

DOCUMENTS sur le pays d'OSSES en Basse-Navarre
(Xe-XXe siècles)

réunis, transcrits et pour certains commentés
par
Jean-Baptiste Orpustan

*

*

Préface: repères historiques.

Les dolmens et cromlechs ("cercles de pierres"), monuments funéraires datés de 5 à 6 mille ans environ relevés par les archéologues sur le mont Baïgoura, sont les témoignages les plus anciens d'une présence humaine sur le territoire de la commune actuelle d'Ossès proprement dite. A proximité immédiate, on trouve d'une part l'abri sous roche d'Azkonzilo ("trou de blaireau") sur la frontière côté Irissarry au-dessus des gorges du Laca: les archéologues y ont relevé des outils de pierre de l'époque dite du "solutréen supérieur" datée de 20.000 ans environ, témoignant d'activités saisonnières de chasse et de pêche. Dans l'espace inverse au mont Larla sur la commune de Saint-Martin-d'Arrossa séparée d'Ossès en 1925, des activités métallurgiques ont laissé de nombreuses traces, les plus anciennes de plus de 2000 ans, et une exploitation a repris ensuite jusqu'à la guerre de 14. Aucune recherche archéologique n'a été menée dans l'espace central de la vallée habitée au moins depuis la fin de l'Antiquité, aux confluent des deux Nives et du Laca.

Il est raisonnable de penser que le "pagus" (pays) dont le "flamine, dumvir, questeur, magister" au nom romain "Verus" affirme, dans l'inscription latine de Hasparren du IIIe siècle, qu'il a obtenu de l'empereur romain (Aurélien, Tacite ou Probus) que les "Neuf Peuples" (le futur duché de Gascogne, capitale Saint-Sever), soient "séparés des Gaulois", c'est-à-dire de la "grande Aquitaine" ou "Aquitaine seconde" d'Auguste qui allait jusqu'à la Loire et Bourges, comprenait les territoires et "vallées" qui feront peu après l'évêché "labourdin" (ou de Bayonne). C'était la partie la plus occidentale et méridionale, débordant sur le territoire espagnol à l'ouest (Guipuscoa) et au sud (Bastan, Lerín) jusqu'à la fin du XVIe siècle, du pays des Tarbelles: l'un des "neuf peuples" dont la capitale était la ville des "Eaux tarbelliques", c'est-à-dire Dax, après la conquête romaine.

Le nom de la "vallée d'Ossès" au sens administratif et réel du mot apparaît pour la première fois vers l'an 950 (fin du Xe siècle), avec celui des autres "vallées" d'Arbéroue, Cize et Baïgorry, et le Labourd évidemment, dans la liste des territoires formant l'évêché dit "labourdin" de Bayonne. Cet évêché distrait du vaste évêché primitif de Dax aurait pu exister dès le VIe siècle dans la "cité de Lapurdum" (Bayonne) d'après l'historien de l'Antiquité romaine Camille Jullian, avant d'être pillé par les Normands, puis restauré après leur fuite à la fin du Xe siècle.

Au début du XIème siècle, Sanche le Grand roi de Navarre et "empereur" de la partie de l'Espagne reconquise sur les Maures, et un temps "duc de Gascogne", réunit à Pampelune le pays de Baïgorry dont il nomme le 1er vicomte, ceux de Cize, d'Ossès, d'Irissarry et d'Arbéroue: ce sera la future Basse-Navarre "bayonnaise", à laquelle sera jointe la "dacquoise" de Mixe et Ostabarès à la fin du XIIe siècle.

Au XIVème siècle les 7 quartiers de la vallée, Horça, Ahaïce, Gahardou, Iriberry, Ougarçan, avec Eiharce et Exave outre Nive qui feront plus tard Saint-Martin-d'Arrossa, ont une centaine de maisons nommées et taxées. Une "réforme" de la vallée de 1632 nous apprend que 65 d'entre elles élisait annuellement les jurats qui réglaient les affaires du pays. Bidarray, terre de forêts et de pâturage où Roncevaux avait installé un petite commanderie avec sa chapelle romane, et où l'on n'accédait pas encore par le bord de Nive mais par les montagnes, se peuple des cadets de la vallée au début du XVIIe siècle, devient ensuite paroisse annexe, puis obtient de nommer un jurat, tandis que les quartiers plus petits d'Iriberry et Ugarçan sont réunis pour n'élire ensemble qu'un jurat.

Dès la fin du XVe siècle puis avec les privilèges royaux obtenus au XVIe l'espace habitée et exploité s'est considérablement étendu dans les anciennes forêts et domaine royaux (métairie royale d'Erretelia - "le troupeau du roi" -, pommeraie d'Erdoiz ...) de la montagne d'Ahaïce et ailleurs, ce qui conduit à la construction d'une église plus vaste à Saint Julien de Horça après un conflit avec l'épiscopat vers

la fin du XVI^e siècle. Une "passerie" avait été renouvelée avec le Bastan en 1547 pour l'usage commun des bois et pâturages entre Bidarray et Arizacun.

Un événement considérable se déroule en 1767: le partage par quartiers des anciens domaines royaux devenus "communaux", répartis ensuite maison par maison, sans que l'administration ni les édiles, malgré la confirmation du Conseil d'Etat du 29 mai 1808, en aient tiré toutes les conséquences.

Après la Révolution française et la nuit du 4 août qui abolit les privilèges et l'existence même de la Basse-Navarre comme unité administrative, l'ancienne vallée devient canton puis commune, et Bidarray se fait commune indépendante en 1800. L'armée est présente pendant la guerre de la Convention avec l'Espagne puis sous l'Empire: c'est l'époque qui voit s'ouvrir la route par les bords de Nive et Bidarray vers Bayonne (future Départementale 618) et abandonner l'ancienne "route d'Ossès" par Hélette et Irissarry qui entrainait à Ossès par le quartier d'Ougarçan.

Sans Bidarray ni Arrossa, les seuls 5 anciens quartiers de la commune d'Ossès ont plus de 250 maisons au début du XIX^e siècle, la plupart d'agriculteurs (propriétaires et métayers), d'artisans (petits commerces, charrons et charpentiers, cordonniers, forgerons, tisserands etc.), quelques rares négociants et rentiers. Ce "trop-plein" a entraîné dès le début du siècle un mouvement d'émigration d'abord vers "Montevideo" et l'Amérique du sud, plus tard relayé au début du XX^e siècle par le départ vers la Californie: Ossès qui comptait encore 1045 habitants au moment de la guerre de 39-45 voit ensuite sa population baisser presque de moitié. L'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle à Arrossa avec embranchement vers Baïgorry avait certainement favorisé l'émancipation de cette commune en 1925, après de très longs débats au siècle précédent.

De la fin du XX^e siècle au début du XXI^e de grandes transformations ont modifié l'activité et l'aspect de la commune d'Ossès. Le recul des terres agricoles, comme partout, s'est accompagné de la naissance de nouveaux groupements d'habitats, faisant de vrais quartiers neufs comme celui de Zubialde au bas d'Ahaïce et près du Laca, et de nouvelles maisons dans tous les anciens quartiers. Le nombre d'habitants à Ossès approche de nouveau le millier.

Dans ces évolutions, le plus remarquable est l'apparition du groupement de commerces et d'artisanat des deux cotés de la D. 618 dans le prolongement vers la Nive et Arrossa de l'ancien quartier de Gahardou, espace jusque-là presque inhabité qui a gardé son nom d'Iraordoki "plat des fougères". La commune d'Ossès, tout en ayant conservé la plupart de ses anciens caractères, entre autres de belles maisons "à colombages" et des linteaux gravés, s'est ainsi renouvelée.

Jean-Baptiste ORPUSTAN

I. Premières mentions

N. B. Les toponymes ont été mis en italiques.

1. Vers 980: charte d'Arsius évêque de Labourd, le premier texte connu où les vallées plus tard bas-navarraises sont nommées.

"In dei nomine ego Arsius indignus et humilis lasburdensis ep(iscopu)s uolo tradere notitiæ successoribus et posteris ea quae n(ost)ro episcopatu scilicet sanctæ mariae lasburdensi subiacent loca. Idcirco hæc subtili et canonicali auctoritate subnotamus ne forte q(uo)d absit succesores nostri epi(scopi) u(e)l archidiaconi in dubio sint laboraturi quod in nostro iure subiacent seu quæ priscis (tem)poribus ipsa lasburdensis eccl(esi)a publico auxilio u(e)l consilio fidelium canonice acquisiuit. non enim dignum uidetur ut aliqua fraus in s(an)c(t)a catholica et ap(osto)lica eccl(esi)a laboret. sed potius ueritas quæ ab auctore mundi semper exigitur et ideo post mortem testificari non possumus et authentica auctoritate et exemplo scriptum in membraneis reliquimus. ut om(n)i dubietate post posita prelatores s.e lasburdensis eccl(esi)æ cum pace quod inuenerint testificatum n(ost)ro testimonio u(e)l sancitum absq; amminiculo ullius anxietatis teneant. ipsamq(ue) s(an)ctam matrem æcl(esi)a(m) ex acquirendis v(e)l acquisitis pristino in honore restaurent et ad posse ex stipendiis subiacentium fidei modo ædificent. Om(n)is uallis quæ *cirsia* (dicit)ur. usq; ad *karoli crucem*. Vall(is) quæ dicitur *bigur*. Vall(is) quæ *erberoa* dicitur. Vall(is) quæ *ursaxia* d(icitu)r. *Basten* item vall(is). usq; in medio portu *belat*. Vall(is) qua d(icitu)r *larin*. Terra quæ dicitur *ernania*. et *sa(nctum) sebastianum de pusico*. usq; ad *sanctam mariam ad arosth*. et usq; ad *s(an)c(t)am trianam*. Has tenemus et possidemus in dominio s(an)ctæ Mariæ lasburdensis eccl(esi)æ eo tenore ne unquam ab episcopo u(e)l archiepisco(po) fiat ulla contradictio u(e)l proclamatio /successori nostro/ sed potius sit affirmatio. Hæc autem stipulatio u(e)l affirmatio facta est in presentia domni archiepiscopi auxiliensis Odonis necnon et aliis uiris religiosis clericis et monachis. uigente domno ap(osto)lico romano pontifice Benedicto. regnante hugone magno rege francorum. i(m)pera(n)te duce gasconie Willelmo Sancio.

S(ignum) Arsii ep(iscop)u(m) qui hanc fieri u(e)l confirmari iussit. Y. S(ignum) archiep(iscop)u(m) auxiliensis. Odoniz + S. Wastoni centul(li) uicecomitis S. Lupi anerii. vicecomitis. S. Ernaldi lupi uice comitis aquen(sis) C. S. Saluatoris abbatis sancti seueri. Si quis hanc contradicere uoluerit repetitio eius adnichilum redigatur. et nisi resipuerit uictus canonicali iudicio anathema sit."

2. Dans le *Livre d'or de Bayonne*.

Vers 980. La "vallée d'Ossès" (*vallis Ursaxia*) est l'un des territoires de la future Basse-Navarre qui font partie de la juridiction de l'église

cathédrale de Sainte Marie du Labourd (*sancta maria Lasburdensis*) et de son évêque Arsius Racca, évêque de Gascogne et de Bazas (texte latin ci-dessus).

Vers 1145. Bertrand vicomte de Bayonne et Ataressa sa femme donnent à perpétuité à la cathédrale et à l'évêque Arnaud de Formatel la moitié de la dîme d'Ossès.

Vers 1160. Navarre vicomtesse de Soule et son mari Auger de Miremont font donation à la cathédrale et à l'évêque Fortaner de Mauléon de l'autre moitié des dîmes d'Ossès.

Fortaner évêque achète à des habitants d'Ossès la terre "du moulin" et "contre le moulin". Ce moulin peut être celui de Harizmendi (en ruines au lieu dit "Barraka"), ou plutôt d'Ugarzan près d'Eiherasarri détruit au XVIIIe siècle (l'un des vendeurs est "Borte Biscans", ou "Fort de Bizkaintz", nom de maison médiévale d'Ugarzan), ou même d'Irigoizbehère (détruit aussi): ces trois moulins sont portés dans la carte de Cassini du XVIIIe siècle.

Il achète aussi des terres près de l'église St Julien, près de la maison de "Toda de Feribarren" (Iribarne de Horça ou d'Ahaïce), et "sur la route de Saint-Jean", c'est-à-dire la route qui va d'Ossès à Saint Jean d'Irissarry par Ahaïce, au XVIIIe siècle "chemin public d'Ahaïce à Irissarry", croisant à Abartiague "Orzaiz-bidea" ou "chemin d'Ossès" qui va sur Hélette et Bayonne.

Sanche-Ramire, de la famille vicomtale de Baïgorry (selon P. Haristoy), donne à l'évêque Fortaner "tout le droit que lui et ses prédécesseurs possédèrent sur les églises et paroisses d'Ossès": acte passé à "Saint Jean de Cize" (la vieille église en ruines de "Saint Jean d'Urrutia" qui a laissé son nom à "Saint-Jean-le-Vieux").

Par suite de ces acquisitions, l'évêque de Bayonne est dit en 1366 "chapelain", c'est-à-dire "curé d'Ossès".

3. Aux XIIIème et XIVème siècles (archives de l'Ordre de Malte et de Navarre).

1273. Le jeudi 29 septembre "dans l'église du bienheureux saint Julien d'Ossès" et avec "la volonté et l'assentiment de don Henri roi illustrissime de Navarre" (Henri de Champagne dit "le gros") Sanz d'Ahaxe évêque de Bayonne "concède et donne au couvent et hôpital de Roncevaux l'église ou oratoire du bienheureux Christophe d'Otxarte": Dubarat et Daranatz (*Recherches sur la ville et l'église de Bayonne*, Bayonne-Pau 1930) pensent que c'est "Eyharce", où il n'y a aucune trace de chapelle ou d'oratoire, mais E. Goyhénèche paléographe lisait "Otxarte". Ce nom est aujourd'hui inconnu à Ossès. Mais, hors la commanderie de Bidarray et sa chapelle installées vers la fin du XIIe siècle, Roncevaux avait à Ossès "l'hôpital d'Ugarzan": la liste de feux de 1366 dit: *Lospitau que es da Ronçebau* (Roncevaux a perdu ces possessions au cours du XVIe

siècle après la guerre de Navarre et les guerres entre l'Espagne et Henri IV). On peut se demander si Ugarzan n'a pas eu effectivement une chapelle sur le domaine de l'hôpital qui allait jusqu'à Sabio (borde d'Etcheverry). Le nom de la maison "Elixartea" dite autrefois "Elizathe" ("passage de l'église") à la sortie d'Ugarzan vers Iriberry et Horza en conserve peut-être la trace.

1298. Le 5 mai Dominique de Manx ou Mans évêque de Bayonne de 1279 à 1305 fait donation à l'hôpital de Saint Jean d'Irissarry de la "vicairie de saint Vincent" qui est dit "d'Irissarry" (Thomas Curbillon, "Etude historique et occupation du sol de la commune d'Irissarry", DECS service patrimoine, p. 77), mais plus probablement d'Ahaïce qui avait eu une "église", aujourd'hui chapelle saint Vincent, qui nommait la maison Elizaga (1300 *liçague*) et qui était sous l'autorité de l'évêque (A.H.N. Archives de l'ordre de Malte, cote carp. 944, n°1, parchemin, 1 folio). C'est sans doute à partir de cette donation que l'ordre de Malte au XVIIe siècle prétend avoir des droits sur Ossès, dont il n'y a aucune autre trace documentée auparavant ni plus tard. Dominique de Mans mort à Ossès en 1305 a laissé un long testament où il mentionne sa maison d'Ossès qui devait être près de l'église Saint Julien de Horça.

L'ancienneté de la chapelle d'Ahaïce, qui fut sans doute d'abord une paroisse annexe ("vicariat" avant le XIIIe siècle) avant d'être déclassée, se déduit de sa position en "motte" (comme à Iriberry, Bustince en Cize etc.) près d'une probable tour de guet selon le général Gaudoul (borde de Laxter), et surtout de la présence à proximité de la maison franche Elizaga en tête de la liste de "feux de laboureurs" de 1366: R (qui veut dire "riche" selon toute probabilité) *Eliçague*. L'enquête de 1350-1353 dit ceci (traduction): "*à eliçaga demeuraient bernart de villanova (Iriberry) et pes d'eliçaga et ils avaient des biens connus*" (voir III).

Pour d'autres détails sur les églises, voir *Urzaiz, la vallée d'Ossès en Basse-Navarre*.

II. 1244-1249.

1. Plaintes d'habitants du pays d'Ossès et du seigneur de Garro (Mendionde et Ossès) partisan du roi de Navarre contre les Labourdins (les noms connus marqués d'un astérisque*, sont pour la plupart d'Ustaritz et Hasparren) dans l'enquête sur la guerre de Thibaud Ier contre Seignoret sénéchal de Gascogne (traduction).

"Celles-ci sont les réclamations que don Guaisia Arnalt de *Garro* fait contre les hommes de Labort. Seynoret et ses hommes et Johan de *Lana** lui enlevèrent 80 porcs. Item Franco de *Brena* lui enleva 100 porcs. Arnalt de *Bassuen** et Per Arnalt des *Puis** bourgeois de Bayonne vinrent avec d'autres compagnons de Bayonne et don Arnalt de *Salt** et Joan de *Salt** et Santz Arnalt de *Bearrits**; ils lui brûlèrent la maison d'Ossès et scièrent le verger et lui firent du mal pour 100 livres de morlans et tuèrent 3 hommes. Et Santz Arnalt de *Çepurua* et Santz de *Naguiturri* lui emportèrent 20 porcs qui valaient 20 sous de morlans. Eneco Arnalt de *Sague** lui emporta six grandes têtes de bœufs et de vaches. Bernart d'Ossès et son fils lui emportèrent 6 têtes de bœufs et de vaches. Arnalt Santz d'*Ustubil** et les hommes de don Arnalt de *Salt** tuèrent le frère de don Guaisia Arnalt de *Garro* alors qu'il n'était pas en guerre et se trouvait en Baztan. Don Auger de *Salt** a tué le fils de sa sœur qui était du roi (de Navarre). Arnalt Santz d'*Ustubil** et Per Arnalt d'*Arriaga** tuèrent le gouverneur du château de Rocafort avec un autre guerrier. Don Arnalt de *Salt* et ses compagnons tuèrent le cheval d'Amigot et un cavalier et lui prirent un roussin qui valait 56 livres de morlans et les armes et les garnitures; et ceux de Bayonne vinrent brûler *Garro* et don Guaisia Arnalt prit un homme et don A. de *Garroia* le libéra pour 100 sous de morlans et il ne peut les récupérer. Per Johan de *Beor* lui doit 100 livres de morlans pour un homme qu'il libéra. Et tout ceci fut fait pendant les trêves du roi.

(...)

Les hommes d'Ossès se plaignent de Yenegro A. de *Sague** et de Guillem de *Sague** pour 6 vaches et 18 bœufs.

(...)

Gil d'Orseis se plaint d'Arnalt Johan et de Sancho de *Landa** et d'Eneco A. d'*Echau** et de Hancho *Sele** qui prirent 17 bœufs et 7 vaches par la force. Ceux d'Osés (sic) ont à se plaindre de Guillem le fils du chapelain d'Ustaritz pour 100 sous de morlans qu'il leur prit de force.

Arnalt Brasc se plaint de Sans Guaisia de *Çavaloe** qui lui a volé une vache.

Issemen de *Larragua* se plaint de B. de *Meçcarat** et de B. Guaisia pour 7 sous de morlans.

Arnalt d'*Arulose* se plaint de Pes d'*Urguri** et J. d'*Oleritz** pour 8 porcs qu'ils lui prirent par la force.

Gayssia Guillem de *Murue* se plaint de Santz d'*Etsague** pour 7 porcs qu'il lui vola et l'un des porcs fut mangé à *Lar(r)alde**.

Sanç d'Ossès se plaint de sire J. de la *Lane** et de Pez le fils de *Naregure* pour 30 sous de morlans qu'ils lui prirent par la force.

Isemen (sic) de *Larraga* se plaint d'Aner de *Sorane** ("Sorano" à Hasparren) pour une vache qu'il lui a volée.

(...)

Simen d'Orses jure et dit qu'Arnalt de *Sorane** lui prit 5 vaches, et Guillem le fils du curé (*labat*) d'Ustaritz des planches qui valaient bien 10 livres de morlans et les vaches lui furent prises par 4 fois en l'an 45 et 46 et 47, et elles valaient bien les 3 vaches 20 sous de morlans et les deux autres chacune 15 sous de morlans. Et Bernart de *Mescare** et Bernart de *Garsis** lui prirent 7 sous de morlans à Bayonne.

Garsias Guillem d'Orses jure et dit qu'Eneco Rolantz d'*Eschaugue* et Guillen d'*Eschaugue* et leurs cousins lui prirent 7 vaches qui valaient 101 sous de morlans à ce qu'il dit en l'an 45 au mois d'août et 6 chèvres qu'Eneco Rolantz lui prit qui valaient 10 sous de morlans et 1 porc que Santz d'*Eschaugue* lui prit qui valait 4 sous 6 deniers de morlans, et une vache qu'Ausamos lui prit qui valait 14 sous de morlans en l'an 41. Arnalt d'*Orisbusti* d'Ousers (sic) et Arnalt d'*Erlause* témoins jurèrent et dirent qu'ils savaient bien le fait des vaches et qu'elles furent prises, sauf l'une dont ils ne savaient rien, et ils savent le fait du porc et des chèvres mais ils n'en savent rien du prix ni de la valeur.

Arnalt d'*Iriverri* d'Orses jure et dit que Bernard d'*Orçaintz* d'*Onnaçu* et Pedro son fils et Pedro Bernart fils d'*Onnaçu* lui prirent 1 bœuf en l'an 47 au mois d'août qui valait 20 sous morlans. Témoins jurés de cette chose: Martins d'*Uaurcengo*, Garsias Guillem de *Murusco*; mais ils ne savent pas le prix.

Arnalt de *Rause* d'Orses jure et dit que Ferrant de *Brene** et Petri *Harambileta** et Johan d'*Ondezitz** et leurs compagnons lui prirent 8 porcs qui valaient 32 sous de morlans, et Eneco Rolantz d'*Eschaigue**(sic) lui prit 19 chèvres qui valaient 31 sous de morlans et pour faire cette prise fut présent Johans de *la Regue*, et ceci advint quand le roi de Navarre fut en guerre en Gascogne. Témoins jurés de ceci: Pedro d'Orses et Garsias Guillen d'Oses (sic) qui approuvèrent et dirent ce que celui-là dit.

Pedro Osois d'Orses jure et dit que Eneco Rolans d'*Eschaugue** et Garsias Sens (sic) de *Jacsu** et Pedro de *Jassu**(sic) qui est mort lui prirent 10 porcs qui valaient 40 sous morlans en l'an 46 au mois d'octobre, et Sanz d'*Eyars* témoin jure et dit qu'il ne sait rien de ces porcs sauf que les parents de ce Pedro de *Jacsu* qui est mort l'avaient prié qu'il s'en prît à ce Pedro Osois et qu'il pardonnât au mort ce vol où il avait été car il l'a allégé par sa mort comme le disent ses parents.

Martin d'*Uartegon* d'Orses jure et dit que Garcia *Guarre** et Arnalt Santz et Bernart de *la Sague** homme du seigneur de Vardos lui prirent 20 porcs qui valaient 4 livres de morlans à Carême-prenant passé en l'an 47.

Sont témoins de ceci Symon de *La Harragua* d'Orses et Lop Santz d'Orses qui jurèrent ce qu'il dit. Mais ils ne savent pas qui étaient les hommes ni rien de la valeur.

Berasco d'Orses jure et dit que Sancho Santz de *Naguiturri* et Domingo *Berari* lui prirent 11 porcs qui valaient chacun 4 sous et 6 deniers de morlans, et trois (sic) de ces hommes sont vassaux du seigneur de *Saut** et l'autre est vassal d'Espaynol de *la Lana**; et 2 bœufs qu'Eneguo Rollan (sic) d'*Eschaugue** et Sancho de la *Landa** lui imputent qui valaient 34 sous de morlans, et les porcs lui furent pris à la Saint Michel de l'an de 48 quand le roi de Navarre alla en guerre à Vilanova (Viellenave); et on lui demande s'il avait des témoins et il dit que toute la terre le savait mais qu'il ne savait nommer personne.

Sancho Ochoa d'Orses jure et dit que Johan de *la Lana** d'Ustaritz lui prit 30 sous de morlans en la terre de la bort (sic: Labourd) à Pâques fleuries (dimanche des Rameaux) en l'an de 47: il n'a pas de témoins."

(Une première version de ce texte a paru dans *Lapurdum III* Bayonne 1997 p. 163-224).

III. Le pays d'Ossès aux XIVe et XVe siècles

1. Enquête pour la taxe (VIII sols par feu non noble) du monnayage navarrais de 1350-1353 (traduction).

"La terre de Osses

Hayz

Johan *Mendj*

Johan d'*Echegapare*

Sanç de *Larraga*

Johan Santz d'*Irigoyen iuson* (*), interrogés sous leur serment du premier article dirent que dans le dit lieu il y a un palais qui a nom *Urruzpuru* et le maître du dit palais est Peyrot qui est fils de Guillen d'*Iriverri* qui était laboureur du roi et parce qu'il est maître du dit palais il va en infançon.

It. au XIIe article, à savoir si avec un pain et un feu et une maison il y a un, deux ou plus de gens qui aient un bien connu, ils dirent que oui, car dans la maison d'*Echegapare* demeurent Arnalt maître de la dite maison et Johan son gendre et chacun connaît le sien.

It. dans la maison d'*Yrigoyz iuso* qui est d'infançon demeurent deux laboureurs du roi qui ont des troupeaux à savoir Antoco et Garchot berger; It. Garchot leur porcher.

It. dans la maison de *Murgui* demeure Sancho le berger et il a un troupeau.

It. dans la maison de *Iriqui suso* demeure Sancho Baygorri berger.

It. dans la maison de *Iriqui jusan* il y a deux pains, à savoir Peru le maître de la dite maison et Martin et chacun a ses biens connus.

It. à *Echegoyen* demeurent deux frères, Arnalt Sanç et Eneco et ils ont des biens connus.

It. à *Yrigay* (**) demeurent Johane *Mendi* et Arnalt charpentier et chacun a son pain et il y a un berger avec son troupeau qui se nomme Arnalt.

It. à *Baraçeart* il y a un vacher avec son troupeau et il se nomme Garcia belça.

It. à *Iriart jusun* Arnalt Sanç berger qui a son troupeau et Ochoa laboureur et charbonnier.

It. dans la maison de *Mendi* demeurent Pes et Garcia bergers et chacun connaît son bien.

It. à *Eliçaga* demeureraient Bernart de *Villanova* et Pes d'*Eliçaga* et ils avaient des biens connus.

De plus ils dirent que dans la dite ville il y XXVIII maisons lesquelles à ce qu'ils savent ont payé le monnayage intégralement et que de tous les autres articles ils ne savent rien."

(*) Les trois autres noms des jurés étant ceux de maisons d'Ahaïce, ce nom est peut-être pour "Irigoyz iuso" (Irigoyzbehere) cité plus loin. La maison "Irigoyen iuso" est citée à Gahardu. "Iuson" ou "jusan" est le mot roman pour "behere" et "suson" ou "susan" pour "garai".

(**) C'est probablement une abréviation pour "Irigoyzgarai".

"*Etssave*

au roi entièrement (*)

Pes maître de *Yrivarren*

Garcia Çuria

Sancho maître de *Hoeta*, interrogés sur les dits articles, au XIIe article ils ont dit que dans la maison de *Yrivarren* demeurent le dit Pes maître de la dite maison et Pes son petit-fils avec sa femme et ils avaient des biens connus. De plus dans la dite maison Martin gendre du dit Pes et P. Arnalt berger.

Johan maître d'*Oyarart*, interrogés sous leur serment sur les dits articles, au premier ils dirent que Johan maître de *Oyarart suson* va en infançon car il hérite de la dite maison infançonne, mais son père était laboureur du roi.

It. dans la maison de *Echeverria* infançonne est maître Johan et il va en infançon et son père était laboureur du roi.

De plus ils dirent que la dite ville a XIII maisons de laboureurs et toutes payèrent le monnayage, et des dits articles ils n'en savent pas plus.

Villa nova

Garcia maître de *Villa nova*

Arnalt maître d'*Echegoyen*, interrogés sous leur serment sur les dits articles, au premier ils dirent que dans la maison de *Ameztoy* infançonne est maître Per Arnalt et il va en infançon avec Sancho son fils, mais le dit Per Arnalt est de Hayz laboureur du roi.

It. au XIIe article ils dirent que à *Yriart* demeurent Eneco et Arnalt Sanç et chacun connaît son bien.

It. à *Echenique* demeurent Garcia maître de la dite maison et Garcia Arnalt chacun avec son pain.

De plus ils dirent qu'il y a V feux et ils payèrent le monnayage intégralement, et que de deux maisons où il n'y avait pas de feu vif ils ne savent pas s'ils prirent le monnayage.

Ugarçaun

de l'hôpital de Roncevaux

Domicu de l'Hôpital

Julian ----- interrogés sur les dits articles dirent qu'il ne savent rien.

Et qu'il y a VII feux vifs et toutes payèrent le monnayage, et qu'il y avait et qu'il y a deux feux morts et ils ont entendu dire qu'à leurs héritiers ils ont fait payer ou tout ou la moitié et que des dits articles ils ne savent rien de plus.

ITEM. Garcia Arnalt de *Yvarrola* reconnaît dans son livre avoir reçu monnayage des dites terres d'Osses de Martin maître de *Mendicoaga* et Joan Periz maître de *Echecapare* (sic), Sanç de *Ançiburu* et Sanç de *Villa nova* d'une part XXX livres de tournois, d'autre part IIII livres XII sols qui font une somme de XXXIIII livres XII sols.

Et comme les dits collecteurs avaient reçu monnayage dans la dite terre d'Osses de LXXXV (95) feux selon qu'il paraît ci-dessus, lequel monnayage monte à XXXVIII livres sans ce qu'ils prirent des deux héritiers des feux morts selon le dire commun de la dite terre. Ainsi il reste aux deux collecteurs ou à d'autres pour eux à payer du dit monnayage XIII livres VIII sols.

ITEM. Les susdits interrogés sous leur serment dirent que ceux qui avaient été laboureurs ("villanos") du roi ou fils de laboureurs héritaient des palais d'infançons et que ceux-là ils les tenaient pour infançons, pour ceci que selon l'us et coutume de la dite terre tout laboureur ("villano") qui entre en maison infançonne par achat ou par mariage en payant au roi VI sols de morlans est infançon".

(Une première version de ce texte a paru au *Bulletin du Musée basque* n° 75, 1977, p. 25-30).

2.. Maisons d'infançons et de laboureurs francs d'Ossès pour la taxe en florins de 1366 (texte original développé).

"Estos son los fuegos de los Infançones de la tierra d'aquentpuertos.

Et la taxa es fecha segun es contenido en las (...)s es assaber que la R. es IV, la S. es III, la T. es II y la P. I.

(...)

Osses

R. Yrigoytz Juson
 T. Uritzpuru (sic)
 P. Ameztoy
 P. Echeverry pobre del todo
 S. Lospitau que es da Ronçebau
 S. Haritzmendj
 R. Oyharart suson
 Suma XVIII florins son VII

(...)

Estos son los fuegos de los labradores de la tierra daquentpuertos

(...)

Osses

Ettsave

R. Echeverry
 R. Arroquy
 S. Yribarren
 P. Yriart
 T. Otssamendj
 T. Yrumbehere
 P. Gortayrj
 S. Ohet
 Suma XX florins son VIII

Eyharçe

R. Erlausse Juson
 S. Erlausse suson
 R. Yturralde
 S. Sagarmendj
 T. Yratzcabal
 T. Echeverrj
 P. Uhalde
 P. Oyharbil lo menor
 P. Yraburu
 - Oyharbil nich
 P. Anciard
 R. Bidart
 S. XXVI florins son XI

Galhardu

R. Anciburu
 S. Echeverry
 T. Echegapare
 S. Palastirj
 S. Gortayry Juson
 T. Ylçaurgarat
 R. Yriart
 T. Echevarren

P. Apallats
 P. Yndart
 Suma XXII florins son X

Horça

R. Ybarrondo
 R. Echeverçe
 S. Ybarmendiburu
 T. Barasçeçarrete
 T. Naguiturruy
 P. Yribarren
 P. Urdoz
 Suma XVII florins son VII

Villanave

S. Echegoyen
 T. Echeverry
 R. Echenjque
 P. Echevarren
 Suma X florins son III

Hugarrcaun

R. Bitzcaynz
 S. Echegoyen
 T. Yriart
 P. Orpuztan
 S. X florins son III

Ahayz

R. Elicague
 T. Baratceart
 S. Yriart
 P. Laharrague
 R. Yriquin garay
 S. Yriquin behere
 S. Heguigorri
 T. Mendicoague
 R. Murguj
 S. Yrigoytz suson
 T. Yrigoytz artea
 T. Yribarren
 P. Leyçarrague
 Uhalde pobre del todo
 S. XXXIII florins son XIII"

3. Revenus des tributs et cens annuels prélevés par la Chambre des comptes de Navarre dans le pays d'Ossès en 1370 (traduction).

"De la terre d'Osses

q Du tribut ("peyta") des porcs qui croissent et diminuent en nombre et qui est que chaque maison doit III sols morlans quand ils ont des porcs.

q P. de la maison de *Gaharrdu Yriarte* III s. morlans.

q it. de *Ayz Echegaparea* III s. morlans.

- q it. du tribut des poules, la maison de *Çubiat* 1 poule ou VI deniers morlans.
 q it. la maison d' (*I*)*barrondo* V deniers morlans ou une poule.
 q it. la maison de *Baraçarte* V deniers de morlans ou 1 poule.
 q it. la maison de *Sala* VI deniers de morlans ou 1 poule.
 q it. du cens ("incens") de la maison d'*Aroztegui* VI deniers morlans.
 q it. du cens de la maison d'*Eliçalde* XII deniers morlans.
 q it. des pommes d'*Aroz* rien qui sont perdues depuis longtemps.
 q it. du tribut de brebis d'Osses: les maisons de *Bortarri* (sic) *garay* et *beherea* II sols morlans.
 q it. du cens de la maison nommée *Orça* II sols morlans.
 q it. du cens de la maison nommée *Eguigorriçarra* VI deniers morlans.
 q it. du cens de la maison nommée *Eguigorriuerrria* VI deniers morlans.
 q it. P. de *Eguigorri* pour une pièce de terre dans le mont d'*Oyllegui* XX deniers de carlins blancs.
 q it. du cens de la maison d'*Iriart de Ayz* XII deniers morlans.
 q it. du cens de la maison de *Echebehere* à *Ayz* II deniers morlans.
 q it. du cens de la maison d'*Yriuarren* VI deniers morlans.
 q it. du cens de la maison de *Baraçart* VI deniers morlans.
 q it. de la ville ("villa") de *Gaharrdu* pour une pièce de terre III sols II deniers de carlins blancs.
 q it. de toute la ville d'*Ayz* pour une pièce de terre II sols VI deniers de carlins blancs.
 q it. d'*Eliçaga* pour une pièce de terre II sols VI deniers de carlins blancs.
 q it. de la maison de *Sagarmendi* à *Ayarça* pour X journaux de terre au mont d'*Elorrice* V sols VI deniers, rien (...)"

4. Maisons du pays d'Ossès pour la taxe de florins de 1412 (texte original développé; noms de maisons en italiques).

"De la tierra d'Osses

- m. Primero lostau de *Sagarmendj*
 m. lostau de *Murgi*
 R. lostau d'*Aynçiburu*
 m. Johan Sanz d'Etssabe
 R. *Yrigoytz iuso*
 m. lostau de *murru*
 m. *Errlause iuso*
 m. *Bidart* d'Eyharc
 p. *Ythurralde* d'Eyharc
 t. Johan Periz d'*Iribarren*
 p. Garcie Erremonitz d'*Irumbehere* d'Etssabe
 m. Arnalt Sanz Sr. de *Ohetaco*
 p. Johan sr. d'*Iriart* d'Etssabe
 p. Johan d'*Etchavarren*
 p. Per Arnalt d'*Indart*
 R. Toan Opuqua
 t. Arnalt sr. d'*Ivarrondo*
 t. Per Arnalt d'*Etcheverçe* dit Amigo
 p. Johan sr. d'*Echeverry* de Horça
 m. Arnalt Sanz d'*Ivarmendiburu*

m. Johan sr. *d'Oyharart iuso*
 R. Micelco Puyan sr. *d'Oyharart suson*
 La salle de *Harizmendi* que es de mossen Miguel Sanz d'*Urssue* no
 page car page a *Urssue*
 p. Santz sr. *d'Ameztoy*
 m. Arnalt Sanz d'*Etchagoyen*
 p. *Etchanique de Biellenave*
 p. Pes de l'*Ospitau d'Ugarrçaun*
 p. Johan Sanz *d'Irigoyz arte*
 m. Johanotchea *d'Irigoytz suson*
 p. Pes d'*Urrizburu*
 p. Garçe Otssoe sr. *d'Iribarren*
 t. Mechin sr. de *Baratçcart*
 m. Sanz sr. de *Laharrague*
 t. Petiri Sanz de *Heguigorry*
 p. Arnalt sr. de *Mendicoague*
 t. Pes sr. *d'Etchabehere*
 t. Anto sr. *d'Etchagapare*
 p. Michel sr. de *Çubiat*
 p. Matchingo sr. de *Baratççarrete*
 p. Garce Sanz sr. *d'Etchagapare*
 t. Baldun sr. *d'Oyharrbil*
 p. Uchusco sr. *d'Iriart d'Ahaytz*
 p. Erauz sr. *d'Eliçague*
 p. Johanche *Leyçarrague*
 p. Per Arnalt sr. *d'Ithurralde sr. d'Iratçecabal*
 t. Eneco sr. *d'Iraburu*
 t. Michel *d'Etcheverry de Garhardu*
 p. Petiry *Yrigoyen iuso*
 t. Sanz sr. *d'Intçaurrgarate*
 p. Arnalt sr. de *Bizcaynz d'Ugarrcaun*"

5. Privilège accordé par Charles III le Noble au pays d'Ossès pour l'usage des monts, daté du 1er février 1418 (en réalité 1419), après le long procès entre les habitants de la vallée et le procureur patrimonial du roi. Extraits (traduction). (*)

"Charles par la grâce de Dieu Roi de Navarre, Duc de Nemours, à tous ceux qui les présentes lettres verront et entendront, salut. Comme les différends et débats ont été portés devant nos bien-aimés et fidèles gens de nos comptes entre notre procureur patrimonial d'une part et les conseils des habitants de notre terre d'Ossès de l'autre, pour cause et occasion de nos monts de la dite terre d'Ossès et de leurs pâturages, notre procureur alléguant que les dits monts et leurs pâturages sont proprement nôtres, et ceux d'Ossès à l'opposé alléguant que ces lieux leur appartiennent et doivent être à eux; et nous informé et certifié sur ce, tant par les légitimes documents et écritures de notre chambre des comptes que par le dire et la déposition de bonnes personnes anciennes qui sur ce ont été interrogées à notre commandement, voulant que les dits différends et débats prennent fin et que les

dites parties n'aient plus aucune cause ni occasion de disputer ensemble, ayant sur ce pleinement délibéré et pris conseil, de notre certaine science et autorité royale, sur ces différends et débats, nous décidons, prononçons et déclarons par cette même présente sentence définitive et durable à perpétuité, dans la forme qui suit:

Premièrement nous déclarons, décidons et prononçons que la propriété de tous les dits monts d'Ossès appartient à nous et à nos successeurs sans part des conseils de la dite terre d'Ossès.

It. Nous déclarons et décidons comme il est dit que tous les habitants de la terre d'Ossès qui sont à présent et seront par la suite, à perpétuité, doivent et peuvent mettre à engraisser dans nos dits monts d'Ossès leurs propres porcs qu'il auront élevés ou achetés et payés avec leur argent franchement et librement sans payer aucune quinte ni droit aucun pour eux. Pourvu toutefois que eux ni aucun d'eux ne commettent de fraude sur ce en aucune manière. Et s'il se trouvait un ou plusieurs de la dite terre qui aient mis à engraisser dans les pâturages des dits monts d'autres porcs que les leurs comme il est dit, que sur ceux-là ils soient tenus de payer la quinte à nous et à nos successeurs comme pour des porcs étrangers à raison de trois sous carlins par porc.

It. Nous déclarons et décidons comme il est dit que les habitants de notre terre d'Ossès et chacun d'eux présent et à venir chaque année à perpétuité aient liberté de mettre et mettent à engraisser et engraisent dans nos dits monts d'Ossès et leurs pâturages tant de porcs étrangers qu'il leur plaira et leur semblera bon en payant à nous et à nos successeurs pour les dits porcs étrangers la quinte, à savoir pour chaque porc la somme de trois sous carlins (...) Et si au delà de la dite quinte les dits d'Ossès pouvaient avoir pour les dits porcs étrangers une somme plus grande que le montant de la quinte nous voulons, ordonnons que ce surplus soit proprement pour eux à perpétuité sans part de nous ni de nos successeurs.

(...)

It. nous déclarons que si quelques Ordres (religieux) ou d'autres personnes particulières de notre royaume ont privilèges ou usage ou coutume d'engraisser des porcs dans nos dits monts d'Ossès qu'ils les puissent et doivent engraisser chaque année à perpétuité dans nos dits monts, selon et dans la forme et manière qu'ils ont usé et accoutumé jusqu'ici, jurant chaque année devant le Merin de notre terre d'Ossès que ces porcs sont les leurs propres.

It. Nous ordonnons et mandons que notre châtelain de Saint-Jean qui est à présent et dans l'avenir sera puisse mettre et engraisser chaque année à perpétuité dans nos dits monts pour la provision de notre château de Saint-Jean deux porcheries de soixante porcs par porcherie franchement et gratuitement, sans qu'il soit tenu de payer quoi que ce soit pour cela. Toutefois que le dit châtelain soit tenu de jurer que ces porcs sont les siens propres.

(...)

It. Nous avons déclaré et déclarons par les présentes que d'ici en avant notre métairie nommée *Herretelia* ait dans nos monts nommés *Eçalgui* trois pâtures, à savoir:

- la première en partant des champs de notre dite terre d'Ossès et jusqu'à la terre de Cize, au lieu appelé *Bacue ariça*, touchant d'un côté aux terres de Cize et de l'autre au lieu appelé *Sorocelaya*; du troisième côté au lieu appelé *Alduru Sayessa*; au quatrième au lieu appelé *Helorregui*;

- l'autre pâture dans le dit lieu de *Eçalgui* au lieu appelé *Narbozteco celaya* touchant d'un côté le lieu appelé *Sanchotte allora* et l'autre au sommet appelé *Pixadera* qui est à la vue d'Irissarry; et du troisième côté avec le lieu appelé *Legarra*, et du quatrième avec le lieu appelé *Larborteco lepoa*;

- l'autre pâture dans la partie de la dite terre d'Ossès au lieu appelé *Aldurun sayessaen egui bellareco artea* touchant d'un côté avec le quartier de *Biriçu*; et de l'autre

avec la pièce de *Anchotte allora* (sic) du troisième côté avec le petit mont de *Eçalgui*; et du quatrième avec le grand mont de *Eçalgui*, et du cinquième côté avec le lieu de *Bassa sagarra*. Et de ces trois pâtures au delà et de chacune d'elles notre dite métairie de *Herretelia* pourra paître et boire les eaux chaque année à perpétuité dans tous dits lieux de *Eçalgui* sans faire de dommage dans les champs des dits lieux (...)

It. Selon qu'il nous a été certifié, les dits habitants de notre terre d'Ossès avaient anciennement l'usage et coutume de faire des douves (douelles) et des planches avec les chênes tombés de soi-même en nos dits monts d'Ossès, et de même ils avaient l'usage et coutume de tailler dans les dits monts les noisetiers et frênes pour faire des hottes et ils les vendaient en nous donnant le tiers, duquel depuis bien longtemps jusqu'à nous nous n'avons aucun profit ni notre receveur d'Ultrapuertos n'a fait recette quelconque. Et pour cela nous déclarons (...) qu'il puissent les vendre à qui ils voudront et il leur semblera bon pour leur profit sans nous donner le dit tiers ni aucune autre chose.

Toutefois pour compenser la dite troisième part de la dite douelle (sic) et des dits noisetiers et frênes, les dits d'Ossès présents et à venir seront tenus de donner à nous et à nos successeurs chaque année à perpétuité en manière de tribut cent sous carlins. (...) Toutefois les dits habitants de notre terre d'Ossès présents et à venir peuvent tailler dans nos dits monts pour faire et réparer leurs maisons le bois qui leur sera nécessaire franchement et gratuitement sans payer pour cela quoi que ce soit à nous ni à personne; toutefois que cela s'entende sans faire de fraude en aucune manière.

It. Pour autant que quelques-uns ou la plupart des habitants de notre terre d'Ossès ont et ont l'habitude d'avoir entre eux beaucoup de disputes et discordes au sujet de l'impôt et cens qu'ils nous doivent chaque année en argent, blé, mil, poules, porcs et autres devoirs, et qu'il ne se sait pas clairement qui doit quoi, ayant entendu la relation des gens de nos comptes et de notre procureur patrimonial (...) ils aient à payer chaque année à nous et à nos successeurs en manière de tribut perpétuel la somme de quinze livres carlines; et à payer les dites quinze livres en même temps que les dits cent sous - toute la somme montant à vingt livres - à nous et nos successeurs chaque année à perpétuité au temps de la saint Michel de septembre (...)

Toutefois nous voulons que les nobles ("fidalgos") de la dite terre qui n'avaient pas à charge le dit impôt ne s'acquittent en rien de la dite obligation.

(...) En témoignage de ceci nous faisons sceller les présentes en pendant de notre sceau de la Chancellerie.

Donné à Olit le 1er février, l'an de grâce de la naissance de Notre-Seigneur mil quatre cent et dix-huit. (...)"

(*) La traduction intégrale a été publiée au *Bulletin du Musée basque de Bayonne*, n° 65 (3ème trimestre 1974) p.142-150. La fabrication des "douelles" ou "douves", planches pour faire des tonneaux, et de hottes de coudriers ou frênes était selon ce texte une sorte d'industrie locale.

IV. Actes du XVIIe siècle.

1. Textes en castillan, langue administrative ancienne du royaume de Navarre.

1. 1. 7 janvier 1612 et 10 avril 1651:

(Feuille coupée au milieu. Au dos:) "Carta de Venta de los señores *amezttoy*. y Cession en favor de Sancho cantero y su muxer."

"In dei nomine amen (...) osses a siete dias del mes de henero año mil seysientos y doce ante mi notario Real y testigos baxo nonbrados en sus personas constituydo *Juanes señor menor de dias de Lacassa de ameztoy* vezino de Ladha cassa elqual por el tenor de la pressente carta Dixo que bendia çedia alienava y transpasaba como de hecho a carta de graçia y con esperanza de Recobrar vendio çedio alieno y transporto de Las apertenencias de su dha cassa de ameztoya Una pieza tierra Labrada de La senbradura de un Robo trigo poco mas o menos afrontada de todas partes con tyierras de Las cassas del mesmo Vendedor con todas sus entradas y salidas caminos cequias y serbedumbres y de sus anchos y largos de el cielo hata los avismos y por el contrario a saver es a *gaston de Urruzpuro* hierno de *amezttoy* y vezino de Ladha tierra questa pressente y azepte para si y a su mandado y de sus Erederos y Esto por La suma y prezio de honçe ducados de ahonçe reales y el real de cinco soses moneda deste Reyno. se da La qual dha suma. el mismo Vendedor confesso anssi. que confiessa haver tomado y Rezevido antes de agora nierados de Las manos del dho comprador y a Ello Renuncio a la Ezeption de Lad (...) non numerata peguma no (...) ta y solo otro delo fraude engano y dio y cauçe dio poder y permission pa. que por su propria autoridad pueda y aya de tomar y aprehender La possession seo quassi. de La dha pieza Vendida y de alli adelante haber mandar y disponer de ella y en ella a todas sus propris boluntades como caduno puede y deve se su cosa propria y por justos titulos adquirida y de tener y haber y azer por buena. Data firme y baledera. La dha Vendicion y de no yr ni venir contra direte ni Indirete taçita ni espresa ni el mismo Vendedor por si ni por sus herederos prometio y mediante Juramento . se obligo con su persona y quales quiere sus bienes muibles Einmuebles . aquellos susmetiendo a todo Rigor y examen de La Justicia y pa. Ello (...) a todo lo renunçiar ante (...) ante notar.os. testigos de ello domingo Sr *echegoyen de yriverri* y *gaston Sr de lycarraga de ahaise* vec.os de osses y yo el notario q. rogado y requerido Reporte . y en ffe deello firme *domingo de Jaureguy* notr.o.="

(Au verso, de la même écriture, acte signé de la main de Jean d'Olce curé de la "terre d'Ossès", futur évêque de Bayonne:)

"En la tierra de oses y cassa de *benta* despues de medio dia a dies deL mes de abril año mil seysientos Cinquenta y uno ante my el notario Real y testigos baxo nonbrados . en sus personas constituydos *don Juan de olzo* Retor de Ladha tierra de oses . y *Juanto de Echeberz* señor de Lacassa *murguia* y *Juanes sr.* de *echegoin yriberri* todos tres como tutores y executores de La ya defunta *mallia guilantena* . Los quales dixerón que se avia movido pleyto contra los bienes de Ladha de *guilantena* y se (...) su marido *betri Eliçaga* aviendo ynquirido . *sancho* cantero y su muxer sobre Çiertas prestanssas q. tenian los dhos *sancho* cantero y muxer sobre Los bienes de Los dhos *betri Eliçaga* y su muxer suegro y padre de Los dhos *sancho* y muxer. y por Ebitar pleytos y questiones q. sobre Ello si podrian aber . Los dhos señor Retor y consortes se acordaron y pronuncieron y transeguieron con los dho *sancho* cantero y su muxer q. por todas las pretenssiones y acciones q. les dhos conjuges tenian y podrian aver y tener en qual quiera manera contra Les bienes y azienda de los dhos defuntos *betri Eliçaga* y (...) *guilantena* su muxer (...) defuntos q. per todas Ellas se hazen Cession y transpaso de La sobre dha pieza de tierra de Carta de graçias q. gozaron los dhos defuntos de La cassa de *ameztoya* aze años . y mediante Ello se convenieron y acordaron dando se Los unos a los otros por quitos y libres . sin q. tengan ny puedan tener ninguna a(...) los dhos *sancho* y su muxer en Los bienes de sus defuntos suegro y padre . y cadauno por lo q. les toca se prometieron y se obligaron en forma devida de drecho y de usar . de buena y dezenta garantia y (...)bizion contra todos q. perteneze . y pa. Ello Juraron adios y susmetieron se a venar se a testigos de todo Ello. *juanes s. iriqui garay* y *tarbe* y el not.o REal q. rogado y Requerido Reporte y firme auna con el dho Sr Retor (...) y no se firmaron los demas por no saver escrevir segun dixerón -

J d'olce Curé d'osses juan decheberz"

1. 2. 1. 10 avril 1627: contrat de mariage de Joanes d'Etchegoyen d'Iriberry et Catherine d'Etchegaray d'Indarte. Copie datée du 11 décembre 1687.

(Au dos:) "Contracto de obligación y matrimonial de entre Joannes heredero de la cassa de Echegoin d'Iriberry y Cathalina de Indart en osses, con de quitamiento de la suma dotal de 270 Ducados.

pro d.on de gaston et Joannes detchegoien (...)"

"En la tierra de osses, a diez dias del mes de abril año de mil seys cientos veynte y siete, ante my El n.o Real y testigos baxo nombrados, En persona constituydos de la Una parte *Ramon señor de Indart de galhardu*, y *maria de Echegaray* su mujer, y Ellos siendo acompañados de *martin murguiart señor de murguiart*, y *gratian de Echegaray* sus hermano y cuñado y de otros Sus Parientes, y Ellos haciendo Bueno Por *cathalina de Indart* su hixa, y del otro *Joanés* señor y heredero Proprietario de la cassa de *Etchegoin* teniendo En su compania *Domingo de Iriberrigaray* su tio y tutor, y *Joanés señor de Arroquy* y otros sus Parientes y aliados - Entre Losquales trataron y concluyeron Los capitulos matrimoniales sig.tes/ /

Primeramente trataron y concluyeron que los dhos *Joanés sr. d'Etchegoien*, y *cathalina de etchegaray* seran cassados Legitimamente conforme a la Ley de Roma y faz de la s.te madre Iglesia, La dha

Cathalina por señora de la d.ha cassa de *Echegoin*, par con El dho Joanés su Esposo y señor de la dha cassa/ /

Item fue tratado y concluido, que les dhos de *Indart* coniunges ofrezieron por dotte al dho señor de *Echegoin* para con la dha cathalina su hija por la dha cassa y Pertenencias de etchegoin, La suma y cantidada de doscientos y setenta ducados, de a onçe Reales, y el Real de cinco soses aquellos Pagaderos de esta manera, Cien ducados dentro del termino de oy Echa Esta carta, El dia de nuestra señora de s.bre Primeramente, y los Ciento y settenta ducados, La mitad Para (...)"

(Le contrat, ici incomplet, est suivi d'une traduction en français signée du notaire Jean de Villeneuve, qui s'achève ainsi:)

"(...) garde nottes dud. feu *D'oyharart* (*) en quallité de son heritiere testamentaire, au pouvoir de Laquelle, tant led. original que led. pr.t Extraict ont demeuré, Laquelle n'a sceu cy signer, fait a osses le quatorziesme Janvier mil six cent quatre vingt et sept par moy X. Devilleneufve no.re Royal"

(*) Le notaire Oyharart étant décédé le contrat resté dans les mains de son héritière et "garde-notes" a été emprunté, copié et traduit par son successeur Jean de Villeneuve.

2. Textes en français.

2. 2. 23 septembre 1625: "Copie de l'Arrêt du Parlement de Navarre portant vérification des lettres patentes des 3 mars 1541, 1er fevrier 1585 et mars 1623 accordées aux habitans d'Ossès au sujet de privileges & Concessions - 23 7.bre 1625

Du 23 septembre 1625. Arret sur La Veriffication des lettres patentes du 3 mars 1541 & de fevrier 1585. La patante de 1623

Veues Les requ.tes pntees par les habitans du pais dossés au Royaume de Navarre tendantes aux fins de faire verifier les Lettres patantes par Sa may.te en leur faveur octroyes au mois de mars mille six cent vingt trois portant Confirmation des droits privileges concession Et octroyes contenues Esd. lettres patentes et prouissions des Roys de Navarre de glorieuse memoire en datte du troisie(me) mars mille cinq cent quarante et un et premier de fevrier mille cinq Cent quatre vingt et Cinq Et dont les coppies vidimes sont y attachees Et les conclu(sions) du procureur g(e)n(er)al du Roy -

Dit a Este que la Cour a ordonné et ordonne que lesd. lettres et Confirmations seoient Enregistrees pour en Jouir (...) par Lesd. Inpetrants ainsy quilz en ont bien Et d(e)guement jouy en vertu des lettres et octroyes cy devant accordes et conformement a la Volonte de Sa mag.te prononce a parlement de Navarre seant a pau le vingt Et

troisie(me) septembre mil six cent vingt Et Cinq Collationne et signe de
 Salefranque secretaire
 Extrait dautre Extrait deguement Collationne par moy
 Doyhararat no.re Royal"

2. 3. 1648: "Inventaire des titres de propriété de la Commune d'Ossès, dressé par Tristant de Larmendy, notaire royal à Ossès. 1648.

Inventaire des titres et documents Et autres papiers concernant les
 priuileges et droits de la Communauté d'osses 1648

Production des Jurats habitants d'osses

Le Chapitre de Baionne.

producta les.e (...) Liii

Inuentaie des Tistres documents Et autres pieces conçernants Les
 droits et priuileges du pays d'osses quy ont esté mis dans Larchiue ayant
 esté Reconneuts la plus bonne partie desquels desça Et de La par Tristant
 de Larmendj No.re Royal hautant aud. pays par lè moyen des çinsures
 declesiastique quil a fait fulminer Luj ayant esté donne charge de ce faire
 tant par les jurats, que par toute la Communauté dud. pays d'osses

Premierement une patente en parchemin qui contient la sentence
 quy feust donnée admiablement entre le Roy Don Carlos et lad. Com.te
 d'osses sur Lusage des forest et terres Communes do datte a *Olit* le
 premier fevrier 1418/ - Confirmation de laquelle sentence faite par la
 princesse Leonor de datte a *Tudelle* le 24.e dec.bre 1478/ autre
 confirmation de la Reyne Magdelene de datte a *olit* le 28e Aoust 1479/ Et
 autre Confirmation du Roy don henry de datte a *Larzabal* le 3.e Mars
 1541/ Laquelle patente se cotte de Lettre A/

Item quatre Coppies de la susd. patente un peu usees et dechirees
 en papier quj se Cottent aussy de lettres A A A A

Item La procedure de lcx.on de la sentence de lannee mille cinq
 çent çinquante trois en parchemin faite par le deffunt Sieur de Beheity
 Vischancellor sur le bailh de la possession de dues ferreries soubs le fief
 anuel, Et Une Coppie de laq sentence donné par le Roy collatione
 desquille en papier quj se Cottent de Lettres B. B.

Item La sentence de lannee 1554/ entre le procu(reur) gn.al Et les
 pajs d'osses et d'*irissarrj* sur lusage de forest du Costé de *Baigoura* Et
 d'*oyhanhandia* en papier Collationne par du hazan et se Cotte des lettres
 C. C.

Item La sentence donnee par le Roj Antoine et la Reyne Jeanne
 Conjoints en parchemin entre M.r Leuesque de Bajonne Et les habitans
 d'osses de lannee 1556 quj Contient que led. seigneur euesque baillera La
 quart part des fruits decimaux et primiçiaux jusquaçe que Leglise de st.
 Julian sera Redefiee Rebattie et mise en perfection quj se Cotte de lettre
 D.

Item le dictum de la Sentence de Lannee 1579 quj Contient
 Confiscation en faueur du Roy des bordes et terres Nouvelles Et Cond.on

de grosses amandes Contre Ceux *dosses*, Maintenance a Jouir les f(...)*es*
Et Comme quoy devroit User sur les prisoniers quj se doivent faire des
Crimes Et sur Lordre de Les Remettre entre les Mains des officiars du s.r
Çhatelain en papier Et se Cotte de la lettre Ce. Ce.

Item Coppie dune patente ottroyee par le Roy henry en Lan 1583/
en papier Contenant que Lesd. terres et bordes auoint esté bailles a
Nouveau affievement Moyenant Mille (...) sol dentree Et 25# de fief
anuelles ouotre çe que La Cop.te auoit acostume de pajer auparauant
quy estoit 20# Carlines au Contenu de Lacq. sentence de don Carlos Et
Usuals pour Lesd. dues f(...); laquelle Coppie de Lad. patente se Cotte de
lettre f. f.

Item autre patente en parchemin du Roy henry de lan 1585
Contenant Confirmation des susd. patentes sentences auct. permission
de faire boiser Et cultiuer terres ou Il Ny auroit point darbres Se Cotte de
letre G. et trois Coppies de Çeste patente en papier se Cottent de lettres
G. G. G.

Item autre patente du Roy Louis de lannee 1611/ en parchemin
Contenant Confirmation de tout çe dessus se Cotte de lettre h.

Item autre patente de lad. annee 1611 Contenant deffensses Contre
les huitans *dirissarrj* d'auoir aucun usage au bois *dosses* en parchemin Et
se Cotte de Lettre JJ

Item La Coppie dun Arrest de Lan 1620/ En papier Contenant
Ueriffication dune patente par le procu(reur) gn.al obtenue en lan 1609
portant Regles(ments) a ceux d'*osses* Comme quy devront user sur les
forets, Et Contient dautres beaux priuileges pour led. pajs et dues
Coppies desquelles patentes y sont en papier et se Cottent deds Lettres K
K K

Item autre patente deu Roy Louis en parchemin de lan 1623
Contenant Confirmation de toutes les priuileges et Consessions avecq
une Coppie de toutes les susd. patentes et pruiileges y attaches en papier
par lequel on se peut Instituer et rendre sçauant desd. droits Et
priuileges que led. pays d'*osses* a sans aller fuilletter toutes les susd.
patantes, Mesmes pouruoir quel droit il peut auoir le Sire de Garro,
lesquelles patentes et Coppie se Cottent de lettre L L L

Item Larrest de Verification des precedantes patentes donnees au
parlement en datte du 3. septembre 1625/ quj se Cotte de Letre M. M. M.

Item autre patente de lan 1623 Contenant Confirmation du
Nouveau affievement des bordes Et terres Nouuelles, Et de la permission
de faire des bordes et terres Nouuelles en parchemin et se Cotte de lettre
N. N.

Item autre patente de Lan 1631/ Contenant Confirmation des
precedantes patentes en parchemin Et se Cotte de Lettre O

Item Larrest de Verification des susd. patentes portant comission
a Messieurs desquille presidant Et du hau procu(reur) g(e)n(eral) pour

bornes des terres Jusqualors faites, Et la procédure de L(...) par Mesd. seigneurs faite en lad. annee annee 1631 Et se Cotte de Lettre P P.

Item autre patente de lan 1631 en parchemin Contenant Creation de Marche avecq L'arrest de Verification quj se Cotte de Lettre Q. Q.

Item autres prouisions en papier de lan 1637 Contenant permission daffermer La Maiade Moyenant dix Liuvres de fief au Roy par an quj se Cotte de lettre R R
(...)

2. 4. 1640-1665

Procès entre Antoine de Gramont maréchal de France et les jurats d'Ossès.

A la requête des jurats et de la communauté d'Ossès, il est interdit à Antoine de Gramont, duc et pair et maréchal de France, de se déclarer "mérin perpétuel et héréditaire" du pays d'Ossès.

(A la marge gauche en haut:)
"6 septembre 1665 rendu
contre monsieur le duc
de gramont au profit
des juratz dossez

Extrait des Registres du parlement

Entre Mrs Anthoine de Gramont Mareschal de france demandeur en Requestes par luy presentées au parlement de Navarre le premier d'octobre mil six cens cinquante et un, evocquee par arrest du Conseil du seiziesme octobre mil six cens cinquante huit, renvoyee en la dite cour et retenue par arrest du cinquiesme febvrier mil six cens soixante Et un, d'une part, Et les Jurats Et Communaulté du pays dossés en Basse navarre deffendans d'aultres, Et les dicts Jurats Et Communaultés demandans en lettres de Resvizion par eulx obtenues en chancellerie le troisesme febvrier mil six cens soixante Et trois, d'une part, Et le dict de Grammont deffendeur aultre, et le dict de Grammont demandens en lettres en forme de Requeste civile du quatorziesme juillet audit an mil six cens soixante trois dune part Et les dicts Jurats Et Communaulté d'osséz deffendans d'aultre, veu par la cour ladicte requeste Et demande dudict grandmont faicte audit parlement de navarre le dict jour premier doctubre mil six cens cinquante et un Evocquée Et Renvoyee en jcelle par arrest du conseil du seiziesme octobre mil six cens cinquante huit Et Retenue en jcelle, par le dict arrest du cinquiesme febvrier mil six cens soixante et un a ce quil juge ordonne que les Detenteurs des lettres de gramont Et d andoujns fussent assignez pour veoir declarer en Substitutions desdictes maisons de gramont Et dandoujns onn... en faveur dudict de Grammont Et se veoir condamne au desister desdictes lettres au proffict dudict de Grammont avecq restitution de tou... despens dommages Et Interests, lesdicts arrests du seiziesme octobre contenant l'Evocquation Et Renvoy en la dicte cour, dudict jour cinquiesme febvrier mil six cens soixante et un de resention, en jcelle, de coptions Et deffenses desdicts juratz Et Communaulté Repliques Et addition ajcelles, addition aussy des deffenses appointemen en droict du dixiesme febvrier mil six cents soixante trois productions des parties contredicts dudict de Grammont requestes pour contredicts suivant larrest du vingt et un may mil six cens soixante Et trois lesdictes lettres de Resazion obtenues par les dicts jurats Et Communaulte ledict jour troisesme febvrier mil six cens soixante et trois, contre le pretendu acte d'assemblée du vingt cinquiesme janvier mil six cens soixante par

lequel les dicts Jurats Et communauté auroient Renoncé au droict honorifique Et a la possession de la justice dossez nonobstant larrest du parlement de Navarre du dixiesme doctubre mil six cens quarante deffenses dudict de Grammont du dixiesme aprvril mil six cens soixante et trois, repliques, appoinctemen en droict du vingt troisesme dudict mois d'apvril mil six cens soixante et trois productions des parties requeste desdicts Jurats employéé pour contredictes, Et forclusions den fournir par ledict de Grammont suivant le dict arrest a contredire declare commun par Requeste, les dictes lettres en forme de Requeste canlle obtenues par ledict de grammont ledict jour quatorziesme juillet mil six cens soixante et trois contre larrest du parlement de pau du dix neufiesme doctubre mil six cens quarante arrets d'appoincte au conseil sur la dicte requeste Canlle en datte du treiziesme aoust mil six cens soixante trois mo.... de requeste Cancele par euz fournies contenant ses conclusions auxquelles ont subvenu les dictes lettres les parties fussent Remises en tel estat quelles estoyent au paravant ledict arrest du parlement de Pau du dix neufiesme doctubre mil six cens quarante, et sachant que faute d'avoit esgard aux lettres de Resazion desdicts Jurats Et communauté deffenses leur seioient faictes de troubler ny empescher le lieutenant merin estably par ledict de grammont en ladministration dela justice dudict lieu d'osséz sous telle preuve qul plairoit a la dite cour dordonner Et pour le trouble par eux fait a Me johan delissalde lieutenant commis par le dict de Grammont quilz seoyent condemmnes en tous ses despens dommages Et Interets Et en tous les despens de Linstance, Response ausdicts mo..... de Requeste canlle par les dicts jurats Et communauté productions des parties, contredicts par elles Respectivement fournis suivant ledict arrest déclaré commun requeste desdicts jurats du vingt neufiesme novembre audict an mil six cens soixante Et trois avecques pro addam au jugement de linstance dentre les parties deffenses fussent faictes audict de Grammont de prendre laqualite de merin perpetuel Et hereditaire du pays d osses ny de nommer a ladvenir aucun merin en la justice dudict lieu tant pour executter la sanction des dicts jurats que pour administrer la justice audict lieu Et pour lavoit fait condamne en tous les despens dommages Et Interets desdicts jurats Et communaulte sauf au procureur general du Roy aprendre telles conclusions qujl advisera bon estre sur laquelle requeste aura este Resilue de faire droict ez jugeant par les signiffies trois productions nouvelles dudict de grammont par requeste des vingt deux d'octubre mil six cens soixante et trois sixiesme juin Et vingt troisesme juillet mil six cens soixante Et quatre, requestes desdicts Jurats Et communauté, employés pour contredicts contre lesdictes productions nouvelles, conclusions du procureur general du Roy, le tout joint Et considere, -

Dict a este que Ladicte Cour et eu esgard aux lettres de Resazion obtenues par lesdicts Jurats Et communauté a servir les parties en tel estat quelles estoyent au paradvant le dict acte d'assemblée du vingt Cinquiesme Janvier mil six cens soixante, Et en consequence a debouter ledict de Grammont de ses lettres en forme de Requeste cancelle, Et de sa demande portéé par sa Requeste du premier decembre mil six cens cinquante et un, condemne ledict de Grammont en lamande de soixante quinze livres deues au Roy, a moitie moins envers la partie, Et en tous les despens du proces, prononcé le sixiesme jour de septembre mil six cens soixante quatre.

(Signatures).

Lan m6c soixante quatre le douzieme septembre fut le pnt signiffié et baillé coppie a M.re Couterel procureur de pau ..."

2. 5. "Roolle des maisons qui doivent fief a La maison de Gastanarana d'Ossés", titre français en couverture d'un texte en espagnol du XVIIe siècle (1651?) ou antérieur: "*Memoria de Las casas*

que deuen ffio al palacio de gastanarana de ossés". Traduction française.

N.B. Les 14 premières maisons sont situées dans la commune de Saint-Martin-d'Arrossa, les autres à partir de *Bidegain* (n° 15) au quartier de Gahardu où se trouve Gaztenarena, possession des barons de Garro de Mendionde. L'orthographe des noms n'est pas modifiée. Seule la maison *Irunbehere* d'Exave (n° 7) faisait partie des "feux" médiévaux (voir n° IV, V, VI, VII.)

"Mémoire des maisons qui doivent fief à la maison noble de Gastanarena d'Ossès.

1. Primo la maison de *Errecartia* doit au moulin et fief six charges qui sont 5 s. - 5 s.

2. La maison *yraubay* (?) au moulin et 6 charges 5 s.
elle a de terre 6 quartaux notaire Ysuri an 1580 =

3. La maison de *ferrandorena* moulin et fief 3 charges et elle a de terre 3 quartaux au 18 de septembre 1576. Notaire secrétaire Loytegyuy 2 s. 8

4. La maison de *feranua* moulin et fief 3 charges elle a de terre 10 almuds. Notaire domingo de Jaureguy au 14 mai 1582 - 2 s. 8

5. La maison *peiarena* moulin et fief un sou - 1 s.

6. La maison de *cucuyarena* moulin et fief - 2 s. 8

7. La maison *Yrunbeeria* moulin et fief - 2 s. 8

8. La maison de *marrorena* moulin et fief 6 charges. Elle a de terre 4 quartaux notaire Ysuri au 19 septembre 1547 - 5 s.

De plus doivent ceux de *marrorena* le verger qui était à mosen Juan de Iriart joint à la chaussée pour 50 sous acheté auparavant au sr. de garro au 20 novembre 1513 et fief 3 charges 2 s. 8

9. La maison de *Ripa* ou *mari saupar* moulin et fief 3 charges aussi elle doit la carte - 2 s. 8

10. La maison de *mendavia* pour un verger elle doit de fief 6 charges aussi elle doit la carte - 5 s.

11. La maison de *Alinena* moulin et fief 3 charges aussi elle doit la carte - 2 s. 8

12. La maison de *Jassessia* qui sont (sic) d'esteban soruet moulin et fief 1 s. aussi doit la carte - 1 s.

13. La maison de *abiluna* moulin et fief 3 charges elle a 3 quartaux de terre notaire secrétaire Loytegyuy au 8 de novembre 1576 - 2 s. 8

14. La maison de *martiarena detssave* que lui donna andoznua au 22 mai 1628 pour 8 ardis doit moulin et fief 3 charges - 2 s. 8
notaire arcandie =

15. La maison de *bidegain* doit moulin et fief 6 charges et on ne sait si elle a carte - 5 s.

16. La maison de *guiramox* doit moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s. 8

17. La maison *Ramonena* moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s.

18. La maison *dominx betrirena* moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s. 8
19. *domingo insastuy* moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s. 8
20. *Bors guixonena* moulin et fief 3 charges 2 s. 8
21. La maison *martinena* moulin et fief 3 charges 2 s. 8
22. La maison *Juaniscorena* moulin et fief 3 charges 2 s. 8
notaire Jaureguy -
23. La maison de *antonena* moulin et fief 3 charges - 2 s. 8
24. La maison *garridorena* en trois partie moulin et fief 2 s. 8
25. La maison *xaragolena* en deux parties moulin aussi doit la carte - 2 s. 8
26. La maison *martiarena* moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s. 8
27. La maison *garridorena* moulin et fief 5 ardis aussi doit la carte - 1 s. 4
28. La maison de *Betrirena* moulin et fief 3 charges 2 s. 8
29. La maison de *malliarena* est libre de tout pour l'avoir donné en faveur du mariage à mallia fille de gaston . fille de gaston (sic) seigneur de garro pour sa femme a Juanicot fils et héritier de mallia et confirmé par antoine seigneur de garro notaire Larrando =
30. La maison de *surrutena* moulin et fief 3 charges - aussi doit la carte 2 s. 8
31. La maison de *mari surirena* moulin et fief 3 charges aussi doit la carte - 2 s. 8
32. La maison de *aguerria* moulin et fief 6 charges elle n'a pas de carte parce qu'elle est très ancienne - 5 s.
33. La maison de *pedro soruet* tailleur de pierre moulin et fief deux ardis - Juan de ybarart notaire au 25 juin 1651 s. 8
(La phrase suivante en français est ajoutée en bas de la liste:)
- Larrest de la chancellerie contre nombre de susdits fivatiers (...) d'aller moudre leurs grains au moulin de Gastanarana est du 6 mars 1597."

2. 6. Jean d'Olce évêque de Bayonne transforme la chapelle de Bidarray en église paroissiale (brouillon ou copie sans date).

" Nous Jean Dolce par la grace de Dieu et du st siege Ap.lique Evesque de Bayonne ayant este bien et plainemt. informes que les suppliants qui sont les habitants de Bidarray en osses, lesquels nous sollicitent despuis long temps sur le suiet de leur requeste ne peuvent point commodem.t satisfaire aux obligations spirituelles , sils nont point une Eglise parroissiale sur les lieux tant a cause quilz sont fort esloignes de celles de St. Julien et de St. Martin ou ils sont alles iusques a p.nt que parce que les chemins quilz doivent passer pour aller a ces Eglises de St.

Julien et St. Martin ne sont pas moins difficiles que dangereux a raison des montées et descentes quil y a par tout (*) accompagnés des meschantes rivieres qui ne sont pas agreables lorsqu'elle se desbordent outre les autres accidents auxquels ils sont faicts dans le transport des enfants pour le baptesme et ceux des mourants pour le secours du st. viatique qui ne sont pas moins frequents qui sont des choses qui nous ont aff...s particulierem.t en nos visites ordinaires et extraordianires aussy bien que par lenqueste faite suivant nostre ordre par -

et que les d.ts habitants sont en asses grand nombre pour remplir une Eglise parroissielle et pour supporter les charges dicelle, veu dailleurs les actes et consentem.ts du Chapitre de Roncevaux comme ayant le droit sur la Chapelle de nostre dame du dt. bidarray quon veut faire servir deglise parroissielle, et du Curé des d.tes Eglises de St Julien et de St Martin qui est aussy interessé parce quon veust le distraire des d.tes Eglises lesquels actes sont deux en nombre Retenus doyhazard no.re Royal en datte du. -

le premier estant de la teneur suivante -

et pour ce qui est du second acte il est conclu comme sensuit X.
 Veu encore la d.te requeste et tout bien et meurem.t consideré dans le desir que nous avons daugmenter la gloire de Dieu au d.t lieu de Bidarray et faciliter les moyens de le servir avons de nostre pouvoir et autorité Episcopale erigé et erigeons la chapelle de nostre Dame du dt. Bidarray en Eglise parroissielle pour lusage perpetuel des habitants de d.t lieu de Bidarray a ceux qui seront et pourront estre par et apres a laquelle Chapelle nos attribuons pour cest effect toutes les prerogatives necessaires et requises avec fonds baptismal, tabernacle de st.sacrement de leucaristie cemitiere et autres dont les Eglises parroissielles doivent estre pourveues le tout a condition que les habitants en useront aux charges et obigations (sic) contenues aux d.ts deux actes de cy dessus du (...) non seulem.t en ce qui regarde la d.te Eglise mais encore au regard du Chapitre de Roncevaux et du Curé de St. Julien et de St. Martin voulons que nostre presente ordonnance soit executée par le nostre aumonier lequel nous avons a ces fins commis et deputé avec enjoinction a luy de lentiere execution de faire infirmer et enregister ses procedures avec le reste des actes au Registres de nostre officialité de Navarre pour en conserver touiours la memoire et y avoir recours quand besoin y sera."

(*) Les deux seuls chemins carossables d'accès d'Ossès vers Bidarray, avant l'ouverture des berges de la Nive qui faisaient une gorge infranchissable jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, étaient pour Ossès le "chemin royal" par le Baigura et la maison Harberga (restée la dernière d'Ossès de ce côté), et pour St-Martin d'Arrossa le passage par le flanc du Larla et la maison Harlepo (le "col pierreux" bien nommé) la première de Bidarray de ce côté.

2. 7. 16 février 1657. Martin maître d'Etcheberri de Horça vend une terre à François de Guilantena marchand à Bayonne.

"Le Seiziesme jour du mois de fevrier mil six cents cinquante sept au lieu de horça au pais d'ossés et dans la maison de *Beneyac* (*) avant midi par devant moi notaire royal et temoins bas nommés, constitué en sa personne *Martin m.e propriétaire de la maison d'Etcheberry* dud. lieu de horça lequel de son bon gré, franche et agréable volonté tant pour lui que pour ses hoirs et successeurs, a vendu, cédé, aliéné et transporté, vend, cede, alene et tra,sporte purement et seipplement et sans nulle reserve de rachat à *Mr. françois de Guilantena Marchand* habitant à Bayonne absent, mais moid. notaire royal pour lui et ses droits ayant, present, stipulant et acceptant, savoir est, tout-icelle piece de terre avec deux pieds de pommier a la consistance d'un quart d'arpent ou ce que c'est son plus ou moins, des appartenances de lad. maison d'*Etcheberry* qui est au devant de la maison de *Sanchicorena* (**) appartenante aud. acheteur, confrontée de toutes parts du jardin de *Sancho d'Oyharart maçon*, du chemin qui tire vers la maison de *Mary urdin*, avec la terre fougerée d'*iriart* et terres du meme acheteur, laquelle vendition et achat fait avec tous les droits, servitudes, privileges et libertés à lad. piece de terre appartenant, pour et moyennant le prix et somme de vingt-neuf Ducats de cinquante cinq sous toute piece, que ce meme vendeur a confessé avoir retirée avant le passément des presents des mains et pouvoir de *M.r Arnaud Dolhagaray marchand* en decharge dud. *S.r de Guilantena*, de laquelle somme de vingt neuf ducats led. vendeur s'est tenu pour bien content et satisfait et l'aquitte, renonçant à l'exception de pecune non nombrée et à toute erreur de compte, de laquelle piece de terre et pieds de pommiers led. vendeur s'est depouillé et devetu en faveur dud. acheteur et l'en a vetu et saisi par la concession des presens, voulant et consentant qu'il en jouisse, fasse et dispose dorenavant à son plaisir et volonté, et à ces fins en prenne telle possession réelle et ce sur lesd. lieux que bon lui semblera la presence ou absence dud. vendeur nonobstant le constituant procureur en sa propre cause et le subrogeant en son lieu, droit et place, promettant led. vendeur d'avoir et tenir le tout pour ferme et stable, meme garantir et defendre de tous troubles, dettes et empechement à l'envers et contre tous à peine de tous depens damages et interets, sous obligation et hipotheque de sa personne, biens et causes presens et futurs qu'il a soumis renondé et juré en forme requise. En presence de *Beltran fils d'Iriart d'Iriberry*, et *gaston de harrondo du lieu d'ugarzan* lesquels ni led. vendeur n'ont signé à l'original des presents pour ne savoir ecrire, etant de ce faire requis par moi.

Solvit trois livres.

Doyharart no.re royal."

(*) Aucune maison d'Ossès n'a proprement porté ce surnom d'origine (Bénéjacq en Béarn) mais c'était le nom patronymique dans plusieurs d'entre elles.

(**) Le nom de maison "Sanchicorena" ("du petit Sanche") n'est pas documenté par ailleurs, mais c'est sans doute celle qui prendra très vite le nom de son propriétaire ici nommé "Guilantena" puis au XVIII^e siècle "Chopirena" du quartier de Horça (même nom à Gahardou). La maison éponyme et ancienne Guilantena elle-même, avec ses linteaux gravés de 1625, change de nom à la fin du XVIII^e siècle pour devenir "Sastriarena" nom actuel.

2. 8. 18 février 1685. Assemblée générale pour l'usage des bois et taulins. (document original partiellement rogné et usé).

(1) "L'an mil six cens quatre vingt cinq et le dix huitiesme Jour du mois de feb.r., Jour de dimanche, En la parroisse d'osses, En cour et assemblée g.alle tenuë au lieu et heure pour ce destinés par *pierre m.e ancien d'hiriart* du quartier d'exabe, *Martin me. d'Iraburu* d'ayharze, *gaston me. d'Irigoïn* de galhardu, *Petry me. d'Iribarne*, *gaston me. d'Iribarne* Et *Joannes de Donnamarie* du quartier de horza - *pierre me. de massoa* d'ahaize, Et *Joannes me. de Mendigibel* d'Ugarzan, tous jurats de lad. parroisse - assistés de *Me. Jean de Lapique no.re royal*, *Joannes me. de Mourguy*, *pierre me. d'Iriberrigaray*, *Domingo me. d'Iriberribehere*, *Domingo me. d'amestoy*, *Joannes me. d'Ibarrondo*, *Joannes me. d'Uhalde*, *Joannes me. d'Irigoisbehere*, *pedro me. de Laharrague*, *petri me. de Cinco*, *Bertran me. d'ossamendj*, *Martin de Mendiquague me. de la maison d'Iriart* dud. galhardu, *petry me. de Bidart* d'ayharze, *Domingo me. de Recato*, *Joannes me. de Sasqui*, *Joannes me. d'Ibarmendiburu*, *Joannes me. de Barberarena*, *Sebastian de Larramendi*, *pedro me. d'Irigoisgaray*, (...) *daburu*, *Joannes me. d'Inda*, *Martin me. d'Etcheberri*, *Joannes de Mougape* dit *Tipia*, *Pedro me. d'aquerret*, *pierre d'Erdoy*, *Joannes de Ramondeguy*, Et plusieurs autres Tous habitans de lad. parroisse d'ossez, En laquelle assemblée a esté dict et proposé, que le bois commun dud. osses se diminue beaucoup, Et se consomme de jour a autre par la faute de lad. com.te, en ce que pouvant conserver facilement et augmenbter lesd. bois, en deffandant La coupe des thausins, en quelques quartiers des (...) en un intervalle de temps, tout au contraire qui que ce soit coupe par Jour non seulement des chesnes, des haïtres, des Ti(...) thausins et dautres arbres, mais encore tous les Jeunes thausins qui Croissent ausd. bois non seulement pour la provision ord.re du chauffage de leurs maisons, mais aussi, il y a des (...) coupes extraordinaires qu'ils font desd. thauzins sous pretexte de faire de la chaux pour des terres, En sorte que si ceste sorte des coupe continuë a l'avenir, Lad. communauté sera Reduite dans peu d'annees a n'avoir point de bois, ny pour faire avoir bastiment, ny pour avoir autre usage, Sur laquelle proposition, Lad. com. et assemblée g.ralle a pres une meure dellibera.on, a Resollu Et arrêté, que lesd. sieurs Jurats se transporteront aux quartiers et Environs des six hameaux dont lad. com.te est composée, pour marquer et borner, chascun desd. quartiers, quelques parties qu'ils jugeront estre le plus propres, Et abondans desd. thauzins, pour l'augmentation dud. bois, en appellant avecq Eux, quelques habitans de chascun desd. hameaux, pour (...) que lesd. (...) apporteront

leur (...) touchant lesd. bornements, alad. communauté, en une assemblée gn.alle qu'ils auront convoquée a cest effect aud. p.nt lieu, pour delliberer sur les Rapports, suivant qu'il appa.dra, sur la deffiance de la coupe desd. thausins, Dequoy par mandement de la cour gn.alle a este Retenu le p.nt acte par moy ainsi signé a Loriginal, - *doyharart* no.re et secretaire d'Icelle.

(2) (Le) vingt et deuxiesme Mars, mil six cent quatre vingt cinq aud. lieu dossed, Lesd/ (...) *d'Iriart, D'iraburu, d'iribarne, Irigoin, Donnamarie, Massoa, Et Mendiguibel* (...) susd. estant assemblés en lieu (...)al ordinaire, ont dit et déclaré (...)g.alle du jour dix huitiesme feb.r (...) qu'ils ont fait la visite des d. h(...) du pnt. lieu dossed, sestant transportés en chascun des quartiers d'*Exabe, ayhartz, galhardu, horza, Dahaice et d'Iriberry* (...) qui composent lad. com.te, Et ensuite (...) environs de chascun desd. quartiers (...) le thausins se produit, Et qu'ils ont In(...) a l'assistance d'autres gens qu'ils ont appelés de chascun desd. hameaux, et Endroits qui seront (...) bas déclarés, que le quartier appelé (...) *gaztelu*, contigu aud. hameau dir(...) comançant au Verger de *Joannes d'El(...)* dit *aytasainduya* (*) dud. *horza*, Et tirant en droite ligne par le chemin qui va (...)le canton de la vigne de *Menta* a la borde de *harluche*, de ceste borde, a celle de (...) pied du (...) *gallana* Est sien propre Et (...) en thauzins, pour estre gardé (...) (...) coupe aucun arbre pour (...)ta.on dud. bois.

(...) déclaré encore, que le quartier (...) *Ibide*, qui est proche led. (...) d'*Iriberry Ugarzan*, comançant (...) du verger d'*Eyherassarri* dud. *Iriberry* (...) *Mounhogorry*, Et tirant dud. (.) par dessus la piece de terre de(...) la borde du mesme de *siston* (...) a Lendroit appelé *harsberro* (**), (...) borde tirant a la borde (...) dud. *Ugarzan*, et de la, a autre (...)nd d'*Etchepare de Saitico Erreca* (...)anat a la borde d'*Eyharassarry* (...) le Ruisse(...) du *chiston*, a la borde de *Chisto*, Et de ceste borde, tirant encore a celle dud. d'*Eyherassarry*, Leur a pareu aussi fort propre pour l'augmenta.on de bois dud. tauzins -

(*) La formule indique un surnom "le saint père" (!) qui a effectivement formé le nom d'une maison du quartier *Horza* disparue ou changée de nom depuis longtemps.

(**) Cette "broussaille de l'ours", l'un des très rares toponymes nommant le plantigrade, surprend dans ces replis boisés au pied du *Baigura*.

Lesd. sieurs Jurats ont déclaré aussi, qu'ils ont veu, Et Examiné Le quartier appelé de *beroague*, qui est au quartier dud. hameau de *galhardou*, començant a la borde de *Martirena de horza*, Et tirant par le canal qui tire a la borde d'*argain*, de ceste borde tirant a la fontaine *D'Errecaburu*, de ceste fontaine, tirant a la borde d'*ospitalchipi*, d'Icelle borde, tirant aussi a celle D' *aguerre* de la, a la borde de *Martin ansola*, Et

de la en avant desçandant a la borde de *borthagaray* de halor, Et de ceste borde (...) jugé, que tout led. quartier qui est dans (...) dud. Circuit Est fort abondant et propre pour la conserva.on dud. bois thausin, Et augmenta.on d'Iceluy -

(Lesd.) sieurs Jurats ont declaré Encore, qu'il se sont transportés au quartier du heremps d'*ahaize*, et ils ont jugé que Lendroit appelé (...) *hurrieta*, commençant avec la borde de *bidart* et de *Sancho*, Est fort propre pour deffandre lad. (...) dud. thausin, d'autant que led. thausin abonde et croit beaucoup aud. quartier jusques (...) ant de la montagne, qu'ils sont aussi d'avis (...) sans Empescher lad. coupe, au quartier qi (...) en la borde du Me. de la ma.on de *Merque*, et tirant de ceste borde en droite ligne au Ruisseau appelé *Latza*, de la tirant a la borde de *Juannicot bastan*, de la tirant aussi en lendroit appelé *Esqueguicoheguia*, de la au pied du champ du (...) circuit (...) aussi, Lesd. sieurs jurats sont (...) de conserver le quartier qui comance a (...) appelé *chomino Monho*, Et tirant de la a la piece appelée *Sorho charra*, de la a la fontaine d'*arroqui*, de ceste fontaine aussi a *gorostarri*, de la en bas tirant a la borde de *Jesus*, Et de la par (...) d' *ameslepho* Jusque au bord de la (riviere) En sorte que ce qui est au dedans d (...) est fort propre pour deffandre lad. com(...) thausin -

Et finalement lesd. sieurs Jurats ont dit qu'ils ont trouvé à propos de deffandre lad. co(...) de thausin a la frontiere ded. hameaux d'*ayharse* et D'*Exabe*, comañant la borde d'*oyhabil d'ayharse* située au quartier appelé *Iraordoqui* tirant a la borde de *Tondray*, et de la a la Riviere qui desçand de St Jean, en sorte que

(...) lad coupe (...) continuent comañant a l'endroit app. (...) cil Erreca, Et tirant de cest Endroit a la Borde de *Martinto*, de ceste borde, a Celle de *grechitina*, de ceste Borde tirant a *heguilaburra*, de la en traversant la Riviere qui desçant de Baigorri, comañant a l'endroit appelé *astategyuy* et tirant par le quartier de *Mendurri* par le chemin *doyharart* a *aincichourieta*, Et de la a la Borde d'*Iraçabalchipi*, de ceste Borde tirant par le grand chemin a celle d'*Etchatiarra*, En sorte que le quartier qui Respond vers led. hamau d'*ayharze* demeurera deffandu, Come aussi Lesd. sieurs jurats sont d'avis d'Empescher Lad. coupe, au territoire comancant à L'endroit appelé *Haitzondoa* qui est proche led. hameau d'*Exabe*, Et tirant de cest Endroit a celui qui est appelé *Menyoureneco atheca*, de la tirant a l'endroit appelé *terresta ondoa*, de la tirant a la miniere appelée *Menyourena*, (...) *harina* (...) a *Ithour atheca*, de la tirant au (...) d'*ossamendi*, dud. champ tirant aussi (...) *Satalli*, de ce chemin tirant a *harlu*(...) quartier tirant aussi au canton ap(...) *Sabola*, de la a la croix de *qual*(...) *xe* la tout le pardessus vers le que(...) *Bidarray* doit estre deffandu de (...) desd. coupe, dequoy Et de tout (...) par mandement

des. sieurs a (...) acte par moyd. *Doyharart* no(...) secretaire susd. ainsi signé (...) a loriginal//

(3) Le premier Jour du mois D'avril (...) quatre vingt Cinq, En lad. Parroisse d'osges En cour Et assemblée g.rale Tenuë au lieu accoustumé pas lesd. sieurs *D'iriart, d'Iraburu, d'Irigoin, d'Iribarne, Donamarie, Massoa, Et Mendiguibel* (...) *Gaston me.de Guiramonx, pedro me. de michelco, andres d'Iriberrigaray, bertran d'thuralde* (...) *Gaston d'Etcheberri de galhardu, pedro me. d'iriberrigaray, bertran me. d'ossamendi, Joannes me de Borthairi, Joannes me. de Mourguy, pedro me. de Murguiart, Joannes me. de Sasqui, Martin me. d'Etcheberri de horza, Joannes me. d'Arroqui, Joannes me. d'Inda, Joannes me. de barberarena, Martin me. d'Iribarne dahaize, françois me. d'Iriquigaray, pierre me. d'Elissague, Joannes me. d'Etchebarne d'Iberri, Joannes me. d'orpustan, Joannes me. d'Elgard, Gaston me. de monyo, Joannes me. d'aguerre, Domingo me. bidart, Miguel me. de chorra, Joannes me. d'arrabit, Joannes d'Ernague dit burgin, gaston me. d'Iribarne d'Exabe, Miguel me. de (...)rreche, petry me. de bidart, Domingo me. de Recato, (...), Joannes de mougape dit thipia, (...)amestoy, (...), Joannes me. de Çaragorry, Joannes (...), Bertran d'argain, petry d'Iroungaray, Joannes me. de Mariourdin, Et plusieurs autres tous habitants de lad. parroisse d'ossez en Laquelle assemblée a esté dit, et Repété par lesd. sieur Jurats, qu'en consequence de L'ordre que la com.te leur donna, En cour gen.alle tenuë aud. pnt. lieu le dix huitiesme de feb.er dernier, qu'ils ont visité toute L'Estenduë desd. heremps comuns dud. (...) Et les quartiers ou les thausins se produisent Le plus en abondance, Et qu'ils ont c(...) Et bornés quelques uns des endroits qui leur a semblé Estre le plus propres, Et comodes pour chascun des habitants, pour la conserva.on Et augmenta.on du bois de thausins, Com.e il appert de la procedure sur ce faite, qui est Inserée cy dessus en datte dud. Jour vingt et deuxiesme de Mars dernier dans laquelle sont Marqués et Exprimés(...)*

puisse(...) lad. com.té qu(...) produit et utilité pour la suite du temps, Requerant lesd. sieurs Jurats, a ce quil soit prins dellibera.on sur ce dessus, SURQUOY ET apres que par comandement de lad. assemblée La Lecture a esté faite par moy no.re Et secretaire d'Icelle, en langue vulgaire tant du susd. acte de delibera.on dud. jour 18e. feb.er dernier, que de la procedure faite par lesd. sieurs Jurats En conseq.ce d'iceluy sur le bornement desd. quartiers inserés au pied de Lautre, LAD. COUR ET assemblée gn.alle, (attendu qu'il y a d'autres (...))dittés, que celles des quartiers qui sont (...)imés cy dessus pour avoir comodement la provision necessaire pour le chauffage (...) des ma...ons); a d'une comune voix voullu et ordonné, que les thausins qui se trouvent maintenant en pied, Et pourront (...) garder et conserver (...) de seize années et davantage (...) Jusquez a ce que le bois desd. thausins sera parvenu ausd. endroits, a une grandeur Raisonnable, pour la reparat.on des ma.ons et autres utilités que lad. com.té en pourra tirer, Et a plus avant

il a esté aussi ordonné, qu'oultre les susd. endroits Marqués, que les quartiers appelléz *arroqui Ithurry*, Et *hiscorda*, a la veuë de la borde D'*aquerret*, scituées dans le territoire dud. quartier d'*ahaize*, Ensemble les deux parts et quartiers qui se divisent par le chemin qui comance a la borde *dansola* dud. pnt. lieu de *horza*, sçavoir pour la part qui regarde la part du couchant par le *chateau de Mauvoisin*, que l'autre part dud. chemin, qui regarde le Levant jusques au canal du ruisseau d'*Elgueta* (...)

(...) Et fait Inhibition Et deffance a (...) de personnes, de faire En aucun do(...) bornés, aucune coupe daucun (...) a pied, soubs peyne d'estre punis, Et d' (...) que diverses personnes se Licentient de faire (...)tres quartiers desd. heremps com.uns des grosses coupes desd. thausins pour des fours a chaux, çe qui produit une grande Ruine desd. bois, Il a esté aussi ordonné Et arreste, qu'il ne sera pas Loisible a aucun des habitants de lad. com.te de faire d'aujourd'hui en avant, aucune telle coupe desd. thausins a pied, en aucune part desd. heremps pour lesd. fours a chaux, que des branches seulement soubs peyne d'estre procedé contre les contrevenans, suivant qu'il sera Jugé a propos par lesd. sieurs Jurats, dequoy Moyd. no.re et secretaire susd. ay Retenu le p.nt acte, par mandement de lad. cour gn.alle ainsi signé a l'original *Doyharart* no.re Royal

Extraict de l'original, qui ont demeuré au pouvoir (...)"

2. 9. 14 septembre 1692: reconnaissance de dette de Zaragorri à Xurit.

"Le quatorsiesme sep.bre mil six cent quatre vingt douze, au lieu Et dans la ma.on de moy not.re soubs.ne avant midi, par devant moy no.re Et tesmoins bas nommés, Constitué a este personnellement *Joannes propriétaire de la ma.on de Çaragorrij* du quartier *dahaize* Lequel de sa franche volonté a recongneu Et confessé debvoir bien et Legitiment a *Joannes me. de la ma.on de chourit* du quartier de *horza* aud. osséz, à ce p.nt Et lad. confession stipullant et an(...)tant, sçavoir est la somme de trente huit ducats pour le prix de Vente Et alienement d'une part de bon(...) que le mesme de *chourit* luy a fait Il y a huit jours Estimés par les experts a ce qui la (...), Et les deux ducats Restant pour dautres comptes Entre En payement de laquelle so.e de trente huit ducats, Le mesme de *Çaragorry*, a fait et fait par les pn.s Retroscession Et transport aud. de *Chourit* acceptant, scavoir de pareille somme de trente huit ducats qu'il doit prendre, sur les heritiers de feu *Joannes dUhalde* Et *marie doyharart* conionts m.es de la maison de *Mentaberrj* dud. quartier d'*ahaize* comme cessionnaire de *Joannes me. de la maison dUhalde* dud quartier de *horza* aud. osses, par cession du sixiesme d'avril 1676 retenu de moyd. no.re scavoir vingt et six escus de prin.al Et quarante sols de salaire de

lobliga.on, faisant vingt et deux ducats par obliga.ion du 14° feb.ert 1655. octroyée par lesd. seur- (...)"

2. 10. 18 janvier 1693. Assemblée générale sur l'usage des bois de taulins et d'autres en divers endroits d'Ossès et Irissarry.

"En Cour et assemblée gn.alle tenuë En la parroisse dossez, Ce Dimanche dix huitiesme de Janvier Mil six cent quatre vingt treize, par devant *Joannes me. de Mourguy, Joannes me. d'Iribarne* du quartier d'exabe, *Martin me. d'Iraburu, Joannes me. Jeune d'Etcheberri* du quartier de galhardu, Et *Joannes me. d'Urrutiberz*, tous Jurats de lad. paroisse, estant a ce p.nt et assistant *M.e Dominique de Mathieu* sirurgien, *arnaud doyharart* praticien, *Joannes me. de sasqui, Joannes me. ancien d'arroqui, bertrand me. D'ossamendi, Miguel Me. de chorra, Martin Me. d'Irigoïn, pierre me. ancien d'Iriberrigaray, Joannes Me. de Mendiguibel, gaston me. de Guiramons, pierre me. ancien d'Irigoisgaray, Joannes Me. d'Irigoisbehere, Joannes me. d'Uhalde, Joannes Me. D'Elgard, pierre me. ancien de Mourguiart, pierre me. de Massoa, Joannes me. d'Inda, pierre me. d'Urdocheta, Joannes me. d'Ibarrondo, Domingo Me. de Caderet, Joannes me. de Mendiquague, pierre Me. d'Ellissague, Dominique Me. D'Etchebehere, françois Me. d'Iriquiraray, Joannes Me. de Sisto, Miguel Me. de Landaburu, Dominique Me. de Recato, Bertran D'argain, Joannes Me. d'Etchegaray et D'essandeguy, Sebastien de Larramendi, Joannes me. Jeune d'Ithurralde d'ayharze, Miguel Me. D'arrece, pierre Me. de Laharrague, Joannes Me. de heigorri, Joannes Me. d(...)* Et plusieurs autres, tous habitants de lad. parroisse dosses, Les p.nts faisant pour les absants, A Esté dit et proposé par lesd. Sieurs Jurats par lorgane dud. de *Mourguy*, qu'il Est notoire a un chascun des habitants de lad. com.té, Comme En lannée Mil six cent huitante, Les communaités dud. *ossés* Et d'*Irissarry*, avoient deffandu a tous lesd. habitans desd. parroisses, de couper au pied aucun chaine blancq ou taulin, aus quartiers appellés *abartiague* Et *D'oyhanhandi* comañant au *mollin neuf dud. Irissarry* Et tirant Jusques a la *borde d'Etc(...)* du quartier d'*ahaize*, qui est un Endroit (du) quartier com.un d'Entre lesd. deus com.te, et Le bornement qui se trouve fait, par les actes sur ce faits, Comme aussi qu'il est de la notoriété, qu'en l'année mil six cent quatre vingt cinq, Et par les delliberations du 18° Et premier d'avril de la mesme année prinses En cour gn.alle, Lad. p.te parroisse dosses, auroit fait Encore pareille deffance aux habitants d'Ïcelle, de faire aucune coupe desd. chesnes blancqs ou thausins, aus quartiers appellés, *Ibide, Gaztelu, Harsberro, Bihurrieta, arroqui, Ithurri, Herscorda*, Et en d'autres quartiers Et Endroits dans le territoire dud. pnt. pays, suivant Le bornement qui se trouve Marqué, En la procedure faicte par les Sieurs Jurats de lad. année 1685, Inserée au pied de lad. delibera.on dud. jour 18° feb.er de lad. année en datte du 22e. Mars de la mesme année 1685. Et quoy que depuis lesd. deffances Lesd. arbres ayant beaucoup acru Et augmenté ausd. lieux deffandus, Et qu'il soit de l'Interest publicq, de faire Executer lesd. deffances, affin que le bois comun de lad. com.te qui

se trouvr.t Ruiné, puisse estre Reparé par le moyen de la deffance de lad. coupe, Neanmoins certains particuliers mesmement (...) ont comancé depuis peu de faire des coupes desd. arbres, En quelques uns desd. quartiers deffandus, Et particulièrement aud. quartier D'*abartiague*, Et qu'il y a d'autres qui (...) jactent de faire aussi, des semblables coupes si lesd. contreventions restent impunies, Et comme Tout cela tend, a une destruction antiere dud. bois desd. quartiers deffandus, quoy qu'il y ayt assez de comodité du bois en dautres quartiers non deffandus, pour la provision d'un chascun Lesd. Sieurs Jurats ont Requis Lad. Cour et assemblée gn.alle, de prendre deliba.on La dessus, SURQUOY ET apres que par Mandement de lad. assemblée, La Lecture desd. actes, des années 1680 Et (...) contenant lesd. deffances a este faite par moy no.re soubs.ne En langue vulgaire La Cour Gn.alle a Resolu Et arreste, Lesd. deffances contenues aus susd. a (...) sur la coupe desd. thausins ausd. quartiers Marqués, seront gardés Et Executés, Et Elle adonne Et donne pouvoir tel que par le droit est Requis, ausd. sieurs Jurats de porter la plainte a nos seigneurs de la cour du parlement, contre tous ceux qui contreviendront ausd. deffances; Et de poursuivre par Informa.ons ou autrement contr'eux, La punition que le cas Requerra; En laquelle assemblée s'estant aussi p.nté Joannes Me. jeune d'*Irigoischart* fermier de la thuillerie de la salle de *chataignerena*, scituée au quartier de *galhardu* aud. osses, Et ayant allegué qu'en lad. quallité de fermier de lad. thuillerie qu'il est en droit, de prendre le boissage necessaire desd. chesnes blancqs, aud. quartier appelé *beroague* Et Environs d'Iceluy, qui sont a la porte de lad. thuillerie, pour la provision de la mesme thuillerie, Lad. cour gn.alle a ordonné sur lad. provision, attendu que Les habitans de lad. com.te ont besoin de la thuille pour couvrir Et Reparer leurs ma.ons, que led. d'*Irigoischart* thuillier pourra couper au susd. quartier, des tausins tortus, et des branches pour provision du four de lad. thuillerie, En y faisant Neanmoins le moins de mal que faire se pourra, suivant lordre qu'il luy sera prescript sur la forme de (...) par lesd. sieurs Jurats, qui se transporteront a cest Effect, sur le lieu de lad. coupe Incessamment, Dequoy par Mandement e la cour gn.alle, Et en labsance de no.re secretaire ord.re sd'Icelle, a este Retenu le pnt. a(...) Par moyleneufve no.re Royal"

V. Actes du XVIIIe siècle

1. 6 juillet 1706. Reconnaissance de dette entre Elgarte et Irigoizbehère.

"Par devant moy notaire royal et tesmoins bas nommés Constitués en leurs personnes *joannes me. ancien et propriétaire d'elgart* et autre *Joannes me. propriétaire de la maison d'Irigoisbehère* du quartier d'ahaice en osse lesquels ont dit et déclaré que le d. d'*elgart* est debiteur dud. d'*irigoisbehère* de la somme de vingt ducats Interets et salaire dud. d'*elgart* par Contrat publicq dune part, de celle de vingt et quatre ducats dautre part pour raison de pareille somme qu'il a payé à sa priere à *Marie fille de lad. maison d'elgart* sa sœur pour la Legitime du Costé paternel et maternel quelle luy competait de lad.e maison et app.ces d'*elgart* avec les Interets et despans revenants à quarante quatre ducats sans les Interets, et pareillement creantier de *gratianne et pedro M.es de la maison d'amestoy d'iriberrj* aud. ossez de la somme de quarante dix escus de trois livres piece de prin.al et les Interets - desquels pour le Jour de St. pierre dernier comme cessionnaire et droit ayt,n de *damoiselle gratianne de belça femme au sieur de villeneuve* no.royal en vertu de la cession en sa faveur faicte par lad. demoiselle Le 10e. fevrier mille sept cens cinq retenue de moy soubigné laquelle a pour son fondement L'obligation octroyée par *gratianne m.sse de la maison d'amestoy* Le dix et septiesme mars mille sept cens quatre retenu de moyd. no.re pour cest effai et led. d'*elgart* de son bon gré et volonté a faict recession franc et transport en faveur dud. d'*irigoisbehère* stipulant et acceptant de lad. so.e de quarante six escus des Interets d'icelle pris led. Jour de St. pierre dernier qui reviennent au denier dix huict à neuf livres trois sols trois deniers et avec le Salaire de lobligation controle sceau et papier marqué qui sont quatre livres trois sols quatre deniers se trouvent monter à la somme de Cinquante escus de lad. valeur et vingt et sept sols sept deniers reservant pour soy les autres Interets sur lesd. d'*amestoy*, et telle cession et transport led. d'*elgart* a faicte en faveur dud. d'*Irigoisbehère* en payement de lad. somme de quarante quatre ducats, faisant en tout celle de quarante trois escus et vingt sols avec les Interets et despans et les parties ont reservé de liquider les Comptes sur le tout et led. d'*Irigoisbehère* a promis et sera tenu de faire raison aud. d'*elgart* dun (...) cinquante escus et sept sols sept deniers avec Eviction et garantie à la reserve de laquelle led. d'*Irigoisbehère* a acquitté et acquitte aud. d'*elgart* de lad. somme de quarante un escus vingt sols et promis de luy faire raison desd. vingt et neuf escus sept sols sept deniers en liquidant les Comptes et pour L'accomplissement de tout ce dessus lun et lautre ont obligé leurs personnes biens et causes p.ns et advenir soubsmis aux rigueurs de Justice renoncé aux necessaire promis et jure de ne Contrevenir faict à ossés Le sixiesme Juillet mil sept cens six Lentreligne ont est mis

revenant a quarante quatre ducats sans les Interets et despans Est approuvée pns. *Joannes d'ibarrondo Me. Jeune de Mourguiart d'ahaice* et autre *Joannes de borteiri Me. Jeune d'Iribarne de horça* Lesquels ny lesd. parties n'ont signé a Loriginal pour ne sçavoir escrire de ce faire requis par Moy. Les mots par Entreligne en deux Endroits Contenants cinquante escus approuvés,

Delapique no.re Royal

Contrôlé et scellé à Saint Jean ce 19e Juillet 1706

Receu un livre dix huict sols six deniers par moy d'arroquy Comis"

2. 8 juin 1726 : Mise en défense des bois entre Irissarry et Ossès par accord entre les deux communautés.

« Le huitième Juin mil sept Cens vingt six, En la paroisse d'*Irissarry*, et dans la maison appelée de *Çaldunbide*, par devant nous pierre d'apalatz Et jean de Lapique no.res Royaux soussignés, pour les Temoins bas nommés ont Comparu personnellement: joannes d'Iriquiraray, Et autre Joannes de Bidart, me. de la ma(is)on d'*anchartechahar*, et autres joannes d'Etcheberry me. ancien de la ma(is)on de *mendiguibel*, jurats de la paroisse d'ossèz, et joannes d'ainciburu m.e ancien de la ma(is)on d'*Etchebarne djriberry*, Et Bernard d'argain me. de ma(is)on de *Bichiquidé* Les tous nommés par lad. Com(unau)té d'ossèz, par procura(ti)on de L'assemblée generale dud lieu, du 17.e fev(ri)er 1726: retenüe de moy d'apalats, con(tro)lée a st. jean le 23:e fevrier payé, pour le con.le douze sols á alhaste commis, au con.le d'une part; Gratien m.e jeune de la ma(is)on de *Samau*, pierre m.e de la ma(is)on d'*arosteguycelhay*, autre pierre m.e de la ma(is)on de *harriest*, pierre m.e d'*Eyharaçabal* deputés par La Com.te dud. *Irissarry*, En leur assemblée generale, du 23: decembre 1725. retenu par moyd: de Lapique, con.le a *ostabat* par Balance le 3e janvier payé pour le droit douze sols, tous lesquels jurats Et deputes desd. paroisses d'ossèz et *djrisarry*, En consequence du pouvoir á eux donné, par leursd. Com.tés, dans les procura(ti)ons sùs mentionnées, pour deffendre et empêcher La coupe des Chênes Blancs, Chênes Complantés, et hêtres pour le Temps et espace de Cinq(uan)te années, aux lieux quy seront Cy bas designés, et regler des peines contre les Contrevenans; ont d'un Commun accord, premierement fait jnhibitions et defenses, á tous les ha(bi)tants et personnes desd: deux Communautés, de quelle qualité et Condition qu'ils soient ou puissent etre, de Couper aucun desd. Chênes blancs, pendant lesd. Cinq.te années (de) pied, á peine de six livres pour Chaque pied, soit par hache, serpe, faulx, vulgairement appelée *Belhagouy* ou autre arme; ny faire Couper soûs la même peine puis le chemin qui va dud. *ossez* à *helette*; aboutissant à Leau du moulin neuf dud. *jrisarry* et

autres Endroits, c'est ádire puis lad. eau jusqu'au Ruisseau appellé de *St. jean*; de la montant au ruisseau appellé *Besharreguy*; et de la aux terres fougeraies de la ma(is)on d'*jthurbide*; de la aux terres fougeraies et au petit bois de tausin de la ma(is)on de *meharu*. de la aux terres fougeraies de la ma(is)on *daguerre* dud. *jrissarry*; dela les dites terres fougeraies de *Meharu*, et *D'aguerre*, a un canal par ou passe leau pluvialle, dela au ruisseau qui passe entre les Bois tausins d'*aguerre*, Bois qui est contre sa ma(is)on Et le chemin qui va vers *oyhanandy*; dela en montant á la terre fougeraie de *meharuberry*, dela á coté de la terre d'*aguerre*, dela le long du Ruisseau qui descend daupres de *thamborinlanda*; de la en l'Endroit appellé *Bassasaguerre*; de la á la Borde de *mougondo*, de la a *hormacouya*; de la au pied du champ de la ma(is)on *mendy* d'*ossez*, de la au pied du champ de *jonco*; de La aux Champs de *necola*; de la au pied du Champ de *tipi*; de la a la Croix *djrapistiague*; et de la vers la gauche a la borde *djriberrigaray*, de la Le Long de la fermeture dud. Champ de lad. Borde et des fermetures des Champs qui sont au Bas de Celuy *djriberrigaray*, jusqu'au chemin qui va dud. *ossez* vers *jrissarry*; de la long des fermetures des Champs d'*Eyharassarry* et *darlan* dud. *osséz* jusqu'a La Susd. eau du moulin neuf dud. *jrissarry*, pour toutes lesd. amandes ou peines susd., étre converties au tiers au profit du denonciateur, et les deux tiers au profit Commun des d. deux Communautes,

Pareillement Lesd. Srs. jurats et deputés ont soûs le bon plaisir de la Cour, fait jnhibitions et deffenses de pendant lesd. Cinq.te années, couper aucun complant de Chênes, qui se feront en l'Endroit appellé *oyhanhandy*, ny de ceux qui ont accrû et croitront aud. lieu d'*oyhanandy*; et Ce soûs quel pretexte que ce Soit. a peine de trente livres pour Chaque pied contre les Contrevenans, applicables un tiers a égalles portions pour lesd. Com.tes *dossez* et d'*jrissarry*; Ils ont encore fait inhbitions et deffenses aux habitans desd. deux Communautés, de pendant lesd. Cinq.te années couper au Bois tausin de *Suherritcé* Commun Entre lesd. deux com.tes, qui se prend en Commançant à l'Extirpé de *Larranda*; a present possédé par *arrauguileguy*, qui est aud. lieu de *Suherritie*, de la le long de l'eau d'*Elhoura*, de la a la Borde de *Betrierreca*; le long de l'eau qui est au bas de lad. Borde, de la le long dud. Ruisseau à *Escalapoinhibia*; de la à *ouhaitzhibia*, de la à la pierre d'*Etchaluz*, appellée *assarola*; de la en l'Endroit appellé *Erreguinalarria*; de la au Chemin qui Conduit de *helette* vers *ossez* appellé vulgairement *orçaisbidia*; de la en l'endroit appellé *agorrerreca*, et de la aud. extirpé de *Larranda*, a peine de six livres demande contre les contrevenans pour Chaque pied de tausin, applicable comme dessus Et Confiscation du Boisage qui se trouvera coupé auxd. Endroits prohibes, des Bêtes et armes au profit desd. deux Communautes, Et dénonciateurs, QUE tous les habitans desd. deux parroisses d'*ossez* Et *djrissarry* pourront veiller à la garde et conservation desd. bois deffendus, et seront creus sur lesd. coups et declarations qu'ils En fairont aux magistrats, moyenant leur serment qu'ils preteront en

main desd. jurats et que lesd. s.rs jurats pourront Contraindre les delinquens, par pignoration, Sans autre forme au paiement des peines par eux encourues; /

Que sy aucun est trouvé auxd. lieux prohibes, Eux Exploitant la coupe daucun desd. arbres, avec betes de voiture, Bourriques, mulettes, Cheveaux, boeufs, Charrettes et autres, ou En Chemin charges du bois tausins et Complans de Chênes, que lesd. ha(bit)ans *dossez* Et *djrissarry*, pourront arrêter telles voitures, et les remettant En main desd. jurats, ceux-cy proceder á la Confiscation de telles voitures pour le prix En provenant être un tiers pour celuy qui fera tel arrêtement, et les deux autres tiers pour lesd. deux Com.tes en egalles portions /

Et d'autant que les particuliers desd. parroisses d'*ossez* Et *djrissarry*, font un grand degat au bois de hêtre de la montagne appelée *aitabera(...)* commun entre lesd. deux parroisses, pour les convertir En marrein ou autres usages, qu'ils transportent de jour et de nuit, au pais de labourt et autres Lieux étrangers, à Col d'homme, sur des Bourriques et autres voitures, meme á Boeufs et Charrettes, que lesd. S.rs jurats pourront Contraindre Chaque delinquent par pignore, au paiement de la somme de trente livres d'amende pour la coupe de Chaque pied de hêtre pour etre employée comme Les peines portées pour La coupe de tausins et Complants de Chenes; et que ceux qui les trouveront entrans portant lesd. Boisages soit de jour ou de Nuit à Col d'homme, ou sur des voitures, en chemin ou dans le Bois, pourront arrêter les personnes faisans Ce transport, à Col d'homme et sur les voitures ou autrement, En quelle maniere que ce soit, et seront Creus sur leur serment; et qu'apres led. arrêtement pourront faire payer aux Coupables Lad. peine, par enlevement de gages qui seront Employes. tiers pour celuy qui surprendra les delinquens et les deux tiers au profit desd. deux Com.tes, pourront même proceder lesd. jurats á la Confiscation desd. voitures arrêtees aud. bois ou en Chemin, qui leur seront remises par larrêtant pour le prix provenant desd. Confiscations, etre employé de meme que lesd. trente livres de cy dessus /

Et parceque les habitans desd parroisses d'*ossez* et *djrissarry* pourront de nuits faire des Coupes ausd. bois tausins et complans, et par ce moyen rendre jnutils les deffences de cy dessus; et se dérober aux peines dont a été parlé, que lesd. jurats pourront visiter les maisons desd. parroisses, et y trouvant du Bois deffendu leur faire payer les peines sùs Exprimés, par enlevement des gâges et vente djceux, dont le prix En provenant employé ainsy qu'il a été dit cy dessus.

Finallement il á été Convenu et arrêté entre lesd. S.rs jurats et deputés, que nos seigneurs du Parlement tres humblement supliés, Comme jls les suplient, d'omologuer les defenses Contenues dans le present reglement; et de vouloir pour une plus grande validité, interposer Leur Decret et autorité judiciaire, En exécution du susd. règlement; fait et arrêté En lad. ma(is)on de *Çaldunbide* le jour et heure

susd. etans p(res)ens pour temoins á ce appellés, joannes de Larramendy Soûs merin dud ossés, et autre joannes de sorhoüet tisserend dud. jrissarry, desquels le premier a Signé á Loriginal, Ce que L'autre temoin n'a fait pour ne sçavoir ecrire; ny lesd. sieurs jurats et deputes Excepté lesd. de Bidart et d'argain qui ont signé avec nousd. no.res Con.lé à St jean le 17e juin 1726: receu deux livres huit sols par Dalhaste; Japrouve les mots mis entre ligne à la quatriesme page des pns. contenans (et que Lesd. S.rs jurats)

D'Elapique no.re Royal

Soluit Le Sieur de Bordenave me. de florance Bourgeois dossed, Le Sa.re et papier Marquez et p.r ce trois livres à moid. Delapique"

3. 20 janvier 1735. Jeanne de Guilantena vend sa maison de G. ou de *Chopirena* de Gahardou à Joannes de Mouape.

"L'an Mil sept Cents trente Cinq - Et le vingtième jour du mois de janvier apres midi, en la parroisse d'Ossés quartier de *horça* Et dans la maison de *Guilantena* (*), par devant moy - No.re royal soussigné, presens les temoins bas nommés, ont comparu personnellement *Demoiselle Jeanne de Guilantena* m.sse propr.e de la presente maison Et de celle de *Guilantena autrement de Chopirena* du quartier de *Galhardou* aud. ossés, procedant soûs l'autorisation de son mari et me. avantif desd. Maisons Et propr.re de celles d'*Elissalde* Et de *Logarasteguy* (**) de la ville de St. jean pied de port, habitué dans la presente maison, Laquelle et led. sieur son mari, ici present, solidairement l'un pour l'autre Et un seul d'Eux pour le tout, ayant renoncé à la Division de Leurs personnes et Discussion de Leurs Biens, et ordre en Droit, ont volontairement vendu, cédé et alienné et transporté, Et par eux presens vendent, cedent, aliennent et transportant soûs faculté de rachat pendant les quarante ans portés par le for de Navarre, sçavoir est lad. maison de *Chopirena*, située aud. quartier de Galhardou, Confrontée au levant avec la maison d'*Jriart* dud. quartier de Galhardou, du midi avec la maison d'*Jndart* du même qu.er, du Couchant avec la maison d'*Etchegaray* dud. qu.er Et du nort avec la maison de *Bortagaray* dud. Galhardou, Comme aussi lesd. sieur et D.lle d'*Elissalde Et de Guilantena* conjoins ont vendu tant meubles qu'immeubles, qu'Elles ont respectivement l'une envers l'autre soumis aus rigueurs de la justice, renoncé aux Exceptions de Droit et de fait au p.nt cas requises et necessaires et ont juré à Dieu de n'y contrevenir; fait es presences de *Bernard et pierre de Besin*, pere et fils, le premier M.e de la maison de *Cosquet* dud. pnt qu.er, les deux y habitant temoins à ce appellés, lesd. sieur Et D.lle d'*Elissalde et de Guilantena* vendeurs ont signé a l'original avec led. *Besin* pere, Ce que les autres parties ni led. *pierre de Besin* autre temoins n'ont fait, pour ne le sçavoir suivant qu'ils ont déclaré de ce faire requis par moy qui dis en la date des presens, (trente Cinq) Et ai fait canceller led. original au Bureau de st. jean, le 20 janv.er 1735., (...) par le s.r fasdeb. et expedié la pnte ausd. vendeurs qui

n... payé, pour le salaire et present papier trois livres trois sols, la premiere Expediée faite En parchemin -

D'Elgue o.re royal retenteur"

(Au dos:)

"Du 6 janvier 1735

Grosse

Contrat de vente sous faculté de rachat de certaine maison et terre, faite par *D.elle jeanne de Guilantena de horça* en ossés msse. de la maison de ce nom -

En faveur de *joannes Mouapé dit agny* Et de sa femme de Galhardou aud. ossés."

(*) Si la maison principale a changé son nom pour devenir ensuite "Sastriarena" celle de Gahardou est restée "Chopirena", nom antérieur puisqu'en 1633 on lisait dans ce quartier: "Joannes detchegorry dit Sopin" (Voir *Urzaiz*. p. 64).

(**) Ce nom est fait de l'adaptation régulière à la phonétique basque du surnom gascon d'un habitant de Saint-Jean-Pied-de-Port *lo gras* cité depuis le XIV^e siècle qui a fait ensuite celui du "marquis de Logras", additionnée de l'habituel *-tegi* au sens "demeure, maison". Le nom de maison "Logarastegia" correspond à une probable annexe ancienne de la maison principale en grand appareil au début de la Rue de la Citadelle et près de l'église: elle était située dans l'actuelle "rue d'Espagne" (anciennement "rue Saint-Michel"). Le mari de Jeanne de Guilantena Joseph d'Elissalde était fils d'un procureur du roi maître de la maison de ce nom ("près de l'église") au même lieu (information de M. Bernard Aldebert).

4. 1735. Adresse au parlement de Navarre de Jeanne de Guilentena pour un droit de passage.

"A Nos seigneurs de Parlement,

Suplie humblement *demoiselle jeanne de guilentena* (sic) autorisée de M.e *Joseph D'Elissalde* son mari, Maitresse prop.re de la Maison de *Guilentena du lieu de horça* (*) dossez En Navarre disant, que de tout tems, soit par Elle que par ses devanciers elle á un droit de servitude réel et paisible de passer et repasser par une piece de terre hautin dependant de la Maison *D'jnda* dud. Lieu scituée au quartier vulgairement appelé *oxolapitza*; pour aller dans un sien champ culte qu'elle á attenant a lad. terre hautain, soit avec bœufs et charrette que pour y faire passer les Bestiaux pour les y faire paturer. La Sup.te et sesd. devanciers ont plainement et paisiblement joui dud. droit de servitude sans opposition et inquietation de personne de tout temps jusques à ce dernier jour, que *joannes Maitre ancien et prop.re de Lad. maison D'jnda* á Empeché le Maitre de *Melchico* (**) dud. Lieu de horça à qui Lad. Sup.te avoit vendu le paccage de son champ, de se servir dud. droit de servitude pour

introduire son Betail dans led. champ pour y Exploiter Le paccage j
Existant, avec des menaces de lui maltraiter et de tuer son betail sil le
faisoit passer par la Servitude de question cette voie de fait forme (...)"

(Au dos;)

"Du 26 mars 1735

Req.te de dm.lle *Jeanne de Guillantena* du lieu d'Ossés quartier de
horça en Navarre.

C(ontre)

Le M.e d'*Inda* dud. horça

Notta (***)

Le 28 avril 1735, nous avons Transigé avec le d. Inda, par devant
D'Elgue notaire Royal, sur nos contextations. Sçavoir = que nous aurons
le passage par le hautin dud. d'*Inda* pour aller et revenir à nostre champ
D'ansolapitza (sic), tant avec bœufs, à charrette montures et bestiaus de
toutes especes; - excepté que depuis que le bouton de la de. vigne
commancera à sortir, jusqu'à la vendange dycelle, nous pourrons pas
(sic) y faire passer du bétail à l'aisne (sic), ny mesme les montures que
par le licol et le betail à corne, atellez (...)"

(*) On peut penser que cette maison n'est plus la maison principale Guilantena
avec inscriptions du début XVIIe siècle, mais celle dite comme à Gahardou
"Chopirena" et anciennement "Chopinena" (voir document suivant qui en détaille les
terres) ayant appartenu aux mêmes Guilantena et nommée par eux, probablement
bâtie sur une part des terres de l'ancien Guilantena (Sastriarena actuel).

(**) Ce nom de deux maisons du quartier Horça a été d'abord "Michelco"
(diminutif basque de "Michel") puis "Milchico" et enfin "Mulchico/Mulxiko".

(***) On ne reproduit ici que le début de cette longue "note" de transaction.

5. 1750. Possessions de la maison "Chopinena" de Horça.

"Navarre. Vallée D'osses hameau de horça.

art. 15. Je, *Joseph D'Elizalde*, declare pour satisfaire à l'Edit du Roy
du mois de May 1749; et à l'ordonnance de Monsieur l'Intendant du 15.e
Juillet de la mesme année, que je possede dans le hameau de horça, une
maison appellé de *Guilantena*, autrement de *Chopinena*, avec ses
appartenances, et depandances, consistant, sçavoir.

un champ sçitué au devant de la d. maison, de contenance d'un
arpent de Terre labourable.

une autre piece de terre, aussy labourable de contenance de deux arpent et demy, sçitué contre le sus dit champ, en l'endroit appellé *Uchara*.

une préerie attenante à ce dernier champ, de la contenance d'un arpent;

Une autre piece de terre aussy labourable, de la contenance d'un arpent, sçitué en l'endroit *ansola-pitza*.

Et finalement, un autre Enclos de la contenance de quatre arpens en vigne-hautin, sçitué en l'endroit appellé, *apal-Erreca*.

J'estime, que les neuf arpens et demy de Terres contenües aux cinq articles cy dessus, peuvent produire de révenu annuel sur le pié que les biens de pareille nature sont levés communem.t dans le d. hameau, le fort supportant le faible, à raison de Trois Livres chaque arpent

cy28:#10:0

Je certiffie le present Etat veritable, fait à ôssés le

16e. 8bre. 1750 à ossés

Elizalde"

(Une addition marginale est ainsi faite:)

"10 arp 1/4

3#10

30

5 2/8

17.6

35:17:6"

6. 5 janvier 1759. Vente d'une fougerée par Sasqui-Etchebarne d'Iriberry.

"Le cinquième Janvier Mil Sept cent quarante neuf après Midy; au leu d'osses quartier de horça en maison D'*ainguria* par devant moi no.re royal Sou.s signé et les témoins bas nommés fut prnt. *Joannés M. prop.re de la maison de Sasqui* du pnt. quartier, et de celle d'*Etchebarne* du quartier d'*yriberry* de ce même lieu d'ossés, le quel de son bon gré et volonté a par vertu des pnt. vendu et aliénné purement et simplement, à jamais sans

aucune esperance d'aucune sorte sorte (sic) de Rachat, une piéce de terre fougerée, de la contenance d'un arpent Et demy ou Environ, des appartenances de laq. maison de *Sasqui*, scituée dans le territoire dud. pnt. quartier Endroit appelé vulgairement *Murrupareta*; Confrontée du levant à un hautin du même vendeur; du midy à un hautin de la Maison d'*etchebers*; du Coûchant à un hautin de la Maison de *Mariurdin*; un chemin entre deux; et du nord à terre fougerée restante contigue à de laq. maison de *Sasqui* en sous ses autres plus amples confronta.on tenants et aboutissans; et ce en faveur de *Joannes Pasqual charpentier* et de *Marie Maltier* conjoints M.e avantif et M.esse propr.re de cette d. maison, icy prnt. et acceptans; La femme procedant sous L'authorisation du mary, au moyen de ce que lesd. conjoints acquereurs, ont promis et se sont obligés Sollidairement, sans division de leurs personnes ni discution de leurs biens, de payer annuellement, La Somme de sept livres de rente au principal de cent cinquante livres, aud. vendeur ou de ses legitimes successeurs pour être employées à la desserte d'un anniversaire du quel la Maison de *Sasqui* se trouve chargée, et dont le fond anniversaire est de Lacq. somme de cen cinquante Livres, moyenant quoy, led. vendeur à promis et obligé de garantir de faire valloir la pnte. vente envers et contre tous et de faire joüir de la (...) et utilité d'ycelle lesd. acheteurs, à peine de tous D(...) dommages et (...)" (etc.)

7. 9 janvier 1759. Contrat de mariage Oihararte-Menta, témoins...

"L'an Mil sept cent cinquante neuf, Et le neuvieme du mois de janvier, après midy, au lieu de horça en osses Et dans la maison de *florence*, par devant nous No.res Royaux soussignés, presens les temoins Bas Nommés furent presens *pedro D'oyherart* me. prop.re de la maison de ce nom du present lieu y demeurant, assisté de *M. Guilhaume D'iriart* son neveu d'alliance du lieu D'irissarry docteur en Théologie; de sieur *pierre de herriest* me. prop.re de la maison de ce nom du lieu d'irissarry, de *noble guilhaume d'oyhenart* sieur de la salle *despelette* (*) son parent, de *joannés d'uhalde* son Beau frere m. prop.re de la maison D'*ohet* d'Exave, Et de *Joannez D'irigoisbehere* me. ancien de la maison D'*ibarmendiburu* du present lieu son voisin, faisant et contractant le Mariage a futeur pour et au nom de *Michel d'oïherart* son fils heritier coutumier de lad. maison D'*oyharart* d'une part; Et sieur *Jean de menta* M.e droguiste Et demoiselle *petronille d'Elissague* son epouse de Luy autorisée, me. prop.re et m.esse avantice de ma maison de *Menta* du present lieu y demurant, assistez de *M. Jacques de Bordenave* negociant leur beau-frere sieur jeune et avantif de la d. presente maison, de me. *pierre D'irigoisbehere* prêtre et vicaire du present lieu leur amy, de sieur *Bertrand d'elissague* leur oncle du present lieu, de *Joannés me. propriétaire de la maison de Lucubehere* de lieu D'Iholdy leur Beau frere, de *Joannés d'itturralde* leur parent D'alliance me. de la Maison D'*Etchebarne* de Gahardou aud. ossez, de *pedro Me. prop.re de la*

maison D'amestoy d'iriberry aud. ossez; de sieur Jean de Beirines Me. de la maison de (...)".

(*) "Espelette" n'est pas ici précisément le nom de la commune du Labourd, mais celle de la maison de Horça en Ossès ayant appartenu à une branche de la famille de la Salle ou château d'Espelette, dite aussi "salle" pour cette raison, et nommée par la suite "Notariarena".

8. 25 octobre 1763. Raymond Sala maître ancien de Nagithurri reçoit des jurats d'Ossès le paiement des travaux qu'il a menés pour la réparation du moulin public de Berhoague à Arrossa.

"Le vingt cinq octobre mil sept cent soixante trois, après midy, au quartier d'Eyharcé En ossez, et dans la maison de *petarena* par devant Moy no.re royal, a comparu personnellement *Raymond Salla Me. ancien et propr.re de la maison, de naiturry* du quartier de horça aud. ossez, lequel de sa libre volonté a reconnu et confessé avoir reçu avant de ce jour present du *sieur Salvador Beirines Me. chirurgien et sieur de la maison de Mourguy d'ahaice premier jurat, de Joannes Me. de la maison d'apal* dud. lieu, de *Joannés gaste Borthegaray me. mediat de la maison d'irigoïn* de Gahardou, de *Joannés me. de la maison de ferranyo* dud. present quartier, de *domingo Me. Jeune de la maison d'orpustan* d'ugarsan, de *Betry d'Esteberena Me. Jeune de la maison de martincho* d'Exave aussy Jurats de la vallée dossez a ce presens Et acceptant La somme de Six cents trente une livres quinze sols, qu'il devoit prendre sur lad. communauté pour raisons de certains ouvrages de massonnerie Et de charpente, par luy Entrepris de les faire pour les reparations de la paissiere ou nasse du moulin de *Berroague* (*) appartenant alad. com.té, lesquels ouvrages ayant été faits, ont été estimés a la somme de six cens trente une livres quinze sols par *guillaume haristoy*, du lieu Dispoure, Et par *Joannés Belça* de Leispars En Baigorry masson Et Experts nommes depart et d'autre, led. *Salla* faisant bon a lad. Com.te de maintenir lesd. ouvrages, depuis les parachevements dans l'an et Jour, conformément aux actes sur ce passés les 16 aout 1761: le 22 aout 1762: retenus par moy *D'Elgue* no.re Royal duement con.les par le Sr. *d'arralde* pour 3# 2s. 6d.: de maniere que led. *Salla* se tenant pour bien content et entierement satisfait de la somme de six cens trente une livre quinze sols a acquitté et tient quitte pour Toujours lad. Com.te dont quittance acceptée par lesd. Sieurs Jurats, sans prejudice aud. *Salla* de ses autres pretentions, sur la même Communauté, Et Pour L'observation de ce dessus, il a obligé, affecté et hipotequé ses biens et Causes presens Et avenir, qu'il a soûmis a toutes les Ex.ons et Rigueurs de la Justice, renoncé aux exceptions de droit et de fait au cas requises Et necessaires, Et a juré a Dieu de n'y contre venir, fait Ez presences de *pierre dansolla, Me. de la maison de Marihaurrena* dud. present quartier, Et de *Joannés me. de Celle d'Etchebarne* dud. Gahardou, Temoins a Ce apellez, led. sieur *Beirines* a signé a l'original Et non les autres Srs. jurats n'y *Salla*, Et lesd. temoins pour ne le savoir suivant qu'ils l'ont déclaré de ce faire requis

par Moy, qui declare que led. original a ete Controllé au bureau de St. Jean Le 29: 8bre. 1763 par le Sieur *D'arralde* Receveur pour 4# 7s. 6d:

Castenoletz depalatz no.re royal retenteur"

(*) "Berroague" adaptation française de *berhoaga* "lieu de broussailles" nommait un lieu placé sur les deux rives de la Nive, à la fois côté Arrossa où se trouve l'ancien moulin public (remontant peut-être à l'époque médiévale) privé par la suite, avec une inscription basque d'avertissement au meunier sur le linteau de porte qu'on peut attribuer à la restauration de 1763 (voir *Urzaiz, la vallée d'Ossès, V. Architecture et habitat (...) Les langues dans les inscriptions (...)*, consultable sur le site www.tipirena.net), et côté Ossès où le nom de lieu est précisément cité à Gahardou (voir ci-dessus 2. 8. page 30).

9. 13 mars 1769. Partage et délimitation des terres (hors la section de Bidarray) dites "communes" entre les "six hameaux" de la vallée.

(N.B. Les noms des maisons citées au Moyen-Age sont accompagnés d'un astérisque*)

"Ce jour d'huy treizième du mois de mars mil sept cent soixante neuf, en la vallée d'Ossès, quartier de *Horça* et lieu accoutumé pour tenir les Assemblées générales se sont présentés les sieurs *d'Iriart* (*), *Iribarne* (*), *Héguigorry* (*), *Arroqui* (*), Jurats de la dite vallée assistés des maîtres des maisons *d'Ibarmendiburu* (*), *Gnero*, *Mutchico*, *Urdo* (*), *Chari*, *Etchart*, *Etchebehère* (*), *Chutchurru*, *Jesusenia*, *Mendy* (*), *Bethirenia*, *Inchabort* (*), *Laharrague* (*), *Arrossa* (*), *Arretche*, *Etchebarne* (*), *Ainguria*, *Irgoisbehere* (*), *Iriart de Horça*, *Aberatche*, *Elissague* (*), *Jonko*, *Erripa*, *Ohet* (*), *Goandi*, *Patharena*, *Salla* (*), *Baratchart* (*), *Etcheverry* (*) de *Gahardou*, *Monyo*, *Urruspuru* (*), *Iracabalchipi*, *Bortegaray* (*), *Gallene*, *Charaboil*, *Naïthurria* (*), *Iribarne* (*), *Olhagaray*, *Etcheberry* (*) *d'Exave*, *Trounday l'ancien*, *Pantchoa*, *Harry de Gahardou*, *Iroungaray*, *Labourra*, *Chorra d'Eyharcce*, *Etcheberrigaray*, *Harotcha*, *Lardapide*, *Bignerena*, *Eripa* (sic) *d'Exave*, *Ansola*, *Attax*, *Iraçabal* (*), *Aurquina*, *Mariourdin*, *Pellosastria*, *Antchelia*, *Iriberrigaray* (*), *Amestoy* (*), *Eyherassarry*, *Barberarena*, *Arroquy d'Iriberry* et *Mourguiart* (*), tous manants et habitants de la dite vallée faisant tant pour eux que pour les autres m.es des maisons habitants de la dite vallée à ce absents suivant l'ancien usage à ce pratiqué - et les dits jurats ont dit qu'en conséquence de la délibération arrêtée le vingt trois janvier mil sept cent soixante trois assistés des députés dénommés et autres subrogés au lieu et place des députés absents ou cy-devant décédés -

Ils ont procédé de hameau à hameau au partage des portions de communaux de la présente vallée qui sont garnis de souches vives de tauzin ou qui sont propres à être plantés de bois et après avoir donné en différentes fois à cette opération toute l'attention possible en a été dressé procès-verbal comme il suit:

Ce jour d'huy septieme mars mil sept sent soixante neuf en conséquence d'une délibération arrêtée le vingt trois janvier mil sept cent

soixante trois, Nous, Domingo *Iriart* (*) jurat du hameau de *Gahardou* assisté de Joannes me. avantif de la maison d'*Etchebarne* (*) et Joannes me. ancien de la maison de *Monyo*, députés subrogés par les habitants du dit hameau au lieu et place des feux nommés *Etchegaray* (*) et *Bortheiry* (*) cy-devant députés; Jean Belça me. avantif de la maison de *Tarbé* jurat de *Horça*; Jean me. de la maison d'*Iriart* (*) et Bety de la maison d'*Urutibers* jurats du hameau d'*Iriberry* assistés de M. de Sainte Marie (*) de *Hélette*, écuyer, député nommé par les habitants du dit hameau d'*Iriberry*, de *Landaburu* et *Orpustan* (*) pareillement députés du même lieu; Jean me. de *Héguigorry* (*) jurat du hameau d'*Ahaice* assisté de Jean me. de la maison de *Mendicoague* (*) et de Domingo me. avantif de la maison de *Baratchart* (*) députés du dit hameau d'*Ahaice*; Jean me. de la maison d'*Arroquy* jurat du dit lieu d'*Eyharce* assisté de Jean me. de la maison *Gastorena* et Pierre me. avantif de la maison de *Trounday* députés du dit lieu d'*Eyharce*; Pierre me. de la maison d'*Iribarne* (*) jurat du hameau d'*Exave* assisté de Pierre me. de la maison de *Larrart* député subrogé par les habitants du dit hameau d'*Exave* au lieu et place de feu *Ironbehere* (*) - ci devant député du lieu d'*Exave* - avons verifié et examiné en différentes fois les communaux de la présente Vallée d'*Ossès*, toute leur étendue et notamment toutes les parties d'ycelles qui sont garnies de souches vives de tauzin ou autres arbustes ou qui de leur nature sont propres à être plantés de bois, le tout murement considéré ayant égard à la position des dits communaux à leurs différentes qualités, à la bienséance et à toutes autres circonstances qui nous ont semblé devoir être mises en considération,

Nous dit Jurats et députés sommes convenus de partager les dites parties des communaux qui nous ont paru susceptibles hameau par hameau en suivant les indications et confrontations cy énoncées et comme y suit:

Pour le hameau de *Gahardou*:

Tout le terrain communal garni de tauzins ou autres arbustes ou dépourvus d'arbres et de quelque nature qu'il soit compris dans l'enclave décrite par l'enbornement suivant: savoir à commencer au bord de la rivière *Nive* et en suivant le cours et lit du ruisseau appelé *Christolla* jusqu'au plateau et col appelé *Ostaçu* et de là en tirant une ligne droite jusqu'au rocher appelé *harlepo* et de là en descendant à la source du ruisseau appelé *Andresseneco aldeco erreca* et en suivant le cours et le lit du ruisseau jusqu'au vallon de *Gahardou*, tellement que le ruisseau ou ravin d'*Andresseneco aldeco erreca* servira de ligne de séparation entre les hameaux de *Gahardou* et de *Horça*.

(N.B. "Terrain communal" veut dire "commun aux habitants de la vallée" et non "appartenant à la commune" puisqu'il n'y a pas de "commune" avant 1790. J.-B. O.)

Pour le hameau de *Horça*:

A commencer au dit ruisseau *d'Andresseneco aldeco erreca* en montant et en suivant son cours jusqu'à sa source et de là au rocher appelé *Mirou-Harria* et depuis le dit rocher en tirant vers le Nord une ligne droite jusqu'au rocher appelé *Also harria* et depuis cette dernière borne en descendant et en traversant le col appelé *Lepholtzoa* jusqu'à la source du ruisseau appelé *Saltria* et en suivant son cours jusqu'au vallon d'Iriberry en sorte que le dit ruisseau de *Saltria* servira de séparation entre Horça et Iriberry et tout le terrain compris sous le dit enbornement formera le partage du dit hameau de *Horça*, sans toutefois que les habitants du dit hameau puissent prétendre des droits particuliers sur les hêtres existant actuellement ou qui pourront croître dans la suite dans l'enclave de leur partage et d'autant que des particulieers du hameau d'Iriberry et notamment les nommés *Bethirirenia, Sisto, Elichart, Tatche, Eyherassarry, Astahibia, Arroquy, Arbel, Orpustan (*)*, *Etchegoyen (*)* possèdent des héritages enclavés dans le partage du hameau de horça - Il leur comptera sur le terrain compris dans le dit partage des lots proportionnés à l'étendue de leurs héritages et pour la même raison le Sr de Bordenave et les nommés *Uhalde (*)* (N.B. Cette maison faisait partie anciennement d'Ahaïce. J.-B. O.) et *President* habitants du hameau de *horça* possédant pareillement des héritages dans le partage du hameau d'Iriberry.

Pour le hameau d'Iriberry:

(N.B.: dans ce hameau est inclus le hameau d'Ugarçan anciennement séparé. J.-B. O.)

A commencer par la partie inférieure du ruisseau appelé *Saltria* en montant et en suivant son cours jusqu'à sa source et de là en passant par *Lepholtzoa* au rocher appelé *Atsoharria* et depuis le dit rocher en tirant au Nord une ligne droite jusqu'au plateau appelé *Sorincé* et de là vers l'Orient jusqu'aux limites du territoire possédé par indivis par la présente Vallée et par la paroisse d'*Irissarry* et en suivant toujours vers l'Orient les dites limites jusqu'au col appelé *Abartia* et au chemin public qui conduit depuis la place publique de la dite communauté d'*Irissarry* jusqu'au hameau d'*Ahaïce* et depuis le dit col d'*Abartia* en descendant par le dit chemin jusqu'au rocher et carrière de pierre à chaux appelé *Presidentia* et de là jusqu'au bord de la rivière *Laca* quartier appelé *Galharrondo*, en sorte que l'enbornement depuis le bord de la rivière *Laca* jusqu'au col *Abartia* servira de séparation entre *Iriberry* et *Ahaïce*, tout le terrain compris dans l'enclave des précédentes confrontations formant le partage du dit hameau d'Iriberry dans lequel partage le nommé *Borya* du hameau d'Ahaïce aura un lot proportionné aux héritages qu'il possède dans la portion d'Iriberry.

Pour le hameau d'Ahaïce:

A commencer par le bord de la rivière appelée *Laca* quartier appelé *Galarondo* (sic) en montant vers le col appelé *Abartia* jusqu'au chemin qui conduit d'Ahaïce à Irissarry et depuis le col d'*Abartia* vers l'Orient jusqu'au col *Tamborin landac* lequel fait la séparation de la présente Vallée

avec la dire paroisse d'Irissarry et le Pays de Cize et depuis le col de *Tamborin landac* en repliant vers le midy et en suivant toujours la ligne de séparation de la présente Vallée d'avec le Pays de Cize jusqu'au bord de la rivière de Nive quartier appelé *Latsecoerreca* et depuis le dit quartier en suivant la rive droite de la dite rivière jusqu'au terrain appelé *Espelartia* au bord de la dite rivière dans lequel au droit il sera posé ou érigé à la distance de vingt toises du bord de la dite rivière une grosse pierre rocher pour servir de borne et depuis la dite borne en montant vers le Nord par une ligne droite jusqu'au rocher appelé *Ihistary* et depuis ce dernier rocher en tirant une ligne droite vers le Nord Ouest jusqu'au rocher *Arroquiharry* et depuis ce dernier rocher en venant vers le Nord jusqu'à un autre rocher appelé *Sancharria* et depuis ce dernier jusqu'au quartier appelé *Ithola* près la borde de *Jacquessenia* dans lequel endroit il sera planté une grosse pierre qui servira de borne et de séparation d'avec le hameau d'Eyharce tellement que tout ce qui se trouve dans l'enclave ainsi comprise formera le partage du dit hameau d'Ahaice dans lequel partage les nommés *Sastria, Elhorricha, Peritze* et *Martingaste* habitants du hameau d'Eyharce auront chacun leurs lots proportionnés aux héritages qu'ils possèdent dans les montagnes indiquées pour le dit hameau d'Ahaice.

Pour le hameau d'Eyharce:

A commencer depuis la borne à placer sur le quartier appelé *Itholla* (sic) en suivant l'enbornement indiqué pour le dit hameau d'Ahaice jusqu'au bord de la rivière de la Nive quartier appelé *Espelartia* toutes les montagnes et collines qui se trouvent à l'Orient et au Midy entre le dit enbornement et la dite rivière de Nive seront comprises dans le partage du dit hameau d'Eyharce comme aussi toutes les montagnes appartenant à la présente vallée qui se trouvent entre la dite rivière de Nive et le torrent qui descend de la vallée de Baïgorry et depuis le bord du dit torrent quartier de *Bayhonça* à commencer aux limites jusqu'au rocher appelé *Harribilibellia* (sic) et depuis ce dernier rocher jusqu'au col appelé *Elhorriate* près la borde de *Chorra* en quel endroit sera posée une grosse pierre qui servira de borne, et depuis la dite borne à placer en descendant vers l'Orient par une ligne droite jusqu'au ravin appelé *Astoteacoerreca* qui servira de séparation entre le hameau d'Eyharce et celui d'Exave sur lequel partage les nommés *Harotça, Larrart, Guilhento, Marroenea, Pecagno, Elissalde*, Hargin, Ohet** et *Christorena* habitants d'Exave auront chacun leur lot proportionné aux héritages qu'ils possèdent dans les montagnes indiquées pour le hameau d'Eyharce.

Pour le hameau d'Exave:

A commencer depuis le dit ravin *Astoteacoerreca* en le suivant en ligne droite jusqu'au rocher appelé *Harribiribila* et depuis ce dernier rocher jusqu'au col appelé *Elhorriate* et depuis le dit et en suivant vers le couchant les limites de la vallée de Baïgorry jusqu'à la borde d'*Troçague* quartier appelé du même nom et depuis la dite borde d'*Troçalgue* (sic) en

tirant une ligne vers la maison de *Lapasarry* à la borde de *Joanessena* à la tuilerie de *Martineco* de Bidarray jusqu'à la rivière de Nive dans lequel partage les nommés *Tristant*, *Copent*, *Iraçabalchipy*, *Joanicot*, *Aldacoitz*, *Antchartchahar*, *Calonya*, *Agarramonde*, *Feranyo*, *Arosteguy*, *Antchart* et *Chutchurru* habitants du hameau d'Eyharcce auront leur lot proportionné aux héritages qu'ils possèdent dans les montagnes indiquées pour le dit hameau d'Exave.

De quoi nous, jurats et députés désirant écarter les difficultés qui pourraient retarder ou arrêter les fruits et avantages qu'on a lieu d'espérer, nous sommes convenus que les six communautés ci dessus dénommées jouiront en indivis et chacun pour ce qui le regarde des lots qui leur sont échus par rapport aux bois seulement et non autrement, tant la propriété du dit terrain que les pâturages et autres usages demeurant toujours communs à tous les habitants de la présente Vallée en général et en particulier, et sans nulle innovation par rapport aux bois que chacun des dits particuliers possèdent dans l'enclave des dits partages, ni par rapport aux terres à fougères dont chacun jouit et sans préjudice des droits, actions ou exceptions qui peuvent /exister/ au général et au particulier par rapport aux dites terres à fougères, les clauses à cet égard demeurant en l'état et sans que toutefois les possesseurs des dites terres à fougères ou autres usages puissent sous aucun prétexte s'opposer à la division qui sera ou pourra être faite dans chacun des dits hameaux des communaux qui leur sont échus; et afin que le progrès des bois ne détruise pas la fougère, il sera laissé dans les dites terres à fougères vingt pas d'intervalle et de distance d'un arbre à l'autre à quoi les possesseurs des bois chacun en ce qui le concerne le cas échéant seront assujettis à peine d'en répondre en leur propre. En foi de quoy et de tout ci dessus Nous, dits Jurats et Députés avons dressé le présent procès verbal /etc./

Fait le septième mars mil sept cent soixante neuf /etc./

Delgue Notaire Royal et secrétaire de la Vallée."

10. 17 décembre 1769: information de l'assemblée d'Ossès contre des habitants d'Irissarry surpris à couper dans les bois de la vallée.

"L'an mil sept cens Soixante Neuf, et le dix-septieme du mois de decembre, En la vallée d'osse, quartier de *horça*, et dans la maison de *Salla* (*), le lieu usité pour traiter des affaires communes, n'ayant peu etre occupé, à cause de la pluye actuelle, En Cour et assemblée generale convoquée aux formes ordinaires, et en pareil cas accoutumées, celle d'aujourd'huy tenüe par les Sieurs *guiramoitz*, d'*Iribarne* (*), *arrossza* (*), *harotça*, *Elgard* (*) et *castonchoa*, Juratz de la d. vallée, assistez des maitres des maisons *D'Ibarmendiburu* (*), *barberarena*, *harry* de *bidarrai*, *pouthondegui* l'ancien, *Etcheberry* (*) de *horça*, *heigorri* (*), *Iriart* ancien de *horça*, *abarait*, *Etchechoury* l'ancien, *Tarbe*, *Elichondo*, *Errecato*, *mendicoague* (*), *Etcheberri* (*) de *galhardou*, *uhalde* (*), *jturralde* Jeune d'*ugarçan*,

Labourra, gnero, betrirena, urdos (*), *Michelco Jeune, teillaguina d'Iriberry, biscains* (*) Jeune, *Indart d'ahaice*, et de *Baratchart* (*) du même lieu, tous manans et habitans de lad. vallée, faisant tant pour Eux, que pour les autres Sieurs de maisons habitans de la d. vallée á ce absens, suivant L'usage à ce pratiqué de toute ancienneté; sur ce qui á Eté représenté par lesd. Juratz En la première assemblée, qu'il paroît par contrat et Transaction du 29e Janvier 1765: retenu pas D'Elgue no.re royal, con(tro)lé au bureau de St. Jean le 3e fevrier suivant par Me. d'arralde receveur pour 13 S., que divers particuliers d'Irissarry y denomez furent surpris á faire des coupes dans les foretz et autres terrains d'ossés, par le Sieur *D'oyherart* (*), Et *oyhanart* Jurat et Sindic garde foret de la vallée dans ce temps la, que pour cause de cette Entreprise Et Contravention aux reglements de la vallée, Terminées par Lad. Transaction, il fut promis par La Caution desd. particuliers D'Irissarry, une somme de dix huit livrez pour La vallée, que quoy que toutes choses fussent arrettées Et finies, pour le redire, par Lad. transaction, Neanmoins bertrand D'oyhenard me. de la maison d'*Etxaluzborda* dud. lieu d'Irissarry, s'avisa posterieurement de presenter requette au bureau de la maitrise des Eaux et foretz Etably á pau, pour demander permission d'Informé contre Lesd. Sieurs *D'oyharart* et *oyhanart* anciens Jurat et Sindic Et Consorts, sous pretexte que les derniers avoient usé de quelque voye de fait, contre lesd. particuliers d'Irissarry, lors et autems ou ceux cy furent surpris à couper dans le terrain d'ossez, que led. me. *D'Etchaluzborda* le fit Entendre comme temoins dans son Information Et en même tems dans leur propre cause, recours alad. Transaction qui le prouve, que cette Information ayant été attaquée par Incompetance, et Enfin Remise au parlement à qui la Connoissance de la matiere apartenoit, et qui vient de rendre un arrêt, qui á cassé une sentence de la maitrise, maintenu lad. Information, et renvoyé lad. transaction pour y être dit droit separement; dans c'êt Etat la presente assemblée faisant comme dessus, et après avoir murement reflechy sur les faits qui viennent d'Être Exposés et declarés dela bouche desd. Sieurs Jurats tenant lad. assemblée, d'une voix unanime, à nommé Et nomme par la presente deliberation, pour procureur sindic de la Vallée, Maitre Jean baptiste de bordenave fils negociant, Sieur Jeune Et prop.re de la maison de *florence* du present quartier de *horça* y demeurant, à ce present et acceptant, pour et au Nom de lad. vallée, qui assume le fait et cause dud. *d'oyharart* ancien Jurat Et Consortz, former oposition aud. arrêt, Et se pourvoir contre Yceluy, par les autres voyes qu'il apartiendra, Et de poursuivre Jusqu'a Jugement deffinitif Et En dernier Ressort, promettant la presente assemblée d'avoir pour bon et agreable, tout ce que led. Sieur procureur Sindic y fera et gerera, Et de ne le En rien revoquer n'y contredire, au Contraire de tout le relever Indemne, Et de luy payer toutes Sez peines, vaccations, Et avances Suivant l'Etat juste et fidelle qu'il En fournira, à peine de lui reparer tous depens dommages Int(eret)s;

dont acte mandé á été retenu a la requisition de la presente assemblée par moy no.re royal et Secretaire de lad. Vallée soussigné, Et personne desd. deliberans n'a signé á l'original pour,ne le Savoir, suivant qu'ilz l'ont déclaré de ce faire requis par moy, avec qui led. Sieur de bordenave Syndic la fait; led. original ayant été con.lé au bureau de St. Jean le 26.e X.bre 1769: par Le Sieur D'arralde Receveur pour Treize Sols; la presente Expedition pour led. Sieur de Bordenave procureur syndic:
D'Elgue no.re Royal retenteur
le Secretaire Sind."

11. 2 mars 1772. Partage (sans précision des délimitations) de la portion des terres communes dévolue à Horça entre les maisons du quartier.

"L'an mil sept cent soixante douze et le deuxième du mois de mars après-midy au quartier de *Horça en Ossès*, et dans la maison d'*Etcheberry* (*), le lieu usité pour traiter des affaires communes n'ayant pu être occupé à cause de la pluie actuelle, en Assemblée Générale, convoquée aux termes ordinaires et en pareil cas accoutumés, se sont présentés par devant moi No.re Royal soussigné et témoins bas-nommés Pierre Bidart me. avantif de la maison d'*Elichondo* de la communauté dudit Horça à défaut du jurat d'icelle et avec lui les mes. des maisons /.../ tous manants et habitants du présent lieu de Horça /.../ tendant au partage famille par famille et feu par feu des communaux qui se trouvent garnis de chênes tauzins ou chênes blancs ou de petits arbrisseaux de la même nature, les mêmes députés ont dit qu'en exécution de la délibération et suivant les limitations portées par icelle, ils ont procédé au dit partage avec toute l'attention possible, ayant égard dans la fixation des lots particuliers à la nature et la situation du terrain et assigné à chacune des maisons actuellement existantes au présent lieu de Horça, qu'elles soient occupées par leurs propriétaires ou par leurs locataires ou même à présent vides, faute de locataire ou autrement, savoir aux grandes maisons un arpent et demi environ à chacune, et aux petites maisons un arpent ou environ, le tout supportant la taille, les dits députés priant la dite Assemblée qui a approuvé la dite distribution de trouver bon que le présent rapport tienne lieu de procès-verbal surtout que la présente Assemblée étant entrée en délibération, elle a approuvé ledit partage, avec clauses et conditions suivantes:

1° que le dit partage dont le principal objet est le repeuplement des bois et d'en faire jouir chacun pour ce qui le concerne dans les lots qu'ils lui comptent ne nuisant ni ne préjudiciant à l'exploitation de la fougère, sans qu'il soit rien innové à cet égard et afin que les progrès des arbres ne détruisent point les fougères nécessaires pour le jouissement des terres cultes, il sera laissé dans les dites terres à fougère cinq coudées ordinaires d'intervalles et de distance d'un arbre à l'autre à quoi les possesseurs des bois compris ou qui pourront l'être dans les dits

partages seront assujettis à peine d'en répondre en leurs propres de tous dépens dommages et intérêts;

2° que chacune des dites familles de la portion des communaux qu'il lui est échu en partage jouira paisiblement et sans troubles sans que néanmoins elle y puisse cueillir des fruits n'y empêcher le droit de pacage pour les bestiaux, lequel au contraire sera libre en tout temps;

3° qu'il convient pour le maintien du présent partage, dont l'objet a été évalué par la présente assemblée /à/ la somme de huit cents livres à cause de la mauvaise qualité et situation du terrain fort montagneux, difficiles et éloignés, et qu'il y ait divers syndics garde-forêts même pour la conservation des pieux d'échalas des vignes d'un chacun des dits habitants, ensemble des palissades qui leur servent de fermeture ainsi que pour la conservation des dépouilles d'arbres qui seront laissées à sécher dans les terrains partagés d'un chacun des dits habitants, la présente Assemblée faisant comme dessus d'une voix unanime, a /nommé/ pour être syndics garde-forêts les dits *Ansola*, le me. jeune d'*Echechouri*, le me. jeune d'*Andres* pour le temps et espace de quatre années consécutives qui commenceront dès ce jour - et afin que les déclarations des dits syndics garde-forêts, dont le dit *Ansola* seulement présent, qui a accepté sa nomination puissent faire foi sans forme ni figure de procès sur les coupes frauduleuses qu'on pourrait faire à l'avenir dans les dits lots assignés et partagés dans les dits communaux, seront tenus avant de faire aucune fonction, de prêter leur serment en la Cour Royale dudit Ossès en la première audience qui sera tenue, de bien et fidèlement remplir leurs fonctions de garde-forêts, à peine de répondre des dommages qu'il appartiendra envers les dits habitants /.../ présents et absents et d'être dépouillés pour toujours des dites fonctions de garde-forêt, dans lequel cas la présente Assemblée faisant comme dessus se réserve d'en nommer d'autres en leur place sans délai, et afin d'obliger les dits garde-forêts à remplir exactement leur devoir pour la conservation des bois tauzins dans le présent lieu de Horça n'y ayant pas d'autres espèces ni pour le chauffage ni pour d'autres usages, quiconque y allant couper du bois de jour et de nuit, les dits syndics garde-forêts auront chacun douze livres de gages par an sur les contraventions - et pour en écarter l'occasion autant qu'il sera possible, la présente Assemblée faisant comme dessus a délibéré et arrêté qu'il ne sera point permis sous quelque prétexte que ce soit à personne des dits habitants d'aller faire des coupes dans leurs lots assignés pendant la nuit, mais seulement le jour, à peine de contravention averée, et de payer pour chaque pièce d'arbre qui se trouve coupée, trente sols dont le tiers sera pour les garde-forêts s'ils sont ensemble ou pour celui qui trouvera le délinquant, un autre tiers pour le propriétaire de l'arbre, et le 3° tiers restant, pour les pauvres les plus nécessiteux du dit lieu d'Ossès, ce qui aura également lieu pour ceux qui coupent en fraude dans les bois tauzins des dits habitants vocaux (?) partagés, soit de nuit soit de jour,

voulant la présente assemblée que pour une plus grande /correction/ des délinquants et dans les cas où les coupes et fraudes paraîtraient difficiles à vérifier les dits garde-forêts aient le droit et le pouvoir de /comparer/ les pieds d'arbres coupés à leurs souches, sur quoi ils seront également tenus par la religion de leur serment -

et enfin la présente assemblée faisant comme dessus a arrêté que chacun des dits habitants vocaux sera tenu d'émonder les arbres tauzins de son lot assigné, de quatre ans en quatre ans par rapport à la conservation et accroissement de la fougère, et de veiller à l'exécution de la présente délibération, et pour en demander l'homologation là où il appartiendra, a nommé le dit *Baratçart* (*) dit Bénéjac, et le dit *Etcheverry* (*) jeune, avec pouvoir aussi de se pourvoir là où il appartiendra contre les délinquants, d'écouter les habitants sur les difficultés qui pourront survenir sur les dits partages, d'y pourvoir par voie de conciliation et faire tout ce qui sera nécessaire pour le bien et l'arrangement dont il s'agit, et telle conciliation dans le cas où les mesures prises par la présente délibération n'y puissent point suffire avec condition arrêtée encore que si des étrangers soient surpris à couper dans les partages assignés, les coupables seront poursuivis et punis /s'ils sont/ connus des dits vocaux, le propriétaire y compris -

et à la réquisition de la dite assemblée acte de tout ci-dessus a été retenu par moi Notaire Royal et secrétaire du dit pays d'Ossès soussigné en présence du sieur d'*Aissaguerre*, natif d'*Andurein* en Soule demeurant au présent lieu en qualité de maître d'*Etcheberry* (*), et de Gratien *Gachateguy* fils cadet de la maison de ce nom du lieu de *Leispars en Baïgorry* demeurant au présent lieu, témoins y appelés, desquels le premier a signé avec les dits sieurs d'*Elissalde* (*), *Sépé*, *Baratchart* (*) *Bénéjac*, *Tarbe Belça*, *Gallena Jaureguiberry*, ce que les délibérants ni le dit *Ansola* syndic garde-forêt seul présent de ses collègues n'ont fait pour ne savoir /.../

Signé: Jaureguiberry, Sépé, Bénéjac, Belça, d'Aissaguerre, d'Elgue N.re Royal"

11 bis. Mention d'un Avis du Conseil d'Etat du 29 mai 1808 entérinant le partage des communaux de 1772, sur feuille non datée ni signée du début du XIXe siècle, probablement de la main du notaire et maire Merchat.

"Le partage de communaux d'ossès fut fait en 1769 par acte public en vertu et usant de la faculté accordée par l'édit du 14 Juin 1764 et la déclaration du 13 avril 1766.

Les partages faits en vertu de ces lois ont été maintenus (loi du 12 juin 1793, sect. 4 art. 7. et la loi du 4 messidor an 6.) d'après l'esprit général de la législation en matière de partage des biens communaux, la jurisprudence s'est montrée fort réservée pour prononcer l'anulation (sic) de ces actes, et elle a reconnu par de nombreuses décisions qu'un acte même irregulier dans la forme, pouvait produire son effet, s'il y avait une longue et paisible jouissance des lots attribués à chaque copartageant. Ces principes ont été d'ailleurs consacrés par un avis du Conseil d'état du 29 mai 1808.

Le partage des lots etant fait, et leur plan levé, le géomètre (sic) arrivant, il n'y aura pas de confusion dans les parcelles quand on peut indiquer le prop.re de chacune d'elles; sans cette précaution, à coup sûr, l'administration des forets soumettra sous son régime toutes les parcelles reconnues communales, pourvû qu'elles soient boisées; ces parties mises en defend, le parcours des bestiaux sera intercepté."

12. 16 avril 1776. Vente du "château d'Ospital du quartier d'Ugarçan" par son propriétaire Jean Renau d'Elissagaray.

"L'an mil sept cens soixante seize et le seiziesme du mois d'avril après midy, dans le chateau D'*ospital* du quartier *dugarçan* en ossés, par devant moy no.re royal soussigné, présents les témoins Bas-nommés, comparu ont été personnellement, le Sr. Dominique pouyfourcat sergent au regiment de la couronne, natif de la ville de *pau*, fondé de procuration de la part de Messire Jean renau delissagaray Ecuyer seigneur du chateau de *Lalanne* de la paroisse de *St. andré de Seignans*, co.e Il apert de lacte du 1er f.er d.er retenu de m.e de cassabé no.re royal, et dans la grosse duquel Il est dit que l'original sera con.vé au Bureau de Bayonne au delay des reglements, icelle legalisée par messire salvat laforcade Juge civil, criminel et de police de la Baronnie et Juridiction du d. lieu de *seignans* le 3e dud. mois dune part, Messire Jean renau delissagaray second cadet dud. seigneur renau delissagaray, faisant tant pour luy, que pour Messire arnaud renau Delissagaray son frere ainé, sous aide major au d. regiment de la couronne aussy son procureur fondé, comme Il conste de lacte du 4 Janvier aussy d.er, retenu par Messires Bernard et Lamaile con.ers du roy notaires a *Mets*, scellé et con.té le meme Jour au d.lieu de *mets* par fruit pour 14. s, et encore dument léglizé (sic), par messire pierre cabaat con.er du roy president lieutenant general au Bailliage et siege royal de mets, le d. Jour 4 Janvier d'autre; et messire pierre renau delissagaray clerq tonsuré; fils et frere p.er cadet des d. seigneurs reau (sic) delissagaray aussy d'autre; lesquels ont dit et déclaré que par arret de la cour du parlement de Navarre du 14 f.er aussy d.er, les d. seigneurs renau delissagaray pere et fils ainé et cadets, ont obtenu la permission de vendre, le present chateau d'*Ospital*, appartenances et dependances diceluy et tous les droits en dependans, de maniere que les d. s.rs pouy fourcat et seigneurs renau delissagaray comparant faisant comme dessus, ont volontairement vendu cédé et alienné, sous faculté de rachapt exerçable dans les quarantes ans, terme prescript par la coutume du present Royaume de Navarre, cinq pieces de terre des d. dependances et qui sont les suivantes. 1° la prerie appelée *saribecopeinçia* de contenance de treize arpens ou environ, fermée en deux partie, et confrontant du levant au ruisseau qui descend du cotté d'*abartia*, du midy a l'eau appelée *saribé*, du couchant aux terres d'*arroquy*, *gorpustan* et *diriart*, et du Nort, au hautin et Broussaille de *Biscains*; 2° la piece de terre appelée *Leissardia* en nature de Bruyere et paccage, de contenance de six arp.ts ou environ, confrontant du levant, du midy et du couchant à la d.e eau de *saribe*, et du nort a terres de la d. maison de *gorpustan*; 3° la piece de terre de pareille nature, appelée *sagardoïçaharra* de contenance de cinq arpents ou environ, confrontant du levant a terre culte d'*iriart*, du midy (...)"

13. 1781: adresse au parlement de Navarre pour le règlement d'un résidu de dot.

"à nos seigneurs de parlement second Bureau

Suplie humblement *pierre Etcheberry me. propr.re de la maison diribarne de horça* En ossez Disant qu'il est creancier de *marie Beirines*

M.esse Jeune de la maison d'ainguria dud lieu de horça h.re testamentaire de fu *Jean Beirines* son pere (*) en la so.e de cent cinquante livres pour residu d'une dot et Interets legitimes, en vertu d'un contrat de mariage du 29 avril 1768 retenu d'*Elgue* no.re royal deument controlé Independamment d'autres pretentions ainsj que de la resulte dud. contrat cy Joint, = le sup.t ne pouvant Etre payé de son du; Il prit le parti de faire saisir par forme de Ban du 19 fev.er d.er En mains des m.e et m.esse de la maison de *tarbé* dud. lieu Et en celles du s.r *tristant lajunie* et sa femme m.es de la maison d'*itturralde de helette*, toutes les sommes dor ou dargent ou autres Effets quelconques appartenant à lad. *Marie Beirines* le ban deum.t con.lé Est encore cy Joint = le sup.t a cessé Jusqu'a ce jour de faire suite de ce Ban, Etant assuré par les promesses des lad. *Beirines*, mais voyant qu'elle ne desire que se jouer de luy, Il Est forcé de recourir a l'autorité de la Cour pour obtenir la mains levée des sommes Banies = Ce Consideré nos seigneurs il plaira de vos graces ordonner que dans quinzaine les m.es de *tarbé* Et d'*itturralde* debiteurs saisis viendront declarer à l'aud.ce apres serment les so.es Et autres choses dont ils Etaient debiteurs de lad. *marie Beirines* h.re testamentaire de son pere lors du Ban, En consequence en faire main levée au sup.t a compté ou à concurrence de son du Et au moyen de payement que lesd. debiteurs Bannis En fairont au sup.t Ils en demeureront Bien et valablement decharges Envers lad. *marie Beirines*, Et celle-cj dautant Envers le sup.t, avec depens qui seront pris de preference sur les so.es saisies nom.t me. de *Casaubon fils* pour pro.eur signe à l'original: *laporte* m.e C, = La Cour ordonne que les parties Enviendront à l'aud.ce pour la declaration, au surplus repondra dans quinzaine et pieces remises au Sr. de *Belloc* fils fait a pau En parlement le dix mars 1781. par la Cour signé *dufort*,

Lan mil sept cent quatre vingt un et le quinzieme du mois de mars aud. lieu de horça En ossez de la part du sup.t sig.ée et Baillée cette copie à lad. *marie Beirines* m.esse Jeune de la maison *d'ainguria* de ce lieu y demeurée, Et ce pour les fins y contenues, dans son domicile parlant a la m.esse ancienne par moy;

B. *D'Ilharre* h.er royal."

(*) Pierre Etcheberry avait épousé en 1768 (contrat du 9 mai) Marie Beirines-Tarbé fille cadette du second mariage de Jean Beirines avec l'héritière de Tarberena.

VI. La Révolution, l'Empire et le XIXe siècle

1. 16 avril 1791. L'abbé d'Irigoizbehère vicaire reçoit le "don patriotique".

"M. Bordenave Maire d'Ossès peut Remettre à Monsieur l'abbé Dirigoits le premier quartier de son don patriotique qu'il a payé à Ossès, attendu qu'il a satisfait chez moy en levant son traitement à St palais le 16 avril 1791
Segalas secretaire

Jay Recu les trente livres

D'Yrigois ()*

ce qui Revient à M. l'abbé Irigoits pour les Traitements qui seront Echus le premier 8. bre montant à mille douze livres après le don patriotique prélevé"

(*) Le vicaire Pierre d'Irigoizbehère qui signe ce reçu d'une écriture fine fera partie des déportés dits "réfractaires" pour n'avoir pas signé sur ordre venu de Rome la Constitution civile du clergé.

2. 1791-1793. Extrait partiel d'un journal familial tenu par Jean Mendilaharsu maître jeune d'Ibarmendiburu officier municipal. (*)

"- mon premier Enfant à été née Le 4e may 1791 nommée *jean mendilaharsu* cettet un carson son parrén Ettet mon pere dt. *mendilaharsu* (**)
Et Sa marraine Ettet mon Bellemère
dont la dite Enfan a été mort Le 26e juin 1791 du même année

.....
mon deuzieme Enfant a été née Le 25.e janvier 1793 fille Sa marrene et la Sœur de mon Epouse appelé *poupouna* (***) Et Son parren et appelé *jean joseph Casenave* dr.t à Bayonne il a été enregistré devant officier publicq Le 26.e janvier 1793

plus il a été Baptisé à la Eglise S.t Julien Le 27.e janvier 1793 par le Citoyen Curé constitutionnel nommé *peris idore*

(... 16.e jour vieux stille) Est 29.e thermidor Lan deux de La republique Et une indivisible mon 3.e Enfant a été née Le 29.e thermidor Registré le 30.e jour de thermidor du même mois

(...) une fille appelé *marie*, Son pa Son marréne (...)"

(*) Jean M. héritier d'Ibarmendiburu (1756-1809).

(**) Jean cadet de Pattarrena, arpenteur, avait épousé Marie d'Ithurralde héritière d'Ibarmendiburu en 1755.

(***) Pouponne ou Anne-Pouponne (1793-1833) héritière épousera le notaire Jean-Pierre Merchet (1780-1865) futur maire d'Ossès.

N. B. Voir le même texte complété plus loin au n° 7.

3. 1793. La Terreur à Ossès et l'affaire du maire Bordenave.

1°. La dénonciation par le citoyen Hargain. (*)

"Le citoyen *Hargain*.

Au Comité du Salut Public du District de St Palais.

Citoyens.

Quand j'ai pensé à vous faire connaître les personnes de mon Canton (***) qui doivent être arrêtées comme Suspect j'ai cru sur-tout devoir m'attacher à en découvrir le Chef. C'est ce que j'ai fait de concert avec quelques bons patriotes qui m'ont aidé dans mes recherches. Nous avons consulté avant tout l'opinion publique et elle nous a appris d'une manière à n'en pas douter que les individus désignés dans la liste cy jointe, sont d'autant plus dangereux qu'abusent des avantages et de l'impulsion qu'ils ont sur la classe indigente des habitants, il ne leur est pas difficile de gagner les Esprits et de propager des principes Contre-revolutionnaires. Il est temps que ces conspirateurs tombent sous le glaive de la Loi; qu'ils apprennent que notre constitution Republicaine ne garantit la Liberté qu'à ceux qui en aiment et préfèrent les principes. Il est temps que nous nous mettions tous à la hauteur des circonstances pour sauver le vaisseau de l'Etat. Frapper donc fort sur ces têtes rebelles dont l'impunité enhardit les crimes. Rappelez-vous que le premier devoir d'un Citoyen est de penser au Salut de la Patrie: acquittons-nous en et ça ira. Salut et fraternité

Ossès le 1er décadi du second mois de l'an 2e de la rep. une et indivisible. signé *Hargain*.

P.S. Si vous désirez la liste des aristocrates religieux, je vous la ferai passer au premier jour, je vous observe qu'ils sont pour le moins aussi dangereux que les autres; ils désirent ardemment le retour des prêtres insermentés, qui comme vous le savez, sont nos ennemis jurés.

pour Copie Conforme à l'original déposé au Secrétariat du Directoire du District de St Palais. *Duhalde*

Liste des personnes suspectes du Canton d'Ossès annexée à la lettre cy-dessus

Bordenave maire sa femme, ses deux premières filles en des mots qui frappent de suspicion les individus cy désignés, les uns se rapportent à tous en commun, et les autres à chacun en particulier. Ceux qui se rapportent à tous en commun et sont connus de tout le monde sont les suivants:

1° ils ont rompu leurs amitiés avec les bons patriotes, auxquels ils étaient étroitement liés avant et même après la révolution (jusqu'à la déportation des prêtres insermentés).

2° ils regardent avec mépris les bons citoyens, qui sont soumis aux lois et ne pensent pas comme eux; ils font paraître au dehors leur ressentiment, levant une tête audacieuse, et tenant des attitudes qui vous jurent leur haine immortelle;

3° il existe entre eux une coalition manifeste; ils ont quelquefois des entrevues et des correspondances secrettes par le moyen de quelques emissaires, qu'ils se choisissent dans leur comité; ils se rendent aussi assez souvent des visites de cérémonie, se font des présents, et ce qui est

bien a remarquer, c'est que la révolution a mis en paix et dans l'union ceux qui avant cette époque, ne pouvant se supporter mutuellement, étaient à se déchirer sans cesse.

4° à la journée du 6 Juin lors de notre déroute dans le Camp d'Orisson (***), on vit tous ces infâmes, si vous exceptez *Bordenave*, *Uhalde* et *Etchepare*, qui dans ce temps étaient en état d'arrestation, demeurer tranquilles chez eux, se moquer avec éclat des bons patriotes, qui craignant une irruption prochaine de l'ennemi, prirent des moyens de l'éviter;

5° enfin des individus ont presque tous en Espagne des parents propres ou alliés proscrits par les lois de la République;

des motifs particuliers:

Les motifs, qui se rapportent à chacun en particulier sont pris de leur conduite incivique et de leurs propos contre-révolutionnaires.

Tous ceux de *Bordenave* sont les apôtres du fanatisme, qu'ils prêchent non seulement par leur exemple mais encore par leurs actes. Il n'y a presque pas dans leur quartier personne qui ne doive à leur missionat sa néopathie ou sa conversion: ils prédisent hardiment la contre-révolution; non contents des menaces contre les patriotes, ils tachent d'augmenter le nombre de leurs prosélites par la crainte qu'ils inspirent. Sur le sort malheureux qui attend tous ceux qui persévéreront dans les principes de la révolution. Selon eux, trainés et déchirés cruellement, les uns seront décapités, et les autres périront dans les plus noirs et les plus affreux des cachots. Voilà pourquoi, l'on voit tant d'aristocrates dans la section de Horça etc. etc. etc.

pour extrait Conforme *Duhalde S."*

(*) Les textes numérotés 1° et 2° sont d'une copie manuscrite non datée des originaux.

(**) Ossès forme un "canton" au début de la Révolution.

(***) L'armée de la République en guerre contre l'Espagne de Charles IV subit la défaite d'Orisson avec relativement peu de pertes (une centaine de morts tout de même par rapport aux 1200 Espagnols) sur le versant français du col dit de Roncevaux le 6 juin 1793.

2°. "Enquête faite contre le Citoyen Bordenave d'ossès..."

"Au nom de la Loi

Le vingt quatre du second mois de l'an 2eme de la République une et indivisible au lieu d'ossès et dans notre logis nous *Jean-Baptiste Delgue* président et commissaire du Comité de surveillance du district de St Palais avons procédé aux enquêtes sommaires ordonnées devant nous par les arrêtés dudit comité des onze et treize du courant et à l'audition des témoins, qui nous ont été indiqués comme instruits des faits portés dans les dénonciations qui ont servi de fondement aus dits arrêtés.

1er témoin. *Pierre INDURU* m.e d'*Errecato* de la Section de Horça âgé de trente-quatre ans, requis sous serment et au nom du salut public de

nous déclarer les personnes suspectes de sa connaissance et les faits contre-révolutionnaires dont elles se sont rendues coupables,

a déposé qu'ayant été malade allité presque toute cette année, il n'a pas une connaissance particulière des personnes suspectes et de leur conduite extérieure; qu'il sait seulement que *Bordenave* maire, sa femme et ses enfants vivent éloignés de l'Eglise, et ne participent pas aux offices du curé constitutionnel;

Lecture faite de la déposition, le témoin y a persisté et n'a signé pour ne le savoir de ce faire requis par nous; - Commissaire -

2° *Jeanne Amestoy* femme du précédent témoin âgée de trente ans requise sous serment et au nom du salut public de nous déclarer les personnes suspectes de sa connaissance et les faits contre-révolutionnaires dont elles se sont rendues coupables,

a déposé que la cy-devant benoîte de Horça lui a reproché d'avoir laissé confesser sa mère au Curé constitutionnel et de lui avoir fait baptiser son enfant; qu'elle a entendu à *gratian* (sic) vieille cadette d'*Orpustan* d'Iriberry que tout ce qui pourrait arriver de plus heureux était que l'Espagnol pénétra (sic) et se rendit maître de ce pays - elle a ajouté que le M.tre de *Sisto* du même lieu, sa femme et ses enfants sont des contre-révolutionnaires acharnés. que le Maître de *Teillaguina* du même quartier est du nombre des aristocrates, et celui à qui les gens du même parti portent leurs enfants à baptiser. elle a déclaré enfin avoir oui dire cy-devant qu'*Etchart* prêtre déporté et ancien vicaire de Horça a paru depuis dans une maison de cette section,

Lecture faite de la déclaration le témoin a persisté et n'a pas signé de ce faire requis par : signé *Delgue Co.re*

3° *Pierre Pecoits* demeurant au moulin de Garro section de Galhardou âgé de cinquante ans requis sous serment et au nom du salut public de nous déclarer les personnes suspectes de sa connaissance et les faits contre-révolutionnaires dont elle se sont rendues coupables

a déposé qu'il a cessé depuis six mois de fréquenter la maison de *Bordenave* maire, à cause des reproches amers que lui faisaient sa femme et ses deux premières filles d'assister aux offices du Curé constitutionnel et d'y laisser aller ses enfants, prétendant que la véritable foi le lui défendait et qu'il commettait un péché grief chaque fois qu'il se rendait à l'Eglise pour entendre la messe d'un prêtre sermenté; qu'il a remarqué entre *Etchart* prêtre non conformiste et la famille de *Bordenave* des liens très intimes;

Lecture faite de la Déposition, le témoin a persisté et n'a signé pour ne savoir écrire de ce faire requis = signé *Delgue co/re*.

4° *Jeanne Etchepare* gouvernante du Curé d'Ossès âgée de vingt deux ans requise sous serment et au nom du Salut public de nous déclarer les personnes suspectes de sa connaissance et des faits contre-révolutionnaires, dont elles se sont rendues coupables,

a déposé 1° qu'il est notoire que *Bordenave* et sa famille sont des fanatiques outrés; que sa femme et ses filles ont constamment travaillé à détourner les citoyens d'aller à l'Eglise et d'assister aux offices du Curé constitutionnel; que ni le maire, ni sa femme, ni personne de sa famille n'est a jamais approché depuis la prestation du serment eclesiastique du predecesseur (*) du Curé actuel; 2° que le lendemain de la Déroute de notre armée après le combat d'Orisson et tandis que les troupes évacuaient Baïgorry; et que les frontaliers fuyaient devant l'ennemi la femme de *Bordenave* et ses filles sortirent de leur maison et se repandirent dans le voisinage, témoignant publiquement les plus grands transports sur cet evenement et sur l'arrivée des Espagnols qu'on annonçait être très près de cette commune: 3° que le 28 septembre dernier après la nuit une fille de *Bordenave* se presenta chez le Curé pour lui demander de la part de sa mère de lui remettre les fers dont on se sert pour faire les hosties à l'usage du sacrifice de la messe, que le Curé les lui refusa ce qui mit cette fille de très mauvaise humeur, que deux jours après la maîtresse d'*Ibarmendiburu* de Horça lui dit avoir vu sortir de chez *Bordenave* le nommé *Etchart* prêtre déporté déguisé sous des habits de paysan.

Lecture faite de la déposition, le témoin a persisté et n'a signé pour ne le savoir de ce faire requis = signé *Delgue Co.re.*

5° Le citoyen *Mendilaharsu* de la section de Horça âgé de trente-huit ans requis sous serment et au nom du salut public de nous déclarer les personnes suspectes de sa connaissance et les faits contre-revolutionnaires dont elles se sont rendues coupables,

a déposé 1° que lorsqu'il fut question de la prestation du 26 X.bre *Bordenave* maire déclara au citoyen *Durruty* (*) alors Curé qu'il lui défendait de remplir aucune fonction publique, jusqu'à ce qu'il eut prêté le serment. que dès l'instant que le Curé eut satisfait à la loi par la prestation solennelle du serment, *Bordenave* et sa famille cessèrent d'aller à l'Eglise, entretenant néanmoins les relations les plus étroites avec *Etchart* vicaire qui avait refusé de se conformer au décret du 26 Décembre, en prêtant le serment à l'exemple de son Curé. 2° que *Bordenave* et sa famille sont des fanatiques publics et qu'il a ouï dire qu'ils ont employé toutes sortes de sollicitations auprès de beaucoup de personnes pour les détacher du parti du Curé constitutionnel, et surtout pour les éloigner de recourir à lui ni pour les sacrements de pénitence et de Baptême ni pour les messes à dire pour le repos des morts; 3° qu'*Etchart* prêtre insermenté ayant cessé par cette raison et sur l'opposition du Curé de remplir les fonctions de vicaire, l'Evêque contitutionnel promit au Curé de le remplacer par *Noblia* prêtre; que la desus le dit *Bordenave* s'opposa ouvertement à ce que *Noblia* fût employé et agit en même temps aupres des habitants fanatisés pour les engager à donner quatre-vingt ecus à *Etchart* pour faire le service à l'exclusion de *Noblia*. a quoi il ré(...) 4° que dans une première alerte les Espagnols

paraissant vouloir entrer à Baïgorry, les habitants se leverent en masse et quelques notables ayant été trouver *Bordenave* maire pour qu'il se mit à leur tête, afin de les encourager il refusa durement de condescendre à leurs désirs; que, tandis que à cette occasion tous les citoyens étaient abattus et dans la consternation, attendu qu'à cette Epoque nous n'avions que peu de forces sur la frontière la femme et les filles de *Bordenave* montrèrent la plus grande jubilation. 5° que le six Juin dernier jour du combat d'Orisson, dès que le premier coup de canon se fit entendre, la femme et les filles de *Bordenave* marquerent beaucoup de contentement, et qu'après la nouvelle de l'événement et à la nuit tombante, elles se livrerent à des rejouissances et allumerent dans les chambres un grand nombre de chandelles, conduite qui revolta les bons patriotes, sans néanmoins nous étonner, attendu que la femme de *Bordenave* est une Espagnole (**), qu'elle a tous ses parents à St Sebastien, une belle sœur et deux filles auprès d'eux: 6° que le lendemain 7.me nos troupes évacuaient par osses et les gens de Baïgorry et quelques particuliers d'osses fuyant avec elles, parce qu'on se croyait talonné par l'ennemi, la femme et les filles de *Bordenave* redoublèrent leurs rejouissances tantôt se montrant aux fenêtres de leur maison, tantôt sortant sur la place sans pouvoir se retenir de joie; 7° qu'il a oui dire que la cadette de *Bordenave* fut demander cy devant chez le Curé les fers servant à faire des hosties, et que sa femme lui a dit avoir vu dans cette circonstance *Etchart* prêtre déporté sortir déguisé de la maison de *Bordenave*; 8° qu'en dernier lieu les Espagnols étant descendus à Baïgorry et ayant mis le feu à beaucoup de maisons, la Municipalité de Baïgorry envoya demander du secours à celle d'ossès, sur quoi les habitants se mirent d'abord en mouvement; qu'il remarqua encore à cette occasion, beaucoup de joie et de contentement dans la maison de *Bordenave*; il déclare enfin que c'est dans cette maison que les Aristocrates tiennent leur club.

Lecture faire de la déposition (...)"

(*) Michel Durruty né à Souraïde curé de la vallée d'Ossès de 1757 à son décès en 1792.

(**) La femme de *Bordenave* Maria Tastet était d'une famille d'armateurs de Saint-Sébastien.

3° 22 juin 1793. Certificat de civisme par la municipalité et le conseil d'Ossès en faveur de *Bordenave* maire emprisonné.

"L'an mil sept cents quatre vingt treize second de la republique françoise et le vingt deuxieme du mois de Juin au lieu d'osses, Nous, *Miguel oyhénart, Jean Etcheverry, Jean Baratchart, Jean Etchart, Joannes d'orpustan, Martin ramondeguy, Joannes pochelou, Joannes d'uhalde* officiers municipaux, *iraçabal* procureur de la Comune; Et *Jean L'arranda* procureur substitut de la commune, *pierre irigoin, Joannes mendicoague,*

pierre peillochouria, Joannes Etcheverry, Joannes mounho, martin Mourguiart, pierre Esponda, Joannes L'andaburu, Joannes Castorena, Esteban hiriart, miguel harguina, Et pierre tracha Notables, comparant (sic) le conseil g.l de la commune du lieu d'osses, nous attestons où et par devant qui Il appartiendra que le citoyen *Jean-Baptiste Bordenave* Maire de cette commune a donné dans toutes les occasions des preuves du plus pur civisme. Et s'est toujours conduit en Bon republicain, attestons encore que le citoyen *Bordenave* à toujours conservé la confiance de ses concitoyens ayant Eté nommé Maire en l'année 1790 lors des premieres Elections des Municipalités Et qu'il a été réelu dans les nominations subsequentes Jusqu'a ce Jour a la tres grande Majorité des suffrages, Et malgré qu'il eut voulu donner sa demission pris des affaires de son commerce; Il ceda aux vives instances qui luy furent faites pour l'accepter, que le Citoyen *Bordenave* Est très nécessaire à la tete de notre Municipalité pour son Expediance dans les affaires, et par l'explication qu'il a fait en langue Basque des decrets de la Convention Nationale Et qu'il n'a cherché par ses propos et par ses Exemples qu'a propager l'amour et le respect pour les ordres de la Convention Nationale Et des autorités constituées Et à faire connoitre les avantages de la Nouvelle Constitution, quil a payé son don patriotique Et les Impositions, Et qu'il a fait payer les autres En commune avec nous qui avons Eté temoins de son Empressement pour cela; que le Citoyen *Bordenave* a procuré du grain pour le Canton d'osses Dans le temps de disette, Et qu'il a par ce moyen affranchy ladministration du district de ce soin, qu'il le faisoit distribuer Et que nous avons concouru avec luy à faire planter l'arbre de la liberté, qu'il s'est donné les plus grands soins pour organiser une troupe Nationale au nombre de plus de cinq cents hommes, qu'il a aussy cooperé à former une compagnie franche dans le lieu d'osses; que le Citoyen *Bordenave* a achetté des Biens nationaux pour Environ vingt sept mille livres dans le quartier de Bidarray frontiere despagne; qu'il a fait placer de Concert avec Nous deux sentinelles aux frais de la vallée (*) dans deux debouchés pour pouvoir avertir la garde en cas d'invasion des Espagnols, qu'il Est aussy de Notre connaissance qu'il a été nommé diverses fois pour assister aux assemblées Electorales, Et qu'en fin sans son assistance Nous qui ne savons pas la l'angue françoise aurions Eté bien Embarrassés pour comprendre les Nouvelles loix Et les pratiquer, Et que c'et (sic) à luy que nous devons la Connoissance que nous En avons, En foi de quoy nous luy avons delivré le present Certificat fait a osses les Jour et an cy dessus, Et lesd. *D'uhalde*, et *Etchart* officiers Municipaux ont signe à l'original ce que les autres nont fait pour ne savoir Ecrire; Et lesd. *hirigoin*, Et *Castorena* ont fait aussy ce que les autres notables n'ont point fait pour ne le savoir Ecrire Etant de ce faire Interpellés par moy, fait dans En seance publique dans le lieu de nos seances signés à lad. original (sic), *duhalde*, *Etchart* officier municipal, *hirigoin*, *heguy*, *Iraçabal* procureur

de la Commune, et *L'arranda* substitut, *Bernard Dilharre* secretaire Doffice,

Collationné

B. D'Ilharre secretaire doffice;"

(*) L'ancienne "vallée d'Ossès" nommée ici communiquait directement avec la Navarre espagnole par le col du Bastan à Bidarray, où Bordenave avait acheté en bien national l'ancienne commanderie de Roncevaux dite "Bidarraienea".

4°. 25-30 juin 1793. Ordre du Conseil général du district de St-Palais d'entendre les délégués du conseil d'Ossès.

"Vu le certificat ci dessus.

Le Conseil general dadm.on du District oui le Procureur syndic arrete avant faire droit que les citoyens *etchevers* officier-municipal du quartier dexave, *Jean Duhalde* officier municipal du quartier Deyharce, *Baratchart* officier municipal du quartier Dahayce, et *Iracabal* procureur de la Commune dossés se rendront auprès de Ladministration pour lui donner les explications qui leur seront demandées.

ast. Palais le 25 Juin 1793 sd. de la rep.

rachez f. l. d.t

soyer (...)

Vu Le Certificat de Civisme cy dessus Et la Declaration des Citoyens membres de conseil g.al de la commune D'ossés,

Le conseil G.al D'ad.on du distriuct renvoye le tout a l'ad.on Du departement pour par elle statué ce qu'il apprtiendra

Par le Conseil d. du district de St. Palais.

A St. Palais le 31 juin 1793. L'an2 de la république f.

Rachez f. l. d.t

J. Haramboure"

(Au dos:) "du 25 et 30 juin 1793. ordonnance de renvoy au dep.t"

5°. 29 juin 1793. Compte rendu de la réception au District.

"Lan mil sept cent quatre vingt treize, second de la Republique française, le vingt-neuf Juin, au Directoire du District de St. Palais, se sont présenté les citoyens *Etcheverry*, *Jean Duhalde* et *Baratzart* officiers municipaux et *Iraçabal* procureur de la commune de la vallée D'ossez, invités à se rendre au présent lieu pour donner les explications qui leur seront demandés relativement au certificat de civisme par eux delivré au citoyen *Bordenave* du lieu Dossès; lesquels après avoir entendu lecture et Explication dud. certificat de civisme, l'ont certifié de nouveau veritable dans son contenu avec cette observation neamoins (sic), qu'il n'est pas de leur connaissance que led. *Bordenave* ait Jamais assisté aux offices celebrés par les prêtres assermentés et qu'ils ne connaissent point ses principes à cet égard, lesd. *Duhalde* off.r m.l et *Yraçabal* pro.eur de la commune ont signé ce que n'ont fait les autres pour ne le savoir à ce qu'ils ont déclaré de ce faire requis par nous.

Duhalde off. m.l
 Yraçabal procureur de la V
 Rachez p. L. St.
 J. Haramboure"

4. 1793. Achats de biens nationaux.

4. 1. Bordenave déclare être acheteur des terres de l'ancienne commanderie de Bidarray. (*)

"Département de Basses-Pyrénées.
 District de St. Palais.

Soumission du sieur *Baptiste Bordenave*, Negotiant Demeurant à ossez pour L'acquisition de Domaines Nationaux.

(En marge:) Canton D'ossez Municipalité D'ossez

Je soussigné *Baptiste Bordenave*, Negotiant, demeurant à ossez pour L'acquisition des domaines nationaux, dont la designation suit: un domaine appelé *Bidarraya*, Consiste dans trois maisons occupés par le fermier avec des fonds en Culteure, Bois en chene blanc, fougerées et quelques petits fonds dont l'Evêque et le chapitre de Bayonne etoient les titulaires anciens, lesquels Biens sont rélatés en detail dans les Baux à ferme de *martein lambert* et *Catherine jthurralde* - Conjoints En date des actes du 7 9.bre 1779 retenu par M.re de *Lessague* notaire à Bayonne Et du 28 fevrier d.er retenu par m.re J(...) *Merchat* notaire à ossés au profit des dits fermiers actuels pour le prix de somme de mille vingt-livres de par annee pour neuf ans.

(En marge:) Biens de la 1ere classe.

Pour parvenir à lacquisition des dits Biens par les d. Baux authentiques passés devant les notaires si dessus rappelés, je me soumets a en payer le prix de la maniere determinée par la disposition des decrets et institution de L'assemblée nationale, des 14 et 31 mai, 25, 26 et 29 juin derniers:

En consequence je me soumets a payer à la Caisse (...)"

(*) Cette acquisition sera source de longs procès ultérieurs avec les usagers des maisons citées.

4. 2. 22 novembre 1793. Jean Mendilaharsou acquiert aux enchères la prairie dite "la prébende du curé" de Zubialde.

"Département des Basses Pyrennées Dictrict de St Palais
 Canton D'ossés. Municipalité D'osséz

Extrait du Registre des adjudications du Directoire du District de St. Palais.

Biens Nationaux à Vendre

La prairie appelée la prébende du Curé située au quartier appelé *çubialdia* du lieu D'ossez contenant un arpent intimé par le citoyen *harispe* du lieu de Bidarray expert la somme de six cent livres en conséquence le citoyen *Baratchart* du lieu d'ahaïce à fait la soumission de l'acquérir pour lad. Somme de 600#

Envoi des affiches pour la premiere adjudication du 17. Octobre 1793.

Jour indiqué pour Recevoir les offres Le 30. dud. mois

Ledit Jour trente octobre mil sept cent quatre vingt treize An second de la Republique, une et indivisible, au Directoire du District de St. Palais les ancheres ont été ouvertes pour la premiere adjudication de la susd. prairie, et le citoyen *Baratchart* du lieu d'Ahaïce à renouvelé son offre de 600#; Le ctoyen *Jean Mendilaharse* (*) du lieu D'ossés en ayant offerte la somme de six cent dix livres, l'adjudication provisoire lui a été faite de lad. prairie, dont acte, et led. *Jean Mendilaharse* a signé.

Mendilaharsu

Envoi des affiches pour l'adjudication définitive du 3. novembre 1793.

Jour indiqué pour recevoir les offres le 22. dud.-

Ledit Jour vingt deux novembre 1793, Lan 2.d de la Republique une et indivisible au Directoire du District de St. Palais, sest présenté le citoyen *Jean Mendilaharse* qui a renouvelé son offre de 610# pour l'acquisition de lad. prairie.

Incontinent ayant été procedé à recevoir les surencheres on fait deds offres et la derniere ayant été Faite par le citoyen *Jean Mendilaharse* du lieu D'ossés portée à la somme de mill vingt cinq livres, il est demeuré adjudicataire de la d. prairie au 13.e feu qui s'est éteint sans offre et dans l'absence des commissaires de la Municipalité D'ossés deument (...)"

(*) La "romanisation" (ici "francisation", mais précédée par une longue tradition gasconnisante pour des noms semblables) persistante du nom d'état civil basque *Mendilaharsu* n'empêche pas que la signature donne le nom authentique.

5. 1er mars 1796. Arrestation pour meurtre. (*)

(*) Les dates correspondant au calendrier actuel sont ajoutées entre parenthèses et en italiques.

"Nous *Mathieu Lespade* Juge du tribunal civil du Département des Basses Pyrennées et Directeur du Juri de L'arrondissement de St. Palais, vu la declaration des Jurés étant au bas de L'acte d'accusation dont la teneur suit.= Le Directeur du Juri de L'arrondissement de St. Palais expose que le 27. du mois de frimaire dernier (18 décembre 1795) le citoyen *Ithourralde* huissier demeurant à St. Palais porteur du mandat d'arrêt delivré le 12 dud. mois (3 décembre) par le Juge de Paix et officier de Police Judiciaire du canton d'ossés, contre *Pierre Pascoual* et *marie Beirinnes* conjoints m.es D'*aingouria* de horça en osséz prevenus de meurtre, a conduit à la maison d'arrêt de L'arrondissement de St. Palais les Personnes desd. *Pascoual* et *Beirinnes*, et remis les Pieces de concernant au greffe du Directeur du Juri, qu'aussitot lad. remise les Prevenus ont été entendus sur les causes de leur detention; que Personne ne setant présenté pour partie plaignante dans les deux jours de la remise des Prevenus dans la maison d'arrêt, Le Directeur du Juri a procedé a L'examen des Pieces relatives aux causes de leur détention et arrestation, qu'ayant veriffié la nature du Délit dont ils sont prevenus, il

avait trouvé que ce Délit était de nature à meriter peine affective ou infamante et que le mandat d'arrêt devait être decerné par lui aux termes de l'art 140 du code de delit et de peine, quen consequence apres avoir entendu le com.re du Pouvoir exécutif, il a rendu le 16 Nivoze dernier (6 janvier 1796) une ordonnance par laquelle il a annullé le mandat d'arrêt decerné par le Juge de Paix, en a delivré un autre et traduit les prevenus devant les Jurés speciaux d'accusation, et adressé le present acte d'accusation pour après la formalité requise par la loi, être présenté aux Jurés speciaux d'accusation, Le Directeur du Juri déclare en conséquence qu'il resulte de Lexamen des pieces et nottamment du procès verbal dressé le onze frimaire dernier (2 décembre 1795) par *martin hargain* officier de police Judiciaire du canton dossés, et du raport du citoyen *Jaureguiberry* officier de santé anexé au present acte, que le matin dud. Jour onze frimaire dernier *miguel* fils de la maison d'*Elichonde* de horça en ossés agé d'environ trente deux ans fut trouvé mort gisant par terre entre la maison *delichonde* et celle *dainguria* appartenant cellecy aux Prevenus et par eux habitée, atteint de haut en bas et obliquement d'un coup de balle qui lui traversa le corps, qu'il avait un coup a la Joue gauche de largeur dun pouce et environ un doigt de profondeur fait avec quelque arme tranchante et trois Blessures sur la figure qui provenaient du choc des pierres quand le cadavre tomba ala renverse; que des differends coups sont la cause la mort dudit *miguel* fils *delichonde* qui expira vers les sept heures du soir du 10 frimaire (1er décembre): que les Prevenus ont leur cuisinne et leurs autres appartements au premier Etage, qu'ils avaient eu des querelles le Jour precedent avec le defunt, et le coup sous lequel celui-cy sucomba fut porté de quelque fenetre voisinne du lieu ou il fut trouvé mort, que les Prevenus ont déclaré au Directeur du Juri soussigné, que le soir et la nuit de l'action ils étaient chez eux auprès du feu de leur cuisinne faisant la conversation avec leur famille, qu'ils avaient veritablement entendu un coup de fusilh sans qu'ils y eussent fait aucune attention, attendu qu'ils etaient dans lusage d'en entendre souvent. quil resulte de ces details attestés par le procès verbal et raport de l'officier de santé que led. *miguel* fils *delichonde* atté (sic) tué d'un coup de Balle devant la maison des Prevenus, sur quoi les Jurés speciaux auront a prononcer sur le genre du Delit mentionné au present acte.

Fait a St. Palais le vingt quatre Pluvioze 4me année rep.ne (13 février 1796) signé *Lespade*.

vu par nous com.re du Pouvoir exécutif prés le Tribunal correctionnel, a St Palais le 24 Pluvioze 4me année rep.ne signé *Jean B.e Etchats*

La Declaration du Juri est: oui il y a lieu, St. Palais le onze ventoze 4me année Republicaine (1er mars 1796) signé *Segalla* P.t, Laquelle declaration a nous remise ce jourd'hui par le chef desd. Jurés, en leur presence, porte qu'il y a lieu a accusation mentionnée aud. acte ordon-

nons en vertu de l'art 258 du code des délits et des peines, que lesd. *Pierre Pacouau* (*) m.e de la maison *Daingouria* de la Section de horça en ossés charpentier de Profession, âgé d'environ quarante cinq ans, taille cinq Pieds 4 pouces et demi passé, cheveux, sourcil barbe noirs, visage allongé, Les yeux chatains, couleur bleme nez pointu bouche ordinaire, petit menton ron (sic), et *marie Beirannes* m.sse *Daingouria* de lad. Section de horça en ossés épouse dud. *Pierre Pascouau*, âgée d'environ quarante trois ans taille cinq Pieds 2 Pouces, cheveux et sourcils Brun foncé, teint Basané nez long et Pointu, Bouche ordinaire, détenus dans la maison d'arrêt de Larrondissement de St. Palais seront transférés et conduits de ladite maison d'arrêt, en la maison de Justice du tribunal criminel du Département des Basses Pyrénées scéant a Pau.

Mandons et ordonnons de mettre a exécution la présente ordonnance, dont sera laissée copie aud. *Pierre Pascouau*, et *marie Beirannes* conjoints, et qui sera par nous notifiée conformément à la Loi, tant a la municipalité de la présente commune de St. Palais que celle de la commune d'assés Domicille des Prévenus avant leur arrestation

fait a St. Palais le onzième ventose 4^{me} année Républicaine

Lespade D.eur du Juri"

(*) "Pascouau" pour "Pascoual" est une marque de phonétique gasconne sous la plume du rédacteur.

6. Extraits de pièces du temps de la guerre contre l'Espagne et la Terreur révolutionnaire, de l'Empire et de la Restauration.

1. 17 janvier 1793 (après l'arrestation du maire Jean-Baptiste Bordenave sur dénonciation de Hargain de Bidarray) : copie du procès-verbal de la visite des papiers Madonnat (Tarbé) et Bordenave maire par les officiers municipaux "accompagnés des citoyennes filles du dit Bordenave maire et des citoyens Jean Etcheverry, Jean Itturralde officiers municipaux et par Iraçabal procureur de la commune et Jean Ittourbourou greffier de la commune (...) et n'y ayant rien trouvé qui intéressât la sûreté et la tranquillité de la République nous avons laissé les dits papiers..."

2. Copie de la pétition de Bordenave pour réclamer son élargissement de la maison de réclusion de Lescar, obtenu le 5 juin 1793. Argumentaire: "il est le jouet d'une infame calomnie".

3. Dénonciation contre la famille Bordenave par le citoyen Hargain: 7 pages.

4. 22 juin 1793: certificat de civisme en faveur de Bordenave: texte original et copie.

5. 16 nov. 1793 an II de la République, nomination par le conseil général assemblé (Oyhanart, Baratchart, Orpustan, Pecagno, Borthéiru, Erramondéy, Putcheu officiers municipaux, et Monyo, Etcheverry, Castorene, Heguy, Etcheverry de Horça, Heigorry notables) sur

réquisition de Larranda procureur substitut, de Beyrines officier de santé comme trésorier de la commune.

6. 7 frimaire an II (27 novembre 1793): demande pour nommer un nouveau maire et renouvellement de la présente municipalité: "que personne n'ignore que le citoyen Bordenave a été mis en état d'arrestation comme suspect..."

7. 10 brumaire an III (31 octobre 1794): J.-P. Beyrines choisi pour "conduire et surveiller les bouviers de notre canton".

8. 17 germinal an III (6 avril 1795): officiers municipaux maintenus (dont Jean Daguerre me. d'Orpustan), Bordenave maire. J.B. Merchet juge de paix.

9. 30 prairial an III (18 juin 1795): réunion du "corps municipal" qui nomme Lacaberats (Notariarena) chargé de conduire au district de St-Palais "les nommés Joannes Chorra et Pierre Garailh qui ont déserté les travaux du port de Bayonne...". Travaux à faire proposés par Bordenave: réparation des routes, ponts de Saribe "qui menace ruine" et de Gahardou. Le citoyen Orpustan de la section d'Iriberry-Ugarçan fera travailler les ouvriers dans sa section sur la partie de la "grande route de Helette à Ossès" (sans doute l'ancien "Orzaiz-bidea" par Garziarena ou Harnabar).

10. 27 fructidor an III (13 septembre 1795): désarmement de Hargain. Les officiers municipaux et Iraçabal procureur de la commune réunis "pour l'exécution de la loi du 21 germinal dernier (10 avril 1795) qui ordonne le désarmement des terroristes (...) d'être justes et sévères à l'égard de ces hommes de sang (...) Parmi plusieurs qui ont tenu la terreur à l'ordre du jour de cette commune je vous indiquerai un qui a pris part de plus que tous les autres aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. C'est le nommé Martin Hargain ex-juge de paix de ce canton demeurant dans la section de Bidarray, envoyé à Paris avec le vœu de l'assemblée primaire de la Constitution de 1793 et en revenu imbu des principes sanguinaires de la Montagne (...)".

11. Copie de la lettre de dénonciation de Bordenave, texte complet. En plus de B. sont dénoncés: Etchepare d'Ahaïce, Jaureguiberry chirurgien.

12. 27 vendémiaire an IV (19 octobre 1795): "Observations sur la pétition de Hargain désarmé (...) 3° Si Hargain veut justifier sa lettre du 10 Brumaire an II (31 octobre 1793) les Marats les Robespierres etc. seraient des excellents citoyens à ses pensées (...)".

13. 15 prairial an VIII (4 juin 1800): nomination du nouveau maire, "le citoyen Laforcade médecin, Bordenave son adjoint".

14. 29 frimaire an IX (20 décembre 1800): J.-P. Beyrines autorisé.

15. 26 ventose an XI (17 mars 1802): Jacques-Benoît Larre médecin nommé maire par le préfet des B.-Pyr., Laforcade démissionnaire.

16. 17 germinal an XI (7 avril 1803): Larranda Martirena adjoint à la place de Bordenave.

17. 23 messidor an XI (13 avril 1803): annonce au Conseil du Traité d'Amiens.

"(...) La joie fut générale chez tous les français et Ossès qui venait d'être récemment le théâtre de la guerre (...) indignation de voir l'anglais jaloux (...) Il a voulu la guerre, il l'aura (...) vouent les anglais à l'exécration du genre humain (...) souscription pour la construction d'une frégate, malgré la gêne et le peu de ressource de la commune (...) pour venger l'honneur français et humilier l'orgueil anglais."

Signé: J.-B. Larre maire. Iraçabal.

18. 1er jour complémentaire an XI (18 septembre 1803): nomination d'une benoîte aux enchères. Devoirs et tâches de la benoîte. Revenus par maisons pour la payer.

"Nous maire et adjoint de la commune d'Ossès, à la renaissance de la religion, et la réouverture des églises il est du devoir des autorités (de nommer) une benoîte dans l'église St Julien et procéder à l'enchère le 9 vendémiaire an XII à 4 heures de relevée".

19. 9 nivôse an XII (31 décembre 1803): Bernard Sallaberry nommé curé par l'évêque Loison "évêque du département".

20. 4 messidor an XII (23 juin 1804): serment à l'empereur.

21. 19 juin 1811: programme de la fête pour "la naissance de Sa Majesté le roi de Rome, qui aura lieu dans la plaine belle et vaste d'Irordoquy à peu près le centre des quartiers de la commune." Messe et vêpres, Te Deum etc.

22. 9 mai 1815: Bernard Belça fils 1er né de Tarberena "ci devant capitaine dans l'armée espagnole" adresse un placet au roi Louis XVIII:

"(...) qu'il a fait les deux guerres en faveur de l'auguste maison des Bourbons, la lère fois sous les ordres de M. le marquis de St Simon et ensuite de M. le Baron de Garro dans les Chasseurs basques, la seconde contre le dernier tyran sous les ordres de M. le duc de Welington et Pablo Morillo (...)"

23. 5 mars 1821: naissance du duc de Bordeaux. Délibération du conseil, maire J.-B. Larre: (...) "vu la grande faveur que le ciel a fait à la France (...) en lui accordant un prince remplaçant celui qui faisait ses délices et qu'un crime affreux venait de lui enlever (...) nous regrettons de ne pouvoir faire, vu le mauvais état de nos finances, égalier le gage à l'étendue de son amour pour l'auguste dynastie des Bourbons, délibère d'une voix unanime de souscrire au nom de la commune d'Ossès pour une somme de soixante francs afin de concourir avec tous les bons français à l'achat du bien de Chambord (...)"

24. 1er octobre 1824: le maire J.-B. Larre interdit la représentation d'un charivari "asto lasterca": en raison de "la perte que tout bon français vient de faire dans la personne d'un si bon roi (Louis XVIII) (...) dans la commune d'Ossès, comme injurieuse toujours envers quelqu'un (...) Quiconque contre le présent arrêté sera trouvé être acteur de pareil amusement sera arrêté et livré aux tribunaux (...)"

7. 1791-1830. Feuillet 6, 47 et 58 et dernier d'un livre de raison de la maison Ibarmendiburu de Horça.

Feuillet 6 écrit en français par Jean Mendilaharsou, arpenteur, officier municipal, et maître adventif de la maison par son mariage en 1786 avec l'héritière Marie Ithurrealde.

1° Feuillet 6.

"(...)

- mon premiere Enfant à été né Le 4e may 1791 nomée jean mendilaharsu cette un carson son marénne Ettet mon pere dt. mendilaharsu Et Sa marrenne Ettet mon Belle mère (*)

dont La dite Enfan à été mort

- Le 26e juin 1791 du même année

mon deuzieme Enfant a été née Le 25e jeanvier 1796 fille

Sa marrene et La Soeur de mon Epouse appelé *poupouna* (**) Et Son parren Et appelé jean joseph casenave drt. a Bayonne il a été enregistré devient officier poublicq Le 26e jeanvier 1793 par le Citoyen Curé constitutionnel nommé *peris jdore*

(aout 16e jour vieux stille) Est 29e thermidor Lan secon de la republique Et une indivisible mon 3e Enfan à été née. Le 29e thermidor et Registré Le 30e jour de thermidor de même mois une fille appelée *marie* son pa son marrène (...)"

(*) L'écrit en langue officielle française depuis le milieu du XVIIe siècle étant réservé jusque-là aux notaires et secrétaires de vallée chargés de rédiger les actes de la jurade qui délibérait et décidait en langue basque, ce brouillon illustre la difficulté pour un citoyen ordinaire de langue basque même "arpenteur" comme l'auteur de ces lignes pour maîtriser l'orthographe du français et en particulier les marques grammaticales de genre qui n'existent pas en basque.

(**) Le belle-mère de Jean Mendilaharsou lui-même 3e fils de Pattarrena était Jeanne Diharce et son père maître adventif de Pattarrena également Jean M. (1726-1804).

(***) Pouponne ou Poupoune M., prénom reçu de sa tante maternelle et marraine, la fille aînée (par le décès de Jean l'aîné) de Jean M. épousera en 1813 le notaire Jean-Pierre Merchet cadet d'Aphalats et futur maire d'Ossès.

2° Feuillet 47 daté du 10 avril 1815: première partie d'une liste en basque de créanciers d'Ibarmendiburu.

"*Eguina horzan apirilaren hamarrean 1815.*

jbarmendibourouco Çorren Condou ossoua Ceinac C(...) baitira Ezcontceco Contratian Erranac Contratou hortan Somma hounen jntresac horo Çorrac Ceinec Ecartcen baitousté hourte bacarrian ere jntres bacouna hotas Canpo berbalian horono madalen

domingo arroqui

peyo mendilaharsou

gana chetre

marihaurra benat

ajngourianeco anderia
hapal
jdiartaaré
martin bidart
aminyac
Sistoneco anderiac
Catalin Chidro
marachourieneco anderiac
petan etchepare
Philipe louis
gahardou Etcheerrico
gahardou Etcheerrico alaba ganagaste
gahardou Etchaareco anderia
racionnia pagatcera obligarasten guioustena
hosta Cordohico
Hourti harguina - tauletatic
baigorri behere Etcheco alaba
gana louis dendaria
oseba barachart (...)"

3° Feuillet 58 et dernier daté de 1830, compte des sommes reçues par Marie Ithurrealde (1767-1848) de ses fils partis en Argentine.

"Eguina horçan mayatçaren 1830

Condou bat Errecebitia horzaize jbarmendibourouco andere caharrac bere Semetatic

<i>Ameriketatic lehenbico aldan</i>	<i># 200</i>
<i>bigarren aldan 3 hounza hourre ci</i>	<i>240</i>
<i>hirugarren aldan 12 hounza hourre</i>	<i>960</i>
<i>laugarren aldan ci</i>	<i>5400</i>
<i>borsgarren aldan 5 hounça</i>	<i>400 #</i>
<i>seigarren aldan Cilarr barran</i>	<i>300</i>
<i>aldi berian Cunelatic. 8 quintal eta 84 precioa</i>	<i>650</i>

8050 # " (*)

(*) On trouvera la traduction et l'analyse de ces textes et d'une série de lettres en basque de la même maison dans un livret séparé intitulé "Lettres et autres textes basques en pays d'Ossès au début du XIXe siècle".

8. 1813. Conflit de voisinage à propos d'un chemin vicinal.

1° Réponse d'Etcheverry (*) à une lettre de réclamation de Mme Bordenave née Tastet.

"A Ossez le 4 avril
Madame

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29-
du mois passé, ma réponse ne vous vient si tard qu'à cause de mon
absence.

le meur que je fais construire n'empêche nullement la
communication soit à cheval, soit avec Bœufs et charrettes j'ai laissé au
chemain la largeur nécessaire pour ce double usage des habitants et des
étrangers; il me semble que cela étant ainsi, comme vous pouvez vous en
convaincre en visitant le local contradictoirement avec moi; c'est
d'ailleurs tout ce qu'on peut désirer pour un chemain vicinal qu'il ne faut
pas confondre avec une chemain imperial;

au reste il y a Beaucoup de chemain dans l'enceinte de la commune
qui n'ont pas la largeur de celui dont vous vous Plaignez; outre que dans
plusieurs endroits ils sont embarrassés des soustrages qu'on y a
repandus.

Je ne suis pas sans doute le seul contre qui les arretés de Mr. le
préfet doivent être exécutés. Le Zele de mr. le Commissaire des chemains
dont vous me parlés a surement de quoi s'Exercer avant d'arriver chez
moi, et lorsque je verrai que les arretés de Mr. le préfet sont exécutés
contre tous ceux qui se trouvent en contravention, je rectifierai ma
cloiture, s'il est vrai comme vous me l'observés, que mon meur etrecisse
trop le chemain vicinal en question ce que je ne pense pas.

d'ailleurs ne seriez vous pas vous même dans le cas, madame,
d'être ramenée à l'exécution de l'arrêté de Mr. le préfet sur lequel vous
appuyés votre plainte, et cela relativement au chemain D'*abartiague* qui
longe votre domaine vers Irissarry. (**)

vous pourriez vous trouver dans la même contravention par
rapport au chemain vicinal, qui borde votre vignoble.

J'ai été Bien éloigné de me formaliser à votre exemple des l'iné-
xécution des arretés, quand à vos fonds contigus au chemain vicinal.

Je suis avec une consideration respectueuse Madame Votre tres
humble et très obeissant serviteur

Etcheverry aine M."

(*) Jean Etcheverry (1769-1826) propriétaire d'*Iribarne* de Horça sa maison
d'origine et d'*Ospital* d'Ugarçan avait acquis l'ancienne maison infançonne
Harizmendi en 1795 et au début du XIXe siècle sa voisine *Churitena* entre lesquelles se
trouvait le chemin litigieux (voir le texte suivant) sur la départementale actuelle
d'Ossès à Irissarry. Son fils Dominique sera maire d'Ossès après Merchant en 1842.

(**) La propriété d'*Abartiague* frontalière d'Irissarry était *Florenzaren-borda*
annexe de celle de *Florenzarena* maison des Bordenave au quartier de Horça, plus
tard acquise par *Willy Loewy dit d'Abartiague* (1866-1943).

**2°. 5-15 avril 1813. Début du très long rapport à l'administration
de l'adjoint au maire Larranda, et fin du rapport final du maire, le tout
écrit de la main du notaire Merchant.**

"L'an mil huit cent treize et le cinq d'avril, dans la commune
d'Ossez, Canton de St Etienne de Baïgorri, sur l'avis en plainte qui a été

adressé à Monsieur le Maire (*), et à moi *Jean Larranda* son Adjoint soussigné, que le sieur *Jean Etcheverri-harismendi*, près de la maison de *Chourit* de horça le chemin vicinal qui mene d'ossez aux communes de helette et d'irissarri, et que même sur l'invitation écrite le 29 mars dernier par Madame *Tastet veuve Bordenave* audit sieur *Etcheverry* de se conformer aux reglemens de la voirie vicinale, comme il convenoit au plus fort propriétaire de la commune, plus interessé que personne au maintien du bon ordre et devant le moins de tous songer à faire aucun empiétement, il lui avoit répondu hier, renvoyant à rectifier sa nouvelle clôture jusqu'après le redressement de toutes les autres contraventions auxdits reglemens, bien nombreuses dans son imagination;

Et par l'ordre de Mondit sieur Maire retenu par maladie chez lui, je me suis transporté à l'extremité orientale du bois de *harismendi*, près de la dite maison de *chourit*, où j'ai trouvé sur ledit chemin vicinal une clôture de mur à chaux et à sable, nouvellement commencée en contravention à l'article 15 de l'arrêté de Mons.r le Baron Préfet du 12 août 1811; lequel porte:

"Nul ne pourra faire de constructions et clôtures, planter des arbres, ou creuser des fossés sur sa propriété, sans laisser soit aux rues, soit aux chemins qu'elle borde les largeurs qu'ils ont reçues ou conservées; en conséquence les propriétaires devront prévenir le Maire de toutes constructions, plantations et ouvrages qu'ils se proposent de faire le long des rues et chemins, afin d'en obtenir de ce dernier l'autorisation qu'il leur délivrera par écrit en déterminant l'alignement à suivre."

De suite, j'ai mesuré la largeur du chemin dans cet endroit, et je l'ai trouvée seulement de huit pieds métriques (**), ou environ huit pieds trois pouces d'ancienne mesure, ce qui démontre qu'on n'a pas laissé la moitié de la largeur réquise par l'article 10 du même arrêté, portant:

" les chemins conserveront toute la largeur qu'ils ont actuellement. Si elle n'était pas suffisante, elle sera augmentée selon le besoin et autant que le terrain (sic) le comportera, sans que par l'effet du nouvel élargissement elle puisse excéder six metres (18 pieds) dans les plaines et les coteaux, et deux metres (6 pieds) dans les montagnes."

Examinant encore ce nouveau mur, j'ai observé qu'il se dirige à l'angle de l'ancienne étable ou vacherie de *harismendi*, où il n'y a rien à dire, mais partant de là, le rétrécissement progressif du chemin en réduit la largeur à lad. mesquine mesure de huit pieds, dans un lieu nagueres partent et ouvert, non d'un domaine patrimonial, mais ci-devant national.

Ce changement de direction m'a fait juger ou que led. sieur *Etcheverry* vise à mettre une barriere dans cet endroit, ou qu'au moins il veut masquer (.....)

(...) Sous préfet et Conseil de préfecture, l'avis de notre Adjoint, en ce qu'il a modéré à quinze pieds la largeur d'un chemin vicinal en plaine,

au travers d'un bois de haute futaie, quoique l'article 3 de l'arrêté de la préfecture du 17 fructifor an XI (***) ordonnât positivement pour un tel chemin la largeur de 5 metres et demi (16 pieds) non compris les fossés, même à travers champs;

Estimons que led. sieur *Etcheverri-harismendi* doit être obligé de laisser au chemin vicinal qui traverse son bois, au moins la largeur de quinze pieds, et de lui rendre la même direction droite qu'il avoit auparavant, par l'étrange langue de terre bizarrement prise au sortir dud. bois, entre les fonds d'autrui, dans la seule largeur du chemin, le long du champ et de la vigne de *chourit* dans l'étendue d'environ deux cents pas;

Arrêtons à cet effet que le présent acte sera adressé à Monsieur le Sous préfet pour recevoir son avis, et être ensuite soumis à la décision du Conseil de préfecture, conformément à l'article 51 ci-dessus transcrit.

fait à ossez le 15 avril 1813.

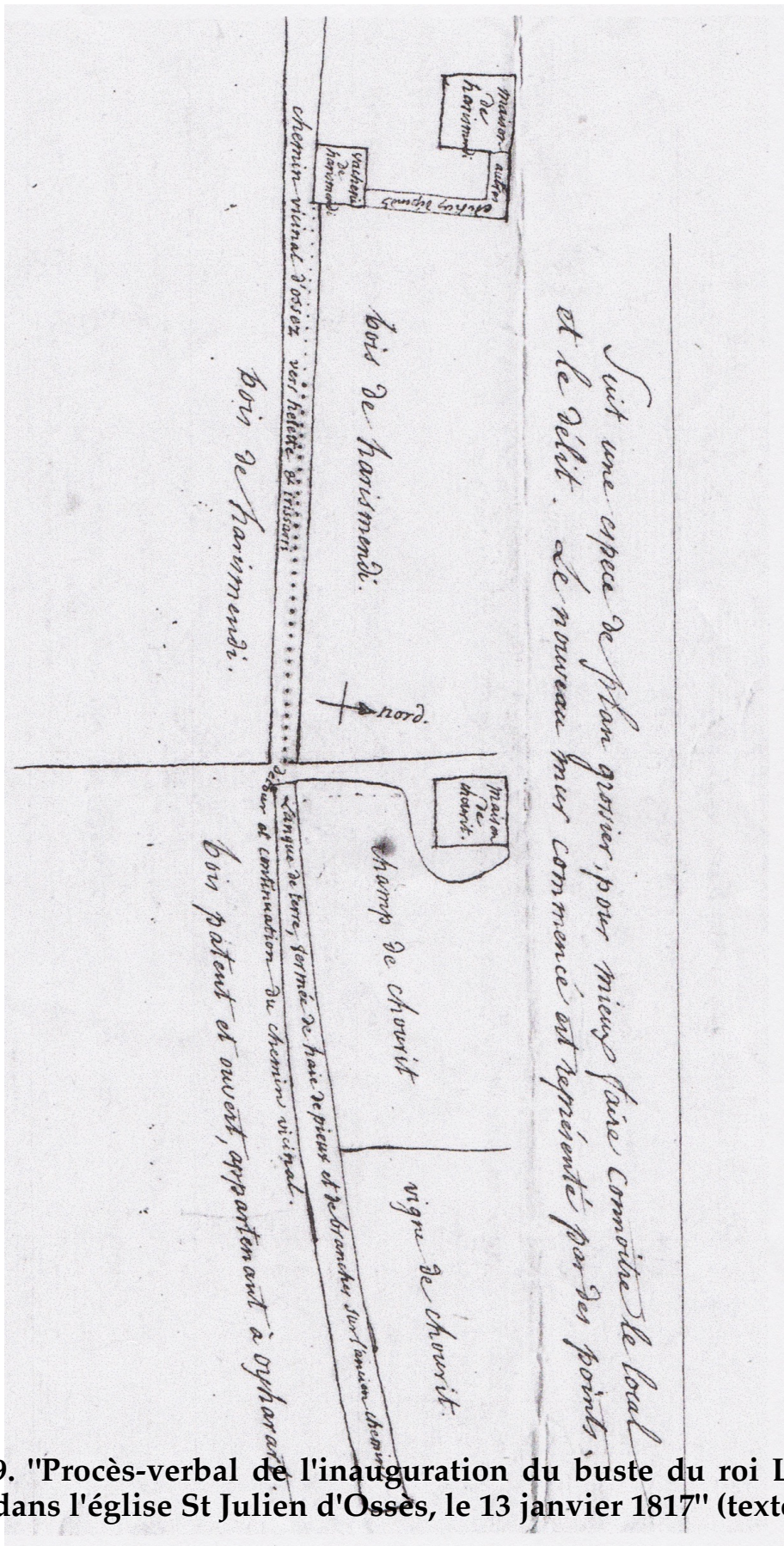
Suit une espee de plan grossier, pour mieux faire connoitre le local et le délit. Le nouveau mur commencé est représenté par des points".

(*) Le maire d'Ossès est alors *Jacques-Benoît Larre* (1774-1848) médecin et maître d'Iriarte d'Exave à Arrossa.

(**) Le "pied métrique" étant de 0,33 cm les 8 pieds font 2 m 64 au lieu des 5 m légaux.

(***) 31 août 1803.

3°. Le plan dessiné à la fin du rapport renversé et agrandi.



9. "Procès-verbal de l'inauguration du buste du roi Louis XVIII dans l'église St Julien d'Ossès, le 13 janvier 1817" (texte corrigé).

"Le buste du roi (*) fut remis le 2 janvier 1817 chez Mr le Maire (**). Celui-ci avait déjà l'ordre d'en faire l'inauguration dans la maison commune avec toute la solennité que comportaient les localités. Il regrettait de ne pouvoir offrir assez de pompe pour cette cérémonie dans sa propre maison, située au hameau d'Exave, qui avec celui d'Eyharcé forme à l'ouest de la Nive l'annexe St Martin d'Arrossa, c'est-à-dire une portion de la paroisse et municipalité ou vallée et ex-canton d'Ossès. Il ne trouvait guère plus d'éclat dans la maison de l'Adjoint, quoique située à Horça chef-lieu, et quoique servant aux séances du Conseil Municipal, à défaut de maison commune. Il avait dans son voisinage l'église de St Martin d'Arrossa desservie par un Vicaire, mais il préférait avec raison la grande et belle église St Julien, située au chef-lieu Horça et dont la fête patronale allait être célébrée le dimanche 12 janvier mois courant par les paroissiens habitants des quatre hameaux de Horça, Ahaïce, Gahardou et Iriberry-Ugarçan. Il s'adressa au Curé desservant qui adopta le même avis. Ils remarquèrent d'abord dans cette église, au côté droit du maître-autel, le premier angle rentrant tronqué ou coupé jusqu'à la hauteur d'environ quatre mètres, et offrant un plan oblique ou une face large de près d'un mètre, en regard du banc du maire, du lutrin et de la chaire, et bien ostensible pour toutes les parties de l'église. C'est là que fut disposé un trône ou un siège, élevé de terre d'environ trois mètres, garni d'une belle pente blanche avec une fleur de lys et deux étoiles en relief, et surmonté d'un petit lambris en demi-couronne, supportant le sommet de l'angle. Au bas du trône furent inscrits en grosses lettres les mots:

Domine salvum fac Regem

Le jour de la cérémonie fut fixé au lundi 13 janvier pour la faire sous les auspices du Patron St Julien d'Antioche le lendemain de sa fête, chômé encore dans le lieu par le concours des habitants et des étrangers.

Pour transporter le buste du roi de chez le Maire dans cette église, il fallait partir du hameau d'Exave, traverser ceux d'Eyharcé et de Gahardou, et arriver au milieu de celui de Horça. Le Maire jugea à propos de former un cortège où figureraient les principaux habitants et il leur fit remettre solennellement à domicile des invitations de par le Maire et pour l'amour du Roi, par le valet de la commune monté en héraut à cheval et portant une branche de laurier à la main. Il fait faire, au lieu de l'antique pavois, un brancard surmonté de deux arcs croisés en diagonale et couverts de branches de laurier, avec un tenon saillant au milieu du siège, pour y pouvoir fixer le buste du roi. Il commanda une escorte, choisie parmi les gardes nationaux des six hameaux et parmi les préposés des Douanes des deux postes qu'il y a dans la commune.

Le 13 janvier au matin, la plus grande partie du cortège partit de la place dite de Menta près de l'église de Horça vers les neuf heures. Le froid était vif mais sec, et un beau soleil vint bientôt favoriser la marche. On entendait le carillon des églises de St Julien et de St Martin. On se rendit chez le Maire qui fit donner à boire et à manger au cortège et à la suite. On plaça soigneusement le buste du roi dans le tenon saillant du brancard; d'abondant on l'y assura par une ceinture de soie blanche passée du dé du piédestal aux bases des quatre colonnes des arcs; et l'on marcha dans cet ordre:

le valet de la commune, portant la hallebarde, ouvrait la marche.

Suivaient deux à deux à cheval:

le Maire ceint de l'écharpe blanche, et le Juge de paix du canton, domicilié à Ossès,

Mr Etcheverry-Harismendy et Mr Sala-Naitourry;

puis marchaient deux joueurs de violon et un tambour, exécutant alternativement des marches et divers airs chéris des Français;

puis venaient en dansant devant le buste du roi, Samson Borthairy et Jean Caderet ajustés et sautant en cadence, à la manière des sauteurs dits Volants des grands spectacle du pays, et portant chacun une branche de laurier à la main;

suivait le buste du roi dans le brancard, porté à quatre, d'une main chacun par les principaux jeunes hommes de quatre hameaux, savoir:

Jean Harismendi de Horça,
Domingo d'Etchepare d'Ahaice,
Domingo d'Etcheberry de Gahardou,
Pierre d'Arroqui d'Iriberry,

portant chacun une branche de laurier à la main.

Le buste du roi était suivi et comme ombragé ou mystérieusement protégé par le drapeau blanc béni de Mr le Curé, orné de chaque côté, en broderie jaune, d'une couronne au milieu et de quatre fleurs de lis aux coins, avec les inscriptions "Vive le Roi, Vive Louis XVIII", et qui était porté par Betri Çapataindo de Gahardou.

Ensuite marchait l'Adjoint au Maire, ceint de l'écharpe blanche, les membres du Conseil municipal, les instituteurs, le Percepteur, et quelques autres habitants notables de la commune.

Après eux venait à cheval Mr le Vicaire de St Martin d'Arrossa.

Ensuite à cheval aussi, deux à deux:

Mr Belza-Tarbe et pour Mr Bordenave incommodé, Jean Madonnat son ex-précepteur,

Mr Beirines chirurgien et Me Merchet-Ibarmendiburu.

Dans tous les hameaux on s'empressait de venir voir le buste du roi, et l'on faisait partout retentir les airs du cri joyeux de "Vive le Roi".

En passant à côté de la maison du Maire, à Exave, à côté de celle d'Arroqui, à Eyharce, d'Indart à Gahardou, d'Inda à Horça, et de Menta près de l'église, l'Adjoint au Maire jeta des poignées de petite monnaie aux enfants. Sur la place d'Eyharce, Mr le Juge de paix fit donner par ses gens à boire à ceux qui en voulurent, et plusieurs autres particuliers en firent autant à la place de Menta. Sur cette dernière place, les cavaliers mirent pied à terre, et tout le cortège et les assistants suivirent le buste du roi vers l'église.

Mr le Curé, en pluvial et le Rituel en mains, le reçut à la porte de l'église et chantant le Te Deum le conduisit jusqu'au chœur, où il fut posé sur une table préparée à cet effet. Le Maire le Juge de paix et membres du conseil se mirent à genoux dans leurs places distinguées, l'église se remplit de monde, et le cantique étant fini, Mr le Curé fit un petit discours sur l'inauguration. Il appliqua heureusement ces paroles de St Mathieu: *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus*, et il dit à peu près que le roi dans sa bonté voulait se donner en quelque sorte à toutes les parties de son royaume, que le Maire ayant reçu le buste du roi, avait, à défaut de maison commune et de salle publique convenable, concerté avec le Curé d'en faire l'inauguration, c'est-à-dire la reconnaissance votive et l'installation ou emplacement solennel dans cette église, que cette image n'y était pas reçue pour être honorée à l'égal des Bienheureux dont la gloire est au dessus de celle des mortels, mais que l'église, loin d'être profanée par cette cérémonie et par la présence du buste du roi, en aurait, au contraire, plus de lustre et présenterait même un nouveau motif de piété aux fidèles, qu'en effet, les Rois étant l'image de Dieu sur la terre, nous leur devons obéissance, amour et respect; que d'ailleurs un bon roi étant le meilleur présent que le ciel fasse à la terre, la France doit de particulières actions de grâces à la Providence pour celui qui gouverne le royaume, puisque sa bonté, ses talents et ses vertus sont reconnus non seulement des Français, mais encore des étrangers, et qu'après la même providence, c'est aux mérites de Louis le désiré et regretté (honorés et récompensés par les souverains alliés dans la double instauration de son règne par le vœu national des Français) que nous devons le repos dont nous jouissons en Europe, et le retour de la légitimité, qui seule peut maintenir notre repos durable; que nous devons donc demander à Dieu la conservation du roi et de la famille royale; que cette image toujours présente à nos yeux dans cette maison de prières, servira à nous rappeler

notre devoir et à redoubler notre zèle pour adresser nos vœux au Ciel par ces paroles sacrées:

Domine, salvum fac Regem: Seigneur conservez notre Roi.

Me le Curé dit encore que notre roi descendant de tant de rois qui ont régné en France et étendu sa gloire, compte parmi ses ayeux St Louis, neuvième du nom, ce roi si pieux et si vaillant, dont la sainteté et les miracles l'ont fait admettre au nombre des saints invoqués par l'Eglise, qui en célèbre la fête le 25 août de chaque année; qu'un jour peut-être l'Eglise inscrira encore dans le catalogue des saints, un second St Louis roi de France, Louis le Confesseur et martyr le trop noble Louis Seize, cette grande victime de la révolution qu'il eût pu empêcher, le frère de notre roi enfin, que nous avons vu périr si injustement pour l'opprobre du siècle et le malheur de l'Europe, et dont la mort ne saurait être mieux expiée que par la prière pour le roi régnant, que Mr le Curé a faite ainsi comme une formule d'inauguration.

Prions le Dieu tout puissant que son serviteur Louis notre roi, qui par la miséricorde divine a reçu la conduite de ce royaume, reçoive l'accroissement de toutes les vertus, afin que possédant d'une manière digne d'un Roi, il évite les vices comme autant de monstres, il surmonte ses ennemis, et qu'étant agréable à Dieu, il puisse arriver jusqu'à lui, qui est la voie, la vérité et la vie. Ainsi soit-il. (***)

Après que les versets et l'Oraison pour le roi eurent été chantés, Monsieur le Maire monté sur une échelle, et tout recueilli à la hauteur du trône, reçut le royal portrait des mains de Mr l'Adjoint, monté aussi sur des gradins portatifs et élevés et plaça respectueusement l'Auguste (sic) image dans le local qui lui était préparé; il lui posa attentivement sur le chef une couronne proprement arrangée, et dans ce moment surtout où il contemplait les traits chéris de Sa Majesté, il lui fallut tout son respect pour la sainteté du lieu pour s'empêcher de dire "Vive le Roi!"

Ensuite Mr le Curé célébra la messe solennellement chantée, en laquelle on porta l'encens, et il eut pour prêtre assistant Mr Salaberry curé du Canton, en surplis et étole qui conduit par son zèle pour le roi à concourir à cette solennité, n'y contribua pas peu par son assistance, et surtout, après l'encensement de l'offertoire de la messe, en servant aussi de thuriféraire, et encensant d'abord le célébrant, ensuite le buste du roi, et enfin le peuple extraordinairement nombreux, accouru de toutes parts pour assister à la fête du roi.

Au sortir de la messe on acheva de prendre les rafraîchissements offerts, et l'on se retira en s'entretenant avec satisfaction de l'objet et des détails de la cérémonie pour retourner après dîner aux jeux et divertissements ordinaires de bonnes fêtes.

En foi de quoi le présent acte transcrit au registre des Délibérations a été signé par nous, Jacques-Benoît Larre, maire de la commune d'Ossès.

A Ossès, le 18 janvier 1817."

(*) Une note ajoutée en tête du texte (copie dactylographiée de l'original) précise que le "buste disparaît" le 15 mai 1822.

(**) Jacques-Benoît Larre (1774-1848), maître de la maison Iriarte d'Exave, médecin, 3ème maire d'Ossès de 1802 à 1832.

(***) Quoique le texte ne le signale nulle part, le sermon du curé fut nécessairement en basque, comme le reste de la cérémonie, et il n'est pas certain que ce résumé en français de propagande royaliste en reproduise fidèlement le propos.

10. 1820. Contrat de mariage de Jean Laharrague héritier de Murgi et Graciane Elgart.

"Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre à tous présents et à venir, salut. Faisons savoir Pardevant nous *Jean Baptiste Merchot*, Notaire royal, du canton de St Etienne de Baigorry, à la

résidence D'ossés, et *thomas Etcheverry* Notaire royal du même canton à la résidence de St Etienne de Baigorry ont comparu le sieur *Jean Laharrague* - (ajouté et signé en marge:) fils unique D'*antoine Laharrague JPMerchot* -; et *Marie Beirines* maîtres de la maison de *Mourguy*, de cette commune, quartier D'ahaice et y demeurant, faisant et contractant pour soi, du consentement de ses père et mère, laboureurs demeurant en cette commune et étant assisté du sieur *Jean-pierre Beirines* officier de santé son oncle maternel; de *Jean detcheverry* aîné Négociant son oncle et Parrain et de *Michel Laharrague* son cousin paternel, les dits assistants demeurants en cette commune, d'un côté; Et *graciane Elgart*, fille première née de *Jean Elgart* et *Graciane casenave*, maîtres de la maison d'*Elgart*, de cette commune dudit quartier D'ahaice, d'état de Labeur, y demeurant faisant et contractant du consentement de ses dits Père et mère Laboureurs, demeurants en cette commune, ici présents et étant assistés de *Jean jriart* maître de *Mendicoague* son cousin d'alliance Laboureur, demeurant aussi en cette commune, d'autre :

Lesdits *Jean Laharrague* et *Graciane Elgart* se sont promis mariage, s'obligeants sous peine de tout dépens, Dommages, intérêts d'en dresser l'acte civil quand l'une partie requerra l'autre les conventions suivantes:

1° il y aura communauté entre les futurs Epoux pour les acquets qu'ils pourront faire depuis leur mariage; mais les biens qui vont leur être donnés seront propres à chacun d'eux, le retour de ces biens demeure réservé pour le cas prévu par les Lois et sous les modifications dont il sera parlé ci-bas

2° les dits *antoine Laharrague* et *Marie Beirines* conjoints; la femme étant autorisée du mary, ont fait audit *Jean Laharrague* leur fils acceptant, Donation entre vifs par preciput et hors part la moitié deladite maison de *Mourguy* et de tous les biens immeubles en dépendants situés en cette commune et évalués d'un revenu de cent francs par an. ils lui font aussi Donation au même titre de deux vaches évaluées deux cents francs, d'un soc, d'un coutre, d'une herse, d'une paire de charrette, de deux Beches, d'un Lit avec Paillasse, matelas et couverte, de quatre Linceuls, de six serviettes et de deux faucilles le tout évalué trois cents francs, sans que cette évaluation puisse faire reputer vente. ces Donations sont faites sous la condition que la Somme qui va être reconnue à la future leur sera remise pour la tenir devers eux tant qu'il vivront et qu'ils jouiront et pourront disposer à volonté d'une maison qui va lui être reconnue aussi, sauf la reprise sur leurs successions. moyennant ce ils garantissent à leur fils les biens donnés libres de toutes Dettes, même de toutes portions cohérentes;

3° lesdits *Jean Elgart* et *Graciane Casenave* conjoints, la femme étant autorisée du mary, ont reconnu àladite *Graciane Elgart* leur fille, en avancement d'hoirie étant imputable d'abord en concurrence de ses droits sur la succession du prémourant d'entr'eux. 1° la somme de trois mille six cents francs payable en argent; 2° la maison appelée *çubialde*

Etcheberria avec le four et le jardin en dépendants située en cette commune et quartier de Çubialde et évaluée six cents francs à compte de la dite somme de trois mille six cents francs; les dits *Elgart* et *Casenave* Conjoints, ont cédé avec la garantie de fait et de droit aux dits *Laharrague* et *Beirines* acceptants; celle de cinq cent quatre vingt trois francs quatre vingt centimes qu'ils doivent prendre en capital jntérêts pour acte de cession du vingt août mil huit cent quatorze qui a pour fondement un contrat d'obligation du vingt janvier mil huit cent douze, les deux retenus de feu M.e *Dufourcq* Notaire, enregistrés, sur *Graciane Lerroche*, maîtresse de la maison *D'ainchenia* de cette commune, quartier D'ahaice, y demeurant, ici présente, acceptante et s'obligeant à en faire le paiement aux cessionnaires à leur volonté, avec l'intérêt de cette somme puis ce jour. Moyennant ce ladite somme de trois mille six cents francs demeure reduite à trois mille seize francs vingt centimes, à compte delaquelle lesdits *Laharrague* et *Beirines* conjoints déclarent avoir reçu en ce moment à vue de nous Notaire, celle de douze cent seize francs vingt centimes en argent desdits *Elgart* et *casenave* conjoints, auxquels ils en donnent quittance. par cet ordre ladite somme de trois mille six cents francs demeure reduite à dix huit cents francs, que les mêmes *Elgart* et *Casenave* S'obligent solidairement de payer aux dits *Laharrague* et *Beirines* la moitié dans deux ans et l'autre (...)"

11. 20 août 1821. Le conseil municipal fait la répartition des fonds pour fournitures de guerre.

"Seance extraordinaire du vingt aout mil huit cent vingt et un du conseil municipal de la commune d'osses dans laquelle se sont trouves les sieurs *Jacques Benoit Larre* maire président l'assemblée, *Michel ohet*, *Pierre hargain*, *Domingo etcheverry*, *Jean duhalde*, *Martin ythurburu*, *Jean Pierre chutchurru* et *Pierre Portugal* membres du conseil municipal (*).

En ouvrant la seance Le maire à fait lecture de la circulaire et de l'arrêté de M. le prefet du 1er aout courant concernant le mode à suivre dans la Repartition des fonds accordés par le gouvernement pour fournitures de guerre de 1813 et 1814 et a invité le conseil a prendre sa delibération en consequence pour la Repartition ou l'emploi de la part des dits fonds qui doit Revenir à la commune d'osses et qui suivant la circulaire de m. le prefet du 28 aout dernier est fixé à la somme de quatre mille francs, laquelle negociée par m. le prefet a 116p% doit produire quatre mille six cent quarante francs. + a

/(paragraphe barré) puis le conseil entrant en matiere considerant que nul individu à osses, en particulier, n'est creancier de la part de cette somme à osses, attendu que toutes les fournitures de guerre faites en 1813 et 1814 par les habitans d'osses furent Egalisées au marc le franc des contributions par la voie des Roles extraordinaires approuvés et Rendus semblablement par m. le prefet, et dont la Recette sert à cela, qu'ainsi par cette Raison tous les contribuables qui figurerent dans ces Roles

extraordinaires sont tous créanciers de la somme qui nous arrive a present et ce, au marc le franc de la contribution dalors/

Considerant d'un autre coté que la commune a une dette ancienne, datant de l'an 9- et provenant de la Reconstruction de la digue du moulin de *Berroague* et montant pour Bidarray et ossez à la somme de trois mille huit cents francs quatre vingt centimes a Raison de mille trois cent soisante neuf francs soisente centimes pour Bidarray et de deux mille cinq cent trente neuf francs vingt centimes pour ossez. + b.

que les créanciers de cette somme demendent avec droit a en etre payé, de la part qui va nous Revenir de ces fournitures mais que vu la pauvreté de la commune ils conviennent de faire grace de tous les interets qu'ils auraient à Reclamer et de la moitié meme du capital, qu'acceptant leur proposition la commune fait une meilleure affaire et que les payant de la moitié du dit capital qui est la somme de mille deux cent soisente neuf francs soisente centimes ele va se trouver liberée de toute sa dette arrierree

Le conseil municipal vu toutes ces considerations delibere d'une voix unanime d'employer de cette somme de 1640 celle de 1269 francs 60 centimes à payer créanciers ci(...) savoir

1 a <i>yriartegaray</i> Deux cent francs quarente deux cent.es	200 f
2 <i>Elgart</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
3 <i>charbo</i> soisente six francs quarente deux centimes	66
4 <i>heguigorry</i> soisente six francs quatre vingt deux cent.es	66
5 <i>anxola</i> cent francs vingt deux centimes	100
6 <i>Bissarrague</i> trente trois francs quarente deux cent.es	33
7 <i>Bidart</i> soisente six francs quatre vingt deux centimes	66
8 <i>yribarne</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
9 <i>Dgo Etchegoyen</i> trente trois francs quarente deux cent	33
10 <i>anchart</i> trente trois francs quarente deux cent.es	33
11 <i>gancha</i> trente trois francs quarente deux cent.es	33
12 <i>Bichargorry</i> trente trois francs quarente deux cent.es	33
13 <i>aingourouya</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
14 <i>Martinto</i> cent francs vingt deux centimes	100
15 <i>ganissene</i> cent francs vingt deux centimes	100
16 <i>harguina</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
17 <i>chabatene</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
18 <i>chenco</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
19 <i>callonja</i> trente trois francs quarente deux centimes	33
20 <i>hiriart dexave</i> cent francs vingt deux centimes	100
21 <i>chorra</i> trente trois francs quarente centimes	33
22 <i>arrossathé</i> trente trois francs quarente centimes	33

total mille deux cent soisente francs soisente centimes	1269
(...)"	

(*) Tous les membres du conseil cités comme la majorité des maisons semblent des quartiers de Saint-Martin d'Arrossa, d'où est aussi le maire et de même le moulin.

12. 10 mai 1822. Délibération du Conseil municipal d'Ossès et conflit avec le Garde Général forestier sur l'attribution aux propriétaires des lots de terres communes partagés entre les maisons au XVIII^e siècle (1763-1772).

"Séance du 10 mai 1822-

dans laquelle se trouvaient les sieurs Jean Benoît Larre maire, président, Jean Duhalde, Pierre Argain, Michel Ohet, Martin Ithourbourou, Pierre Portugal, Jean Ansola, Pierre Anchartechar, membres du conseil municipal,

Et Jean-Pierre Beyrines, Jean-Pierre Merchet, Jean Elgart, Laurent Curuxague, Joan Etcheverry-Anchart, Jean Indart, Jean Duhalde-Ohet, dix plus haut imposés, dument convoqués par arrêté du maire.

Le maire a mis sous les yeux du conseil le rapport de Mr. le Garde Général forestier, fait le 10 mai 1821, sur la délibération dudit conseil du 6 septembre 1820, et demandant le partage de ses bois communaux;

Et le dit conseil, après avoir mûrement examiné le dit rapport, a vu avec regret que Mr le Garde forestier n'est pas de son avis sur ce point; qu'il n'a même pas saisi au juste les vues émises par le conseil le concernant,

D'abord, Mr le Garde demande si ce partage peut être autorisé, et pour prouver la négative, il s'appuie sur les anciennes et nouvelles lois.

Le Conseil répond à cette question que, sans doute conformément aux Réglements de la Navarre, la vallée d'Ossès proposa et fit en l'année 1769 le partage des bois communaux par hameaux; que le Parlement de Pau approuva sa délibération, et que le tout fut constaté par acte notarié; que dans une partie de ladite vallée, appelée Saint Martin, les lots par quartiers le furent encore par feu et égale portion entre les dits habitants des dits quartiers, et l'opération constatée de même par un acte public; que d'après le rapport des anciens de la commune, le même partage par feu eut lieu aussi dans les autres quartiers de la commune; mais que l'acte le constatant n'est plus au pouvoir de la commune, ou qu'il ne fut pas retenu, ou qu'il s'est égaré.

(NB. Pour *Horça* voir ci-dessus III. 11, dont le Conseil de 1820 n'avait sans doute pas le texte. J.-B.O).

Le Garde Général demande encore à examiner si le dit partage est le seul moyen d'assurer la régénération des bois d'Ossès, et pour infirmer l'opinion du conseil sur ce point, il dit que s'il est incontestable que les moyens actuels de surveillance sont insuffisants, il est aussi incontestable que ce n'est point là la cause première des dévastations, et qu'elle a sa source dans l'exploitation des fougères.

Le Conseil voit avec peine que le Garde Général n'est pas bien fondé dans ce qu'il avance là. Oui, comme il le dit, la régénération prompte du chêne blanc couvrirait bientôt nos coteaux, et en ferait appauvrir la fougère; et dans ce cas l'intérêt du propriétaire de la fougère serait de n'y laisser croître aucun rejeton d'arbre, s'il n'entraît en lui de considérer l'intérêt général où il a sa part comme les autres. Néanmoins cela arrive et pourra arriver dans l'état actuel des choses; car enfin le défaut commun d'un chacun est malheureusement de préférer son intérêt particulier au général; et c'est pour obvier à ce vice que le conseil demande le partage. Et en voici la raison: la fougère sur nos coteaux est une propriété particulière consacrée par la possession immémoriale, et le chêne blanc y est communal. (NB. Le "chêne blanc" est le tauzin. "Communal" veut dire que selon l'ancienne tradition tout un chacun peut utiliser les arbres selon les usages et besoins prévus par la coutume confirmée par le privilège de 1418. J.-B. O.)

En faisant son partage, il assurera que celui-ci sur un lieu déterminé appartiendra à Jean, et que la fougère y appartiendra à Pierre. Ici dans le principe du garde-forestier et dans celui du conseil, l'intérêt de Pierre sera de n'y laisser croître que le moins possible de chêne blanc; mais Jean, propriétaire du bois, ne lui opposera-t-il pas son droit, qui est la croissance et la conservation de son bois, et ne sera-t-il pas, pour atteindre ce but, le véritable et le meilleur surveillant du propriétaire de la fougère, et par conséquent le meilleur garde-bois de cette pièce?

Cette raison combat encore ce qu'avance le Garde Général qui dit: une fois propriétaire, l'habitant a le droit d'user et d'abuser: il suppose ici que le propriétaire de la fougère le sera aussi du bois qui y vient, et que la délibération du Conseil ne lui faisant pas une obligation de laisser croître le chêne blanc à une distance de trois mètres un tiers, il en abuserait.

Le cas n'étant pas ainsi, le propriétaire du bois prendra bien ses mesures dans son propre intérêt, afin que le bois y soit ménagé au moins à la distance indiquée; la disposition de cette délibération portant qu'on ne laissera croître les arbres qu'à la distance de trois mètres un tiers est applicable seulement au propriétaire du bois qui ne manquera pas pour ce profit de remplir pour le moins ce point ; mais cette disposition est uniquement en faveur des intérêts du propriétaire de la fougère, et qui se trouverait lésé si le bois y devenait trop touffu par l'égoïsme du propriétaire du bois.

A ce que dit le Garde Général sur le résultat du partage: possession entière pour le riche et privation entière pour le pauvre. En prenant pour base la quotité des contributions, le conseil avoue que l'objection est assez fondée; et cela fut même senti alors par une partie de ses membres: et aujourd'hui tout le conseil est d'avis que le partage soit fait par feux et par égales portions. Mais quand le Garde Général dit que les pauvres en prise avec le besoin, se priveraient de leurs lots par vente au premier

moment critique, le Conseil avoue encore que c'est un mal qui pourra arriver à plus d'un. Eh! dans le besoin, ne vend-on pas même jusqu'à sa chaumière?

Mais le Conseil municipal ne prévoit pas ce cas; et en conséquence, pour ménager une ressource à ces indigents réduits à cela, il se propose de laisser indivis et communal le sommet de tous nos coteaux, ainsi que ce fut fait dans le partage primitif précité. D'ailleurs le Conseil municipal se fonde sur l'ordonnance royale du 8 août 1821, qui attribue en seul à Monsieur le Préfet l'approbation des délibérations des conseils municipaux en ce genre, délibération qui ici ne tend qu'à relever des droits déjà acquis, mais tombés en désuétude par le fait des circonstances seulement.

Le Garde Général, en sus des mesures prises pour la conservation des bois d'Ossès, propose celle d'y mettre trois gardes forestiers et de leur répartir pour traitement les 155 francs que le Conseil alloue au budget pour un seul déjà établi.

Le Conseil observe que le garde-bois déjà établi est affecté à la commune d'Ossès et à celle de *Bidarray* en particulier et en général à tout le canton, si bien qu'étant à la disposition du brigadier et réuni aux autres gardes du canton, tous sont des semaines entières, tantôt à la forêt de *haira à Baïgorry*, et tantôt à celle de /.../ à Baïgorry et bien rarement à la garde de nos coteaux. D'ailleurs la commune d'Ossès présente un contour de coteaux de six à huit lieues environ; et ni un ni deux ni trois garde-forêts n'en pourraient bien faire la surveillance. Est-il possible encore de supposer qu'un homme n'ayant que cinquante francs de salaire sera assez dévoué à la chose publique pour faire sacrifice de tout ce temps à ce service? Donc cette garde ne peut être faite utilement et avec économie pour la commune que par le propriétaire lui-même; et le Conseil croit atteindre ce but par le partage des dits bois.

En conséquence de toutes ces raisons, le Conseil municipal délibère à l'unanimité des voix:

1° que les sommets de tous les coteaux ou montagnes d'Ossès resteront communs et indivis comme par le passé et la surveillance en sera confiée aux gardes forestiers et champêtres déjà établis;

2° que le bas des dits coteaux ou montagnes sera partagé par feux et égales portions d'après la délibération du 6 septembre 1820, à laquelle le conseil se maintient pour le reste des dispositions y contenues;

3° que la présente délibération sera soumise par les soins de M. le Maire à l'approbation de M. le Préfet qui demeure prié de ce faire pour le grand intérêt de la commune d'Ossès.

Puis ceux des membres qui savent signer ont signé et le conseil a levé la séance.

Signé au registre: Larre, Beyrines, Merchant, Indart, hargin et Curuxague.

13. 1812-1830. Affaire Arroués-Iriberrigaray

1°. Transaction de 1812.

"Louis par la Grace de Dieu, Roi de France, et de Navarre; à tous présents et avenir Salut; faisons savoir que : par devant nous *Jean Harismendy* notaire royal de canton, à la résidence de St. Etienne de B, arrondissement de Baigorri département des Basses Pyrénées et les deux témoins soussignés, furent présents le Sieur *Joannes Etcheverry* fils, cadet légitimaires de la maison d'*arrouës*, et maître adventive de celle de *Mocho* de la commune d'*Ossés*, demeurant au quartier d'*Ahaice* d'une part, *Dominique arrouës* sa nièce épouse autorisée de *Bernard aguerre* laboureur pour ce aussi présent, maîtresse propriétaire de la maison d'*Iriberrigaray* dudit quartier d'*Iriberry*, en la Commune d'*Ossés*, y demeurant et domiciliés, d'autre part; lesquelles parties ont exposé qu'à la demande du Premier, consignée dans la cédule notifiée le trente deux mai dernier, par *Ibarnegaray* huissier de la Justice de Paix de ce canton pour se faire expédier un certificat de non conciliation, lorsque des amis communs leur ont conseillé de traiter par forfait sur le projet du procès qu'il allaient commencer consistant en ce qui suit: le dit *Etcheverry* en qualité de fils cadet vivant m.e ad.ce de la maison d'*arrouës* et de *Dominique arrouës* sa femme, m.sse propriétaire de la même maison d'*arrouës*, et héritière presomptive de celle d'*Iriberrigaray*, possédée par la dite *Dominique arrouës* comparante demandait à celle-ci le rapport d'un Composition de Masse, pour régler et fixer sa légitime paternelle et maternelle sur les deux maisons d'*arrouës* et d'*Iriberrigaray*, et sur les biens immeubles en dépendans situés à *Ossés*, et pour faire la liquidation des intérêts courus; la dite *Dominique arrouës* dit et convient que la demande de son oncle est fondée en ce qui concerne la maison et les biens d'*arrouës*, mais qu'il en est autrement par rapport au Domaine et à la maison d'*Iriberrigaray*, que ces biens ayant passé immédiatement sur la tête de *Jeanne Etcheverry* sœur aînée du dit *Joannes Etcheverry* demandeur et mère de la dite *Dominique arrouës* comparante par l'effet du vinclement fait par *Pedro arrouës* (*) propriétaire en faveur du mariage de la dite *Jeanne Etcheverry* et de *domingo arrouës* dans leur contrat de mariage, en date du huit avril mil sept cent soixante cinq retenu de feu *Delgue* notaire d'*Ossés* et contrôlé ils n'ont jamais fait partie de la succession de *Dominique arrouës* mère du demandeur, qu'ainsi il ne peut rien prétendre avec justice; celui-ci soutenait qu'il suffisait que *Dominique arrouës* eut survécue à *Pedro arrouës*, et que la maison et le domaine d'*Iriberrigaray* fussent avilies, comme ils ont été reconnus tels, dans le dit contrat de mariage, pour que le Consentement de *Dominique arrouës* au vinclement de *Pedro arrouës* ne peut point priver un enfant cadet de la légitime telle que de droit. Les parties ayant entrevu la difficulté et les frais auxquels ils allaient s'exposer en plaidant, ont préféré traiter et transiger comme il suit. En conséquence le dit sieur *Joannes Etcheverry* a cédé et transporté

sans aucune garantie restitution de d(...) ni autres recours quelconque, vers et au profit des dits conjoints *aguerre* et *arrouës* Ce acceptant, à leurs périls risques et fortunes, tous et l(...) droits légitimaires mobiliers et immobiliers fruits et revenus d'iceux, pour raisons et actions rescindans et resc(...) et autres qui peuvent lui appartenir dans les successions des dits *Jean Etcheverry* et *Dominique arrouës* ses père et mère, décedés il y a environ trente ans, à quelques sommes qu'ils puissent se monter, soit que les biens qui en dépendent soient situés aux dits quartiers d'ahaïce et d'Iriberry soient dans les autres quartiers de la Commune d'ossés, sans en rien réserver ni Excepter, pour par lesdits conjoints *Aguerre* et *arrouës* cessionnaires leur hoirs et ayant cause les exercer, en jouir et en disposer comme bon leur semblera et comme de chose à eux appartenant, auquel effet il les subroge en son lieu et Place, droits ou actions, privilèges et hypothèques: et cette cession a été faite moyenant la somme de six cent francs, Prix convenu entre parties que les dits conjoints *Aguerre* et *Arrouës* solidairement, ont promis et se sont obligés de payer audit sieur *Etcheverry* cedant dans six ans avec l'intérêt à cinq pour Cent par année à compter de ce jour, sans aucune retenue pour raison de Contributions tant actuellement établies que de celles qui pourront l'etre à l'avenir, à laquelle ils renoncent, et pour sureté de cette obligation les dits conjoints ont hypothéqué la dite maison d'*Iriberrigaray*, et tous les biens immeubles en dépendans situés dans la commune d'ossés, et consistant en maison d'habitation, bassecour, Jardin, Borde à Bétail, en terres cultes, en Prés, en vigne hautin, et autres natures, lesquels ils ont soumis aux rigueurs et exécutions de justice, renoncé aux lois et Exceptions de fait et de droit a ce dessus contraires et renoncer nécessaire et Promis à Dieu de n'y contrevenir = Mandons et ordonnons à l'huissier premier requis de ramener les présentes à exécution, à tous commandeurs et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis, et aux procureurs Royaux près les tribunaux d'y tenir la main, à l'effet de quoi nous avons expédié cette Grosse scellée de notre sceau au sieur *Bertrand Aguerre* d'après la minute restée en notre pouvoir qui fut faite et passée dans la commune de St. Etienne de Baïgorry, et maison de M. le Juge de Paix, le huit du mois d'août mil huit cent douze, ez présences des sieurs *Dominique Iribarnegaray* huissier, et *Jean Sagardelux dit arbela*, journalier, les deux demeurans en cette commune, temoins à ce appellés, lesquels ont signé sur la minute ce que n'ont fait les parties pour ne le savoir suivant ce qu'elles l'ont déclaré de ce faire requis aprouvans après lecture faite: signé sur la minute, *Ibarnegaray*, *Sagardilux*, et *Harismendy* notaire royal. Enregistré à St. Jean pied de port, le dix Août 1812 f. 44 Ir. C 8, reçu vingt six francs, quarante trois centimes Signé *Dupin*. Signé *Harismendy* notaire royal ./."

(*) A ce premier Arrouës maître d'Iriberrigarai (1701-1785) les documents du XVIIIe siècle donnent le prénom de "Domingo" ou "Joanes", le dernier Pedro maître d'Iriberrigarai (1688-1768) portait le nom de sa maison.

2°. Réclamation en 1830.

"Par Devant *Jean Salaberry* notaire Royal a la residence de la ville de Saint Jean pied de port troisiement (sic) arrondissement de Basse-Pyrenées a comparu *Jean Jonco* cultivateur, maître Jeune propriétaire de la maison de *heguigorry* de la commune d'ossez quartier d'ahaice y demeurant. Lequel promettant la garantie de fait et de droit avendu sans reserve a *Jean Bidart* laboureur maître advantif de la maison de *mocho* de la même commune d'ossez du susdit quartier d'ahaice y demeurant; ici present et acceptant, savoir, une pièce de terre en nature de fougeraie ouverte appelée *aguerreco landa çola* située en cette même commune section d'*ahice* (sic), confrontant du coté inferieur au champ de *Baiut Jean*, d'un autre coté à une fougeraie d'*Iribarne* a une fougeraie d'*Idiart* et a un champ d'*aguerre*, du coté superieur a une fougeraie de *sarotz* et a un Paccage d'*Elgart* et enfin d'un autre coté a un Paccage de *Sancho*, De laquelle Pièce de terre L'acquéreur disposera desormais en propriétaire irrevocable: Cette vente est faite pour la somme de six cent soixante francs dont le vendeur reconnait avoir reçu soixante francs. Quant aux autres six cens francs l'acquéreur s'en est liberé au moyen de la cession de pareille somme de six cens francs qu'il a consentie, pour la promesse de la solvabilité actuelle du debiteur sur les conjoints *Bertrand aguerre* et *dominique arrouès* propriétaires de la maison d'*Iriberrigaray* de la même commune d'ossez quartier d'Iriberry qui en était débiteur envers le dit *Bidart*, pris comme chef de la commune acquiescuelle existante entre lui et *Gratianne Etcheverry* son épouse seule héritière de *Jean Etcheverry* son defunt Père, en son vivant creancier de la somme cedée, en vertu d'une transaction du huit août 1812 retenu de me *harismendy* notaire enregistré Le même *Bidart* a subrogé le dit *Jonco* aux droits et hypothèque de sa femme dont il est l'administrateur legal pour ses biens et il a promis de lui remettre à ce moment la Grosse de l'acte constitutif de la Creance; fait et lu aux comparans à Saint Jean pied de port, en l'étude le quinze mars mil huit cent trente, en presence du sieur *Michel Doray*, laboureur, demeurant a ossez et *Pierre Bouyé* perruquier demeurant en la presente ville temoins qui ont ci signé, avec le dit *Jonco* et le notaire. ledit *Bidart* a déclaré ne le savoir, signé a la minute *Jonco Doray Bouyé* et *Salaberry* -

Enregistré a St Jean pied-de port, le vingt trois mars 1830 fo. 87 v.o l 3 et 4, reçu trente neuf francs quatre vingt treize centimes Xe compris un deux mots rayés nuls et quatre renvois signé *hagrolet* Expediteur pour le dit *Jonco* signé *Salaberry* =

L'an mil huit cent trente et le vingt sept mars par moi *Jean Sallenave* huissier reçu et immatriculé au tribunal de St Palais, demeurant a St Jean pied-de port, patenté pour la date du 12 Janvier dernier n° 1er Classe 3me Procedant a la requete du Sr. *Jean Jonco* cultivateur maître Jeune Propriétaire de la maison de *heguigorry* de la commune d'ossez quartier d'ahaice: un contrat de transaction en date du 8 aout 1812 retenu par *harismendy* no.re Enreg.é, et un autre contrat du 15 du mois courant,

retenu par maître *Salaberry* notaire aussi Enreg.é portant entr'autre chose cession d'une creance de six cens francs en faveur du requerant, établie par le susdit acte de transaction; ont été bien et duement signifiés à *Bernard* (sic) *aguerre* et *Dominique arroués* conjoints cultivateurs maîtres de la maison D'*Iriberrigaray* de la commune d'ossez quartier d'*Iriberry* y demeurant, avec commandement de par le Roi et Justice de payer au requerant en sa qualité ou a moi huissier pour lui porteur des pieces la somme principal de six cent francs qu'ils lui doivent pour les causes énoncées au susdit contrat de transaction et cession avec ses interêts legitimes et frais executifs, leur déclarant que faute par eux de satisfaire au present commandement ils y seront contraints par les voies de droit;

et pour que le dit *Bernard* (resic) *aguerre* n'en ignore, cette copie lui a été remise dans son domicile parlant à lui en personne, par le soussigné dont acte coût douze francs approuvant pour nul sept mots rayés, dont six en l'autre part et un ci dessus (...)"

14. 2 mai 1839. Délibération du Conseil municipal d'Ossès contre la "mise en défens" de parcelles par l'administration forestière et nouvelle demande pour le partage des terres communes "par ménage et par maison".

"L'an mil huit cent trente neuf et le deux du mois de mai dans l'assemblée du Conseil municipal convoqué dans les formes ordinaires pour la session du mois de mai, et dans la quelle sont trouvés M. Merchet maire, Delissague adjoint, et les conseillers municipaux Dominique Etcheverry-*harismendy* (*), Jean Ansola-*Monyo*, Jean Irigoïn-*Chorra*, Jean Iriart-*Baratchart* (*), Jean Bortheyry-*/.../*, Jacques-Benoît Larre, Pierre Castorene-*Amestoy* (*), Charles-Arrabit-*Biscains* (*), Salvat-*Atchoua-Trounday*, et Pierre Esteberena-*Martincho*:

D'abord, M. le Maire présidant l'assemblée a dit qu'elle avait à nommer un de ses membres pour secrétaire pour la durée de la présente session seulement, conformément à la circulaire de M. le Préfet du 1er avril dernier; et de suite elle a nommé d'une voix unanime pour son secrétaire M. Etcheverry-*harismendi* conseiller municipal, qui a pris place au bureau pour s'acquitter de sa charge.

Après quoi M. le Maire a dit qu'il avait déjà fait connaître non seulement aux conseillers municipaux, mais encore à toute la commune l'exploit qui lui avait été notifié la 9 dudit mois d'avril par le Brigadier Garde-forestier M. Arrambide des Aldudes, tendant à mettre en défens deux cents hectares de prétendus bois communaux au-dessus de la ligne marquée pour la pâture des chèvres au sommet de *Baïgoura*, par les points de bordes de *Biscains*, *Sisto*, *Arbel*, *Tatcha*, *Andres* et *Monyo*; et cent hectares au sud-est de cette ligne, en tout trois cents hectares; que la dite notification paraissant contrarier le pâturage des bestiaux gros et menus, que les habitants d'Ossès ne peuvent nourrir sans la liberté de *Baïgoura*,

et sans lesquels ils ne peuvent point cultiver leurs terres, il eut recours d'abord par lettre du 18 avril à M. le Sous-Préfet, en y joignant les copies de la dite notification d'une délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1828, qui, quoiqu'ancienne, lui parut bien venir au cas; et de l'arrêté spécial du 7 septembre 1828, pris par M. le Préfet Dessolle en conséquence de la dite délibération.

Qu'en effet la dite délibération établissait que la commune d'Ossès ne possédait point dans son enceinte de bois communaux défensables; qu'il se fit le 13 mars 1769, entre les six sections ou hameaux de la commune un partage des bois indivis, qui cessèrent d'être communaux; que le pâturage libre de ses montagnes lui était absolument nécessaire; que le conseil municipal d'alors jugea propre à soumettre, après la division, au régime forestier les bois indivis de *Seilharbourou* situé à *Bidarray*, et dont les 2/3 appartiennent à Ossès et 1/3 à Bidarray, et qu'il proposa d'y soumettre, après la division, la portion d'Ossès; qu'en conséquence, le dit arrêté de M. le Préfet du 7 septembre 1828 soumit au régime forestier tout le dit bois de *Seilharbourou*; qu'à la vérité l'article 3 de cet arrêté porte que les communes pourront exercer le parcours dans les parties de leurs bois qui seraient déclarés défensables; mais que cela n'empêche pas les habitants de demander le sous-partage par ménage et par maison, des portions qui restent encore à sous-partager, après les sous-partages déjà faits et confirmés par la plus longue possession, non seulement pour mieux assurer le pâturage libre de leurs bestiaux et de leurs troupeaux dans leurs portions, mais encore dans la vue de pourvoir mieux à leur bois de chauffage et autres besoins par une meilleure garde et conservation de leurs lots particuliers, à quoi visait aussi, il y a longtemps, en demandant ce même partage avec instance et persévérance, par ses délibérations du 6 septembre 1820, 10 mai 1822, 14 mai 1823, 6 mai 1825, et 20 juillet 1828, envoyés dans leur temps à M. le Préfet.

De plus, M. le Préfet a exposé qu'en permettant le pâturage des chèvres au haut d'une certaine ligne, pour une taxe de cinquante centimes par tête on obtenait bien jusqu'à 140 frs pour le salaire du garde-champêtre; mais que l'expérience a montré l'impossibilité de faire respecter cette ligne à ces mauvaises têtes; et qu'il paraît plus convenable de les condamner absolument, excepté une en laisse ou deux en couple dans les familles qui en ont besoin, et qui les nourriront dans leurs propres fonds.

Sur tout quoi M. le Maire a invité le Conseil municipal à délibérer.

En conséquence, le dit Conseil connaissant déjà la matière soumise à son examen et à sa délibération, a écouté encore les observations de plusieurs de ses membres, et après avoir réfléchi sur le tout, et étant mu par les mêmes motifs exposés par M. le Maire, a délibéré à l'unanimité des voix:

Article 1er- Les bois communaux d'Ossès ayant été légalement partagés entre les six sections de la commune par le d. acte du 13 mars 1769, et sous-partagés aussi en grande partie entre les habitants devenus paisibles possesseurs particuliers depuis de longues années, ont cessé d'être communaux, et ne peuvent être soumis à l'administration forestière.

Article 2- Les portions des dits bois qui restent à sous-partager, le seront à la diligence de M. le Maire, qui est autorisé à prendre les mesures convenables à cette fin, et à faire comprendre les nouveaux lots ainsi que les anciens dans le cadastre déjà commencé, comme propriétés particulières.

Article 3- A compter du 1er janvier prochain il ne sera plus permis de faire paître les chèvres dans aucune localité de la commune, excepté une en laisse ou deux avec couple, dans les familles qui en ont besoin et qui les nourrissent dans leurs propres fonds.

Article 4- La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet par les soins de M. le Maire, lequel y joindra à son appui les copies des dites délibérations des 6 septembre 1820, 10 mai 1822, 14 mai 1823, 6 mai 1825 et 20 juillet 1828.

Signé: Merchet, Delissague, J.B. Larre, Iriart, Borthairy et Dque Etcheverry.

15. 1845-1846. Extraits des délibérations du Conseil municipal.

"Remis à M. le Préfet les contrats ci-bas nommés le 26 septembre 1845

1° Partage des six hameaux du 13 mars 1769 par acte /notarié/ enregistré au contrôle le 26 mars de la même année.

2° Le sous-partage du quartier d'*Exave* par acte du 6 janvier 1770 contrôlé le /.../ janvier 1770 et contrôlé à la cour de Pau le 25 janvier 1771."

"Délibération du 7 avril 1846.

1° Demander que le bois de *Ceilhabourou* ne soit plus soumis au régime forestier, attendu que le garde nous coûte 120 fr. par an, et qu'il n'y a dans ce bois qu'une trentaine de vieux hêtres.

2° Que la contribution communale de chaque maison soit infuse et mise dans la contribution de leurs maisons."

"Cette délibération ne fut pas approuvée puisque la situation ancienne subsiste."

15 bis. Extrait non daté du lotissement et de la délimitation par maison des parcelles "communales" de Sabio à Antzaramendi, en hectares (ha), ares (a) et centiares (ca).

"(...)

Quartier de Sabio:

Lot 1: *Iriberrigaray*. Levant Villeneuve, Midi au Chemin d'Ahaice, couchant au 2, Nord au touya de Bordenave : 1ha, 04a, 30ca

Lot 2: *Villeneuve (...)*

Quartier d'Acharamendy:

Lot 1: *Irigoisart*: du Levant à sa Propriété et Pature d'Uhalde, Midi au 2 et Pâture d'Irigoisbehere, Nord Chemin d'Ahaice, Midi au 2 et Pâture d'Irigoisbehere, Nord au chemin d'Ahaice : 7ha, 16a, 85ca

Lot 2: *Harismendy*. Levant et midi aux Pâtures d'Uhalde, Couchant et Nord aux Pâtures d'Irigoisbehere et au 1: 2ha, 08a

Quartier d'Irapistia:

Lot 1: *Irigoisbehere*. Levant à Irissarry, Midi au 2, Couchant à Pâture de Villeneuve, du Nord au Chemin: 4ha, 28a, 45ca

Lot 2: *Iriberrigaray*. Levant à Irissarry, Midi au 3, Couchant au 4: 16ha, 77a

Lot 3: *Irigoisbehere*. Levant à Irissarry, Midi au Col d'Arrabit, Couchant au 4, Nord au 3: 7ha, 35a, 75ca

Lot 4: *Charagorry*: /.../ 4ha, 96a, 25ca

Lot 5: *Mentaberry*: Levant et Midi au 4, Couchant au chemin de la montagne d'Ahaice, Nord à la Fougeraie d'Irigoisbehere: 1ha, 44a, 45ca

Quartier d'Ançaramendy:

Lot 1: *Urrupuru*. Levant et Nord aux Fougeraies et Bois de Charagorry et Tipi: 7ha, 13a, 95ca

Lot 2: *Irigoisgaray*: /.../ 1ha, 71a

Lot 3: *Irigoisbehere*: Levant à terre de Compas, midi au 4, couchant au chemin, Nord au 2: 3ha, 14a, 85ca

Lot 4: *Etchebehere*: Levant à fougeraie de Compas, Midi au 5, couchant au chemin, Nord au 3: 1ha, 43a, 15ca

(...)"

(Note sur la répartition des anciens terrains communaux par hameaux et par maisons, et le montant des "taxes de pacage" et autres prélevés en conséquence auprès des propriétaires.

Un "Etat de répartition, entre les fermiers, des biens Communaux et les propriétaires des bêtes à laine de la taxe municipale du 23 novembre 1860 et du 22 janvier 1861, approuvé par Monsieur le Préfet", copie du 14 Février 1909 sur papier timbré avec signature de tous les conseillers municipaux et approbation du préfet le 25 mars 1909, a été établi avec en-tête de la "Perception de Baïgorry": un exemplaire "copie conforme" est à la mairie d'Ossès avec le tampon de la mairie. Il donne la liste de 236 maisons avec le nom et le prénom du propriétaire, et pour chaque maison le type de terrain ("nature de la jouissance"), le montant des "taxes à payer" par maison (une colonne "pour le fermage" et une autre "pour le pacage") et une colonne "Observations" comportant un numéro avec la date et le montant du paiement effectué.

On sait, par attestation de témoin oculaire, que dans les années 1950, M. Jean Etchechoury, boulanger à Ossès (maison Etxexuria) remit à M. Louis Etcheverry maître de Harizmendia un lot de papiers et cartes comportant la localisation des terrains répartis avec leur surface, et que M. Etcheverry remit ces documents à M. Emile Sala (maire d'Ossès de 1953 à 1963), lequel les donna à transcrire et

cartographe à son premier adjoint M. Pierre Héguy, ingénieur (maison Menta aujourd'hui disparue). C'est dans le document essentiel ainsi établi, qui doit forcément se trouver toujours en possession de la mairie et sans doute de la perception et de la préfecture, qu'ont été relevées les localisations et surfaces attribuées à certaines maisons ci-dessus portées, au moment de la première "affaire des communaux", projet municipal d'une "porcherie industrielle" sur les terrains des maisons Irigoizbehete et Iriberrigarai à Abartiague en dehors de toute consultation des intéressés, en 1972 (correspondance personnelle avec la préfecture de juin 1972).

(Jean-Baptiste Orpustan)

*

15 ter. Note manuscrite non signée ni datée, très probablement de la main du notaire et maire d'Ossès Merchat, sur le même sujet (Archives Duverdier).

"Le partage des communaux d'Ossès fut fait en 1769 par acte public en vertu et usant de la faculté accordée par l'édit du 14 Juin 1764 et la déclaration du 13 avril 1766.

Les partages faits en vertu de ces lois ont été maintenus (loi du 10 Juin 1793, sect. 4 art. 7 et la loi de messidor an 6).

d'après l'esprit général de la législation en matière de partage des biens communaux, la jurisprudence s'est montrée fort réservée pour prononcer l'annulation de ces actes, et elle a reconnu par de nombreuses décisions qu'un acte, même irrégulier dans la forme, pouvait produire son effet, s'il y avait une longue et paisible jouissance des lots attribués à chaque copartageant. Ces principes ont été d'ailleurs consacrés par un avis du Conseil d'état du 29 mai 1808.

Le partage des lots étant fait, et leur plan levé, le géomètre (sic) arrivant, il n'y aura pas de confusion dans les parcelles quand on peut indiquer le propriétaire de chacune d'elles; sans cette précaution, à coup sûr, l'administration des forêts soumettra sous son régime toutes les parcelles reconnues communales, pourvu qu'elles soient boisées; ces parties mises en défend, le parcours des bestiaux sera intercepté."

VII. « REGISTRE DES SEPULTURES

de l'Eglise de St JULIEN d'OSSEZ commencé le 1er Janvier 1804 ».

*

I. Le texte abrégé.

Transcription abrégée de l'original et notes par Jean-Baptiste Orpustan, sur le schéma suivant :

Quartier - nom de maison – date – nom de personne – situation de famille – activités - âge – témoins – signataire(s).

Note d'introduction.

Le registre couvre un large demi-siècle : commencé dans la dernière année du Consulat de Bonaparte au début de l'année 1804, et après le Concordat (*) avec le pape (1801), mentionnant encore une fois l'ancien calendrier révolutionnaire définitivement abandonné en 1806 (**), il s'arrête en août 1858 au Second Empire. Comme l'indique le titre, il porte seulement sur le territoire ecclésiastique dépendant de l'église principale Saint-Julien d'Antioche avec le cimetière attenant, et les cinq quartiers historiques qui le composent depuis le moyen âge : Horça où se trouve l'église avec son cimetière, Gahardou, Ahaice et sa « montagne », Iriberry et Ugarçan. Ce territoire correspond à très peu de chose près à l'actuelle commune d'Ossès. La « commune » d'Ossès, héritée à la Révolution de l'ancienne « vallée d'Ossès », et dont Bidarray s'était séparé dès 1800, comprenait alors l'actuelle commune de Saint-Martin-d'Arrossa avec ses deux anciens quartiers (Eyharce et Etsave), qui ne sera commune autonome qu'en 1923. D'abord régie par un vicaire dépendant de la cure d'Ossès, elle est reconnue paroisse autonome à l'ecclésiastique en 1825, et avait son propre registre des sépultures au cimetière attenant à l'église.

Dans la transcription qui suit les citations exactes sont présentées entre guillemets « ... », et les passages omis signalés par des points de suspension entre parenthèses (...). Quelques noms ou mots laissés en blanc dans le manuscrit sont indiqués par des suites de points Les feuilles couvrant la période du 9 juillet 1805 au 22 décembre 1808 cousues ou plutôt « recousues » par erreur au début du registre ont été remises à leur place chronologique.

(*) Après Per Isidore curé "constitutionnel" en 1796, le curé concordataire Bernard Sallaberry avait été nommé par l'évêque Loison le 31 décembre 1803.

(**) Au 14 avril 1804 est rapporté un acte municipal de la commune de La Bastide-Villefranche signalant un enterrement du « 25 germinal an douze », soit le 15 avril 1804.

J.-B. O.

"1804

Ahaice. **Irigoizarte.** (En marge) : « irigoisart. dominica ithurralde ».

10 janvier. « Le corps de Dominique ithurralde maitresse ancienne de la maison d'irigoisart du quartier d'Ahaice decedée hier (...) agée d'environ » 64 ans « munie du sacrement de l'extrême onction seulement, a été inhumé dans le cimetière de l'Eglise St Julien d'osse en présence de Jean Laharrague-irigoisgaray et de Jean Etcheverry-ourrouspourou , qui n'ont signé avec moi pour ne le savoir. Salaberry desservant »

Ugarçan. **Iriarte.**

16 janvier. « (...) de Marie Chutchurru maitresse de la maison d'iriart du quartier d'ugarçan decedée hier (...) agée d'environ » 88 ans « a été inhumé, après la constatation légale de son décès par l'officier de l'état civil (...) en présence de Jean Laborde-harronyo, boucher et Domingo Ainciburu-Sasqui de horça (...) Salaberry desservant »

Horça : **Sasqui. Iriberry : Etchebarne.**

16 janvier. « (...) de Jean Ainciburu maitre ancien des maisons de Sasqui de horça et d'Etchebarne d'iriberry (...) d'environ » 85 ans « muni des sacrements de penitence, eucharistie et extreme-onction (...) en présence de Jean Chutchurru-Jasmin cordonnier de horça et Jean Arroues fils d'iriberrigaray (...) Salaberry desservant ».

Gahardou. **Zapatainto.** (paragraphe vide)

Horça. **Cosquet.**

24 février. « (...) Domingo Landaburu fils des maitres jeunes de la maison de Cosquet de horça (...) d'environ » 6 semaines « (...) en présence de Jacques Bichiquide et du sieur de Moulchico de horça (...) Salaberry desservant »

Ugarçan. **Landaburu.**

2 mars. « (...) St Jean Bidondo fils des maitres jeunes de la maison de Landaburu du quartier d'Iriberry-ugarçan agé de deux jours seulement (...) en présence de Pierre Darbel et de Jean Garro harrondo (...) Salaberry desservant ».

Gahardou. **Portholo.**

20 avril. « (...) Dominique Erramunena, maitresse ancienne de la maison de Portholo de Gahardou (...) d'environ » 75 ans. « (...) Martin Arrabit Guilamots et Domingo Martirene de Gahardou (...) Salaberry desservant »

Gahardou. **Borthairou.**

29 juin. « (...) Jean Etchart maitre propriétaire de la maison de Borthairou du quartier de Gahardou (...) environ » 52 ans. « (...) St Jean Aguerre metayer de Etchebarne et de Jean Landart métayer de Burdin de Gahardou (...) Salaberry desservant »

Horça. **Galana.**

2 juillet. « (...) Jeanne Subihandy, maitresse des maisons de Galana de horça et de Pettanene d'Eyharcé (...) environ » 37 ans. « (...) Pierre Mourguiart-Esponda et de St Jean Mendilaharssu-Etcheverry de horça. (...) Salaberry desservant »

Horça. **Menta.**

22 juillet. « le corps de Marie dite Nimigno Pascoal, femme de Jean Abornague vigneron, décédée hier dans la maison de Menta de horça (...) en présence de Pierre

Mourguiart-Ezponda et d'Antoine Bentein-teilapé de horça (...) Salaberry desservant ».

Horça. Piarrenia.

1er Août. « (...) Bertrand Etchechury fils cadet de la maison de Piarrenia de horça corroyeur (...) Environ » 26 ans. « (...) en présence de Pierre Daguerre marchand et de Jean Madonat de horça (...) Salaberry desservant »

Horça. Pattar.

16 août. « (...) Mendilaharsu, maitre ancien de la maison de Pattar de horça (...) environ » 78 ans « sans avoir pu prendre aucun sacrement (...) en présence de Salvat ferrondo Anchela et de Jean Chutchurru Jasmin de horça. (...) Salaberry:desservant »

Horça. Uhalde (anciennement d'Ahaice).

28 août. « (...) Marie harosteguy fille cadette de la maison d'uhalde de horça (...) environ » 30 ans, « (...) de Michel Bidart-Etcheverry et Jean tipiarena de horça (...) Salaberry desservant »

Gahardou. Iriarte.

23 septembre. « (...) Domingo Arrabit maitre avantif de la maison d'iriart de Gahardou (...) environ » 76 ans « (...) de Gaston iriart Borthagaray et de Martin Guilamots de Gahardou (...) Salaberry desservant »

(En marge:) « enfant de la fille de **Petecha.** »

11 octobre. « (...) Raymond fils de Marie dite Nimigno Chorra fille de magnot de petecha décédé hier dans la maison de Baratzart de horça, âgé d'environ » 3 jours, « (...) de Jean Larralde toucoust et de Jean abornague de Menta (...) Salaberry desservant »

Ahaice. Motchondo.

12 novembre. « (...) Marie maitresse ancienne de la maison de Motchondo d'Ahaice (...) environ » 80 ans, « (...) sieurs de Mendicoague et d'aphal d'ahaice (...) Salaberry desservant »

Iriberry. Astahibia.

19 novembre. « (...) Catherine ithurralde fille premiere née de la maison d'Astahibia du quartier d'Iriberry (...) âgée d'environ » 32 ans, « (...) sieurs de Sisto et d'Etchegoïn d'Iriberry (...) Salaberry desservant »

Ahaice. Matchi.

7 décembre. « Catherine Pocholu, fille premiere née de la maison de Matchi du quartier d'Ahaice (...) environ » 6 mois et demi, « (...) sieurs de Mourguiart et d'oxotegua (...) Salaberry desservant ».

1805

Iriberry-Ugarçan. Mendiguibel.

17 janvier « (...) Jeanne Epouse d'Anatua, locataire de la maison de Mendiguibel du quartier d'Iriberry-ugarçan (...) environ » 80 ans, « (...) des sieurs de Binzcaints (sic) et d'Amestoy (...) Salaberry. desservant »

Horça. Tarberena.

Mardi 9 avril. « (...) St Jean Belza, Epoux de Marie Iriart, maitres de la maison de Tarberena de ce quartier de horça (...) environ » 80 ans, « (...) de Jean Abornague et de Pierre Mourguiart-Esponda voisins du decedé (...) Salaberry desservant ».

Horça. Ansola.

24 mars. « (...) Charles Anchordoqui, fils d'Antoine Anchordoqui et de Gracianne Indart son Epouse, maitres de la maison d'Ansola de ce quartier de horça (...) d'environs » 5 mois, « (...) en présence de Dominique Landabourou et de Jean Abornague voisins (...) Salaberry desservant »

Ahaice. Aroztegi.

18 avril. « (...) Paschal, fils de legitime mariage de Gracian Iriart cultivateur, et de Gracianne Arosteguy, maitres de la maison de ce nom du quartier d'Ahaice, agé de douze jours (...) Jean maitre de Sastria et autre Jean maitre de Gambaraberry voisins du défunt (...) Salaberry dess.nt »

Horça. Moulin de Harizmendi.

13 mai. « (...) Michel Garhe, Epoux de Isabel harlucheta meuniers dans le moulin de harismendy (...) environs » 60 ans. « (...) sieurs Anchela et Sastria, voisins (...) Salaberry desservant »

Horça. Ezpondarena.

22 juin. « (...) Marie Curutchet, Epouse de Pierre Mourguiart, m.sse de la maison d'Esponde de ce quartier de horça (...) environs » 45 ans « (...) Sieurs d'Arosteguigaray et de Piarreinia (...) Salaberry desservant ».

Ahaice. « Anyele ».

25 juin. « (...) Marie Laharrague, Epouse de Samson Arroues, locataire de la maison d'Anyele du quartier d'Ahaice, decedée la veille à cinq heures du matin dans la maison de Mocho (...) d'environs » 63 ans. « (...) Sieurs d'Elgart et d'Iriartegaray (...) Salaberry desservant ».

Gahardou. Higuain.

4 juillet. « (...) Pierre Iriberrigaray, fils premier né de la maison de higuain du quartier de Gahardou (...) d'environs » 25 ans « (...) sieurs d'Aguerre et d'Arlantho (...) Salaberry dess.nt ».

Ahaice. Irigoizgarai.

5 juillet. « (...) Pierre Laharrague fils de la maison d'Yrigoisgaray du quartier d'Ahaice (...) d'environs » 3 ans « (...) sieurs d'ourrous pourou et d'Yrigoisart (...) Salaberry desservant ».

Gahardou. Harri.

9 juillet. « (...) Gracianne Larranda, cadette de la maison de Harry du quartier de Gahardou (...) d'environs », 70 ans. « (...) sieurs de Guillamotch et d'Yrigoin (...) Salaberry dessevant »

Ahaice. Beltranttipi ou Bertranchipi.

21 juillet. « (...) Marie Burheguy, maitresse ancienne de Beltranthipi du quartier d'Ahaice, Epouse de, (...) d'environs » 65 ans « (...) sieurs de Barrandeguy et de chapel dud. Quartier (...) Salaberry desservant »

Gahardou. Etcheberri.

22 juillet. « (...) Marie Arrabit, Epouse de Jean Ansola, maitresse de la maison d'Etcheverry de Gahardou (...) d'environs » 36 ans « (...) sieurs d'Aguerre et d'Yrigoin (...) Salaberry dess.nt »

Ugarçan. Mendiguibel.

30 août. « (...) Jean Anatoua (sic: voir ci-dessus), veuf de Jeanne locataire de Mendiguibel du quartier d'Iriberry-ugarçan (...) d'environs » 90 ans « (...) sieurs de Bizcaintz et d'orphouztan dud. Quartier (...) Salaberry desservant »

Ahaice. Iriartegarai.

31 août. « (...) Marie Yriartegaray, cadette de la maison de ce nom (...) d'environs » 80 ans « (...) sieurs de Baraciart et d'Elgart dud. Quartier d'Ahaice (...) Salaberry desservant »

Gahardou. Bidagain.

25 septembre. « (...) Dominique Monjo veuve, maitresse ancienne de la maison de Bidagain de Gahardou d'environs » 78 ans « (...) Sieurs de Borthagaray et d'Indart (...) Salaberry desservant »

Gahardou. Martirena.

29 septembre. « (...) Marie Baraciart, veuve, maitresse ancienne de la maison de Martirena du quartier de Gahardou (...) » 72 ans « (...) Sieurs de Guillamotch et d'Etcheverry. (...) Salaberry desservant »

Iriberry. Moulin d'Iriberrigarai.

3 octobre. « (...) Jean fils d'un pere inconnu et de Marie servante du moulin d'Iriberrigaray du quartier d'Iriberry-ugarçan ... agé d'un jour (...) Sieurs d'Yrigoisart et d'ourrouzpourou. (...) Salaberry desservant »

Horça. Sala.

18 octobre. « (...) Catherine Yriart, veuve, maitresse ancienne de la maison de Sala de ce quartier de horça (...) » 75 ans « (...) sieurs de harguinberry et d'urdos (...) Salaberry desservant »

Ahaice. Aranet.

24 novembre. « (...) Marie Bidart, maitresse de la maison d'Aranet du quartier d'Ahaice, veuve, agée de » 65 ans « (...) Sieurs d'Elgart et de Bidart , (...) Salaberry desservant ».

Ahaice. Aguerre.

4 décembre. « (...) Marie Aguerre heritiere de la maison de ce nom du quartier d'Ahaice ... d'environs » 70 ans. « (...) Sieurs de Baratciart et d'iriartegaray. (...) Salaberry desservant. »

Horça. Caderetborda.

23 décembre. « (...) Jean, fils premier né de la maison de Caderet-Borda ». 9 ans. « (...) sieurs de Sala et d'Andres de ce dit quartier (...) Salaberry desservant »

1806**Horça. Mendilaharsu.**

18 janvier. « (...) Marie Ourçouby veuve, locataire de la maison de Mendilaharsou de ce quartier de horça décédée la veille dans lad. Maison, âgée d'environ » 80 ans, « (...) Sieurs d'Esponde et de Piarreinia (...) Salaberry desservant »

Horça. Nimiñoenia.

8 février. « (...) pierre lecture (sic) maitre de la maison de nigminoenia (sic) de ce quartier de horça, decedé hier dans le moulin de Chistola de la commune de helette, âgé d'Environ » 60 ans « (...) Sieurs d'Inchabort, et d'Elissonde (...) Etcheberry prêtre »

Horça. Donmiguel.

17 février. « (...) Marie bouhet metayere de la maison de donmiguel de ce quartier de horça ». 91 ans. « Epouse de martin (...) En presence des Sieurs Martin andrés, et Jean pascoual m.e d'abaraitx (...) Etcheberry prêtre »

Ahaice. Mugondo.

14 mars. « (...) Jean Berho, maitre de Mougonyo du quartier d'ahaice (...) Sieurs Etchegoinberry et Barrandeguy, ses voisins (...) Etcheberry prêtre »

Iriberry. Etchebarne.

6 avril. « (...) dominique arroues cadet de la maison d'Etchebarne d'Iriberry ». 3 ans. « En presence d'arroqui m.e de ce nom, Et de jean Bidart metayer d'iriberribehere (...) ossez led. Jour Et an que dessus. Etcheberry pretre »

Ahaice. Iriartegarai.

14 avril. « (...) Bertrand choutchourrou heritier d'Iriartegaray d'ahaice, decedé hier subitement, âgé de » 17 ans (...) « jean maitre de Baraciart Et jean ses voisins, ce dernier a cy signé avec nous (...). Etcheberry pretre.» (pas d'autre signature).

Horça. Chopiren borda.

21 avril. « (...) Catherine harbelar maitresse de Chopiren borda (...) » 39 ans (...) Jean maurdin et autre jean maitre d'abaraitz ses voisins. (...) Etcheberry pretre ».

Ahaice. Motchondo.

28 avril. « (...) Dominique olhagaray maitresse de Motchondo d'ahaice Epouse de pierre Elgart (...) » 43 ans (...) Jean m.e de Mocho Et martin ainchi (...) Etcheberry pretre. »

Ugarçan. Orpuztan.

3 juin. « (...) Gratianne Borthagaray cadette d'ouphoustan (sic) du quartier d'ugarçan (...) d'environ » 68 ans. « (...) En presence de dominique Borthagaray m.e d'ouphoustan, Et de jean Borthagaray cadet d'ouphoustan, ses voisins (sic) (...) Etcheberry pretre »

Ahaice. Goienetche.

11 juin. « (...) Dominique Donamary m.esse de la maison de Goihenneche » (...) 84 ans. « (...) de Gratian m.e de chancho, Et de Dominique donamary M.e d'Etchebehere ses voisins. (...) Etcheberry pretre. »

Gahardou. Benat.

Samedi 21 juin. « le corps de pierre gneiro maitre de la maison de Benat du quartier de Galhardou (...) d'environ » 86 ans. « pierre Etchebehere, Et jean hiben valet de mortheiru ses voisins (...) Etcheberry pretre. »

Gahardou. Ganato.

Dimanche 29 juin. « jeanne Casemayor maitresse de ganatho du quartier de Galhardou (...) environ » 49 ans. « de pierre iriart m.e de Mougonjo, Et de Dominique martirene tous les deux de Galhardou (...) Etcheberry pretre. »

Ahaice. Irigoizgarai.

13 juillet. « le corps de Gratianne (*) maitresse de la maison d'Irigoizgaray du quartier d'ahaice (...) agée d'Environ » 80 ans « subitement (...) en présence de jean indart m.e d'irioisart, Et de jean Gelos metayer d'Irionbehere, tous les deux voisins (...) Etcheberry pretre. »

(*) Le nom d'état civil et de la maison éponyme d'Irissarry de Catherine ou Gratianne, laissé en blanc au manuscrit, épouse en 1ères noces de Jean Laharrague et en 2èmes de Betri Tipy, était Haroztegiarte ou « Arotciart ».

Ugarçan. Bizkaintz.

25 juillet. « (...) pierre Biscains, maitre de la maison de ce nom du quartier dugarçan (...) » 85 ans. « (...) dominique Borthagaray m.e d'ouphoustan, Et jean Borthagaray frères ses voisins (...) Etcheberry pretre.»

Ahaice. Indarte-borda.

11 octobre. « (...) dominique urrutibidart cadet de la Borde-dindart d'ahaice (...) agé environ de » 2 ans 6 mois. « (...) de jean Barrandeguy m.e jeune d'Etchegoinberry, Et de jean Chimon m.e daguerreborde ses voisins. (...) Etcheberry prêtre »

Gahardou. Irigoïn.

17 octobre. « (...) Sauveur Etchegaray cadet de la maison d'Irigoïn du quartier de Galhardu (...) d'environ » 70 ans. « En presence de martin m.e de Guilamouintx, Et de pierre heguy ses voisins (...) Etcheberry prêtre. »

Gahardou. « Marichoury ».

25 octobre. « (...) jean murguiart cadet de marichoury de Galhardu ». 1 an. « (...) de Guillaume argain m.e jeune de chourrout, Et de St. Jean heritier de Chemeto ses voisins (...) Etcheberry prêtre »

Gahardou. Charaboil.

15 novembre. « (...) Dominique Compas m.esse ancienne de Charaboil (...) » 81 ans. « dominique arlaintho, Et pierre aguerre ses voisins (...) Etcheberry pretre ».

Gahardou. Hargain.

19 novembre. « (...) Marie landart, locataire dans la maison de hargain du quartier de Galardou (...) environ » 78 ans «secourue du sacrement de penitance (...) en presence de jean m.e d'aldateguy, Et de St jean Irigoïn metayer d'Etchebarne ses voisins (...). Etcheberry prêtre».

Ahaice. Irigoizbehere.

6 décembre. « (...) marie maitresse d'Irihoisbehere (*), au quartier d'ahaice, decedée hier dans la maison dindart au d. quartier d'ahaice son domicile. Agée d'Environ » 75 ans. (*) « secourue seulement du sacrement de penitence » (...) « en présence de Bertrand Iriartegaray, Et de Jean etchart m.e de laharrague ses voisins (...) Etcheberry pretre. »

(*) Marie de son nom Mendy, épouse de Jean Irigoizbehere, le dernier maître en ligne directe de la maison, qui déclare dans son testament du « 17 messidor en 8 » (1800) « avoir toujours négligé de passer aucun contrat de mariage », et décédé la même année, avait donc quitté sa maison partagée entre ses deux filles en 1801, pour vivre au quartier d'Ahaice. Jean Echart maître de Laharrague était le mari de sa nièce. L'acte civil signé du maire J.-B. Larre qui vivait à Arrossa la déclare décédée "dans la maison dirigoisbehere".

Ahaice. **Barrandegi.**

Lundi 29 décembre. « (...) Marie ouhet m.esse de Barrandeguy dans le quartier d'ahaice (...) d'environ » 64 ans. « (...) de jean Etchebehere metayer de la Borde martiren, Et de jean maître de jesus ses voisins (...) Etcheberry prêtre».

1807

Gahardou. « **Inchaurt** » (ancien **Inzaurgarate**).

11 janvier. « (...) Gaston Iriart decedé hier dans son domicile d'Inchaurt au quartier de Galhardou » (...) 75 ans. (...) « en presence d'Etcheberry jeune, et de pierre Irigoïn ses voisins (...) Etcheberry prêtre.»

Ahaice. **Chapel.**

13 janvier. « (...) Dominique m.esse de chapel du quartier d'ahaice ». 84 ans. « (...) chancho Barrandeguy et jean junco m.e de jesus ses voisins (...) Etcheberry prêtre »

Horça. **Donmiguel.**

4 février. « (...) jeanne m.esse de donmiguel de ce quartier de horça ». 66 ans. « (...) de martin m.e d'andrés Et de pierre cadet d'andrés ses voisins (...) Etcheberry prêtre.»

Horça. **Barberarena.**

2 mars. « (...) Raimond oyhenart m.e de Barberaenia de horça, decedé hier, agé d'Environ » 76 ans, « subitement ». « (...) pierres Etchechoury père et fils m.es de piarrenia ses voisins (...) Etcheberry prêtre.»

Horça. **Errecato.**

24 mai. « (...) paschal Indeiru heritier d'Errecato (...) » 9 ans. « de paschal amestoy metayer de la maison de charé, Et de jean amestoy demeurant chez Errecato (...) Etcheberry prêtre»

Ahaice. **Sagardilux.**

26 mai. « (...) Samson d'Aguerre cadet de Sahardilux d'ahaice "(...) d'environ » 60 ans. « (...) de jean m.e de la Borde d'aguerre, Et de pierre ansola m.e d'arretche ses voisins (...) Etcheberry prêtre »

Horça. « **Gastia** ».

17 « juillet mourut marie Bidart maitresse de Gastia subitement agée d'Environ » 40 ans. « (...) en presence de raimond chorra m.e de pino, Et de jean m.e de Mouchico ses voisins (...) osses le 18 juillet 1807. Etcheberry prêtre desservant »

Iriberry. Astaibia.

1er octobre. « (...) jean uhalde m.e d'astahia (sic) diriberry (...) d'environ » 68 ans. « (...) de jean Eiherrassarry, Et de jean amestoy (...) osses les d. jour, Et an que dessus. Etcheberry pretre Dess.t. »

Ahaice. Bertranchipi.

4 octobre. « (...) Martin m.e de Bertrand thipi d'ahaice (...) d'Environ » 69 ans. « chancho m.e de Barrandeguy, Et de pierre compas m.e de chapellenia ses voisins (...) Etcheberry pretre dess. »

Iriberry. Iriberribehere.

19 octobre. « (...) jean Bidart metayer de la maison D'Iriberribehere, agé d'Environ » 45 ans. « Sieurs arroqui, Et amestoy ses voisins (...) Etcheberry desservant. »

Gahardou. Aguerre.

7 novembre. « (...) Bernard hardagoin (*) Maitre de la maison d'aguerre de Galhardou ». 45 ans. « Sieurs mounyo, Et marichoury ses voisins (...) Etcheberry desser.t. »

(*) Ce nom peu après s'écrira « Ardohain » ou « Arduin ».

Iriberry. Iriberribehere.

12 novembre. « (...) Gracianne Bidart fille de fû metayer d'Iriberribehere d'Iriberry (...) d'Environ » 44 ans. « des Sieurs uhalde m.e d'arroqui, Et de Bertrand aguerre m.e d'Iriberrigaray ses voisins (...) Etcheberry dess.t »

Ahaice. Leche.

28 décembre. « (...) jean lenco metayer de la maison de leché d'ahaice, decedé hier subitement ». 90 ans. « (...) de chancho Iriberrigaray et de Raimon Iratçabal cadet d'etchepare ses voisins (...) Etcheberry dess.t. »

1808**Ahaice. Jonco-oihanhandi.**

30 janvier. « (...) jeanne m.esse de junco oyhanhandy laboureur (sic) Epouse de feu ». 83 ans. « (...) martin m.e de compas, Et jean m.e de mendy tous les deux de cette paroisse Et cultivateurs (...) Etcheberry prêtre »

Iriberry. Elichate.

10 février. « (...) jeanne Etcheberry m.esse de la maison d'Elichat d'Iriberry, Epouse de jean m.e d'Elichat. » 84 ans. « en présence de Et de jean Etchechouris (sic) freres m.e et cadet de la maison de teillena du même quartier d'Iriberry (...) Etcheberry desservant »

Horça. Inda.

2 avril. « (...) Marie Mendilaharxu locataire de la maison d'inda de horça (...) » 75 ans. « (...) En presence de jean irigoïn m.e jeune d'Iriart, Et de jean Larralde m.e jeune de toucoux (sic) les deux du present quartier de horça (...) Etcheberry desservant.»

Horça. Baratzarte (ancien Baratzesarreta).

27 mai. « (...) Gracianne Benechac m.esse de Baratciart de horça Epouse de fû jean ithurralde decedée hier dans sa » 65ème « année (...) jean Irigoïn m.e d'iriart, Et de jean Larralde m.e de toucouts (...) Etcheberry desservant »

Gahardou. Moulin de Garro. (*)

29 mai. « (...) Valentin Bidart, fils de pierre Bidart, et de Jeanne Bidaurre fermiers du moulin de Garro au quartier de Gahardou ». 14 mois. « (...) de Valentin Etchegaray m.e de Bidegain, Et de Jean Leché les deux de Galhardou (...) Etcheberry p.tre dess.t »

(*) Garro de Mendionde avait été propriétaire de Gaztenarena à Gahardou.

Ahaïce. Sagardiluts.

29 mai. « (...) Jean cadet de la maison de Sagardilux » 68 ans. « Bernard de Carrica m(eta)yer d'Iriartecoborda, Et de Jean Yriart m.e d'aguerreborda ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t. »

Eyharce (à Saint-Martin-d'Arrossa). Arrossa (anciennement Arlausa behere).

16 septembre. « (...) Gracianne Etcheberry m.esse de la maison d'arrossa du quartier de St. Martin, Epouse de fû Pierre Carrica, decedée hier dans son domicile d'arrossa au quartier d'Eyharce, âgée d'Environ » 80 ans. « après constatation de son décès, et le permis du maire (...) En présence de Jean m.e d'Elgart, Et de Pierre Borda m.e d'ecole les deux d'ahaïce, ce dernier a cy signé (...) Pier Borda, Etcheberry p.tre dess.t. »

Ahaïce. Ganha (sans doute pour « Ganchabal »).

26 septembre. « (...) Jean Etcheberry maître de la maison de Guancha du quartier d'ahaïce cultivateur Epoux de Gracianne Brinx (...) » 52 ans. « (...) de Jean Etchart m.e de Laharrague, Et de Jean m.e d'Elgart ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Iriberry. Sisto.

4 octobre. « (...) Pierre Iriart maître de la maison de Sisto du quartier d'Iriberry, cultivateur, Epoux de feu Catherine Uhalde (...) » 72 ans. « (...) en présence de Jean Et Dominique Ellisalts (sic) ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Horça. Pattar. »

13 octobre. « (...) Jean Mendilahartxu, maître de la maison de Pathar de Horça, Epoux de Catherine Uhalde laboureur (...) ». 58 ans. « (...) de Jean Laborde m.e de Haronyo, Et de Jean Choutchourrou, dit Jasmin ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t. »

Ahaïce. Bidarte.

2 novembre. « (...) Jean m.e de la maison de Bidart du quartier d'ahaïce, Epoux de Gracianne Heuguorrry, Laboureur (...) » 60 ans. « (...) des Sieurs, Jean m.e d'Elgart, Et d'autre Jean Etchart m.e de Laharrague ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t. »

Gahardou. Muñho.

17 septembre. « (...) Marie Hargain cadette de la maison de Mounyo de Galhardou ». 30 jours. « (...) Sieurs Irigoïn, Et de Guilemoiuntx ses voisins. (...) Etcheberry p.tre dess.t. »

Iriberry. Eiherassarri.

29 novembre. « (...) jean Iriartegaray fils de martin iriartegaray, Et de marie Eyherassarry m.es jeunes de la maison d'Eyherassarry ». 24 jours. « (...) Sieurs jean Astabie, Et jean Sisto (...) Etcheberry p.tre. »

Horça. Bichiquide.

8 décembre. « (...) Marie Etcheberry veuve Bacardast (sic) m.esse de la maison de Bichiquide de horça (... ». 63 ans. « (...) En presence des Sieurs Dominique Et jean Ladaburus (sic) m.es de Causquet ses voisins (...) Etcheberry p.tre »

Ahaice. Juncohalça.

22 décembre. « (...) marie junco cadette de la maison de junco halça. » 70 ans. « (...) de pierre Iriart m.e d'aphal, Et de jean Barranteguy m.e d'Etchegoinberry ses voisins (...) Etcheberry desserv.t. »

« L'an 1809 »**Horça. Piarrenia.**

6 janvier. « (...) Jeanne Benten maîtresse de piarrenia de horça Epouse de decedée hier dans son domicile. » 66 ans « ou environ (...) de pierre aguerre, Et de pierre oyhenart m.e de Barberaenia ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Iriberry. Arroki.

11 janvier. « le corps de maîtresse ancienne d'arroquy d'Iriberry Epouse de fû pierre uhalde. » 60 « ans ou environ (...) En presence de Samson arroues m.e d'Etchebarne et de Bertrand aguerre m.e d'Iriberrigaray (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Gahardou. Moulin de Garro. (En marge:) « Le munier (sic) de Garro »

21 janvier.. « (...) pierre Bidart fermier du moulin de Garro de Galhardou decedé hier subitement (...) environ » 38 ans. « (...) de jean Etchebarne m.e jeune d'aldateguy, Et de pierre landart metayer de Bourjin du même lieu de Galhardou (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Iriberry. Etchebarne.

24 janvier. « le corps de Catherine uhalde maitresse ancienne d'Etchebarne d'iriberry, decedée hier dans son domicile maison daphalatx de Galhardou (...) ». 96 ans. « Epouse de fû jean ainciburu (...) En presence de l'heritier de Bortagaray, Et de jean arrabbit cadet d'iriart ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Iriberry. « Tatcha »

1er février. « (...) Louis Lenco locataire de la maison de tatcha d'Iriberry decedé hier dans son domicile de tatcha Subitement (...) agé d'Environ » 60 ans. « Epoux de Marie Marro (...) En presence de Jean m.e ancien d'Eyherassarry, Et du sieur de la maison d'asthabie (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Horça. Andresena.

12 février. « (...) pierre Laharrague decedé hier, fils de martin Laharrague, Et de Catherine Iriberry, maitres de la maison d'andrés de horça, agé de » 15 ans. « ...

de pierre Iriberrigaray m.e d'irigoin, Et autre pierre Iriberrigaray m.e d'aguerre les deux de Galhardou (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Gahardou. Hargain.

13 février. « (...) Jeanne ourno (...) » 11 mois « fille de Samson ourno, Et de marie landart locataires de la Maison de hargain de Galhardou (...) de Dominique Castorene m.e jeune d'indart, Et de jean arrabit cadet d'iriart ses voisins (...) Etcheberry p.tre »

Horça. Florenzarena.

15 février. « (...) jean Baptiste Bordenave (*) decedé hier dans son domicile maison de florence (...) » 73 ans « Epoux de josphe tastet (...) en présence de pierre aguerre, et de pierre oyhenart m.e de Barberainia ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

(*) Jean-Baptiste Bordenave avait été le 1er maire de la commune d'Ossès en 1790.

Gahardou. Etcheberri.

2 mars. « (...) jeanette arla cadette de la maison d'Etcheberry de Galhardou, fille legitime des fus martin arla, Et de Catherine Eyharçe leur vie durant m.es de la maison, d'Etcheberry (...) » 52 ans « celibataire (...) En presence de Gaston Iriart m.e de Bortagaray, Et de pierre m.e d'irigoin (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Ahaice. Mendikoaga.

13 mars. « (...) jean Mendicouague, fils legitime des fûs Martin mendicouague Et de trounda leur vie durant m.es de la Maison de Mendicouague d'ahaice, decedé hier subitement agé d'Environ » 54 ans « (...) En presence de pierre Minaberrigaray m.e d'arrabit, Et de martin Iriberrigaray m.e de Matchi ses voisins (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Ugarçan. Iriarte.

30 mars. « (...) pierre Etcheberry fils legitime de pierre Etcheberry, Et de marie Indart fermiers de la Maison d'iriart d'ougarçan (...) près de » 9 ans (...) de jean Kaillava metayer d'Etchegoin et Graçian haranburu fermier d'ospital (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Ugarçan. Orpuztan.

1er février. « (...) jean orphustan, cadet de la maison d'orphustan d'ugarçan (...) subitement, agé de » 75 ans « celibataire (...) En presence de jean Kaillava fermier d'Etchegoin, et de Graçian haramburu metayer d'ospital (...) Etcheberry p.tre dess.t »

Horça. (Nom de maison absent)

5 avril. « (...) jeanette Etchart fille legitime de miguel Etchart, et de jeanette Elissalde m.es de la maison de du present quartier de horça... » 6 ans « (...) En presence de pierre aguerre, Et de pierre oyhenart ses voisins (...) Etcheberry p.tre »

Horça. Ibarmendiburu.

6 avril. « (...) Bertrand Mendilaharssu fils legitime de jean Mendilaharssu, Et de Marie Ithurralde maitres d'Ibarmendiburu (...) » 13 ans. « (...) de philipe jaureguiberry Et de pierre oyhenart ses voisins (...) Etcheberry p.tre »

Ugarçan. Landaburu.

11 avril. « (...) Dominique Bidondo maitre de la maison de landaburu d'ugarçan Epoux de marie landaburu (...) » 85 ans. « (...) de pierre Et de jean arbels (sic) ses voisins (...) Etcheberry p.tre »

Ahaice. Irigoizgarai.

16 avril. « (...) Catherine Laharrague cadette de la maison d'irigoisgaray du quartier d'ahaice » 5 ans. « (...) En presence de Dominique Landaburu m.e de Çaragorry Et de jean m.e d'urrispuru (...) Etcheberry prêtre dess.t »

Horça. Ibarmendiburu.

12 mai. « (...) jean mendilaharsu maitre de la maison dibarmendiburu de horça, Epoux de marie Ithurralde (...) » 53 ans « (...) en presence de philipe jaureguiberry Louis (*), Et de pierre oyhenart m.e Barberaenia (...) Jaureguiberry, Etcheberry desserv.t »

(*) Nom de maison « Luisenea ».

Ahaice. Iribarne.

17 mai. « (...) Gracianne hargain m.esse d'Iribarne d'ahaice (...) » 76 ans. « (...) de jean junco m.e jeune de heguigorry, et du Sieur Etchebehere ses voisins (...) Etcheberry dess.t »

Ugarçan. Cotoil.

30 mai. « (...) jeanne cotoil m.esse de la maison de ce nom du quartier d'ugarçan (...) » 84 ans. « (...) de pierre iriart, Et de miguel Bidart maitres de la maison de mendiguibel ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Gahardou. Esandegi.

19 juin. « Le corps du nommé valentin (sic) Irigoïn decedé hier subitement dans la maison d'Essandeguy de Galhardou agé d'Environ de » 72 ans. « (...) En presence du Sieur de Bortagaray, Et de jean arrabit cadet de la maison diriart (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Oihararte.

26 juin. « Gracianne Elissague m.esse de la maison doiharart du quartier de horça Epouse de Miguel oyharart (...) » 73 ans « (...) En presence de phascal Iriart, Et de martin Ithurburu ses voisins m.es de Sastria (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Matchi.

15 juillet. « Gracianne Ibarmendiburu m.esse de matchi d'ahaice epouse de jean Sagardilux (...) » 56 ans « (...) En presence de pierre m.e d'arrabit Et de jean Iriart m.e de la maison de mendicouague (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Compas.

10 septembre. « (...) Gabrielle tipy cadette de compas fille de martin tipy, et de Dominique Irigoisbehere m.es de la maison de compas d'ahaice decedée hier agée de » 4 ans 6 mois. « (...) de jean mendy Et de guillaume Elgue m.e de yunco ses voisins (...) Etcheberry desserv.t » (*)

(*) Ce décès semble reporté aussi par erreur de date ou de nom en 1814.

Horça. Galena.

20 septembre. « (...) Magdeleine vasserman celibataire locataire de la maison de Gallena de horça (...) » 92 ans. « (...) en presence des m.es d'Etchehoury, Et d'Esponda ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Gahardou. Etchebarne.

27 septembre. « (...) marie Sagardilux metayere d'Etchebarne de Galhardou (...) » 44 ans « Epouse de jean aguerre (...) presence de Dominique Castorene maitre jeune d'Indart et de Sauveur olio locataire de hargain ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Baratzarte.

29 septembre. « (...) marie Etcheberry m.esse de la maison de Baratchart d'ahaice (...) » 66 ans « Epouse de jean Ithurralde (...) En presence de jean junco m.e de heguigorry, Et de Bertrand arrabit m.e d'Iriartegaray ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Bourhegi.

3 octobre. « (...) jean Erramoundeguy m.e de Bourheguy d'ahaice Epoux de marie ouet » 78 ans « (...) En presence de jean arosteguy m.e de laister, Et de Sauveur Iriart m.e de Ganchaval (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Hegigorry.

25 octobre. « (...) pierre jeune fils de jean junco Et de catherine arrabit m.es de hueguigorry (sic) d'ahaice » 9 ans. « (...) Dominique Goihenneche M.e d'Etchebehère, Et de jean Ithurralde m.e de Baratchart ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Ibarrondo.

5 novembre. « (...) Catherine Lissague fille legitime de fû jean Lissague Et de Graçiana arrabit maitres de la maison d'Ibarrondo de horça decedée hier subitement » 37 ans. « (...) En presence du maitre d'olioenia, Et d'arrabit m.e de Sala ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Juncohalça.

5 novembre. « (...) marie martirene fille legitime de fûs (sic) pierre martirene et de Jeanne junco M.es leur vie durant de la maison de junco-halça D'ahaice celibataire » 75 ans. « (...) de pierre Iriart m.e d'aphal, et de jean Barrandeguy m.e d'Etchegoinberry ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Gahardou. Portolo.

6 décembre. « (...) dominique Elissague m.esse de portollo (sic) de Galhardou Epouse de raimond Elgart decedée hier subitement » 44 ans. « (...) de Martin arrabit m.e de Guilhamountx, Et de pierre Caré locataire de mocart ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Inda.

26 décembre. « (...) Salvat hargain m.e de ma maison d'inda de horça Epoux de marie Benajac » 64 ans. « (...) de jean iriart, Et de jean irigoin m.e d'iriart ses voisins (...) etcheberry desserv.t »

« L'an 1810 »

Ahaice. Junco oihanhandi.

17 janvier. « (...) Bertrand Irigoisbehere m.e de la maison de junco oihan (sic) d'ahaice Epoux de marie arciet » 64 ans. « (...) de jean m.e de mendy, Et Bertrand metayer de la Borde d'Elichague ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ugarçan. Garziabehere. (*)

31 janvier. « (...) jean Erregueteguy locataire de Gracia-Behere (sic) d'ugarçan » 71 ans. « En presence de Dominique aguerre heritier d'orphoustan, Et de pierre Etcheverry metayer d'Iriart ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

(*) On nommait naguère « Garziarena » une petite maison disparue et située dans le bourg d'Ugarçan à l'arrière du four d'Orpuztan et de la maison Bizkainz, loin de la maison « Garziarena » située elle à la frontière d'Irissarry et qui avait dû la fonder.

Ahaice. Bourheguy.

16 février. « (...) Marie ouet m.esse de Bourheguy d'ahaice Epouse de fû jean Erramoundeguy » 73 ans « (...) jean m.e de laister, Et de pierre inchart heritier de Gamberberry ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice Etchebehere.

9 mars. « (...) Catherine Goihenneche cadette d'Etchebehere d'ahaice agée de près de » 1 mois. « (...) des Sieurs Baratchart, et Iribarne ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Chapel.

16 mars. « (...) Dominique cadette de Chapel d'ahaice celibataire » 77 ans « (...) de pierre oyhenart m.e de Barberaenia, Et de pierre m.e de piarrenia ses voisins (sic) (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Etcheberri.

25 mars. « (...) Dominique Etcheberry, m.esse de la maison d'Etcheberry de horça Epouse de fu Graçian Yrigoin (...) agée d'Environ » 80 ans « (...) jean arrabit m.e de Sala, Et de jean hargain Inda ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Etchegoin-borda.

6 avril. « (...) marie caïlaba fille yllegitime de la cadette d'Etchegoin Borda d'ahaice » 22 mois « (...) des Sieurs mendy Et junco oihan (sic) (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Goienetche.

26 mai. « le corps de marie Irigois fille legitime de jean Irigois et de marie Jaureguiberry m.es jeunes de Goihenneche d'ahaice decedée agée de » 7 mois « (...) En presence de Dominique Goihenneche m.e d'Etchebehere, Et de jean aguerre m.e d'arhanet (...) Etcheberry desservt. »

Gahardou. Muño.

13 juin. « (...) Catherine iriart m.esse de munyo de Galhardou Epouse de pierre ainchioroquy (...) » 33 ans « (...) En presence de pierre aguerre m. de Neuro, Et de jean ansola m.e jeune d'Etcheberry (...) Etcheberry desservt. »

Horça. « Nimignoenia ».

12 juillet. « (...) Gracianne Bezin m.esse de la maison de nimignoenia » 65 ans « (...) En presence de jean pascoual m.e d'inchaurt Et de jean peteitx fermier d'Elissonde ses voisins (...) Etcheberry desservant. »

Ahaice. Indarte.

17 juillet. « (...) jean Indart m.e de la maison d'Indart d'ahaice Epoux de jeanne peillosastria (...) » 86 ans "(...) En presence de valentin Ithurrealde m.e jeune de Aguerreborda, Et de pierre Iriart m.e d'aphal (...) Etcheberry desser.t »

Ahaice. Aroztegi.

19 juillet. « (...) Catherine Sastria m.esse de la maison d'arosteguy d'ahaice, Epoux de phascal arosteguy (...) agée de » 60 ans « En presence de Bernard M.e d'Ellorrissenia d'Arrossa Et de Gracian Bertrantipy metayer de Ganchaval (...) Etcheberry desser.t »

Ugarçan. Ithurrealde.

7 septembre. « (...) jean uhalde m.e de la maison D'Ithurrealde d'ugarçan Epoux de Catherine Berho decedé hier subitement dans son domicile agé de près de » 80 ans « (...) En presence de jean etchepare Et de jaques (sic) Erregueteguy ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Gahardou. Iriarte.

30 septembre. « (...) Dominique Elissague fils legitime de jean Elissague Et de jeanne castorené m.es jeunes d'Iriart de Galhardou (...) » 5 mois « (...) En presence de jean arrabit, Et de jean Etchart ses voisins (...) Larronde prêtre »

Iriberry. Etchebarne.

28 octobre. « (...) de Marie Laharrague m.esse d'etchebarne d'Iriberry Epouse de fû jean ainciburu (...) agée de » 58 ans « (...) En presence de jean uhalde arroquy, Et de Bertrand aguerre m. d'Iriberrigaray ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Mendi.

8 novembre. « (...) pierre mendy fils legitime de jean mendy et de Marie Elissagaray m.es de la maison de mendy d'ahaice » 28 ans « (...) de Guillaume elgue m.e junco, Et martin tipy m.e de Compas (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Guilentenia.

22 novembre. « (...) jeanne Mulchico Epouse de fû Dominique gorrinoua m.esse de la maison de guilentenia de horça » 70 ans « (...) de pierre mourguiart Esponda, Et de jean Ithurrealde de Bethirienia ses voisins (...) Etcheberry p.tre desserv.t »

Ahaice. Çaragorri.

28 novembre. « (...) marie yrigoisbehere m.esse de çaragorry d'ahaice Epouse de jean Mulchico (...) » 74 ans « (...) de jean Indart Irigoisart, Et de jean Laharrague Irigoisgaray (...) Etcheberry desserv.t »

1811**Ahaice. Elgarte.**

19 janvier. « (...) marie Baratchart Epouse de Raimond orthous (...) dans son domicile maison d'Elgart dahaice » 80 ans « (...) En presence de pierre Yrigois cadet de Laharrague, et de martin cadet de Bidart (...) Etcheberry p.tre desserv.t »

Ahaice. Elizaga.

21 janvier. « (...) ane Erguy Epouse de pierre otxoteguy locataire de la maison d'Elichague d'ahaice » 40 ans « (...) de jean lenco m.e d'aguerre, et de jean Sallaberry m.e d'Elichague ses voisins (...) Etcheberry desservant »

Iriberry. Bichargorri.

8 mars. « Marie orphustan cadette de Bichargorry D'Iriberry » 71 ans « (...) de jean iriart cadet de Sisto et de jean m.e jeune de teillaguin (...) Etcheberry desservant »

Horça. Mulchico.

16 mars. « (...) jean Etcheverry maitre de la maison moulchico de horça epoux de fûe Dominique Etchegaray (...) agé de près de » 80 ans « (...) en presence de jean, Et Dominique Landaburu M.es de Causquet (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Elizaga.

19 mars. « (...) Marie Bidart Locataire de la maison d'Elichague d'ahaice (...) » 70 ans « (...) En presence d'arnaud, Et de jean Lencos (sic) M.es de la maison d'aguerre ses voisins (...) Etcheberry desservant »

Horça. Chopiren-borda.

8 avril. « (...) le corps de pierre alçiet fils de pierre alçiet, et de jeanne Ibarrondo Maitres de Chopiren borda du quartier de horça » 2 mois « (...) de jean, Et Dominique landaburu m.es de kausquet (...) Etcheberry desservant »

Horça. Maurdin.

10 avril. « (...) Catherine Mendilahartxu locataire de la maison de Maurdin de horça (...) » 70 ans « (...) de pierre alçiet, Et de jean landaburu (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Agerreborda.

27 mai. « (...) Marie Mourrou fille de fû jean mourrou, Et de Marie Galharret decedée hier dans la Maison D'aguerreborda d'ahaice (...) » 19 ans « (...) de valent leché, et de pierre otxoteguy (...) Etcheberry desserv.t »

Iriberry. Etchegoin.

12 juin. « (...) jean Irigois, Epoux de Marie Iriart Maitre de la Maison d'Etchegoin d'Iriberry » 75 ans « (...) En presence de jean uhalde arroqui Et de jean amestoy (...) Etcheberry desservant »

Gahardou. Agerre.

15 juin. « (...) Sauveur cadet de la maison D'aguerre de Galhardou célibataire » 60 ans « (...) de pierre aguerre negro (sic), Et de pierre Iriart munjo (...) Etcheberry desservant »

Ahaice. Etchepare.

24 juillet. « (...) jean Iraçabal m.e de la maison d'Etchepare d'ahaice Epoux de Marie Ibarmendiburu decedé aujourd'hui (...) En presence de Bertrand m.e d'iriartegaray, Et du Sieur Etchart m.e de Laharrague (...) Etcheberry desservant »

Horça. Toucoust.

25 juillet. « (...) Catherine jaureguiberry m.esse de toucoust de horça, Epouse de jean Larralde (...) » 32 ans « (...) de jean curutchet Baratçcart, Et de jean irigoiz Yriart ses voisins (...) Etcheberry desservant. »

Horça. Ansola.

31 août. « (...) Catherine hargaray metayere de la maison Dansola decedée avant hier (...) » 80 ans « (...) de Dominique Landart, Et de pierre alçiet ses voisins (...) Etcheberry desservant »

Horça. Jasmin.

1er octobre. « (...) marie choutchourrou cadette de jasmin du quartier de horça (...) » 12 ans « fille legitime de jean çhoutchourrou, et de marie maitres de lad. Maison de jasmin. Temoins Sauveur ferrando et jean Laborde (...) Etcheberry desservant »

Horça. Chopirenea.

22 octobre. « (...) anne Barban dame de la maison de çhopiren de horça (...) » 80 « et quelques années (...) de pierre alçiet, et de jean landaburu-Causquet ses voisins (...) Etcheberry p.tre desserv.t »

Gahardou. Aphaltats.

30 octobre. « (...) Marie iriart fille de Bertrand iriart, et de marie aldabe metayers de la maison d'aphalats de Gahardou decedé hier, agée de près de » 4 ans « (...) de jean duclos, Et de Gratian Erramouspe (...) Etcheberry desservant »

Ahaice. Indarte.

31 octobre. « (...) jeanne peillo Sastria m.esse de la maison d'indart d'ahaice, decedée hier subitement » 80 ans « (...) de valentin Leché, et de jean m.e d'aguerreborde (...) Etcheberry desservant. »

Horça. Sala.

3 novembre. « (...) pierre Ibarronde Epoux de Catherine arrabit m.e de la maison de Sala de horça » 39 ans « (...) de jean hargain, et de jean Graçhot-olio (...) Etcheberry desservant »

Iriberry. Etchebarne.

8 novembre. « (...) Dominique ainçiburu cadet de la Maison D'Etchebarne d'Iriberry » 53 ans « (...) de Dominique Ithurralde Et de miguel Bidart ses voisins (...) Etcheberry desservant »

Ahaice. Sagardiluts.

13 décembre. « (...) marie Sagardilutx m.esse de la maison de ce nom d'ahaice » 71 ans « (...) de jean Iriart aguerreborde, Et Bernard Carrica ses voisins (...) Etcheberry desservant »

Iriberry. Moulin d'Iriberrigarai.

25 décembre. « (...) Marie etcheto, fille de Louis Etcheto et de Marie pecoits conjoints muniers (sic) au moulin d'Iriberrigaray d'Iriberry » 5 ans « (...) en presence des jean Et Dominique uhaldes, arroquis (sic) (...) Etcheberry desservant. »

Iriberry. Elichate.

29 décembre. « (...) jean M.e de la maison D'Elichat D'Iriberry » 82 ans « (...) de jean Iriart cadet de Sisto et de jean Etçheçhoury teilaguina (...) Etcheverry desservant »

« L'an 1812 »**Gahardou. Etcheberrigarai.**

10 janvier. « (...) pierre Larranda m.e de la maison D'Etcheberrigaray de Galhardou decedé hier subitement » 75 ans « (...) en presence de pierre Iriberrigaray, Irigoïn, et de Dominique Martiréné (...) Etcheberry desservant »

Ugarçan. Ospitale.

12 janvier. « (...) Marie Beirines Messe de la maison d'ospital D'ugarçan decedée hier » 72 ans « (...) de pierre Indeiru Et de jean Laborde (...) Etcheberry desservant »

Ugarçan. Mendigibel.

27 janvier. « (...) jean Etcheberry cadet de la maison de Mendiguibel du quartier d'ugarçan çelibataire » 70 ans « (...) de jean perousquy, Et de charles arrabit (...) Etcheberry desserv.t »

Horça. Caderet-borda.

31 janvier. « (...) Marie chola m.esse de la Maison de Caderet-borde de horça » 80 ans « (...) de Martin Laharrague andrés, et de Dominique Martirené (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Elizaga.

6 mars. « (...) jean Sallaberry, m.e de la maison d'Elichague du quartier d'ahaice » 76 ans « (...) de pierre Iribarne, et de Martin ançhorené, ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ugarçan. Ithurralde.

3 avril. « (...) jean uhalde cadet de la maison D'Ithurralde d'ugarçan, decedé subitement agé de » 40 ans, « fils de fû jean uhalde, Et de Catherine Berho (...) en présence de charles arrabit, Et de jaques (sic) Erregueteguy ses voisins (...) Etcheberry desserv.t »

Ahaice. Etchegoin.

16 avril. « (...) jean Bidart cadet de la Maison d'Etchegoin D'ahaice » 25 ans « fils de Bertrand Bidart, et de Gracianne gostarraitx (...) des Sieurs Elgart, et Bidart ses voisins (...) Etcheberry dessr.t »

Horça. Menta.

7 mai. « (...) Catherine Etchegaray locataire de Menta Epouse de jean abournague decedée hier subitement » 43 ans « (...) de jean Ithurralde, et du Sieur arostegaray dit catché ses voisins (...) etcheberry p.tre desserv.t »

Ahaice. Borde d'Elizondo.

5 août. « (...) jean otxoteguy locataire de la Borde d'Elissonde du quartier d'ahaice, Epoux de decedé hier subitement agé de » 70 ans « (...) de pierre

minaberrigaray m.e d'arrabit, Et de martin Iriart m.e de mourguiart (...) Etcheberry p.tre desservant »

Ahaice. Borde d'Elizondo.

7 août. « (...) Dominique otxoteguy demeurant dans la borde d'Elissonde d'ahaice, decedé hier subitement agé de » 21 ans « (...) des Sieurs arrabit Et Mourguiart ses voisins (...) Etcheberry p.tre desservant. »

Gahardou. (En marge:) "Betriluz de gahardou".

13 septembre. « (...) Catherine Bidegain surnommée Catalinatcho, célibataire, et journaliere, demeurant dans la maison de Betriluz (...) » 70 ans « (...) en presence de Valent sieur de Marchanta et pierre sieur d'irigoin, ses voisins qui n'ont signé pour ne savoir écrire, de ce requis par moi soussigné Jean Jauregui, prêtre habitué de Baigorri, faisant la desserte de la paroisse d'ossez, à défaut de Desservant en titre (...) Jaureguy prêtre. »

Gahardou. Martirena.

13 septembre. « (...) Marie Duhalde agée de » 7 « ans et decédée hier, fille legitime et premiere née de Domingo Duhalde et de Marie harostegui, conjoints, (...) en présence de Bertrand Etcheverry sieur de Ganato, et de martin arrabit sieur jeune de Guilamots, ses voisins (...) Jaureguy prêtre »

Horça. Ernautenea.

23 septembre. « (...) Jean Anchart, dit Ganishaurra, laboureur, célibataire, fils ancien cadet de la maison d'anchart d'Eyharcce, demeurant dans celle d'Ernautenia de horça, où il est mort hier à l'age d'environ » 75 ans « (...) en présence de Jean Bidart dit isidoro ou chidro (*) cordonnier, maitre de lad. maison d'Ernautenia, et de Jean tipiarena fils de la maison de ce nom du quartier de horça qui n'ont signé (...) de ce réquis par moi soussigné Jacques Larre desservant de l'Eglise de St. Martin d'arrossa, appelé pour cette cérémonie à cause de la vacance de la cure de St. Julien d'ossez. Larre prêtre »

(*) Exemple de changement de nom de maison, actuellement « Chidroenea ».

Ahaice. "Chapelenia".

13 novembre. « (...) Martin Daguerre, maître ancien de la maison de chapelenia d'Ahaice, décédé hier à 66 ans (...) en présence de Jacques Lacoague et sieur d'Etchegoinborda et pierre Etcheberry métayer de Bourhegui d'Ahaice (...) Larre prêtre »

Ahaice. Indartebehere. (En marge:) « Pierre Borda Régent d'ahaice ».

26 novembre. « (...) Pierre Borda, maitre d'école du quartier d'Ahaice agé d'environ » 50 ans « décédé hier dans la maison d'indartebehere dud. Quartier (...) en présence de Pierre Archu, chantre soussigné, et maître d'école de horça, et de Michel Borda frere aîné du défunt, maitre de la maison de Borda de St. Laurent d'izpoure et de Jean iriart sieur jeune de Baratzart d'ahaice, pendant la vacance de la cure d'ossez, et absence de tout prêtre. Archu »

Horça. Uhalde (anciennement du quartier d'Ahaice).

4 décembre. « (...) Gracianne irigoisbehere-compas, femme de Pierre harostegui sieur jeune d'uhalde de horça » 28 ans « (...) en présence de Jean Laharrague sieur d'irigoisgaray et de Jean Etcheverry sieur ancien d'urruspuru d'ahaice (...) Bernard Salaberry curé du Canton de S.t Etienne de Baigorri, appelé

pour la cérémonie de cet enterrement à cause de la vacance de la cure d'ossez. Salaberry desservant »

Horça. Caderet.

8 décembre. « (...) Marie Lenco fileuse de laine, demeurant dans la maison de Caderet de horça (...) d'environ » 72 ans « (...) en présence d'Erlande oyhanart son fils maître de lad. Maison de Caderet et de Domingo Etcheberry sieur d'ibarrondo de horça (...) soussigné Jacques Larre desservant de l'église de St. Martin d'arrossa (...) Larre prêtre »

Ugarçan. Cotroil.

11 décembre. « est décédée Dominshaurra ou Dominica Çaldain, maitresse ancienne et avantice de la maison de Cotroil d'Ugarçan, âgée d'environ » 55 ans. « (...) en présence de Michel Bidart et pierre hiriart maitres jeune et vieux de mendiguibel d'ugarçan (...) Larre prêtre »

1813

Horça. Uhalde (idem).

4 janvier. « est décédé Domingo harostegui maître ancien et avantif de la maison duhalde de horça âgé d'environ » 78 ans « (...) en présence de Jean Laharrague sieur d'irigoisgaray et de Jean tipi sieur de tipi d'ahaice (...) Larre prêtre »

Gahardou. Portolo.

7 janvier. « est décédé Arnaud Elgart né et baptisé le même jour, fils légitime de Raimond Elgart et de Dominica mendilaharsu conjoints maîtres de Portholo de Gahardou. (...) de Pierre Archu soussigné chantre et maître d'école de ce lieu et de Martin arrabit sieur jeune et pierre argain, fils cadet de Guilamots de Gahardou (...) Archu »

Ahaice. Laharraga.

7 janvier. « est décédée Marie Mespoulet » 7 ans « dans la maison de Laharrague d'ahaice, dont le maître Jean Etchart étoit (sic) tuteur de cette fille orpheline de la maison de Lohiet de Bidarray (...) et le lendemain son corps a été enterré (...) en présence dudit Jean Etchart et de Jean iraçabal sieur d'Etchepare d'ahaice (...) Larre prêtre »

Horça. Tarbe.

5 février. « est décédée dite Pouponne Miguelgorri » 23 ans « femme de Etienne fort marchand de St. Jean pied de port, résidant depuis un mois dans la maison de tarbe de horça (...) en présence de Joseph hargain naïtourry et de Jean abornague menta de horça (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Zapataintto.

12 février. « Jean daguerre laboureur demeurant en la maison de çapatainthoa à gahardou, décédé l'avant veille, âgé d'environ » 55 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Mentaberri.

26 février. « a été enterré dans les cimetières de l'églis (sic) St. Julien d'ossez, par moi prêtre desservant léglise St. Martin d'arrossa en l'absence du desservant de

hortça (sic); Jean hirigarai cadet de la maison de mentaberry d'ahaice décédé le même jour âgé de » 2 ans et 11 mois « en foi de quoi Dublanq desservant »

Horça. Oihanarte.

2 mars. « (...) marie hargain décédée la veille dans la maison d'oihanartia de hortça, âgée de » 12 jours (...) Dublanq desservant »

Horça. Piarrenia.

3 mars. « (...) jeanne etchechuri cadette de la maison de pierriena (sic) de hortça décédée la veille âgée de » 10 jours « (...) Dublanq desservant. »

Horça. Florenzarena.

9 mars. « (...) marie haïçaguerre, veuve de jean marc de tarbe et native de la maison de haïçaguerre du lieu de lecumberry en Cize, âgée d'environ » 78 ans « morte en la maison de florence de horça (...) Dublanq desservant »

Horça. Ansolarena.

15 mars. « (...) martin ansola, cadet de la maison du même nom au cartier (sic) de horza, trouvé mort la veille près le pont de gahardou, âgé d'environ » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchebehere.

10 avril. « (...) Catherine goihenetche, cadette d'Etchebehere d'ahaice décédée la veille âgée de » 3 jours « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Inzaurgarate « Inchabort ».

13 avril. « marie Casenave locateraisse (sic) de la maison d'inchabort de galhardou décédée la veille, âgée d'environ » 57 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Landaburu.

19 avril. « (...) marie l'andabourou (sic), maitresse de la maison du même nom, d'iriberry, décédée la veille » 82 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Otsotegi .

30 avril. « (...) a été inhumé (sic) (...) par moi Jean Prêtre desservant soussigné Marie Bidart maîtresse de la maison d'oxotegui d'ahaïçe decedée la veille âgée de » 51 ans. « (...) Dublanq desservant »

Horça. Esandegi.

16 mai. « (...) Catherine Ithourralde fille legitime de J(ea)n Ithourralde (sic) et Jeanne Ansola, locataires dans la maison d'Essandegui à horça decedée la veille » 2 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. Oihararte.

21 mai. « (...) Michel oyharart Maître de la maison de ce nom du quartier de horça décédé la veille » 78 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Inda.

24 mai. « (...) Catherine hargain, fille cadette de la maison d'Inda (...) décédée la veille » 8 mois « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Marchanta.

29 mai. « (...) Pierre Labadie, fille de Valentin Labadie et Jeanne anchartechar maîtresse de la maison de Mancharta (sic) (...) » 2 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Eiherasarri.

30 mai. « (...) Jean Eiherassarri maître de ce nom du quartier d'Iriberry décédé la veille agé de » 78 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Agerre.

15 juin. « (...) Pierre Daguerre, fils cadet de ce nom du quartier de Gahardou, son demeure (sic) dans la maison Chabatenia section d'Eiharce, décédé la veille » 80 ans « (...) » Dublanq desservant »

Gahardou. Etcheberri.

10 juillet. « (...) Pierre Ansola domestique dans la maison d'Etcheverry du Quartier de Gahardou « (...) » 78 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry-Ugarçan. Arbel.

26 juillet. « (...) Catherine Galbala, ou autrement Etcheverry maîtresse avantice de la Maison d'arbel de section d'Iriberry décédée la veille » 78 ans « (...) Dublanq desservant ».

Gahardou. Bortagarai.

19 août. 19 août. « (...) Martin Bortagaray, fils cadet de la maison de Bortagaray du quartier de Gahardou, décédé la veille » 70 ans « (...) Dublanq desservant.

Horça. Indaberri.

21 août. « (...) Jean Moulchico maître d'Indaberria du quartier de horça décédé la veille » 71 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Putikorena anciennement Chantchonia.

24 août. « (...) Marie oyhanart locataire dans la maison de Chanchonia ou poutico de Çubialde en ossés (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Iriberrigarai.

24 août. « (...) Dominique Arroues métayere dans la maison d'Iriberrigaray au quartier d'Iriberry, décédée la veille » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Ospitale.

29 août. « (...) Michel Haranbourou (sic), fils de Gracian haranbourou et Marie Biscains metayers dans la maison d'ospital d'ugarçan décédé la veille » 3 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Indarte.

9 septembre. « (...) Marie Borda, fille de feu Pierre Borda, et Marie Coret locataire dans la maison d'Indart du quartier d'ahaice en ossés, décédée la veille agée de » 8 mois « environ (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Zubiburu de Saribe.

12 septembre. « (...) Marie Erretegui fille de Dominique Erretegui et Marie Lenco, metayers dans la Maison de Çoubibouru (sic) de Sarive du quartier d'Iriberry (...) » 2 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Haroztegarai.

26 septembre. « (...) Martin Alciét, locataire dans la maison de Harostegaray, surnommé Martin Bouhème, du quartier de Horça(...) » 97 ans. « (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Donmiguél de horça ».

26 septembre. « (...) Jean Gortarsu (sic) fils de pierre Gortarsu et Catherine Jauretche locataires dans la maison de Domiel (sic) du quartier de horça en ossez décède la veille agé de » 18 mois. « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Betrirene.

8 octobre. « (...) Marie Etchegaray, fille cadette de la maison de Betrirenia du quartier de Gahardou (...) » 27 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Hegigorri-borda.

16 octobre. « (...) Marie Bertrantipi, fille de Gracian Bertrantipi, et de Marie Junco, metayers dans la borde de heguigorry du quartier d'ahaïce (...) » 11 jours. « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Xemetorena. (En marge:) « chemethorena ».

18 octobre. « (...) Dominique Etcheverry fils legitime de Jean Etcheverry et Dominique Landaboure metayers dans la maison de Chemetto de Gahardou (...) » 12 mois « (...) Dublanq desservant »

Horça. « gnimignorena »

18 octobre. « (...) Jean Moulchico locataire dans la maison de Gnimignorenia (sic) de horça (...) » 35 ans. « (...) Dublanq desservant »

Horça. Piarrenea . (En marge:) « pierrienia ».

19 octobre. « (...) Jean Etchchouri m.e de la maison de Piarrenia (sic) de horça décédé la veille agé de » 80 ans « environ ». (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Gaztenarena.

19 octobre. « (...) Raimond hargain fils de Sanson hargain et de Marie Bichiquide metayers de Gastenarena de Gahardou (...) 12 mois (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Aphasats.

26 octobre. « (...) Marie argal locataire de la maison daphalax du quartier de Gahardou (...) » 90 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Erramundegi.

5 novembre. « (...) Jean ozcafrain, fils naturel de Catherine ozcafrain fileuse demeurant a la maison d'erramoundegui de gahardou (...) » 6 mois 10 jours. « (...) Dublanq desservant »

Horça. Medikurena.

6 novembre. « (...) Jean Baptiste fourcade docteur en medecine habitué dans la maison appelée miricouyarena, décédé la ville agé de » 74 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Florenzarena.

12 novembre. « (...) mademoiselle Jeanne pouponne bordenave heritière née, de la maison de Florence du quartier de Horça, décédée la veille » 82 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Bortairi.

12 novembre. « (...) Dominique Doray maitresse de la maison de bortaria (sic) du quartier de gahardou (...) » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Irigoien.

21 novembre. « (...) catherine hirigoyen maitresse de la maison d'irigoyen de gahardou (...) » 82 ans « (...) Dublanq desservant »

« Horza ». Parabon.

30 novembre. « (...) Marie Monyo maitresse de la maison de parabon de horza (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Ospitale.

3 décembre. « (...) raimon harambourou cultivateur, metayer dans la maison d'ospitalia d'ougarzan » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Iriberribehe.

4 décembre. « (...) Jean bidart enfant naturel de Michel bidart laboureur metayer de la maison appelée hiriberribehe, du quartier d'hiriberry décédé la veille » 11 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. Etchegoïnborde.

7 décembre. « (...) Jean ganchabal cultivateur et célibataire, fils cadet d'Etchegoïn borde » 75 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarzan. Arbelenea.

12 décembre. « (...) Gracianne arbel cultivatrice, et célibataire fille cadette de la maison d'arbelenia dougarzan » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. « Matchiena ».

12 décembre. « (...) Pierre Indarilt (?) cultivateur, époux de Dominique d'Arriaut, actuellement demeurant dans la maison de Matchiena d'Ahaïce » 86 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Gnimignorena ».

14 décembre. « (...) Jean Etchebarne, mendiant, actuellement demeurant dans la maison de Gnimignorena de Horça » 80 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. Mendikoaga.

19 décembre. « (...) Marie Iriart fille de Jean Iriart, et Catherine Ibarmendiburu conjoints maitres de la maison de mendicoague d'Ahaïce » 2 ans « (...) Dublanq desservant »

Bidarray. Hargain.

23 décembre. « (...) raimon etchechuri cultivateur maitre de la maison de hargain du lieu de bidarray, décédé la veille dans sa maison de hargain et transporté dans cette église faute de passage dans la rivière pour l'enterrer dans son église » 58 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. « **Garciarena** ».

24 décembre. «(...) dominique erregueteguy maitresse de la maison de garciarena » 72 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Mendikoaga**.

25 décembre. «(...) marie hiriart cadette de la maison de mendicoague décédé (sic) la veille agé (sic) de » 5 ans « (...) Dublanq desservant »

« Horza » **Urdoz** (En marge:) « ourdochia ».

30 décembre. «(...) Jean indart laboureur maitre de la maison d'ourdoch du quartier de de horza (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

1814

Horça . (En marge:) « **Puthicorena** de soubialde ».

1er janvier. « (...) marie ipoutcha cultivatrice maitresse de la maison dercazia du quartier de la fonderie de baigorry, décédée la veille dans la maison de pouthico de soubialde du présent lieu » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Haroztegarai** dit sotoa ».

1er janvier. «(...) marie biscains fileuse metayere de la maison d'aroztegaray (sic) de horza » 72 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Notariarena**.

5 janvier. «(...) bertrand Curutche (sic) cutivateur, indigent, cadet de la maison de notariarena quartier de horza du present lieu » 78 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Menta**.

15 janvier. « (...) Dominique Elissague-menta heritière de la maison de menta de horza celibataire (...) » 82 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Erramundegi**.

20 janvier. «(...) marie diharce celibataire maitresse de la maison appelée erramundegua de gahardou » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Caderetenia** ».

22 janvier. « (...) Martin Blancaire fils de ferrondo Blancaire et de Dominique dohet conjoints locataires dans la maison de Caderet de horça (...) » 3 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Inchabort** ».

21 janvier. «(...) jean mouchico fils de feu Jean mouchico et de dominique indart conjoints et locataires de la maison dichabort (sic) ; décédé la veille agé de » 3 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. **Parabon**.

3 janvier. « (...) Jeanne hargain fileuse, celibataire, cadet (sic) de la maison de parabon de horza (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Bertranchipi** ».

31 janvier. « (...) raimon aincilsarry cordonnier, maitre de la maison de bertranthipi (sic) d'ahaice (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Inchabort.**

10 février. « (...) Jean Corbel, grenadier a la premiere Compagnie, du premier bataillon du regiment des gardes nationales, natif de la commune de gan departement de basses pirennés (sic) décédé la veille dans la maison d'inchabort, cartier (sic) de horza du présent lieu » 24 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Iribarne.**

19 février. « (...) Jeanne hiribarne fille premier (sic) née de la maison d'iribarne d'ahaice agée de » 4 jours « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Orpuztan.**

24 février. « (...) domingo derrietz fils premier né de la maison d'orpouztan d'ugarzan, décédé la veille agé de » 18 jours « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « **Peteichena** ».

26 février. « (...) jean Duhalde laboureur maitre de la maison de peteichena de gahardou » 62 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Elizondo.**

2 mars. « (...) domingo Castorené décédé la veille agé de » 8 jours « fils de domingo Castorene et marie d'elizague conjoints proprietaires de la maison delissonde de horza (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Iputsagar.**

9 mars. « (...) marthe etchebehere, fille cadette d'anchi d'ahaice veuve, et indigente, décédée la veille dans la maison d'ipoutxagarra d'ahaice » 90 ans « et munie du sacrement de penitence. en foi de quoi Dublanq desservant »

Ahaice. « **Compassena** ».

10 mars. « (...) pierre irioisbehere cultivateur, fils cadet de la maison de Compassena (sic), celibataire, décédé la veille subitement, agé de 72 ans, dans la maison d'ouhaldia de horza (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Laisterrena** ».

20 mars. « (...) marie d'erriest veuve maitresse ancienne de la maison de laisterrena du quartier d'ahaice, décédé (sic) la veille dans la maison de baraciartia d'ahaice » 90 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. **Inchabort.**

21 mars. « (...) Jean muchico décédé le même jour dans la maison d'inchabort de horza agé de » 2 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Higuain.**

22 mars. « (...) Jeanne maitresse de la maison dibain (sic) du quartier de gahardou » 92 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Laïster** ».

24 mars. « (...) gracion laïster laboureur, Celibataire, cadet de la maison de laïster du quartier d'ahaice décédé la veille meuni (sic) de tous les sacrements » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Anchi** ».

29 mars. « (...) Jean hiriart cultivateur, celibataire demeurant dans la maison neuve d'anchi d'ahaice » 92 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Gnero**.

2 avril. « (...) bertrand iriberrigaray Cultivateur maitre de la maison de gñero de gahardou » 90 ans « (...) Dublanq sesservant »

Horça. **Etcheberri**.

15 avril. « (...) Marie ithurralde cultivatrice (sic) maitresse de la maison d'Etcheberrya de horza, décédée la veille subitement agée de » 37 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Moulin d'Iriberrigarai**.

19 avril. « (...) izabelle pecotz (sic) fille du munier (sic) du moulin d'iriberrigaray » 2 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Hargain**.

22 avril. « (...) Jean landart tisseran (sic) de profession, locataire dans la maison de hargainia de gahardou (...) » 70 ans « (...) Dublanq prêtre de.t »

Ahaice. **Canicot-berri**.

27 avril. « (...) Catherine daguerre fileuse, locatairesse de la maison de Canicot-berry, décédé (sic) la veille dans la maison de sastia de horza » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Etcheberri**.

28 avril. « (...) dominique hirigoyen première née de la maison d'etcheberria de horza, cultivatrice » 22 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Toucoustena** ».

29 avril. « (...) Jean chorra, enfant naturel de marie chorra locatairesse de toucoustena de horza décédé le même jour » 13 mois « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Sabio**.

2 mai. « (...) Catherine miguelgorry Cultivatrice metayere dans la maison de Sabio d'iriberry » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Hegigorriborda**.

4 mai. « (...) Jean bertranchipi, fils de gracion bertranchipi et de marie Junco conjoints demeurant dans la borde d'eguigorry d'ahaice » 5 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Mendiguibel**.

11 mai. « (...) marie etchenique cultivatrice et maitresse de la maison de mendiguibel d'ougarzan » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. « **Galanarena**»..

15 mai. « (...) anne marie duté fille de Jean duté laneur et gracieanne hirigoyen conjoints propriétaires de la maison de puthilena de baigorry, décédée la veille dans la maison de galanarena de horza » 16 mois « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Charcola**.

3 juin. « (...) Jeanne urrutiberche cadette de la maison de charcola d'ugarzan » 22 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Iriberrigarai**.

11 juillet. « (...) Jean Arbelbide fils de Bernard arbelbide et de marie Aguerre Conjoints maitres de la maison d'Iriberrigaray » 20 jours « (...) Dublanq desservant »

Horça. **Barberaenia**.

30 juillet. « Marie oyhenart cadette de la maison de Barberaenia de horça (...) environ » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Etchegoin**.

15 août. « (...) marie Çaragorry maitresse d'Etchegoin du quartier d'ahaice » 70 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. **Piarrenea**.

15 septembre. « (...) Marie Etchechouri cultivatrice cadette de la maison de Piarrenea de horça » 32 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Agerre**.

19 septembre. « (...) Catherine aguerre cultivatrice, maitresse de ce nom d'aguerre du quartier d'ahaice (...) environ » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Churitenborda**.

23 septembre. « (...) Jeanne Iriquiraray metayere dans la maison de chouritborda d'ahaice » 72 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Iriarte**.

26 septembre. « (...) Jean Iriart cultivateur premier né de la maison d'Iriartia d'Iriberry, âgé de » 31 ans « tué par des voleurs, d'un coup d'armes à feu dans le tousinat de la maison d'amestoy la nuit du vingt-quatre du mois courant, a neuf heures du soir (...) Dublanq desservant »

Horça . (En marge:) « **Etchebertcia** »

13 octobre. « (...) Dominique Landabourou, cultivatrice metayere de la maison d'Etcheverst (sic), de horça, épouse de Jean Etcheverry » 40 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Indarte**.

16 octobre. « (...) Jean Castorene cultivateur, maitre vieux de la maison d'Indart de Gahardu, décédé la veille dans la maison d'Elichondo de horça âgé d'environ » 75 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Arrouesenia** ».

22 octobre. « (...) Samson arrouest (sic) laboureur, fils de la maison d'arrouesenia d'ahaice » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchepare.

2 novembre. « (...) Jeanne Iraçabal, fille de Marie Iraçabal, fille naturelle de la maison d'Etchepare d'ahaice » 10 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Saribo (sic).

24 novembre. « (...) Antoine Etchegoien cultivateur locataire dans la maison de Saribo du quartier d'Iriberry en Ossés décédé la veille sans avoir pu recevoir aucun sacrement, âgé de » 73 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Hargain.

25 novembre. « (...) Jean Ourno fils de Sanson Ourno, et de Marie Landart, metayers dans la maison de Hargain de Gahardu » 3 ans et 10 mois « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Harri.

8 décembre. « (...) Catherine Larranda locateraisse de la maison de Harry de Gahardu en Ossés décédée la veille, âgée de » 95 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Compasena.

18 décembre. « (...) Gabrielle Tipi fille de Martin Tipi, et Dominique Irigoisbehere maîtres de Compas (sic) » 9 ans 7 mois « (...) Dublanq desservant » (*)

(*) Ce décès a été porté en 1802 et il doit y avoir erreur de date ou de nom.

1815**Horça. Baratzarte.**

3 janvier. « (...) Jean Curutchet Laboureur, maître de la maison de Baraçart du quartier de Horça décédé la veille âgé de » 60 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. Harginberri.

11 janvier. « (...) Marie Irigoien, fille légitime de Pierre Irigoien et de Dominique Gachitegui, conjoints maîtres de la maison de Harginberry de Horça » 4 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Andresena.

20 janvier. « (...) Catherine Duhalde, maîtresse de la maison d'Andrés du quartier de Horça en Ossés » 72 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Aphalenea.

27 janvier. « (...) Dominique Anjerene maîtresse vieille de la maison d'Aphallenia du Quartier d'ahaice en Ossés (...) » 76 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Marchantarena. (en tête : « on a omis de le mettre en sa place »)

19 janvier. « (...) Raimond Labadie, fils de Valentin Labadie et Jeanne Aincilsahar, maîtres de la maison de Marchantarena de Gahardu » 5 mois « (...) Dublanq desservant »

Horça. Maudin (anciennement « Mariurdin »).

31 janvier. « (...) Gratianne Duhalde Cultivatrice metayère dans la maison de Magourdi (sic) de Horça (...) » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Etchegoin.

7 février. « (...) Jean amestoy agé de » 8 mois « fils de Jean amestoy et de marie Irioisbeher (sic) Conjointes maitres d'Etchegoin d'Iriberry (sic) (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Mentaberri.

9 février. « (...) pierre Irigarai, maître de la maison de Mentaberri, (...) » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Piarrenea.

14 février. « (...) Bernard officialdegui, fils naturel de Margaritte (sic) officialdegui, fille de Anton officialdegui metayer de pierrienia (sic) a horça, et des œuvres d'un père inconnu décédé aujourd'huy, agé » de 4 jours « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Compasena.

18 février. « (...) Catherine Perits, servante dans la maison de Compas d'ahaice » 85 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Betirena.

21 février. « (...) Jeanne maîtresse de Betirena de Gahardou (...) » 60 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Compasena.

24 février. « (...) pierre Irioisbehere maître vieux de Compas d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Catche ».

28 février. « (...) Gratian oxobi, maître jeune de Catche de horça (...) » 35 ans (...) Dublanq desservant »

Horça. Chopirenborda.

25 mai. « (...) Martin alciety, fils de pierre alciety, et de Jeanne ibarrondo metayers dans la borde de chopirenia de horça » 21 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Bizkainz.

27 juin. « (...) gratianne Perousqui maîtresse avantise (sic) de la maison de Biscains du quartier d'Iriberry (sic) en ossés » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchebehere.

2 juillet. « (...) Marie Landabourou, maîtresse jeune de la maison d'Etchebehere du quartier d'ahaice en ossés (...) » 40 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Otchocorenia ».

25 juillet. « (...) Jeanne Cinitou locataire dans la maison d'otchorenia (sic) de horça (...) » 31 ans « environ et munie du sacrement de penitence seulement (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Aquerretaborda.

12 août. « (...) Marie Perits, metayere dans la borde d'aquerreta d'ahaice (...) » 45 ans « environ sans avoir pu prendre aucun sacrement (...) Dublanq desservant »

Horça. Menta.

12 septembre. « (...) Jean abournague metayer dans la maison de Menta de horça » 68 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Inchabortia ».

14 septembre. « (...) Jean Benten locataire dans la maison d'inchabort de horça » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Etcheberri.

16 septembre. « (...) Dominique Ansola maître vieux d'Etcheberry de Gahardu en ossés » 75 ans « et muni du sacrement de l'extreme onction (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « Conpas ».

19 septembre. « (...) Pierre Tipi /*/ père du sieur de Conpas d'ahaice en ossés (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

« /*/ cosieur d'irioisgarai.... » (*)

(*) Pierre Tipy avait été le second mari de Catherine Arotciart maîtresse adventice d'Irigoizgarai et veuve de Jean Laharrague maître propriétaire.

Horça. Tanu-eihara.

22 septembre. « (...) Martin etcheverry, fils de Pierre Etcheverry et de marie Indart metayers dans la maison appelée tanueihara du quartier de horça (...) » 1 mois et 20 jours « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Laharraga.

30 septembre. « (...) Marie Irioisbehère cadette de la maison de Laharrague du quartier d'ahaice (...) » 40 ans « environ, et munie du sacrement de l'extreme-onction seulement (...) Dublanq desservant »

Horça. Baratzearte.

2 novembre. « (...) Jean hargain fils du legitime mariage de Jean hargain et de marie tihista conjoints metayers de la maison de Baraciart du quartier de horça en ossés, décédé aujourd'hui, âgé de » 31 jours « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Ospitale.

8 novembre. « (...) Marie Etchegoien décédée la veille dans la maison d'ospital du quartier diriberry (*) en ossés, âgée de » 20 ans « sans avoir pu prendre aucun sacrement (...) Dublanq desservant »

(*) A partir du XVIIe siècle les deux quartiers anciens et toujours distincts jusque-là d'Iriberry et Ugarzan avaient été administrativement réunis en un seul quartier d'Iriberry-Ugarzan.

Gahardou. Chopirena.

9 novembre. « (...) Raimond Casenave maître de la maison de chopi du quartier de Gahardu en Ossés » 84 ans « et muni du sacrement de l'extreme-onction seulement (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Inchabortia ».

12 novembre. « (...) Jeanne aincilsarry metayere dans la maison dinchabort du quartier de horça (...) » 70 ans « environ (...) Dublanq prêtre »

Horça. (En marge:) « **Toucoustia** ».

22 novembre. « (...) Marie surnommée arlancha metayere dans la maison de toucoustest (sic) du quartier de horça (...) » 72 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Arroki.**

21 décembre. « (...) Marie Bidondo maîtresse de la maison d'arroqui du quartier d'Iriberry (...) » 48 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Ñero.**

21 décembre. « (...) Gratianne oyhanart maîtresse de la maison de Gnero du quartier de Gahardou (...) » 40 ans « environ (...) Dublanq desservant »

1816

Ahaice. (En marge:) « **Compasenia** ».

2 janvier. « (...) Salvat thipi fils de Martin thipi, et de Dominique Irioisbehere proprietaires (sic) de la maison de Compas d'ahaice en ossés décédé aujourd'huy agé de » 16 mois « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. (En marge:) « **Teilaguinarenia** ».

3 janvier. « (...) Samson Bidart maître vieux de la maison de teilaguina du quartier d'Iriberry en ossés (...) » 86 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « **Espondarenia** ».

4 janvier. « (...) catherine Mourguiart fille de Gratian Mourguiart et marie Ithurralde conjoints m.es de la maison d'Esponda du quartier de horça en ossés décédée aujourd'huy, agée de » 2 mois 16 jours « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Charcola.**

13 janvier. « (...) Jean ourtivers maître vieux de la maison de charcola du quartier d'ugarçan-jriberry (...) » 84 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Saribe.**

26 février. « (...) Salvat oxala locataire dans la maison de Sarive du quartier d'Iriberry (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Ithurralde.**

20 mars. « (...) Jeanne duhalde maîtresse jeune d'ithurralde d'ugarçan (...) » 40 ans « environ, et muni (sic) du sacrement de l'extreme-onction seulement (...) Dublanq desservant »

Horça. **Ansolarena.**

6 avril. « (...) le corps de Catherine Errecalouz locataire de la maison d'ansola de horça (...) » 17 ans « et muni du sacrem.t de l'extreme-onction seulement (...) Dublanq desservant »

Ahaice. (En marge :) « **Etchegoinberria** ».

12 avril. « (...) Catherine Etcheverry maîtresse de la maison de Etchegoinberry du quartier d'ahaice (...) » 64 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Higuain** (En marge: « hibainia de gahardou »).

13 mai. « (...) pierre jriberrigaray maitre de la maison de higoïn (sic) du quartier de gahardou en osse décédé (sic) la veille agé de » 70 « ans En foi de quoi. Dublanq desservant »

Iriberry. **Etchebarne**.

14 mai. « (...) pierre arrust (sic) fils de sanson arrust et marie etchevarne propriétaires de la maison d'etchebarne, d'iriberry le dit enfant agé de » 7 jours « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Eiherasarri**.

29 mai. « (...) marie etcheberry cultivatrice maîtresse ancienne (sic) de la maison d'Eiyarassarri (sic) (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Orpuztan**.

5 juillet. « (...) Catherine herriest fille de Dominique herriest, et de Marie Ibarmendiburu conjoints, et propriétaires de la Maison d'horpoustan d'Iriberry, néyée (sic) la veille dans la presse du moulin d'Yriberry, où (sic) d'ugarssan agée de » 15 mois « en foi de quoi. Dublanq desservant »

Gahardou. (En marge:) « **Betrirena** ».

7 juillet. « (...) Catherine toundray (sic) veuve de Jean ourbero et locataire de la maison de betrirenna (sic) de gahardou décédée la veille agée de » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. (En marge) « **Harozteguia** ».

10 août. « (...) Bernard harozteguy cultivateur cadet de la maison d'arozteguia (sic) du cartier d'ahaïce (...) environ » 70 ans « en foi de quoi. - Dublanq desservant »

Gahardou. (En marge:) « **Guilamuntch** »

(En marge :) « Cet acte a été posé ici par inadvertance on le trouvera également au registre des naissances- »

21 août. « (...) Bernard iroisbehère, né la veille fils légitime de pierre iroisbère (sic) et marie arrabit Conjoints et propriétaires de la maison de guilamontch (sic) du quartier de gahardou : le parrein (sic) a été Bernard amestoy d'Etchegoin d'iriberry et marreine dominique hargain ayeule maternelle (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Orpuztan**.

25 août. « (...) Catherine Bortagaray maitresse de la maison d'orpuztan d'ugarçan en Ossez decedée la veille, agée de » 57 « ans. En foi de quoi. Dublanq desservant »

Ahaïce. **Iribarne**.

29 septembre. « Jeanne iribarne decedée la veille fille légitime de pierre iribarne et de Jeanne d'elgue maitres d'iribarne d'ahaïce agée d'environ » 1 an « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. (En marge:) « **Guillamontche** ».

10 octobre. « (...) Bernard Irigoisbehère fils de pierre Irigoisbehère et de marie arabit (sic) du quartier de Gahardou (...) environ » 1 mois « (...) Dublanq desservant »

Exave. Iriarte.

6 novembre. « (...) est décédé maitre Jaques larre prêtre fils de la maison d'iriartia d'exave vicaire en chef de l'église de St. Martin d'arrosa (sic) agé d'environ » 59 ans « après avoir reçu les derniers sacrements. Son corps a été enterré sous le porche de l'Eglise St martin d'arrossa en présence Des Sieurs Jean Jaurretche prêtre curé de hellete, Jean etcheberry harismendi, Jean althapar regent de horça et Jean Elissalde regent d'arrossa. Althapar – Dublanq prêtre desservant »

Gahardou. Etchebarne.

14 novembre. « (...) marie Ithuralde (sic) celibataire, Cadette de la maison d'Etchebarne de gahardou » 65 ans « en foi de quoi. Dublanq desservant »

Gahardou. « Etchegaray ».

30 novembre. « (...) dominique delgue cultivatrice, maitresse de la maison d'Etchegaray de gahardou, agée de » 27 ans « et munie de tous les sacrements (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Otsotegi.

11 décembre. « (...) Jeanne Carrica Cultivatrice maitresse de la maison d'oxoteguy du cartier d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « Chanchorene ».

7 décembre. « (...) jeanne chanchorene cultivatrice et celibataire, cadette de la (sic) de chanchorene d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »
(En marge : « on avoit oublié de mettre cet acte en sa place »)

1817**Ahaice. « Primuberri ».**

3 février. « (...) sanson primuberry cultivateur maitre de la maison de primuberry du quartier d'ahaice (...) » 85 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Goienetche.

18 février. « (...) pierre goihenetche cultivateur, maitre de la maison de goihenetche (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Bizkaintz.

20 février. « (...) marie arrabit cadette de la maison de biscaints d'ugarzan (...) » 20 mois « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Etchegarai (ou Etchegare, anciennement Etchegapare).

7 mai. « (...) Jean D'elgue sieur d'etchegaray de gahardou laboureur (...) » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Bortagarai.

30 mai. « (...) pierre hiriart cultivateur maître de la maison de borthagaray de gahardou (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « Arlanthorena ».

11 juin. « (...) marie duret epouse de dominique arlantho, cultivatrice et maitresse de la maison d'arlantho (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Menta.

3 septembre. « (...) Catherine fort décédée la veille agée de » 7 mois « fille d'Etienne fort et catherine mendilahaxou metayers de menta (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

31 août. « (...) Jean Jonco cadet de la maison de Jonco-handi (sic) celibataire, laboureur de profession (...) » 96 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « Betrirena ».

27 septembre. « (...) dominique Etchegaray (...) » 12 mois « et fils premier né de pierre Etchegaray et Catherine berrho propriétaires de betrirena de gahardou (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Louissena ».

28 septembre. « (...) Catherine apal maîtresse de Louisenia (sic) de horça (...) » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Iputsagar.

4 octobre. « (...) Jeanne biscaints veuve, cultivatrice maitresse de la maison d'iputzagar (sic) d'ahaice (...) » 86 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « Chourrouta ».

8 octobre. « (...) dominique Jaureguy, maçon d'état maitre de la maison de chourrout de gahardou (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Cosquethena ».

12 novembre. « pierre etchebertz cultivateur maitre de la maison de bignerena du cartier d'iharce (sic) (...) dans la maison de Cosquethena de horza agé de » 84 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Toucoust.

7 décembre. « (...) Jean chorra locataire de la maison de Toucoust (sic) du cartier de horça laboureur (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. Teilaguina.

10 décembre. « (...) Jean bidart cadet de la maison de teillaina (sic) tisserant de profession (...) » 86 ans « (...) Dublanq desservant »

1818**Horça. (En marge:) « Andresenia ».**

11 janvier. « (...) Raymond yriberrigaray maître de la maison d'andres cultivateur (...) » 70 ans. « Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « Ourdoiztoa ».

20 janvier. « (...) Marianne despoues Locateresse de la maison d'ourdoisto du cartier de horça (...) » 60 ans « Dublanq desservant »

Horça. Teilape.

26 janvier. « (...) Jeanne yndart maîtresse de la Maison de teilape du cartier de horça (...) » 68 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. (En marge :) « **Bichargoria** ».

11 février. « (...) marie Miguelgorry Locateresse de la maison de bichargory (sic) de cartier d'Iriberry (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Ithurrealde**.

12 février. « (...) catherine berho maîtresse de la maison d'Ithurrealde dugarçan (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. **Capitain**.

28 avril. « (...) Jean Oureta maître avantif de la maison de Capitain d'ahaïce (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. (En marge:) « **Boureguia** ».

27 mai. « (...) Marie Jaureguiberry maîtresse de la maison de Bouregui d'ahaïce quartier d'ahaïce (sic) décédée la veille et munie de tous les Sacrements. En foi de quoi ./.. Dublanq desservant »

Ahaïce. « **Boureguia** ».

27 mai. « (...) raimon hiriart laboureur maitre de la maison de boureguia décédé l'avant veille agé de » 25 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Ahaïce. « **Chapellena** ».

15 juin. « (...) dominique barrandeguy cultivatrice maitresse de la maison de chapellena d'ahaïce (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Chopirena** ».

16 juin. « (...) jean leon beirines, cadet de la maison de chopirena (...) » 10 mois « (...) Dublanq desservant. »

Ahaïce. « **Mochorena** ».

31 juillet. « (...) gracianne mocho Cultivatrice maitresse de la maison de mochorena d'ahaïce (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Uhaldeborda**.

14 août. « (...) jeanne chuhurtegy Cultivatrice maitresse encienne (sic) de la maison d'ouhalde-borde d'ugarzan (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Ganato**.

21 septembre. « (...) bertrand Etchchuri duranguier maitre de la maison de ganatho de gahardou (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaïce. « **Laïsterrena** ».

1er octobre. « (...) marie laïster Cultivatrice Maitresse de la maison de laïster d'ahaïce (...) » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Ospitale**.

3 octobre. « (...) marie indart cultivatrice locataïresse de la maison d'ospital d'ugarzan décédée la veille subitement agée de » 75 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Uhaldeborda**.

16 octobre. « (...) pierre inbidia laboureur, maitre encien de la maison d'ouhalde-borde d'ugarzan « (...) » 90 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Jechuchena** ».

14 novembre. « (...) jean jonco, cultivateur fils ainé de la maison de jechuchena du quartier d'ahaïce (...) » 24 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. « **Compassenia d'iroizeta -** »

19 novembre. « (...) jean harro, cultivateur, metayer dans la maison de Compassenia, au quartier d'iroizeta (*), trouvé mort l'avant-veille sur la route de helette et irissarry agé d'environ » 60 ans. « en foi de quoi – Dublanq desservant »

(*) L'extension vers le nord-est et Irissarry de la section d'Ahaice commençant par les trois « Irigoiz- » n'avait jamais eu rang administratif de section ou de quartier.

Horça. **Florenzarena.**

11 décembre. « (...) charles bordenave rentier, fils puis-né de la maison de florence du quartier de horza en ossez (...) » 30 ans « (...) Dublanq desservant »

1819

Ugarçan. **Etchegoin.**

4 janvier. « (...) marie haurra, demeurant dans la maison d'Etchegoin d'ugarzan, epouse en seconde noce du feu jean laborde maitre de la maison de garro d'ugarzan et celle de harronyo de horza (...) d'environ » 85 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Bortagarai.**

4 janvier. « (...) marie magourdain (sic : pour ce nom de maison voir ci-dessus) Cultivatrisse maitresse de la maison de bortagaray de gahardou (...) » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. **Ameztoi.**

17 février. « (...) marie charée, maitresse encienne (sic) de la maison d'amestoy cultivatrisse (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. **Pino.**

31 mars. « (...) marie ithurralde maitresse encienne de la maison de pino cultivatrisse (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. **Putikorena.**

1er avril. « (...) gracien iputchà fils de jean iputchà et catherine laxague locataires de puthicorena en foi de quoi – Dublanq desservant »

Horça . **Menta.**

30 avril. « (...) gracieuse franchu née dans la commune d'espellete le treize janvier 1810 fille de marie franchu maitresse de Domingorena du dit lieu d'espellete, et d'un pere inconnu, décédée la veille dans la maison de menta munie du sacrement d'Extremontion (sic) en foi de quoi – Dublanq desservant »

Horça. « **Ourdoïchto** ».

19 mai. « (...) marie Etchegaray fileuse, maitresse ancienne de la maison d'ourdoïchto de horza (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Urrutibertze.

5 juin. « (...) dominique monyo fils legitime de Jean monyo et Jeanne indart proprietaires de la maison d'ourtiberch (...) » 30 mois et 16 jours « (...) Dublanq prêtre des.t »

Ahaice. Etchebehere.

8 juin. « (...) marie d'aguerre Cultivatrisse maitresse encienne de la maison d'etchebehere d'ahaice (...) » 67 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchebehere.

19 juillet. « (...) dominique goihenetche cultivateur maitre de la maison d'Etchebehere d'ahaice agé de » 45 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Horza. Oliorena.

14 août. « (...) Catherine hournau cultivatrisse maitresse de la maison d'oliorena de horza (...) » 40 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. « Ourdoiztoa ».

1er octobre. « (...) philipine fourcade journalière, fille de fuës j.n Bte fourcade medecin et marianne despois conjoints, décédée la veille dans la maison d'ourdoiztoa de horza agée de » 25 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchegoinberri.

11 octobre. « (...) Jean barrandegui cultivateur maitre encien de la maison d'Etchegoinberry d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Laburra.

11 octobre. « (...) marie ainciburu cultivatrisse, maitresse encienne de la maison de labourra du quartier de gahardou (...) » 70 ans « Dublanq desservant »

Horza. Toucoustena.

26 octobre. « (...) jean ithourbourou. Cultivateur, metayer dans la maison de toucoust quartier de horza (...) » 61 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Aldategui.

8 novembre. « (...) Catherine morape maitresse encienne de la maison d'aldateguy de gahardou (...) » 80 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Gahardou. Bidegain.

13 novembre. « (...) valentin etchegaray, Cultivateur maitre encien de la maison de bidegain (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Orpuztan.

26 novembre. « (...) marie ibarmendiburu maitresse de la maison dorpuztan (...) » 27 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. Inchabort.

20 décembre. « (...) Jean pascoal, tisserant (sic) de profession, maitre de la maison d'inchabort (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Arrabitena.

31 décembre. « (...) marie elgart cultivatrisse maitresse de la maison d'arrabit d'ahaice (...) » 45 ans « - en foi de quoi Dublanq desservant »

1820**Gahardou. Aldategui.**

3 janvier. « (...) jeanne arrossa maitresse de la maison d'aldateguy de gahardou (...) » 50 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Etchegoinborda.

12 janvier. « (...) jaques (sic) lacouague Cultivateur maitre de la maison de Etchegoin borde d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Barberarena ».

20 janvier. « (...) Catherine orpouztan maitresse de la maison de barberarena de horza (...) » 63 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Orpuztan.

5 février. « dominique bortagaray cultivateur maitre de la maison d'orpoustan quartier d'ugarzan (...) » 91 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Ganchabal.

6 mars. « (...) marie Etcheberrigaray cultivatrice maitresse de la maison de ganchabal (...) » 63 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Goienetche.

10 mars. « (...) marie pascoal cultivatrice maitresse de la maison de goienetche d'ahaice (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Moulin d'Ospital.

18 mars. « (...) Pierre Etcheto munier (sic), décédé la veille au moulin d'ospital d'ugarzan (...) environ » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Arlantto.

17 avril. « (...) marie lanthico cultivatrice maitresse de la maison d'arlantho de gahardou (...) d'environ » 35 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « Bourjin ».

21 avril. « (...) pierre landart tisseran (sic) de profession metayer dans la maison de bourjin de gahardou (...) d'environ » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Mouchicorena ».

25 avril. « (...) dominique indart couturiere, epouse de bertrand iraçabal demeurants dans la maison de mouchicorena de horça (...) » 35 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « Etchechuri ».

27 avril. « (...) dominique Etchegaray cultivatrice, maitresse de la maison d'Etchechuri de horza (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Aphasats (En marge : « d'arrotx-).

19 mai. « (...) jeanne d'errotx (sic) cultivatrice veuve d'erramon harambourou : metayere dans la maison d'appalats de gahardou (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Urrutibertze.**

29 mai. « (...) dominique monyo cultivateur maitre foncier de la maison d'urtiberch d'ugarzan (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Matchi.**

5 août. « (...) pierre indart fils legitime de jean indart et Catherine daguerre proprietaires de la maison de matchi d'ahaïce, décédé la veille dans la maison de harretche d'ahaice agé de » 5 ans « (...) Dublanq dersservant »

Horça. **Ezpondarena.**

18 septembre. « (...) dominique mourguiart fille legitime de gracian mourguiart, et marie ithurralde proprietaires de la maison d'esponda, décédée le même jour agée de » 2 ans 11 mois « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Arlantto.**

30 novembre. ' « (...) dominique lanthico laboureur maitre de la maison d'arlantho de gahardou (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Orpuztan.**

24 décembre. « (...) michel (sic) cultivateur cadet de la maison d'orpuztan d'ugarzan (...) » 19 ans « (...) Dublanq desservant »

1821

Horça. (En marge:) « **Caderetena** »

7 janvier. « (...) Jeanne mendilaharxu maitresse de la maison de Caderetena (sic) de horza (...) » 88 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. (En marge:) « **Bourjiena** ».

12 janvier. « (...) antoine lenco cultivateur, metayer dans la maison de burjiena (sic) de gahardou (...) » 70 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Gahardou. **Charaboil.**

18 janvier.. « (...) jean etcheberry cutivateur maître ancien de la maison de charaboil décédé la veille agé de » 93 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Ahaice. **Urruzpuru.** (En marge:) « d'iroizeta » (voir ci-dessus).

22 janvier. « (...) marie arlan maîtresse encienne de la maison d'ourrizbourou dirïoieta (sic) (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. « **LLabourra** ».

14 février. « (...) raimon aincibourou Cultivateur maitre de la maison de llabourra de gahardou (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Elizaga.**

18 avril. « (...) marie d'anchi cultivatrice demeurante dans la maison d'Elichague d'ahaïce (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. « **Tipiarena de zoubialde** ».

8 mai. « (...) jean indart duranguier de metier, maitre de la maison de tipiarena de zoubialde (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. (En marge:) « **Toucoustena** ».

1er juillet. « (...) jeanne iputchà, orpheline, journalière, décédée la veille dans la maison de toucoust, âgée de » 26 ans « et munie des sacrements de penitence et d'Extremeonction (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Charcola**.

2 juillet. « (...) marie Etcheberry cultivatrice maitresse de la maison de charcola, veuve de jean ourtibertz (...) » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Garziaborda**.

14 juillet. « (...) marie iroizbehere cultivatrice, maitresse de la maison de garciaborde du quartier d'ugarzan (...) d'environ » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. (En marge:) « **Massoarena** ».

8 août. « (...) jeanne ipoutchà couturière, et celibataire cadette de la maison de massorena (sic) d'ahaice (...) » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Kotroil**.

21 août. « (...) Jean perousqui cultivateur, cadet de la maison de cotroil d'ugarzan (...) » 30 ans « (...) Dublanq desservant.

Horça. **Tarberena**.

20 septembre. « (...) bernard belza rentier heritier de la maison de tarbé du présent lieu de horza (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. **Mugondo**.

14 octobre. « (...) michel pocholu cultivateur, celibataire cadet de la maison de mougondo d'ahaice (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. **Muñho**.

6 novembre. « (...) marie hargin cadette de la maison de monyo de gahardou (...) » 18 ans « et Munie du sacrement de l'Extreme-onction seulement (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Charcola**.

6 novembre. « (...) Jeanne lanthico cultivatrice (...) » 36 ans « et munie de tous les Sacrements (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. **Garziarenborda**.

19 novembre. « (...) pierre garzia cultivateur maitre de la maison de garziarenborda décédé la veille subitement (...) 58 ans « en foi de quoi - Dublanq desservant »

Horça. **Sotoa** (ou **Aroztegarai** : voir plus haut).

16 décembre. « (...) michel haroztegay cultivateur locataire de la maison apelé (sic) Sotoa au quartier de horza décédé la veille subitement (...) » 90 ans « (...) Dublanq desservant »

1822**Ahaice. Iriartegarai.**

20 janvier. « (...) dominique iriartegaray cultivatrice, maitresse foncière de la maison d'iriartegaray d'ahaice (...) » 90 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Murgiarte. Mendikoaga.

25 janvier. « (...) martin hiriart cultivateur, còsieur de la maison de mourguiart décédé la veille dans la maison de mencoague (sic) chez son fils, agé de » 85 ans « en foi de quoi – Dublanq desservant »

Ahaice. Aroztegi. (En marge : « haroztegui-borde »)

20 février. « (...) Arnaut haroztegui cultivateur cadet de la maison de harozteguia d'ahaice, et maitre jeune de la maison de Carrica du quartier d'Eiharce décédé la veille dans sa maison natalle agé de » 43 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Iriarte.

9 mai. « (...) gracieanne d'iriart cultivatrice maitresse encienne et fonciaire (sic) de la maison diriartia de gahardou (... » 92 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Chetre.

6 juin. « (...) jeanne Etcheberry filleuse (sic), celibataire cadette de la maison de chetré agée d'environ » 85 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Irigoien. (En marge « hirigoïnia »).

29 juin. « (...) marte daguerre, couturière et celibataire, cadette de la maison d'irigoyhen (sic) quartier de gahardou (...) » 56 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Notariarena.

12 juillet. « (...) pierre lacaveratz cultivateur maitre foncier de la maison de notariarena quartier de horza (...) environ » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Horça. Iriarte.

25 septembre. « (...) Etienne mulchico cultivateur, maitre foncier de la maison d'iriartia de horza agé de » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Harriena.

7 octobre. « (...) pierre heguy vigneron maitre de la maison de harriena du quartier de gahardou (...) » 50 ans « muni du sacrement de l'Extreme-onction (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Barrandegi.

20 octobre. « (...) Jean barrandeguy cadet de la maison du même nom au quartier d'ahaice forgeron de metier (...) » 20 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Ithurrealde.

14 novembre. « (...) Jean ithurrealde cultivateur celibataire cadet de la maison d'ithurrealde dugarzan (...) » 85 ans « (...) Dublanq desservant »

Ugarçan. Sarivo. (*)

17 novembre. « (...) marie Etchegoin cultivatrice locataire de la maison de Sarivo (...) » 45 ans « (...) Dublanq desservant »

(*) Cette maison depuis longtemps disparue est située ci-dessus à « Iriberry » et doit être la même que celle dite « Saribe » dans le même secteur d'Iberri-Ugarçan après la réunion administrative des deux anciens quartiers. "Sarivo" est devenu ensuite Sabio.

Ahaice. Etchegoinberri. (*)

28 novembre. « (...) michel bidat (sic) cultivateur maitre de la maison d'Etchegoinberry à la place d'ahaïce (*) (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

(*) La maison connue comme Etxegoinberri était dans la montagne d'Ahaice et celle dite Etxegoin (anciennement « Etchegoin ») sur la place ou bourg, toutes deux aujourd'hui disparues.

1823

Ahaice. Bidarte.

4 janvier. « (...) david mourguy cultivateur maitre de la maison de bidart d'ahaïce (...) » 55 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Agerreborda.

17 janvier. « (...) marie aguerreborda cultivatrice, maitresse de la maison d'aguerre-borde « (...) d'environ » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Porttolo.

24 février. « (...) marie gaga veuve de jean landabourouz (sic) fileuse native de banca en baigorri actuellement demeurante en la maison de portholo de gahardou (...) » 80 ans « environ (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Iputsagar.

28 février. « (...) jean miguelgorry charpentier metayer de la maison d'ipoutxagar d'ahaice décédé la veille subitement agé d'environ » 65 ans « (...) Dublanq desservant »

Gahardou. Munho.

5 mars. « (...) dominique donamarie maitresse ancienne de la maison de monyo du quartier de gahardou (...) d'environ » 75 ans « (...) le quel enterrement a été fait par maitre jean miguel galduroz prêtre espagnol en l'absence du curé du lieu en foi de quoi – Dublanq desservant »

Gahardou. Porttolo.

17 mars. « (...) raimon elgart charpentier (sic) de profession maitre de la maison de portholo de gahardou (...) » 60 ans « (...) le quel enterrement a été fait par maitre Jean migueli galduroz prêtre espagnol en l'absence du curé du lieu (...) Dublanq desservant »

Horza. (En marge:) « Harizmendia ».

12 avril. « (...) Jean aldave-borde cultivateur, indigent fils d'un cade (sic) d'aldaveborde de Suhescun demeurant à horza décédé la veille subitement en foi de quoi. - Dublanq desservant »

Ugarzan. Landaburu.

1er juillet. « (...) marie bidondo cadette de la maison de landabourou d'ugarzan (...) » 20 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Bidarte.

13 juillet. « (...) gracieuse irioizbehère cultivatrice maîtresse ancienne de la maison de bidart d'ahaïce (...) » 80 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Hegigorri.

21 juillet. « (...) catherine arrabit maîtresse de la maison de heguigorri d'ahaïce (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Horza. Notariarena.

16 août. « (...) gracieuse lacaberatz cultivatrice première née de la maison de notaria de horza (...) » 60 ans « (...) Dublanq desservant »

Iriberry. « Etchegoyen ».

14 septembre. « (...) Jean orpoustan cultivateur cadet de la maison d'Etchegoyen d'iriberry, célibataire (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Iriberry. Bichargarri.

25 septembre. « (...) marie arroqui cultivatrice maîtresse ancienne de la maison de bichargarri (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. « Canicot-berry ».

9 octobre. « (...) marie pascoal cultivatrice métayère de la maison de Canicot-berry (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Iriberry. Bichargarri.

19 novembre. « (...) Jean miguelgorry, maître de la maison de bichargarri d'iriberry âgé d'environ » 70 ans « (...) Dublanq desservant »

Ahaice. Chanchorena.

19 novembre. « (...) Catherine chanchorene cultivatrice cadette de la maison de chanchorene d'ahaïce décédée la veille âgée de » 80 ans « sans pouvoir recevoir aucun sacrement en foi de quoi – Dublanq curé »

Horza. Inda.

3 décembre. « (...) Jean hargain Cultivateur, cadet de la maison d'inda de horza (...) » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Barrantegi.

16 décembre. « (...) Catherine landart cultivatrice métayère de la maison de barrantegi au quartier d'ahaïce (...) d'environ » 60 ans « (...) Dublanq curé »

1824**Ahaice. « Matchiena ».**

10 janvier. « (...) Jeanne dufourc indigente native de la ville de bayonne habituée depuis quelques années dans la commune d'ossez, décédée la veille dans la maison de matchiena âgée d'environ » 80 ans « munie du sacrement de l'extrem-onction (...) Dublanq curé »

Gahardou. Llaburra.

13 janvier. « (...) marie duhalde cultivatrice celibataire cadette de la maison de marthirena au quartier de gahardou décédée la veille dans la maison de llabourra du même quartier (...) environ » 70 ans, « (...) Dublanq curé »

Horça. Ainguria.

28 février. « (...) marie beirines cultivatrice maitresse de la maison d'ainguria de horza » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Matchi.

4 avril. « (...) jean daguerre cultivateur maitre de la maison de matchi d'ahaice (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Horza. Sala.

10 avril. « (...) Jean arrabit cultivateur, maitre de la maison de Salla de horza (...) » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Gahardou. Charaboil.

23 avril. « (...) Jean Etcheberry cultivateur cadet de la maison de charagoil de gahardou (...) » 14 ans « (...) Dublanq curé »

Exave. « Christorena ».

1er juillet. « (...) a été enterré sous le porche de l'Eglise de St martin d'arrossa maitre pierre mendibourou prêtre fils aîné de la maison de christorena d'Exave, mort la veille dans la commune des aldudes où il était vicaire (...) » 30 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Goienetche.

15 juillet. « (...) Bertrand goihenetche premier né de la maison de goihenetche d'ahaice cultivateur décédé la veille agé de » 40 ans « en foi de quoi » Dublanq curé »

Gahardou. « Guillamontz ».

16 juillet. « (...) marie arrabit cultivatrice, epouse de pierre irioiz-behere et maitresse de la maison de guillamontz de gahardou (...) » 30 ans « (...) Dublanq curé »

Horza. Toucoust.

15 août. « (...) marguerite officialdeguy cultivatrice, locataire dans la maison de toucoust de horza (...) agée d'environ » 30 ans « (...) Dublanq curé »

Iriberry. Elichate.

20 août. « (...) Catherine elichat, cadette de la maison d'elichat d'iriberry décédée la veille agée de » 9 ans « en foi de quoi – Dublanq curé »

Ugarzan. « Mendibil » (sic : sans doute pour « Mendiguibel »).

9 octobre. « (...) marie hiriart cadette de la maison de mendibil d'ugarzan (...) » 3 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. (En marge:) « Coanico ».

9 octobre. « (...) Jeanne mulchico maitresse de la maison de canico (sic) de horza (...) environ » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Etcheberri.

14 octobre. « (...) salvat daguerre cadet de la maison d'Etcheberry de horza décédé la veille agé d'1 an passé (...) Dublanq curé »

Horça. « Notariaena ».

16 octobre. « (...) gracieuse lacaberatz cadette de notariaena de horza (...) » 4 ans « (...) Dublanq curé »

Gahardou. Bortagarai.

18 octobre. « (...) marie pocholu cadette de la maison de bortagaray de gahardu (...) » 3 ans « (...) Dublanq curé.

Horça. Ibarmendiburu.

22 octobre. « (...) marie merchot cadette de la maison ibarmendibourou de horza (...) » 3 ans « (...) Dublanq curé » (acte recopié ensuite avec la correction : « agé de trois ans passés »).

Horça. (En marge:) « Tougoust ». (sic)

27 octobre. « (...) marie surnommée chiqui épouse de St. Martin douanier demeurant dans la maison de tougout (sic) de horza (...) » 45 ans « (...) » Dublanq curé »

Horça. (En marge:) « Ourdoiztoa ».

29 octobre. « (...) pierre Etcheverry cadet de la maison d'ourdoizto (...) » 2 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. « Galanarena »

1er novembre. « (...) gracieuse Jaureguiberry (...) fille de philipe (sic) Jaureguiberry maitre de Galanarena (...) » 4 ans « environ (...) Dublanq curé »

Horça. Ibarmendiburu. (En marge : « Ibarrajobourou ») (*)

2 novembre. « (...) dominique merchot cadet de la maison d'ibarmendiburu (...) » 2 ans « (...) Dublanq curé »

(*) Le nom ancien de cette maison altéré tardivement dans l'usage était dit encore récemment « Ibarronjoburu ».

Ugarzan. « Arbelena ».

20 novembre. « (...) marie hiriart maitresse de la maison d'arbellena (sic) du quartier d'ugarzan décédée la veille subitement » 45 ans « (...) Dublanq curé ».

Ahaice. (En marge:) « Laizterrena ».

29 novembre. « (...) marie biscaintz metayere dans la maison de lasterrenia (sic) d'ahaice (...) » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Chapelena.

20 décembre. « (...) pierre irioizbehere cadet de la maison de chapellena d'ahaice (...) » 15 ans « et muni de tous les sacrements en foi de quoi – Dublanq curé »

Ahaice. Etchegoien.

23 décembre. « (...) Bernard bidart maitre de la maison d'Etchegoyen d'ahaice (...) » 85 ans « (...) Dublanq curé »

1825

Horça. (En marge:) « **Haroztegarai** ».

15 janvier. « (...) marie alciet epouse de martin duhart douanié (sic) retraité demeurante dans la maison d'aroztegaray (sic) de horça (...) » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Bertranchipi**.

7 avril. « (...) Salvat heguy Cultivateur, epoux de marie aincilssarry cadette de la maison de bertranchipi au quartier d'ahaïce (...) » 60 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Hegigorriborda**.

15 mais. « (...) joannes arrossa cultivateur metayer dans la borde de heguigorry d'ahaïce (...) » 70 ans « environ – en foi de quoi. Dublanq curé »

Gahardou. **Marichuri**.

6 mai. « (...) marie mourguiart, cultivatrice, celibataire, première née de la maison de marichouri de gahardou (...) environ » 60 ans « (...) Dublanq curé »

Quartier non nommé : Horça ou Ahaice. **Borde d'Elizondo**.

27 mai. « marie hiriart, cultivatrice celibataire locataire dans la borde d'Elichondo, décédée la ville subitement agée d'environ » 45 ans, « en foi de quoi – Dublanq curé »

Gahardou . **Muño**.

20 juin. « (...) dominique hargain Cultivatrice maitresse de la maison de monyo de gahardou (...) d'environ » 24 ans « (...) Dublanq curé »

Gahardou. « **Petechena** ».

2 juillet. « (...) gracieuse Etchegaray cultivatrice maitresse de la maison petechena (sic) de gahardou (...) » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. « **Pouticorena** ».

16 juillet. « (...) Catherine laxague couturière epouse de Jean ipoutcha demeurant dans la maison de pouticorena de horza (...) environ » 40 ans « (...) Dublanq curé ».

Ahaice. « **Matchiena** ».

13 septembre. « (...) catherine pocholu, cultivatrice heritière de la maison de matchiena d'ahaïce (...) d'environ » 21 ans « (...) Dublanq curé »

Horza. « **Anchelarena** ».

24 septembre. « (...) marie anchorena cultivatrice maitresse de la maison d'anchelarena (sic) de horza (...) environ » 30 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. « **Anchia** ».

25 septembre. « (...) martin iriberrigaray cultivateur maitre de la maison d'anchia d'ahaïce (...) d'environ » 65 ans en foi de quoi – Dublanq curé »

Gahardou. « **Guilamontz** ».

4 octobre. « (...) pierre iroisbehère né le » 23 « juin » 1819 « cadet de la maison de guilamontz de gahardou – en foi de quoi – Dublanq curé »

Horça. « **Catchée** ».

6 octobre. « (...) Jean ithurralde cordonnier de profession, maitre de la maison de catchée de horza (...) environ » 60 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Baratzarte**.

17 novembre. « (...) Jean Etcheberry cultivateur cadet de la maison de baratciart d'ahaice (...) » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Iriartegarai**.

28 décembre. « (...) Jean pierre chouchurru (sic) Cultivateur maitre de la maison d'iriartegaray d'ahaice (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

1826

Ahaice. **Iriartegarai**.

28 janvier. « (...) bertrand arrabit cultivateur maitre de la maison d'iriartegaray d'ahaice (...) » 95 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Harretxe**.

22 mars. « (...) Jean anxola cultivateur maitre de la maison de harretchia (...) d'environ » 50 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Murgi**.

1er avril. « (...) marie beyrines cultivatrice maitresse de la maison de mourguia (...) d'environ » 60 ans « et munie des sacrements de penitence et d'eucharistie (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Etchegoinberri**.

4 avril. « (...) Jean indart cultivateur maitre de la maison d'Etchegoinberri au quartier d'ahaice (...) » 40 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Etchegoin-borda**.

29 avril. « (...) dominique Caillava cultivatrice cadette de la maison d'Etchegoin borde d'ahaice inbecile (sic) d'esprit, décède la veille agée de » 60 ans « en foi de quoi – Dublanq curé »

Bidarrai. « **Orpouztan** ».

7 mai. « (...) gracieuse bortagarai cultivatrice maitresse de la maison de chanchorena de la comune de bidarray décédée la veille dans la maison d'orpouztan du present lieu d'ossez (...) » 60 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. **Jazmin**.

10 mai. « (...) marie chouchourrou Cultivatrice maitresse da la maison de Jazmin du quartier de horza en ossès (...) » 30 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. « **Ansolarena** ».

2 juin. « (...) Joannes apal forgeron habitant de la commune des aldudes décédé la veille dans la maison d'ansolarena (...) » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. « **Anderordiarena** ».

25 juin. « (...) Jeanne besein cultivatrice maitresse de la maison d'anderordiarena quartier de horza (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Inchabort.

12 juillet. « (...) graciane bentem couturière maitresse de la maison d'inchabort de horza (...) » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Parabon.

16 juillet. « (...) Jean hargain cultivateur celibataire cadet de la maison de parabon de horza agé d'environ » 80 ans « en foi de quoi – Dublanq curé »

Ahaice. Aroztegi.

22 juillet. « (...) pascoal haroztegy Cultivateur maitre propriétaire de la maison de haroztegy d'ahaice (...) » 82 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Urdoizto.

26 juillet. « (...) marie poutchu (sic) couturière maitresse de la maison d'ourdoistoa du quartier de horza en ossez (...) » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice . « Etcheberria ».

24 août. « (...) erlande lenco tisseran (sic) de profession maitre de la maison d'Etcheberria d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Etchegoin-borda.

24 août. « (...) gracianne callava cultivatrice maitresse de la maison d'Etchegoin borde d'ahaice décédée la veille agée de » 80 ans « en foi de quoi – Dublanq curé »

Horça. Otchocorena.

20 septembre. « (...) dominique d'arrette, fileuse locataire dans la maison d'otchocorena (...) » 80 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Harizmendi.

23 septembre. « (...) Jean Etcheberry negociant maitre de la maison d'arizmendi (sic) du quartier de horza (...) » 55 ans « (...) Dublanq curé » (*)

(*) Cet acte a été presque entièrement gommé dans le document original mais reste lisible.

Horça. Sala.

8 octobre. « (...) Catherine arrabit cultivatrice maitresse de la maison de salla quartier de horza (...) » 48 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. (En marge:) «Catcherena ».

10 octobre. « (...) gracianne lohitéguy Cultivatrice maitresse de la maison de catcheena (sic) quartier de horza (...) » 80 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Hegigorri.

16 octobre. « (...) Jean Jonco Cultivateur maitre de la maison de heguigorry quartier d'ahaice (...) » 82 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Harizmendi.

30 octobre. « (...) marie etcheberry cadette de la maison de harismendi quartier de horza en ossez (...) » 14 (?*) ans « (...) Dublanq curé »

(*) Le second mot de « quatre vingts » est barré, et le premier remplacé par « quatorce ».

Iriberry. Etchegoien.

21 décembre. « (...) marie orpouztan (*) cultivatrice maitresse de la maison d'etchegoyen quartier d'iriberry (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

(*) Nommée "Iriart" en 1811 (p. 110) nom de la maison d'origine de son père Pierre Orpustan.

1827**Iriberry. « Sixto »**

6 janvier. « (...) Jean duhalde cultivateur cadet de la maison de sixto quartier d'iriberry en ossez (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. « Mochoena ».

16 février. « (...) Jean chapel Cultivateur maitre de la maison de mochoena quartier d'ahaice, décédé la veille agé de » 100 ans « (...) Dublanq curé »

Iriberry. Iriberrigarai.

18 février. « (...) Marie d'aguerre cultivatrice maitresse de la maison d'iriberrigaray, quartier d'iriberry en ossez (...) » 35 ans (...) Dublanq curé »

Ahaice. Sagardiluts (En marge : « Sagarloux (sic) dahaice »).

26 février. « (...) gracieanne mourguy cultivatrice maitresse de la maison de sagarloux quatier (sic) d'ahaice (...) » 28 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. Florenzarena.

17 mars. « (...) dame Josephe bordenave rentière maitresse de la maison de florence (...) 82 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Goienetche.

24 mars. « (...) Jean laharrague cultivateur maitre de la maison de goihenetche d'ahaice agé d'environ » 55 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Harretche.

28 mai. « (...) marie iriartegaray cultivatrice celibataire cadette de la maison de harretchia a la montagne d'ahaice (*) (...) 50 ans « (...) Dublanq curé »

(*) C'est la première mention du nom donné à l'extension du hameau médiéval d'Ahaice à partir de la fin du XVe siècle, peuplée sur les hauteurs des anciennes landes royales puis communes, en basque « Ahaizeko-mendi ».

Ugarçan. « Mendibil » (comme précédemment pour « Mendigibel »)

3 juin. « (...) michel bidart cultivateur maitre de la maison de mendibil d'ugarzan (...) » 70 ans (...) Dublanq curé »

Ahaice. Otsotegi.

14 juillet. « (...) Matin (sic) d'onnamarie (sic) cultivateur maitre de la maison d'oxotegui d'ahaice (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. Irigoizbehere.

18 juillet. « (...) Catherine irioizbehere (sic) Cultivatrice maitresse de la maison d'irioizbehere « (...) » 60 « ans et munie du sacrement de l'extrême onction (...) Dublanq curé »

(*) Catherine Irigoizbehere cadette n'était propriétaire que de la « moitié méridionale » de la maison et appartenances détaillées dans l'acte de partage de 1801, entre

Catherine et les deux « pupilles » ses nièce et neveu: la fille de sa sœur défunte Gratianne mariée à Laurent Etchegaray maître de la maison éponyme de Saint-Martin d'Arbéroue, et le fils de son frère aîné Jean également défunt. Les deux parties de la maison allaient changer de main peu de temps après.

Gahardou. « **Çapatainhoa** ».

16 octobre. « (...) marie d'aguerre cultivatrice maitresse de la maison de çapatainhoa (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. « **Otchocorena de horza** ».

6 novembre. « (...) Catherine Cinitou fileuse locataire de la maison d'otchoquorena (sic) quartier de horza en ossez (...) d'environ » 45 ans « (...) Dublanq curé »

Gahardou. « **Semethorena** ».

30 novembre. « (...) Jeanne arrossa fileuse maitresse de la maison de semethorena quartier de gahardou en ossez (...) » 55 ans « (...) Dublanq curé »

Gahardou. **Higuain** (écrit « hibain »).

22 décembre. « (...) gracieanne larralde Cultivatrice maitresse de la maison de hibain quartier de gahardou en ossez (...) d'environ » 45 ans « (...) Dublanq curé »

1828

Ahaice. **Anchi**.

1er mai. « (...) marie arlan cultivatrice maitresse de la maison d'anchi section d'ahaice (...) » 80 ans « (...) Dublanq curé »

Horça. **Medikuarena**.

12 mai. « (...) dominique ithurralde Cultivateur demeurant dans la maison de midicouyarena (sic) (...) » 65 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. « **Boureguy** ».

15 juin. « (...) gracieanne mounho cultivatrice maitresse de la maison de boureguy a la montagne d'ahaice (*) (...) » 70 ans « (...) Dublanq curé »

(*) Cette indication et d'autres éléments comme le voisinage cité ailleurs indiquent que cette maison n'était pas l'actuelle « dite « Borde(g)ia » située au quartier du bas quoique à l'écart.

Gahardou. **Muñho**.

27 juin. « (...) marie donamarie Cultivatrice cadette de la maison de monjo de gahardou (...) environ » 80 ans « (...) Dublanq curé »

Ahaice. **Baratzarte** (En marge : « Barachartecua. »)

25 juillet. « (...) le corps de Jean ithurralde maitre de la maison de Baratchart quartier d'Ahaice (sic), agé de » 86 ans « (...) en présence des sieurs Altapar et Mourguiart instituteurs de cette commune qui ont c'y (sic) signé avec moi.

Althapar, Mourguiart, Iribarne » (*)

(*) Les actes du curé Iribarne rédigés assez différemment de ceux de Dublanq par l'écriture, la formulation, la présence de témoins, confondent assez souvent les noms de maison et d'état civil.

Ahaice. **Churiten-borda.**

10 août. « (...) Marie Churiten borda, metayere dans la borde de churiten-borde au quartier d'ahaice (...) » 60 ans « (...) en présence des sieurs Altapar et Mourguiart instituteurs de cette commune (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne d.t »

Gahardou. (En marge:) « **Çapatain** ». (Cf. « Çapataintha » ci-dessus).

17 août. « (...) Jean Mendilatsou (sic), fils de Jean et de Catherine Aguerre maitres de Çapatainena de Gahardou, âgé d'environ » 3 mois « (...) des mon. Altapar et Mourguiart instituteurs de cette paroisse (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne Dt. »

« **Tipiné** » (*)

20 août. « (...) Jean tipiné maitre de la maison de tipine (...) » 70 ans « (...) instituteurs de la commune qui ont c'y signé. Iribarne prêtre, Mourguiart, Althapar »
(*) Il 'sagit sans aucun doute de l'une des maisons d'Ahaice dites "Tipirena".

Gahardou. **Muñho** (En marge : « Mononjo »).

1er septembre. « (...) Pierre iriart, maitre de la maison de Monognua (sic) de Gahardou âgé de » 80 ans « (...) instituteurs de cette paroisse, qui ont signé avec moi.

Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Horça. **Inchabort** (En marge : « Jeanne d'inchort »).

21 septembre. « (...) Jeanne Metalier maitresse d'inchot (sic) du quartier de horça (...) Altapar et Mourguiart instituteurs, qui ont signé avec moi. Iribarne » (seule signature).

Iriberry. « **Bettiiné** ».

21 septembre. « (...) Marie Bettiiné du quartier d'iriberry en ossez » 70 ans « (...) Mourguiart et Althapar instituteurs de cette commune (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Gahardou. **Charaboil**.

22 septembre. « (...) Graciene (sic) ithuralde » 1 mois « fille de Joanne ithuralde et de Dominica etcheverry maitres de la maison de charaboil du quartier de Gahardou (...) Altapar et mourguiart (...) Mourguiart, Althepar, Iribarne prêtre »

Horça. **Etcheberri**.

8 octobre. « (...) Jeanne ouhide fille de simon et Gracianne Etchevers demeurant dans la maison d'Etcheverry » 22 ans « en presence de Mourguiart instituteur, et Michel Laharrague l'heritier de Irioisgaray qui n'a pas signé pour ne le savoir. Iribarne D., Mourguiart »

Iriberry. « **Betthiriné** ».

9 octobre. « (...) Baptiste Betthiriné cadet de la maison de son prenom (sic) » 50 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne d.t »

Gahardou. **Muñho**.

10 octobre. « (...) graciane Esteberena, maitresse de Mounjo de Gahardou (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Iriberry. « **Betthiri** ».

12 octobre. « (...) le corps de Jeanne Betthiri heritiere de la maison de son prénom (sic) agé de » 55 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Ahaice. **Agerreborda**.

13 octobre. « (...) Marie Etcheverry metayere d'Aguerre-borda d'Ahaice (...) » 70 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Horça. **Urdoz**.

14 octobre. « (...) Jeanne Ourdoich, maitresse de la maison de son prenom à horça » 80 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Iriberry. **Arroki**.

11 septembre. « (...) catherine uhalde cadette d'Arroqui quartier d'iriberry agée d'environ » 55 ans « (...) Iribarne p.e, Althapar, Mourguiart »

Iriberry. **Villeneuve**. (*)

23 novembre. « (...) Gracianne Jaureiberry fille de Pierre et de Marie ithuralde metayers de la maison de villeneuve du quartier d'iriberry, agée de » 20 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne d. »

(*) Ce nom qui est la traduction française de « Iriberry » avait été pris dès le XVIIe siècle (linteau du 1674) par le notaire propriétaire du lieu, probablement pour une partie du domaine de « Iriberribehere », nom cité encore plusieurs fois dans ce registre mais oublié ensuite.

Horça. **Marichuri**.

18 décembre. « (...) Jean Mourguiart fils de la maison de Marichury du quartier de Gahardou » 100 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Horça. **Martirena**.

27 décembre. « (...) Marie Larre maitresse de Martirene du quartier de horça » 60 ans « (...) Iribarne prêtre, Mourguiart, Althapar »

1829

Horça. **Baratzarte**.

17 février. « (...) Pierre, preposé dans la douanne d'ossez, quartier de horça, locataire de Basart (sic) (*) du même quartier » 45 ans « (...) Iribarne desservant, Mourguiart, Althapar »

(*) Cette forme et bien d'autres montrent la dégradation phonétique des noms anciens des maisons dans l'usage oral reproduit sans précaution.

Gahardou. **Bidagain**.

7 mars. « (...) Jeanne Bidain (sic) maitresse de la maison de Bidagain (...) » 70 ans « (...) en présence de dominique ezponda et du sieur Althapar instituteur, qui a signé (...) Iribarne » (pas de signature d'Althapar).

Horça. **Medikiarena**.

2 juin. « (...) sansom Antongorry charpentier habitant d'ossez dans la maison de Mediquainia du quartier de horça » 28 ans « (...) Iribarne D.t, Mourguiart, Althapar »

Ahaice. Mochorena.

29 juin. « (...) Jean iriberrigaray maitre de Mochoinia (...) » 70 ans « (...) en presence de Mourguiart régent et de Graciane irioizgaray Benoitte de l'Eglise de horça qui n'a pu signer. Althapar (sic), Mourguiart, Iribarne »

Horça. Harizmendi.

23 juin. « (...) Gracieuse Etcheverry » 9 mois, « fille du sieur Dominique et de Marie Agorret, maitres de la maison de haritzmendi d'ossez (...) Iribarne, Mourguiart, Althapar »

Gahardou. Indarte.

8 août. « (...) le corps de Gracieuse indart agé de » 20 ans « fille de Jean Etcheverry et de Jeanne Mulchico maitres d'indart de Gahardou (...) Iribarne, Mourguiart, Althapar »

Horça. Amiña.

11 août. « (...) Marie Aphil locataire de la maison d'Aminja, fille de feu Jean et de graciane Etcheverry » 30 ans « (...) en présence d'Althapar et de Mourguiart (...) qui ont signé avec moi. Iribarne » (pas d'autre signature).

Horça. Canico.

19 août. « (...) Pierre D'elgue, maitre de Canico de horça agé d'environ » 60 ans « (...) Iribarne Désservant, Althapar, Mourguiart ».

Baratzarte (sans précision de quartier).

21 août. « (...) Cathérine Batchart (sic) m.sse de la maison Batchart agé de » 65 ans « (...) Iribarne, Althapar, Mourguiart »

Horça. Catché.

25 août. « (...) Marie oficialdeguy, locataire de catchéinia de horça » 70 ans « (...) en presence de Jean uhide locataire de Sothua et de Jean iribarne qui n'ont pas signé (...) Iribarne »

Horça. Ezpondarena.

15 septembre. « (...) Jean Mourguiart fils de Gracian Mourguiart et de Marie ithuralde (sic) maitres d'Ezponda de horça » 5 ans « (...) en présence de Althapar instituteur et Jeanne Leiche Benoitte qui n'a pas signé (...) Iribarne » (pas d'autre signature).

Ahaice. Etchepare. Ugarçan. Bizkaintz.

29 septembre. « (...) les corps de Pascual Etchepare fils d'Etchepare d'Ahaice trouvé sans vie près du pont d'Arrossa et de Ganich Bizkaintz cadet de la maison de Bizkaintz d'ougarçan agé de » 70 ans « muni de sacrement (...) ont été inhumés (...) sieurs Althapar et Mourguiart instituteurs de la commune (sic) de horça qui ont c'y signé avec moi. Iribarne D. » (pas d'autre signature).

Gahardou. Iriarte.

30 décembre. « (...) Jean d'eliçague maitre de la maison d'iriart du quartier de Gahardou » 45 ans « (...) des sieurs Althapar et Mourguiart (...) qui ont signé avec moi. Iribarne » (pas d'autre signature).

1830**Horça. Cosquet.**

3 janvier. « (...) Marie Koisquet, maitresse de la maison de Koizquetenia (sic) de horça » 70 ans « (...) en présence d'Althapar et Mourguiart (...) Iribarne Desservant » (pas d'autre signature).

Horça. Churitena.

20 janvier. « (...) jean churiten, maitre de la maison de churiten (sic) d'ossés » 80 ans « en présence de Mourguiat et Althapar chantres de la commune, qui ont c'y signé de ce requis par moi. Iribarne » (pas d'autre signature).

Horça. Otchocorena.

11 février. « (...) Marieder inçaby veuve de Jean Benten, demeurant dans la maison d'otchoco de horça » 80 ans « (...) en présence des sieurs Madonat comis (sic) de Bordenave et Etcheverry maitre de Piarréinia, qui ont signé avec moi. Madonat, Etchechoury, Iribarne »

Horça. Ibarrondo.

5 mars. « (...) le corps Gracienne (sic) Etcheverry, cadette d'iberondo (sic), fille de Dominique et de Gracieuse deliçague maitres vieux d'ibarondo de horça, agée de » 30 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Iriberry. Moulin d'Iriberrigarai.

5 mars. « (...) Gabriel Molina, fils de Jean et de Magdeleine conjoints et muniers (sic) au moulin de Iriberrigaray d'ossés » 5 ans « (...) Iribarne d., Mourguiart, Althapar. »

Ahaice. Mendi.

16 avril. « (...) Jean Caillava metayer de Mendi au quartier d'Ahaice, agé d'environ » 60 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Horça. Andresena.

20 avril. « (...) Martin Andressené (*) Maitre d'Andrés de horça, agé d'environ » 62 ans « (...) sieurs Althapar et Mourguiart instituteurs (...) Mourguiart, Iribarne D.t » (pas d'autre signature).

(*) Le nom d'état civil patronymique, introduit à partir du début du XVIIIe siècle, a été omis, selon d'ailleurs l'usage local ancien et permanent jusqu'à aujourd'hui, au profit du nom de maison : le maître d'Andresenea anciennement « Andresena » se nommait à l'état civil « Martin Laharrague » cadet d'Irigoizgarai (voir ci-dessus).

Gahardou. Etchebarne.

23 avril. « (...) Jean Ithuralde Celibataire, cadet de la maison d'Etchevarne de Gahardou » 80 ans « (...) Iribarne D.t, Althapar, Mourguiart »

Horça. Anchela.

18 mai. « (...) Catherine Anchela, maitresse de Anchelainia du quartier de horça (...) d'environ » 70 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Ahaice. Motchondo.

21 mai. « (...) les corps de Salvat et de Reimond (sic) Elgart freres et cadets de la maison de Mochondo d'Ahaice, le premier agé de » 28 ans « et le second de » 23

« environ, noyés dans la riviere d'ouhaitcia (*) d'ossès (...) Iribarne, Althapar, Mourguiart ».

(*) « Ouhaitcia » (de uhaitza « le torrent ») est le nom que prenait la Nive dans la traversée des gorges, dites « Uhaitzeko erreka » (« le ravin du torrent »), entre la plaine d'Ossès-Arrossa et celle de Cize et Ascarat.

Ahaice. Indarteborda.

24 mai. « (...) Jean Douret jeune maitre d'indart-borde d'ahaice, agé de "40 ans noyé dans la riviere d'ouhaitcia d'ossés a été inhumé au cimetièrre de St Julien d'osses en présence de (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne D.t »

Horça. Caderet-borda.

7 août. « (...) Arnaud Etcheverry maitre de caderet-borde du quartier de horça » 60 ans « (...) en présence de sieurs Althapar et Mourguiart chantres et instituteurs de la comune (sic) (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne prêtre »

Ahaice (?). Nom de maison absent, peut-être Irigoizgarai(*).

14 septembre. « (...) Dominique Lagorteguy fille de Jean et de Jeanne Etchoinborde métayers de Me Larre Maire d'ossès (*) agé de "3 ans environ, a été inhumé (...) en presence des sieurs Mourguiart instituteur de horça et Jean Maitre de Chapelenia d'Ahaice, le premier a signé (...) Iribarne prêtre D.t, Mourguiart »

(*) Le quartier n'étant pas plus indiqué que la maison en métayage, c'est le nom du témoin de « Chapelenia », maison de la montagne d'Ahaice, qui fait supposer qu'il peut d'agir d'une maison de ce quartier. Jacques-Benoît Larre, troisième maire d'Ossès après Bordenave, et Laforcade, médecin et maître d'Iriarte d'Exave (Saint-Martin d'Arrossa), venait d'acquérir la maison Irigoizgarai, de Michel Laharrague son héritier précédemment cité qui s'installerait à Irigoizbehere (acte d'achat de 1831).

Horça. Oihanarte.

8 octobre. « (...) Raimond Chorra, metayer dans la maison d'Oyhenart, agé d'environ » 80 ans « (...) Iribarne prêtre, Mourguiart, Althapar »

Horça. Anchela.

22 octobre. « (...) Jean Anchela cadet de la Maison d'Anchela du quartier de horça » 70 ans « laboureur (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Gahardou. Etchebarne.

3 décembre. « (...) Gracianne Aincibure locataire dans la maison d'Etchebarne a Gahardou (...) environ » 65 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Ahaice. Jesusena.

10 décembre. « (...) Jean Jonco, vieux maitre de la maison de Jesusené de la montagne d'Ahaice » 75 ans « (...) des sieurs Althapart et Mourguiart instituteurs d'ossés qui ont signé avec moi. Iribarne prêtre. Mourguiart » (pas d'autre signature).

Horça. « Contralde-Etcheverry ». (*)

13 décembre. « (...) Estebe ithuralde, agé de » 6 ans « fils de Martin Ithuralde et Marthe son epouse, locataires de Contralde-Etcheverry (...) mourguiart, Althapar, Iribarne »

(*) Le nom du quartier « Horça » de cet habitat au nom inhabituel (« côté opposé à ou d'Etcheberri ») est ici omis mais donné en 1837 (page 164): c'était donc une partie de la maison Etcheberri de ce quartier, probablement l'arrière tourné vers le Baïgoura de la maison actuelle, qui devait être aménagé en habitat locatif.

Ahaice. « **Leché** ».

15 décembre. « (...) Dominique Bidart, maitre de la maison de Leché d'Ahaice d'en bas (*) agé d'environ » 80 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

(*) La maison « Lecheenea » (ancien « Lecherena ») était connue au quartier de la montagne d'Ahaice, mais celle du quartier du bas a dû disparaître ou changer de nom assez tôt.

Horça. **Pattar**.

18 décembre. « (...) Pierre Bereterbide, agé de » 4 ans « fils legitime de Dominique et Marie Mendilahasou (sic) proprietaires de Patharrenia de horça (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

1831

Ahaice. **Chapelena**.

13 janvier. « (...) Pierre compas, maitre de la maison de Chapelena du quartier d'ahaice, agé de » 60 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Horça. **Ainguriarena**.

16 janvier. « (...) le corps de Catherine Pascoual, maitresse de la maison d'Aingurainia de horça agé de » 50 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Horça. **Teilape**. Gahardou. **Charaboil**.

2 février. « (...) les corps d'Antoine Benthén, maitre de Teillapé (sic) de horça, agé de » 75 ans « muni de sacrement (...) et de Reimond (sic) cadet de Charaboil de Gahardou, agé de » 70 ans « mort subitement (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne ».

Iriberry. **Etchebarne**.

12 mars. « (...) Gracianne Arrouès, Maîtresse de la maison d'Etchebarne d'iriberry » 27 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne prêtre »

Gahardou. **Bortagarai**.

26 mars. « (...) Marie Borthagaray, heritiere de la maison de Borthagaray a Gahardou » 55 ans « (...) Iribarne prêtre, Althapar, Mourguiart »

Gahardou. « **Bourguinia** ».

27 mai. « (...) Gracianna Abot, locataire de Bourguinia du quartier de Gahardou » 80 ans (...) Iribarne desservant. Althapar, Mourguiart »

Ahaice. « **Aingleinia** ».

27 juin. « (...) le corps de Marie Etcheverry locataire dans la maison d'Aingleinia d'Ahaice, Couturiere agé d'environ » 50 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Ugarçan. **Astabi**.

5 juillet. « (...) Jean Uhalde, maître d'Astabi d'ougarçan » 55 ans « (...) en presence de M.M. Althapart et Mourguiart instituteurs de la commune qui ont c'y signé avec moi. Iribarne prêtre » (pas d'autre signature).

Ahaice. **Bertranchipi**.

6 juillet. « (...) Pierre oureta maître de Beltrendtipi (sic) d'Ahaice, agé de 70 ans (...) Iribarne Desservant, Althapar, Mourguiart »

Horça. Ezpondarena.

7 août. « (...) Pierre Mourguiart, maître adventif d'Espondainia de horça agé de » 90 ans « (...) en présence de Philippe Jaureguiberry maître de Galenaina et Althapar instituteur, les deux d'ossés (...) Althapar, Jaureguiberry, Iribarne p. »

Ugarçan. Garro. (*)

11 août. « (...) Marie Etchechury, locataire dans la maison de Garro » 43 ans « en présence de Gracianne Leiché (*) et dominique Bidart les deux habitans d'Ossés qui n'ont su signer avec moi. Iribarne, Althapar (sic) »

(*) Cette maison ou plutôt « borde » de Garro, déjà citée, avait encore récemment ses ruines au quartier d'Ugarçan. "Leiché" est le nom de maison, "Ithurralde" celui d'état civil (voir plus loin).

Ahaice. Arroues.

11 août. « (...) Marianne Caillava, fille de Jean et de Jeanne Caillava locataires de la maison d'Arroues du quartier d'Ahaice » 18 mois « (...) en présence de Gracianne Benoite et de Jean Leiché de cette commune qui n'ont pas signé (...) Iribarne prêtre ».

Horça. « Churitenia ».

30 septembre. « (...) Jeanne Mouapé locataire dans la maison de Churitenia » 35 ans « (...) Iribarne, Althapar, Mourguiart »

Ahaice. Bertranchipi.

6 novembre. « (...) Catherine Bertrantipi m.sse de Bertrantipi d'en bas d'Ahaice » 80 ans « (...) Iribarne, Althapar, Mourguiart »

Ahaice. « Bourdeguy ».

19 décembre. « (...) le corps de Marie Biscaintz Metayere dans la maison de Bourdeguy, agé d'environ » 60 ans « decédé d'une mort subite (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne D.t »

Ahaice. Mugondo.

22 décembre. « (...) le corps de Dominique iriart, maîtresse de la maison de Mougondo du quartier d'Ahaice a la Montagne » 30 ans « enlevé par la mort subite sans sacrement (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne p. »

Horça. Sastria.

29 décembre. « (...) Marie Sastria (*), m.sse de la maison de Sastria a horça » 70 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne D. »

(*) Le nom d'état civil de la maîtresse de Sastria, maison qui avait changé de nom et de main au XVIIIe siècle, était probablement « Marie Indart », fille aînée de Domingo Indart acquéreur de la maison.

1832**Etcheberri** (pas de nom de quartier : voir ci-dessus).

1er janvier. « (...) Pierre Etcheverry, m.e d'Etcheverry (...) » 75 ans « (...) Iribarne prêtre, Mourguiart, Althapar »

Ugarçan. Kotroil.

4 février. « (...) Jean Peirusque (sic) maitre de la maison de Cotroil au quartier d'ougarçan » 90 ans « (...) en présence de Pierre iriart m.e de Mendibil (*) et Pierre Indart heritier de Ythuralde qui n'ont pas signé pour ne le savoir. Iribarne »

(*) Ce nom est mis encore une fois pour « Mendiguibel ».

Horça. Errekatto.

4 février. « (...) le corps de Jeanne Errecatho, maîtresse d'Errecatho de horça, agé de » 70 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne prêtre »

Ahaice. Goienetche.

5 mars. « (...) Jean Goihenetch (sic), fils de la maison de Goiheneche (sic) d'Ahaice, agé d'environ » 50 ans, muni d'un seul sacrement est enterré au cimetiere d'ossés en presence de Pierre elgart et chanchorené laboureurs du meme quartier, qui n'ont pas signé (...) Iribarne »

Ahaice. Elgarte.

10 mars. « (...) Jean Elgart m.e d'Elgart, epoux de Gracieuse Casenave, agé de » 70 ans « (...) en présence de Jean Etchart et de Dominique Etchepare voisins (...) Iribarne »

Ugarçan. Orpuztan.

5 avril. « (...) le corps de Marie Etchart maîtresse adventice d'opoustan (sic) agé d'environ » 40 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Ahaice. Massoa.

10 avril. « (...) Gracianne Massoua » (sic) 70 ans (...) Iribarne Desservant, Althapar, Mourguiart »

Iriberry. Elichate.

5 mai. « (...) Marie Amestoy celibataire, cadette d'Elichat d'iriberry » 66 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Ahaice. Matchi.

12 mai. « (...) Jean Presidentené (*), (mandiant) (sic) agé de » 75 ans « (...) decédé dans la maison de Matchinia d'Ahaice (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

(*) Ce nom d'état civil, réel ou plus probablement nom de maison, comme dans d'autres exemples qui signalent une relative négligence du « desservant » pour les noms officiels d'état civil, renvoie à la maison dite « Presidentenea », bâtiment encore debout appartenant à la maison Uhalde anciennement d'Ahaice mais classée depuis au moins le XVIIe siècle à Horça (voir ci-dessus), sans doute après la construction d'un pont sur le Laka au lieu des anciens gués.

Ahaice. Bourhegi.

24 mai. « (...) Marie Caracoitz, metayere de Bourheguy d'Ahaice » 33 ans « (...) en présence de Graciane leiché et Mourguiart instituteur, qui a signé avec moi. Mourguiart, Iribarne »

Horça. Anchela.

5 juin. « (...) salvat Atchua maitre d'Anchela de horça, agé d'environ » 70 ans « (...) Iribarne Desservant, Althapar, Mourguiart »

Horça. Jasmin.

20 juin. « (...) le corps de Haurra-Marie Peirès, maîtresse de Jasmin de horça agé d'environ » 65 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Horça. « Gaztia ».

5 août. « (...) Reimond Aphal, maitre de Gaztia de horça, agé de » 65 ans « (...) en presence d'Aphal, locataire de Barrandey (sic) et Mourguiart instituteur (...) le premier n'a pas signé (...) Mourguiart, Iribarne »

Iriberry. « Villeneuve » (voir ci-dessus).

11 septembre. « (...) Laurent Jaureguiberry, fils de Pierre et de Marie ithuralde, métayers de Villeneuve d'iriberri, agé de » 32 ans, muni du sacrement de Penitence et de l'extreme onction (...) Iribarne prêtre, Althapar, Mourguiart »

Gahardou. Etcheberri.

22 septembre. « (...) le corps de Marie Etcheverry, maîtresse de la maison de son prenom a Gahardou, agé d'environ » 95 ans « (...) Mourguiart, Iribarne prêtre, Althapar »

Ahaice. Gambaraberry.

22 septembre. « (...) le corps de gracieanne Ganbaraberry, maîtresse de la maison de Ganbaraberry d'Ahaice, agé d'environ » 60 ans (...) en présence de Mourguiart regent et Graciane Leiché qui n'a pas signé » (...) Althapar (sic), Mourguiart, iribarne »

Horça. Harizmendi.

1er octobre. « (...) Laurent Jaureguiberry domestique dans la maison de harizmendi, agé d'environ » 60 ans « (...) en présence de Mourguiart regent et Graciane Leiché (...) Althapar (sic), Mourguiart, Iribarne »

Ahaice. Etchepare.

6 octobre. « (...) de Marie ibarburu, maîtresse d'Etchepare d'Ahaice, agé d'environ » 100 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne prêtre. »

Horça. Florenzarena (en marge : « Jeanne decedée chez florençainia »).

18 octobre . « (...) de Jeanne Bicher, metayere dans la maison de prorençainia (sic) d'osses agé d'environ » 60 ans « (...) Iribarne desservant, Mourguiart, Althapar »

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

25 octobre. « (...) le corps de Marie Arciet, m.sse de Jonco-handi (sic) du quartier d'Ahaice, agé de » 76 ans « (...) en presence de Mourguiart Regent et de Jean Compas, le premier a c'y signé (...) Mourguiart, iribarne »

Iriberry. Arroki.

26 octobre. « (...) Dominique ithuralde, celibataire cadet d'Arrouquy (sic) d'iriberry agé de » 86 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne »

Ugarçan. Iriarte.

3 novembre. « (...) le corps de Marie Erregueteguy, Cadette d'iriart d'ougarçan, agé d'environ » 60 ans « (...) Iribarne p.e, Mourguiart, Althapar »

Horça. **Chidro.**

30 novembre. « (...) Jean Bidart, m.e de Chidro, agé de 60 ans, « (...) Iribarne prêtre, Mourguiart, Althapar »

1833

Horça. **Harguinberri** (en marge : « sepulture de Marie Benta »).

1er janvier. « (...) Marie Bentena (sic), veuve de Gracian Gachiteguy, couturiere m.sse de la maison de harguinberry du hameau de horça » 88 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne D. »

Gahardou. « **Atsaleguy** » (sic, peut-être pour « Aldategui »).

1er février. « (...) Jean Etchebehere, maître de la maison d'atsaleguy du quartier de Gahardou » 65 ans « (...) iribarne desservant, Mourguiart, Althapar »

Horça. **Inda.**

18 mars. « (...) Jean hargain, maitre d'inda agé de » 58 ans « (...) en presence de Mourguiart regent du quartier et de Gratienne (sic) Leiche Benoitte (...) Mourguiart, Iribarne prêtre. »

Horça. **Chopiren borda.**

3 avril. « (...) Pierre Arciet (Pieïo chopin-borde) (sic) agé de » 70 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne »

Horça. « **Muchico** ».

16 mai. « (...) Marie Mulchico (sic), maîtresse de Muchico (sic) d'oyhanard (*) quartier de horça » 90 ans « (...) Mourguiart, Althapar, Iribarne prêtre »

(*) Pour la distinguer de la maison quasi homonyme (« Muchico » et « Mulchico ») qui se trouve dans le hameau même de Horça près de l'église.

Ahaice. **Harretche.**

22 mai. « (...) le corps de Marie Pascual, maitresse d'Arretch (sic) du quartier d'Ahaice, agé d'environ » 95 ans « (...) Iribarne d.t, Mourguiart, Althapar »

Ugarçan. **Etchepare.**

3 juin. « (...) Marie d'Etchepare, maîtresse de la maison d'Etchepare d'ougarçan, agé d'environ » 90 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne prêtre. »

Horça. **"Chetré".**

4 juin. « (...) le corps de Gracianne Arciet, locataire dans la maison de chetré a horça, agé d'environ » 70 ans « (...) Althapar, Mourguiart, Iribarne prêtre »

Gahardou. **Harrirena.**

10 juin. « (...) de Marie heguy epouse de Salvat Etchenique, demeurant dans la maison de harry de Gahardou agé d'environ » 70 ans « (...) en présence des sieurs Althapar et Mourguiart instituteurs de la commune qui ont signé avec moi. Iribarne p.e » (pas d'autre signature malgré l'indication, ainsi que dans tous les actes qui suivent).

Horça. **Harizmendi.**

3 juillet. « (...) le corps de Catherine harriague epouse de Jean Echeverry, m.e de haritzmendi du quartier de horça, agé de » 60 ans, « (...) Iribarne p.e »

Horça. Guilentena.

6 juillet. « (...) d'Antoine Etchevarne, epoux de Gratianne Moulchico, maitre de Guilentena de horça, agé de » 50 ans « (...) iribarne »

Horça. Ibarmendiburu.

11 juillet. « (...) de Pouponne Mendilaharsu, epouse de m.e Merchet Notaire, m.sse de la maison d'ibarmendiburu » 49 ans « (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. Elgarte.

13 juillet. « (...) le corps de Dominique Elgart (*) agé de » 24 ans « fille legitime de feu Jean et Gratieuse (sic) Casenave maitres d'Elgart au quartier d'Ahaice (...) Iribarne »

(*) Nom de maison substitué à celui d'état civil "Casenave".

Ahaice. Peritzena.

14 août. « (...) de Marie Peritz, cadette de la maison de Peritz d'ouhaitz (*) celibataire, decedée à heguigorry-borde, agé d'environ » 55 ans « en présence des sieurs Jean Tipi m.e de Ganchaal (sic) et Remond arrossa metayer de churiten-borde (...) Iribarne prêtre. »

(*) Les maisons de cet écart des gorges de la Nive (voir ci-dessus) étaient administrativement et géographiquement rattachées au quartier d'Ahaice comme celles des deux témoins.

Gahardou. Agerre.

16 août. « (...) de Pierre iriberrigaray, m.e adventif d'aguerre de Gahardou, agé de » 60 ans « (...) en presence des Jean Ansola m.e d'Etcheverry et sauveur ardouain m.e d'irigoien (...) Iribarne D.t »

Horça. Amiña.

22 août. « (...) de Jeanne Aphal, agée de » 30 ans « fille de Jean et de gracieune Etcheverry locataires de la maison d'Aminja du quartier d'oyhenart (voir ci-dessus) « (...) en presence de Mourguiart et Jean Mendilaharsou (...) Iribarne pretre »

Gahardou. « Labourra ».

20 octobre. « (...) le corps de Cathérine Labourra, celibataire agé de » 70 ans « cadette de la maison de Labourra de Gahardou a été inhumé au cimetiere de St Julien d'ossés, en présence de Jean Coré m.e de Mocart et Pierre iroiz m.e de Guilamuntch du même quartier, les deux d'osses (...) Iribarne »

Gahardou. « Mocart ».

22 octobre. « (...) le corps de Graciane Casenave, epouse de Pierre coré, m.e de la maison de Mocart (*), agée d'environ » 65 ans « (...) de pierre irigoiz (sic) m.e de guilamuntch et Jean Aguerre de Mocart de Gahardou (...) iribarne »

(*) Le lien de famille de ce maître de Mocart avec le témoin de l'acte précédent maître de la même maison n'est pas précisé : le premier doit être l'ancien et l'autre le jeune.

1834**Ahaice. Mendi.**

« L'an mil huit cent trente quatre 1834 (sic) (*) « (...) Jean Mendi, maitre de la maison de Menjia (sic) d'Ahaice, agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Michel Delgue m.e de Compas et Jean Mounjo (**) m.e de la maison de son prenom les deux d'Ahaice (...) Iribarne »

(*) L'absence du jour et l'intervalle entre le précédent enterrement (22 octobre 1833) et le suivant (5 avril 1834) font supposer qu'un ou autre feuillet a disparu au recopiage.

(**) Au lieu de « Mounjo » maison de Gahardou il faut lire « Mugondo » maison voisine de Mendi comme Compas à la montagne d'Ahaice. Ce « Mendi » de la montagne remplace la maison médiévale du même nom près de la chapelle d'Ahaice bientôt abandonnée puis disparue.

Horça. Sastria.

5 avril. « (...) le corps de Marie cheré, locataire de la maison de Sastria de horça, agé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Jean chuchurou (sic) m.e de Jasmin et Pierre Sastria les voisins (...) Iribarne prêtre »

Ugarçan. Mendigibel.

7 avril. « (...) Jeanne Etcheverry, maitresse de Mendibil (sic : voir ci-dessus) d'ougarçan » 80 ans « (...) en présence de J. Cotroil et p. ouhalde-borde propriétaires de cette commune (...) Iribarne »

Gahardou. Higuain.

20 avril. « (...) de dominique etchegaray, maîtresse de higuain du quartier de Gahardou, octogenaire (...) en présence de Jean Arlantho et Etcheverry voisins (...) Iribarne prêtre »

Horça. "Moulchico".

24 avril. « le corps de Jeanne Moulchico, m.sse de Moulchico agé de » 70 ans « (...) Iribarne prêtre » (pas de nom de témoin).

Horça. Sala.

26 avril. « (...) Dominique Ibarondo (sic), maitre de Sala du quartier de horça agé de » 75 ans « (...) en présence des sieurs Dominique Etcheverry m.e d'ibarondo et Jean olio m.e d'oliorena (...) Iribarne »

Horça. Martirena.

22 juin. « (...) Jean Larranda, maitre de Martirenia de horça » 76 ans « (...) Iribarne prêtre. » (pas de nom de témoin)

Ahaice. Indarteborda.

28 juin. « (...) Gratien Trounday, maitre d'indart-borda d'Ahaice, agé d'environ » 80 ans « (...) Iribarne prêtre » (idem)

Ahaice. Irigoizgarai.

9 juillet. « (...) Jean Laharrague, jadis (*) m.e d'Iroisgaray d'Ahaice, agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Jean indart m.e d'irioisart et de Jean ipouspourou (**) voisins (...) Iribarne Dt. »

(*) La maison avait été vendue après ou dans l'année 1828 (voir ci-dessus).

(**) Derrière cette cacographie du nom mal recopié il faut lire « Urruzpuru » en graphie française « Ourrous pourou ». Le nom d'état civil était « Jean Jaureguiberry ».

Horça. Ansola.

13 juillet. « (...) Martin iriart, locataire d'Ansola, préposé retraité agé de (illisible) ans (...) en présence de Jean Landaburu et (illisible) chopi (...) Iribarne »

Horça. Sastria.

21 juillet. « (...) jean hiriart, fils de la maison de Sastria de horça agé de » 24 ans « en présence de Jean Louisené et Jean Landabure du meme quartier d'ossés (...) Iribarne »

Iriberry. Elichate.

26 juillet. « (...) Jean Amestoy, heritier d'Elichat du quartier d'iriberry, celibataire agé de « 75 ans « (...) en presence de Pierre sisto (*) et Jean Etchechury voisins (...) Iribarne »

(*) Ce Pierre cadet de Sisto ou Sistorena se nomme « Orpustan » à l'état civil.

Gahardou. Chopirena (ou Chopinena?).

1er août. « (...) Marie Cazenave, m.sse de la maison de Chopin (sic) a Gahardou, agée d'environ » 70 ans « (...) en presence de Martin Coré et Jean D'elissague voisins (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. Mocho.

7 août. « (...) le corps de Marie Jonco, m.sse de Mochoinia d'Ahaice, agé de » 84 ans « (...) en presence des Jean Leiche et Jean Mochondo voisins du quartier d'Ahaice (...) Iribarne Dt. »

Gahardou. « Marchantena ».

26 septembre. « le corps de n (sic) Labadie fille de Valentin et de Jeanne Ainchichaar m.es de Marchantena, agé de 30 ans, muni de sts. Sacrements fut inhumé au cimetièrre d'ossès en foi de quoi. Iribarne D.t »

Horça. Ibarmendiburu.

(jour effacé) novembre. « (...) Jean Etcheverry octogénaire, metayer chez ibaronjobure » (*) « (...) en presence des Pierre Etchechury m.e de Piarreinia et Jean Etcheverry locataire de Piarreinia d'ossés (...) iribarne Dt. »

(*) Pour la déformation du nom voir plus haut.

Gahardou. Moulin de Garro.

11 novembre. « (...) Jean B.te Amorena, epoux de Jeanne serene » (peu lisible) « meunier du moulin de Garro du quartier de Gahardou agé d'environ » 70 ans « (...) en présence des Jean Etchart et Jean Bidain voisins (...) Iribarne »

Horça. Cosquet.

18 décembre. « (...) Dominique Landabure, maître de la maison de Coisquetenia de la commune d'ossés agé d'environ » 90 ans « (...) en presence de Jean Moulchico et Pierre Etchegaray habitants le meme quartier de horça (...) Iribarne »

Ahaice. Iribarne.

31 décembre. « (...) le corps de Marie Iribarne, agé de » 18 ans, « fille legitime de Pierre Iribarne et Marie Delgue maîtres de la maison d'iribarne du quartier d'Ahaice (...) en présence des Pierre Elgart et Jean Jonco (...) Iribarne »

1835**Horça. Charé.**

8 janvier. « (...) Dominique Arroués, épouse de Pierre locataire dans la maison dite Chareinia d'Ossés » 47 ans « (...) en présence des Jean Landabure m.e de Coisquet et Pierre Sastria voisins (...) Iribarne prêtre »

Gahardou. Chemeto.

13 janvier. « (...) le corps de Jeanne chemeto, m.sse d'une part de Chemetoinia agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Jean Marichury et Jean Daguerre, voisins du quartier de Gahardou (...) Iribarne prêtre »

Horça. Iriarte.

8 février. « (...) Jean Irigoien, époux de Gracianne Milchico, propriétaire de la maison d'Iriart au quartier de horça, agé d'environ » 70 ans « (...) en présence des Jean milchico et Jean ithuralde voisins habitant le dit quartier de horça (...) Iribarne prêtre »

Horça. Ibarrondo.

(en marge : « Sepulture de Joseph, sujet à la démence, qui d'un coup de fusil se fit hier sauter la cervelle, le 25 février - »)

26 février. « (...) le corps de Niolet Joseph, soldat du 1.r B.on du 18e Leger, professant la religion Catholique, Apostolique et Romaine (comme il me conste par le certificat de M.r Rejet, capitaine commandant les voltigeurs du B.on précité) suicidé hier au soir chez ibarondo (*), où s'était transportée l'autorité civile, savoir l'adjoint de Mr le Maire d'ossés et le Juge de Paix du canton de Baïgorry, a été inhumé au cimetièrre de l'église St Julien, en présence de ses camarades militaires en foi de ce, Iribarne pr.e » (*)

(Un feuillet a été collé au-dessus de cet acte signé de l'adjoint au maire Merchat, qui sera le 3ème maire d'Ossés après J.-B. Larre, portant la déclaration qui suit et le cachet de la mairie:)

« Nous soussigné Adjoint au Maire d'Ossés, en l'absence de ce dernier, autorisons Mr. Iribarne, desservant de l'Eglise St. Julien de cette commune, à enterrer au cimetièrre de la dite Eglise, le militaire qui est mort la nuit dernière chez jbarrondo (*) par suite d'un suicide.

Nous déclarons aussi que Mr le juge de paix du présent canton, a constaté ce matin comment cet accident est arrivé.

À la Mairie d'Ossés le 26 février 1835

P. merchat »

(*) Cette formule devenue courante veut dire « dans la maison Ibarrondo », selon d'ailleurs l'étymologie latine (« casa ») et le sens originel et oublié de « chez ».

Horça. Etchechuri.

9 mars. « (...) Jean m.e Etchechury (sic) du quartier de horça, agé d'environ » 75 ans « (...) en présence de Pierre Etchechury m.e de la maison de Piarreinia et dominique Ezponda cadet de la maison d'Ezponda les deux de horça (...) Iribarne Dt. »

Ahaice. Matchi.

15 mars. « (...) Jean Matchy (*) m.e adventif de la maison de Matchinia d'Ahaice, agé de » 70 ans « (...) en présence des Jean Mendi, metayer de Matchinia et Pierre Arrabit m.e d'Arrabitenia (*) les deux d'ossés (...) Iribarne »

(*) Sauf pour le métayer "Mendi" les noms de maison sont pris pour noms d'état civil.

Ahaice. Mendikoaga.

16 mars. « (...) le corps de gratianne Mendicoague, maîtresse de Mendicua (sic) au quartier d'Ahaice, agé d'environ » 80 ans « (...) en présence des Dominique Etchepare et Jean Arrabit (...) Iribarne D.t. »

Gahardou. Charaboil.

19 mars. « (...) Jean ithuralde, maître de charaboil, époux de Dominique Etcheverry, agé d'environ » 40 ans « decedé subitement à la montagne d'Arieta, frontiere d'Espagne (...) en présence des Jean delissague et Pierre Etchart voisins (...) Iribarne »

Ugarçan. « Picau » (nom par ailleurs inconnu dans le secteur).

15 mai. « (...) Dominique inbidia sexagenaire maître de la maison de Picau à ougarçan, mort subitement d'ou coup de colique agé de 60 ans (...) en présence de Charles Arrabit, Biscaintz et Jean Etchegoien les deux d'ougarçan (...) Iribarne Desservant. »

Iriberry. Elichate.

27 mai. « (...) Dominique Amezttoy, maître d'Elichat au quartier d'Iriberry, agé de » 70 ans « (...) en présence de Jean Pierre Sisto et Jean Castorené maître d'Amezttoy les deux d'Iriberry (...) Iribarne »

Ahaice. Mendi.

8 juin. « (...) le corps de Marie mendi maîtresse de la maison de Mendia d'Ahaice, agé d'environ » 75 ans « (...) en presence de compas et Jonco du meme quartier et voisins (...) Iribarne, prêtre »

Horça. Donmiguel.

10 juin. « (...) de Marie-Maithé Donmiguel maîtresse de la maison de Donmiguelenia au quartier de horça agé d'environ » 65 ans « (...) en présence des hardoin (sic) maitre d'Andrés et pierre Etcheverry voisins (...) Iribarne »

Horça. Ainguria.

2 septembre. « (...) Jean Garcia demeurant dans la maison d'Aingurianna de horça epoux de feu Cathérine Pascual, agé d'environ » 70 ans « mort subitement (...) a été inhumé (...) en presence de Salvat Castorené et Jean chetré voisins de la paroisse de horça (...) Iribarne »

Horça. Inda.

3 septembre. « (...) de Marie inda, maîtresse de la maison d'inda au quartier de horça agé d'environ » 90 ans « (...) en presence des temoins precités (...) Iribarne p.e. »

Gahardou. « Benatenia »

15 septembre. « (...) le corps de Marie Sala, locataire dans la maison de Benatenia de Gahardou, agé d'environ » 60 ans « (...) en présence des Jean Benat m.e de Benatene (sic) et Jean Castorene, m.e d'indart les deux de Gahardou (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. Mugondo.

2 octobre. « (...) Dominique Berho, epoux de feu Dominique iriart m.e de la maison de Mougondo d'Ahaice mort subitement a été inhumé (...) en présence des Jean Barrandeguy et Jean Arosteguy au même quartier (...) Iribarne »

Gahardou. Harberga.

26 octobre. « (...) Pierre ramun, maitre de harberga, agé d'environ » 75 ans « (...) en présence des Jean Daguerre et Jean iriberrigaray voisins (...) Iribarne »

Horça. Pattar.

5 novembre. « (...) le corps de Cathérine uhalde, maîtresse de la maison de Pattar, agé d'environ » 80 ans « (...) en presence des Jean Mouchico et Jean Chuchurrou habitans de horça (...) Iribarne Desservant. »

Horça. Jasmin.

5 novembre. « (...) de Jean Chouchourrou, maître de Jasmin de horça agé de » 70 ans « (...) en presence de Jean Etcheverry et Pierre Medilaharsou voisin (...) Iribarne prêtre »

Ugarçan. Etchegoin.

16 novembre. "(...) Jean Laborde vieux maitre d'Etchoin (sic) d'ougarçan, agé d'environ » 72 ans « (...) en presence de Charles Arrabit m.e Biscaintz et Jean herrieist (sic) m. d'opoustan les deux d'ougarçan (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice . Elizaga.

17 novembre. « (...) Pierre Biscaints, locataire de la maison d'Elichague d'Ahaice agé de » 65 ans « (...) en presence des Pierre Iribarne et Dominique iraçabal (...) Iribarne »

Horça. Pino.

22 novembre. « (...) Galantha Biscaints, demeurant chez Pino a horça, agé de » 60 ans « (...) en presence des Garcia et Pathé voisins (...) Iribarne D.t. »

Ahaice. Etchegoinberri.

14 décembre. « (...) le corps de Jeanne Elgart, maîtresse d'Etchoinberry d'Ahaice, agé de » 60 ans « (...) en présence de Jean ithuralde Thipia m.e d'Arretche du même quartier d'Ahaice (...) Iribarne »

Horça. Anchela.

17 décembre. « (...) Martin astize, Espagnol d'Etcharry de la vallee de Larron (*), demeurant chez Anchela depuis quelques jours, agé d'environ » 20 ans « (...) en présence des Lathe (sic) m.e de Mouchico d'oyhenart et Jean garcia du meme quartier (...) Iribarne prêtre. »

(*) Peu lisible, sans doute pour « Larraun » en Navarre.

Ugarçan. Cotroil.

23 décembre. « (...) Pierre Cotroil, maître de la maison de Cotroilonia (sic) au quartier d'ougarçan, agé d'environ » 65 ans « (...) en presence de Pierre hiriart maître de Mendibil (voir ci-dessus) et Jean Bidart maître d'ithuralde les deux du meme quartier d'ougarçan (...) Iribarne desservant. »

1836

« Ici commencent les actes de 1836. »

Gahardou. Aguerre.

13 janvier. « (...) le corps Dominique Duhalde, maîtresse d'Aguerre au quartier de Gahardou agé de » 44 ans « epouse d'Ardouain-aguerre (...) en présence

des Jean daguerre et Jean Anxola (sic) m.e d'Etcheverry les deux de gahardou (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Matchi.

24 janvier.. « (...) Michel Amorena, fils de feu Jean-Baptiste meunier et de Jeanne serene demeurant chez Matchy, agé d'environ » 10 ans « (...) en présence de Jean minaberrigaray et Jean idiart voisins du quartier d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Horça. « Ainguriainia ».

25 janvier. « le corps d'un Mendiant se disant d'itsassou, agé d'environ » 50 ans « decedé chez la maison (sic) dite Ainguriainia d'ossés (...) en présence de Pierre garcia, m.e d'Ainguria et Jean Petecha charpentier (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Matchi.

16 février. « (...) le corps de Marie-haurra Amorena, agé de » 7 ans « fille de feu Jean baptiste meunier decedé au moulin de Gahardou et Jeanne serene actuellement locataire dans la maison de Matchy au quartier d'Ahaice, en presence de Pierre Minaberrigaray maître d'Arrabit et Jean m.e d'Anchi voisins (...) Iribarne prêtre »

Gahardou. Zapantaintto.

24 février. « (...) Pierre Mendilaharsou coproprietaire de çapataintoy (sic) à Gahardou, agé de » 48 ans (...) en presence de Jean castorené et Jacm (sic) Etchart voisins proprietaires au meme quartier de Gahardou (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Aphal.

29 février. « (...) Jean Pierre Moulchico, m.e d'Aphal agé de » 80 ans « (...) en presence de Jean Bidart m.e de Mocho et Jean ithuralde m.e de Leche d'Ahaice (...) Iribarne »

Horça. « Bichiquide »

5 mars. « (...) Catherine Chorra, locataire de la maison de Bichiquide, agée de » 20 ans « (...) en presence des Jean chuchurru et Dominique Landart voisin (...) Iribarne prêtre »

Gahardou. Chopi.

21 mars. « (...) Gratianne casenave, fille legitime du sr. Bernard et de feue Marie Aguerre » 32 ans « (...) decedé chez chopi a Gahardou a été inhumé (...) en presence de Jean Delissague et Pouchoulou heritiers d'iriart et Bortagaray de Gahardou (...) Iribarne »

Ahaice. Etcheberri.

3 avril. (...) Jean Lenco, maitre d'Etcheverry d'Ahaice en ossés » 60 ans « (...) en présence des Jean Elgart, cadet d'Elgart Pierre Etchegoin m.e (sic) les deux d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Aroztegi.

14 avril. « (...) Jean dit Cadet, iriart maître de la maison d'Aroztegy du quartier d'Ahaice agé d'environ » 66 ans « decedé subitement a été enterré (...) en presence des Jean Tipi m.e de Ganchal, et Xemen Barrandeguy voisins du quartier precité (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Chapel.

6 mai. « (...) le corps de Marie irigoizbehere, jeune maitresse de Chapel d'Ahaice, agé d'environ » 30 ans « (...) en presence des Guillaume Jonco et Jean Barrandeguy voisins de la defunte (...) Iribarne »

Horça. Sotoa.

4 juin. « (...) le corps de Gratianne Etcheverry, agé de » 60 ans « locataire dans la maison de Sothua (...) en présence de Jean Uhide et Pierre Etcheverry voisins du meme quartier de horça (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. Capitain.

19 juillet. « (...) Dominica Capitain veuve de Jean Douret, maîtresse de Capitainainia d'Ahaice » 80 ans « (...) en presence des sanson Etchart m.e d'Aphal et Jean ithuralde m.e de Leiché d'Ossés (...) Iribarne »

Ahaice. Joncohalza.

20 juin. « (...) Dominica Iribarne m.sse de Jonco-halça » 80 ans « (...) en presence de Jean ithuralde m.e de Leiche et sanson m. Aphal (...) Iribarne »

Ahaice. Mugondo.

5 août. « (...) Cathérine Pochoulou, maitresse de Mougondoa d'Ahaice » 75 ans « (...) en présence de Jean iriart metayer d'Etchoinborda et Sanson Barrandeguy m.e de Bar.guy les deux d'Ahaice (...) Iribarne prêtre »

Iriberry. Etchebarne.

7 août. « (...) Jeanne Arroués, fille des Jean et Jeanne m.e d'Etchevarne d'Iriberry » 20 ans « (...) en presence de Jean Uhalde et Martin Hiriart voisins du même quartier (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. Arbel.

5 septembre. « (...) de Jean-Pierre Arbel, fils 3.me né de la maison d'Arbelenia d'ougarçan, agé d'environ » 20 ans « (...) en presence de Jean Uhalde et Martin Hiriart voisins du même quartier precité (...) Iribarne D.t »

Horça (pas de nom de maison).

18 novembre. « (...) le corps de Boisseau René Louis fusilier fils de René et de feu Marie ginoullar de Bazanger dep.t de la Mayenne, noyé le 17 n.bre a 11 heures du matin en se baignant a la riviere d'osges a été inhumé au cimetièrre de horça en presence d'une partie de ses compagnons d'armes. Iribarne D.t »

Gahardou. Marichuri.

21 novembre. « (...) Jean Mourguiart, agé d'environ » 75 ans « maître de la maison de Marichoury (...) en presence de Pierre Aguerre m.e de Semetho et Jean Ansola m.e de Monjo les deux de Gahardou (...) Iribarne D.t »

(Cet acte d'inhumation est ensuite repris avec les modifications suivantes:)

« (...) agé de soixante dix ans (...) en présence des pierre Ansola et Jean ourdoistho voisins (...)»

« Ci commence **1837** »

Horça. Caderet.

11 janvier. « le corps de Pierre Oyhanart, preposé à la douane demeurant à Mendionde fils de la maison Caderet de horça » 34 ans « (...) decedé à Mendionde fut inhumé au cimetièrre d'osséz en presence des Charles m.e d'Andreordia et Dominique Etcheverry, vieux maître de la maison d'ibarondo (...) Iribarne »

Ahaice. Laharraga.

20 février. « (...) Jean Etchart, Maître de la maison de Laharrague, agé d'environ » 75 ans « (...) en présence Jean Iraçabal maître d'Etchepare et Jean Elgart cadet d'Elgartia (...) Iribarne »

Ahaice. Iribarne.

4 mars. « (...) Bernard Iribarne, maître de la maison d'Iribarne au quartier d'Ahaice (...) » 75 ans « (...) en presence de Jean iraçabal maître d'Etchepare et Jean Elgart cadet de la maison d'Elgartia tous les deux d'Ahaice (...) Iribarne »

Ahaice. Elizaga.

4 avril. « (...) Jean Bizcaintz, celibataire demeurant chez Elichaga d'Ahaice, agé d'environ » 70 ans « (...) en presence de Pierre Baçart (sic) m.e et dominique Esponda fils d'espondainia (...) Iribarne »

Horça. Toucoust.

14 avril. « (...) Michel haramboure, locataire chez Toucoust, laboureur, agé de » 60 ans « (...) en presence de Jean Toucoust et ithurbure m.e d'indaberry (...) Iribarne. »

Ahaice. Çaragorri.

20 avril. « le corps de Dominique (*) m.e de Charogorry (sic), cultivateur, agé d'environ » 65 ans « (...) en présence de Pierre Etcheverry et Jean Indart m.e voisins (...) Iribarne »

(*) Le nom d'état civil, très irrégulièrement donné dans cette série, était « Landaburu ».

Ahaice. Aroztegi.

22 avril. « (...) gracieuse Aroztegui » 70 ans « m.sse d'arosteguy (...) en presence de Jean Arosteguy et Pierre Tipi voisins (...) Iribarne »

Horça. Contralde-Etcheberri.

18 juillet. « (...) le corps de Marguerite harson, epouse de Martin ithurralde, locataire de la maison de Çontralde-Etcheverry (sic) de horça agé d'environ » 35 ans « (...) en presence de Jean Etcheverry, maitre de Tipia et Pierre Tisserant (sic) Etchechoury, locataire de Pouthicoinia les deux d'ossés (.) Iribarne Desservant. »

Ugarçan. Landaburu.

10 août. « (...) Jean Landabure maître de la maison de Landaburia d'ougarçan en ossés » 70 ans « (...) en présence des sieurs m.e Arbel et Pierre Borthagaray metayer de florencamborde (sic, pour « Florenzarenborda ») (...) iribarne prête. »

Iriberry. Sisto.

21 août. « (...) Jean dit Manoquete Opustan (sic), maitre de Sisto d'iriberry agé d'environ » 75 ans « mort subitement a été inhumé (...) en presence de Jean Camino et Charles Arrabit habitant (sic) du même quartier (...) Iribarne »

Horça. Ernautena.

6 septembre. « (...) le corps de Marie Anchart, veuve de Jean Bidart, maîtresse d'Ernautena de horça, agé d'environ » 70 ans « (...) en pres.ce de Jean Etcheverry m.e Tipi (sic) et Pierre Etchechury locataire de Boutticorena de horça (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Uhalde.

21 septembre. « le corps d'Antoine Etcheverry etranger demeurant domestique dans la maison d'ouhalde d'osse agé de » 19 ans « (...) en presence de Jean Indart m.e d'iroisart et de Jean (*) Laharrague (...) Iribarne Desservant. »

(*) Ce doit être pour « Michel Laharrague » de la maison voisine Irigoizbehere.

Horça. Pattar.

23 septembre. « (...) le corps de Marie Mendilaharsou, m.sse de Pathar, epouse de Dominique Bereterbide forgéron, agé d'environ » 45 ans « (...) en presence de Jean Leonard m.e Errecatho et Talhé (?) J. Moulchico voisins (...) Iribarne »

Gahardou. Marchanta.

29 septembre. « le corps de Jeanne Anchichahar m.sse de Marchanta, epouse de Valentin Labadie, agé d'environ » 60 ans « (...) en presence de Pierre Aguerre m.e de Semetho et Jean Marichury (...) Iribarne p.e »

Horça. Etchechuri.

7 novembre. « (...) Jean Regoulouz, masson de Metier, locataire d'Etchechoury agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Pierre Etchechoury m. de Piarreinia et Chabat Castorené m.e d'Elissondo (...) Iribarne »

Ahaice. « Barberania » (*)

15 novembre. « (...) Bernard Intçagaray, agé de » 2 mois « fils de Michel intçagaray et de Gracianne harguindeguy metayers de Barberania d'Ahaice (...) en presence de Jean Arrossa m.e Jonco et Samson Etchart voisins (...) Iribarne prêtre. »

(*) Cette maison est restée sous le nom de « Barberaren-borda ».

Gahardou. Marchanta.

2 décembre. « (...) Valentin Laborde agé de » 70 ans « maitre de Marchata (sic) au quartier de Gahardou, mort subitement (...) a été inhumé (...) en presence des Jean Etchechoury m.e de Ganatho et Pierre aguerre m.e semeto voisins (...) Iribarne Desservant. »

Ahaice. « Bourheguy ».

11 décembre. « (...) Pierre Etcheverry, metayer dans la maison de Bourheguy, agé de » 77 ans « (...) en presence de sansom m.e de Barrandey et Jean Arozteguy maître de Laister (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. « Jesusenia ».

22 décembre. « (...) le corps de Marie Jonco, fille de Pierre et Marie Inchauspé maîtres de Jesusenia agé de » 40 ans « (...) en presence de Pierre Elgart et Jean Tipi m.e Ganchaal (...) Iribarne »

1838**Ugarçan. Eiherasarri.**

12 mars. « (...) de Martin Iriartegaray, maître d'Eyherasarry d'ougarçan qui s'est noyé par accident, qu'on a trouvé dans la Nive de Bidarray, âgé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Dominique Jonco et Pierre opustan (sic) voisins, habitant (sic) d'Iriberry (...) Iribarne »

Gahardou. Charaboil.

18 mars. « (...) Pierre Echeverry maître de charaboil, âgé de » 80 ans « (...) en présence de Pierre Aguerre maître Gnero et Jean Monjo (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. Sagardiluts.

28 mars. « (...) Jean Ithuralde, demeurant chez sagardilux d'Ahaice, âgé de "85 ans « (...) en présence de Jean Arrech et sansom Etchart, voisins (...) Iribarne »

Horça. Ibarrondo.

6 avril. « (...) Gratieuse Delissague, âgée de » 64 ans « épouse de Dominique Etcheverry, propriétaires d'Ibarrondo (...) en présence des Jean Etcheverry et Leonard voisins (...) Iribarne »

Horça. « Chetreinia ».

6 avril. « (...) Martin Ithuralde, veuf de Marguerite harxou, âgé de » 42 ans « demeurant chez Chetreinia (...) en présence des Salvat Castorené m.e d'Elisonde et Miguel m.e de Chetré (...) Iribarne desservant. »

Ahaice. Murgi.

16 avril. « (...) Jean dit Cadet Beirynes, cadet de Mourguy d'Ahaice, âgé de » 70 ans « (...) en présence de Jean Etcheverry m.e de Tipia et de Pierre Chidro m.e de Chidroinia voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. Sastria.

7 juin. « (...) le corps de Marie Indart, âgé de » 60 ans « maîtresse de Sastria d'ossèz (...) en présence des Jean Chouchourrou et Leon Oyhanart voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. Etchechuri.

21 juin. « (...) Marianne Etchegaray cadette d'Etchechoury, décédée domestique chez Mr. Le curé-Doyen de Baïgorry, âgée d'environ » 67 ans « (...) en présence des Michel m.e de chetré, Salvat castorené (...) Iribarne p.e »

Horça. « Aberatz ».

27 juillet. « (...) le corps de cathérine Pascoal, âgé d'environ » 40 ans » coheritiere de la maison d'Aberatz de horça (...) en présence des Pierre Gotaxou (sic) et Jean ardouain m.e d'Andrès voisins (...) Iribarne »

Ugarçan. Arbel.

14 novembre. « (...) Pierre arbel, âgé de » 60 ans « m.e d'Arbel (...) en présence de Charles Arrabit m.e Biscaintz et Jean Bidonde, cadet de Lanjabure (sic) (...) Iribarne »

Horça. (Pas de nom de maison) (*)

25 novembre. « (...) le corps de Marie Chorra agé de » 57 ans « (...) en presence des pierre et Bernard Laborde voisins (...) Iribarne D.t »

(*) En 1830 Raymond Chorra était métayer à Oihanarte (voir ci-dessus).

Horça. **Donmiguel.**

9 décembre. « (...) Jean Duhalde, maître Donmiguel à horça, agé de » 64 ans « (...) en présence de maitre Astathe (sic) et Jean Tronday d'Ahaice (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. **Iriartegarai.**

20 décembre. « (...) Bernard Guiroye m.e d'Iriartegaray agé de 40 ans mort par accident (...) en presence de Pierre Elgart et Dominique Iraçabal, voisins (...) Iribarne »

Horça. **Notariarena.**

25 décembre. « (...) le corps de Gracianne Etcheverry, maîtresse de la maison de Nottaria (sic) agé de » 75 ans « (...) en présence de Pierre m.e d'Iriart et Jean m.e d'Etcheverry, voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. **Anchela.**

30 décembre. « (...) le corps de Marie Anchela, celibataire cadette de la maison d'Anchelainia, agé d'environ » 70 ans « (...) en presence des Jean Moulchico et Cadet Errecatho voisins (...) Iribarne »

1839

Gahardou. **Iriarte.**

9 janvier. « (...) Dominique Delissague, prêtre ordonné, le 22 7..bre dernier, cadet d'Iriart au quartier Gahardou agé d'environ 27 ans (...) en présence des Jean Borthagaray, et Reimond Chopi voisins (...) Iribarne »

Horça. **Ainguria.**

17 janvier. « (...) Pierre m.e d'Ainguriainia agé de 90 ans (...) en presence des Jean Inchaot (sic) et Miguel Chetré voisins (...) Iribarne »

Ahaice. **Urruzpuru.**

26 janvier. « (...) Jean m.e Outzbourou (sic) (*) d'ahaice agé d'environ » 90 ans « (...) en présence de Jean Indart m.e d'iroisart et Pierre Tipy m.e de Tipy-borde (...) Iribarne »

(*) Ce maître « ancien » d'Urruzpuru né vers 1750 s'appelait Jean Etcheverry.

Horça. « **Gnimignoinia** ».

26 janvier. « (...) de Marie Laxague epouse de Tritant Mentaberry, demeurant chez Gnimignoinia, agé d'environ » 50 ans « (...) en presence de Chabat Castorene m.e d'Elissonde et Michel Chetré voisins (...) Iribarne »

Ahaice. **Bertranchipi** (En marge : « Mariano Arbeillaga »).

15 mars. « (...) Marianno Arbella (sic) agé d'environ » 30 ans « natif de Berroueta, en Espagne, demeurant domestique dans la maison de Bertranthipy d'Ahaice (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. Indarteborda.

19 mars. « (...) le corps de Cathérine Indart, maîtresse d'indart-borde d'Ahaice, agé de « 75 ans « (...) en foi de ce, Iribarne D.t »

Ahaice. Arrouès.

11 avril. « (...) Gracien Bertrantipy cultivateur epoux de Marie Jonco demeurant chez arrouès, agé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Dominique Iraçabal m.e d'Etchepare et Jean Iriart m.e Batchart (...) Iribarne »

Gahardou. Etchagare ou Etxegarai (*).

19 avril. « (...) le corps de Gracianne Cazenave, maitresse d'Etchegaray agé de » 87 ans « (...) en présence de Dominique Castorené m.e d'Indart et Bernard m.e chopi (...) Iribarne prêtre. »

(* Le nom médiéval de cette maison était "Etxegapare" (1366 *echegapare*, 1412 *Etchagapare*) qui fait normalement le nom moderne "Etxepare".

Ahaice. Motchondo.

21 mai. « (...) Pierre Laubio, Maître de Motchondo d'Ahaice, decedé d'une mort subite (...) en presence de Jean Bidart Mocho et Tipie Arretché (...) Iribarne »

Ahaice. Motchondo (en marge. « Marie h. Bidart »).

31 mai. « (...) Marihaurra, maîtresse ancienne de Motchondo à Ahaice, decedée aussi subitement (...) en présence de Jean Bidart et samson Etchart m.es voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Etchepare.

23 juillet. « (...) Jean Iraçabal, agé de » 40 ans « fils de Jean et Jeanne harosteguy maîtres anciens de la maison d'Etchepare au quartier d'Ahaice, decedé subitement (...) en presence de Pierre Elgart maître d'Elgarte et Pierre Laharrague (...) Iribarne D.t »

Horça. « **Mouchico** ». 15 août. « (...) le corps de Gracieuse Delissague agé de » 20 ans, 4 mois, 10 jours « fille unique de Pascal Delissague Lieutenant d'ordre, dans la douane retraité, propriétaire de la maison de Mouchico, au quartier de horça (...) en présence de Jean Ithurralde m.e Mentha et Jean Laborde, locataire de Tarbeinia (...) Iribarne prêtre. »

Gahardou. Aldategi.

4 septembre. « (...) le corps de Jeanne Oxoteguy agé d'environ » 60 ans « m.sse adventice de la maison d'Aldateguy au quartier de Gahardou (...) en presence de Dominique Castorené et St Jean Arrabit voisins (...) Iribarne »

Horça. Pino.

20 septembre. « (...) de Jeanne-Marie Etcheverry agé de » 70 ans « m.sse de Pino (...) en présence de Bernard Laborde et Pierre etchechury voisins du quartier de horça (...) Iribarne »

Iriberry. Iriberribehere.

26 septembre. « (...) Michel Bidart, celibataire, agé de » 80 ans « metayer d'Iriberribehere d'Iriberry (...) en presence de Martin Iriart et Jean Arrouès du même quartier (...) Iribarne »

Gahardou. **Bortairi** (anciennement « Gortairibehere »).

2 octobre. « (...) Marie Etchart celibataire, cadette de Borteyrie a Gahardou agée de » 82 ans « (...) en presence de Jean Delissague m.e d'Iriart et de Dominique Castorene m.e d'Indart du meme quartier de Gahardou (...) Iribarne prêtre.

Horça. **Medikuarena**.

8 octobre. « (...) Gracianne Tapino, agée de » 50 ans « maitresse de Medicouainia d'ossèz (...) en presence de Jean Inchaot et Chabat Castorene voisins du quartier de horça (...) Iribarne D.t »

Iriberry. **Villeneuve**.

13 octobre. « (...) Marie Duronet, agée de » 63 ans « epouse de Pierre Jaureguiberry metayer de villeneuve (...) en presence de Martin hiriart et Jean Duhalde voisins du même quartier (...) Iribarne prêtre. »

Horça. **Chetré**.

16 octobre. « (...) Miguel Etchart agé de » 68 ans « Tisserand, maitre adventif de la maison de Chetré (...) en presence de Salvat Castorene m.e d'Elissondo, et Jean chouchurru m.e de Canico (...) Iribarne »

Ahaice. **Murgi**.

17 octobre. « (...) Antoine Laharrague, veuf de Marie Beyrines agé de » 80 ans « m.e de Mourguy dahaice (...) en presence de Jean Ibarondo m.e Mourguiart et Jean Etcheverry m.e Tipia (...) Iribarne D.t »

Ahaice. **Otsotegi**.

2 novembre. « (...) Pierre Donamary celibataire age de 46 ans, cadet d'Oxoteguy d'Ahaice (...) en foi de quoi. Iribarne »

1840

Ahaice. **Bidarte**.

5 janvier. « (...) Gracianne Duhalde, ancienne cadette de Bidart d'ahaice celibataire agée de » 60 ans « (...) en presence de Pierre Elgart m.e d'Elgartia et Dominique Iraçabal maître d'Etchepare d'ahaice (...) Iribarne »

Horça. **Sastria**.

7 janvier. « (...) Pierre Iriart agé de » 20 ans « decedé avant hier a Elissonde en Espagne fils legitime de Baisco iriart et de feu Marie Indart maîtres de Sastria d'Ossèz (...) en presence de Bernard Laborde et Pierre son frere cadets d'Etchegoien (...) Iribarne D.t »

Iriberry. **Iriberribehere**.

14 février. « (...) le corps de Dominica Bidart, agé de » 82 ans « locataire d'iriberribehere celibataire (...) en presence de Martin Iriart et Pierre Jaureguiberry voisins au quartier d'Iriberry (...) Iribarne D.t »

Iriberry. **Ameztoi**.

16 mars. « (...) Jean Amestoy, agé de » 86 ans « maitre d'Amestoy d'Iriberry (...) en presence de Jean Etchchury et Jean pierre opustan (sic) voisins (...) Iribarne »

Ahaice. « **Jessussené** ».

18 mars. « (...) Cathérine Nabarengoitz m.sse de Jessussené (...) » 80 ans « (...) en presence de Samson Barrendeguy et Jean Laister maîtres voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. **Mentaberri**.

23 mars. «le corps de Marie Navarrengoits (sic), agé de » 77 ans « veuve de Pierre Irigaray, maitresse de Menthaberry d'ahaice (...) en présence de Jean Iriart m.e Mendibil (voir ci-dessus) et Jean Indart m.e d'Iroisart (...) Iribarne »

Horça. **Caderet**.

7 avril. « (...) de Marie Irigoien agée de » 78 ans « Epouse d'Erlande oyhanart, maîtresse ancienne de caderet de horça (...) en presence des Charles m.e Andresenia et Dominique Etcheverry m.e Ibarondo (...) Iribarne prêtre »

Horça. **Galena**.

8 avril. « (...) Marie Jaureguiberry, fille de Philippe forgeron et Jeanne Garra maîtres de Galana (sic), agée de » 16 ans « (...) en presence de Salvat Castorene m.e Elissonde et Jean Etchevers, voisins (...) Iribarne »

Horça. **Oihanarte**.

3 mai. « (...) Jeanne Larrabure agée de » 44 ans « epouse de Jean Mour (sic) metayer d'oyhanart (...) en presence des Bernard Laborde domestique de m.r Merchant, et pierre son frere, en foi de quoi. Iribarne »

Ahaice. **Elizaga-borda**.

12 mai. « (...) Michel Errecalde, agé de » 80 ans « laboureur veuf de Magdeleine Eyharabide, metayer d'Elichaborde (...) en presence de Jean Tipi et Michel Elgue Compas (...) Iribarne »

Ugarçan. **Urrutibertze**.

22 mai. « (...) Jeanne Arrouès, agée de » 94 ans « veuve de Dominique Monjo, m.sse d'urtibertz (...) en presence de Jean indart et Michel Laharrague voisins (*) (...) Iribarne D.t »

(*) Les deux témoins étant d'Ahaice (Irigoizarte et Irigoizbehère) ils ne pouvaient être « voisins » de la défunte, à moins qu'elle ne soit décédée à Ahaice d'où son nom (Arrouès) était originaire.

Ahaice. **Irigoizgarai**.

30 mai. « (...) Jean harosteguy, agé de » 16 ans « fils de Bernard et de Marie Ainciburu, metayer d'Irioisgaray (...) en presence de Pierre caillava et Michel iroisbehère (*) (...) iribarne p.e »

(*) Le nom d' état civil de ce voisin « Laharrague » est dans l'acte précédent.

Ahaice. **Hegigorriborda**.

19 juin. « (...) Marie Etchebehère, agée de » 40 ans « celibataire fille de Jean dit Canté Etch- (sic) et Jeanne Carrica metayers de heguigorriborde d'Ahaice (...) en foi de quoi J'ai signé. Iribarne D.t »

Ahaice. **Agerre**.

19 juin. « (...) Cathérine Bidart, agée de » 64 ans « epouse de Jean Joandet, maitre d'Ecole d'ahaice, m.sse d'Aguerre D. (...) en presence de Dominique Iraçabal m.e Etchepare et Bernard m.e Laister-bas (*) (...) iribarne prêtre. »

(*) Cette expression désigne comme d'habitude la maison située dans le hameau ancien du bas pour la distinguer de celle de la « montagne d'Ahaice » dite aujourd'hui « Laxterrenborda ».

Ahaice. « **Canicot berry** » (était dite très normalement « Kanikoperri »)

31 juillet. « (...) le corps de Cathérine Anchorena, agé de » 32 ans « fille de Martin et Marie Galharret locataires chez Canicot berry, celibataire (...) en presence de Pierre Minaberrigaray m.e d'Arrabit, et Jean Bidart m.e Anchi (...) Iribarne »

Ahaice. « **Canicot berry** ».

3 août. « (...) Martin Anchorena, agé de » 66 ans » cultivateur epoux de Marie Galaharret locataire de Canicot berry d'Ahaice (...) en présence de Jean Iribarne et Pierre Arrabit du quartier d'Ahaice (...) Iribarne Desservant. »

Iriberrri. **Etxegoien**.

21 août. « (...) le corps de Cathérine Etcheverry, cultivatrice, epouse de Pierre Etchechury, metayère dans la maison d'Etchegoien au quartier d'Iriberrri, agée de » 65 ans « decedée subitement (...) a été inhumé (...) en présence de Jean Castorene, maître d'Amestoy et Martin iriart, voisins du même quartier (...) Iribarne »

Ahaice. **Aroztegi**.

23 septembre. « (...) Jean chuchurru maître adventif de la maison d'Arosteguy d'ahaice, agé de » 36 ans « (...) en présence des Tipi m.e Ganchaal et Jean arostey m.e de Laister voisins (...) Iribarne »

Ahaice. « **Borde Borheguy** ».

5 octobre. « (...) le corps de Marie Amestoy, metayere dans la borde Borheguy agé de » 76 ans « (...) en presence de Ganchaal m.e et Laister (...) Iribarne »

Gahardou. « **Benaténé** ».

28 octobre. « (...) de Marie Etcheverry, agée d'environ » 80 ans « veuve de Pascal Mourguy, m.sse de Benatené de Gahardou (...) en présence des Jean Etchart m.e de Borteiry et Jean m.e indart (...) Iribarne »

Ahaice. **Otsotegi**.

30 octobre. « (...) Jeanne Bidart, maîtresse d'Oxoteguy au quartier d'Ahaice, agée de » 50 ans « (...) en présence de Jean m.e Arrabit et le maitre d'Ainchy au même quartier (...) Iribarne »

Gahardou. **Iriarte**.

4 novembre. « (...) Marie Arrabit agée de » 88 ans « celibataire, fille de la maison Iriartia à Gahardou décédée chez Ibarondo de horça (...) en presence de Jean Etcheverry metayer d'Iribarne et Jean Caderet voisin (...) Iribarne »

1841

Ahaice. **Urruzpuru**.

12 mars. « (...) Jean Jaureguiberry, agé d'environ » 60 ans « maître adventif d'Ouzpourou d'Ahaice, mort subitement avant hier dans sa maison fréquentant les sacremens durant sa vie (...) en presence des Jean indart et Jean Etchart voisins (...) Iribarne »

Ahaice. « **Leiché, Lacobberia** ».

2 avril. « (...) Jean Michelco dit Ttipia Leché, agé de » 90 ans « veuf de Marie Ithurralde m.sse de Leiché d'Ahaice demeurant dans Lacobberia (...) en presence de Pierre Callava (sic) et Jean Ithurralde Leiché (sic) (...) Iribarne »

Ahaice. **Irigoizarteko borda.**

4 avril. « (...) Pierre Larregain Bohémien agé d'environ 90 ans muni des sacremens de la s.te eglise, qui vivait dans la borde d'Irionisart fut enterré au cimetièrre d'ossèz en foi de quoi. Iribarne D.t »

Horça. **Oliorena.**

17 juin. « (...) Jean Grachot, agé de » 33 ans « tisserand fils de la maison d'Olioinia à Horça (...) en présence de Pierre d'Eoustçu (? peu lisible) et Jean Ardouain voisins (...) Iribarne »

Ahaice **Matchi** ; et Iriberrri **Astaibi.**

18 juin. « les corps de Catherine Matchi m.sse et Marie Landart m.sse d'Astaya age (sic) d'environ » 70 ans « (...) ont été inhumés (...) en présence de Jean Heriart et Pierre Iribarne voisins (...) Iribarne »

Ahaice. **Motchondo.**

24 juillet. « (...) Pierre Elgart maitre de Motchondo, agé de » 78 ans « veuf de Marie Oxoteguy (...) en presence de Jean iriartegaray, Tipia Arretche du voisinage (...) Iribarne »

Horça. **Sastria.**

5 août. « (...) Cathérine Duhalde, agée de » 80 ans « veuve de Charles decedée dans la maison de Sastria de Horça (...) en presence de Jean mulchico et Pierre Laborde, voisins (...) Iribarne »

Gahardou. « **Chourrouta** ».

30 août. « (...) Marie Monjo, agée de » 74 ans « epouse de Guillaume Argagnon m.sse de chourrouta (...) en présence de Pierre Aguerre et Jean Etchechurry (sic) voisins de Gahardou (...) Iribarne prêtre. »

Gahardou. **Bortagarai.**

22 septembre. « (...) Marie Barberteguy dite Tipia agée de » 27 ans « ouvriere dans la maison de Bortagaray au quartier de G. (...) fille la plus jeune de la maison de Marinarenia de la commune de Banca canton de B. (...) en presence de Jean m.e Bortagaray et Bernard m.e Chopi du même quartier de Gahardou (...) Iribarne D.t »

Ahaice. **Irigoizgarai.**

3 octobre. « (...) Dominique ourtibertz metayer d'Irionisgaray epoux de Cathérine Tipy, agé de » 52 ans « (...) en presence de Michel Laharrague et Jean indart voisins (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. « **Leicheinia** ».

15 novembre. « (...) Gracianne ithurralde agée de » 68 ans « cadette de la maison de Leicheinia d'Ahaice, Benoite d'Ossèz (...) en presence de samson Etchart et Jean Iriartegaray (...) Iribarne »

1842**Horça. Piarreinia.**

9 janvier. « (...) les corps de Marie Bourheguy et de Pierre Etchechury epoux-maîtres de Piarreinia de Horça septuagenaires morts subitement (...) en présence de Jean Uhide et chabat Castorené voisins du même quartier de Horça (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Churitenborda.

27 janvier. « (...) Pierre Arrossa, laboureur demeurant chez son frère dans la borde-churit d'Ahaice, agé de » 34 ans « (...) en presence de Martin Etchebehere metayer de Heguigorry borda et Jean Tipi Ganchal (...) Iribarne D.t »

Horça. Anchela.

5 février. « (...) Samson Atchouarena agé de » 43 ans « cadet d'Anchelainia de Horça (...) en présence des Cadet Errecatho m.e et Martin Ibarondo maitre Sastria d'osses (...) Iribarne prêtre »

Iriberrri. Iriberrigarai (*). (En marge : « Pettan et Dominica »).

3 mars. « (...) les corps de Pierre et Dominica Iriberrigaray propriétaires de la maison de leur nom (*) octogenaires (...) en presence de Jean Duhalde et Bernard Etchegoien voisins. Iribarne »

(*) Ni les prénoms ni le nom d'état civil ni l'âge ne correspondent à ceux des maîtres anciens « octogénaires » de la maison Iriberrigarai, qui étaient non "Pierre" mais Bertrand (d'où en marge la forme familière "Pettan") Aguerre ou Daguerre né en 1764 (78 ans) maître ancien adventice pour le premier, et Dominique Arrouès héritière née en 1768 (74 ans) pour la seconde.

Gahardou. Higuain.

5 mars. « (...) Jean Higoïn (sic) cadet de higuain, celibataire-octogénaire (...) en presence de Jean Pouchulu et Ansola Jean voisins (...) Iribarne »

Gahardou. « Petche »

10 mars. « le corps de Jean ipoutcha jadis m.e de Petche (...) en presence de Jean aguerre et Marichury du quartier de Gahardou (...) Iribarne » (sic).

Gahardou. Aphalats.

28 mars. « (...) Marie Barnetche veuve Merchat agée de » 72 ans « maîtresse d'Aphalax de Gahardou (...) en présence de Jean Pouchoulou et Gazté Etchart voisins (...) Iribarne »

Ahaice. Iribarne.

1er avril. « (...) Jean Iribarne ancien cadet de la maison d'Iribarne d'ahaice agé d'environ » 74 ans « (...) en presence de Jean Iriart et Bernard caillava habitans du meme quartier (...) Iribarne »

Horça. Galena.

8 avril. « (...) Etienne Jaureguiberry agé de » 13 ans « fils de Philippe forgeron et de Jeanne Garra maîtres de Galana (...) en presence de Jean Ainchibure et Jean Ouhide chetré (...) Iribarne »

Horça. Guilentena.

1er mai. « (...) Marie Coret marchande âgée de » 47 ans « decedée avant hier chez Guilentena Horça épouse de Mr. Coret aux païs (sic) étrangers (...) en presence de Jean ithurralde et sauveur castorene voisins (...) Iribarne »

Horça. Errecatto.

9 mai. « (...) Pierre Indeiru veuf de Jeanne Amestoy, maitre d'Errecatho, âgé de » 82 ans « (...) en presence de Pierre Laborde et Jean Moulchico voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Uhalde.

19 juillet (*). « (...) Pierre dit Betri Harosteguy, âgé de » 85 ans « maitre d'Uhaldia veuf de Gracianne Irigoisbehere (...) en presence de Jean indart et gelos Etchart du quartier d'Ahaice (...) Iribarne »

* Sans doute pour « 19 mai » ou erreur de recopiage.

Ahaice. Baratzarte.

26 mai. « (...) Dominica Ithurralde, âgée de » 60 ans « celibataire ancienne cadette de Baratchart d'Ahaice (...) en presence de Pierre Iribarne et Bernard Caillava, voisins (...) Iribarne »

Ahaice. Anjeli.

19 août. « (...) Jeanne Pascoal, âgée de » 87 ans « veuve de Jean Bichargorry charpentier, demeurant chez Anjely d'Ahaice (...) en presence de Bernard Laister et Jean Laharrague du même quartier d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Iriberrri. Sisto.

29 août. « (...) Jean hiriart fils de la maison de Sisto, celibataire âgé de » 66 ans « mort à la montagne d'une chute mortelle (...) a été inhumé (...) en presence de Jean Camino m.e Bichargorry et Jean Etchart voisins (...) Iribarne d.t »

Ahaice. Araneta.

10 septembre. « (...) Jean Arosteguy, âgé de » 66 ans « maitre adventif d'Aranet, epoux de Marie Aranet (...) en presence de Pierre Elgart et Gasté Etcheverry voisins (...) Iribarne desservant. »

Horça. Baratzarte (ancien « Baratzazarreta »).

1er octobre. « (...) Cathérine Mendilaharsou, dite Ttittila âgée de » 48 ans « épouse de Pierre Lassave m. Baratzart du quartier de horça decedée dans la maison d'Essandeguy (...) en présence de Jean Ithurralde m.e Mentha et Domingo Esponda voisins (...) Iribarne desservant. »

Ahaice. Tipirenborda.

10 octobre. « (...) Gracianne Oyhanart, âgée de » 87 ans « veuve de Jean Tipy maîtresse ancienne de Tipiborde (...) en présence de Jean Indart m.e d'Iroisart et Michel Laharrague d'Iroisbehere (...) Iribarne desservant. »

Horça. Ñimiñorena (En marge : « Jean Ipoutcha mort subitement »).

16 octobre. « (...) Jean ipoutcha dit Patté âgé de » 63 ans « fils d'Eskhatz de Baïgorry demeurant dans la maison de Ñimignorena de horça au quartier d'ossès (sic) veuf de Cathérine Laxague (...) en présence de Jean Uhide charpentier et Aincibure voisins ». (*)

(*) La signature du desservant a été oubliée sans doute au recopiage de l'acte.

Ahaice. Peritz et Urriztegi.

8 novembre. « (...) Marie Arrossa, cadette de Peritz d'ouhaitz (*) demeurant à Urristeguy d'Ahaice, femme de Jean iriart (...) en présence de Jean Tipi m.e Ganchaal et Arrossa voisins (...) Iribarne desservant »

(*) Pour le nom de cet écart d'Ahaice donné aux gorges de la Nive voir ci-dessus. Le nom de maison Urriztegi est inconnu à Ahaice, c'est peut-être pour Urrizpuru/Urruzpuru.

Ahaice. Chantcho et Léché.

7 décembre. « les corps de Gracien harreche m. chancho de » 70 ans, « Valent Ithurralde m.e Leiché âgé de » 77 ans « (...) ont été inhumés au cimetiere d'ossès en présence de Bernard Leichenia bas, et Dominique Iraçabal m.e d'Etchepare d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Horça. Indaberri.

16 décembre. « (...) Dominique Ithurbouru (sic), maitre d'Indaberry, âgé de » 63 ans (...) en presence de Pierre Espil m.e Toucoust et Jean Aguerre m.e d'Etcheverry du quartier de horça (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Etchepare.

25 décembre. « (...) Jeanne Harosteguy, âgée de » 82 ans « maîtresse d'Etchepare d'Ahaice (...) en presence de Pierre Elgart m.e et Jean Laharrague tisserand voisins (...) Iribarne desservant. »

1843**Ahaice. Compas.**

5 janvier. « (...) Dominica irigoisbehere âgée de » 67 ans « maîtresse de la maison de Compas d'Ahaice (...) épouse de Martin Tipi survivant (...) en présence de me. Tipiborde et Jean indart m.e d'iroisart, voisins (...) Iribarne desservant. »

Horça. Sastria.

22 janvier. « (...) Martin indart, âgé de » 85 ans « m.e adventif de Sastria (...) en présence de Pierre Laborde et Dominique Pathar m.e voisins (...) Iribarne »

Horça. Oliorena.

3 mars. « (...) Jean Grachot, charpentier, âgé de » 60 ans « m.e adventif de la maison d'Olio (...) en presence de Jean Etcheverry m.e d'Iribarne et Domingo ibarondo m.e du prenom (*) (...) Iribarne D.t »

(*) Le nom d'état civil était « Dominique Etcheverry » (voir ci-dessus).

Ahaice. Barrandegibehere (*).

1er mai. « (...) Jean Aphal, tisserand, âgé de » 96 ans « demeurant dans la maison de Barrandeguybehere (...) en présence de Jean Etchechury m.e Etcheverry et Domingo Iraçabal m.e Etchepare habitans du même quartier d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

(*) Nomme la maison « du bas quartier » probablement nouvelle et citée pour la première fois, par rapport à celle de la « montagne d'Ahaice » aux limites du territoire de Jaxu citée auparavant.

Ahaice. Ganchabal.

15 mai. « (...) gracieuse Lerretch, âgée de » 91 ans « veuve de Jean Etcheverry, maîtresse de Ganchainia (sic) d'Ahaice decedée *subitanea morte* (...) en presence de

Domingo Iraçabal m.e d'Etchepare et le sieur Bernard Bidart m.e Leiché (...) Iribarne »

Horça. Oliorena.

24 mai. « (...) Gracianne Touronnet, veuve de Jean Grachot, maîtresse de la maison d'Olio, agée de » 66 ans « (...) en présence de Martin iriart et Pierre Jaureguiberry de la maison de Vilenave d'Iriberry (...) Iribarne »

Horça. Iriarte.

13 juin. « (...) Jean Mulchico, cadet d'iriart de Horça mari de Nimiño Chorra, decedé chez iriart (*) agé de 72 ans (...) en présence de Gazte ithurralde et Pierre Lassave voisins de Horça. Iribarne »

(*) Ce cadet d'Iriarte de Horça est décédé dans sa maison natale, dont sa sœur "Gracianne veuve Irigois" décédée le 24 juin (ci-dessous) était héritière et maîtresse.

Ahaice. Bertranchipi.

19 juin. « (...) Marie Oureta m.sse de Bertrantipy, agée de 56 ans femme d'Arnaud Perousqui (...) en presence de Samson et pierre Ganchaal voisins (...) Iribarne Desservant. »

Horça. Iriarte.

24 juin. « (...) Gracianne Michelco (sic : voir ci-dessus), dite ñimiño (*), veuve Irigois-, agée de » 76 ans « maîtresse d'iriart de Horça (...) en presence de Jean Etcheverry m.e Lacoberry et Gasté ithurralde voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Aroztegi.

25 juin. « (...) Cathérine iriart, veuve chuchurru, maîtresse de la maison de harosteguy d'Ahaice, agée de » 38 ans « (...) en présence de Pierre Tipi et Samson Barrandeguy habitant du même quartier d'ahaice (...) Iribarne prêtre. »

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

8 juillet. « (...) Jeanne irigoisbehere, couturiere, cadette de la maison de Joncohandy (sic) celibataire, agée de » 57 ans « (...) en présence de Jean Delgue Compas et Pierre Tipi voisins du meme quartier (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Chapel.

11 août. « (...) Marie harriet, agée de » 38 ans « femme de secondes noces de Jean Pouchoulou maître de Chapel au quartier d'Ahaice (...) en presence de Samson Barrandeguy et m.e Jesus (...) Iribarne »

Gahardou. Etchebarne.

29 août. « (...) Marie Landart agée de » 67 ans « locataire d'Etchebarne à Gahardou femme de Jean Ansola (...) en présence de Jean Delissague et Jean ithurralde voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Muñho.

11 septembre. « (...) Cathérine Claverie agée de » 40 ans « decedée hier, maîtresse de Monjo, epouse de Jean Ansola maître de la dite maison (...) en presence de Pierre Aguerre et st Jean habitans de Gahardou (...) Iribarne Desservant. »

Gahardou. Guilamuntch.

20 septembre. « (...) Pierre irigois, maître avantif de Guilamunts du quartier de Gahardou agé de » 54 ans « (...) en présence des Jean iriart m.e aberaïch et Ardohain m. andrès (...) Iribarne prêtre. »

Horça (?). « Salacoborda ».

28 septembre. « (...) Pierre Gorostarsou, locataire dans Salacoborda, agé de » 67 ans « époux de Cathérine Jauretche, ancien cadet de la maison Chabatenia des Aldudes (...) en foi de quoi. J'ai signé Iribarne »

Iriberry. Etchegoien.

9 octobre. « (...) Pierre aguerre dit Piarregno, metayer d'Etchegoien Iriberry agé de 71 ans veuf de Gracianne Arrospide (...) en présence de Jean Landart et Bernard Amestoy voisins (...) Iribarne »

Ahaïce. Arrouès.

14 octobre. « (...) Catherine Bertrantipy, agée de » 31 ans « fille de feu Gratien et Marie Jonco locataires d'Arrouès (...) en présence de Jean Laharrague et Gratien Iribarne tous du quartier d'Ahaïce (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Iriarte.

16 octobre. « (...) Dominica Ainchibouru (sic) maîtresse d'Iriartia (...) d'Iriberry, épouse de Martin iriart, demeurant chez sa fille m.sse de Sala, agée de » 92 ans « (...) de Jean indart et Manech Etcheverry, voisins au quartier de Horça (...) Iribarne desservant. »

1844**Horça. Pattar.**

10 janvier. « (...) Betri Mendilaharsou agé de » 50 ans « ancien cadet de la maison de Pathar, mort par accident (*) emporté par l'eau revenant du menu betail de la borde (...) en présence de Cadet Errecatho et Pierre Laborde voisins (...) Iribarne D.t »

(*) Le récit de cet accident est ci-dessous X n° 21 p. 288.

Gahardou. Porttolo.

11 janvier. « (...) Marie Elgart Porttolo, agée de » 40 ans « cadette de la maison de Porttoloa au quartier de Gahardou (...) en présence de Jean Aguerre mocart et Laurent Guilamunch (...) Iribarne »

Ahaïce. Sagardiluts.

12 janvier. « (...) Jeanne Anchart, agée de » 70 ans « épouse de Pierre Souhilar, m.sse de la maison de Sagardiluts au quartier d'Ahaïce (...) en présence d'Arretche m.e et Mocho fils voisins (...) Iribarne Dt »

Ahaïce. Jonco-Halza.

30 janvier. « (...) Bernard Arrossa m.e de Jonco-halça d'ahaïce decedé subitement a été inhumé (...) en présence de Samson Etchart et Jean iraçabal voisins (...) Iribarne Dt. »

Gahardou. Etcheberri.

6 février. « (...) Jean Ansola, agé de » 82 ans » veuf de Marie Arrabit maître ancien d'Etcheverry au quartier de Gahardou (...) en présence de Jean Delissague m. Iriart et Jean Pouchulu m.e Bortagaray au quartier de Gahardou (...) Iribarne Dt. »

Ahaice. Hegigorriborda.

11 février. « (...) Jean Etchebehere, agé de » 80 ans « mari de Jeanne Carrica metayer de heguigorriborde (...) en présence de Pierre Elgart m.e Barrandeguy et Samson Etchart m.e Apha (...) Iribarne d.t »

Iriberry. Arroki.

28 mars. « (...) Domingo ithurralde, celibataire, agé de » 90 ans « ancien cadet d'Arroqui d'Iriberry laboureur y demeurant (...) en présence de Bernard Arbelbide et Martin iriart metayer de Villeneuve voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. « Andreoidia » ou « Anderdia ».

30 mars. « le corps de Charles agé de 60 ans ibarondo (sic), maitre d'Andreoidia (sic) de Horça laboureur, sujet a demence depuis quelque temps, d'après le temoignage de l'autorité ... trouvé pendu dans sa maison a été inhumé au cimetièrre, lui ayant été refusée l'entrée de l'eglise, en foi de quoi, après toutes les formalités requises en pareil cas - Iribarne «

(Deux attestations sur feuille volante sont ajoutées à cet endroit, l'une de l'officier de santé Beyrines, l'autre du maire Dominique Etcheverry:)

« je déclare devant tous ceux qu'il appartient qu'il est de ma connaissance que le nommé charles ibarrondo, était atteint d'alienation mentale, et d'hallucination depuis plus d'un an,

En foi de quoi fait à ossès le 29 mars 1844. Beyrines »

« Je soussigné maire d'ossès certifie qu'il est de ma connaissance que le nomme Charles Ibarrondo Anderdia d'osses était atteint d'alienation mentale depuis plus d'un an -

En foi de quoi fait à osses le 29 mars 1844. Dque Etcheverry maire »

Ahaice. Urruzpuru.

12 avril. « (...) Marie Etcheverry, agée de » 60 ans « maîtresse d'Urruzpuru, veuve de Jean Jaureguiberry (...) en présence de Jean Etchart et indart voisins (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. Jonco-oihanhandi .

3 juin. « (...) Jeanne Delgue, agée de » 32 ans « fille de Guillaume et Jeanne irigoisbehere maîtres de Joncohandy (sic) (...) en présence des Jean et Pierre Tipi habitant le quartier d'Ahaice (...) Iribarne Dt. »

Iriberry . Etchegoin.

22 juin. « (...) Marie irigoisbehere (*), agée de » 70 ans « maîtresse de la maison d'Etchegoin d'iriberry (...) en présence de Jean m.e Teilana (sic) et Manuel Etcheverry metayer de la maison d'Etchegoin (...) Iribarne Dt. »

* Son nom était gravé sur l'ancienne pierre tombale de la maison.

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

8 juillet. « (...) Marie Delgue agée de » 27 ans « celibataire, fille de Guillaume et Jeanne irigoisbehere maîtres de Joncohandy d'Ahaice (...) en présence de Pierre tipi et Martin compas voisins (...) Iribarne prêtre. »

Gahardou. Bidegain.

9 juillet. « (...) Bernard, maître de Bidegaina de Gahardou, âgé de » 60 ans « epoux de Marie ospital (...) en présence de Jean Mendilaharsou et Jean Arrabit voisins (...) Iribarne Dt. »

Ahaice. Lechebehere.

17 juillet. « (...) Marie Jaureguiberry, veuve de Domingo Bidart, âgée de » 84 ans « m.sse de Lechebehere (...) en présence de Domingo Etchepare m.e et Bernard caillava habitant le même quartier d'Ahaice (...) Iribarne Dt. »

Iriberry. Eiherasarri.

18 juillet. « (...) Marie Eyherassarry, veuve de Martin iriartegaray, âgée de » 63 ans « maîtresse d'Eyherassarry au quartier d'Iriberry (...) en présence de Pierre opustan (sic) m.e Sisto et Jean Monjo m.e Ourtibetz (sic) (...) Iribarne Dt. »

Ahaice. Baratzarte.

16 août. « (...) Marie ithurralde, maîtresse de Baratchart d'Ahaice, âgée de » 75 ans « (...) en presence de Jean Laharrague et Betri iribarne m.e voisins (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. Irigoizbehere.

24 août. « (...) Pierre Doray, âgé de » 30 ans « fils de Michel Doray, demeurant chez iroizbehere (...) en présence de Jean indart maître d'iroisart et Miguel (sic) Laharrague (...) Iribarne Dt. »

Ahaice. Mendikoaga.

7 octobre. « (...) Jean iriart, maître de Mendicoa, âgé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Jean Elgart m.e d'Iribarne et Pierre Elgart m.e Elgart (...) Iribarne »

Horça. Putikorena.

11 novembre. « (...) Jeanne etcheverry dite Arlancha âgée de » 50 ans « celibataire, decedée chez Poutticorena de Çoubialde horça (...) en présence de Jean Etcheverry et Pierre chitro (sic) m.e voisins (...) Iribarne desservant. »

Ugarçan. Cotroil.

12 novembre. « (...) gnimigno Perousqui, veuve d'Ordoqui, m.sse de la maison de Cotroil d'Ougarçan (...) en présence de Pierre iriart et Jean Bidart voisins d'ougarçan (...) Iribarne Dt »

Ahaice. Etchegoinborda.

14 novembre. « (...) Bernard etchebehere âgé de » 50 ans « mari de Sa.. (illisible) metayer d'Etchegoinborde d'Ahaice (...) en présence de Jean M.e Mugondo et Pierre m.e Barrandeguy (...) Iribarne p.e »

Ahaice. Hegigorri.

8 décembre. « (...) Marie indart, epouse de Pierre Etcheverry, demeurant chez heguigorry âgée de » 75 ans « (...) en foi de quoi. Iribarne »

Iriberry. Teilena.

11 décembre. « (...) Marie Haurra Teillana, cadette de la maison Telana (sic) âgée d'environ » 80 ans « (...) en foi de quoi Iribarne »

1845**Ahaice. Irigoizbehere.**

9 janvier. « (...) Marie Biscaintz célibataire, âgée de » 70 ans « locataire dans la maison d'irioisbehere (...) en présence de Jean Menthaberry et Boubée (*) ouzpourou (...) Iribarne »

(*) Domingo Boubée cadet de Baratzarte d'Armendaritz avait épousé en 1835 Jeanne Jaureguiberry héritière d'Urruzpuru.

Gahardou. « Bourguy ».

30 janvier. « (...) Jeanne Saldumbide, locataire de Bourguy à Gahardou âgée d'environ » 60 ans « (...) en présence de Jean Mendilaharsou et Jean Etchart voisins (...) Iribarne »

Horça. Barberarena.

3 février. « (...) Pierre Oyhenard vieux m.e de Barberainia de horça âgé de » 70 ans « (...) en présence de Jean Petecha et Etcheverry dit J. Buruchury habitans du même quartier (...) Iribarne »

Gahardou. Martirena.

4 février. « (...) Domingo Duhalde m.e ancien de la maison de Martirené du quartier de Gahardou âgé de » 80 ans « (...) en présence de Jean Etchchury et Jean Mocart (...) Iribarne »

Ahaice. Mentaberri.

18 mars. « (...) Martin Etchepare, maître de Mentaberri âgé de » 55 ans « (...) en présence de Michel Laharrague, maître d'une partie d'iroisbehere et Jean Indart m.e d'iroisart (...) Iribarne Dt. »

Ahaice . Baratzarte.

2 mai. « (...) Marie iriart, maîtresse de la maison de Baratchart d'Ahaice (...) en présence de Pierre Iribarne vieux m.e d'Iribarnié (sic) et Betri Elgart m.e Elgart (...) Iribarne prêtre »

Ahaice (?). « Tipibas » (*).

18 mai. « (...) Marianne Etchart fille de Pierre et Marie Elissalde metayers de Tipibas, âgée de » 25 ans « (...) en présence de Jean iputchá et harampé voisins (...) Iribarne »

(*) C'est l'actuel « Tipirena » qu'indique le mot « bas », annexe autrefois de la maison du haut dite aussi « Tipi » ou « Tipirenborda », et non « Tipiarena » de Horça-Zubialde.

Horça. Baratzarte.

2 juin. « (...) Pierre Lassave maitre adventif de Baratchart au quartier de horça, âgé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Domingo Etchegaray et Pierre Espil voisins (...) Iribarne »

Ugarçan. Landaburu.

12 juin. « (...) Dominique Bidondo, fils aîné de Landabouru du quartier d'iriberry (sic), célibataire, âgé d'environ » 50 ans « (...) en présence de Pierre Bortagaray et Jean Arbel voisins (...) Iribarne Dt »

Horça. Chetré.

2 août. « (...) Magdeleine Etcheverry, locataire dans la maison de Chetré à horça agée de » 80 ans « veuve de Jean Errecoulus (...) en présence de Jean iphutchu m.e chetré et Jean dit Gasté ithurralde voisins (...) Iribarne »

Ahaice. Hegigorriborda.

1er septembre. « (...) Jeanne Carrica, veuve de J. Etchebehere, metayere de heguigorriborda d'Ahaice, (...) agée de » 90 ans « (...) en présence de Jean churit et Pierre Tipi Ganchal du même quartier (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Ganato et Ahalats.

13 septembre. « (...) Pierre Etchechury m.e jeune de Ganato, metayer d'Ahalats, agé de » 26 ans « (...) en présence de Jean Elgart et Jean Pouchulu (...) Iribarne Dt »

Iriberry. Villeneuve.

17 septembre. « le corps de Cathérine irigoisbehere, epouse de Martin Iriart, metayere de Vileneuve (sic) agé de » 60 ans « (...) en foi de ce. Iribarne prêtre. »

Iriberry. Etchebarne.

7 octobre. « (...) Marie Ainchiburu, epouse de Samson Arrouès, m.sse d'Etchebarne d'Iriberry, agée d'environ » 70 ans « (...) en présence de Jean Duhalde m.e d'Arroqui et Martin iriart metayer de Villeneuve voisins (...) Iribarne »

Gahardou. Ganato.

15 octobre. « (...) Louis, dit cadet Etchechury, agé de 20 ans fils de Pierre et Françoise Çarçabal propriétaires de Ganatho (...) en présence d'Antoine Ansola fils d'Etcheverry et Jean Monjo (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Jesusena.

12 novembre. « (...) Le corps de Pierre Jonco maître de la maison Jechuchené, au quartier d'Ahaice qui fut assassiné se retirant du marché de St Jean p. d. p. près du moulin qu'on appelle Pertolaçar d'Ascarat (...) en présence de pierre Tipi et le jeune m.e de Barrandeguy du même quartier d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Horça. Chetré.

16 novembre. « (...) Jeanne oxonart, locataire de Chetré, agée de 80 ans (...) en présence de Jean Uhide et Salvat Castorene voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. Chetré.

19 novembre. « le corps d'Antoine officialdeguy demeurant dans la maison de Chetré, agé de » 90 ans « (...) en présence de Salvat castorene et Jean Etchevers (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Muñho.

22 novembre. « (...) de Pierre Hargain m.e ancien de Monjo, agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Pierre aguerre m. semetho et Martin Arlantho voisins (...) Iribarne »

Horça. Xuritena.

17 décembre. « (...) marie Tihista, epouse de Tipia hargain, metayer de chourit agée d'environ » 80 ans « (...) en présence de Cadet m.e Errecatho et Jean Gastia m.e (sic) (...) Iribarne »

1846**Horça. Iriarte.**

12 janvier. « (...) Marihaurra Sala, locataire de la maison d'Iriart du quartier de Horça, âgée de environ » 80 ans « (...) en présence de Dominique Etchegaray Ve (5ème) cadet d'Esponda et Jean m.e Notaria (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. Mendigibel.

21 janvier. « (...) Pierre Iriart, vieux maître de Mendiguibel âgé de » 70 ans « (...) en présence de m.e Ithurry (sans doute pour « Ithurralde ») et Jean m.e Cotroil voisins (...) Iribarne p.e »

Gahardou. Iriarte.

20 février. « (...) Marigalant Delissague, âgée de » 30 ans « cadette d'iriart du quartier de Gahardou (...) en présence de Raimond Casenave m.e chopi et Dominique castorene m.e d'indart voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. Errecatto.

4 mai. « (...) Pascal Amestoy, âgé de » 85 ans « demeurant dans la maison d'Errecatho (...) en présence de Pierre bereterbide et Jean chuchurru voisins (...) Iribarne p.e »

Ahaice. Iribarne.

20 mai. « (...) Jeanne Duhalde, veuve Iribarne m.sse d'iribarnia d'Ahaice, âgée de » 90 ans « (...) en présence de Domingo ibarmendiburu et Betry Elgart voisins du même quartier (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Betrirena.

23 mai. « (...) Pierre Etchegaray m.e de Betrirena, âgé d'environ » 65 ans « (...) en présence de Pierre Etchechury m.e Ganatho et Jean m.e Aguerre voisins (...) Iribarne ».

Ugarçan. Mendigibel.

26 juin. « (...) Marie Jonco, maîtresse de Mendiguibel, epouse de J.n Pierre iriart, âgée d'environ » 40 ans « (...) en foi de quoi. Iribarne »

Ahaice. Hegigorri.

2 septembre. « (...) Pierre Etcheverry, veuf de Marie Indart demeurant dans la maison de Heguigorry, âgé de » 80 ans « (...) en présence de Domingo m.e Etchebehere et Jean Laharrague voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. « Laister ».

15 novembre. « (...) le corps de Cathérine iriart, epouse de Jean Arosteguy, maitresse de la maison Laister d'Ahaice, âgé de » 75 ans « (...) en présence de Samson Barrandeguy m.e et Pierre Tipi m.e Ganchal voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Irigoïn.

19 novembre. « (...) Pierre Iriberrigaray, octogenaire maître d'Irigoïn au quartier de Gahardou (...) en présence de Jean Pochoulu m.e de Bortagaray et Domingo Ansola m.e d'Etcheverry voisins (...) Iribarne D. »

Ugarçan. **Orpuztan** (et une autre maison non nommée).

27 novembre . « les corps de Marianne Herriest cadette d'opoustan d'Iriberridougarçan et Marie Bidart femme de Jean Guiroye décédées subitement (...) en présence de Jean Arrabit Jean Bidart, (sic) m.e d'ithurralde et Dominique Monjo voisins (...) Iribarne »

Ahaice. **Bertranchipi**.

28 novembre. « (...) Chabat Aincilsarry agé de 27 ans fils de Bertranthipy bas (...) en presence de Jean Laharrague et gratien iribarne d'Ahaice (...) Iribarne »

Ougarçan. **Garziarena**.

9 décembre. « (...- Domingo Aguerre, epoux de Marie Lenco, m.e de Garcia d'Ougarçan agé de » 73 ans « (...) en presence de Charles Arrabit et Dominique Jonco voisins «(...) Iribarne prêtre »

Gahardou. **Aphalats**.

12 décembre. « (...) Reimond dit Cadet Merchot, maître d'Aphalatx à Gahardou, agé de » 51 ans « epoux de Marie Erramuspe (...) en presence de Jean Etchart et Domingo Castorene voisins du meme quartier (...) Iribarne »

Horça. **Nagithurri**.

29 décembre. « (...) le corps de m.r Sala maître de Naitourry dite Salaberry au quartier de Horça agé de » 75 ans « (...) en presence du sr. Elissondo et Jean ithurralde m.e Mentha du quartier de horça (...) Iribarne »

Gahardou. **Martirena**.

31 décembre. « (...) le corps Marie Harosteguy m.sse de Martirené de Gahardou agé de » 80 ans « (...) des Jean Etchehoury et St Jean Aguerre voisins (...) Iribarne D.t »

1847

Iriberrri. **Villeneuve**.

14 janvier. « (...) Pierre Jaureguiberry, métayer de la maison de Villeneuve au quartier d'Iriberry, agé d'environ » 90 ans « (...) en presence de Jean Duhalde et Jean iriart voisins au meme quartier (...) Iribarne D.t »

Gahardou. **Bidegain**.

21 janvier. « (...) Dominica Bourdouin mandiante (sic) atteinte d'alienation mentale decedée le vingt du courant subitement dans la maison de Bidegain au quartier de Gahardou (...) en presence de Jean Mendi et Bertrand Etchegaray du meme quartier en foi de ce. Iribarne D.t »

Ahaice. **Etchegoin**.

17 janvier. « (...) Pierre Goihenetche, agé de » 67 ans « epoux de Cathérine Bidart, maitre d'Etchoin (sic) d'Ahaice (...) en presence de Pascal maître Bidart et Bethy Elgart voisins (...) Iribarne p.e »

Horça. **Indaberri**.

16 février. « (...) Dominica Sala celibataire agée de » 70 ans « locataire d'indaberry (...) en presence de Domingo Esponda fils et Jean M.e Etcheverry (...) Iribarne »

Ahaice. Indarteborda.

6 mars. « (...) Gratien Ouret, epoux de Gratienne Goihenetche, maître d'Indartb. au quartier d'Ahaice, agé de » 28 ans « (...) en présence de Dominique Ithurboure et Jean Arretxe maître voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Compas.

16 mars. « (...) Marie Jonco celibataire, domiciliée dans la maison de Compas en bas (*), agée d'environ » 80 ans (...) en présence de Jean Indart m.e et Jean Etcheverry voisins (...) Iribarne prêtre. »

(*) De cette petite maison de « Compas en bas » voisine des trois Irigoiz il reste encore un angle de mur visible au bord du chemin. On la nommait « Compasen borda » et l'élévation de terrain attenante a gardé le nom de « Compasen bixkar ».

Ahaice. Etchebehere.

6 mai. « (...) Domingo Ibarmendiburu, agé de » 21 ans « fils de Jean et Marie Goyhenetche maîtres d'Etchebehere d'Ahaice (...) en présence de Jean et Pierre Elgart voisins (...) Iribarne desservant »

Gahardou. Arlantto.

22 mai. « (...) Jean Arbel, agé de » 60 ans « epoux de Gracieuse Pecoits, maître d'Arlantho (...) en présence de Bertrand Aguerre maître de Gnero et St Jean Mocart maître habitant Gahardou (...) Iribarne p.e »

Ugarçan. Landaburu.

9 juillet. « (...) Marie Arrabit, veuve Bidondo m.sse de Lanjabourou (sic) agée de » 90 ans « (...) en présence de Jean Duhalde et Pierre Arbel voisins (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Etchegoin.

3 août. « (...) Marianne Etcheverry née Amestoy maîtresse d'Etchoin (sic), epouse de Jean Etcheverry, agée de » 31 ans « en présence de Martin Iriart et Jean Iriart voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Etchepare.

9 août. « (...) Jean Iraçabal, maître d'Etchepare d'Ahaice, epoux de feu Marie tipy Arostey (sic), agé de » 89 ans « (...) en présence de Pierre Laharrague et Bernard Leché voisins du même quartier d'Ahaice (...) Iribarne »

Horça. Iriarte.

24 août. « (...) Marie-Kochefa Etcheverry, cadette de la maison d'Arizmendy propriétaire d'une partie d'iriartia de Horça, agée de » 30 ans « (...) en présence de Jean Etcheverry maître de Lacoberry et Pierre m.e Iriart de horça (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Aldategi.

22 novembre. « (...) Jean Etchebehere agé d'environ » 80 ans « propriétaire d'aldateguy au quartier de Gahardou mort subitement professant la religion catholique (...) en présence de Jean Etchart m.e Borteiry et Jean Elgart m.e d'Indart (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Iriberrigarai.

5 décembre. « (...) Jean dit Cadet Arbelbide, jeune maître d'Iriberrigaray agé de » 30 ans « epoux de Gracianne Elgart (...) en présence de Jean Iriart et Jaureguiberry voisins (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Etchebarne.

16 décembre. « (...) Samson dit Cadet Arrouès maître d'Etchebarne au quartier d'Iriberry agé d'environ » 80 ans « (...) en présence de Bernard Amestoy et Pierre Castorene voisins (...) Iribarne p.e »

Iriberry. Ameztoi.

24 décembre. « (...) Marie Etchecopar agée de » 5 ans « née dans la commune d'Armendaritz, fille legitime de Domingo Etchecopar et Jeanne Donapetry metayers de la maison d'Amestoy en presence de Bernard Etchoin et Cadet m.e Amestoy (...) Iribarne »

1848**Ahaice. Primuberri.**

11 janvier. « (...) Marie Ganchaal agée de » 86 ans « maîtresse de Primouberri dans la montagne (...) en presence de Jean Barrandeguy et Pierre Tipi voisins (...) Iribarne p.e »

Ahaice. Laharraga.

12 janvier. « (...) Marie Irois (*), maîtresse de Laharrague, agée de » 85 ans « veuve de Jean Etchart (...) en presence de Betri Elgart et Dominique Etchepare voisins (...) Iribarne D.t »

(*) Cette réduction extrême du nom d'état civil patronymique et de la maison d'origine « Irigoizbehere » est partiellement corrigée en marge par la mention « Marie Irigois ».

Gahardou. Etcheberrigarai.

15 janvier. « (...) Jean Larrande maître d'Etcheverrigaray agé de » 76 ans « epoux de Cathérine Lenco (...) en presence de Jean Ganatho et Heguy voisins (...) Iribarne »

Ahaice. Sagardiluts.

16 janvier. « (...) Pierre Souhilar, m.e Sagardiluts agé de » 86 ans « (...) en presence d'Arretch (sic) m.e et Mocho voisins (...) Iribarne »

Ahaice. Goienetche.

19 janvier. « (...) Jean Ourrouty agé de » 70 ans « epoux de Marie Jaureguiberry m.sse de la maison de Goihenetch (sic) (...) en presence de Pierre Elgart et Jean voisins (...) Iribarne »

Horça. Florenzarena.

22 janvier. « (...) de.elle (demoiselle) Therese Bordenave rentiere, née le 15 Aout 1762 de feu J. bp.te (Jean-Baptiste) Bordenave et Josephe de Tastet decedée dans sa maison de Florencan (sic) à Horça (...) en presence de Jean Etcheverry et Ainchibouru (sic) m. Etchechury voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. Indaberri.

29 janvier. « (...) Betry Arrossa dit Petté agé de » 78 ans « veuf de Marie Landart demeurant chez Indaberry a horça (...) en presence de Jean Ithurrealde et Haranpe m.e inchaot (*) voisins (...) Iribarne desservant. »

(*) Le nom de cette maison récemment détruite se disait « Inchoorte ».

Ahaice. Laister.

8 avril. « (...) Jean harosteguy maitre de Laister veuf de Cathérine Iriart agé de » 76 ans « (...) en presence de Jean Barrandeguy et Tipi Ganchaal (...) Iribarne prêtre. »

Gahardou. Martirena.

15 avril. « (...) St Jean Arrabit agé de » 82 ans « epoux de Marie Martiréné, domicilié au quartier de gahardou (...) en presence de Dominique Castorene et Jean Mendilaharsou voisins (...) Iribarne »

Gahardou. Iriarte.

20 avril. « (...) Jeanne Castorene agée de » 63 ans « veuve de Jean Delissague, maîtresse d'Iriart au quartier de Gahardou (...) en présence de Reimond chopi et Jean Pochulou voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Mendi.

4 mai. « (...) Pierre Elissonde agé de' 45 ans « maître de la maison de Mendi, epoux de Dominique Joncohalça décédé subitement sans sacrement (...) en présence de Pierre Tipy et Jean Delgue voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. Koisquet ».

7 mai. « (...) le corps de Dominica Berin cadette de Koisquet agé d'environ 85 ans (...) en présence de Jean chetré et Pascal iriart habitans de horça (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Iriarte.

26 mai. « (...) Martin Iriart maître d'Iriart a Iriberry, agé de » 88 ans « (...) en présence Jean Duhalde (sic) et Jean m.e Bichargorry (...) Iribarne D. »

Horça. Ibarmendiburu.

8 juin. « (...) Marie Ithurrealde agée » 80 ans « veuve de Jean Mendilaharsou, maîtresse d'Ibarmendiboure (...) en presence de Jean Etcheverry et Ainchibure m.e Etchechury (...) Iribarne »

Horça. Mendilaharsu.

22 juin. « (...) Marie Etchart agée de » 50 ans « couturiere celibataire décédée dans la maison de Mendilaharsou subitement (...) a été inhumé (...) en presence de Jean chetré m.e et Ganis Etchechury Piarreiné voisins (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. Moulin.

27 juin. « (...) Martin Irabouru (sic), agé de » 40 ans « meunier au moulin d'Ougarçan, epoux de Marie Larranda (...) en presence de Domingo Goyhenetche et Jean Monjo voisins du meme quartier (...) Iribarne D.t »

Horça. Ezpondarena.

24 juillet. « (...) Domingo etchegaray, vieux cadet d'Esponda, demeurant chez barandeguy agé d'environ » 76 ans « (...) en presence de salvat Castorene et Jean m.e chetré (...) Iribarne »

Horça (?). « Baronainia » (*)

18 août. « (...) Gracianne hargain m.sse de Baronainia agée de » 63 ans « celibataire (...) en présence de Jean dit Tate Moulchico et Jean voisins (...) Iribarne D.t »

(*) Le nom et l'emplacement exact de cette maison « du baron » citée depuis le XVII^e siècle ont été oubliés. C'était peut-être une ancienne possession du baron de Garro, comme la borde du même nom à Ugarçan et la "salle "de Gaztenarena à Gahardou.

Ahaice. Laharragaborda.

30 août. « (...) le corps de Dominique Ithourbouru, agé de » 37 ans « epoux de Jeanne Trounday, metayer de Laharraborde décédé en bon chretien (ayant fait sa pâque) (sic) mais surpris par la mort a été inhumé (...) en présence de Jean sagardilutz et Manech harronjo voisins (...) Iribarne D.t »

Iriberry. Sisto.

25 septembre. « (...) J.n Pierre Opoustan (sic), maitre de la maison de Sistoinia agé de » 50 ans « (...) en presence de Jean Telaina (sic) et Pierre Elichat (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Harretche.

27 septembre. « (...) Gracianne Iriartegaray, m.sse d'Arretche veuve de Jean Ansola, agée d'environ » 80 ans « (...) en presence de pierre Souhilar et Jean mocho voisins (...) Iribarne »

Ahaice. « Leché ».

12 octobre. « (...) Jean Ithurralde epoux de Cathérine Arostey m.e de Leché agé de » 30 ans « (...) en presence de Samson Etchart et Jean Iriartegaray (...) Iribarne prêtre. »

Horça. Caderet.

24 novembre. « le corps de Marie Barnetche domiciliée à Iholdy agée de » 50 ans « qui a été transporté dans la maison de Caderet chez sa sœur avec la permission de l'autorité requise civil (sic) et ecclésiastique a été inhumé (...) en presence de Jean Etcheverry et Martin Iriart voisins (...) Iribarne p. »

Ahaice. Etchegoin.

24 décembre. « (...) Bernard Etchegoin agé de » 31 ans « maitre de la maison d'Etchoin (sic) d'Ahaice (...) en presence de Bidart m.e et Etcheverry m.e voisins du meme quartier (...) Iribarne D.t »

1849

Ahaice. Laharragaborda.

24 janvier. « (...) Cathérine Ithurbourou, agée de » 16 ans « fille de feu Dominique et de Jeanne Trounday demeurant dans la borde de Laharrague (...) en présence de Pierre m.e sagardiluts et Tipia m.e d'Arretchia (...) Iribarne prêtre »

Gahardou. « Ganatho ».

28 Janvier. « (...) françoise Çorçabal agée de » 60 ans « m.sse de Ganatho au quartier de Gahardou (...) en presence de Jean heguy, et Jean Etcheverry voisins (...) Iribarne prêtre »

Horça. Ibarmendiburu.

3 avril. « (...) Cathérine Mendilaharsou, cadette d'Ibarmendiburu, decedée chez le curé d'Anhaux agée de » 44 ans « (...) en presence de Pierre et Jean voisins (sic) (...) Iribarne »

Ugarçan. « **Arbelenia** ».

5 avril. « (...) Marie Arbel, cadette d'arbelenia, âgée de » 28 ans « fille de feus (sic) Pierre et Marie Iriart, est decedée de couches subitement (...) en présence de Jean Etchechoury et Jean m.e Landabure (...) » Iribarne D.t »

Horça. **Ibarrondo**.

17 avril. « (...) Domingo-Gazte Etcheverry, maître d'Ibarondo (sic) âgé de » 86 ans « veuf de Gracieuse Delissague (...) en presence de Ganis m.e Cadetené et Jean Etcheverry voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. **Chopirena**.

21 avril. « (...) Antoine Beyrines jeune maitre de chopi à Horça epoux de Jeanne-Marie Meissonet (...) en presence des Jean Moulchico et Ganis Landabure voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. « **Chourrouta** ».

9 septembre. « (...) Guillaume Argagnon âgé 75 ans (sic) maître de Chourrouta (...) en presence de Pierre Aguerre m.e Semethua et Jean maître Marichury voisins (...) Iribarne D. »

Ahaice. « **Laurdena** ».

4 octobre. « (...) Pierre Iriois (en marge : « Peyo »), âgé de » 83 ans « epoux de Cathérine Goyhenetche, decedé dans sa maison de Laurdena Ahaice (sic) (...) en presence des Petri Elgart et Domingo Iraçabal m.e Etchepare (...) Iribarne »

Iriberry. **Sisto**.

5 octobre. « (...) Cathérine Duhalde, âgée de » 48 ans « veuve de Jean Opoustan (sic) maîtresse de la maison de Sisto (...) en presence de Pierre Elichat et Jean iriart voisins (...) Iribarne D.t »

Horça (?) (pas de nom de quartier ni de maison).

25 octobre. « (...) Joseph Jïncker âgé de » 43 ans « gendarme dans la brigade d'ossès, epoux de Radegonde Lagarde (...) en présence de ses compagnons de la même brigade, qui ont voulu faire dire des messes pour le repos de son ame. En foi de quoi. Iribarne desservant. Boucou. Cabanne »

Ahaice. **Barrandegi**.

5 décembre. « (...) Sanson Barrandeguy maître de Barrandey (sic) d'Ahaice âgé de 78 ans (...) en présence de Pierre Elgart et Jean m.e Tipy (...) Iribarne »

Ugarçan. **Florenzaren borda**.

29 décembre. « (...) Pierre Bortagaray, metayer dans Florençamborde (sic) âgé de » 80 ans « veuf de Jeanne Erramouspé (...) en presence de Pierre Arbel et Jean m.e Landaboure voisins (...) Iribarne D.t »

1850

Horça. **Chetré**.

16 février. « (...) Dominica Officialdeguy âgée de » 60 ans « journaliere, locataire de Chetreinia au quartier de Horça (...) presence de Jean Etcheverry m.e chetré et Jean Etchechoury m.e (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. Etchepare.

16 mars. « (...) Martin Iriart agé de » 70 ans « vieux maître d'Etchepare au quartier Ougarçan, epoux de Gracianne Duhalde (...) en presence de Jean Arrabit et Jean Herriest voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Erramundegi.

17 mars. « (...) Gracianne Arrabit, agée de » 43 ans « fille de feu St Jean et de Marie Duhalde demeurant chez Erramoundeguy (...) en présence de Jean Borteiry et Dominique Ansola habitant le quartier de Gahardou (...) Iribarne »

Gahardou. Ganato.

21 mars. « (...) Marianne Etchechoury agée de » 25 ans, « fille de Pierre Ganatho (*) m.e (...) en presence de Jean Duhalde et Martin Ansola voisins (...) Iribarne »

(*) Le nom d'état civil du "maître" de Ganatho est donc "Etchechoury".

Ahaice. Bidarte.

16 avril. « (...) Gracianne Bidart, maîtresse de Bidart au quartier d'Ahaice agée d'environ » 80 ans « (...) en presence de Betry Elgart et Pierre Ithourralde m.e Etchoin voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. « Gastiainia ».

18 juin. « (...) Jean Aphil charpentier, veuf de Gracianne Duhalde agé de » 84 ans « decédé chez Gastiainia à Horça (...) en présence de Pierre Laborde et Leonar (sic) Oyhanart voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Etcheberri. (En marge : « Marie Lenco »)

6 juillet. « (...) Marie Iriartegaray, agée de 78 ans, m.sse d'Etcheverry veuve de Jean Lenco (...) en présence de Betry Etchoin et Bidart voisins (...) Iribarne »

Gahardou. Bortagarai.

14 juillet. « (...) Marie Iriart, agée de » 71 ans « m.sse de Borthagaray epouse de Jean Pochulu (...) en presence de Dominique castorene et Jean m.e Indart voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

31 juillet. « (...) Guillaume Delgue agé de 74 ans m.e de Jonco handy epoux de Jeanne Iroisbehere (...) en presence de Martin compas et Jean Tipy voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Mentaberri.

16 août. « (...) Koché autriche (sic), cultivateur à journées demeurant au quartier d'ahaice chez Benthaberry (sic) (...) de Pierre Tipi et Jean Indart voisins (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. « Tacharenia ».

4 octobre. « (...) Guillaume Etchebarne agé de » 70 ans « veuf de Marie Etchechoury, locataire de Tacharenia d'Ougarçan (...) en presence de Pierre Iriart et Jean Haranet voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Ganchabal.

7 novembre. « (...) Domingo Etcheverry, heritier de Ganchaa (sic) age d'environ » 60 ans « celibataire (...) en presence de Domingo Iraçabal m.e Etchepare et Jean Laharrague voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Aphal.

15 novembre. « (...) St Jean Lacombe, celibataire agé de » 60 ans « ancien militaire, natif de Mauléon ou des environs decedé en la maison d'Aphal au quartier d'Ahaice (...) de Jean Leché et chancho Etchart voisins (...) Iribarne »

Horça. Elizondo.

18 novembre. « (...) Pierre Etchepare agé de 80 ans cordonnier demeurant en la maison d'Elissonde (...) en presence de J.n et chabat voisins (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Iriartegarai.

10 décembre. « (...) Marie Arrabit, celibataire cadette d'Idiartegaray (sic) d'Ahaice agée de » 80 ans « (...) en présence de Pierre Elgart et Jean Laharrague habitans d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Ahaice. Motchondo.

16 décembre. « (...) Marie Barrandeguy maîtresse de Motchondo agée de » 71 ans « veuve de Pierre Larronjo dit Soubio (...) en présence de Jean Capitain et Sanson Etchart m. d'Aphal voisins (...) Iribarne p.e »

1851**Gahardou. Porttolo.**

27 janvier. « (...) Dominica Mendilaharsou agée de » 76 ans « veuve de Reimond Elgart, demeurant dans la maison de Portholo (...) en présence de Jean Heguy et Pierre Duhalde voisins (...) Iribarne p.e »

Horça. Iribarne.

6 février. « (...) Jeanne Mouchico, agée d'environ » 75 ans « femme de Jean Etcheverry metayer de la maison d'Iribarnia du quartier de Horça (...) en presence de Pierre Etcheverry et Jean Duhalde (...) Iribarne p.e »

Horça. Chopirena.

7 mars. « (...) Jean-Pierre Beyrines, officier de santé agé de » 74 ans « epoux de Dominica Bordenave survivant (sic) maîtres de Chopienia au quartier de horça (...) en presence de Jean Moulchico dit Taté et Jean dit Ganishaurra Ibarondo voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. Agerre.

7 mars. « (...) Jeanne Duhalde dite d'Aguerre agée de » 83 ans « veuve de Pierre Iriberrigaray (...) en présence de Pierre Gnero Aguerre et Jean Ansola (...) Iribarne »

Iriberry. Etchegoin.

30 mai. « (...) Bernard Amestoy, agé de » 72 ans « vieux maître d'Etchoin du quartier Iriberry (...) en présence de Jean Iriart et Jean Teillaïné (sic) voisins du même quartier (...) Iribarne D.t »

Horça. Medikuaena.

3 juillet. « (...) Marie Chorra, cadette de Pettecha, âgée de 72 ans munie de sacrement décédée dans la maison de Medikiainia (...) en présence de Reimond Letour et Jean Inchaot m.e voisins (...) Iribarne D.t »

Ugarçan. Ithurrealde.

4 août. « (...) Marie Etchanz fille legitime de Jean Martin et Jeanne Eyharasarry locataire d'Ithurrealde au quartier d'Ougarçan (...) en présence de Jean et Domingo Etchepare voisins. Iribarne D.t »

Ahaice. Urruzpuru.

22 août. « (...) Dominica dite Pipy Etcheverry, épouse de Pierre dit Gasté Etcheverry charpentier cadet d'Ouspourou (...) en présence de Michel Laharrague et Pierre Caillava m.e et metayer d'Iroisbehere de cette paroisse (...) Iribarne p.e »

Ahaice. Motchondo.

19 septembre. « (...) Jeanne Duhalde âgée de » 40 ans « maîtresse de la maison de Motchondo, femme de Jean Loubie, decedée par accident et subitement sous un noyer de la maison d'Elgart (...) en présence de Jean Anchy et capitain voisins (...) Iribarne p.e »

Ahaice. Laharraga. (En marge : « agee d'environ 60 ans »).

3 décembre. « (...) Cathérine Goihenetche veuve d'Iriois p.e (sans doute pour « Pierre ») maîtresse d'une part de Laharrague d'Ahaice (...) en présence d'Etchepare Dominique (*) et Elgart maître (...) Iribarne D.t »

(*) Le nom d'état civil est "Iraçabal" (voir ci-dessus).

Ahaice. Iribarne.

5 décembre. « (...) Marie Delgue, âgée de » 64 ans « épouse de Pierre Iribarne m.e d'Ahaice (...) de G Baratcart (sic) et Jn pierre Guiroye (...) Iribarne »

Gahardou. Chourrouta.

7 décembre. « (...) Jeanne Hargaignon, âgée de » 46 ans « femme de Jean Ithurrealde m.e chourrutha (sic) (...) en présence de Jean Marichury et Pierre semetho m.e voisins (...) Iribarne D.t »

Horça. « Baronainia ».

22 décembre. « (...) Jean Pino, locataire dans la maison de Baronainia âgé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Jean Landaboure et Guillaume voisins (...) Iribarne prêtre. »

Horça. « Ainguriainea ».

26 décembre. « (...) Michel Doray locataire chez Ainguriainea âgé de » 70 ans « (...) en présence de Jean Etchechury m.e et Jean Inchaor m.e (...) Iribarne D.t »

1852**Ahaice. Arrouès.**

12 janvier. « (...) le corps de Gnimigno Bichargorry âgée d'environ » 60 ans « domiciliée dans la maison d'Arrouès a été inhumé (muni des sacrements) au cimetiere d'ossès En foi de quoi. Iribarne p.e »

Horça (pas de nom de maison , sans doute « **Ezpondarena** » : voir plus haut).

16 janvier. « (...) Jean dit Cadet Mourguiart, âgé de » 27 ans « et militaire mort dans la maison de son pere (...) en presence de Jean m.e chetré et Philippe forgeron (...) Iribarne p.e »

Gahardou. **Higuain**.

29 janvier. « (...) Reimond Iriberrigaray, maître de la maison de Higoïn à G. âgé d'environ » 70 ans « (...) en présence de Pierre Daguerre m.e de Semetho et Jean Arlantho (...) Iribarne prêtre »

Ahaice. **Harretchebehère**.

13 février. « (...) Jean Meharu, epoux de Marie Iriartegaray demeurant dans la maison d'Arretchebehère âgé de » 64 ans « (...) en presence de Baisco Bidart et Pierre Ithouralde voisins du meme quartier d'Ahaice (...) Iribarne D.t »

Iriberrri. « **Teilaguina** ».

23 février. « (...) Jean Etchechoury, epoux de Marie Bidart m.e de la maison de Teilaguina, âgé de » 80 ans « (...) en presence de Jean Teilana (sic) et Pierre Cadet Sisto (...) Iribarne p.e »

Ahaice. **Aphal**.

14 mai. « (...) Dominica Moulchico âgée d'environ » 60 ans « maîtresse de la maison d'Aphal, femme de Sansom Etchart (...) en presence de Jean Jonco m.e et Jean Leché m.e voisins (...) Iribarne D.t »

Gahardou. **Llaburra**.

22 mai. « (...) Raimond Iriberrigaray âgé de » 42 ans « né à ossès le 22 avril 1830 (*) maitre adventif de la maison de Llaburra au quartier de Gahardou (...) en presence des Jean Heguy m.e harri et S. Jean Aguerre m.e Mocart (...) Iribarne D.t »

(*) Le chiffre de l'année souligné dans le texte est faux : selon l'âge donné il faut comprendre 1810, ou bien le maître « adventif » de Llaburra n'avait en 1852 que 22 ans.

Gahardou. **Gnero**. (En marge : « Jeanne Aguerre de Gnero »).

27 juillet. « le corps de Jeanne Aguerre âgée d'un jour fille legitime de Bertrand Aguerre et de Jeanne Monjo a été enterré avec les cérémonies prescriptes (sic) (...) en présence de son père et de Mourguiart (...) par moi prêtre auxiliaire tenant la place de Me Iribarne curé de la paroisse .L Larre prêtre auxiliaire »

Ahaice. **Arrabitenà**.

13 août. « (...) Pierre Minaberrigaray âgé de 83 ans laboureur né et domicilié à Ossès, veuf maître vieux de la maison d'Arrabit d'Ahaice (...) en présence de Laharrague et Mourguiart chantre de l'église par moi prêtre auxiliaire (...) L Larre prêtre- »

Iriberrri(?). « **Abartireneco borda** » (peut-être pour « **Florenzaren borda** »).

23 août. « (...) le corps de Marie Salet âgée de 43 ans épouse legitime du metayer de Abartireneco borda (*), née à Cambo domiciliée à Ossès a été enterré par moi prêtre soussigné en présence de MM. Mourguiart et Joandet l'un chantre d'eglise chantre (sic) et l'autre instituteur du quartier d'Ahaice (...) L Larre pretre auxiliaire «

(*) Le nom de maison est inconnu et fait peut-être référence au lieu dit « Abartiaga » où la plupart des terres et bordes tenaient aux quartiers d'Iriberrri et Ugarçan, sauf « Florenzaren-borda ».

Horça. Parabon.

10 octobre. « (...) gracieuse Etchebarne âgée de » 28 ans « journalière, célibataire née et domiciliée à Ossés, décédée dans la maison de Parabon de Horça le neuf octobre de la courante année. Ont été présents à la cérémonie de son enterrement Mourguiart père chantre de l'Eglise et Mourguiart fils secrétaire de la commune.

Mourguiart, Mourguiart, L Larre prêtre »

Horça. Menta.

16 octobre. « (...) Gracienne Iribarne âgée d'un mois et de sept jours fille légitime de Gracien Iribarne et de Marie Ithurralde jeune maîtres de la maison de Menta décédée le 16 octobre mil huit cent cinquante deux à sept heures du matin, en présence de son père et de Mourguiart fils instituteur de la commune. L Larre »

Horça. « Kochketenia ».

4 novembre. « (...) Dominique Landaburu dit kochket âgé de 47 ans maître de la maison Kochketenia de Horça en ossés (...) en présence de Jean Noël Sala propriétaire rentier et Jean Mourguiart fils instituteur et secrétaire de la commune. L Larre »

Horça. (Presbytère. En marge :) « Pierre iribarne prêtre curé d'ossés ».

11 novembre. « (...) Pierre Iribarne prêtre desservant de St Julien d'ossés mort hier à neuf heures du matin âgé de » 64 ans « a été inhumé (...) par moi prêtre soussigné curé Doyen de l'église de Etienne (sic) de Baigorri en présence de Arrambide pierre prêtre desservant de st Martin d'Arrossa de Louis Larre prêtre auxiliaire

L Larre prêtre auxiliaire, Doyhambehère »

Ahaïce. Iriartegarai.

20 novembre. « (...) Marie Arrabit dite Castorene âgée de 91 ans née le 31 Décembre 1761, veuve de Jean Pierre chutchurru, décédée en la maison d'Idiartegaray (sic) le 19 Novembre 1852 (...) en présence de M Iratçabal maître d'Etchepare d'ahaïce et d'Escosteguy maître jeune d'Idiartegaray. L Larre prêtre auxiliaire »

1853**Horça. (En marge:) « Maison Mouchicorenia ».**

4 février. « le corps de Jeanne-Marie harismendy, femme Délissague, âgée de 71 ans, vu l'acte civil d'autorisation, a été inhumé dans le cimetière de St. Julien dossès, avec les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Bidegain c. dess. s. m. » (*)

(*) Les actes signés du nouveau « curé desservant » Bidegain sont numérotés et, avec quelques exceptions pour remplacement du copiste ou de l'officiant, écrits et rédigés avec beaucoup de soin, une formulation différente des précédents, sans citer de témoins, et en général avec l'heure d'enterrement.

Ahaïce. Murgiarte.

6 février. « (...) Jean Ibarrondo, maître de la maison Mourguiart, âgé de 50 ans (...) a été inhumé par moi curé desservant (...) à 9 heures du matin avec (...). Bidegain, c. dess. s.m. »

Horça. Chopirenborda.

12 février. « (...) Jeanne Ibarrondo, locataire de Chopirenborda, âgée de 82 ans (...) à 9 heures du matin (...). Bidegain c. dess. s.m. »

Ugarçan (?). « Moulin de Bordarenia » (*).

14 mars. « (...) Pierre Castillon, meunier au moulin de Bordarénia, âgé de » 27 ans « (...) à trois heures de relevée (...) Bidegain c. dess. s. m. ».

(*) La maison Bordarenea ou « Borjaenea » est sur le territoire d'Irissarry aux limites du territoire d'Ossès et appartenait alors à la maison Iriberrigarai d'Iriberry, mais le moulin (aujourd'hui ruiné) sur le ruisseau faisant limite était sur le territoire d'Ossès.

Horça. Cadet-borda (ancien « Caderet-borda »).

29 mars. « (...) le corps de Marie Etcheverry, veuve d'Arnaud Mendilaharsou, décédée dans la maison Cadet Borda à l'âge de 85 ans (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Gahardou. « Charaboïl ».

3 avril. « (...) Marie Ibarmendiboure, âgée de 88 ans, veuve de Pierre Etcheverry, décédée dans la maison Charaboïl (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ahaice. Mendikoaga.

25 avril. « (...) Catherine Iriart, maîtresse de Mendicoague, âgée de 68 ans (...) à midi (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Iriberry. Arroki.

28 avril. « (...) Jean Duhalde, maître vieux d'Arroquy du quartier d'Iriberry, âgé de 85 ans, né à ossès le 18 avril 1768 (...) à midi (...) Bidegain c. dess. s. m. »

Ahaice. Etchegoin. (En marge. « Etchegoinia d'Ahaice »).

31 mai. « (...) Catherine Bidart, maîtresse vieille d'Etchegoin âgée de 74 ans (...) à trois heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Iriberry. Sisto.

13 juin. « (...) Marie Iriart, âgée de 85 ans, maîtresse de Sisto (...) a onze heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ahaice. Motchondo.

11 juillet. « Je soussigné curé desservant d'ossès certifie que le nommé Pierre hiriart, né et baptisé à Ascarat, est décédé dans la maison Motchondo de ce lieu et (...) Bidegain c. dess. s. m. »

Horça. « maison Mouchico ».

19 juillet. « (...) Pascal Délissague, lieutenant retraité des douanes, âgé de 68 ans (...) après six heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ugarçan. Mendiguibel. (En marge : « maison Mendiguibel Uharçan ») (sic).

13 octobre. « (...) Marie Bidart, veuve Iriart, âgée de 70 ans (...) dans notre cimetière, après dix heures du matin (...) Bidegain, c. des. s. m. »

(Ni nom de quartier ni nom de maison. Ecriture différente comme dans l'acte suivant).

22 octobre. « (...) Marie Harostéguy (haürra-khécha) (sic) âgée de » 72 ans « (...) après dix heures du matin (...) Bidegain, c. des. s. m. »

Gahardou. **Iriarte** (En marge : « maison Iriart de Gahardou »).

2 novembre. « (...) Josephe Mendilaharsu femme Delisague âgée de 44 ans (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain c. dess. s. m. »

Ahaïce. « **Gansabal** ». (En marge : « maîtresse vieille de Gansabal - Ahaïce »).

12 novembre. « (...) Marie Iriart, âgée de 63 ans, femme tipy (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, C. dess. s. m. »

Horça. **Ansolarena**. (En marge : « maison Anxolaénia »).

23 novembre. « (...) Gaston Minaberrigaray, âgé de 103 ans (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Gahardou. **Martirena**. (En marge : « maître de Martirénia. Gahardou »).

11 décembre. « (...) Jean héguy, âgé de 50 ans (...) à quatre heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. **Caderet**. (En marge : « vieux maître de Cadetenia- horça »).

28 décembre. « (...) Arnaud Oyhénart, âgé de 89 ans, décédé la veille (...) à cinq heures et demi de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

1854

Ahaïce. **Aphalena**. (*)

7 janvier. « (...) le corps de Marie Bidart, veuve Milchilci (sic : pour « Mulchico »), maîtresse vieille d'Aphal, agee de 87 ans (...) a été inhumé par moi (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

(*) A partir de cette date sont notées en marge les « offrandes » en monnaie, non reportées ici.

Iriberry. **Etchebarne**.

9 janvier. « (...) Michel Durrels, âgé de 26 ans, époux de Marianne Iriart, maître jeune d'Etchebarne d'Iriberry décédé le sept du présent mois (...) Bidegain c. dess. s. m. »

Ahaïce. **Chancho**. (En marge : « (...) maîtresse de Chancho – Ahaïce (...) »).

11 janvier. « (...) le corps de Dominica Etcheverry, âgée de 79 ans, décédée hier à 2 h. de relevée (...) a été inhumé (...) à cinq heures de relevée (...) Bidegain c. dess. s. m. »

Iriberry. **Teilena**. (En marge : « (...) vieille maîtresse de Teilenania »).

23 janvier. « (...) de Marie Bidart, v.e Etchehoury, âgée de 87 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. » (*)

(*) Pas d'acte entre le 23 janvier et le 26 juin : une page a pu sauter ici au recopiage.

Ahaïce. **Iribarne**. (En marge : « vieux maître de Iribarnia d'Ahaïce »).

26 juin. « (...) Pierre Iribarne, âgé de 62 ans (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. **Sastria**.

8 juillet. « (...) Pascal Iriart, maître vieux de Sastria, âgé de 83 ans décédé hier vers midi, a été inhumé (...) à quatre heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. Canico.

20 juillet. « (...) Jean Choutchourrou, maître de Canico, âgé de 56 ans, décédé hier (...) a été inhumé (...) à quatre heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. « Bichiquidé ». (En marge : « locataire de Bichiquidé »).

26 juillet. « (...) le corps de Catherine Duhalde, âgée de 48 ans décédée hier (...) a été inhumé (...) a 7 heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ugarçan. Arbel. (En marge : « cadette d'Arbel uharçan »).

3 août. « (...) Marie Arbel, âgée de 70 ans, décédée hier (...) à 8 heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. Salacoborda. (En marge : « maison Salacoborda- horça »).

10 août. « (...) le corps de Catherine Jauretche, v.e Gorostarsou, âgée de 84 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) a 5 heures de relevée (...) Bidegain, c- dess s. m. »

Ugarçan. Etchegoin. (En marge : « la maîtresse de Etchegoin - uharçan »).

22 août. « (...) de Marie v.e Laborde, âgée de 83 ans (...) a été inhumé (...) a onze heures du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. Etchechuri. (En marge : « maison Etchechoury horça »).

31 août. « (...) Le corps de Marie Aïnciburu, âgée de 31 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, C. dess. s. m. »

Ahaïce. Laurdena.

11 septembre. « (...) Pierre Bidart âgé de 16 mois décédé chez ses parents dans la maison de Laurdena d'Ahaïce a été inhumé par moi prêtre soussigné (...) L Larre »

Ahaïce. Mendi.

21 septembre. « (...) Pierre Anxo, âgé de 76 ans decede hier dans la maison de Menyi (*) d'Ahaïce (...) L Larre prêtre »

(*) Comme dans d'autres exemples, cette graphie exprime la palatalisation basque « hypocoristique » à l'origine qui a prévalu dans l'usage (graphie moderne « Menji » ou « Menddi »).

Ahaïce. Compas.

9 octobre. « (...) Pierre typi, âgé de 83 ans, maître vieux de Compas, décédé avant-hier (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess.s. m. »

Ahaïce. Agerreborda.

13 octobre. « (...) Jean Duhalde d'Aguerreborda, mort violemment à l'âge de 49 ans, vu l'acte d'autorisation du Juge-de-peace et du Maire, a été inhumé par moi (...) Bidegain c- dess. s. m. »

Horça. Chopirena.

10 novembre. « (...) le corps de Dominica Bordenave, v.e Beyrines âgée de 73 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dess. S. m. »

Ugarçan. **Iriarte.** (En marge : « Jeanne Imbidia d'Idiartia (sic) d'Uharçan, morte Le 16 Nov. 1854)

17 novembre. « (...) le corps de Jeanne Imbidia, célibataire, âgée de 72 ans, décédée hier matin (...) a été inhumé (...) à trois heures de relevée (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. **Agerre.** (En marge : « Jean Joandet Instituteur d'Ahaïce. Le 13 x..bre »).
13 décembre. « (...) Jean Joandet, âgé de 72 ans Instituteur decédé hier matin (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m.
fin de l'année 1854 »

1855

Ugarçan. **Ospitale.** (En marge : « Marie Aranet métyère d'ospital d'Uharçan »).

9 janvier. « (...) le corps de Marie Aranet, âgée de 72 ans décédée hier matin a été inhumé (...) a dix heures du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. (En marge:) « **Ainchibehère** » (*).

9 janvier. « (...) le corps de Jeanne Etchepare, coûturière, âgée de 42 ans decedée hier matin (...) a été inhumé (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

(*) « Ainchi du bas » : comme souvent, la maison « du haut » ou de la montagne, Ainzi dite « Antchi », avait au hameau « du bas », très certainement Ahaice, une maison qui n'a pas laissé de trace.

Ahaice. **Baratzarte.** (En marge : « locataire de Batchartia d'Ahaïce »).

16 janvier. « (...) le corps de Marie Etcheverry, âgée de 82 ans, décédée hier vers midi (...) a été inhumé (...) à 2 h..es de relevée (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. **Toucoust.** (En marge : « Jean Larralde ou toucoust vieux »).

25 janvier. « (...) Jean Larralde dit toucoust, âgé de 79 ans, décédé avant hier (...) a été inhumé (...) à 8 h.es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. **Tarberena.**

26 janvier. « (...) le corps de Gracianne Belza, dite tarbé, âgée de 79 ans, decedée hier (...) a été inhumé (...) à 4 h.es de relevée (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Gahardou. **Chopirena.** (En marge : « maître vieux de Chopirené de Gahardou mort le 2 février »).

2 février. « (...) Bernard Casenave, âgé de 88 ans, décédé hier (sic) (...) a été inhumé (...) à 8h. du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. **Bertranchipi.** (En marge : « Graciane (sic) Pérusqui maison Bertrantipy d'en haut morte en février 1855 »).

9 février. « (...) le corps de Gracianne Perusquy (sic), celibataire âgée de 29 ans, decedée hier marin (...) a été inhumé (...) à 10 h. du matin (...) Bidegain, c- dess s. m. »

Ahaice. **Irigoizarte.** (En marge : « (...) maison Iroischart »).

23 février. « (...) Le corps de Catherine Duhalde, femme Indart, âgée de 84 ans, decedée avant hier (...) a été inhumé (...) à 10 h. du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. **Harrondo.** (En marge : « (...) maîtresse de Harrondoa - horça »).

26 mars. « (...) Le corps de Jeanne Indart, femme Etcheverry, âgée de 53 ans, décédée hier matin (...) a été inhumé (...) à 9 h. du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

(Pas de nom de maison ni de quartier.)

6 avril. « (...) le corps de Jeanne Oçafrain, v.e Irigois, âgée de 65 ans décédée hier matin (...) a été enterré (...) à quatre heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. **Etchebertze.** (En marge : « Jeanne Irigoïn d'Etchevers de horça »).

11 mai. « (...) le corps de Jeanne Irigoïn célibataire, âgée de 84 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) à 9 h. du matin (...) Bidegain, c. dess. c. m. »

Ahaïce. **Irigoizbehere.** (En marge « (...) d'Iroisbèhère d'Ahaïce. »)

11 mai. « (...) Le corps de Marie Laharrague, femme ourthiague, âgée de 57 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) à onze h.es du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ahaïce. **Etchepare.** (En marge : « (...) d'Etchepare d'Ahaïce – mort le 10 mai »).

12 mai. « (...) Bertrand Iratçabal, âgé de 80 ans, décédé avant hier (...) a été inhumé (...) à 8 h.es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaïce. **Bertranchipi.** (En marge : « (...) maître vieux de Bertrantipy de la montagne – mort le 11 mai. »).

12 mai. « (...) Arnaud Pérousqui, âgé de 66 ans décédé hier matin (...) a été inhumé (...) à 11 h.es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaïce. **Hegigorri.** (En marge : « (...) locataire de héguigorry – morte le 17 Mai »).

19 mai. « (...) le corps de Marianne haristoy, célibataire âgée de 70 ans, décédée avant hier (...) a été inhumé (...) à 8 h.es du matin (...) Bidegain, c.- des.. s. m. »

Horça. (Le nom de maison n'est pas inscrit: **Nagithurri**, voir plus haut).

12 juin. « (...) Jean-Noël Sala, propriétaire rentier, âgé de 38 ans, décédé avant-hier à St Jean-Pied-de-Port (...) a été enterré (...) dans notre cimetièrre à 10 h.es du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. **Notariarena.** (En marge : « (...) Maison Notaria à horça. »).

22 août. « (...) Le corps d'Anna Lacabérats, célibataire, âgée de 26 ans, décédée hier (...) a été inhumé (...) à 10 h.es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaïce. **Bertranchipi.** (En marge : « (...) maison Bertrantipy à la montagne »)

6 septembre. (...) le corps de Marie Pérousquy, célibataire, âgée de 33 ans, décédée du choléra, a été inhumé d'urgence avec l'autorisation de l'autorité civile (...) à dix h.es du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Horça. **Sastria.**

8 septembre. « (...) Martin Ibarronde jeune maître de Sastria, âgé de 50 ans, décédé du choléra, a été inhumé d'urgence avec l'autorisation préalable, par moi curé d'ossès (...) à 8 ..es du matin (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Iriberry. « **Villenavénia** ».

10 septembre. « (...) Martin Iriart, métayer de Villenavénia, âgé de 72 ans, décédé hier, a été inhumé (...) à 10 h..es du matin (...) Bidegain, c- dess s. m. »

Horça. **Ezpondarena**. (En marge : « Marie Ithurrealde femme Mourguiart Esponda. Morte le 12 septembre »).

13 septembre. « (...) le corps de la femme Mourguiart, âgée de 74 ans décédée du choléra, a été inhumé d'urgence (...) à 9 h..es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. **Baratzarte**. (En marge : « Baratchart vieux »).

18 septembre. « (...) Jean Iriart, décédé avant-hier à l'âge de 79 ans, a été inhumé (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Gahardou. « **Irigoin** ». (En marge : « cadette de Irigoïn de Gahardou »).

19 septembre. « (...) le corps de Marie Iriberrigaray, célibataire âgée de 50 ans, décédé hier matin, a été inhumé (...) à 9 h..es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

(Pas de nom de quartier, ni de maison.)

20 septembre. « (...) Le cadavre d'une femme indigente qui a été trouvée à la montagne, a été inhumé par moi curé d'ossès, avec l'autorisation du Juge de paix et du Maire (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. « **Compasbéhère** ». (En marge : « Marie f.e Etchart maison Compasbéhère – morte le 13 octobre »). (Voir plus haut).

14 octobre. « (...) le corps de Marie, femme Etchart, âgée de 83 ans, décédée avant-hier (sic) (...) a été inhumé (...) à 10 h. du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. **Compasbehère**. (En marge : « Gélos-Joseph Etchart mari de la précédente mort le 16 octobre »).

17 octobre. « (...) le corps de Gélos Etchart, âgé de 83 ans, décédé hier (...) a été inhumé (...) à 10 h..es du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Ahaice. **Ainzi**. (En marge : « Aïnchy vieux – mort le 23 8bre »).

24 octobre. « (...) Jean Bidart, décédé hier à l'âge de 66 ans (...) a été inhumé (...) à 10 h. du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. **Sala**. (En marge : « maison Sala horça. »).

20 octobre (sic). « (...) Charles Ibarronde, décédé hier, célibataire (...) a été inhumé (...) à 10 h. du matin (...) Bidegain, curé dest. s. m. »

Ahaice. **Elgarte**. (En marge : « maison Elgartia d'Ahaïce. »).

12 novembre. « (...) le corps de gracieuse Elgart, v.e, âgée de 82 ans, décédée la veille (...) a été inhumé (...) à 3 h..es de relevée (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Horça. **Toucoust**. (En marge : « maison Tucust horça »).

15 novembre. « (...) le corps de Catherine Espil, décédée hier, célibataire (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

Gahardou. **Irigoin**. (En marge : « maison Irigoïn de Gahardou »).

1er décembre. « (...) le corps de Marie Aguerre v.e Iriberrigaray décédée hier à l'âge de 78 ans (...) a été inhumé (...) à trois heures de relevée (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ugarçan. **Moulin de Borjarene.** (En marge : « moulin de Boryaréne d'Ugarçan ») (sic : voir plus haut).

11 décembre. « (...) Pierre Lafon, meunier, décédé hier à l'âge de 60 ans (...) à dix heures du matin (...) Bidegain c. dess. s.m. »

Ugarçan. **Mendigibel.** (En marge : « maison Mendiguibel d'Ugarçan »).

19 décembre. « (...) Jean-Pierre Iriart, décédé avant-hier à l'âge de 54 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dess. s. m. »

1856

Ugarçan. **Landaburu.**

8 janvier. « (...) le corps de Jean Bidondo, maître de la maison de Landaburia d'Ugarçan, décédé avant hier à l'âge de 55 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ugarçan. **Landaburu.**

25 janvier. « (...) de Martin Bidondo, célibataire, fils de la maison de Landaburia d'Ugarçan, décédé avant hier à l'âge de 53 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

Ahaïce. **Mendicoborda.**

31 janvier. « (...) de Jean Joncohalza, maître vieux de la maison de Menyicoborda (sic) du quartier d'Ahaïce, décédé hier à l'âge de 75 ans (...) a été inhumé par moi, vicaire de Bidarray, délégué par M. le curé d'Ossès (...) à dix heures du matin (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ahaïce. **Compas.**

18 février. « (...) Martin Delgue, décédé avant hier, à l'âge de 23 ans dans la maison de compas d'Ahaïce, a été inhumé par moi, curé, desservant d'ossès (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. d.ent s. m. »

Horça. **Chetré.**

1er mars. « (...) le corps de Jeanne Elissalde, veuve Etchart, décédée hier à l'âge de 88 ans, dans sa maison de Chetré de Horça, a été inhumé (...) à cinq heures du soir (...) Bidegain c- d.ent s. m. »

Horça. **Andresena.**

7 mars. « (...) le corps de catherine Iriberrigaray, veuve Laharrague décédée hier à l'âge de 86 ans, dans sa maison d'Andrès de Horça (...) a été inhumé à quatre heures du soir (...) Bidegain, c- dnt s. m. »

Horça. **Etcheberri.**

10 mars. « (...) de Samson-Jean Daguerre, maître de la maison d'Etcheberry de Horça, décédé hier à l'âge de 61 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dt. s. m. »

Horça. **Tipiarena.**

13 mars. « (...) Dominique Etchéverry, douanier retraité décédé hier dans la maison de Tipiarena de Horça à l'âge de 77 ans (...) a été inhumé (...) à cinq heures du soir (...) Bidegain c. dsst s. m. »

Horça. Iribarne.

25 mars. « (...) Jean Etchéverry cultivateur, décédé hier dans la maison d'Iribarne de Horça à l'âge de 88 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ugarçan. Ithurralde.

14 avril. « (...) le corps de Marie Bidart épouse de Jean Heuguiagaray maîtresse jeune d'Ithurralde d'Ugarçan, décédée avant hier à l'âge de 35ans (...) a été inhumé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c- dent. s. m. »s

Ahaïce. Anjeli.

24 avril. « (...) de Marie oxotéguy, locataire de la maison d'Anyeli d'ahaïce, décédée hier, à l'âge de 67 ans, célibataire (...) a été » inhumé (...) à trois heures de relevée. Bidegain, c- desst. s. m. »

Horça. « Bichiquidé ».

15 juin. « (...) de catherine Chorra, locataire de la maison de Bichiquidé de Horça, célibataire , décédée hier à l'âge de 73 ans (...) a été inhumé (...) à quatre heures du soir (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ahaïce. Etchebehere.

1er juillet. « (...) Jean Ibarmendiburu, maître vieux d'Etchebèhère d'Ahaïce, veuf de Marie Goyhénèche, décédé avant-hier, à l'âge de 62 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dsst. s. m. »

Ahaïce. « Primouberry ».

16 juillet. « (...) le corps de Marie Lohiet-cinco, maîtresse vieille de la maison de Primouberry d'Ahaïce, épouse de Pierre Elgart, décédée hier à l'âge de 72 ans (...) a été inhumé (...) à quatre heures du Soir (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

Gahardou. Etchebarne.

4 août. « (...) de Jeanne Estébéréna, locataire d'Etchébarne du quartier de Gahardou, épouse de Guillaume Lenco, décédée avant hier à l'âge de 34 ans (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ahaïce. Etchegoinberri.

5 août. « (...) Jean Barrantéguy, maître vieux d'Etchégoïnberry d'Ahaïce décédé hier à l'âge de 80 ans (...) a été inhumé (...) à sept heures du soir (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

Ahaïce. « Chanchoréné ».

13 août. « (...) Jean Etchéverry, veuf douanier retraité, décédé hier à l'âge de 81 ans dans la maison de chanchoréné d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain c. desst. s. m. »

Horça. Inda.

25 août. « (...) le corps de Jeanne Etchéverry dite Arlan, célibataire, locataire d'Inda, décédée hier à l'âge de 71 ans (...) a été inhumé (...) à cinq heures du soir (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ugarçan. Ospitale. (En marge : « maison ospital d'Ugarçan »).

3 septembre. « (...) le corps de Marie Larronde, décédée hier à l'âge de onze ans (...) a été inhumé (...) à quatre heures du soir (.) Bidegain, c- desst. s. m. »

Horça. Indaberri.

11 septembre. « (...) le corps de Gracianne Moulchico, veuve Ithourburu (sic), maîtresse d'Indaberria de Horça, décédée hier à l'âge de 66 ans (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Iriberry. Ameztoi.

13 septembre. « (...) de Jean Amestoy, célibataire fils de la maison d'Amestoy d'Iriberry, décédé hier à l'âge de 88 ans (...) a été inhumé (...) Bidegain c- desst. s. m. »

Ahaice. Primuberri. (En marge : « Valentin Cinco dit Lohiet »).

26 octobre. « (...) Valentin Cinco-Lohiet, célibataire fils de la maison de Primouberry d'Ahaïce, décédé hier à l'âge de 70 ans (...) a été inhumé (...) à cinq heures du soir (...) Bidegain, c.desst. s. m. »

Ahaice. « Antchi ».

11 décembre. « (...) le corps de Dominica Ithurralde veuve Garat, née à Macaye, décédée hier dans la maison d'Antchi à l'âge de 75 ans (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

Ahaice. Jonco-oihanhandi.

23 décembre. « (...) de Jeanne Irigoisbèhère veuve Delgue, maitresse vieille de Joncoyhandi (sic) d'Ahaïce, décédée hier à l'âge de 73 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

« Année 1857 »**Ugarçan. Urrutibertze.**

14 janvier. « (...) le corps de Marie Etcheverry épouse Mounyo, maîtresse jeune d'Urrutibeits (sic) d'Ugarçan, décédée le douze du présent mois, à l'âge de » 40 ans « (...) a été inhulmé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ahaice. Zaragorri.

14 janvier. « (...) de Marie Anxola, v.e Landabure, maîtresse adventive (sic) de la maison Çaragorry d'Ahaïce, décédée hier à l'âge de 80 ans (...) a été inhumé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c- dess..t s. m. »

Ahaice. Ganchabal.

17 janvier. « (...) Dominique Tipy, célibataire, décédé hier à l'âge de 93 ans dans la maison Ganchabal d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) à quatre heures du soir (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Iriberry. Etchegoin. (En marge : « maison Etchégoin d'Iriberry »).

24 février. « (...) Martin Etchévers, veuf de Marie Caracoits, natif d'Ascarat, décédé hier à l'âge de 90 ans (...) a été inhumé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Gahardou. Aphalats. (En marge : « maison Apalax de Gahardou »).

18 mars. « (...) le corps de Marie Etchégaray, célibataire, décédée hier à l'âge de 60 ans (...) a été inhumé (...) à cinq heures du soir (...) Bidegain, c. dess. s. m. »

Ugarçan. **Garziarenborda.**

9 avril. « (...) Gratian (sic) Errécalde, époux de Jeanne Etchéverry, décédé avant hier à l'âge de 62 ans dans sa maison de Garciaborda d'Ugarçan (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c- dess.t s. m. »

Ahaice. **Mendikoaga.**

2 mai. « (...) Jean Iriart, maître de la maison Mendicoague d'Ahaïce, époux de Jeanne Minjonnet, décédé dans la matinée du vingt-six du mois d'avril dernier aux environs de la ville de St Jean-pied-de-port (*) à l'âge de 48 ans (...) a été inhumé par moi (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c. dess..t s. m. »

(*) C'est un assassinat en retour de marché signalé dans une lettre du 29 mai 1857.

Ahaice. **Mendi.** (En marge : « Mendy Dominica (77 ans) maison Menyia »).

25 mai. « (...) le corps de Dominica Mendy, maîtresse vieille de la maison de Menyia d'Ahaïce, veuve de Pierre Yoncohalza, décédée avant hier à onze heures du soir (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Ahaice. **Irigoizbehere.**

1er juin. « (...) de Dominica Caillava, décédée le trente mai à l'âge de 19 ans, fille légitime de Pierre Caillava et de Dominica Etchéverry, métayers d'Irigoisbèhère d'Ahaïce (*) (...) a été inhumé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain, c. dess..t s. m. »

(*) La métairie d'Irigoizbehere était dite «Irigoizbehereko borda » ou « Bordda » .

Ahaice. **Chanchorena.**

2 juillet. « (...) le corps de Catherine Harretche épouse de Pierre Irigois, décédée hier à l'âge de 47 ans, dans sa maison de chanchoréné d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- dess..t s. m. »

Ahaice. **Primuberri.**

7 juillet. « (...) de pierre Elgart, veuf de Marie Lohiet-cinco, décédé avant hier à l'âge de 85 ans, dans sa maison de Primouberry d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) à neuf heures du matin (...) Bidegain, c. dess..t s. m. »

Ugarçan. (En marge:) « **moulin de Boryaréné** ».

2 octobre. « (...) le corps de Honorine Lafon, épouse de Arnaud Aguerre, décédée le trente septembre à l'âge de 34 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess..t s. m. »

Horça. « **Piarrerénia** ». (En marge : « 54 ans »).

8 octobre. « (...) le corps de Marie Etcheverry, épouse de Jean Etchéchoury, décédée la veille dans sa maison de Piarrerénia de Horça (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dert. »

Ahaice. **Mocho.** (En marge : « maison Mocho d'Ahaïce »).

17 novembre. « (...) de Jean Bidart, epoux de gratianne Massoa, décédé le quinze novembre à l'âge de 68 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dent. s. m. »

Horça. **Indaberri.** (En marge : « maison Indaberria »).

13 décembre. « (...) de Marie Chorra dite ñimiño Pétécha, veuve d'Etienne Milchico, décédée la veille à l'âge de 77 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- desst. s. m. »

Ahaïce. Aguerreborda.

16 décembre. « (...) le corps de Marie Idiart, épouse de Jean Arroquy dit Harléon décédée la veille à l'âge de 22 ans dans la maison Aguerreborda d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Fin de l'année 1857.

« Année 1858 »

Ugarçan. **Iriarte.** (En marge : « maison Iriart d'Ugarçan »).

26 janvier. « (...) le corps de Dominica Imbidia, épouse de Dominique Monyo, décédée la veille à l'âge de 71 ans (...) a été inhumé (...) à onze heures du matin (...) Bidegain c. dess.t s. m. »

Horça. **Etchechuri.** (En marge : « âgée de 70 ans. »).

13 février. « (...) de gratianne Mendilaharxu, épouse de Jean Anxiburu, maitresse de la maison Etchéchoury de Horça, décédée la veille (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Ahaïce. **Jonco-oihanhandi.**

13 février. « (...) de Jeanne Lardapide, héritière de la maison Yoncohandy (sic) d'Ahaïce décédée la veille à l'âge de 20 ans (...) a été inhumé (...) à dix heures du matin (...) Bidegain, c- desst s. m. »

Ahaïce. **Matchi.** (En marge : « maison Matchi »).

21 février. « (...) de Jean Iriberrigaray, âgé de neuf jours (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Horça. **Menta.**

25 février. « (...) à dix heures du matin le corps de Jeanne Anxola, âgée de 80 ans, épouse de Jean Ithurralde, décédée le vingt-trois du même mois, dans sa maison de Menta de Horça, a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Horça. (En marge:) « **Moulin de Harismendy** ».

25 février. « (...) à quatre heures du soir, le corps de Martin Iriberry, âgé de 29 ans, meunier, époux de Marie Légarret, décédé la veille, a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. »

Horça. **Harginberri.**

1er mars. « (...) de Jean Gachitéguy, âgé de 25 ans, cocher, né et domicilié à ossès, demeurant à Bayonne, décédé la veille dans la maison de Harginberry de Horça, a été inhumé (...) Bidegain, c. dent.. s. m. »

Gahardou. **Bortagarai.**

6 mars. « (...) de Jean Pochulu, âgé de 73 ans, laboureur, veuf de Marie Iriart, décédé l'avant-veille dans sa maison de Borthagaray de Gahardou (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. det.. s. m. »

Horça. **Churitena.**

15 mars. « (...) à dix heures du matin, le corps de Marie-Anne Sallaberry âgée de 12 ans (sic : il faut sans doute lire « 72 »), célibataire, décédée l'avant-veille (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. dent. s. m.

Horça. Ezpondarena.

20 mars. « le corps de Jean-Pierre Mourguiart, âgé de deux ans, né et domicilié à ossès, décédé la veille dans la maison d'Esponda de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ahaice. (En marge:) «maison Barbéarénéco=borda ».

29 mars. « à huit heures du matin, le corps de Jean Iriart, âgé de 85 ans, laboureur, né et domicilié à ossès, veuf de Marie Arrossa, décédé la veille (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ugarçan. Orpuztan.

19 avriL. « (...) à onze heures du matin, le corps de Jean Herriest, âgé de 30 ans, célibataire, laboureur, décédé la veille dans la maison d'orpustan d'Ugarçan (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Ugarçan. Cotroil.

24 avril. « (...) à neuf heures du matin, le corps de Jeanne Pérousquy, âgée de 39 ans épouse de Jean Bidart, décédée l'avant-veille dans sa maison de cotroil (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Horça. Menta.

28 avril. « (...) à onze heures du matin, le corps de Jean Ithurralde, âgé de 80 ans, laboureur, veuf de Jeanne Anxola, décédé l'avant-veille dans sa maison de Menta (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ahaice. Bertranchipi.

6 mai. « le corps de Marie-Gazté Mikhhelé (sic), âgée de 80 ans, née à Ostabat, veuve de Dominique Elisseits, décédée la veille dans la maison de Bertrantipy d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. »

Ahaice. Elizaga.

6 mai. « à quatre heures de relevée, le corps de Gracianne Guiroy, âgée de 35 ans, épouse de Jean Ithourburu-Ithurralde, décédée la veille dans la maison d'Elichaga d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Ahaice. Bertranchipi.

14 mai. « (...) le corps de Marie Pérousquy, âgée de 41 ans, épouse de Bertrand Elisseits, décédée la veille dans sa maison de Bertrantipy d'Ahaïce (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. dess.t s. m. »

Ahaice. Otsotegi.

17 mai. « (...) le corps de Donamarie Jean âgé de 64 ans, cultivateur, célibataire, décédé la veille dans la maison d'oxotéguy d'Ahaïce, a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. »

Horça. Harginberri.

20 juin. « (...) à six heures du soir, le corps de Marie Gachitéguy, âgée de 54 ans, célibataire, décédée la veille dans la maison de Harginberry de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. »

Horça. (En marge:) « maison **Moulchico** ».

16 juillet. « à neuf heures du matin, le corps de Gracianne Mendi, âgée de 74 ans, veuve d'Antoine Etchébarne, décédée la veille dans la maison de Moulchico de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. »

Iriberry. (En marge) « maison **Bétiriéné** ».

24 juillet. « à dix heures du matin, le corps de Jean Arrouès, âgé de 76 ans, époux de Marie Iriartegaray, décédé l'avant-veille dans la maison de Bétiriéné d'Iriberry, a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Horça. (En marge:) « maison **Inchabort** ».

30 juillet. « à huit heures du matin, le corps de Marie Aincilsarry âgée de 70 ans, célibataire, décédée l'avant-veille dans la maison Inchabort de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst. s. m. »

Horça. **Anchela**. (En marge : « Jean-cadet-samson. »).

2 août. « à dix heures du matin, le corps de Jean-cadet chutchurru, âgé de 36 ans, veuf de Marie Etchebest, décédé l'avant-veille dans la maison d'Anchela de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. »

Horça. (En marge :) « maison **chouriténé** ».

3 août. « à neuf heures du matin, le corps de Martin Sallaberry, âgé de 17 ans né à Hélette, décédé l'avant-veille dans la maison de chouriténia de Horça (...) a été inhumé (...) Bidegain, c. desst.. s. m. » (*)

(*) Fin du cahier des actes de sépulture, l'année 1858 restant inachevée.

II. Analyse et commentaire onomastique.

1. Liste des maisons par quartiers et ordre alphabétique.

Les noms des quartiers et des maisons sont présentés dans l'orthographe basque habituelle et la forme ancienne abondamment documentée, pour les lieux et maisons les plus anciennement cités, depuis les XII-ème, XIII-ème et XIV-ème siècles, et pour la plupart des autres maisons, créées après la période médiévale, à partir du XVI-ème ou du XVII-ème. Parmi ces dernières, un grand nombre est formé de noms de personnes (noms de métier, noms de baptême ou prénoms, surnoms divers y compris des noms d'origine) suffixés en *-(r)ena*, génitif déterminé pour exprimer à l'origine l'appartenance, au sens exact de « de tel ou tel, qui est (appartient) à tel ou tel ». Ce suffixe a subi très généralement une déformation phonétique, et finalement sémantique avec oubli du sens primitif d'appartenance, pour donner le moderne *-enea*, et enfin par réduction orale et banale en basque de la diphtongue, *-(e)nia* (prononcé en monosyllabe avec semi-consonne ou « yod », et compris à peu près comme « chez » : *-nya*), ce dont le texte du recueil montre de nombreux exemples avec toutes les étapes intermédiaires. Il est aussi très souvent omis. Mais les formes anciennes et régulières sont encore présentes ou « restituées » en assez grand nombre sans modification, soit dans les actes eux-mêmes, soit assez souvent dans les indications marginales, restitution inégalement répartie selon les « desservants » rédacteurs, ce qui signale sûrement leur degré de compétence linguistique et historique en langue basque. On peut estimer par ailleurs que, dans un plein demi-siècle d'actes de sépultures, la presque totalité de l'habitat existant au début du XIXe siècle a été nommée, y compris des maisons absentes d'autres listes (moulins et bordes), et un assez grand nombre disparu depuis lors. La comparaison avec d'autres documents en principe exhaustifs (par exemple les relevés d'imposition

maison par maison en 1840 et 1841 établis par la mairie) renseignera mieux sur la question: voir ci-dessous **IX. 1840-1841. Liste des électeurs ...**

Horza : 81 maisons citées.

Sur la centaine de maisons signalées et pour la plupart nommées et imposées au XIVE siècle dans l'ensemble de la vallée (sans Bidarray alors inhabité à l'exception de la petite commanderie de Roncevaux), Horza en comptait 17, ici marquées par un astérisque comme dans les autres quartiers, quand elles existaient encore ou n'avaient pas changé de nom.

Aberatxena, Ainguriarena, Amiñarena, Anderordiarena, Andresena, Ansolarena, Anxelarena, Aroztegarai (dite aussi « Sotoa »), *Baratzarte (ancien « Baratzazarreta »), Barberarena, Baroinarena, Betiriena, Bixikide, Donmiguelena, Elizondo, Ernautena (qui change de nom pour devenir « Xidrorena » déformation de « Izidorena »), Errekatto, Esandegi, *Etxeberri, *Etxebertze, Etxexuri, Ezpondarena, Florenzarena, Galenarena, Gaztearena, Gilentena, Harginberri, *Harizmendi, Harizmendiko eihera (« moulin de" ...), Harrondo, *Ibarmendiburu, *Ibarrondo, Inda, Indaberri, Inxabortena, Iriarte, *Iribarne, Jazmin, Kaderetena, Kaderet-borda, Kanikorena, Katxerena, Koxketena, Lakoberri, Luisena, Mariurdinena, Marixurirena, Martirena, Medikuaena, Menta, Mulxikorena, Muxikorena, *Nagithurri, Ñimiñorena, Notariarena, *Oihararte, Oliorena, Otxokorena, Parabon, Pattarrena, Petexarena, Pinorena, Piarrerena, Putikorena, *Sala, Salakoborda, Saskirena, Sastriarena, Tanu-eihera, Tarberena, Taxarena, Teilape, Tipiarena, Tukustena, *Urdoz, Urdoizto, Xarerenena, Xetrenena, Xopirena, Xopirenborde, Xuritena.

Ahaiz : 85 maisons citées.

Comme dans le recueil, on ne distingue pas ici le hameau du bas de celui de la montagne ou du « haut », où les noms sont souvent composées avec *borda*, et ceux du "bas" par l'adjonction au nom de *behere* « bas, du bas », parfois documentée dans le texte. Sur la centaine de noms médiévaux dans la vallée, 25 maisons étaient nommées à la section d'Ahaice, toutes au quartier du bas, à l'exception sans doute de la métairie royale dite Erretelia * ("le troupeau du roi").

Agerre, Agerreborda, Aintzi (dite « Antxi »), Aintzibehere, Akherretaborda, Anjeliena, Aphalena, Araneta, *Aroztegi, Arrabitena, Arruesena, *Baratzarte, Barberaren borda, Barrandegi, Barrandegibehere, Bertranxipi, Bertranxipibehere, Bidarte, Burdegi, Burhegi, Burhegiborda, *Elgarte, *Elizaga, Elizagako borda, Elizondoko borda, *Etxebehere, Etxeberri, *Etxegoien, Etxegoienberri, Etxegoien borda, *Etxepare (ancien Etxegapare), Gambaraberri, Ganxabal, Goienetxe, Harretxe, Harretxebehere, *Hegigorri, Hegigorriborda, Indartebehere, Indarteborda, Iputsagar, *Iriartegarai, *Iribarne, *Irigoizarte, Irigoizartekoborda, *Irigoizbehere, *Irigoizgarai, Jesusena, Jonkohalza, Jonko-oihanhandi, Kanikoperri, Kapitainena, Kompasena, Kompasbehere, *Laharraga, Laharragaborda, Laxterbehere, Laxterrena, Laurdena, Lexe, Lexebehere, Masoa ou Maso(a)rena, Matxirena, *Mendi, *Mendikoaga, Mendikoborda, Mentaberri, Motxondo, Moxoena, Mugondo, *Murgi, *Murgiarte, Otsotegi, Peritzena, Primuberri, Sagardiluts, Tipibehere (ou Tipirena), Tipirenborde, *Uhalde (comptée à Horça depuis le XVIIe siècle), Urriztegi, *Urruzpuru, Xantxorena, Xapelena, Xuritenborde, Zaragorri.

Gahardu (ancien « Garhardu » ou « Galhardu ») : 44 maisons citées.

Il y avait 16 maisons comptées et 13 nommées au XIVE siècle à Gahardou.

Agerre, Aldategi, *Aphalats, Arlantorena, Atsalegi (?), Benatena, Betriluz, Betrirena, Bidagain, *Bortagarai (ancien « Gortairigarai »), *Bortairi (ancien « Gortairibehere »), Burjinena ou Burjirena, Erramundegi, Esandegi, *Etxebarne, *Etxeberri, Etxeberrigarai, *Etxegarai ou Etxegare (ancien « Etxegapare »), Ganato, Garroko eihera (moulin dit « de Garro », en réalité de « Gaztenarena » qui avait appartenu à Garro de Mendionde), Gaztenarena, Gilamuntxena, Harberga, Hargain, Harriena, Higuain, *Indarte, *Intxaurte (altération du médiéval « Inzaurgarate »),

*Iriarte, *Irigoiien (correspond peut-être à « Irigoyenbehere » cité en 1412), *Ithurrealde, Llaburrarena, Martirena, Marxantarena, Mokarte, Muñho, Nero, Pikau, Xaraboilena, Xemetorena, Xopirena, Xurruta, Zapataginena ou Zapataginttoarena (réduit à « Zapataintto »).

Iriberrri : 21 maisons citées.

7 maisons étaient nommées dans ce quartier au XIVe siècle, dont une seule portant depuis le XIIe siècle le nom latin puis roman « Villanova » traduisant « Iriberrri », qui avait pu se diviser ensuite en *-behere* (« du bas ») et *-garai* (« du haut »).

Abartireneko borda (emplacement incertain), *Ameztoi, Arroki, Astaibi, Bettirena, Bixargorri, Eiherasarri, Elixate, *Etxebarne, *Etxegoien, *Iriarte, *Iriberribehe, *Iriberrigarai, Iriberrigaraiko eihera (« moulin d'Iriberrigarai »), Sabio, Saribe (écrit aussi « Saribo »), Sistorena, Tatxarena, Teilaginarena, Zubiburu (ce nom « bout du pont » étant complété par « de Saribe », désigne peut-être la maison qui est dite ailleurs « Saribe », disparue depuis, de même que « Sabio » actuellement nom du pont sur le Laca et de l'espace alentour menant à Irissarry), Villeneuve (remplace semble-t-il progressivement « Iriberribehe » nom disparu au cours du XIXe siècle).

Ugarzan : 24 maisons citées.

Ce quartier aujourd'hui écarté était celui où débouchait l'une des deux branches de l'ancienne « route d'Ossès » (en basque « Orzaiz-bidea ») conduisant dans la vallée par Hélette et Irissarry, avant l'ouverture de la route de Bayonne et de Cize par les gorges de la Nive à partir de la fin du XVIIIe siècle. Des 7 maisons comptées dans le quartier au XIVe siècle seules 4 étaient nommées à cette époque.

Arbelena, Borjareneko eihera (« moulin de Borjarena »), *Bizkaintz, Eiherasarri, *Etxegoien, Etxepare, Ithurrealde, Garro, Garziabehe, Garziarena, Garziarenborda, *Iriarte, Kotroil, Landaburu, Mendigibel, *Orpuztan, *Ospitale, Ospitaleko eihera (« moulin d'Ospitale » disparu à la fin du XIXe siècle), Pikau, Taxarena, Ugarzaneko eihera (« Moulin d'Ugarçan » qui existe toujours), Uhaldeborda, Urrutibertze, Xarkola.

Quelques maisons de la paroisse de Saint-Martin d'Arrossa citées par exception (*Arrossa, Biñerena, Chabatenia, Elhorrizena, Krixtoarena, *Iriarte ...) ne donnent aucune idée du peuplement réel de cette section au début du XIXe siècle.

2. Transcription et prononciation des noms basques, ou l'oral dans l'écrit.

En dehors des variations ou de la disparition du suffixe d'appartenance *-(r)ena* signalées plus haut, ou sa réduction à *-ren* par suppression du suffixe déterminant *-a* en un curieux mélange linguistique basco-français (1806 *la Borde martiren*) et même avec double expression du génitif (1811 *la maison de chopiren*, 1830 *jean churiten*, *maitre de la maison de churiten*), les rédacteurs successifs ou copistes des actes se sont trouvés confrontés aux divers problèmes de la transcription et éventuellement de la restitution en graphie et phonétique françaises des noms basques tels qu'ils étaient prononcés et entendus, noms de maisons proprement dits ou noms d'état civil issus des mêmes qui avaient fourni les premiers patronymes officiels, avec l'hésitation, également signalée parfois en note, à faire le choix entre les deux, qui est l'une des difficultés principales pour établir des séries généalogiques fiables à partir de certains documents de cette époque qui va du XVIIIe au XIXe siècle.

En plus de la « romanisation » phonétique des mots basques en œuvre de longue date dans la langue administrative romane, gascon d'abord français ensuite (voyelle *u* transcrite *ou*, finales basques en *-a* et *-u* passant à *-e* comme *Elizaga* > *Elissague*, avec aphérèse *Lissague*, *Landaburu* > *Landaboure* etc., omission de la voyelle finale *-e* dans les composés de *-arte* > *-art* etc.), diversement pratiquée dans ce recueil,

les principales difficultés et hésitations des rédacteurs et copistes touchent en particulier les palatalisations (ou « mouillements ») de consonnes qui se sont considérablement développées dans la langue parlée de cette époque. Car ce sont les noms basques eux-mêmes tels que transcrits par les rédacteurs, reproduisant l'usage oral avec plus ou moins de fidélité, qui montrent les diverses modifications et altérations subies dans la langue parlée. Il suffit pour mesurer cet écart grandissant qui touche l'ensemble de la langue de comparer les usages oraux tant bien que mal retranscrits dans ce recueil ou d'autres avec les listes de noms anciennement documentés, en général conservés et écrits avec soin, tant par les secrétaires de vallée et les notaires qui rédigeaient les actes officiels depuis la fin du moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, que dans la langue notariale moderne jusqu'à l'époque contemporaine. Cet écart « onomastique » ne fait que refléter celui qui se perçoit entre le parlé courant actuel fortement dégradé et « usé », et la langue littéraire soignée, qui n'a guère varié depuis le temps des premiers ouvrages publiés aux XVIe et XVIIe siècles.

Dans les actes du recueil, les mêmes noms reçoivent assez souvent un traitement graphique différent, non seulement selon les époques de ce demi-siècle entre 1804 et 1858 et selon les desservants rédacteurs ou leurs copistes, mais aussi selon qu'il s'agit du nom d'état civil relativement (mais inégalement) protégé par son caractère officiel, ou du nom de maison qui reproduit plus souvent l'usage oral. Les changements les plus fréquents affectent les consonnes intervocaliques, occlusives et vibrantes en particulier. On relève ainsi, parmi des dizaines d'autres, le nom de maison « Iriartegarai » intégralement conservé d'abord, compte tenu des usages graphiques très anciens (par exemple *-j* ou *-y* final pour *-i*), aussi bien en nom d'état civil que de maison (1805), puis en nom de maison altéré selon un modèle courant (la dentale *-d-* remplaçant la vibrante intervocalique simple *-r-*) *Idiartegaray* (1850, 1852). Le nom si répandu qui le compose *Iriarte* est tantôt conservé (1853 *maison Iriart*) tantôt altéré (1854 *Idiartia*), et le nom d'état civil, en général conservé dans le recueil (1836, 1853, 1855 *Iriart*), a gardé les deux formes « Iriart/Idiart » dans l'état civil moderne. Les deux formes apparaissent aussi pour l'emprunt *mediku* « médecin » (ancien français "mire") dans *miricouyarena* (1813) et *medicouyarena* (1820).

Les consonnes intervocaliques, occlusives surtout sonores ou voisées, vibrantes surtout simples, ont aussi tendance à s'affaiblir ou disparaître : la forme pleine *sagardiluts* (1828 etc., 1808 etc. *sagardilux*) était réduite à *sahardilux* (1807) selon la prononciation courante qui a prévalu, et même *sagarloux* (1857). La forme pleine encore avec addition d'aspiration intervocalique *astahibia* « le gué des ânes » (1804), francisée en *astabie* (1808), est réduite à *astaya* (1840). Les noms Aroztegi et en graphie française « Arostegui » et « Barrandegui » ont les deux formes, pleine et usée, *Arosteguy* (1805) et *Arostey* (1848), et dans la même phrase en nom d'état civil et de maison *Barrandeguy maître de Barrandey* (1850). Le nom « Irigoiz- » et ses composés, bien conservés dans les actes les plus anciens et même parfois dans les derniers les mieux rédigés (1853 *irigoisbèhère*), avec une étape intermédiaire *irihois-* (1807), sont réduits à *iriois-* (1823, 1842, 1840) et *iroiz-* (1818, 1821, 1834, 1840, 1844 ...) et avec la palatalisation qui a finalement prévalu *iroisch-* (1855). L'ancien « Etchegoien » passé à *etchegoïn* (1814) se réduit à la forme orale actuelle généralisée *etchoin* où le *-o-* long oral n'est pas noté (1851). De même *ganchaval*, avec *-v-* pour *-b-* resté de l'usage ancien (1809), *ganchabal* (1820) passe à *ganchaal* (1848) prononciation courante, mais avec restitution dépalatalisée et étymologique (*zabal* « plat, large ») dans les textes les plus soignés *gansabal* (1853). L'occlusive longtemps maintenue de *ugarzan* en graphie semi francisée *ugarçan* (1814 etc.) s'affaiblit en aspiration *uharçan* (1853). Inversement une insertion étrange d'occlusive intervocalique à *maurdin* (1806, 1811), prononciation actuelle, donne *magourdain* (1819) et *magourdeïn* (1819), l'ancien

nom *mariurdin* (1769 *mariourdin* : littéralement « Marie bleue » ou peut-être « grise, sale ») s'étant altéré par incompréhension ou autrement, à la différence de Marixuri « Marie blanche » (1851 *mari surirena*) conservé après palatalisation: *marichouri* 1823. Le nom *higuain* (1805) est transcrit peut-être par fait d'incompréhension *hiben* (1806), *hibainia* à côté de *higoin* (1816). La quadrisyllabe *mendigibel* généralement conservé *mendiguibel* (1804 etc.) est réduit oralement par haplologie (chute de la syllabe *-gi-*) non à *mendibel* mais à *mendibil* (1832, 1835) par attraction d'un nom par ailleurs connu. La même phrase peut donner le nom de maison intégral en forme canonique ancienne (forme de composition de *bide* « chemin » en *bida-*) et la forme orale réduite : *Jeanne Bidain maitresse de la maison Bidagain* (1829). Cité seulement en nom d'état civil *Jaureguiberry* (1824 etc. : pas de maison de ce nom en Ossès) s'écrit aussi avec la prononciation usée et courante du mot *jauregi* (« demeure seigneuriale ») dans *jaureiberry* (1828). *Mouape* (1831) est pour *mugape* sur *muga* « imite ».

À côté de *betthiriné* (avec *bettiri* hypocoristique familier de *Betiri* « Pierre ») on lit à la même page *bétiriéné* (1858), ailleurs réduit à la forme orale retranscrite telle quelle *betiiné* (1828). Le nom *baratzearte* conservé dans *baratçcart* (1815), et avec fermeture et réduction en monosyllabe de la diphtongue *baraciart* (1828), se réduit à *batchart* (1829) et sans palatalisation *baçart* (1837). La vibrante forte de *urruzpuru*, en transcription française correcte *ourrouspourou* (1804), avec restitution de la base de composition *urriz* « coudrier » dans *ourrizbourou* (1821) indiquant une analyse linguistique (les deux formes sont attestées au moyen âge), peut aussi disparaître par réduction du quadrisyllabe pour faire *outzbourou* (1839) qui est devenu à peu près la prononciation courante. Le même effacement de la vibrante modifie les noms très nombreux suffixés en *-rena* (voir ci-dessus). Un cas un peu exceptionnel modifie l'étymon *ureta* en *ouhet* (1806), comme *uhalde* est depuis les plus anciennes citations médiévales pour **uralde* jamais documenté, à côté de *ouret* et *duret* (1817) et de la forme pleine *oureta* (1818, 1843). Nom de même formation par suffixation en *-eta* à sens locatif indéterminé « lieu de ... » (et non pluralisateur comme on ne cesse de le répéter encore) en toponymie ancienne, celui de la maison disparue d'Ahaice *aranet* (1805) et avec vibrante aspirée restituée *arhanet* (1810) perd comme très souvent la voyelle finale, mais devait être déjà entendu sans vibrante intervocalique.

Les variations phonétiques et graphiques les plus fréquentes concernent les consonnes palatalisées ou « mouillées », à valeur hypocoristique à l'origine, devenue simplement familière dans le langage courant, et dont le basque semble avoir fait un usage de plus en plus étendu : *l*, *n*, *d*, *t*. La latérale *l* est rarement palatalisée en toponymie, comme dans *peillosastria* (1810) (prénom « Pello » l'un des diminutifs de « Pierre »), et à l'initiale pour *labourra* (1819) palatalisé en *llabourra* (1821), *llaburra* (1852) prononciation qui a persisté : la base est *laburr* « court, bref » surnom probable à l'origine, dont le seul élément palatalisable (« hypocoristisable ») était la latérale initiale.

La nasale *n* et les dentales *d* et *t* le sont au contraire en abondance. Diminutif hyperbolique, à la fois phonétique (double palatalisation), morphologique (suffixe *-ño*), et sémantique, *ñimiño* « tout(e) petit(e), minuscule », est dérivé de *ttipi* « petit » hérité lui-même de l'ancien *xipi* écrit généralement *chipi* cité en toutes zones dialectales du XIIe jusqu'au XVIe siècle (*Refranes* de 1596). Dans la graphie française « gnimigno » reproduite avec plus ou moins de précision, il est à la fois prénom-surnom exclusivement féminin et nom de maison (disparue ou changée de nom) issu du même : *marie dite nimigno Pascoal* (1804), *gnimigno Perousqui veuve d'Ordoqui* (1844), *Gnimigno Bichargorry* (1852), *Marie chorra dite ñimiño Pétécha* (1857) dans le premier cas, et dans le second *la maison de nigminorenia* (1806), de *Gnimignorenia* (1813, *la maison de Ñimignorena* (1842) qui donne la forme ancienne correcte du nom

en *-rena* en mêlant graphie espagnole avec tilde *ñ* (adoptée par le basque) et française *-gn-*. Une autre graphie de la nasale palatalisée est *-ny-* ou *-nj-* pour le nom de maison Muñho (de *munho* « monticule, colline ») passé à l'état civil, écrit sans trace de nasale aspirée successivement *mounyo* (1807 etc.), *munyo* (1810), *munjo* (1811), *monyo* (1813 etc.), *mounjo* (1834), *monjo* (1834 etc.), avec des restitutions en fausse étymologie (confusion probable avec *mugondo* : voir plus loin) dans *mougonjo* (1806), *monognua* (1829) ; de même *aminja* pour « Amiña ». A l'initiale le nom de maison Ñero (l'origine est sans doute quelque surnom difficilement identifiable), le plus souvent en graphie française *gnero* (1814 etc.), montre une hésitation pour écrire la palatalisation dans *gneiro* (1806) et *Neiro* (1810), la double graphie, française et espagnole avec tilde, étant dans *gñero* (1814), et une curieuse cacographie dans *neigro* (1811).

La graphie de la nasale palatale rencontre celle de la dentale précédée de nasale *-nd-* pour le nom de maison *mendi* « mont », palatalisé dans l'usage courant (à la différence du mot dans son emploi habituel), qui s'écrit *menyi* (1854), et dans la même phrase avec le nom d'état civil préservé *Mendy Dominica* (...) maison *Menyia* (1857), à côté de *menjia* (1834) qui donne l'une des graphies normalisées modernes *menji* et *menddi*. Cette graphie basque *-j-* de la dentale palatalisée fait *lanjabourou* (1847) pour *Landaburu* (1804 etc.), *larronjo* (1850) pour « Larrondo » (*larronde* 1856), et se retrouve dans l'altération subie par le nom *Ibarmendiburu* (1809 etc.), probablement par attraction du nom « Ibarrondo » dans le même quartier : *ibarronjoburu* (1824) reproduisant la prononciation naguère courante du nom avant sa restitution intégrale dans l'usage actuel. La dentale palatalisée peut s'écrire aussi par un simple *y* comme dans *boryaréne* (1855), mais la palatalisation n'est pas notée dans *bordarénia* (1853), de même *harronyo* (1802) et *harrondo* (*ibid.*), et toujours avec palatale écrite *anyele* (1804), *anyeli* (1856) et *Anjely* (1842) qui peut être une forme hypocoristique usée de *andere* « dame ». C'est une occlusive vélaire *g-* (*bourguinia* 1831, 1845 *bourguy*) qui alterne avec une dentale palatalisée dans *bourjin* (1809, 1820), et *burjiéna* (1821), la forme de base étant sans doute le surnom *burdin* « fer » (1804 *Burdin de Gahardou*) palatalisé en *burddin/burjin*.

Pour la dentale sourde ou non voisée *t* la transcription moderne de la palatalisation par un double *tt* est dans l'étrange surnom féminin (sans doute dérivé de *zirtzil* « mal habillé » et divers sens annexes dépréciatifs) *Ttittila* (1841), et dans *pettanene* (1804) sur le familier hypocoristique de « Bertrand », *pattar* répété ainsi (1804 etc.). Mais c'est le digraphe *th* qui exprime la palatalisation pour le même nom *pathar* (1843) et le plus souvent dans les autres noms : *puthicoarena* (1819) et *pouthico* (1814) face à *boutticoarena* (1832), *betthiriné* (avec la double graphie) à *bettiiné* (1828), *bettiri*, mais *bétiriéné* sans palatalisation marquée à la même page (1858) : ce nom avant la destruction de la maison au milieu du XXe siècle était bien articulé avec palatale comme le prénom familier *Betti* l'est encore. Il en est de même pour « Porttolo » écrit en général *portholo* (1804 etc.), cacographié *portollo* (1809) face à *porttolo* (1844), *errecatho* (1842) à *errecato* sans marque (1807), *ganatho* (1806 etc.) à *ganato* (1813) sur le prénom *gana* altération de *juana* « Jeanne », *çapatainthoa* (1827) sur *zapatagin* « savetier » avec double diminutif phonétique et morphologique (suffixe *-to*), *arlantho* (1805 etc.) toujours prononcé avec palatale *arlantto*, mais sans l'épenthèse vocalique palatale faisant diphtongue devant nasale (très fréquente en basque) notée dans *arlaintho* (1806). La palatalisation s'est conservée à l'initiale *ch* dans *chemeto* (1806), *chemethorena*, *chemetto* (1813) sur *xeme* « fiston » hypocoristique de *seme* « fils ». Il ne fait pas de doute que le digraphe *th* exprime aussi la palatalisation pour le composant (parfois surnom) si répandu (*-*)*tipi* « petit » écrit *thipi* (1805 etc.) à côté de *tipi* (p. 1813 etc.), dont le surnom en apparence bizarre de *Dominica dite Pipy* (1851) est certainement une variante en langage enfantin, probablement aussi dans les variantes de *mentaberri* (1813 etc.), *menthaberry* (1840),

dénasalisé selon l'étymon espagnol *venta* restitué dans *benthaberry* (1850), maison ruinée qui se disait avec palatale « Menttaberri ».

Car cette graphie devait aussi, depuis longtemps comme elle le fait encore dialectalement, transcrire la dentale aspirée *th* très commune et typique de la prononciation locale (les aspirations basques, articulées et écrites, disparues assez tôt en zone hispanique s'étant au contraire maintenues et développées en zone aquitaine). S'il peut y avoir doute pour *tipi/thipi* ou *puthico*, c'est l'aspirée qui est donnée sans conteste dans *borthairou* (1804) et *borthagaray* (1804), *bortagaray* (1809, 1819) altération d'un ancien *gorta* « cour » en *borta* « porte » par changement d'occlusive, et évidemment dans les nombreux *ithurralde* (1804 etc.) avec occlusive aspirée depuis le XIII^e siècle, de même *althapar*, *altapar* (1828 etc.). Les autres aspirées apparaissent aussi parfois : surtout la bilabiale *ph*, étymologique et ancienne dans *aphal* (1804 etc.), *aphalatx* (1809 etc.) avec une transcription par *pp* (1820 *appalatx*) qui était une tradition ancienne mais raréfiée, non étymologique et du reste disparue dans *orphustan* (1811) ; la latérale *lh* dans *galhardou* (1810 etc.) graphie habituelle et restitution d'une forme ancienne déjà en train de disparaître au profit d'une aspiration simple *gahardou* (1804 etc.) ; la vibrante *rh* dans *garhe* (1805), *arhanet* (1810), *berho* (p. 1806 etc.), *berrho* (1818), résultant de la composition avec *hegi* « bord, crête » dans *bourheguy* (1809 etc.) ; l'occlusive *kh* curieusement soulignée par la répétition dans *mikhhelé* (1858), et même la sonore, qui n'existe pas, notée dans *saghardilux*.

Dans les trois séries de sifflantes étymologiques basques toutes sourdes, les non palatales, fricatives, dorsale *z* écrite habituellement en français *s*, *ss* ou anciennement *ç*, rarement comme en basque *z*, apicale *s* écrite aussi *s* ou *ss*, ou affriquées *tz* et *ts*, sont reproduites assez diversement à une époque où la graphie basque elle-même n'est pas encore entièrement stabilisée pour l'écriture des sifflantes, tandis que les palatalisées ou « chuintantes » *x* et *tx* s'écrivent très régulièrement *ch* (1804 *anchordoqui*, 1805 *mochu*, 1811 etc. *bichargorry*) et *tch* (1804 etc. *chutchurru*, *etcheverry*, *etchebarne*, *motchondo*, *matchi*, *curutchet*, *baratchart* etc.). La dorsale basque fricative *z* est reproduite tantôt « à la française » par *s* ou *ç*, *c* (1804 *ourrouspourou*, *irigois*, *horça*, *subihandy*, 1805 etc. *esponde*, *ourçouby*, *çoubibouru*, *çoubialde*, *halça*, *ahaice*), tantôt en orthographe basque habituelle par *z* (1804 *horza*, *belza*, *ezponda*, 1821 *zoubialde*, 1814 *derriezt*, mais 1816 *herriest*), et les mêmes variantes pour l'affriquée *tz*: 1804 *barartzart*, *baratciart*, *baraciart* (avec palatalisation dans *baratchart* 1809 etc.; 1804 *bizcaints* qui varie en *biscains*, *bizcaintz*, *biscaintz* (1806 etc.), *lacaberatz* (1803, 1825).

L'apicale basque fricative sourde *s* inconnue en phonétique française, qui a la sonore dans *je*, *jeu*, *gage* (et ici le nom d'origine *benechac*, *benajac* 1808-1809), est écrite de même en français où cependant elle a une articulation dorsale, qu'elle soit restée en prononciation basque ou « non francisée » apicale (1804 *sasqui*, *sisto*), ou au contraire entrée dans la nomenclature officielle d'état civil en prononciation dorsale « francisée » : *Salaberry* 1804 etc. Mais on peut supposer qu'en nom de maison prononcé oralement le même mot est avec l'apicale basque dans la formule surprenante *maitre de Naitourry dite Salaberry* (1846) la maison ayant gardé son nom ancien (réduction du médiéval *Nagithurri* cité depuis le XIII^e siècle) malgré la reconstruction peut-être déjà en cours (état actuel) signalée dans cette expression oubliée « Salle nouvelle », quoique très répandue ailleurs dans la toponymie régionale basque ou romane. L'apicale basque fricative, y compris semble-t-il dans *mendilaharssu* (p. 1808), peut être rendue aussi en intervocalique par un double *ss* comme dans *essandegi*, *eïherassarri*, *compassenia*, *andressené*, *Jessussene* (1809 etc.): la base de ce dernier nom est « Jésus » utilisé comme prénom en domaine hispanique, ce qui doit indiquer l'origine du premier occupant ayant donné son nom à la maison (sauf cas de surnom local); il y a palatalisation, facilitée peut-être par la confusion possible entre les deux articulations qui sont proches à l'audition, et selon

la prononciation qui a prévalu, dans *jechuchena* (1818), toutes les sifflantes tendant à la palatalisation dans le langage familier hypocoristique (voir plus loin).

L'affriquée apicale basque *ts* est transcrite tantôt de même dans les noms basques, rarement par *ss* (voir ci-dessus), souvent par *tx* ou simplement *x*, graphie qui peut aussi transcrire la fricative *s*, ce qui donne des séries déjà signalées comme *sagardiluts*, *sagardilutx*, *sagardilux*, *aphalats*, *appalatx*, *aphalax*, *mendilaharsu*, *mendilaharxu*, *mendilahartxu* et *mendilahaxou* avec la réduction du groupe consonantique par élimination de la vibrante selon la prononciation devenue courante comme dans d'autres noms de maison: *ouphoustan* (1806), *ourroutibeits* (1857). Cette graphie *x* ou *tx*, qui représente la palatale « chuintante » en graphie normalisée basque depuis assez longtemps (Oyhénart au XVIIe siècle) et apparaît ici ponctuellement comme au nom d'état civil *peteitx* (1810, mais nom de maison de forme pleine *petechena* 1825), est exclusive pour l'affriquée dorsale dans quelques noms comme *otxoteguy* (1811 etc.), plus souvent *oxotegui* (1816 etc.; mais la même base *otso* « loup », anthroponyme depuis l'Antiquité, avec palatalisation et suffixe diminutifs fait *otchocorena* 1826 etc.), *ipoutxagar* (1814, 1823), *laxague* (1839, 1842) nom d'état civil prononcé depuis longtemps « à la française » avec *x* sur la base *lats* « cours d'eau, ruisseau ».

La tendance généralisée dans le langage familier oral à la palatalisation (ou « mouillement ») notée anciennement *ch* et *tch* pour les sifflantes, et dans la graphie normalisée moderne *x* et *tx*, donne quelques graphies variées où s'opposent parfois les deux formes, l'une sans altération et l'autre, la plus fréquente surtout en nom de maison, palatalisée :

sur *ainzi* (parfois anciennement *anzi*) « lieu marécageux » nom d'état civil *aïnciburu* (1804, 1810 etc.), *aïncibure* (1830), *aïnchibure* (1830, 1845), *aïnchiburu* (1845) et nom de maison et d'état civil *anchordoqui* (1804), avec restitution du composé entier dans *aïnchiordoquy* (1810: la maison éponyme est à Bidarray), tandis que le nom de maison *aïnchy* (1855 etc.) est toujours palatalisé, avec fricative ou affriquée mais sans diphtongue dans *anchi* (1814 etc.) et *antchi* (1856) qui est la prononciation actuelle, et *anchichahar* (1837) ;

sur *eliza* « église » *Elissague* (1809 etc.), *delissague* (1835 etc.), parfois avec aphérèse *Lissague* (1809) en nom d'état civil, et *Elichague* (1810 etc.), *Elichaga* (1837 etc.), *elichaborde* (1840), *Elichat* (1818 etc.) en nom de maison, mais aussi *Elissonde* (1806 etc.) en nom de maison à côté de *elichondo* (1814, 1825) et *Elissondo* (1839) qui donne en graphie française la forme non altérée phonétiquement. La « francisation » phonétique, autrefois habituelle en français, touche aussi la ville navarraise du Bastan « Elizondo » *Elissonde en Espagne* (1840 p. 117); de même sur *zabal* « plat, large » *gansabal* (1853) et *ganchabal* (1857) .

Un cas assez original de palatalisation de sifflante est le récit du passage du prénom hispanique « Isidoro » à *xidro*, avec création d'un groupe consonantique *-dr-* (« muta cum liquida ») totalement étranger à la phonologie basque mais que l'influence latino-romane dans la prononciation a fini par faire adopter : *Jean Bidart dit Isidoro ou chidro cordonnier, maître de lad. Maison d'Ernautenia* (1812). Le nom de maison gardera désormais ce prénom-surnom du tout début du XIXe siècle ayant remplacé « Ernaut » forme locale d'Arnaud (palatalisée dans l'hypocoristique actuel « Eñaut »). En 1832 au décès du même cordonnier maître de la maison enterré le 30 novembre le changement de nom est fixé : *Jean Bidart, m.e de Chidro, âgé de 60 ans*.

Des noms assez nombreux ont une palatalisation déjà établie avant la période des citations médiévales comme *etche* et ses nombreux composés, de même *chourrout* (1819 etc.), *chourrouta* (1841 etc.), et assez tôt généralisée dans d'autres: de *kurutzeta* « lieu de croix » *curutchet* (1805 etc.), du prénom « Martin » avec élimination romane en gascon de la nasale finale *matchi* (1804 etc.); sur *inzaur* « noix » dans le médiéval « Inzaurgarate » réduit à *inchaurt* (1807), *inchaor* (1851), *inchaot* (1839 etc.) et même

inchot (1828), avec une fausse restitution répétée et donc admise dans *inchabort* (1806 etc.); sur *bizar* « barbe » nom de maison et d'état civil *bichargorry* (surnom « barbe rousse ») répété ainsi (1811 etc.); avec le composant *luze* « long » *harlucheta* (1804) issu du médiéval *harizluzeta* « lieu des chênes longs » à Iriberry en Cize.

Des noms à sifflante palatalisée comme *anchela* (1804), *chutchurru* (1804), *mochó* (p. 51), et celui de la maison voisine *motchondo* (1804) où la sifflante est affriquée, ont une base lexicale d'identification incertaine (peut-être l'espagnol *mozo* « garçon » ou « mousse » comme surnom pour ces derniers). Le composé d'abord noté *gilamots* (1804) qui doit être un prénom-surnom ancien oublié et incompris (de *gilen-motz* « Guillaume court ») subit diverses modifications orales tendant à la palatalisation avec intrusion variable d'une nasale devant sifflante (procédé qui fait des variantes déjà médiévales comme *aitzin/aintzin*): *guillamotch*, *guilamouintx*, *guillamontche*, *guilamuntch*, sans palatale apparente dans *guillamontz*, *guilamunts*.

Une épenthèse de voyelle palatale *i* devant nasale (*guilamouintx*), et beaucoup plus souvent devant sifflantes *-is-* représente une autre façon d'écrire la palatalisation entendue et ainsi anticipée dans la prononciation : sur un très probable surnom *laster* au sens propre « course » et par extension « rapide, qui court » on lit pour la maison nommée toujours avec palatalisation « Laxterrenea » (issu de *Lasterrena* « qui est à L. ») *laïster* (1814, 1818), *laïster* (p. 1809 etc.), *laizterrena* (1824), et sans palatale notée *lasterrenia* (ibid.); le nom *leche* (1807 etc.) s'écrit aussi avec palatalisation vocalique anticipée *leiche* (1829 etc.), *leicheinia* (1841) sur un étymon confirmé par le site *leze* « gouffre, grotte », qui avait même, sans sifflante palatalisée notée, une variante dialectale ancienne *leize* avec diphtongue très probablement secondaire. Le nom d'état civil *Elisseits* (1858) reproduit par *-its* la palatale du mot *etxe* « maison » dans le composé assez répandu *elizetxe*. La graphie *urrutibeits* (1857), annonçant la prononciation moderne « Urtiiche », rappelle encore en partie la forme étymologique vraisemblable « Urrutibertze » avec palatalisation de la sifflante déjà dans *urrutiberche* (1814), mais omet la dernière vibrante, maintenue dans *ourtiviers* (1816), *ourtibertz* (1821), *urtiberche* (1819), et note *-its* la sifflante palatalisée de *urrutiberche*. L'étymon médiéval « Etchebertze » est présent (à part la fermeture vocalique *-ia* au lieu de *-ea*) dans *etchebertcia* (1815, mais ibid. *etcheverst*) et encore dans *etchevers de horça* (1855), *etchebertz* (1817), avant l'altération dialectale venue ici tardivement (sans palatalisation) en « Etchebestia » déjà notée dans *etchebest* (1858). Il y a deux graphies contradictoires pour le nom de maison *abaraitz* (1806) ou *aberaïch* (1843) avec diphtongue et dans le second exemple palatalisation marquée, et *aberatz* (1838) sans diphtongue ni marque palatale, le nom moderne ayant cependant une sifflante palatale « Aberatx », nom probablement issu du surnom *aberats* « riche » (la base est le latinisme *abere* « bétail »), qui a remplacé le nom plus ancien documenté « Iribarnegarai ». L'incertitude due aux variations de la graphie peut laisser douter de la réalité ou du moins de la permanence de la palatalisation comme dans *anxola* (1857) citation unique en nom d'état civil (*Marie Anxola*) à côté de *ansola* (1804 etc.) nom d'état civil et de maison (« Ansolarena » et variantes) resté avec sifflante apicale sans palatalisation. Il est très probable et même sûr que ce nom est en réalité issu d'un ancien composé *a(in)zi-olha* (« cabane du lieu marécageux ») à sifflante altérée par adaptation de la graphie romane avec *s* pour *z*, plutôt que d'une forme « Anso » du prénom médiéval « Sancho ». Ce « Sancho » médiéval et régional des textes hispaniques (« Santz » dans les textes gascons) issu du latin *sanctius* a toujours la double palatalisation dans l'usage local et les noms de maisons, l'assimilation phonétique se joignant à l'intention hypocoristique: *chanchonia* (1813), *chanchorene* (1816, 1823), la forme ancienne restituée dans *chanchorena* (1826). Comme nom de baptême c'est ce « Sancho » ou « Sanche » que la nomenclature d'église qui a oublié le passé médiéval traduit très certainement et régulièrement par un « Samson » (biblique) totalement dépalatalisé : *Samson Arroues* (1804 etc.).

Le nom de maison médiévale « Urdoz », écrit d'abord *urdos* (1804) en graphie romane pour la sifflante dorsale ancienne (en 1366 *urdoz*), subit la palatalisation qui s'est imposée dans l'usage *ourdoch* (1813), mais son dérivé diminutif régulier « Urdozto » (« petit Urdos ») n'est mentionné qu'avec l'anticipation vocalique palatale *i* de la sifflante *ourdoichto* (1819) même quand la sifflante palatale n'est pas notée *ourdoiztoa* (ibid.), *ourdoizto* (1824), *ourdoistoa* (1826), ce qui doit reproduire approximativement la prononciation actuelle avec palatalisation « *Urdoxto* » (*Ourdochto*). Un schéma comparable d'évolution graphique concerne le nom de maison d'abord écrit *causquet*, *kausquet* (1811), l'étymon étant un surnom, et la diphtongue graphique *au* probablement pour la voyelle *o*, avec palatalisation vocalique anticipée dans *coisquetenia* (1834), *koisquet* (1848), et sifflante palatale notée dans *kochketenia* (1852) prononciation actuelle.

L'occlusive vélaire sourde *k* en graphie basque normalisée apparaît déjà diversement dans ces noms et quelques autres: *kaillava* (1809) à côté de *caillava* (1826 etc.). Elle correspond parfois à la prononciation basque locale de la *jota* castillane issue elle-même au XVIIe siècle d'une sifflante fricative d'abord palatale souvent écrite *x*, en français *ch* qui est restée dans le « Don Quichotte » emprunté à cette époque à l'espagnol. Ainsi le prénom espagnol « Jose » s'écrit et s'est prononcé jusqu'à tout récemment, où cette prononciation de la *jota* semble avoir disparu, « Koché » qui nomme une maison toujours nommée « Kocheenea » : *Koché autrich* avec un surnom bien inattendu (1850). Le double prénom au sens propre bilingue ou même trilingue de *Marie Kochefa* (1847) reproduit la prononciation basque de l'espagnol « Josefa ». En graphie française habituelle les noms des maisons *canico*, *coanico* (1824) de Horça et (1814 etc.) *canicot-berry* « Canico nouveau » d'Ahaice (maison disparue au XXe siècle et prononcée régulièrement « Kanikoperri ») procèdent d'un prénom hispanique à suffixe diminutif basque *-ko* avec « jota » initiale « Juanico » et avec suffixe roman *-ot* ajouté « Juanicot » (correspondant au français « Jeannot »).

3. L'information sur un demi-siècle de vie rurale.

3. 1. Mortalité et santé.

A qui voudrait traiter et décrire pleinement ce sujet complexe le registre des sépultures de la paroisse Saint Julien d'Ossès demanderait à être comparé et couplé avec la documentation civile de la même période. Il fournit pourtant un ensemble d'informations, même si disparates à les regarder de près, imprécises et diversement incomplètes sur bien des points, néanmoins utiles et probablement ou sûrement irremplaçables sur d'autres. En dehors des faits d'ordre onomastique et linguistique, elles peuvent se résumer pour l'essentiel à la question de la santé et de la longévité des habitants, à leurs positions sociales, activités et métiers, parfois à ce qui touche, d'une manière très ponctuelle et fragmentaire, l'histoire de l'habitat et des maisons.

Le nombre total de maisons citées étant de 260 environ, ce qui correspond pour une période d'un demi siècle et à très peu de choses près à l'ensemble de l'habitat de la future commune d'Ossès au début du XIXe siècle, le nombre de familles doit être nettement supérieur à ce chiffre, puisqu'il peut y avoir dans la même maison des maîtres et des locataires ou des métayers, mais sans qu'on puisse vérifier toutes ces situations avec exactitude, et à plus forte raison le nombre total même approximatif des habitants. On peut seulement supposer qu'il peut varier au maximum autour des 2000 ou un peu en dessous, compte tenu que la vallée (Bidarray et Arrossa moins peuplés compris) avait déjà 3049 habitants en 1791. Le nombre d'enterrements par année varie assez peu à quelques exceptions près, et s'établit presque toujours autour de 20, entre 15 et 25 : 19 en 1804, 21 en 1805 et 24 en 1856, 16 en 1857 etc., l'année 1858 arrêtée au 3 août ayant cependant déjà 24 décès. Les autres chiffres maximaux en année pleine sont 34 en 1809, 54 en 1813 qui est le

maximum absolu, 48 en 1814, 31 en 1815 (c'est la fin du régime impérial napoléonien, par pur hasard peut-être), 33 en 1855, année d'épidémie où sont signalés des morts de choléra. Mais il y a des chiffres très inférieurs : 11 en 1822 et 1849, 13 en 1817, 1829 et 1841, 14 en 1818, 1827, 1838 et 1851. Lorsqu'il y a plus de 3 mois sans actes de sépultures notés, années 1818, 1834, 1849 (année 1858 incomplète exceptée), il est possible qu'une partie des actes ait échappé aux copistes.

La pyramide des âges de décès varie de 1 jour (très nombreux décès d'enfants en bas ou très bas âge, quelques jours, quelques mois ou quelques années : une vingtaine sur 54 en 1813, 14 sur 48 en 1814) à 103 ans, exemple unique, mais avec quelques centenaires, plusieurs nonagénaires et d'assez nombreux octogénaires. Les décès de jeunes ne sont pas rares, surtout ceux de jeunes femmes exceptionnellement désignés « *de couches* » (1839), mais de jeunes hommes aussi. Les causes de décès sont parfois données, rarement la maladie (choléra), plus souvent les accidents et quelques morts « violentes », qui exigent non seulement l'intervention préalable de l'autorité publique, signalée dans la plupart des actes (*après la constatation légale de son décès par l'officier public* 1804, formule constamment répétée), mais aussi du médecin et parfois de l'autorité judiciaire et municipale: *mort violemment à l'âge de 49 ans, vu l'acte d'autorisation du Juge-de-paix et du Maire, a été inhumé...* (1855). Plus précis, lieu et toponyme encore parfaitement identifiables, est l'assassinat d'un maître de maison de la montagne d'Ahaïce, de retour de marché, ce qui laisse penser à un acte crapuleux pour vol assez banal autrefois dans ces circonstances, signalé en ces termes : « *assassiné se retirant du marché de Saint j(ean) p(ied) d(e) port près du moulin qu'on appelle de Pertolaçar d'Ascarat* » (1845). A peu près de même et motif cette fois reconnu, l'héritier trentenaire d'une maison ancienne d'Iriberry avait été « *tué par des voleurs d'un coup d'armes à feu dans le tousinat de la maison d'Amestoy* » (1814) : l'écorce de chêne tauzin était recherchée et vendue pour le tannage des peaux (il y a une tannerie dite « Tanu-eihara » non loin de là : 1815), et la maison « Ametzoi » précisément porte le nom du « bois de tauzins » attenant. Un autre événement exceptionnel est le suicide par arme à feu, rapporté dans un acte long et détaillé de 1835, du soldat « Joseph Niolet » du 1er Bataillon du 18ème Léger de passage au pays et séjournant dans la maison Ibarrondo (c'est la 1ère guerre carliste en Espagne avec ses problèmes frontaliers), « *sujet à la démence, qui d'un coup de fusil se fit hier sauter la cervelle le 25 février* » (1835), qui mobilise toutes les autorités civiles. Un autre suicide d'un habitant du lieu cette fois, « *sujet a demence depuis quelque temps (...)* trouvé pendu dans sa maison », entraîne l'attestation médicale de l'officier de santé Beyrines et le certificat du nouveau maire (depuis 1842) Dominique Etcheverry (1844). Et le desservant précise que, selon le règlement ecclésiastique de l'époque, il a « *été inhumé (...) lui ayant été refusée l'entrée de l'église* » (ibid.).

En général les circonstances des décès sont rapportés rarement et plus succinctement : un fils de la maison Sisto d'Iriberry à « *66 ans mort à la montagne d'une chute mortelle* (1841), tel autre « *trouvé mort la veille près du pont de Gahardou* » (1813), ou « *trouvé mort l'avant-veille sur la route de helette et irissarry* » (1818), ou « *trouvé sans vie près du pont d'Arrossa* » (1829). Les accidents les plus fréquemment évoqués sont les noyades : à deux pas de sa maison une fillette de 15 mois « *néyée* (sic, c'est la trace de la vieille prononciation française) *la veille dans la presse du moulin* » (1816), un accident qui n'était pas si banal quand tous les moulins à eau fonctionnaient, 6 signalés dans les limites de la paroisse au début du XIXe siècle ; un maître de maison d'Iriberry-Ugarçan de 70 ans loin de son domicile « *noyé par accident, qu'on a trouvé dans la Nive de Bidarray* » (1838) ; circonstance un peu étrange, un fusilier de passage avec son régiment « *noyé le 17 novembre à 11 heures du matin en se baignant à la rivière d'osses* » (1836). Plus dramatique, en relation avec les crues périodiques de la Nive et de ses affluents de montagne en fin d'hiver, est la noyade, en mai 1830, de deux frères essayant de traverser l'eau aux gorges de la Nive (« *uhaitzeko erreka* » en

basque local) pour aller à Saint-Jean-Pied-de-Port ou Baïgorry ou en revenir, âgés de 28 et 23 ans Salvat et Raymond Elgart « *freres et cadets de la maison de Motchondo (...) noyés dans la riviere d'ouhaitcia d'osses* », suivie trois jours plus tard dans les mêmes circonstances de celle de « Jean Douret » âgé de 40 ans « *noyé dans la riviere d'ouhaitcia d'ossès* » (1830). Une autre crue de la Nive, de décembre celle-là, qui coupe en deux le territoire de Bidarray et devenue infranchissable, empêche de faire passer dans son église un habitant de Bidarray pourtant décédé dans sa commune, et il est « *transporté dans cette église faute de passage dans la riviere pour l'enterrer dans son église* » (1813). La noyade d'un berger survenue en janvier 1844, « *mort par accident emporté par l'eau revenant du menu bétail de la borde* » (1844), a été relatée dans un compte rendu établi par le maire Etcheverry : c'est le gonflement subit d'un minuscule ruisseau du Baïgoura dit « Eluet-erreka », qui faisait néanmoins tourner l'un des moulins d'Ugarçan à sa base, qui provoqua l'accident du berger et cadet quinquagénaire de la maison Pattar, évité par ses compagnons plus prudents restés sur la berge.

Le plus étonnant peut-être certaines années est le nombre de décès subits ou dits tels, notés en formule de latin d'église « *subitatea morte* » (1843) ou plus banale « *subitement* », ou « *ayant fait sa pâque mais surpris par la mort* » (1848): 1 en 1810, 1825, 1836, 1840, 1841, 1843, 1844, 1846, 1849, 1851, 2 en 1806, 1814, 1837, 1842, 1848, 3 en 1807 et en 1839 dont 2 dans la même maison à 10 jours d'intervalle, 5 en 1809 et 1812, 7 en 1835. Peu d'années sans mort subite signalée, en particulier les périodes 1826 à 1834 et 1852 à 1858, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu, et sans les formules qui pouvaient accompagner ces décès subits (« *enlevé par la mort subite sans sacrement* » 1830), ou d'autres non déclarés formellement « subits » comme « *sans avoir pu prendre, sans pouvoir recevoir aucun sacrement* » (1804, 1815, 1823), ou « *muni d'un seul sacrement* » (1832). Certaines de ces morts subites, la plupart de personnes assez âgées, sont problématiques, quand on en compte cinq la même année 1812 dont deux dans la même maison à deux jours d'intervalle, deux enfants dans une autre à quatre jours en 1813 et trois adultes en vingt jours en 1828, ou encore quand il s'agit de celles de deux « *époux maîtres* » de maison le même jour (« *septuagenaires morts subitement* », 1842), ou à trois jours d'intervalle dans la petite maison "Compas du bas" ("*maison Compasbèhère*" 1855). Elles laissent parfois supposer quelque épidémie non signalée par ailleurs, qui se perçoit dans une expression comme « *mort subitement d'un coup de colique* » (1835 année du maximum de 7 morts subites signalées), ou des circonstances particulières difficiles à deviner. Elles ont pu empêcher de « munir » les mourants des sacrements prévus, cités dans des formules pleines comme « *muni des sacrements de penitence, eucharistie et extreme-onction* » (1804), ou au contraire réduites dans certains cas, qui ont peut-être rapport à autre chose que des morts « subites », à « *munie du sacrement de l'extrême onction seulement* » (ibid.), « *secourue seulement du sacrement de penitence* » (1806, 1815) etc. Pour justifier des « *honneurs de la sépulture ecclésiastique* » comme l'écrit un peu pompeusement le curé Bidegain arrivé en 1853 avec le Second Empire, il peut être précisé qu'un tel est « *mort subitement (...) fréquentant les sacremens durant sa vie* » (1841) ou « *mort subitement professant la religion catholique* » (1847). Pour un étranger au pays comme le soldat « Niolet Joseph », l'inhumation peut exiger une sorte d'enquête de catholicité : « *professant la religion Catholique, Apostolique et Romaine (comme il me conste par le certificat de M.r Rejet, capitaine commandant ...* » (1835).

3. 2. Les positions sociales et familiales et les activités.

Les actes de sépulture sont en général précis quant aux positions sociales, aux situations familiales et, pour les adultes, aux activités ou fonctions des personnes décédées et de leurs conjoints ou parents, et parfois des témoins « voisins » ou autres occupant des fonctions particulières, « chantres, instituteurs ou maîtres d'école,

benoîtes », avec le cas curieux, « pendant la vacance de la cure d'ossez, et absence de tout prêtre », de l'inhumation du « maître d'école » d'Ahaice par son collègue « Pierre Archu, chancre soussigné, et maître d'école de Horza » à la fois témoin et signataire de l'acte (1812).

Pour les adultes décédés ou simplement cités il est précisé, pratiquement dans tous les actes, s'ils sont possesseurs ou non d'une maison. Dans le premier cas ils en sont dits d'abord « maître » et encore assez souvent « sieur de » (1804 etc.), ou « maîtresse », parfois « maître propriétaire », ou « maitresse encienne et fonciaire » (sic, 1823) ; puis « ancien, ancienne » (ou « vieux, vieille ») ou « jeune », « héréditaire » ou « heritier, héritière », et s'ils en ont épousé l'héritier ou l'héritière et sont venus de l'extérieur « *avantif* » (1804 etc.), « *ancienne et avantice* » (1812), « *avantise* » (1815), « *adventif* » (1831 etc.). Le terme, à l'orthographe hésitante selon les compétences des rédacteurs, qui était systématiquement utilisé dans tous les actes officiels, notariaux et autres de l'Ancien Régime, semble en voie de disparition, il sera désuet avant l'époque moderne. Il arrive, très rarement, qu'on précise la possession, par acquisition ou partage héréditaire, de « parts » de maison, et tout aussi rarement, sauf pour les moulins toujours tenus par des employés « meuniers », celle de plusieurs maisons à la fois, ce qui était pourtant le cas pour beaucoup de métairies et habitats en location.

De fait, ces « non propriétaires », métayers, fermiers et locataires, quelle que soit par ailleurs leur situation réelle jamais notée, constituent la seconde catégorie d'habitants, assez nombreuse. Les uns comme les autres pouvaient loger dans la maison principale, celle du propriétaire, partagée en plusieurs appartements selon l'architecture « tripartite » de la plupart des maisons rurales anciennes : deux appartements de rez-de-chaussée et éventuellement une partie à l'étage. Celle dite « Conralde-Etcheberri » à Horça (1830) en est un bon exemple, quoique l'unique cité. Il est bien certain aussi que des « métairies » étaient des habitats distincts de la maison principale et propriétaire, et en ayant parfois gardé le nom composé avec le mot « -borda » (« borde, bâtiment annexe »). Le propriétaire d'une maison pouvait être métayer d'une autre, comme « Pierre Etchechury m(aître) jeune de Ganato, metayer d'Aphalats » (1845). A côté de ces situations établies de « maîtres » et « métayers » ou « locataires » de maisons, un tout petit nombre de gens qu'on pourrait dire « marginaux » sont dits « *mendiant* » (1813, 1816 1836), ou « Bohémien », un seul exemple, habitant du reste une « borde » de montagne n'ayant pas eu d'habitat connu (1841); le mot forme le surnom emprunté au roman « dit Martin Bouhème », d'un habitant identifié comme « locataire » (1813), ou « indigent » (1814, 1823, 1824, 1855), l'un de ceux-ci étant « cultivateur » et « cadet » de maison parfaitement identifiée, mot qui qualifie aussi trois femmes .

Les décédés sont définis, quand ils sont connus au pays, c'est-à-dire presque tous, par leur situation familiale : « conjoints, époux, épouse ou femme, veuf, veuve », ou « célibataires », ceux-ci nombreux dans les deux sexes. Pour les épouses, le nom d'état civil du mari peut être rappelé avec le mot « femme » : « *femme Indart, femme Etcheverry, femme ourthiague* » (1855). Le sexe et l'ordre de naissance sont généralement notés surtout pour les enfants et les jeunes, « fils, fille, premier(e) né(e), puîné(e), cadet, cadette », avec l'âge (75 ans) « *ancien cadet* » (1844, 1855), et parfois la « légitimité » : « *fils legitime de, fille legitime de* » (1809 etc.). On signale quelques exemples d'enfants nés hors mariage, dits « illégitimes » (p. 1810) et plus souvent « naturels » (1813 etc.), une fois sans allusion directe aux parents (« *filie naturelle de la maison...* » 1814), la mère citée pouvant être « servante », ou « fileuse », ou « locateraisse », ou « cadette » de la maison, et le père seul nommé pour une fille de « métayer » (1813), ou de maître de maison (1814), et parfois la mention « *des œuvres d'un père inconnu* » (1815), ou « *d'un pere inconnu* » (1805, 1819). Pour convenance ou autre raison, ces allusions d'illégitimité disparaissent dans les actes

après 1830. Par ailleurs quelques cas d'insuffisance mentale (« *inbecile d'esprit* », sic, 1826) et de démence (« *sujet à la démence* » 1835, 1844) sont indiqués.

3. 2. 1. A la possession ou non d'une maison et à la situation familiale selon les cas, les actes de décès ajoutent à peu près systématiquement l'activité ou la fonction exercée. L'agriculture est évidemment celle de la plupart des « maîtres » de maison et de leur famille, et sans aucun doute de tous ceux qui sont en métayage, le « fermage » proprement dit étant peu cité (« *fermiers de la Maison d'iriart d'ougarçan (...), fermier d'ospital* » 1809) et une fois pour un meunier : « *fermier du moulin de Garro* » (1808, 1809). Les mots les plus constamment répétés sont « agriculteur, agricultrice » ou « laboureur », qui peuvent être dits « de profession », très souvent maîtres de maison mais pas toujours : « *pierre arrossa, laboureur demeurant chez son frère* » (1842). On pourrait supposer que ceux qui sont dits « vigneron », assez peu alors que toute maison rurale de quelque importance a alors une ou plusieurs vignes sur les coteaux, sont des employés spécialisés dans cette activité. Cependant « *Jean Abornague vigneron* » qui perd ses deux épouses (« *Marie dite nimigno Pascoal* » en 1804, et « *Catherine Etchegaray locataire de Menta* » sic, en 1811), à son décès en 1815 est dit aussi « *metayer dans la maison Menta* ». Et « *pierre heguy vigneron* » était à sa mort en 1822 « *maître de la maison de harriena* », maison du bourg de Gahardou qui, comme d'autres « maisons de bourg », telle Menta, devait être dépourvue de terres arables de quelque importance à l'exception du jardin, et peut-être de la vigne.

A l'activité agricole se rattachent directement nombre d'employés, travailleurs « à la journée » et domestiques des maisons rurales, le fait n'étant pourtant que rarement précisé : « *cultivateur à journées* » (1850), à côté de la mention « *journalier* » (1812, 1850 etc.) qui peut comprendre d'autres activités domestiques surtout pour des femmes : « *Catherine Bidegain (...)* », « *philipine fourcade journalière* » (et aussi fille de médecins alors décédés, 1818), « *jeanne iputchá, orpheline, journalière* », « *gracianne etchebarne (...)* *journalière* » (1852) ; de même pour les « *servantes* » : « *servante du moulin* » (1805), « *servante dans la maison* » (1815). Sauf précision contraire (« *Marianne Etchegaray ... décédée domestique chez Mr. le curé-Doyen de Baigorri* » 1838), les « *domestiques* » décédés ou témoins sont des hommes et plus sûrement « *ouvriers agricoles* » selon l'expression moderne, pouvant même porter le nom d'état civil du maître et être donc de la famille, comme dans l'exemple suivant : « *Pierre Ansola domestique dans la maison d'Etcheverry de Gahardou* » (1813) et « *Dominique Ansola maître vieux d'Etcheberry de Gahardu* » (1815), « *Marie Arrabit, Epouse de Jean Ansola, maitresse ...* » de la même maison (1805). Le mot « *valet* » cité une fois, qui serait exactement dans ce cas « *valet de ferme* », disparaît rapidement des actes : « *jean hiben valet de morthairu* » est témoin en 1806, avec une transcription orale inexacte des deux noms, état civil « *hiben* » qui est pour « *Higuain* » maison du même quartier, et « *morthairu* » pour « *Bothairu* » (voir ci-dessus) l'une des maisons médiévales du lieu. Pour la maison voisine « *Bortagarai* » également médiévale le mot « *ouvrier* » est employé aussi une fois mais au féminin : « *ouviere dans la maison de bortagaray* » originaire « *de la commune de Banca* » et décédée à l'âge de 27 ans (1841). Le « *comis de Bordenave* » (1830) signale des activités commerciales.

Enfin à l'activité agricole et aux maisons rurales tiennent directement les moulins et leurs « *meuniers* ». Ce sont traditionnellement des employés, de maisons nobles dites « *infançones* » depuis le Moyen Age et sous l'Ancien Régime, et de quelques autres ensuite : ici *Ospitale d'Ugarçan* (1820), dont on ne sait s'il faut distinguer celui dit « *moulin d'Ougarçan* » (1848) puisqu'il y a eu deux moulins cités distinctement dans le quartier, l'un aujourd'hui disparu ayant laissé son nom à la maison voisine *Eiherasarri* « *fouillé du moulin* » (« *Eyherasarry* » 1810) ; *Garro de Mendionde* propriétaire de *Gaztenarena* cité en 1809, 1813 (« *metayers de Gastenarena de Gahardou* ») et 1836; *Harizmendi* (1805 et 1858) ; le moulin d'*Irigoizbehère* porté

comme les précédents sur la carte de Cassini avait été abandonné après la fin du XVIIIe siècle et le changement de main de la maison au début du XIXe. Iriberrigarai, en plus de son moulin du même nom cité en 1805 et 1830 (le nom du meunier d'origine espagnole alors est curieusement « Molina »), avait aussi possédé la maison Bordarena d'Irissarry dont le moulin sur le territoire d'Ossès est cité plusieurs fois (1813, 1855, 1857). A ceux-là s'ajoute le « moulin à tan » assez improprement nommé ainsi ou « tannerie » (« *metayers dans la maison appelée tanu eihara* » 1815) qui a appartenu aussi à Harizmendi qui l'avait dans doute créé.

3. 2. 2. Hors des activités directement liées à l'agriculture le territoire compte ceux que le vocabulaire moderne nomme les « artisans », assez divers et certains assez nombreux, compte tenu que les actes ne signalent pas toujours les métiers et activités des décédés ni ceux des témoins cités. De même qu'on ne cite ainsi qu'un seul « boucher » (« *Jean Laborde-harronyo boucher* » 1804) qui est maître de Harrondo de Horça, il n'est signalé qu'un seul « corroyeur » ou fabricant de courroies « cadet » d'une maison de Horça « *Piarrenia* » (1804). Avec l'existence du « moulin à tan » et le rôle de l'écorce de taulin (voir ci-dessus) pour le tannage des cuirs coïncide comme d'habitude la présence des cordonniers surtout présents d'après les actes de décès au quartier central de Horça : « *Jean Chutchurru-Jasmin cordonnier de horça* » (1804) maître de sa maison (à qui il semble avoir donné son étrange surnom floral, si ce n'est plutôt une altération de l'occitan *jacmin* pour "Jacques" : « *choutchourrou ... maitres de la dite maison de jasmin* », 1811), la maison éponyme « *Xutxurru* » étant à Arrossa ; sont aussi cordonniers « *Jean Bidart (...) maitre de lad. maison d'Ernautenia de horça* » (1812), « *Jean ithurralde cordonnier de profession maitre de la maison de catchée de horza* » (1825), et « *raimon ancilsarry (...) maitre de la maison de bertranthipi d'ahaice* » (1814) ; tandis que « *Pierre Etchepare (...) cordonnier* » est « *demeurant* » (1850) dans la maison Elizondo (« près de l'église ») de Horça aujourd'hui détruite. La cordonnerie avait donné le nom des maisons « *Zapatainto* » (1804), réduit de Zapataginto (« petit savetier ») récemment détruite aussi, et « *Çapatainenia* » (1828) disparue. D'autres noms de métiers peuvent apparaître mais seulement en nom de maison, comme « *teillena* » (1808) prononciation actuelle et réduction de « *teilagina* » (« le tuilier ») restitué dans « *teillaguin* » et « *teilaguna* » (1811). Le nom Harginberri « nouveau maçon » donné tel quel et sans doute récemment à la maison (« *la maison harginberry de horça* », 1815 etc.) a disparu avec elle, mais des maçons sont nommés : « *dominique Jaureguy, maçon d'état maitre de la maison de chourrout* » (1817), « *Jean Regoulouz, masson de Metier, locataire* » (1837) : le nom est une déformation de « *Errekulus* » (« *Jean Errecoulous* » 1845), nom de maison cizaine au hameau de La Madeleine, sainte surnommée « la récluse ».

Sur « *arotz* » (forgeron) le nom de maison très ancien Aroztegi (« demeure de forgeron, forge ») cité ailleurs depuis le XIIe siècle, l'une des médiévales au quartier d'Ahaice, ne correspond plus à l'emploi de son probable créateur (« *Paschal (...) cultivateur (...) maitres de la maison de ce nom* » 1805), ni celui de la maison Aroztegarai (« forge du haut ») bien que située à Horça quartier de plaine (« *harostegaray* » 1813, « *aroztegaray* » 1825 ; était nommée aussi Sotoa « la soute, la cave » : « *sothua* » 1836), où demeurait un « *locataire* » en 1813, une « *fileuse metayere* » en 1814 et son mari « *douanier* » en 1825. Les forgerons cités sont l'un à Ahaice, « *Jean barrandeguy cadet de la maison (...) forgeron de metier* » (1822), et à Horça deux maîtres de maisons, de Pattar « *Dominique Bereterbide forgeron* » (1837) qui en a épousé l'héritière, et de « *Galena* » aujourd'hui « *Kalena* » (pour ce nom voir plus loin les surnoms) : « *Jaureguiberry (...) Philippe forgeron et Jeanne Garra maitres de galena* » (1839). Les charpentiers n'ont pas laissé de noms de maison mais ils sont plus souvent cités : en 1822 et 1823 « *miguelgorry charpentier metayer de la maison d'ipouxagar d'ahaice* » et « *elgart charpentier de profession maitre (...) de portholo de gahardou* », en 1836 « *Jean*

Petecha charpentier » témoin à Horça où se trouve la maison dite « Petecha » (1805 etc.), deux en 1842 « *Jean Bichargorry charpentier* », « *Jean Uhide charpentier* », un en 1846 « *Jean Grachot charpentier (...) m.e aventif de la maison d'Olio* », en 1849 « *Jean Aphal charpentier* » et en 1851 « *Gasté Etcheverry charpentier cadet d'Ouspourou* ».

Le travail de la laine et du textile, à une époque où le « linge de maison » et bien des vêtements se fabriquent encore sur place, apporte un assez large vocabulaire de métiers :

duranguier, mot français local absent de tous les grands dictionnaires et dont on peut se demander si ce n'est pas l'altération, avec *d-* au lieu de *b-* (comme Buçunarits altéré localement en « Duzunaritz »), d'un dérivé du latin *burra*, latin médiéval *bura* « bure, laine grossière », qui ne serait pas comme on peut le lire « marchand de laine » vu le nombre de ces artisans par endroits (« Rue des duranguiers » à Hasparren etc.), mais « travailleur de la laine » ou « fabricant » de tissu de laine, ici maîtres de maison à Gahardou (1818) et à Horça (« *duranguier de metier* » 1821);

laneur doit en être un synonyme dans « *Jean duté laneur* » pour un habitant de Baïgorry (1814) ;

fileuse, métier exclusivement féminin qui fait les « fils à tisser », une fois « *fileuse de laine* » pour les vêtements de laine (1812), mais plus simplement « *fileuse* », qui a un « *fils naturel* » (1819), ou est en même temps « *metayere* » (1814), ou dite « *celibataire* » (ibid.), ou « *locataire* » (1823), ou « *maitresse ancienne (...) d'ourdoïchto de horza* » (1819), « *maitresse de la maison de semethorena* » (1827), ou « *cadette* » de maison (1822), ou « *veuve (...) native de banca* » (1823);

tisserand pour fabriquer les draps et tissus, signalé dans les trois principaux quartiers : « *Jean Landart tisseran de profession, locataire* » de 70 ans à Gahardou (1814), de même nom « *pierre landart tisseran de profession, metayer* » de 45 ans dans la maison voisine (1820), « *Jean pascoal tisserant de profession, maitre de la maison* » à Horça et de même « *jean Grachot (...) tisserand fils de la maison d'Olioinia* » (1841), « *erlande lenco tisseran de profession maitre de la maison* » à Ahaice (1823) ;

couturière : métier féminin par excellence, deux sont « *cadettes* » de maison à Ahaice (1821, et 1843), une à Gahardou (1822), deux « *maitresses* » à Horça (1826, 1833), une sans autre précision à Horça et à Ahaice.

Le commerce et le négoce sont présents quoique peu cités. Ils impliquent des échanges avec l'extérieur du pays : ainsi le mari de la jeune « *pouponne Miguelgorri* » décédée à 23 ans est « *femme de etienne Fort marchand de St. Jean pied de port* » qui est « *résidant depuis un mois dans la maison de tarbe de horça* » (1813), avant de s'installer avec sa deuxième épouse dans la maison voisine « *metayers de Menta* » (1817), tandis que décédée à 57 ans dans la maison Guilantena (on l'a dite depuis « Kauterrarena » pour avoir logé un « chaudronnier » et horloger) au même quartier central, « *Marie Coret marchande* » est « *épouse de Mr. Coret aux païs étrangers* » (1842). Le « marchand » avait du reste laissé son nom à la maison « Marchantarena » au quartier de Gahardou (« *sieur de Marchanta* » 1812, « *marchantarenia* » 1815, « *machantena* » 1834), sur la route nouvelle ouverte à la fin du XVIIIe siècle pour Bayonne. Le « commis » des Bordenave (voir ci-dessus) référerait sans doute aussi aux activités commerciales de cette famille devenue notable. Le « *cocher* » natif d'Ossès où il est enterré mais « *demeurant à Bayonne* » (1858) représente un métier urbain.

L'unique « *négociant* » cité comme tel, pour son décès à 55 ans en 1826, est « *Jean Etcheberry negociant maitre de la maison arizmendi* », qu'il avait acquise en 1795, famille propriétaire aussi de la maison noble-« hôpital » (« *Ospitalea* ») d'Ugarçan depuis la fin du XVIIIe siècle, dont les locataires ou métayers sont dans plusieurs actes : « *fermier* » ou « *metayer d'ospital* » (1809, 1813 etc.) ainsi que les propriétaires (« *Marie Beirines M.sse de la maison d'ospital* » 1811 : voir ci-dessous), et de sa maison médiévale d'origine « *Iribarne* » de Horça (« *Jean Etcheverry m.e d'Ibarne* » 1843),

maison mise ensuite en métayage et tenue par un homonyme : « *Jean Etcheverry metayer de la maison d'Iribarnia* » (1851), né en 1768 et dit « *cultivateur* » à son décès en 1856 à 88 ans. Son fils Dominique (1829, 1844) qui se dit généralement « Dominique aîné » est maire d'Ossès en 1842, après Jean-Baptiste Bordenave démissionnaire en 1800 et décédé en 1809 remplacé par Laforcade, et Jacques-Benoît Larre d'Arrossa (1774-1848) en 1800 puis Pierre Merchat, dont le nom apparaît ici dans sa profession de « *notaire* » (« *Pouponne Mendilarssu, épouse de m.e Merchat Notaire* » 1833) puis comme « *adjoint au Maire* » Larre (1834).

Quelques maisons et habitants sont parvenus jusqu'à la « rente » et à la notabilité qui l'accompagne. La première de ces familles est celle des « Bordenave » d'origine béarnaise, installée dans la maison dite « de Florence » (« Florenzarena ») de Horça par le mariage avec l'héritière de la maison au début du XVIIIe siècle. Outre le premier « maire » du pays Jean-Baptiste B. après la Révolution qui a mis fin à l'ancienne jurade, remplacée par les communes et les municipalités, décédé en 1809 et son épouse née « Tastet » fille d'armateur de Saint-Sébastien en 1827 (« *dame josephe bordenave rentière maitresse de la maison de florence* » née en 1745), il y a mention de leur fille, avec la date de naissance très rarement donnée, autre signe de notabilité, « *d(emois)elle Therese Bordenave rentiere née le 15 Aout 1762* » décédée en 1848 à 86 ans, de « *mademoiselle jeanne pouponne bordenave heritiere née de la maison de florence* » sœur aînée donc de l'ancien maire décédée célibataire en 1813 à 82 ans, et à la génération suivante de « *charles bordenave rentier, fils puis-né de la maison de florence* » décédé jeune lui à 30 ans (1818). L'adaptation approximative à la phonétique locale (pas de *f* en basque ancien ni de groupe *fl-*) de ce nom étranger « Florence » et « Florenzarena » du premier propriétaire (linteau du début du XVIIIe siècle) apparaît au détour d'un acte pour sa métairie : « *Jeanne Bicher, metayere dans la maison de prorencainia* » (1832).

La famille s'est alliée à celle des Beyrines dont le premier installé à Ossès aussi au XVIIIe siècle était venu du Massif central : à la deuxième génération, Pierre Salvador chirurgien avait épousé l'héritière de la maison médiévale Murgi et leur fils cadet Jean-Pierre Beyrines « officier de santé » (acte de lui en 1844) et cadet de la maison médiévale Murgi, acquéreur de la maison Chopirena de Horça, décédé à 74 ans en 1851, avait épousé en 1807 Dominique Bordenave fille cadette de l'ancien maire et héritière de fait de la maison de Florence : « *Jean-Pierre Beyrines, officier de santé (...) epoux de Dominica Bordenave survivant maîtres de Chopienia* » (1851). En 1811 décède à 80 ans « *anne Barban dame de la maison de chopiren de horça* » née vers 1731 : c'est une Casanova-Guilantena descendante de cette famille d'Ossès, mariée à Londres avec le compositeur et organiste Barbandt né à Hanovre et venue avec lui à Ossès comme héritière de la maison Chopirena de Horça qu'elle a vendu à Beyrines en 1802. Dans le même réseau familial se trouve « *Bernard Belza rentier heritier de la maison de tarbé* » décédé à 60 ans en 1821 dont le père était mort en 1805 (« *St Jean Belza, Epoux de Marie Iriart, maitres de la maison de Tarberenia* »), par le second mariage de Jean Beyrines le premier arrivé à Ossès avec une fille de la maison de ce nom en 1737 : leur fille « Marie Beyrines » épouse Etcheverry étant la propriétaire de la maison-hôpital d'Ugarçan citée plus haut (1811). La « rente » de Bernard Belza de Tarbé était la pension accordée par Louis XVIII pour avoir servi dans l'armée royale espagnole, et son nom-surnom « Belza » (équivalent du français « Lenoir ») était issu de Baïgorry par le mariage de son père avec l'héritière de Tarbé en 1759.

La maison médiévale Nagithurri de Horça, voisine immédiate de Tarbé et accolée à elle jusqu'à la reconstruction au cours du XIXe siècle, citée en 1813 pour « *Joseph hargain naitourry* » (*), avait été héritée par celui qui sera dit à son décès à 75 ans en 1846 « *m(onsieu)r Sala maitre de Naitourry dite Salaberry* ». Né en 1771 prénommé « Pierre » dans l'acte de baptême du 7 mars, il descend de Raymond Sala (1714-1764) (**), devenu « lieutenant de volontaires » sur un bateau corsaire au

XVIII^e siècle et cadet de la maison Harberga, étymologiquement « l'auberge », dernière maison d'Ossès située au passage de la crête du Baïgoura sur la vieille route de montagne vers Bidarray, dont le maître né vers 1760, qui ne porte plus ce nom, meurt âgé « d'environ » 75 ans en 1835 : « *Pierre ramun, maître de harberga* ». Témoin en 1853 et mort jeune à 38 ans en 1855, le fils et héritier de Pierre S. est dit « *Jean-Noël Sala, propriétaire rentier* ». La maison Nagithurri sera reconstruite par ses successeurs dans l'état actuel après l'achat et la destruction de l'ancien Tarberena en 1877. La formule "dite Salaberry" semble indiquer que le nom Salaberri composé sur "salle" et porté par l'un des curés de la paroisse, nom assez souvent réservé (avec de nombreuses exceptions dès le Moyen Age) à certaines maisons nobles anciennes, a été porté par la maison Nagithurri elle-même. Mais il a plus probablement été donné à une nouvelle maison située près d'Etxexuri existant toujours, qui aurait été nommée ainsi par son constructeur. Ossès a une maison nommée "Sala" sans statut de noblesse connu, citée déjà en 1370, et fréquemment dans les actes de 1804-1858, origine très probable du nom d'état civil, assez répandu déjà au siècle précédent dans la vallée, en particulier à Bidarray.

(*) Marie Sala d'abord héritière de Nagithurri avait épousé en 1810 « Joseph Etchechoury » maître de Hargain à Bidarray.

(**) Dit " maître ancien de N." en 1763 il reconnaît avoir été défrayé par la jurade comme maître d'ouvrage pour les réparations au "moulin de Berrouague appartenant a la d. com(munau)té". Voir ci-dessus **V. Actes du XVIII^e siècle. 8.**

Aucune des sept anciennes maisons « infançonnes » médiévales du lieu n'avait été nommée "Salle" ou "Salleneuve". Quatre d'entre elles avaient changé de main depuis la fin du XVIII^e siècle : Ospitale d'Ugarçan d'abord, puis l'ancienne « Oiharartegarai » dite ensuite « Gilantena » (au XVII^e siècle : linteau de l'entrée) changée de nom en « Sastriarena » au XVIII^e, de même Harizmendi, et enfin après 1800 Irigoizbehère, tandis que les trois autres restées dans les mêmes familles sont assez souvent citées sans aucune mention spéciale : Ameztoi d'Iriberry, Etxeberri de Horça et Urruzpuru d'Ahaice. Le "baron" resté dans le nom de maison "Baronainia" (oublié aussi) n'en faisait évidemment pas partie, et pouvait ou non être le "baron de Garro" de Mendionde propriétaire à Ossès depuis le XIV^e siècle.

3. 2. 3. Des militaires et douaniers de passage ou en résidence, en activité ou retraités, représentent ce qu'on nomme la « force publique ». La présence de « *Jean Corbel, grenadier à la première Compagnie, du premier regiment des gardes nationales, natif de la commune de Gan* » près de Pau est peut-être liée au contexte de la première Restauration (février 1814), celle du « *fusilier* » René-Louis Boisseau originaire de la Mayenne et de sa compagnie en 1836 à la proximité de l'Espagne du nord prise dans la première guerre carliste. Deux « militaires » sont du pays : « *St Jean Lacombe* » décédé à 60 ans « *ancien militaire natif de Mauléon ou des environs* » (1850), âgé de 20 ans en 1810, qui a bien pu faire partie de la Grande Armée de Napoléon, ce qui n'est pas le cas en 1852 pour le jeune « *St Jean Cadet Mourguiart, âgé de 27 ans* » de la belle maison Ezpondarena de Horça, fils du chantre et instituteur du même nom souvent nommé dans le registre (« Saint-Jean » est un prénom alors assez courant dans la région). En 1849 le décès de « *Joseph Ginckel (...) gendarme* » prouve qu'une « brigade » de gendarmerie est stationnée alors dans la commune. Mais les plus souvent cités sont les douaniers, comme « *Pierre préposé dans la douane d'osse, quartier de horça, locataire* » sans nom d'état civil apparemment inconnu du desservant (1829), ou natif du lieu comme « *Pierre Oyhanart, préposé à la douane demeurant à Mendionde fils de la maison Caderet de horça* » (1837) ; et pour la plupart « retraités » comme « *martin duhart* » (1825), « *Martin iriart, locataire d'Ansola, préposé retraité* » (1834), « *Pascal Délissague, lieutenant retraité des douanes* » (1853) décédé aussi à Horça dans la « *maison Mouchico* » qui porte son nom d'état civil au linteau gravé de 1783,

« *Dominique Etchéverry (...) maison de Tipiarenia de Horça* » (1856), et « *Jean Etchéverry, veuf douanier retraité (...) 81 ans douanier retraité* » décédé lui « *dans la maison de chanchoréné d'Ahaïce* » (1856).

En plus des Beyrines père et fils médecin et officier de santé déjà cités, un médecin avait donné son nom de fonction à la maison encore aujourd'hui dénommée « Medikuarena » et par altération « Mi(r)ikiarena » citée à plusieurs reprises. La forme phonétique intermédiaire « Mirikuiarena » est donnée avec celui qui avait pu lui laisser son nom de fonction : « *Jean Baptiste fourcade docteur en medecine habitué dans la maison appelée miricouyarena* » décédé en 1813 à 74 ans, après avoir été brièvement maire d'Ossès à la Révolution, dont la fille « *philipine fourcade journalière* » décèdera jeune dans une autre maison en 1818 (voir ci-dessus). Le nom des parents donnés à cette occasion (« *j(ea)n B(aptis)te fourcade medecin et marie despois conjoints* » *ibid.*) montre qu'ils étaient venus de l'extérieur du pays.

Parmi les gens d'église ou liés à l'église il est surprenant de trouver plusieurs fois de 1829 à 1833 le curé Iribarne, qui a pris son poste en juillet 1828, faire appel à la benoîte comme témoin d'acte de décès, exemple rare et exceptionnel de femme dans ce rôle : elle se nomme d'abord « *Graciane Irioizgaray Benoîte de l'Eglise de horça* » (1829), puis successivement « *Jeanne Leiche Benoite* » (même année), ce qui laisse supposer, si le nom d'état civil ou de maison est bien reproduit, un changement dans la fonction, « *Gracianne Leiché* » et « *Gracianne Benoite* » (1831) et trois fois « *Graciane Leiché* » (1832), enfin « *Gratienne Leiche Benoîte* » (1833), du nom de sa maison d'Ahaïce et dont on apprend le nom d'état civil à son décès en 1841: "*Gracianne ithurralde (...) cadette de la maison Lecheinia*". A la même période et avec elle ou autrement signent les deux « *instituteurs* » (1828 etc.) ou « *régents* » (1812 etc.) de Horça et en même temps « *chantres* » (1812 etc.) à l'église : « *Mourguiart* » et « *Althapar* ». Les y avait précédés « *Pierre Archu, chantré (...) et maître d'école de horça* » (1812), et il avait même dû procéder deux fois à l'enterrement en « *absence de tout prêtre* » (*ibid.*). Il y avait un autre instituteur au quartier d'Ahaïce : c'était « *pierre Borda m(aître) d'ecole* » en 1808), puis « *Jean Joandet Instituteur d'Ahaïce* » enterré le 13 décembre 1854 « *âgé de 72 ans* ». Il n'en est pas cité dans les autres quartiers.

Quant aux curés « *desservants* » de l'église saint Julien et leurs remplaçants occasionnels le registre de 1804-1858 en fournit évidemment la liste complète, qui est la suivante pour les curés en titre :

Salaberry, premier curé « *concordataire* » (après Durruty qui avait occupé le poste durant presque toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, et le curé "constitutionnel" Per Isidore cité en 1793), de 1804 à janvier 1806 ;

Etcheberry de février 1806 à août 1812, suivi d'un intermède de septembre 1812 à février 1813 ;

Dublanq de février 1813 à juin 1828 ;

Iribarne de juillet 1828 à mai 1852 (dernière signature le 22 mai), décédé le 10 novembre et inhumé au cimetière le 11 : « *Pierre Iribarne prêtre desservant de St Julien d'ossès* » ;

Bidegain à partir de février 1853.

Les intermèdes sont assurés par Jauréguy en septembre 1812, puis Larre qui doit être le même que « *maitre Jaques Larre prêtre fils de la maison Iriartia vicairé en chef de l'église St. Martin d'arrosa* » enterré à Arrossa le 6 novembre 1816 âgé de 59 ans, frère aîné de Jacques-Benoît Larre médecin et maire, et qui avait été suppléé lui-même par le chantré Archu (voir ci-dessus), enfin Louis Larre « *prêtre auxiliaire* » de juillet 1852 au début de l'année suivante, homonyme du précédent mais qui ne figure pas dans sa généalogie.

4. Problèmes d'onomastique historique.

4. 1. Des noms de maisons aux noms d'état civil.

On s'attendrait à ce que le nom d'état civil porté obligatoirement par tous, maîtres, locataires, métayers ou employés, soit noté avec exactitude dans les actes de sépulture, celle-ci se faisant toujours, comme le dit chaque acte, après avis favorable de l'autorité civile. Certains actes portent les deux noms juxtaposés, état civil puis maison, comme "*Laharrague-irigoisgaray, Etcheverry-ourrouspourou, Laborde-harryno, Ainciburu-Sasqui*" etc. (1804 etc.) sous la plume du desservant Salaberry, ou "*Tipi Ganchal*" (1842 etc.), "*Delgue Compas*" (1843), "*Aguerre mocart*" (1844) sous celle d'Iribarne. Mais il est assez souvent délaissé ou ignoré par les desservants au profit de celui de la maison habitée ou possédée, accompagné (précédé ou suivi) ou non de la mention "*m(aître)*". Des recoupements avec d'autres documents peuvent aider à rectifier ces erreurs: par exemple pour la maison médiévale "Urdoz", homonyme du quartier de Baïgorry (et d'Urdoz en Béarn), "*Jeanne Ourdoich, maîtresse*" (1828) née en 1748 est citée avec son mari "Jean Indart" au linteau gravé pour la réfection en 1780 et se nommait "Jeanne Etcheberri". Ces erreurs ont été parfois signalées en notes, le relevé systématique et complet étant cependant à peu près impossible à établir.

Durant l'Ancien Régime et jusqu'au début du XVIIIe siècle vers 1720, les actes officiels se contentaient généralement de donner le ou les prénoms suivis du seul nom de maison, usage remontant aux époques antérieures, et le seul pratiqué dans tous les documents médiévaux, le second prénom suffixé en *-iz/-es* étant alors le « prénom patronymique » rarement inscrit après le XIIIe siècle avant de disparaître, mais en laissant des anthroponymes parfois donnés à la maison, comme ici « Peritz » (« *maison de Peritz d'ouhaitz* » 1833) déjà passé à nom d'état civil (« *Marie Perits* » 1815). Les noms d'état civil cités dans le registre, pour la plupart d'origine locale, Ossès et les lieux environnants, et en ce cas de langue basque, sont des noms de maisons fixés comme noms patronymiques transmis par le père « légitime » (quand il est connu), plus ou moins régulièrement déjà dans les actes publics (contrats, naissances, mariages, décès) de la fin d'Ancien Régime, et très officiellement et obligatoirement après l'établissement de l'état civil moderne. On observe que le nom de maison et le nom d'état civil coïncident encore parfois au début du XIXe siècle, en particulier pour des gens nés dans la première moitié du XVIIIe siècle, et compte tenu des erreurs et confusions signalées dans la rédaction des actes: par exemple "*Marie Yriartegaray, cadette de la maison de ce nom*" née en 1725 ou "*Marie Aguerre heritiere de la maison de ce nom*" née en 1735 (1805) etc.

Exceptionnellement la transmission se poursuit encore de père en fils durant tout le demi-siècle comme pour la maison Elgarte d'Ahaïce dont la première mention connue à Ossès, le nom existant aussi anciennement ailleurs en Baïgorry et Mixe notamment, remonte à la fin du XIIIe siècle (1294 *elgart*): "*sieur*" de sa maison éponyme à partir de 1804, dit "*m(aître)*" en 1808, décédé en 1832 à 70 ans, nom porté par sa fille Dominique, un "*cadet*" de la maison, à qui succède "*Pierre Elgart maître d'Elgarte*" en 1839 (dit "*Betri, Bethy, Petri*" en basque) et "*maître*" encore en 1851, "*Gracianne Elgart v(euv)e*" née en 1773 et décédée à 82 ans en 1855 étant probablement sa mère. Mais le nom "Elgart", issu plus vraisemblablement de cette maison que des pays voisins, avait déjà essaimé aux générations précédentes dans d'autres maisons du quartier, et se trouvait à Arrabitena en 1819, à Motxondo en 1830-1840, à Etxegoinberri en 1835, à Barrantegi en 1844 où il reste jusqu'au XXe siècle, à Primuberri en 1856; et hors du quartier à Porttolo en 1812, à Indarte de Gahardou et à Iriberrigarai en 1847.

La transmission du nom de maison en lignée paternelle et de mâle en mâle héritant de la maison se raréfiant de génération en génération, ceux qui portent tel nom d'état civil pris à une maison, par exemple « Ibarrondo » ou « Etcheverry » (très nombreuses maisons de ce nom partout et donc de noms d'état civil), ne sont que rarement les habitants de ces maisons, quoiqu'il puissent le redevenir par suite d'un mariage ou d'un changement de mains. Mais comme les gens continuent à se

désigner par le prénom et le nom de maison, ou par ce dernier tout seul quand il s'agit en particulier du « maître » de maison (l'usage n'est pas encore perdu localement au début du XXI^e siècle), on comprend que les desservants y aient un peu « perdu leur latin » et pris l'usage courant pour l'usage officiel, usant donc parfois mal à propos de l'expression aujourd'hui oubliée « *maître du nom* » et même par confusion de terme « *du prénom* ».

Les noms d'état civil cités dans le recueil, le plus souvent déjà séparés de leur maison éponyme, se trouvent être de trois types selon leur lieu d'origine au moins théorique et peuvent être définis avec une précision assez grande, sinon absolue, de ce point de vue : 1° ceux qui correspondent à des noms de maison spécifiques aux quartiers constituant l'ancienne vallée d'Ossès et aux trois communes qui en sont issues, inconnus à cette époque ou très rares dans les pays immédiatement proches et dans l'ensemble des trois provinces basques ; 2° ceux qui tout en étant ceux de maisons du pays d'Ossès sont aussi noms de maison dans les territoires basques environnants, parfois en assez grand nombre, et dont les maisons éponymes ne sont donc pas localisables avec certitude, sauf quand ils sont en exemplaire unique, ce qui n'est pas rare ; 3° les noms basques absents du pays d'Ossès ; 4° les noms extérieurs au domaine linguistique basque, même s'il peuvent être parfois installés au pays d'assez longue date.

4. 2. Noms spécifiques au pays d'Ossès.

Dans les 400 noms d'état civil environ relevés dans le recueil, compte tenu des incertitudes signalées dans l'identification de tous ces noms par rapport aux noms de maison, près de 130 peuvent être tenus pour spécifiques à l'ancienne vallée, ou du moins rares ailleurs, en comptant quelques noms, peu cités parfois, venus des communes d'Arrossa et de Bidarray. Originaires d'Arrossa sont Anchart, Anchartechar, A(i)nchichahar, Anjerene, Arrossa (qu'on trouve à Aldategi, Hegigorriborda, Xemetorena, Xuritenborda, Peritzena, Jonko-halza et Indaberri), Esteberena, Castorene (basque "Kastorena", maison sur la place d'Eyharcé) souvent cité, nom de famille dans les maisons Indarte de Gahardou, Elizondo de Horça, maison récemment détruite, Ameztoi d'Iriberry; Chorra, Ferrondo ou "Ferrando", Ipoutcha, Iraburu, Lanthico, Lardapide, Oheta ("*Dohet*" 1814), Peillosastria et Trounday; de Bidarray sont Anchordoqui, Çaldain, Hargain ("*la maison de hargain du lieu de bidarray*" 1813), Inçaby et Intçagaray réduction de "Intzabigarai".

Beaucoup de noms de maisons parfois médiévales (voir ci-dessus la liste des maisons par quartiers) de la commune d'Ossès proprement dite n'ont que peu ou très peu de citations en nom d'état civil, le plus souvent porté par des gens nés dans la première moitié du XVIII^e siècle où le nom patronymique ne s'est pas encore partout imposé. Ces noms, comme d'autres, auront en général disparu localement comme noms de famille au cours du siècle, alors que la maison en général, même médiévale, persiste avec son nom. Ainsi quand il n'y pas en principe confusion entre nom d'état civil et nom de maison:

Aguerreborde: "*Marie aguerreborde (...) maîtresse de la maison*" née en 1753 (1823);

Anchela: "*Anchela, maitresse de Anchelainia*" en 1826, née en 1760 ;

Arlan (issu de "Roland": 1821, 1828) nom de deux maisons, l'une à Horza l'autre à Iriberry, et son diminutif est Arlantto (1804 etc.), maison de Gahardou: "*marie duret épouse de dominique arlantho (...) maîtresse d'arlantho*", "*Jean Arlantho*";

Arostegaray (1812); Benaténé (1840);

Bettiriné d'Iriberry cité pour trois décès successifs en 1828;

Bichargorry (1811 etc.);

Biscaintz (en 1806 "*pierre Biscains, maitre de la maison de ce nom*" né en 1721): nom cité depuis le XII^e siècle à Ossès, séparé de la maison éponyme en 1814, cité

encore en 1845 pour "*Marie Biscaintz*" née en 1775 locataire d'une autre maison en 1845; le nom de famille a changé assez tôt: "*arrabit*" en 1817;

Burheguy: "*Marie Burheguy, maitresse ancienne de Bertranthipi*" (1805);

Capitain: "*Dominica Capitain veuve de Jean Douret, m(âtr)esse de Capitain*" née en 1756;

Chanchorene: "*jeanne chanchorene cadette*" née en 1737 (1816), "*catherine*" autre cadette née en 1743 (1823), le nom de famille étant passé ensuite à "Irgois" (1847);

Çaragorry: nom d'état civil pour "*marie Çaragorry maitresse d'Etchegoin*" d'Ahaïce née en 1744 (1814);

Chapel: "*Dominique m(âtr)esse de chapel*" née en 1723 (1805-1810), le nom de famille changeant ensuite constamment; nom d'état civil pour "*Jean chapel ... maître de la maison de mochoena*" né en 1727 (1827);

Chemeto: "*Jeanne Chemeto, maitresse d'une part*" (1835) était née en 1755;

Chetré (1822 etc.); Errecato (1807 etc.);

Compas (ce nom ne peut être que le mot français au sens ancien de "allure, marche régulière" pris comme surnom: voir plus loin les surnoms): "*Dominique Compas m(âtr)esse ancienne de Charaboil*" née en 1725 (1806); "*pierre compas m(âtr)esse de chapellenia*" en 1807; le nom de famille dans la maison avait été successivement Irgoisbehere ("*pierre Irgoisbehere maître vieux*" né en 1735, décédé en 1815), Tipy en 1806, Delgue en 1844;

Elichat(e) à Iriberry: "*Jean M.e de la maison*" né en 1729 (1811); son épouse se nommait "*jeanne Etchberry*" née en 1724 (1808), deux générations plus tard "*Catherine (...) cadette*" née en 1815 (1824). La maison Piarrerena actuel "Piarrenia" de Horça avait perdu son nom ancien au cours du XVIIIe siècle, qui était précisément jusqu'alors Elizathe "passage de l'église".

Etchberrigaray: "*marie Etchberrigaray ... maitresse de ... ganchabal*" (1820);

Gambaraberry: "*autre Jean maître de Gambaraberry voisins du défunt (...)*" (1805);

Ganchabal: à Etchegoinborda (maison disparue) "*Jean ganchabal*" né en 1738 (1860), à Primuberri "*Marie ganchaal*" née en 1762 (1848);

Garcia et Garziarenborda, l'une des deux maisons dépendant ("borde") de l'autre: "*pierre garzia ... maître de la maison garziaren-borda*" (1821), nom séparé de la maison pour "*Jean garcia*" et "*Pierre garcia m(âtr)esse d'Ainguria*" (1813 etc.);

Gnero: "*pierre gneiro (sic) maître de la maison de Benat*" né en 1720 (1806);

Heguigorry: nom déjà séparé de la maison éponyme en 1808, mais perdu comme nom régional d'état civil;

Higuain: "*Jean Higoïn (sic: voir ci-dessus) cadet de higuain*" né en 1760 (1842), nom de famille disparu localement mais passé en Argentine (*Los Vascos en la Argentina*, Buenos Aires 2000 p. 461, et nom d'un footballeur devenu célèbre);

Inchaurt (réduction du médiéval "Intzaurgarate") tranposé aussi au plus tard au XVIIIe siècle de l'éponyme de Gahardou à une maison de Horça (récemment détruite) comme surnom d'origine, nom d'état civil en 1810 pour "*pierre inchaurt heritier de Gambaraberry*" (1810), mais de maison seulement pour "*Jean Inchaot*" (sic, 1851);

Inda: "*Marie Inda, maitresse*" (1846) était née en 1745;

Iriquigaray nom de "*Jeanne Iriquigaray*" née en 1732: la maison ayant disparu fondue dans la voisine Laharraga, ce nom médiéval ne survit que dans deux citations d'état civil de 1814 et 1827;

Koisquet nom difficile à expliquer, probablement surnom (voir plus loin), porté par "*Marie Koisquet, maitresse*" née en 1760 (1830), dont le mari et la descendance se nomment "Landaburu" (1804) francisé ensuite en "Landaboure" (voir plus loin);

Labourra: "*Catherine Labourra (...) cadette*" née en 1763 (1833);

Laïster: "*gracian laïster (...) cadet de la maison*" en 1814; "*marie (...) maitresse*" en 1818, née en 1753; "*Bernard Laïster*" cité en 1841;

Leché: "*valentin Leché*" en 1811, nom déjà séparé de la maison, le nom de famille y étant alors "Lenco" puis "Ithurralde" (voir ci-dessus);

Maurdin, Magourdain (de "Mariurdin": voir ci-dessus): le nom semble dans la maison pour "*jean maurdin*" témoin en 1806; mais "*marie magourdain*" née en 1753 est à Bortagarai (1819), et "*micel magourdein (...) cadet de la maison d'orpouztan*" né en 1801 (1820).

Martirene (romanisation phonétique de "Martirena"): nom d'état civil dans la maison de Gahardou encore probablement pour le témoin "*Dominique Martiréné*" en 1812 et l'héritière "*Marie Martiréné*" (1848) dont le mari est "Arrabit" (né en 1766); mais séparé de la maison éponyme (de Gahardou ou de Horça) pour "*Dominique martirene*" témoin (1806) et "*marie martirene*" née en 1734 qui portait le nom de son père marié à l'héritière "*de la maison de junco-halça*" (1809).

Massoa est le nom d'une maison citée ainsi au XVIIe siècle, origine du nom de "*Gracianne massoua*" née en 1762 (1832), "*gratianne Massoa*" (1857), et peut-être aussi de la "*maison massorena d'ahaice*" ou "*Massoarena*" (1821).

Matchy (diminutif de "Martin") nom porté encore par "*Catherine Matchy m(aître)sse*" née en 1771, le nom de famille étant ensuite successivement Ibarmendiburu en 1809, Indart en 1820, Daguerre en 1824.

Mocho: "*gracianne mocho maitresse de la maison de mochorena*" née en 1748 (1818); le nom de famille était passé ensuite à "Bidart" (1838).

Mouchico, Muchico (à distinguer de son paronyme "Moulchico"): "*jean mouchico fils de feu jean Mouchico et dominique indart*" locataires à Inchabort (1814), "*Jeanne Mouchico*" née en 1776 "*femme de Jean Etcheverry metayer (...) d'Iribarnia*" (1851).

Mourguy: nom d'état civil à Bidarte en 1823, à Sagardiluts en 1827, à Benatena en 1840, le nom de famille dans la maison de ce nom avait changé à partir d'un mariage au début du XVIIIe siècle et disparu du pays d'Ossès.

Olio et nom de maison Oliorena (1834) remplacé par "Kallarena" sur le nom de famille "Caillaba" (voir plus loin) sans avoir donné de nom de famille, maison de Horça récemment disparue: se reporter plus loin aux "surnoms".

Peteix ou Petecha: "*jean peteix fermier d'Elissonde*" en 1810, "*Jean Petecha charpentier*" en 1836, en deuxième surnom pour "*Marie Chorra dite ñimiño Petecha*" (1857).

Perits: nom porté par "*Catherine Perits servante*", "*Marie Perits, metayere*" (1815) et autre "*Marie (...) cadette de la maison de Peritz*" (1842);

Presidentené cité une fois comme nom d'état civil douteux (nom d'un mendiant: voir ci-dessus) en 1832.

Primuberry: "*sanson primuberry (...) maitre de la maison*" était né en 1732 (1817); le nom de famille avait été "Cinco-Lohiet" ("Valentin Cinco-Lohiet ... fils de la maison" né en 1781, 1856) puis "Elgart" (ibid.).

Tarbé (sans doute le nom local de la ville de "Tarbes", surnom d'origine donné à la maison bâtie au plus tôt au XVIe siècle), nom conservé par des descendants installés loin du pays, la maison ayant déjà changé de nom de famille au XVIIIe siècle ("*S(ain)t Jean Belza ... maitre de la maison de Tarberenia*" né en 1725, 1805).

Teilena (réduction de "Teilaginarena": voir ci-dessus): nom porté par "*Marie Haurra teillana (sic), cadette de la maison*" née en 1764 (1844).

Urrutibertz(e): passé comme nom de famille à la maison voisine (et disparue) "Charcola" sous les formes "*urrutiberche cadette de la maison de charcola*" (1814), "*ourtiviers maître vieux*" né en 1732 (1816); en 1841 "*Dominique ourtibertz métayer*" à Irigoizgarai; le nom de famille était Monho (voir plus loin).

Plusieurs noms de maisons même anciennes et typiques du pays d'Ossès ne sont plus cités comme noms d'état civil au début du XIXe siècle: parmi d'autres Aphasats ("*Marie Barnetche veuve Merchet ... maîtresse*" née en 1770, 1848), Betrirena (nom d'état civil "*Etchegaray*" déjà en 1817), Betriluz (1812) à Gahardou; Astaibi et Sistorena à Iriberrri: les "*sieurs jean Astabie, Et jean Sisto*" en 1848 étaient les maîtres des maisons mais se nommaient autrement (voir ci-dessus) et le nom du premier était "Ithurrealde" en 1804 ("*Catherine Ithurrealde fille première née de la maison*"), la maison citée encore en 1842 ("*Marie Landart m(aître)sse d'Astaya*" née en 1771) a disparu; ou encore Mentaberri (maison ruinée) à Ahaïce ("*pierre Irigarai, maître*", 1813 etc.) etc.

Parmi les médiévales "Iri(g)ozgaray" nom d'une benoîte en 1829 est nom de maison d'origine, puisque le nom de famille dans la maison depuis plus de cent ans était "Laharrague" par suite d'un mariage avec un cadet de cette maison. La maison voisine également médiévale "Irigoizarte" n'est jamais nommée en nom d'état civil mais pour ses propriétaires qui portent d'autres noms (1804 etc.), même si l'abréviation "Irigoiz" ("*veuve Irigois*" p. 76, *Pierre Irigois*" 1843 etc.) permet parfois de douter de l'identification précise.

Le nom de la troisième, Irigoizbehere, la principale des 7 infançonnes médiévales et changée de main après 1800 (voir ci-dessus), qui aura complètement disparu en nom de famille local à la fin du XIXe siècle, avait eu au contraire, pour des raisons qui ne devaient pas tenir seulement au hasard des successions de mâle en mâle, une fortune onomastique surprenante. En dehors de la maison elle-même, où le nom s'éteint en 1827 avec la dernière héritière en ligne directe ayant conservé la moitié de la maison et de son domaine "*catherine irioizbehere*" née en 1767 (1827), le nom est passé ensuite par les deux maisons où les deux cadets de la génération précédente avaient épousé les héritières: l'un à Laharraga d'Ahaïce dont la fille cadette "*Marie Irioizbehere*" née en 1775 décède en 1815, et où l'aînée héritière avait épousé Jean Etchart (témoin en 1806 etc.), né en 1762 et décédé en 1837; l'autre à Etxegoien d'Iriberrri: "*jean Irigoiz*" (né en 1736 décédé en 1816) dont l'héritière "*Marie Irigoisbehere*" (1844) née en 1774 avait épousé "*Jean amestoy*" (1815) en fait "Bernard". Quel que soit le type de filiation à la maison "mère", remontant sans aucun doute à plusieurs générations, le nom se retrouve encore au début du XIXe siècle, à Ahaïce dans les maisons de Bidarte ("*gracianne irioizbehere (...) maitresse anciennne*" née en 1743, 1823), Xapelena ("*Marie irigoizbehere*" née en 1806, "*pierre irioizbehere cadet*" né en 1809), Kompas (1815: "*pierre irioisbehere maître vieux*" né en 1735; "*pierre irioisbehere fils cadet*" né en 1742), Goienetxe ("*jean Irigois maitre*" en 1810), Jonko-oihanhandi ("*Bertrand Irigoisbehere m(aître)*" né en 1736 etc.), Uhalde ("*Gracianne Irigoisbehere*" 1842), Zaragorri (1810: "*marie yrigoisbehere m(aître)sse*" née en 1736), à Gahardou Gilamuntx ("*pierre irioisbere et marie arrabit ... propriétaires*" en 1816), à Ugarçan Garziarenborda (1821: "*marie iroizbehere*" née en 1761), à Iriberrri Villeneuve ("*catherine irigoisbehere ... metayere*" née en 1785). Le nom de famille a survécu en Argentine (op. cit. p. 521), comme Urruzpuru (ibid. p. 1019) absent comme tel du registre de 1804-1858 mais qui avait aussi des homonymes anciens en Arbéroue et Labourd.

Les noms de maison "Irigoiz-" sont absolument spécifiques du pays d'Ossès, comme d'autres qui avaient fait aussi plusieurs noms de famille au XIXe siècle souvent cités dans le recueil, eux aussi disparus localement avant le XXe siècle. Ainsi:

Arbel (1804 etc.) qui doit être un surnom d'origine importé issu de la réduction de noms comme "Arbeletxe, Arbelbide" plutôt que le mot *arbel* "ardoise, pierre noire" qui les forme, est encore le nom d'état civil de "*gracianne arbel (...) cadette (...)* d'*arbelenia*" née en 1733 (1813), de "*Marie Arbel*" autre "*cadette*" née en 1784 (1849). Le nom est passé en Argentine (op. cit. p. 94).

Arrouès (nom moderne "Arruixenea"): le nom de type gascon ("Arroubes" au XVIIe siècle) de cette maison du hameau d'Ahaïce, à Anjeliena du même quartier en 1805, était passé au quartier d'Irberri au XVIIIe siècle, à Iriberrigarai nom du "fils" donc du "maître" aussi (1804) et en même temps du "métayer" (1813), à Etxebarne ("*Samson dit Cadet Arroues maitre*" né en 1767, 1804), à Bettirena ("*Jean Arrouès*" né en 1782, 1814), et à Urrutibertze d'Ugarçan ("*Jeanne Arrouès*" née en 1745, 1840).

Barrandegi (deux maisons à Ahaïce montagne et bourg): nom d'état civil pour "*jean Barrandeguy m(aître) d'Etchegoinberry*" en 1809, en 1835, né en 1776, pour "*Sanson Barrandeguy m(aître) de Bar(rande)guy*" en 1836 et 1849 né en 1771, et "*marie Barrandeguy maîtresse de Motchondo*" née en 1779 (1850).

Bort(h)agaray: nom d'état civil encore dans la maison pour "*Martin Bortagaray, fils cadet*" né en 1743 (1813), "*Marie Borthagaray, heritiere*" née en 1773 (1831), à Orpuztan (1820: "*dominique bortagaray ... m(aître)*" né en 1729; 1806: "*Gratianne Borthagaray cadette*" etc.), à Chanchorena de Bidarray ("*gracianne bortagarai ... maitresse*" 1826), métayer à Florenzaren-borda en 1837 "*Pierre Bortagaray*" né en 1771, nom émigré ensuite en Argentine (op. cit. p. 256-257).

Ibarmendiburu: "*Gracianne Ibarmendiburu m(aître)sse de matchi*" née en 1753 (1809), "*Marie Ibarmendiburu*" à Etxepare d'Ahaïce (1811) et "*Domingo*" témoin en 1845, "*Catherine Ibarmendiburu*" à Mendikoaga (1813), autre "*Marie Ibarmendiburu maitresse de la maison dorpustan*" en 1819, nom de famille aussi à Xaraboil ("*Marie Ibarmendiburu*" née en 1768, 1853), et à Etxebehere d'Ahaïce (1847, 1856); le nom de famille à Ibarmendiburu était "Mendilaharsou" depuis la fin du XVIIIe siècle.

Ibarrondo, Ibarronde: "*jeanne ibarrondo*" à Chopiren-borda (p. 16 et 29), " *pierre ibarronde (...) m(aître) de la maison de Sala*" en 1810 né en 1759, "*Jean Ibarondo m(aître) Mourguiart*" en 1839 décédé en 1853, "*Martin Ibarrondo jeune maître de Sastria*" en 1855: nom passé en Argentine où il y a des homonymes originaires d'Espagne (op. cit. p. 488-489).

Iriartegaray: "*Marie Yriartegaray cadette de la maison de ce nom*" née en 1725 (1805), "*Bertrand m(aître) d'iriartegaray*" en 1811, nom de famille à Eiherasarri en 1808, 1838 et 1844, à Harretxe en 1826.

Iriberrigaray: ce nom existait aussi anciennement à Baïgorry mais oublié là assez tôt au profit du simple "Irberri", et tous les noms de famille d'Ossès viennent sans aucun doute de la maison du quartier Irberri (nom cité depuis le XIIe siècle à Ossès): le nom de famille y est devenu "Arrouès" au milieu du XVIIIe siècle, pour changer ensuite presque à chaque génération, tandis que le nom Iriberrigaray était passé par des cadets à Higuain ("*Pierre iriberrigaray*" en 1805, en 1852 "*Reimond Iriberrigaray*" né en 1782), à Agerre de Gahardou (1851), à Andresena (1856), à Antxi (1825), à Irigoien de Gahardou (1846, 1855: "*Pierre Iriberrigaray*" né en 1766) et Llaburra (1852), à Matxi (1858) et Moxo (1829) d'Ahaïce. Le nom de famille a complètement disparu et la maison voisine disparue aussi Iriberribehere déjà en métayage en 1806 n'avait laissé aucun nom de famille.

Junco, Jonco, l'origine des noms de famille pouvait être l'une des deux maisons Junko-Oihanhandi et Junkohalza, ce qui est rarement précisé: "*Jean junco*" est "*m(aître) de jesus*" en 1807 né en 1755, "*Marie junco cadette de la maison de jonco halça*" née en 1738 (1809 etc.) où le nom de famille deviendra "Iribarne" après avoir été "Martirene", puis "Arrosa"; "*Jean Jonco cadet de la maison de Jonco-handi*" (sic) né en 1713 (1817 etc.); "*Marie jonco, m(aître)sse de Mochonia*" née en 1750 (1834); autre "*Marie Jonco, maîtresse de Mendiguibel*" (1846) et encore "*Marie Jonco*" à Compasena (1847); "*Jean Joncohalza, maitre vieux de Mendicoborda*" né en 1781 (1856).

Laharrague, malgré la présence de ce nom de maison dans quelques autres lieux assez loin d'Ossès (Isturitz et Labourd), tous les noms de famille d'Ossès et environs immédiats (Bidarray etc.) sont issus de la maison ancienne d'Ahaïce citée depuis le XIIIe siècle où le nom de famille était passé à "Irigoizbehère" au milieu du

XVIIIe siècle (voir ci-dessus) puis à "Etchart": "*Marie Laharrague (...) locataire de la maison d'Anyele*" née en 1742 (1805), "*Jean laharrague (...) maitre de la maison de goihenetche*" né en 1772 (1827 etc.), "*pierre laharrague*" (1847); le nom s'était déplacé par mariage de cadet en 1721 à Irigoizgarai, d'où "*Jean Laharrague sieur d'irigoizgaray*" en 1804 etc., son fils "*Michel Laharrague*" acquéreur d'Irigoizbehere (1842 etc.), sa fille "*Marie Laharrague femme ourthiague*" née en 1798 (1855), et ses deux frères "*Antoine Laharrague (...) m(aître) de Mourguy*" né en 1759 (1839) et "*Martin*" maître d'Andresena né en 1753 (1809 etc.). Le nom est ensuite passé en Argentine (op. cit. p. 608).

Monho, Muñho (et autres variantes graphiques), maison de Gahardou aujourd'hui détruite: "*Dominique Monjo veuve, maitresse ancienne de la maison de Bidagain*" née en 1727, "*marie monyo maitresse de parabon*" née en 1753 (1813), "*jean monyo. maître foncier de la maison d'urtibertch*" né en 1740 (1816 etc.), "*gracianne mounho maison de bourheguy*" née en 1758 (1828); nom passé en Amérique du sud parmi les nombreux paronymes souvent issus d'Espagne.

Moulchico, Milchico: le nom de la maison Mulxiko ("*Jeanne Moulchico m(aître)sse de Moulchico*" née en 1764, 1834) avait essaimé à Gilentena actuel Kauterrarena ("*Jeanne Moulchico (...) m(aître)sse de la maison*" en 1812 née en 1740), à Iriarte de Horça ("*Etienne mulchico ... maître foncier de la maison*"), à Indaberri "*Jean Moulchico maître*" né en 1742 (1813 etc.), à Indarte "*Jean Mulchico*", à Aphalena "*Dominica Moulchico*" (1852).

Mourguy et Mourguiart: au contraire de Mourguy qui s'éteint localement en nom d'état civil (voir ci-dessus) le nom de la maison voisine Murguiarte (citée depuis la fin du XIIIe siècle), où le nom de famille était déjà changé au début du XVIIIe siècle ("*Martin iriart m(aître) de mourguiart*" né en 1737, 1822 etc.), était encore courant à Ossès au XIXe siècle, présent dans la maison Marixuri au moins depuis le début du XVIIIe siècle (1825 "*Jean Mouguiart fils de la maison Marichury*" né en 1728; 1836 "*Marie Mourguiart*" née en 1765), et surtout de même dans la très belle maison de la place Ezpondarena (du nom de son fondateur inscrit au linteau de porte "*Jean de Sponde chirurgien du roi*" en 1673): "*Pierre Mourguiart, maître adventif d'Espondainia*" était né en 1741 (1805 etc.). Son successeur instituteur et chantre est l'un des témoins signataires les plus souvent cités dans les actes du curé Iribarne de 1828 à 1833. Comme Murgi (la forme déterminée "Murguia" est issue du Pays basque d'Espagne où le toponyme existe aussi), Murguiarte était passé en Argentine (op. cit. p. 739).

Le nom de famille "Tipy", réduction des noms des maisons Tipiarena de Horça, et le plus souvent de Tipirena dite aussi "Tipiiné" ("du haut" et "du bas") d'Ahaïce, dérivés du surnom "tipi" ancien "xipi/chipi" (en français "petit"), quand il s'agit de noms de maison et d'état civil et non de surnoms proprement dits (voir plus loin), a disparu aussi de la commune d'Ossès. Pour "Tipiarena": "*Jean tipiarena de horça*" en 1804 devait se nommer "*jean indart (...) maitre de la maison de tipiarena*" né en 1751, suivi de "*Jean Etcheverry m(aître) de Tipia*" né en 1768. Pour les maisons d'Ahaïce: "*Jean tipi sieur de tipi d'ahaice*" témoin en 1813, dit aussi "*jean tipiné de la maison de tipiné*" né en 1758 (1828), avait gardé le nom de sa maison, de même que son probable successeur "*Pierre tipy m(aître) de Tipy-borde*" (1839). Le nom était passé par le mariage d'un cadet d'Irigoizgarai portant ce nom à Kompasena avec "*Pierre tipy (...) maître vieux de Compas*" né en 1771 (1854), et dans une génération antérieure, dans le même quartier de montagne, à Ganxabal ("*Jean tipi m(aître) de Ganhaal*" en 1833 etc.) où "*Dominique Tipy, célibataire*" décédé en 1857 était né en 1764.

Mais d'autres noms basques de maison typiques des 5 hameaux de la paroisse Saint Julien avaient fait des noms d'état civil, toujours séparés de la maison éponyme avant le XIXe siècle, et qui ont pu y persister bien au delà:

Ansola (réduction du nom ancien d'appartenance "Ansolarena"): dans la maison éponyme le nom de famille issu de Bidarray est déjà "Anchordoqui" en 1804 ("*Charles Anchordoqui, fils d'Antoine Anchordoqui*" etc.), le nom Ansola étant passé à Harretxe avant 1806 ("*pierre ansola m(aître)*", né en 1776), à Etxeberri de Gahardou ("*Dominique Ansola maître vieux*" né en 1740, *jean ansola m(aître) jeune*") en 1805 etc. où il est encore aujourd'hui, à Muñho (1836), Etxebarne de Gahardou ("*locataire*" en 1843), à Zaragorri ("*Marie Anxola*" née en 1777, 1857), à Menta (1858).

Arrabit (réduction du nom "Arrabitenia") nom de famille encore dans la maison de ce nom en 1835 ("*Pierre Arrabit m(aître) d'Arrabitenia*"), puis "*Minaberrigaray*" en 1840, mais diffusé à Gilamuntx avant 1804, à Iriarte de Gahardou (1804, "*Marie Arrabit*" née en 1752), Etxeberri, Martirena ("*St jean arrabit*" né en 1766, 1848), Iriartegarai d'Ahaïce (1826, "*Marie Arrabit dite Castorene*" née en 1760), Hegigorri (1826), Sala ("*Jean arrabit ... maitre*" né en 1759, 1824 etc.), à Ugarçan Bizkaintz (1817 etc.), Landaburu ("*Marie Arrabit*" née en 1757, 1847).

Etxebehere (Etchebehere), maison médiévale d'Ahaïce depuis longtemps inhabitée (et une seule homonyme à Isturitz) avait donné le nom d'état civil à Martirenborde ("*jean Etchebehere metayer*" en 1806), à Antxi ("*marthe Etchebehere fille cadette d'anchi*" née en 1724, 1814), Hegigorriborde ("*Jean Etchebehere*" né en 1764, 1844, "*Marie Etchebehere*" née en 1800, 1840), à Etzegoinborde ("*Bernard etchebehere*" né en 1794, 1844), à Aldategi de Gahardou ("*Jean Etchebehere ... propriétaire*" né vers 1767, 1847), Atsalegi (1833). Le nom de famille dans la maison était successivement "Goiheneche" en 1806, "Daguerre" en 1819, "Ibarmendiburu" en 1847 ("*Jean Ibarmendiburui, maître vieux*" né en 1794).

Etzexuri (Etchechoury) "maison blanche" (il y a un homonyme à Bidarray) de la place de Horça près de l'église a fait un nom de famille cité plus de 30 fois dans le recueil: "*Jean m(aître) Etchechury*" né en 1760 meurt en 1835, et le nom de famille change ensuite ("*Ainchibure m(aître) Echechury*" en 1848); il est déjà dans la maison voisine "Piarreinia" avant 1804 où il persistera jusqu'au XXe siècle, et aussi à Teilaginarena d'Iriberry en 18011 ("*Jean Etchechoury ... m(aître)*" né en 1772), à Betrirena de Gahardou en 1817, à Ganato en 1845, à Etxeberri d'Ahaïce en 1843 ("*Jean etchechury m(aître) Etcheverry*"), à Iribarne de Horça en 1850 ("*Jean Etchechoury m(aître)*"), "*tisserant*" (sic) et "*locataire*" à Putikorena de Horça en 1837.

Landaburu (Landaboure): le nom de famille dans la maison de ce nom d'Ugarçan aux limites d'Irissarry au-dessus de l'ancienne route d'accès à la vallée ("Orzaiz bidea") avait déjà changé au XVIIIe siècle ("*Dominique Bidondo maitre de la maison de Landaburu d'ugarçan Epoux de marie landaburu*" né en 1724, 1813-1823), et le nom patronymique était passé à Koxketena ou "Cosquet" ("*Dominique Landabourou*" cité en 1804 etc., était né en 1744 et décédé en 1834: "*Dominique Landabure, maître de ... Coisquetenia*") où il persiste encore au XXIe siècle, à Etxebertze, à Etxebehere, à Xemetorena ("*Dominique Landaboure*" en 1813), à Zaragorri ("*Dominique m(aître)*" était né en 1772, 1857).

Orpuztan (Orpustan): dans la maison éponyme la succession par les héritières a fait changer le nom de famille toutes les deux générations à partir de 1700, successivement "Çaldain-Ohet, Borthagaray (voir-ci-dessus), Herriest" (1816 etc.), "Aguerre" en 1810, et "*jean orphustan* (sic), *cadet de la maison*" né en 1734 (1809) portait le nom patronymique "Borthagaray", comme son frère aîné et maître de la maison né en 1729 "*dominique borthagaray*"; le nom de la maison devenu d'état civil était passé à la maison Iriarte d'Ugarçan maintenant dégradée et transformée en grange, de là au quartier voisin d'Iriberry à Etzegoien (1826.), Bixargorri ("*Marie cadette*" née en 1740), Sisto ("*Jean dit Manoquete Opustan* (sic), *maitre*" né en 1752, 1844 etc., et "*J(ea)n Pierre Opustan*" (sic) né en 1798 (1849), et Barberarena de Horça: "*Catherine orpuztan maitresse*" née en 1757 (1820).

O(t)xoteguy, nom qui s'interprète "demeure d'Otcho" (prénom local ancien correspondant à "Loup, Lope, Lob") plutôt que "des loups", malgré l'emplacement dans un écart boisé anciennement isolé, où le nom de famille était Carrica en 1816 ("*Jeanne Carrica*" née en 1736), Bidart en 1840, apparaît dans "*pierre oxoteguy locataire de la maison d'Elichague*" en 1811, "*jean oxoteguy locataire de la Borde d'Elisonde* en 1741 (1812), "*Jeanne Oxoteguy ... m(aître)sse*" à Aldategi née vers 1779 (1839), "*Marie oxotéguy, locataire de la maison d'Anyeli*" née en 1789 (1856), et à Motxondo (1841).

4. 2. Noms d'Ossès et d'ailleurs.

Pour toute une série de noms, certains extrêmement fréquents dans les noms d'état civil cités, la localisation des maisons éponymes reste incertaine ou même impossible à établir en raison de l'existence de plusieurs noms de maison identiques, parfois en grand nombre, dans les quartiers anciens d'Ossès, ou aussi dans les communes proches des pays d'Arbéroue, de Baïgorry, de Cize, d'Irissarry-Iholdy etc., d'où certains noms peuvent être issus. Ce sont par ordre alphabétique:

Agerre (noms de famille Aguerre ou Daguerre): nom de maisons aux quartiers d'Ahaïce et Gahardou, et pratiquement dans toutes les communes environnantes. A Ahaïce "*Catherine Aguerre (...)* maitresse de ce nom d'aguerre du quartier d'ahaïce" était née en 1744 (1805), le nom de famille avait ensuite changé: "*arnaud et de jean Lencos M(aitr)es de la maison*" en 1810;- "*Cathérine Bidart (...)* m(aître)sse d'Aguerre" née en 1776. A Gahardou le nom de la maison (1804) est peut-être encore nom d'état civil pour "*Sauveur cadet de la maison D'aguerre*" né en 1751 mais passe ensuite à "*Pierre iriberrigaray m(aîtr)e adventif*" né en 1773. Le nom d'état civil, issu de là ou des villages voisins, se trouvait entre 1804 et 1858 à Gahardou dans les maisons Etxebarne, Nero, Irigoien, Mokarte, Xemetorena, Zapataintto, à Ahaïce dans les maisons Agerreborda, Etxebehere, Kanikoperri, Matxirena, Xapelena, à Iriberry dans la maison Iriberrigarai d'où il passe à Etxeberri de Horça, à Ugarçan au moulin de Borjarena, à Garziarena et à Orpuztan.

Ainziburu (Ainciboure): la maison médiévale Ainziburu de Gahardou n'est pas citée dans le registre (elle était peut-être déjà métairie d'Etxeberri) et le même nom existe à Hélette, Beyrie, Hosta etc., mais le nom d'état civil l'est à Etxebarne d'Iriberry ("*Jean Ainciburu maître ancien*" né en 1719, 1804 etc.), à Llaburra ("*Marie ... maitresse encienne*" 1819, "*raimon ainciburu ... maître*" né en 1749, 1821) de Gahardou, à Irigoizgarai d'Ahaïce (1840), à Iriarte d'Iriberry ("*Dominique Ainchiboure maître*" né en 1751) et Etxexuri de Horça ("*Ainchibure m.e Etchechury*" 1848).

Ameztoi (Amestoy): nom de maison au quartier d'Iriberry dont la plupart des noms d'Ossès devaient être issus, mais aussi à Irissarry, Suhescun, Iholdy, Baïgorry. Le nom de famille moins souvent cité est encore dans la maison éponyme pour "*Jean Amestoy (...)* maître d'Amestoy" né en 1754, autre "*Jean Amestoy (...)* fils de la maison" né en 1768; et passe au même quartier à Etxegoien par mariage avec l'héritière "*Marie Irigoisbehere*" née en 1774 avec "*Bernard Amestoy ... vieux maître d'Etchoin*" né en 1779 (1851) leur fille et héritière étant "*Marianne Etcheverry née Amestoy (...)* épouse de Jean Etcheverry" née en 1816, et aussi à Elixate: "*Marie Amestoy (...)* cadette" etc. née en 1766 (1835 etc.); à Horza à Errekatto ("*Pascal Amestoy demeurant*" né en 1731, 1846); à Ahaïce à Burhegiko borda ("*Marie Amestoy, metayere*" née en 1764).

Baratzarte (Baratçart, Baratchart): deux maisons anciennes à Ossès, à Ahaïce et Horça, celle de Horça par transformation du nom (voir-ci-dessus), et aussi à Hélette, Ayherre, Armendaritz: sans précision du nom de quartier pour "*Catherine Batchart m(aitr)esse de la maison de Batchart*" née en 1764 (1829), le nom à Horça ("*locataire de Basart*" 1829) étant Curutchet ("*Jean curutchet ... maître*" né en 1755), puis Lassave ("*Pierre Lassave*" né en 1775), et à Ahaïce successivement Etcheberry, Ithurralde ("*Jean Ithurralde*" né en 1742), Iriart ("*Jean Iriart*" né en 1786). Le nom était à

Martirena de Gahardou en 1805 ("*Marie Baraciart maitresse ancienne*" née en 1723,) à Elgarte d'Ahaïce en 1810 ("*marie Baratchart*" née en 1731).

Bidarte (Bidart): maison à Ahaïce et anciennement à Arrossa, ainsi que dans la plupart des communes voisines (Irissarry, Jaxu, Baïgorry, Ayherre etc.), dont le nom est dans la maison éponyme d'Ahaïce avec "*Jean m(aître) de la maison*" né en 1748 (1808) et "*Gracianne Bidart maîtresse*" née en 1770, et dans bien d'autres maisons: surtout dans le même quartier à Agerre ("*Catherine Bidart maitresse*" née en 1776), Aintzi ("*Aïnchy vieux ... Jean Bidart*" né en 1789), Arhaneta ("*Marie bidart maitresse*" née en 1740), Elizaga ("*Marie Bidart locataire*" née en 1741), Etxegoien ("*Bernard bidart maitre*" né en 1744), Etxegoinberri ("*michel bida(r)t maitre*" né en 1742), Lexe ("*Dominique Bidart m(aître)*" né en 1750), Moxorena ("*Jean Bidart maitre*" né en 1789), Otsotegi ("*Marie Bidart maitresse*" née en 1762); au quartier d'Ugarçan à Ithurralde ("*Jean Bidart m(aître)*" témoin en 1835, "*Marie Bidart épouse de Jean Heuguiagaray maîtresse jeune*") et Mendigibel ("*michel bidart cultivateur maitre de la maison*" né en 1757, 1827); et encore à Iriberribehe ("*jean Bidart metayer de la maison*" né en 1762) et Teilaginarena ("*Marie Bidart v(euv)e Etchechoury vieille maitresse*" née en 1767), à Xidrorena de Horça ("*Jean Bidart m(aître) de Chidro*" né en 1772, 1832) et au moulin de Gahardou ("*pierre Bidart fermier du moulin de Garro*" né en 1771, 1809).

Bidagain ou Bidegain maison à Gahardou sur l'ancien chemin de Horça et Ahaïce à Arrossa (et homonymes anciens plus rares que les précédents à Ayherre, Saint-Jean-le-Vieux, Mendionde, Macaye, Villefranque...), qui a laissé peu de noms locaux: dans la maison éponyme pour "*Jeanne bidain maitresse de la maison de Bidagain*" née en 1759 et sans doute "*Jean Bidain*" témoin au même quartier en 1834, mais le nom de famille avait déjà changé avec son probable mari "*valentin etchegaray m(aître) de bidegain*" né en 1749 (1819), puis "*Bernard Etchegaray, maitre*" né en 1785; le nom était aussi à Betriluz avec "*Catherine Bidegain*" née en 1742 (1812).

Elgarte (voir ci-dessus).

Elizaga (Elissague, Delissague), nom médiéval au quartier d'Ahaïce (maison disparue au XXe siècle) et dans plusieurs autres lieux (Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Arhansus, Ilharre, Saint-Pierre-d'Irube), avait laissé des noms de famille séparés de la maison éponyme ("*Jean Sallaberry, m(aître) de la maison d'Elichague*" né en 1736), maison citée aussi pour ses locataires, à Horça (Oihararte, Elizondo, Ibarrondo, Muxikorena), et Gahardou (Porttolo, Iriarte).

Elizondo (Elissonde), nom de la ville navarraise du Bastan, d'une maison ancienne à Jaxu et de la maison récemment détruite "près de l'église" à Horça dont les "propriétaires" en 1814 étaient "*domingo Castorené et marie d'elizague*"; il est cité en nom d'état civil seulement pour "*pierre elissonde maitre de Mendi*" né en 1803 (1848).

Etxebarren médiéval d'où Etxebarne (Etchebarne), à Bascassan, Bustince, Asme etc., et maisons médiévales aux quartiers de Gahardou (où le nom est Ithurralde : "*Jean Ithuralde ... cadet*" né en 1750) et Iriberrri (où il est successivement "*Ainciburu*", et "*Arroues*"): nom d'état civil assez rare à Ossès, porté par "*Jean etchebarne mendiant demeurant*" à Gahardou né vers 1733, "*Antoine etchevarne ... maître de Guilentena*" né en 1783, "*Guillaume etchebarne*" locataire à Ugarçan né en 1780 et "*Gracianne Etchebarne ... journalière*" née en 1824 (1852).

Etxeberri (Etcheberry, Etcheverry): il y avait une maison ancienne de ce nom ("maison neuve") pratiquement dans tous les hameaux et communes de la région, et dans la vallée d'Ossès aux quartiers de Horça (maison infançonne ancienne), Gahardou, Ahaïce, ainsi qu'à Exave d'Arrossa là récemment détruite. Dans ces maisons le nom de famille avait déjà changé: à Horça "*Dominique Etcheberry, m(aître)esse*" née en 1729 est encore citée en 1810; à Gahardou après "*Marie Etcheverry, maitresse*" née en 1738, vient le nom "Arla" de "*jeanne arla cadette ... fille legitime de fus martin arala ...*" née en 1757 (1809); à Ahaïce c'est "*erlande Lenco, maitre*" né en 1746 (1825) puis "*Jean Lenco*" né en 1776. Le nom de famille Etcheverry est le plus

répandu à Ossès au début du XIXe siècle, présent, pour les maîtres, les métayers ou les locataires, dans des maisons d'Ahaïce (Agerreborda, Anjeliena, Baratzarte, Burhegi, Etxegoinberri, Ganxabal, Hegigorri, Uhalde, Urruzpuru, Xantxorena), de Horça (Bixikide, Etxebertze, Harizmendi, Ibarmendiburu, Ibarrondo, Inda, Iribarne, Kaderet-borda, Lakoberri, Mulxikorena, Notariarena, Piarrerena, Pinorena, Putikorena, Sotoa, Tanu-eihera, Tipiarena, Urdoizto, Xetzerena), de Gahardou (Benatena, Ganatorena, Xaragoilena, Xemetorena), d'Iriberry (Bettiriena, Eihasarri, Elixathe, Etxegoien) et d'Ugarçan (Arbel, Iriarte, Mendigibel, Urrutibertze, Xarkola).

Etxebertze (Etchebest, Etchevers): en plus de la maison médiévale de Horça ("*Jeanne Irigoïn célibataire*" née en 1771 y décède en 1855) déjà mise en métayage en 1814, le nom se trouvait à Irissarry, Baïgorry, Irouléguy, Anhaux etc. Avec les déformations phonétiques bien connues, il avait laissé plusieurs noms mais aucun dit "maître" ou héritier de maison à Ossès: décédé à Ossès " *pierre etchebertz*" né en 1733 était maître de maison d'Arrossa en 1817, la fille de "*simon et gracianna Etchevers*" demeurait en 1828 à Etxeberri de Horça (à qui appartenait la maison Etxebertze), "*Jean Etchevers*" est témoin à Horça en 1845 sans autre précision, "*Marie Etchebest*" citée de même en 1858, et "*Martin Etchévers*" (1857) était né en 1767 à Ascarat.

Etxegarai (Etchegaray): le nom de la maison médiévale de Gahardou dite anciennement "Etxegapare" (1366 *echegapare*: "maison principale"), qui fait partout ailleurs les noms modernes "Etchepare, Detchepare" (voir ci-dessous) et en Soule "Etchecopar", avait été ici transformé en "Etxegarai" ("maison située en haut"): "*jean d'Elgue d'etchegaray de gahardou*" né en 1752 (1817). Il y avait aussi des maisons anciennes de ce nom en Arbéroue, Baïgorry, Cize etc. Le nom de famille est principalement au même quartier de Gahardou, à Ahalats ("*Marie Etchegaray*" née en 1797, 1813), à Betrarena où il est encore au XXIe siècle, à Bidegain ("*valentin etchegaray ... maître encien*"), à Irigoien ou "Irigoïn" ("*Sauveur Etchegaray*" né en 1736, 1806), à Higuain ("*dominique etchegaray, maîtresse*" née en 1754), à Petexena ("*gracianna Etchegaray ... maîtresse*" née en 1760, 1825); moins à Horça, Etxexuri ("*Marianne Etchegaray cadette*" née en 1771, 1838), Mulxiko (1811), Urdoizto ("*marie Etchegarai ... maîtresse ancienne*" née en 1749, 1819).

Etxegoien (Etchegoïn): il y a une maison médiévale de ce nom ("maison la plus haute") à Ossès aux quartiers d'Ahaïce, Iriberry, Ugarçan, et dans la plupart des communes voisines Irissarry, Iholdy, Saint-Esteben, Ascarat, Anhaux, Suhescun, Jaxu etc. Le nom de famille n'est cité que pour "*Marie Etchegoïn*" locataire à Saribo née en 1777 (1822), et par confusion avec le nom de maison pour "*Pierre Etchegoïn m(aître)*" témoin à Ahaïce (1836, et en 1848 son fils "*bernard etchegoïn*" né en 1817) dont le vrai nom donné en 1847 était "*Pierre goihenetche maître d'Etchoïn*" né en 1780.

Etchepare (Etchepare, Detchepare): nom de maison médiévale ("maison principale") dans la plupart des communes et hameaux basques, et à Ossès, à part celle de Gahardou (voir ci-dessus "Etxegarai"), à Ahaïce, Horça (disparue ou changée de nom avant l'époque moderne), et postérieurement à Ugarçan: "*Marie d'Etchepare, maîtresse de la maison d'Etchepare d'Ougarçan*" était née en 1743 (1833) et "*Jean etchepare*" est témoin au même quartier en 1810, mais le nom de famille y avait déjà changé ("*Martin iriart ... vieux maître*" né en 1780). Il était aussi à Elizondo ("*Pierre Etchepare cordonnier*" né en 1769), Ainzibehere ("*Jeanne Etchepare coûturière*" née en 1813) et Mentaberri ("*Martin detchepare maître*" né en 1790). A Ahaïce le nom de "*Pascual Etchepare fils d'Etchepare*" né en 1750 (1829) avait été remplacé par "Iraçabal" originaire d'Arrossa: "*Jean Iraçabal m(aître)*" né en 1759 (1811 etc.).

Goïenetxe (Goïenetche, Goïhenetche): même nom à Baïgorry, Irouléguy, Anhaux, Azcarat, Jaxu etc. et maison d'Ahaïce aujourd'hui détruite (1817 à 1857: "*pierre goihenetche ... maître*" né en 1747, , "*jean Goïhenetch (sic) fils de la maison*" né en 1783, nom de famille changé ensuite avec "*Jean laharrague ... maître*" né en 1773

décède en 1827), nom de famille au même quartier à Etxebehere ("*Dominique Goyhenneche M(aître)*" en 1809, à Laharraga ("*Cathérine Goihenetche veuve d'iriois ... maîtresse d'une part de Laharrague*" née en 1781, 1827), à Indarteborda (1847), et à Etxegoien d'Ugarçan ("*pierre goihenetche maitre*" né en 1780).

Harretxe (Harretche, Arretche) nom de deux maisons d'Ahaïce présent aussi à Arrossa et en Cize, est cité pour quelques noms de famille: "*dominique d'arretche*" locataire à Otxokorena née en 1746 (1826), "*Gracian harretche m(aître)*" de Xantxorena né en 1772 et sa fille "*Catherine Harretche*" née en 1810 (1857), et "*Jean Arrech*" cité comme témoin en 1838).

Indarte (Indart): maisons anciennes de ce nom à Baïgorry, en Cize (Saint-Michel, Aïncille, Ahaxe, Jaxu etc.) et à Ossès maison médiévale à Gahardou où le nom de famille est déjà "Castorène" en 1814 ("*Jean Castorene (...) maître vieux*" né en 1739) puis "Etcheverry" ("*Gracieuse indart (sic) fille de Jean Etcheverry*"), puis "Elgart", et postérieure à Ahaïce ("*jean Indart m(aître) de la maison d'Indart d'ahaïce*" né en 1724, 1814) dite parfois "Indartebehere" pour la distinguer de celle de la montagne dite "Indarteborda" (1806 etc.) non sans confusions possibles entre les deux. Le nom "Indart" est aux quartiers: d'Ahaïce à Irigoizarte pendant tout le demi-siècle avec "*jean indart m(aître) d'iroisart*" en 1806 (etc.), à Etxegoinberri ("*jean indart m(aître)*" né en 1786 (1826), à Hegigorri (1844), à Matxirena (1820); de Horça à Ansolarena (1805), Harrondo ("*Jeanne Indart, femme Etcheverry*" née en 1805, 1855), Muxikorena ("*dominique indart couturière*" née en 1785, 1820), Sastriarena ("*Martin indart ... m(aître) adventif*" né en 1758, 1840), à Urdoz ("*Jean indart ... maitre*" né en 1748, 1813); d'Ugarçan à Iriarte (1809), Ithurralde (1830), Ospitale ("*Marie Indart*" locataire née en 1743, 1818), Urrutibertze (1819).

Iriarte (Iriart, Idiart, Hiriart): presque chaque quartier d'Ossès a une maison ancienne de ce nom (Gahardou, Horça, Iriberry, Ugarçan, Exave à Arrossa, celle d'Ahaïce étant dite "Iriartegarai") ainsi que la plupart des communes et hameaux voisins, ce qui doit expliquer la très grande extension du patronyme. Il est encore dans la maison éponyme à Iriberry (maison disparue puis récemment reconstruite au même emplacement) avec "*Jean Iriart (...) premier né de la maison*" né en 1783 (1814) et son père probable "*Martin iriart maître d'Iriart*" né en 1760 (1848), à Gahardou avec "*gracianne iriart (...) maîtresse encienne et fonciaire (sic)*" née en 1730 avant "*jean Elissague et jeanne castorené*" maîtres en 1810, et nom d'état civil dans de nombreuses maisons: Agerreborda, Antxi, Aphalena, Aroztegi, Baratzarte, Barberarenborda, Burhegi, Elixondoborda, Ganxabal, Laxterrena, Mendikoaga, Murgiarde d'Ahaïce; Aberatxena, Ansolarena, Sala, Sastriarena, Tarberena, Teilape de Horça; Aphalats, Bortagarai ("*pierre hiriart*" maître né en 1747), Inxabort, Muñho ("*Pierre iriart*" maître né en 1748) de Gahardou; Arbelena, Etxepare, Orpuztan, Sistorena, Villeneuve d'Iriberry-Ugarçan.

Irigoyen (Irigoyen, Hirigoyen, Irigoin): une maison de ce nom à Gahardou et de nombreuses dans les communes voisines à Baïgorry, Ascarat, Jaxu, Suhescun, Iholdy, Ayherre, Isturitz etc. Dans la maison éponyme en 1813 "*catherine hirigoyen maîtresse de la maison d'irigoyen*" née en 1731 devait se nommer Etchegaray comme son probable frère cadet "*Sauveur Etchegaray cadet de la maison*" né en 1736, et le nom se trouvait dans des maisons de Horça: à Etxeberri ("*Graçian Yirigoyen*" maître en 1810; "*dominique irigoyen première née*" en 1792), à Etxebertze ("*Jeanne Irigoin célibataire*" née en 1771), à Harginberri ("*pierre Irigoyen*" maître en 1815), à Iriarte ("*Jean Irigoyen (...) propriétaire*" né en 1785), à Kaderetena ("*Marie Irigoyen (...) maîtresse ancienne*" née en 1762); et encore "*valentin irigoin mendiant*" décédé à Esandegi de Gahardou né vers 1737 (1809).

Ithurralde: il y a deux maisons anciennes de ce nom aux quartiers de Gahardou (elle n'est pas signalée dans le recueil) et d'Ugarçan (transformée en bâtiment agricole), une aussi médiévale à Eyharce d'Arrossa, ainsi que dans

plusieurs communes voisines (Baïgorry, Irouléguy, Ispoure). Le nom, très répandu, semble encore dans la maison d'Ugarçan la seule nommée pour "*Jean ithurralde (...)* *celibataire cadet*" né en 1737 (1822), mais c'est peut-être encore une confusion avec le nom de maison puisque "*jean uhalde*" maître de la même maison et "*Epoux de Catherine Berho*" (1818) était né en 1730. Le nom d'état civil est au quartier voisin d'Iriberry à Astaïbia ("*Catherine ithurralde*" née en 1772, 1805), à Arroki ("*Dominique ithurralde, celibataire cadet*" né en 1746), Villeneuve; au quartier de Horça à Aroztegarai (1804), Etxeberri ("*Marie ithurralde*" maîtresse née en 1777), Ezpondarena,, Ibarmendiburu (1809), Katxerena ("*Jean ithurralde cordonnier*" né en 1765, 1825), Kontralde-Etxeberri, Menta (1839 etc.), Xetrerena ("*Martin Ithuralde*" né en 1796); à Gahardou à Esandegi, Etxebarne ("*marie Ithuralde*" cadette née en 1759), Xaraboil ("*Jean ithuralde*" maître" né en 1805); à Ahaïce à Agerreborda ("*valentin Ithuralde m(aître) jeune*" en 1810), Baratzarte ("*Jean ithuralde maitre*" né en 1742, 1809), Harretxe (1835), Irigoizarte ("*Dominique ithurralde maitresse ancienne*" née en 1740), Lexe ("*Gracianne ithurralde ... cadette*" née en 1774,1841; "*Jean Ithuralde*" maître né en 1818, 1848), Sagardiluts (1838).

Mendi (Mendy): assez nombreuses maisons de ce nom ("mont") un peu partout (Arbéroue, Baïgorry, Cize etc.) et à Ossès maison médiévale au quartier d'Ahaïce "bas" aujourd'hui disparue (un très beau linteau gravé en latin de 1677 a été conservé ailleurs), remplacée par celle qui dut être son annexe de la montagne qui existe toujours, dite par exception *Mendicoborda* en 1856, mais seulement *Mendi* ailleurs d'après les témoins et "voisins": "*pierre mendy fils légitime de jean mendy et Marie Elissagaray m(aître)s de la maison*" témoins "Elgue-Junco" et "Tipy-Compas" en 1810, le même "*Jean Mendi, maitre*" né en 1754 témoins "Delgue-Compas" et "Mugondo" en 1834; "*Marie mendi maîtresse*" (qui doit se nommer "Elissagaray" ci-dessus) née en 1760 témoins "Compas" et "Jonco" en 1835 et leur fille probable "*Dominica Mendy, maitresse vieille (...)* *veuve de Pierre Yoncohalza*" née en 1780, le nom de famille ayant changé avec "*Pierre Elissonde (...)* *maître*" né en 1803, témoins "Tipy" et "Delgue" (1848). De la maison ancienne du "bas" était l'avant dernière "maîtresse" d'Irigoizbehere" née en 1743 (voir ci-dessus). Le nom de famille était porté par le métayer de Matxirena en 1835 "*Jean Mendi*", un témoin homonyme à Gahardou en 1847, et "*Gracianne Mendi (...)* *veuve d'Antoine Etchébarne*" née en 1784 à Mulxikorena de Horça (1858).

Mendikoaga, Mendicoague etc. maison médiévale d'Ahaïce avait une homonyme également médiévale à Iholdy: nom d'état civil porté encore par "*jean Mendicouague, fils légitime*" né en 1755 décédé en 1809, et "*gratianne Mendicoague, maîtresse*" née "vers" 1755; le nom de famille était passé à "Iriart" en 1813.

Mendilaharsu: la seule maison médiévale de ce nom ("mont où abonde la ronce") était à Isturitz en Arbéroue. L'homonyme de Horça à Ossès, petite maison de bourg sans domaine foncier agricole autre que le jardin attenant, en était sans doute un transfert relativement récent par suite de mariage ou autrement, nommée pour "*Marie Ourçoubey veuve, locataire de la maison*" en 1806, et "*Marie Etchart (...)* *couturiere celibataire*" née en 1792 qui y décède "*subitement*" en 1848. Mais le nom de famille issu de là, complètement disparu sur place avant le XXe siècle, avait eu une assez grande fortune. En suivant d'abord la chronologie des naissances depuis les plus anciennes, on le trouve à Pattarrena "... *Mendilaharsu, maître ancien*" né vers 1726 (le prénom "Jean" n'est pas donné dans le recueil, 1805), suivi de son probable fils homonyme né en 1750; à Inda "*Marie Mendilaharxu locataire*" (1808) et Kaderetena "*Jeanne mendilaharxu maitresse*" nées en 1733; à Mariurdinena "*Catherine Mendilahartxu locataire*" née en 1740; à Ibarmendiburu "*jean mendilaharsu maitre*" né en 1756 puis sa fille et héritière "*Pouponne Mendilharsou, epouse de m.e Merchot notaire*" née en 1793 (1833); à Porttolo "*Dominica Mendilaharsou*" née en 1775; à Etxexuri "*gratianne Mendilaharxu*" et à Zapatagintto de Gahardou "*Pierre Mendilaharsou coproprietaire*" nés

tous deux en 1788; à Baratzarte de Horça "*Cathérine Mendilaharsou*" née en 1794 à Iriarte de Gahardou "*Joseph Mendilaharsu*" née en 1811, et encore à Kaderet-borda "*Arnaud Mendilaharsou*" (1848).

Mourrou, nom cité sous cette forme pour "*Marie Mourrou fille de fû jean mourrou*" en 1811, pouvait continuer le nom d'une maison citée en 1412 *mur* à Horça (et une autre au même quartier citée en 1249 *murrusko*) un lieu-dit portant toujours le nom "Murru", et peut-être a-t-on une forme réduite du même pour "*Jean Mour metayer d'oyhanart*" (1840). Il y avait une maison homonyme médiévale à Irissarry (1350 *mur*).

Oihararte, Oihanarte (Oyhénart, Oyharart): deux maisons médiévales voisines de Horça portaient ce nom: l'une des 7 infançonnas anciennes, située en hauteur Oiharartegarai ("Oihararte du haut"), nom changé en "Gilantena" avant le XVII^e siècle (grand linteau orné de 1625) puis en "Sastria(rena)" au cours du XVIII^e, ce dernier nom souvent cité dans le recueil mais sans avoir eu le temps de laisser de nom d'état civil (voir ci-dessous les surnoms); l'autre située un peu en dessous de la précédente dite *Oyhanart iuso* "Oihanarte du bas" dans la formule gasconne de 1412, maison récemment refaite mais qui a conservé le nom altéré. L'emplacement ou "quartier" de ces maisons dans l'espace autrefois boisé (d'où le nom Oihararte "entre les bois") compris entre la discrète élévation de Harizmendi ("mont des chênes") et l'entrée du bourg de Horça (maison Ibarmendiburu) permettait de situer d'autres maisons, comme "*la maison d'Aminja du quartier d'oyhenart*" (1833). Il y avait aussi des maisons anciennes de ce nom dans quelques communes voisines, à Ayherre, Saint-Martin d'Arbéroue, Asme etc. Le nom conservé dans sa forme médiévale est encore dans la maison "du bas" avec "*Michel oyharart Maître de la maison*" né en 1735 et décédé en 1813, maison dont le métayer était "*Raimond chorra*" né en 1750 et décédé en 1830. Le nom d'état civil continue dans quelques maisons: au même quartier à Barberarena en 1807 ("*Raimond oihenart m.e de Barberaenia*" né en 1731), puis en 1845 ("*Pierre Oyhenard vieux maître*" né en 1775), à Kaderetena en 1853 avec le "*vieux maître (...) Arnaud Oyhénart*" né en 1764, à Putikorena ("*Marie oyhanart locataire*" née en 1733); au quartier Gahardou avec "*Gratianne oyhanart maitresse de la maison de Gnero*" née en 1775 (1815); à Ahaïce avec "*Gracianne Oyhanart (...) veuve de Jean Tipy maitresse ancienne de Tipiborde*" née en 1755 (1843).

Uhalde (Duhalde): il y a toujours deux maisons médiévales de ce nom dans la vallée, l'une à Ossès près du Laca (le nom veut dire "côté de l'eau") l'autre à Arrossa près de la Nive, et aussi dans beaucoup de communes basques, ce qui en fait sous ces deux formes (et en Soule "Uhalt") l'un des noms de famille les plus répandus. Le registre le donne d'abord sous la forme d'origine sans préposition accolée *Uhalde*; puis avec la préposition romane au sens d'origine ("de la maison de") accolée *Duhalde* avec quelques exceptions. Le même "*Arroqui m(aître) de ce nom*" en 1806 est nommé avec son nom d'état civil "*sieur uhalde maitre d'Arroqui*" témoin en 1807, et avec le prénom en plus "*jean uhalde arroqui*" en 1811, de même sa probable sœur "*catherine uhalde cadette d'Arroqui*" en 1828 (née en 1773), et le premier sera dit "*Jean Duhalde, maître vieux*" à son décès en 1853 (né en 1768). La distribution des deux formes du nom est donc extrêmement aléatoire selon les temps et les lieux, avant que l'une et l'autre se fixent définitivement, d'où encore la difficulté d'établir les listes généalogiques (on attribue à cette famille et cette maison l'origine de l'un des récents présidents de la République Argentine). Outre Arroki, le nom était dans le même quartier d'Iriberry à Sistorena pour "*feue Catherine uhalde*" (1818) et son frère probable "*Jean duhalde (...) cadet de la maison de sixto*" né en 1757, et encore "*Cathérine Duhalde (...) veuve de Jean Opoustan*" (sic) née en 1801 (1849); au quartier voisin d'Ugarçan à Astaibia pour "*jean uhalde m.e d'astahia*" (sic) né en 1739 puis "*Jean Uhalde, maitre d'Astahia*" né en 1776, à Ithurralde avec "*jean uhalde m.e*" né en 1730 puis "*jean uhalde cadet*" né en 1772 et "*jeanne duhalde maitresse jeune*" née en 1776; au

quartier de Horça à Andresena ("*Catherine Duhalde, maitresse*" née en 1743), à Bixikide ("*Catherine Duhalde*" locataire née en 1806), à Don Migelena ("*Jean Duhalde, maître*" né en 1774), à Mariurdinena métayer ("*Gratianna duhalde ... metayere*" née en 1770), à Pattarrena ("*Cathérine uhalde maitresse*" née vers 1775), à Sastriarena où décède en 1841 "*Catherine Duhalde (...) veuve de Charles*" (sic, sans nom de famille) née en 1761; au quartier de Gahardou à Agerre avec "*Jeanne Duhalde dite d'Aguerre, veuve de Pierre Iriberrigaray*" née en 1768 (1851), mais sa fille probable "*Dominique Duhalde, maîtresse*" née en 1792 devait se nommer "Iriberrigaray"; à Martirena ("*Domingo Dyhalde m.e ancien*" né en 1765), à Petexena ("*jean Duhalde, maître*" né en 1752); au quartier d'Ahaïce à Bidarte ("*Gracianne Duhalde ancienne cadette*" née en 1780), à Iribarne ("*Jeanne Duhalde, veuve Iribarne*" née en 1756) et Motxondo ("*Jeanne Duhalde ... maîtresse*" née en 1811). Dans la maison éponyme classée à Horça mais autrefois d'Ahaïce, qui nommait tout le territoire pour l'essentiel montueux de la rive gauche du Laca depuis le rocher de Galharrondo faisant limite avec Iriberry jusqu'à Gahardou, le nom d'état civil en 1842 était (H)arosteguy: "*Pierre dit Betri Harosteguy*" né en 1757.

Sala (nom français correspondant: "Salle, Lassalle") était l'un des noms habituels des maisons nobles avec ses composés (absents dans les maisons anciennes d'Ossès: "Salaberri, Salagoiti" etc.), et avait été étendu à beaucoup d'autres dès le Moyen Age, comme pour la maison de Horça citée en 1370. Il est très probable que, malgré la fréquence du nom hors d'Ossès, le nom de famille des rénovateurs de la maison médiévale Nagithurri (voir ci-dessus), cité à Bidarray au début du XVIIe siècle dans la liste des premiers habitants venus d'Ossès pour s'y installer, en y apportant leur nom de maison qui prend alors valeur d'état civil, et peuplant le territoire jusque là inhabité (voir *Urzaiz. La vallée d'Ossès en Basse-Navarre...* Izpegi 2002, p. 114, 115, 120, 121), puis à Harberga d'où il passe à Nagithurri, était issu de la maison de Horça. Il est porté par quelques personnes dont le registre de décès n'indique pas la parentèle et la filiation, installées au même quartier de Horça comme "*Marihaurra Sala locataire*" à Iriarte née en 1766 (1846)), et "*Dominica Sala*" née en 1777 locataire dans la maison voisine Indaberri (1847) ou à Gahardou: "*Marie Sala locataire*" à Benatena née en 1775.

4. 3. Des noms d'origine venus d'ailleurs.

Ils sont très nombreux parmi les noms d'état civil d'Ossès au début du XIXe siècle, basques, dont beaucoup sont issus des communes et territoires voisins, la plupart cités en exemplaire unique ou en très petit nombre, mais certains au contraire assez fréquents, ou bien romans et sans adaptation à la langue basque.

4. 3. 1. Les noms basques.

1° Certains n'apparaissent que ponctuellement, deux ou trois fois ou pour une seule personne, assez pourtant pour permettre de signaler, quand l'origine est identifiable, des relations avec des communes et des lieux quelquefois assez éloignés. Ainsi pour la première catégorie:

Abot ("*Graciana abot*" locataire à Gahardou, née en 1751, 1831) est la déformation du nom médiéval de maisons (nobles en Cize à Ispoure et Çaro) "Agot", nom ethnique correspondant à "Goth" (les Goths ont régné sur l'Aquitaine aux V-VIe siècles, c'est aussi le nom du fameux "Bertrand de Got" pape Clément V), avant de s'altérer pour le sens et la prononciation.

Abo(u)rnague, nom du métayer ou "locataire" de Menta (p. 1805 etc.).

Agorret (1824) a sa maison médiévale éponyme ("Agorreta") à Saint-Martin d'Arbéroue.

Aldabe (1811) et Aldave-borde (1823) dont l'origine "*Suhescun*" est donnée.

Altapar (1828 etc.) nom d'un intituteur et chantre dont l'éponyme médiéval "Altaparro" était à Mendy en Soule.

Amorena (1834): ce nom doit être originaire d'Elizondo dans le Bastan navarrais d'où il est aussi passé en Argentine (op. cit. p. 70).

Anatua (1805) ou Anatoua correspond à un nom de maison d'Arraute-Charrite et probablement d'autres lieux.

Anchorena (1825, 1840) est un nom basque venu d'Espagne d'où il était passé aussi en Argentine (op. cit. p. 75-76) et sous forme réduite au simple prénom (variante de Sancho) "Anxo" ("*Pierre Anxo*" né en 1778, 1854).

Antongorry (1829) non localisable (voir plus loin les surnoms).

Arbelbide (1814): de la maison éponyme ancienne de Jaxu le nom était passé à Samau d'Irissarry et de là par mariage à Iriberrigarai d'Ossès.

Arbellaga (1939) bénéficie d'une explication d'origine, "*Marianno Arbellaga natif de Berroueta, en Espagne*", c'est-à-dire "Berroeta" ou "Berrueta" dans la Bastan voisin en Navarre, nom acclimaté depuis en pays d'Ossès.

Arla (1809) est sans doute une forme altérée du nom de maison (au XVIIIe siècle à Horça et à Iriberry) Arlan issu de "Arrolan" pour "Roland" (1821 etc.: voir ci-dessus "Arlantto").

Argal ("*Marie argal*" 1813): aucune maison ne semble identifiable par ce nom qui pourrait être un simple surnom ("clairsemé, transparent") ou une cacographie.

Arrospide (1843) a des maisons éponymes anciennes à Jaxu, et plus loin à Bardos et en Soule.

Arrotx ou Errotx (1820) incompréhensible ainsi est peut-être la forme réduite de la forme palatalisée "Arrotxetxe" (sur *arrotz* "étranger, inconnu" comme le précédent) pour "Arrotzetxe" nom d'une maison médiévale à Baïgorry.

"Astathe" dans l'expression "*maitre Astathe*" (1838), malgré l'apparence basque (on pourrait comprendre "maison du rocher" ou... "maison d'âne"), n'est pas identifiable en nom de maison connue, et ressemble au nom qui suit.

"Astize": le nom est donné avec l'origine de son porteur en Espagne dans le val de Larraun en Navarre (1835).

Atchoua, Atchouarena (1842) est le nom d'une maison de Baïgorry citée en 1670 ("Axoarena").

Axonart ("*Jeanne Axonart*" locataire née en 1765): aucune maison des environs n'est identifiable sous cette forme qui paraît basque mais sans doute mal transcrite.

Bacardast (1808) doit être pour le nom "Bakardatz", nom de famille spécialement du Labourd.

Barberteguy (1841): ce nom d'une personne originaire de Banca (p. 73) a des maisons possiblement éponymes ("demeure du barbier") à Irissarry et divers endroits.

Barnetche (1842, 1848) est le nom de nombreuses maisons anciennes, à Baïgorry, Lasse, Uhart-Cize etc.

Bereterbide (1830 etc.), nom peu cité dans le recueil et pour une seule famille mais appelé à durer à Ossès jusqu'au XXIe siècle après être passé aussi en Argentine (op. cit. p. 242-243), est nom de maisons anciennes à Saint-Jean-le-Vieux et Bardos.

Bidaurre (1808) nom de maison médiévale de Baïgorry.

Borda (1813) nomme des maisons anciennes ou relativement récentes assez nombreuses, mais une seule famille est citée dans le recueil à Ossès, originaire de la maison d'Ispoure.

Caracoitz (1832) est une déformation du médiéval Garaikoetxe ("maison du haut") nom porté par plusieurs maisons anciennes notamment en Baïgorry et en Cize.

Çarçabal (1845) est nom de maisons à Cibits et Larcevau.

Carrica a été nom d'état civil à Iriartekoborda (1808), à Otsotegi ("*Jeanne Carrica*" née en 1736, 1816), à Hegigorri borda (1840 etc.), nom d'une maison à Arrossa (1822) et divers lieux de Soule.

Chola ("*Marie Chola m.sse de ... Caderet-borde*" née en 1732, 1812) nom de maison à Ispoure proche d'Ossès.

Chuhurteguy (1818): une maison de Bidarray dite "Chuhurra" (surnom "le sage, le prudent") peut être l'origine de ce nom.

Curutchet est cité à Ezpondarena en 1805, Baratzarte ("*jean curutchet Baratçart*" en 1811, né en 1755), et Notariarena de Horça ("*bertrand Curutche*" (sic) né en 1736, 1814), des maisons "Kurutxeta" étant à Saint-Esteben et Villefranque.

Donapetry (1847): ce nom ("Saint Pierre"), plutôt que des maisons nobles anciennes de Cambo ou de Saint-Jean-le-Vieux, peut venir de celle médiévale et franche d'Armendaritz.

Donmiguel, nom de maison et une fois cité en nom de famille ("*Marie-Maithé Donmiguel maîtresse de la maison de Donmiguelenia*" née en 1770, 1836) sans s'être localement diffusé, indique d'emblée son origine hispanique sans qu'on sache si c'était aussi un nom de maison en Espagne (voir plus loin "Donamarié").

Durrels, nom d'un maître d'Etxebarne d'Iriberry (1854) et d'un notaire au XVIIIe siècle, trouve son origine dans la maison médiévale Urrelze de Hélette.

Elisseits (1858) est l'une des adaptations phonétiques de Elizetxe ("maison d'église" ou "de l'église") nom de maisons médiévales à Armendaritz, Aïnlice, Béhasque etc.

Elizagaray (1811) est le nom de plusieurs maisons anciennes, à Ispoure d'où le nom est peut-être issu par proximité (frontière commune avec la montagne d'Ahaïce), et plus loin à Béhorléguy, à Bunus et en Soule.

Erguy (1811) est nom de maison à Anhaut.

Erram(o)uspé (1811 etc.) est le nom d'une maison citée au XVIIe siècle à Baïgorry.

Erramunena (1804 etc.), dont le nom d'état civil "Ramun" (1835) pour "Raymond" est apparemment une réduction, avait des maisons de même nom à Lasse, Irouléguy.

Errecalde (1840) nom de maisons anciennes à Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Buçunaritz etc.

Errecalouz (1816), semble être pour Errekaluze "long ravin" (le toponyme existe en Guipuscoa et probablement ailleurs), mais a pu être une déformation du nom d'état civil noté "Errecolous" (1845) comme "Regoulouz" (1837), la maison éponyme étant à La Madeleine ("la récluse": voir ci-dessus) de Saint-Jean-le-Vieux.

Escosteguy (1852) nom d'origine cizaine passé aussi en Argentine (op. cit. p. 172).

Espil (1845, 1855): les maisons anciennes ("Erspila") de ce nom sont à Armendaritz, Irouléguy, Ascarat etc.

Etchanz ("*Marie etchanz*", 1851) mauvaise transcription probable d'Etchautz (Etxautz) qui outre le château de Baïgorry nomme une maison d'Arrossa.

Etchecopar (1847) nom originaire de Soule où sont exclusivement les maisons de ce nom (ailleurs "Etxepare" d'où Etchepare, Dechepare).

Etchenique (1814, 1833): il y avait une maison citée avec ce nom au quartier d'Iriberry d'Ossès au XIVe siècle, mais le nom y avait disparu, probablement changé (peut-être en Sistorena), avant le XVIIe siècle, et le nom d'état civil devait procéder de l'une des maisons médiévales d'Irouléguy ou Ayherre, ou même Ustaritz et Espelette.

Etcheto (1811, 1820) nom de maison médiévale à Saint-Jean-le-Vieux et assez répandu par la suite ("petite maison, maisonnette").

Eyharcé (1809), Diharcé (1814): outre celui d'un quartier d'Arrossa qui n'a pas dû donner de nom d'état civil, Eihartzé ("lieu de bois mort") est le nom de diverses maisons anciennes assez loin d'Ossès, à Masparraute, Domezain, Charritte-de-Bas, Labastide-Clairence, Urrugne.

Eyherabide: nom de maisons anciennes à Bunus, en Mixe et en Soule.

Gachiteguy (1833 etc.) peut correspondre à "Gachateguia" maison citée à Baigorri au XVIIe siècle.

Galbala ("*Catherine Galbala, ou autrement Echeverry maîtresse avantice de la Maison d'arbel*", 1816): trouve son origine dans le nom de Bidarray cité au XVIIe siècle écrit successivement "Garballa, Galbara" d'où le nom de maison "Garbelainia" (Urzaiz, *La vallée d'Ossès en Basse-Navarre ...* Izpegi 2002, p. 117-118).

Galharret (1811, 1840) de "Galharreta" nom de maisons anciennes à Arraute, Sare et probablement dans d'autres lieux.

Garat (1856) de "Garate", nom de maisons anciennes à Suhescun, Hélette et dans la plupart des communes voisines.

Garhe ("*Michel Garhe*" meunier au moulin de Harizmendi né en 1745, 1805) nom de maison et nom de famille à la même époque à Anhauz existe aussi en Biscaye, est peut-être lié à des noms de lieu français comme "Garé, Garet, Garré".

Garra (1840, 1842) nom de maisons nobles médiévales à Hélette.

Gelos (1806, 1842) mot gascon pour "jaloux" adopté dès le Moyen Age dans les noms basques de maison, en Basse-Navarre (à Ayherre, Suhescun, Jaxu, Amorots), et en Labourd (Bardos, Guiche, Ustaritz).

Gorostarsou, nom de famille cité sous plusieurs formes: "*gracianne gostarraix*" à Etxegoien d'Ahaïce (1813); "*pierre Gortarsou*" locataire à Donmigelena de Horça en 1813 et "*Pierre Gotaxou*" témoin au même quartier en 1838, dit ensuite "*Pierre Gorostarsou*" locataire à Salakoborda, né en 1776, dont l'origine est donnée comme "*ancien cadet de la maison de Chabatenia des Aldudes*" (1843). Sous la forme "Gorosterrazu" le nom d'origine apparemment navarraise était passé aussi en Argentine (op. cit. p. 439).

Haiçaguerre est donné avec son origine cizaine dans l'unique citation de "*marie haiçaguerre (...) native de la maison de haiçaguerre du lieu de lecumberry*" (1813).

Harampé (1845) pour Haranpe "bas de vallée".

Haranbourou (1813 etc.): la maison ancienne de ce nom "Haranburu" la plus proche est à Iholdy, et d'autres nombreuses tant en Labourd que Basse-Navarre.

Harbelar (1806): bien que ce nom soit clair en basque ("face au rocher") il n'a pas de correspondant connu dans les lieux voisins.

Hargaray (1811) même remarque que pour le nom précédent.

Harguindeguy (1837) nom de maison ("demeure de maçon") à Hélette.

Harismendy: "*Jeanne-Marie harismendy, femme Délissague*" née en 1782 (1853) ne pouvait en principe tirer son nom de la maison de ce nom d'Ossès dont les propriétaires étaient les comtes de Jerena-Urzuza d'Arizcun en Navarre jusqu'à la Révolution, les autres maisons anciennes de ce nom étant à Urrugne, Sare, Bardos en Labourd, Aussurucq et Sunharette en Soule.

Haristoy (1855) nom de maisons anciennes à Saint-Esteben, Saint-Jean-le-Vieux, Domezain, Charrite-de-bas.

Harlucheta (1805) peut être une déformation de Harizluzeta ("lieu de chênes longs") nom de maison médiévale à Iriberry en Cize.

Harriague (1833) adaptation romane de "Harriaga" nom de plusieurs maisons anciennes en Labourd (Anglet, Briscous, Ustaritz, Halsou, Mendionde, Hasparren) et Soule (Etcharry, Abense-de-bas).

Harriet (1843): le nom Harrieta est porté par des maisons médiévales à Irissarry, Ayherre, Saint-Esteben et Saint-Jean-le-Vieux.

Harro ("*Jean harro*" métayer à Kompasena né en 1758, 1818) doit être une réduction du nom de maison "Harrorena" cité ailleurs ainsi.

Heuguiagaray (1856) est le nom d'une maison ancienne de Hélette.

Herriest: les citations de ce nom diversement orthographié se reportent à la maison Orpuztan d'Ugarçan de 1814 à 1858 après le mariage de l'héritière avec un

cadet de la maison Agerre d'Irissarry du 28 août 1787, la maison éponyme et voisine d'Agerre étant la médiévale "Herriexta", forme évoluée du roman "*La finestre*" cité en 1412.

Hirigarai ou Irigaray (1840 etc.) nom de famille à la maison Mentaberri nomme de très nombreuses maisons anciennes en Basse-Navarre et Soule.

Ibarburu ("*Marie ibarburu, maîtresse d'Etchepare d'Ahaice*" née en 1732, 1832) nom de maison ancienne à Ustaritz.

Imbidia nom de famille au quartier d'Ugarçan ("*pierre inbidia maitre ancien*" d'Uhaldeborda né en 1728, 1818; "*Dominique inbidia*" maitre de Pikau né en 1775, 1835; "*Jeanne Imbidia*" née en 1782 et "*Dominica*" née en 1787 à Iriarte, 1854, 1858) est le latin *invidia* "envie" en gascon "Lembeye", nom de maison à Hélette et divers lieux plus éloignés.

Inchauspé (1837) nom de maisons anciennes à Baïgorry, Ascarat, Lacarre etc.

Indeiru (1807 etc.: "*Pierre Indeiru ... maitre d'Errecatho*" né en 1760): ce nom de famille qui était en pays de Mixe au XVIIIe siècle pourrait être issu de la Navarre ibérique.

Iriberry (1858), ne doit pas être la réduction des noms locaux "Iriberribehere, Iriberrigarai" (voir ci-dessus), et signale donc une origine hors d'Ossès, de l'une des nombreuses maisons anciennes de ce nom (Ayherre, Armendaritz, Saint-Jean-le-Vieux, Bascassan etc.).

Jauretche ("maison de seigneur"): nom de maison assez rare porté seulement par "*Catherine Jauretche*" épouse de "*Pierre Gorostarsou*" (voir ci-dessus) née en 1770 (1854), dont l'éponyme peut être la maison noble de Cambo.

Jaureguy, synonyme du précédent mais infiniment plus répandu, bien qu'aucune maison du pays d'Ossès ne le porte ni l'un de ses composés (voir plus loin Jaureguiberry), cité une seule fois pour "*dominique Jaureguy, maçon d'état maitre de (...) chourrout*" né en 1747 (1817).

Lacaberatz est nom de famille dans la seule maison Notariarena de Horça ("*pierre lacaveratz cultivateur maitre foncier*" né en 1761, 1822 etc.).

Lacouague (1820) adaptation romane de "Lakoaga" nom de maisons anciennes à Saint-Martin d'Arbéroue et Hasparren.

Lagorteguy (1830) est un nom composé avec un surnom d'origine: "demeure de Lagor" au sens de "originaire de Lagor", commune du Béarn.

Larrabure (1840) de "Larraburu" nom de maisons anciennes à Suhast, Aroue, Chéraute.

Larralde, nom de nombreuses maisons anciennes en Labourd et Basse-Navarre, est à Tukustena de Horça ("*Jean Larralde*" 1805 etc., "*toucoust vieux*" en 1836, né en 1782) et Higuain ("*gracienne larralde*" née en 1782, 1827).

Larre, nom de très nombreuses maisons anciennes hors d'Ossès, est le nom de famille d'Iriarte à Exave (Arrossa: 1852 etc.), et d'une autre famille pour "*Marie Larre maîtresse de Martirene*" de Horça née en 1768 (1828).

Larregain ("Pierre Larregain" né en 1751, 1841): maison ancienne de ce nom citée à Juxue.

Larrondo, Larronjo (1850): le nom de maison "Larrondo" est à Saint-Esteben, Uhart-Cize et bien d'autres lieux du Labourd à la Soule.

Lassave ("*Pierre Lassave maitre adventif de Baratçart*" né en 1775, 1842 etc.) est tenu pour un nom basque, et nommait un lieu-dit de Bidarray "*Laxavé*" au XVIIIe siècle.

Laxague (1819 etc.) adaptation romane de "Latsaga" nom de nombreuses maisons anciennes en Basse-Navarre, Labourd et Soule.

Legarret ("*Marie Legarret*" 1858) réduction de "Legarreta" : on trouve une maison ancienne "Legarreta" à Anglet, "Legart" à Beyrie.

Lerretch nom de "*gracianne lerretch* née en 1752 (1843) peut être une réduction de "Le(he)retxe" (sur *leher* "pin") nom inconnu ou plutôt une altération de Larretxe nom de maison ancienne à Urrugne.

Lohiet- (dans "*Lohiet-Cinco*", 1857) réduction d'un toponyme "Lohieta" nom de maison à Bidarray, la maison "Xinkorena" étant à Arrossa.

Lohitéguy ("*graciane lohitéguy ... maitresse de catcheena*", née en 1746, 1826) nom de maison à Armendaritz.

Marro (1809): réduction du nom de maison "Marrorena" basé sur le surnom *marro* "bélier" cité aussi à Baïgorry et Bidarray au XVIIIe siècle.

Meharu ("*Jean Meharu*" né en 1778, 1852) nom de maisons anciennes à Irissarry.

Miguelgorry nom de "*Pouponne femme de Etienne Fort marchand à St Jean pied de port*" (1813), et aussi dans les maisons Sabio (disparue, 1814), Bixargorri (1823) et Iputsagar, est la réduction d'un nom de maison "Migelgorrarena" (voir plus loin les surnoms).

Mikhelé, nom de "*Marie-Gazté Mikhhelé (sic) ... née à Ostabat*" en 1775 (1858) est le prénom correspondant à "Michel" et la réduction probable de "Mikelena", plutôt qu'issu du "*S. miqueu*" de Juxue noté ainsi en phonétique gasconne en 1350, qui se disait en basque "Joanjelia".

Minaberrigaray dont l'éponyme ancien médiéval est à Iholdy est le nom de famille à Arrabiten (1852: "*Pierre Minaberrigaray ... maitre vieux*" né en 1769, "*Jean minaberrigaray*" témoin en 1763), et à Ansolarena où "*Gaston Minaberrigaray*" né en 1750 est le "doyen" cité dans le recueil, décédé à 103 ans (1853).

Morape ("*Catherine morape maitresse ancienne*" à Aldategi, née en 1739, 1819 qui veut dire "Mora du bas" ou "en bas de Mora" rappelle le nom de maison "Mora" qu'on trouve dans le "*Morachipi*" (petit Mora) cité au XIVe siècle à Saint-Palais.

Mouapé ("*Jeanne mouapé locataire de Churitenia*" née en 1796, 1831) nom composé sur *muga* "limite, frontière" comme "Mugondo" ("près de la limite" avec Irissarry), était celui d'une maison disparue de la vallée citée en 1633 pour "Joannes Mugape" (*Urzaiz... op. cit. p. 81*).

Olhagaray ("*Dominique olhagaray maitresse de Motchondo*" née en 1763, 1806): ce nom était déjà à Ossès au XVIIIe siècle (linteau de 1673 à Ezpondarena) issu du Labourd où sont les maisons anciennes de ce nom à Espelette, Itxassou, Saint-Pée.

Ordoqui, nom de "*Gnimigno Perousqui, veuve d'Ordoqui*" à Kotroil d'Ugarçan (1844), a une maison éponyme (Ordokia) immédiatement voisine à Irissarry qui peut en être l'origine, et aussi d'autres plus éloignées.

Orthous (1811) est un surnom ("nu-pieds") qui nommait une maison de Saint-Jean-le-Vieux et plus anciennement une médiévale et noble de Lasse citée en forme pleine au XIVe siècle "Ortusteguy", qui doit en être l'origine.

Osafrain (1855): toutes les familles de ce nom trouvent leur origine dans la maison médiévale de Baïgorry et les diverses branches qui en sont issues.

Ospital (1844): l'origine du nom à la maison "Ospitale" d'Ugarçan dont les propriétaires au XVIIIe siècle se nommaient Renaud d'Elizagaray puis Etcheverry étant exclue, et de même à la maison des Hospitaliers de Saint-Jean d'Irissarry, elle doit être rapportée à d'autres maisons de ce nom existant à Hélette, en Baïgorry, Cize etc.

Ouhide, Uhide nom de famille de "*Jeanne Ouhide fille de Simon etc.*" demeurant à Etxeberri de Horça en 1806, et de "*Jean Uhide*" locataire de "*Sothua*" au même lieu dit "*charpentier*" en 1842, a son origine dans l'une des maisons Uhide de Baïgorry.

Ourbero (1816) est le nom d'une maison ancienne de Mendionde.

Ourçouby ("*Marie Ourçouby veuve*" née en 1726, 1806) est un toponyme apparemment étrange si on comprend *urzubi* "pont de l'eau" (!) , à moins que *ur(r)-*

soit au sens de "proche, proximité", sans qu'on puisse en identifier pour autant l'origine.

Ourrouty ("*Jean Ourrouty*" né en 1778, 1848) graphie française pour Urruti, nom de très nombreuses maisons médiévales, à Irissarry, Armendaritz etc.

Ourthiague, nom du mari de "*Marie Laharrague, femme ourthiague*" née en 1798 (1855) et cadette d'Irigoizgarai, correspond à des maisons médiévales Urtheaga situées à Çaro en Cize et Barcus en Soule, passé aussi en Argentine (op. cit. p. 1015).

Oxala ("*salvat oxala locataire*" à Saribe né en 1746, 1816) a l'apparence d'un surnom formé sur l'interjection espagnole d'origine arabe *ojalá!* ("plût à Dieu!") mais pourrait correspondre aussi à une altération d'un nom de maison comme "Otsola" relevé à Arancou au XIVe siècle.

Oxobi (1815): des maisons anciennes Otsobi ("fosse de loups") sont à Irissarry, Baïgorry, Ibarre et Asme.

Nabarrengoitz nom de "*Cathérine Nabarengoitz*" maîtresse de Jesusena née en 1760 (1840) et de "*Marie Navarrengoits*" maîtresse de Mentaberri née en 1763 (ibid.) pose un curieux problème d'identification. C'est d'une part le nom basque et peut être l'étymon de la ville béarnaise de Navarrenx, mais aussi d'un lieu-dit d'Ossès cité au bornage de 1632, et sans doute d'une maison du lieu tôt disparue.

Pecoits, Pecots, Pecotz (1811 etc.) sont des altérations de Beherekoetxe ("maison du bas") nom de maisons médiévales à Baïgorry, à Chéraute et postérieures en d'autres lieux.

Poutchu ("*marie poutchu couturière maîtresse d'ourdoistoa*" née en 1746, 1826) graphie mêlée pour "Putzu" (étymologiquement "puits"), nom de maisons à Bidarray, Saint-Jean-le-Vieux.

Salaberry (1812 etc.) nomme de nombreuses maisons anciennes hors d'Ossès (voir ci-dessus pour le nom transitoire de Nagithurri), médiévales à Armendaritz, Villefranque, Bonloc etc.

Saldumbide (1845) nom de maisons anciennes à Irissarry, Suhescun, Lacarre.

Souhilar (1844 etc.) nom venu de Baïgorry quartier Urdos où se trouve l'éponyme Zuhilarre.

Subihandy (1804) est pour Zubihandi ("grand pont") nom d'état civil qui était aussi à Lécumberry en Cize.

Urrutibidart (1806): ce nom composé se comprend en principe comme "(maison) Bidarte d'Urruti" ("entre chemins" du "lieu au delà") et demande d'identifier deux endroits distincts: le lieu dit Urruti et la maison Bidarte de ce lieu, probablement voisine d'une autre maison Urruti ayant nommé le lieu.

2° D'autres noms venus de l'extérieur sont cités plus souvent et certains peuvent être devenus parfois familiers au pays.

Aincilsarry nom de famille à Bertranxipi "du bas" ("*raimon aincilsarry cordonnier*" né en 1754, 1814) et Inxabortena de Horça (1815), se comprend "(maison) Sarri d'Aïncille" et donne ainsi son origine. Il est mis une fois par erreur pour le nom de "*Jeanne Aincilsahar*" à Marxantarena (1815) au lieu de "*anchartechaar*" ou "*ainchichahar*" variantes d'un même nom de maison d'Arrossa.

Alciet nom d'état civil dans les maisons de Xopiren-borda et Haroztegarai (1811 etc.) est la déformation de "Alzqueta" (lieu d'aulnes) nom d'une paroisse ancienne "Alciette" en Cize et de maisons à Hasparren et Béguios. "Arciet etc." à Jonko-Oihanhandi etc. (1832, 1833 etc.) s'en distingue mal.

Arдохain et autres orthographes: ce nom était celui d'une maison d'Espoure importé au XVIIIe siècle par un cadet "*Bernard hardoin cadet de la maison de hardouin de la paroisse dispoure*" marié le 30 septembre 1788 avec "*Jeanne Mitchelco heritiere d'Aguerre*", le même que le registre des sépultures nomme "*Bernard hardagoin Maitre de la maison d'aguerre de Gahardou*" en 1807. La forme "Hardagoin" est déformée sur le

nom original puis fixée en "Ardohain" avec quelques variantes, ce qui suggère un ancien composé sur le nom basque ancien de la vigne "ardan", comme "ardan-goien: vigne du haut". Il reste au même quartier de Gahardou à Irigoien pour "*sauveur ardouain m.e d'irigoien*" témoin en 1833, puis à Andresena de Horça: "*hardoin maitre d'Andrés*" témoin en 1835, dit "*Jean ardouin*" de même en 1828 et en 1841, et "*Ardohain m. andrès*" en 1843. Le nom qui a persisté sur place était passé en Argentine à la fin du XIXe siècle (op. cit. p. 98).

Berho nom de famille à Mugondo d'Ahaïce ("*Jean Berho, maitre*" en 1806, "*Dominique Bertho maitre*" en 1835) et Ithurralde d'Ugarçan ("*Catherine Berho*" née en 1738, 1818 etc.) doit être issu de la maison médiévale et voisine d'Irissarry plutôt que de Bardos ou Lohitzun.

Bidonde, Bidondo (1805 etc.) est nom d'état civil à Landaburu ("*Dominique Bidondo*" né en 1725) et à Arroki, les maisons anciennes et proches étaient à Baïgorry et Ascarat.

Donamarie, Donamary (et autres graphies pour "Sainte Marie") est un nom qui rappelle une fameuse maison noble du val de Lerín en Navarre ibérique, origine possible des noms d'Ossès, et le nom de maison (en concurrence avec "Santa-Maria": maisons nobles à Hélette et Larcevau) était cité aussi au XVIe siècle en Mixe à Arbouet et Larribar. A Ossès il est à Ahaïce dans les maisons Goienetxe ("*Dominique Donamary m.esse de la maison de Goyhenneche*" née en 1722, 1806) et Otsotegi pour "*Matin d'onnamarie (sic et resic!)... maitre*" né aussi en 1722, "*Pierre Donamary*" cadet né en 1793 et "*Donamarie Jean*" né en 1791 (1839 etc.); et à Muñho de Gahardou: "*dominique donamarie maitresse ancienne*", et "*marie donamarie (...) cadette*" nées toutes deux "*environ*" en 1748, donc jumelles sans doute (1823, 1828). Ce nom a disparu d'Ossès.

Elgue, Delgue: comme pour Uhalde/Duhalde (voir ci-dessus) les deux formes du nom ne sont pas encore fixées au début du XIXe siècle et on le trouve dans les maisons Jonko-Oihanhandi ("*guillaume Elgue*" maître en 1809, né en 1776; "*Jeanne Delgue*" en 1844, Kompasena ("*Michel Delgue*" maître en 1834; le même "*Michel Elgue Compas*" en 1840), Iribarne d'Ahaïce ("*Marie Delgue*" en 1834, née en 1787); à Etxegare ou Etxegarai de Gahardou ("*dominique delgue ... maitresse*" née en 1789, 1816) et Kanikorena de Horça ("*Pierre D'elgue, maitre de canico*" né en 1769). La graphie intermédiaire avec apostrophe apparaît donc encore, de même pour "*jeanne d'elgue*" à Iribarne, "*Jean D'elgue sieur d'etcheGARAY*" né en 1752, avant que les deux formes Elgue et Delgue se soient fixées, toujours présentes dans les noms de famille en pays d'Ossès. Les maisons médiévales dites Elge ("terre de labour"), base du composé Elgarte (voir ci-dessus) et d'autres, sont nombreuses hors d'Ossès surtout en Cize: Jaxu, Ispoure, Bustince, Iriberry, Aïncille, Ahaxe, Lacarre.

Erregueteguy: ce nom de famille, qui était à Garziabehere ("*jean Erregueteguy*" locataire né en 1739, 1810, et successeur "témoin" ensuite 1812), à Garziarena ("*dominique erregueteguy, maitresse*" née en 1741, 1813), à Iriarte d'Ugarçan ("*Marie Etregueteguy, cadette*" née en 1772, 1833), et à Zubiburu d'Iriberry ("*Dominique Erreguetegui*" métayer en 1813), était venu d'Irissarry et rappelle aussi le nom de maison cité "*Erregue*" ("roi") à Ahaïce au XVIIe siècle, vestige probable du domaine (la "cabane du roi" dite Erretelia) que le roi de Navarre avait possédé à la montagne d'Ahaïce.

Etchart: la maison dite "Etxarte" de Gahardou n'étant pas antérieure à la fin du XVIIIe siècle, l'origine des noms d'état civil déjà fixés avant cette époque, très nombreux à Ossès, pouvait être l'une ou plusieurs des maisons plus anciennes d'Arrossa (quartier d'Eyharc), Irissarry, Ayherre, Saint-Esteben, Irouléguy, Anhau etc. Le nom de famille est cité à Borteiru de Gahardou de 1804 à 1847, à Xetrerena et Mendilaharsu de Horça, à Orpuztan d'Ugarçan, à Laharraga d'Ahaïce ("*Jean Etchart, Maître*" né en 1762), Aphalena ("*sanson Etchart m.e d'Aphal*" 1836, 1850, dit aussi en

phonétique basque "*chancho*"), Tipirena ou "Tipi-bas" et Kompas-behere dite aussi "Kompasenborda" ("*Gelos-Joseph Etchart*" né en 1772).

Héguy est le nom de famille à Harrirena ("*pierre héguy vigneron maitre*" de la maison né en 1752; "*marie heguy*" y demeurant née en 1763; puis "*Jean heguy maitre*" témoin en 1852), et Martirena de Gahardou ("*Jean héguy*" maître né en 1803), et à Bertranxipi d'Ahaïce ("*Salvat héguy*" né en 1765, 1825). Les maisons médiévales "Hegi" (en plus des nombreux composés du même mot au sens de "bord" ou "crête") sont à Hélette, Isturiz, Macaye, Béguios et Bardos. Le patronyme a perduré à Ossès.

Ithourbourou (et autres graphies adaptées du nom de maison ancienne "Ithurburu") est nom de famille à Horça: maisons Indaberri (1856 etc.: "*Dominique Ithourbourou maitre*" né en 1795, et sa "veuve"), Sastriarena ("*martin Ithurburu*" témoin en 1809), Tukustena ("*Jean ithourbourou metayer*" né en 1758); à Laharragaborda ("*Dominique Ithourbourou*" métayer né en 1811) et Elizaga d'Ahaïce ("*Jean Ithourbourou-Ithurralde*" 1858). Les maisons anciennes de ce nom sont à Iholdy, Suhescun, Mendive, Saint-Palais.

Jaureguiberry, nom de maison ancienne à Sare, et plus près d'Ossès à Iholdy, Uhart-Cize, en Mixe (Sorhapuru, Beyrie) et davantage en Soule (d'Arroue à Montory) était nom d'état civil dans les maisons Galenarena ("*philippe Jaureguiberry*" maitre en 1809 etc.), Harizmendi ("*Laurent Jaureguiberry domestique*", 1832) et Tukustena de Horça ("*Catherine jaureguiberry m.esse de toucoust*" née en 1781, 1811), Burhegi (1818), Goienetxe ("*marie Jaureguiberry*" 1848), Lexebehere ("*Marie jureguiberry ... m.sse de Lechebehere*" née en 1760, 1844) et Urruzpuru d'Ahaïce ("*Jean Jaureguiberry maitre adventif*" né en 1781, 1841 etc.), "Villeneuve" d'Iriberry ("*Pierre Jaureguiberry*" métayer né en 1757, 1839 etc.).

Landart est présent dans tous les quartiers sauf Ugarçan: à Gahardou maisons Burjirena ("*Jean Landart*" métayer en 1804 etc., puis "*pierre landart*", "*pierre landart*" métayer et "*tisseran*" né en 1775), Hargain ("*Marie landart, locataire*" née en 1728, puis "*Jean landart*" dit "*tisseran*" et "*locataire*" né en 1744, 1806 etc.), Etxebarne ("*Marie Landart locataire*" née en 1776, 1842); à Horça ("*Dominique Landart*" témoin en 1814 et 1836) maisons Indaberri ("*Marie landart*" 1848); à Ahaïce maison Barrandegi ("*Catherine landart ... metayère*" née en 1763, 1823); à Iriberry maison Astaibia ("*Marie landart m.sse d'Astaya*" née vers 1771, 1841). Les maisons anciennes nommées "Landarte" étaient rares: une médiévale à Ordiarp en Soule.

Larranda, "Larrande" issu d'une maison Larranda, les plus proches d'Ossès étant à Irissarry et Suhescun, est à Harriena ("*Gracianne Larranda cadette*" née en 1735, "*Catherine Larranda locateraisse*" née en 1720, 1805 etc.) et Etxeberrigarai de Gahardou ("*Jean Larrande maitre*" né en 1772, 1812), à Martirena de Horça ("*Jean Larranda, maitre*" né en 1758, 1834) et au moulin d'Ugarçan ("*Marie Larranda*", 1848).

Officialdeguy nomme plusieurs membres qui semblent de la même famille, habitant le quartier de Horça sans y être propriétaires: métayers à Piarrerena en 1815 ("*Bernard officialdegui*" fils de "*Margaritte officialdegui*", elle-même fille de "*Anton officialdegui*"), locataires à Katxerena ("*Marie oficialdeguy*" née en 1759, 1829), à Tukustena ("*marguerite officialdeguy*" née en 1794, 1824), à Xetrerena ("*Antoine officialdeguy*" né en 1755 et "*Dominica officialdeguy, journaliere*" née en 1790, 1845, 1850). La maison éponyme Ofizialdegi, très belle maison ancienne de Saint-Jean-Pied-de-Port, "demeure de l'official", titre du juge ecclésiastique de l'évêque, avait dû être fondée et recevoir son nom au début du XVe siècle, quand les évêques de Bayonne fidèles à Avignon comme les rois de Navarre avaient séjourné dans cette ville restée au royaume de Pampelune avec toute la Basse-Navarre "bayonnaise" depuis le XIème siècle jusqu'à la partition de la Navarre (1530).

Tihista: les deux "Marie Tihista" citées sont épouses de métayers à Horça, l'un de Baratzarte en 1815, l'autre de Xuritena en 1845. On donne comme origine au nom

de famille surtout connu en vallée de Baïgorry où se trouve la maison éponyme, le mot basque *dilista* "lentille".

Il faut sans aucun doute compter dans les noms de source locale les trois suivants, mais leur origine précise reste inconnue:

Gaga ("*marie gaga veuve ... native de Banca*", 1823), sans nom de maison identifiable ni de mot ou toponyme basque connu, est peut-être un surnom.

Gorrinoua ("*Dominique gorrinoua*" 1810) simple surnom diminutif basque ("le petit rouquin") ne peut être rapporté à une maison d'origine connue.

Oxonart nom de "*Jeanne Oxonart, locataire de Chetré*" née en 1765 (1845) a une apparence de nom basque: ce pourrait être un composé de *otso* "loup" et de *arte* "entre, lieu intermédiaire" mais sans guère de sens acceptable, ni de maison éponyme identifiable.

4. 3. 2. Noms romans et autres.

Les noms de famille d'origine linguistique autre que basque, la plupart français, certains gascons ou espagnols, ont en général peu ou très peu de citations dans le recueil, avec quelques exceptions de noms devenus familiers au pays et ayant pu créer quelques noms de maisons. A la différence des noms basques, ils ne renvoient pas en général à une maison éponyme identifiable, même quand ce sont effectivement des noms de maisons à l'origine comme "Bordenave, Casenave" et quelques autres, mais parfois à une ville ou un lieu-dit constituant alors des surnoms d'origine. Ce sont par ordre alphabétique:

Argagnon, Hargagnon: nom à Xurrutena ("*Guillaume Argagnon*" maître né en 1774, 1841-1849, et "*Jeanne Hargagnon*" née en 1805 (1851), est surnom d'origine, d'une commune du Béarn.

Arriaut ("*dominique d'arriaut*" demeurant à Matxirena, 1813): nom de famille béarnais.

Barban ("*anne Barban dame*" de Xopirena de Horça, née en 1731, 1812): l'orthographe réelle est "Barbandt" nom du mari d'Anne Guilhantena Casanova, Karl ou "Charles" Barbandt (1716-1772) né à Hanovre, organiste et compositeur à Londres, avant de passer en France avec sa femme faite héritière de Chopirena de Horça et organiste de la cathédrale de Bayonne.

Beirines (1812 etc.): nom du Massif Central dont l'arrivée et l'installation à Ossès au XVIII^e siècle sont bien documentées (voir ci-dessus).

Benechac, Benajac ("*Gracianne Benechac*" maîtresse de Baratzarte de Horça, née en 1743, 1815; "*Marie Benajac*" à Inda 1809): surnom d'origine, "Bénéjacq" commune du Béarn.

Bentem (et autres graphies): nom à Piarrerena de Horça ("*jeanne bentem maîtresse*" née en 1743, 1809), à Teilape ("*Antoine Benthem, maitre*" né en 1756, 1805 etc.), à Inxabortena ("*Jean Bentem locataire*" né en 1750, 1815; "*graciane bentem couturiere maitresse*" née en 1781, 1826), et à Harginberri ("*Marie Bentena ... couturiere m.sse*" née en 1745 (1833), nom originaire des Pays-Bas.

Bezin et Besein, nom de famille de "*Gracianne bezin*" maîtresse de Ñimiñorena née en 1745 (1810) et de "*Jeanne besein*" maîtresse d'Anderordiarena née en 1756 (1826), est une des formes occitanes du mot "voisin", surnom devenu nom de famille ("Voisin" en français).

Bicher: le nom de "*Jeanne Bicher, metayere*" (1832) de Florenzarena (qui est la maison des Bordenave) est sans doute lié aux noms de famille "Bichel, Bicheler, Bichier" d'origine alsacienne.

Blancaire nom des locataires de Kaderetena de Horça en 1814 qui se trouvait aussi à Espelette et Ahetze à la même époque, est l'un des nombreux noms français formés sur le mot "blanc" comme surnom.

Boisseau "*René Louis Boisseau fusilier*" de passage à Ossès et ses parents sont donnés comme originaires de la Mayenne (1836).

Bordenave (1809 etc.): nom béarnais installé à Ossès au XVIIIe siècle (voir ci-dessus).

Boubée: venu d'Armendaritz à Ossès (1845) ce nom est d'origine béarnaise.

Bouhet: "*Marie bouhet metayere*" à Donmigelena en 1806 avait un nom probablement originaire du Limousin, variante graphique de "Bouet" (Dauzat et Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et des prénoms de France*, Larousse 1987, p. 61-62).

Bourdouin: le nom de "*Dominica Bourdouin*" mendicante décédée à Ossès en 1847 doit être une variante de noms français comme "Bourdin".

Brinx: nom de "*Gratianna Brinx*" maîtresse de Ganxabal en 1808, inconnu sous cette forme et sans doute altéré.

Caillava: ce nom de famille gascon est présent dans plusieurs maisons au XIXe siècle, Etxegoien ("*jean caillava métayer*" 1809) et Uhaldeborda d'Ugarçan ("*gracianne Caillava maitresse*" née en 1746), à Mendi ("*Jean Caillava metayer*" né en 1770, 1830), Arruesena (1831) et Irigoizbehère d'Ahaïce où "*Pierre caillava*" métayer (1851, 1857) doit occuper la métairie dite "Borja". Il laissera le nom de la maison dite "Kallarena" de Horça anciennement "Oliorena" (voir plus loin les surnoms) récemment détruite pour élargir la route.

Camino: d'origine espagnole comme quelques autres (et dont le correspondant gascon est "Cami"), c'est le nom de "*Jean Camino m(aitr)e de Bichargorry*" témoin à Iriberry (1837, 1842).

Caré ou Coré ou Coret est le nom de famille à Mokarte de Gahardou: "*Pierre Caré locataire*" en 1809, le même ou son héritier "*Pierre Coré*" témoin et "*maitre*" en 1833, ce qui suppose achat ou mariage avec l'héritière. Ce doit être une variante graphique du nom de "*Marie Coret marchande*" à Guilentena (aujourd'hui "Kauterrarena") de Horça et de son mari en voyage "*Mr Coret*" (1842), dont l'origine serait un mot de vieux français pour dire "cornet", et "surnom de marchand" précisément selon Dauzat et Morlet (op.cit. p. 147).

Casemayor est cité seulement pour "*Jeanne Casemayor maitresse de ganatho*" née en 1757 (1806), nom régional en forme semi gasconne ("case-") et semi espagnole ("-mayor"): son équivalent basque est "Etxagapare" devenu "Etxepare" et en Soule "Etxekopar".

Casenave, version gasconne de "maison neuve" ("etxeberrri" en basque), est nom de famille à Elgarte d'Ahaïce ("*Gracieuse Casenave*" 1832 etc.), à Xopirena (1815-1836 "*Raimon Casenave maître*" né en 1730, puis "*marie Cazenave*" maîtresse née en 1764, ensuite "*Gratianna Casenave, fille legitime du sr. Bernard et de feu Marie Aguerre*" née en 1802, et "*Raimond Casenave m.e chopi*" témoin en 1846, p. 81), Mokarte (1833) et Etxegare ou Etxegarai de Gahardou ("*Gracianne Cazenave, maitresse d'Etchegaray*" née en 1752, 1834).

Castillon (1853): nom de "*Pierre Castillon meunier*" né en 1826) est surnom d'origine (plusieurs villes et lieux dits en France).

Charée ("*marie charée maitresse encienne*" d'Ameztoi née en 1748, 1819) et Chéré ("*marie cheré*" locataire à Sastriarena née en 1764, 1834) doivent être variantes graphiques d'un même nom d'origine française.

Cinitou nom de "*jeanne Cinitou locataire*" née en 1784 (1815) et "*Catherine Cinitou fileuse*" née en 1782 (1827) toutes deux locataires dans la maison Otxokorena (disparue) est d'origine inconnue, proche du nom corse "Cinotti".

Claverie: nom méridional ou gascon de "*Cathérine Claverie*" maîtresse de Muñho à Gahardou née en 1803 (1804), issu sans doute d'un nom de métier (Dauzat et Morlet op. cit. p. 134, et M. Grosclaude, op. cit. p. 95).

Corbel nomme le grenadier "*Jean Corbel*" qui est dit "natif" de Gan en Béarn (1814).

Despoues ("*Marianne despoues*" locataire d'Urdoxto née en 1758, 1818) est un nom gascon.

Doray: ce nom à l'apparence basque est porté par "*Dominique Doray maitresse*" de Bortairi de Gahardou née en 1768 (1813), "*Pierre Doray fils de Michel Doray demeurant*" en 1844 à Irigoizbehere et né en 1812, lequel "*Michel Doray locataire*" à Ainguriarena en 1851 né en 1781 avait vendu à Michel Laharrague la part d'Irigoizbehere que possédait sa femme Catherine d'Irigoizbehere décédée en 1827. Michel Doray cabaretier à Horça avait dû donner son nom à la maison dite Tukustena, appelée ensuite "Doraiena", jusqu'à la restitution toute récente de son nom ancien. Ce n'est pas du tout ici un nom d'origine bretonne ("originaire d'Auray" dans le Morbihan) ou variante du nom occitan "Dauret, Daurat" (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 207), mais venu de Valcarlos où "*la casa de oray*" est citée en 1428.

Duclos: nom gascon cité pour "*jean duclos*" témoin à Gahardou en 1811.

Dufourc : nom gascon de "*jeanne dufourc indigente native de la ville de bayonne*" née en 1744 (1824).

Duronet: nom de famille originaire du centre de la France porté par "*Marie Duronet*" épouse du métayer de Villeneuve d'Iriberry née en 1776 (1839).

Dute: nom originaire de Baïgorry ("*anne marie duté fille de Jean duté laneur*") de la maison Puthilena (1814), écrit en général "Dutey".

Fort: nom français très courant porté par "*Etienne Fort*" métayer de Menta en 1817.

Fourcade (1813: "*Jean Baptiste fourcade docteur en médecine habitué*" né en 1739 et ancien maire, et sa fille "*philipine fourcade*" née en 1794, 1829) est un nom gascon.

Franchu, nom de "*gracianne franchu*" née à Espelette en 1810 et de sa mère maîtresse de Domingorena de cette commune (1819), doit être une variante locale et hypocoristique du nom occitan "Francou".

Ginouillar (1836) : nom originaire de la Mayenne comme Boisseau (voir ci-dessus).

Grachot: nom occitan de forme diminutive -ot dérivé de "Grat" ou de "Gras" ("Logras" à Saint-Jean-Pied-de-Port) porté par "*jean Grachot-olio*" témoin à Horça en 1811 dit "*Jean Grachot charpentier (...) m.e adventif (...) d'Olio*" ou Oliorena né en 1783 et décédé en 1843 et son probable fils "*jean Grachot (...) tisserand*" né en 1808. Pour "Oliorena" voir plus loin les surnoms.

Guiroye ou Guiroy: cité quatre fois pour "*Bernard Guiroye*" maître d'Iriartegarai d'Ahaïce né en 1799 (1838), "*Jean Guiroye*" témoin à Ugarçan sans nom de maison (1846), "*J(ea)n pierre Guiroye*" témoin à Ahaïce en 1851, et "*Gratianna Guiroy (...) épouse de Jean Ithourburu-Ithurralde*" à Elizaga du même quartier (1858), ce nom a dû venir à Ossès de la région de Saint-Jean-Pied-de-Port où il est signalé au XVIII^e siècle (maison à Ispoure), originaire peut-être d'un hameau homonyme "Guiroy" du Lot-et-Garonne.

Harson: "*Marguerite harson*" locataire à Kontralde-Etxeberri née en 1802, 1837) écrit aussi "*Harxou*" ("*Marguerite harxou*" 1838) semble un nom venu de l'ouest de la France.

Hournau, Ourno est le nom d'orthographe variable de "*Samson ourno*" dit "*locataire*" de Hargain en 1809, puis "*Sanson ourno*" métayer de Hargain en 1814), et de "*Catherineournau*" maîtresse d'Oliorena (voir ci-dessus Grachot) de Horça née en 1779. Mieux connu sous la forme "Fourneau" ce nom était venu à Ossès de L'Hôpital d'Orion (voir *Urzaiz...* op. cit. p. 245).

Jincker nom d'un gendarme de la brigade d'Ossès décédé en 1849 plus connu sous la forme "Juncker" d'origine alsacienne.

Joandet qui nomme "*Jean Joandet, maitre d'Ecole*" ou "*instituteur*" à Ahaïce (1852, 1854) où sa femme Catherine Bidart née en 1776 était "*m(aitress)e d'Aguerre*" (1840), né en 1782, est l'un des nombreux diminutifs gascons dérivés de la forme locale du prénom "Jean" (M. Grosclaude, *Dictionnaire étymologique des noms de famille gascons*, 2003, p. 147).

Labadie (1837) est aussi le nom gascon de "*Valentin Labadie*" (qui est dit par erreur "*Valentin Laborde*") époux de "*Jeanne anchartenaar*" (dite "*ainchichahar*" nom d'Arrossa et variante du précédent, et aussi par erreur "*Aincilsahar*" 1815: voir ci-dessus), qui sont maîtres de "*Marchantena*" de Gahardou (1834).

Laborde: même origine pour ce nom souvent cité qui se trouve dans les maisons Harrondo de Horça et Garro d'Ugarçan: "*Jean Laborde-harronyo boucher*" (1804, 1808), dit "*feu jean laborde maitre de la maison de garro d'ugarzan et celle de harronyo de horza*"; Etxegoien du même quartier ("*Jean Laborde vieux maitre d'Etchoin*" né en 1763, 1835), et "*Marie v(euv)e Laborde*" née en 1771; Tarberena de Horça ("*Jean Laborde*", locataire en 1839; témoin au même quartier "*Bernard Laborde domestique de m.r Merchot*" (1840), et de même "Pierre Laborde" (1841 etc.).

Lacombe est le nom français régional de "*St Jean lacombe (...)* ancien militaire, natif de Mauléon" né en 1790 (1850), "Saint-Jean" comme "Saint-Martin" étant des prénoms autrefois assez courants.

Lafon était le nom occitan bien connu de "*Pierre Lafon*" meunier de Borjarena né en 1795 (1855) et de sa fille "*Honorine Lafon, épouse de Arnaud Aguerre*" née en 1823 (1857).

Lagarde nom de "*Radegonde Lagarde*" épouse de "*Joseph Jincker*" cité plus haut (1849) est surtout répandu dans le Sud-Ouest français.

Lenco: ce nom d'apparence espagnole, mais absent des dictionnaires onomastiques connus, resté longtemps à Ossès, est porté par "*jean lenco*" métayer de Lexe d'Ahaïce né en 1717 (1807), "*Louis Lenco*" locataire à Taxarena d'Iriberry né vers 1749 (1809), "*Jean lenco*" maître d'Agerre d'Ahaïce témoin en 1811, "*Marie Lenco fileuse de laine*" dont le fils "*Erlande oyhénart*" est maître de Kaderetena de Horça (1812), autre "*Marie Lenco*" métayère à Zubiburu d'Iriberry (1813), "*antoine lenco*" métayer à Burjirena de Gahardou né en 1751 (1821), "*erlande lenco tisseran*" (sic) et "*Jean Lenco, maitre d'Etcheverry d'Ahaïce*" né en 1776 (1826), "*Marie Lenco*" à Garziarena d'Ugarçan (1846), "*Guillaume Lenco*" locataire à Etxebarne de Gahardou (1856). On ne connaît de maison de même nom qu'à Cilveti en Navarre.

Léonard: nom de baptême français devenu nom de famille (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 382) porté par "*Jean Leonard*" maître d'Errekatto en 1837, cité comme témoin en 1838 et 1850 ("*Leonar* (sic) *Oyhanart*": le nom "Oyhanart" indiquant le quartier, 1850).

Lecture ("*pierre lecture*" maître de Ñimiñorena né en 1746, 1806) est sans doute pour "Lectoure" ville du Gers, surnom d'origine devenu nom de famille.

Letour: "*Reimond Letour*" (témoin à Horça en 1851) est peut-être mis pour le nom français "Latour".

Laubio ou "Lanbio" ("*Pierre Laubio, Maitre de Motchondo d'Ahaïce*" décédé en 1839) incompréhensible sous cette forme est écrit aussi clairement (erreur au copiage?) "Soubio" ("*Pierre Larronjo dit Soubio*" en 1850), qui semble référer au mot basque *zubi* "pont".

Madonat nom de "*Jean Madonat*" témoin à Horça en 1804 et "*Madonat comis* (sic) *de Bordenave*" de même en 1831, qui doit être le même, semble une déformation graphique de "Madauna" nom gascon pour "Madame" (M. Grosclaude, op. cit. p. 180).

Meissonnet: le nom "*Jeanne-Marie Meissonnet*" femme de "*Jean Beyrines jeune maitre*" de Xopirena de Horça décédé en 1849 doit être une variante graphique de

"Meissonnier" forme de français méridional pour "moissonneur", nom de métier devenu nom de famille (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 427).

Merchot (1824, 1833, 1835, 1842, 1846), nom venu à Ossès avec Jean-Pierre de Merchot-Lapique d'Iholdy notaire et secrétaire de la Vallée en 1788 marié à l'héritière d'Aphalats, dont le fils cadet Jean-Pierre Merchot (1780-1865) marié à l'héritière d'Ibarmendiburu est également notaire et maire d'Ossès de 1832 à 1840, peut trouver son origine dans le nom d'apparence romane "*merchaut*" cité au début du XVe siècle à Ostabat (J.-B. Orpustan, *Les noms de maisons médiévales ...*, nouvelle version augmentée et corrigée sur le site *www.tipirena.net*, p. 263).

Mespoulet est le nom gascon de "*Marie Mespoulet orpheline*" recueillie par son tuteur à Laharraga et décédée en 1812, l'un des noms de maisons dérivés du nom du néflier "meplér" (M. Grosclaude op. cit. p. 189).

Metalier nom de "*Jeanne Metalier*" maîtresse de Inxabortena de Horça décédée en 1828 est sans doute une altération de "Métadier" nom occitan correspondant à "métayer" (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 431).

Minjonnet, nom de "*Jeanne Minjonnet*" maîtresse de Mendikoaga en 1858 est installé au Pays basque et en Basse-Navarre depuis le XVIIIe siècle. C'est l'un des noms diminutifs dérivés du gascon "Domenge" (Dominique) comme Mingenette, Minjoulet etc. cités par M. Grosclaude (op. cit. p. 114).

Molina est le nom d'origine espagnole d'un meunier (1831).

Parabon (1813 etc.): le nom de cette maison de Horça disparue qui ne semble pas avoir laissé de nom d'état civil, absent des dictionnaires sur le sujet, est peut-être une forme altérée d'un mot espagnol (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 463).

Pasco(u)al, prénom espagnol adapté localement ("*Pascual Etchepare fils d'Etchepare*" 1829) devenu nom de famille, d'orthographe variable, est dans plusieurs maisons: Menta de Horça ("*Marie dite Ñimiño Pascoal*" décédée en 1804, "*jean pascoal tisserant*" né en 1739), Aberatxena ("*Jean pascoual maitre*" témoin en 1806,, "*Cathérine Pascoal coheritiere*" née en 1792), Ainguriarena ("*Catherine Pascoual*" maîtresse née en 1781), à Anjelirena d'Ahaïce ("*Jeanne Pascoal*" née en 1737, 1842), Harretxe ("*Marie Pascual*" maîtresse née en 1738), Goienetxe ("*marie pascoal*" maîtresse née en 1750, 1820) et Kanikoperri ("*marie pascoal*" métayère née en 1753, 1823).

Peirès est une forme occitane (base Peyre "Pierre") du dérivé patronymique "Peritz" (voir ci-dessus), en exemplaire unique pour "*Marie-Haurra Peirès, maîtresse de Jasmin de horça*" née en 1768 (1832).

Perousqui et autres graphies: ce nom est cité à Ugarçan maisons Bizkaintz ("*gratianne Perousqui maîtresse avantise*", née en 1755, 1812) et Kotroil ("*jean perousquy*" témoin en 1812, dit à son décès "*Jean Peirusque*" maître de Kotroil né en 1742; "*Jean perousqui*" cadet né en 1797; "*gnimigno Perousqui*" maîtresse décédée en 1844; "*Jeanne Pérousquy*" née en 1816, 1842), et à Ahaïce maison Bertranxipi "de la montagne" ("*Arnaud Pérousqui maitre vieux*" né en 1789; "*gratianne Perousqui*" née en 1826, et "*Marie Pérousquy*" née en 1814, 1858). Bien que paraissant dérivé comme le précédent du prénom gascon "Peyre", il n'est pas cité dans les nombreux noms de famille formés sur lui (M. Grosclaude, op. cit. p. 153-159), et le composant ou suffixe "-uzki" n'y est pas connu. Il forme en revanche au sens de "arrière" quelques noms basques anciens comme Eiheruzki ("arrière du moulin") et pourrait donc faire ici un collage linguistique: prénom gascon Peyre pris comme nom d'un habitat et basque "uzki": "arrière de chez Peyre". Le lieu où pouvait se trouver une maison de ce nom n'est pas connu.

Salet: "*Marie Salet*" (1852) née en 1809 était "épouse légitime" du métayer d'Abartireneko-borda (maison inconnue sous ce nom) et son nom venu de loin: Alpes ou Morbihan selon Dauzat et Morlet (op. cit. p. 537).

Serene: nom de "*Jeanne serene*" (1836) au moulin de Garro puis à Matxirena est peut-être issu du mot "serein" employé comme surnom ou de sa forme espagnole au féminin "serena".

Tapino: "*Gracianne Tapino*" maîtresse de Medikuaarena en 1839 née en 1784 portait sans doute un nom d'origine italienne, surnom au sens de "pauvre".

Tastet, nom de "*josephe tastet*" d'une famille d'armateurs et épouse de Jean-Baptiste Bordenave premier maire d'Ossès (1809, 1848) est un nom régional gascon entrant dans la série des composés du mot et toponyme "*taste, Lataste*" (M. Grosclaude, op. cit. p. 239).

Touronnet ("*Gracianne Touronnet*" maîtresse d'Oliorena en 1843 née en 1777) est un diminutif du nom de communes "Touron" ou "Turon" dans le Jura ou les Pyrénées (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 574 et 581).

Wasserman: le nom de "*Magdeleine wasserman locataire de la maison Gallena*" en 1809 et née en 1717 est d'origine alsacienne.

5. Des surnoms

Les surnoms de types divers, sobriquets et autres, étaient partout de très ancienne tradition, et les textes médiévaux des territoires basques en montrent des exemples multiples. Il se peut pourtant qu'au XIXe siècle la familiarité des ecclésiastiques avec leurs ouailles rurales ait facilité la reproduction de ces usages que les documents civils officiels devaient plus aisément omettre ou écarter. Ce n'est vrai que pour les surnoms personnels, qui ne sont pourtant pas bien souvent reproduits dans le recueil, alors que les surnoms sont surtout et très abondamment représentés dans les noms de maisons et les noms d'état civil qui en découlent, et là très officiellement institués et conservés.

5. 1. Surnoms personnels.

Ils étaient certainement plus nombreux encore dans l'usage réel au XIXe siècle que la vingtaine environ - plus quelques-uns douteux - de noms différents qui apparaissent dans le registre, certains répétés à plusieurs exemplaires, en exceptant toutefois les cas où il s'agit du nom de maison ajouté en forme de surnom au nom d'état civil ou, comme on l'a vu, en tenant lieu. L'usage des surnoms, qui avait son utilité pour distinguer des gens de la même famille ou fratrie portant le même nom de baptême, ce qui était très fréquent, est presque partout perdu à l'époque actuelle. La plupart de ceux du registre sont basques avec quelques notables exceptions, et de valeur le plus souvent diminutive, soit phonétiquement, soit pour le sens, ce qui signale en général le résidu de formes données dans la petite enfance, dans ce qu'on peut nommer le "langage enfantin", et conservées tout au long de la vie. Ils sont parfois précédés du mot "*dit*". Certains dérivent de noms de baptême. On les donne ici dans l'ordre alphabétique.

Arlancha dans "*Marie ... surnommée arlancha metayere*" et "*Jeanne etcheverry dite Arlancha*" pourrait correspondre sur le mode moqueur à une forme palatalisée hypocoristique du mot *arlantz* "barbe de l'épi de blé", mais la présence du nom de famille *Arlan* dans plusieurs maisons et du dérivé diminutif du même *Arlantho/ Arlantto* nom de maison à Gahardou (1804 etc.) renvoie plutôt à un diminutif féminin du même *Arlan*, qui se comprend comme une forme dérivée tardive de "Roland" après prothèse vocalique *Arrolan* > *Arlan*. Au XIVe siècle on lisait les formes antérieures à l'assimilation vocalique *Erlanz/Erlande* au masculin et le diminutif *Erlandeyxca* au féminin (cf. J.-B. Orpustan, "(...) Prénoms et surnoms (...)", *Lapurdum V*, Bayonne 2000, p. 206-207).

Belza "le noir", l'un des surnoms déjà documentés comme tels au Moyen Age à Ossès et ailleurs, est déjà passé en nom d'état civil (exactement comme "Lenoir" et tant d'autres surnoms en français), originaire de Baïgorry dans ce cas, pour "*St Jean Belza*" (1805) et n'est cité que comme tel.

Cadet issu du gascon au sens de "puîné, non aîné" mais entré au français dès le XVe siècle (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 77) indique le rang de naissance, comme d'autres surnoms "familiaux". C'est l'un des plus employés et s'ajoute normalement au prénom avant le nom de famille et parfois de maison, comme dans la formule explicite "*Jean dit Cadet Beyrines cadet de Mourguy*", ou plus simplement "*Jean dit Cadet, iriart*", "*Louis dit cadet Etcheverry*", "*Reimond dit Cadet Mercho*", "*Jean dit Cadet Arbelbide, Samson dit Cadet Arroues*", "*Jean dit Cadet Mourguiart*". Il est ajouté directement au prénom formant composition avec lui comme dans d'autres exemples pour "*Jean-cadet chutchurru*" (1858). Il est aussi pris pour prénom ou donné comme tel dans la formule "*Cadet Errecatho*".

Canté pour "*Jean dit Canté Etch-*" est peut-être le mot gascon pour "coin" plutôt qu'un nom d'origine référant aux diverses communes pyrénéennes (Ariège) ou autres de ce nom (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 84), mais une forme de prononciation enfantine pour "Jean" ne peut cependant être totalement exclue (voir plus loin *Taté*).

Catalinatcho "Catherinette" est un diminutif basque d'usage doublant le nom de baptême français officiel, plutôt qu'un vrai surnom malgré la formule "*Catherine Bidegain surnommée Catalinatcho*": elle est justement "célibataire" et meurt à 70 ans (1812). Il en est de même au masculin pour *Piarregno* diminutif local pour "Pierre" dans "*Pierre Aguerre dit Piarregno*" (1843).

Chiqui, qui s'écrirait aujourd'hui en basque *Xiki*, "petit" est une forme basque hispanique, sans doute contaminée par l'espagnol de même sens *chico*, et par extension "côtière" labourdine, pour le commun *tipi* (voir plus loin) et avec palatalisation hypocoristique à peu près généralisée *ttipi*, *ttiki*, issu du médiéval commun à tous les dialectes basques *chipi* en graphie moderne normalisée *xipi*. Ce surnom qui signale probablement l'origine labourdine du personnage est porté par "*marie surnommée chiqui épouse de St. Martin douanier*" (1824).

Eder "beau, belle" est en composition avec le prénom pour "*Marieder inçaby*" ("Marie-belle"), forme déjà citée telle quelle à Ossès au XVIIe siècle mais qui pouvait être bien antérieure dans l'usage.

Galant "vif, enjoué" au sens ancien (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 275) tient lieu du prénom féminin peut-être omis pour "*Galantha Biscaints*" qui était née en 1775 (1835) et s'ajoute à lui pour "*Marigalant Delissague*" née en 1816 (1846). On le retrouve plus loin en nom de maison.

Gazte "jeune" doit être à peu de chose près l'équivalent du français "cadet" et comme lui indique le rang de naissance, explicité pour "*Pierre dit gasté Etcheverry cadet d'Ouspourou*" (1851), en composition avec le prénom pour "*Domingo-gazte Etcheverry*" (1849), au féminin pour "*Marie-Gazté Mikhhelé*" (sic) décédée à 80 ans (1858).

Haurra "l'enfant" est toujours lié au prénom, antéposé ou plus souvent postposé, et nomme aussi des "cadets ou puînés": au féminin surtout pour "*Dominshaurra ou Dominica Çaldain*", "*Haurra-Marie Peirès*", "*Marie-haurra Amorena*", "*Marie Haurra Teillana, cadette*" qui a "environ" 80 ans, comme "*Marihaurra Sala*", avec le tréma notant la prononciation basque diphtonguée et en double surnom ajouté au nom "*Marie Harostéguy (haürra-khécha)*" qui meurt à 72 ans (1853: voir plus loin); au masculin pour "*Jean Anchart, dit Ganishaurra, célibataire*" âgé de 75 ans, "*Jean dit Ganishaurra Ibarondo*".

Harléon dans "*Jean Arroqui dit Harléon*" (1858) assez énigmatique pourrait se comprendre comme un composé de *harle* "preneur à bail, aux enchères" et *on* "bon" soit "bon preneur", mais reste douteux en ce sens.

Le mot basque *-khécha* dans le composé précédemment cité avec l'occlusive aspirée typique du basque local (comme dans le suivant "*Maithé*"), emprunt roman à l'espagnol *queja* "plainte" avant que le castillan n'eût transformé au XVIIe siècle

l'ancienne sifflante palatale en "jota", donne un trait caractériel enfantin ("*haiïrra-khécha* "enfant plaintif") conservé jusqu'à la vieillesse.

Maithe doit sans doute être compris "Aimée" au féminin (devenu prénom en français) en composition avec le prénom pour "*Marie-Maithé Donniguel*" née en 1770 (1836), le prénom "Marie" devant exclure en principe que ce soit comme dans l'usage régional moderne une réduction du composé "Marie-Thérèse".

Manoquete est le surnom gascon du maître de Sistorena né en 1762 et décédé à 75 ans en 1837: "*Jean dit Manoquete Opustan*" (sic), accessoirement l'un des ancêtres directs de l'auteur des présentes lignes. Le mot occitan *manoque* étant "tabac" on peut supposer que ce surnom diminutif et moqueur était donné à ceux qui fumaient ou prisaient du tabac.

Ñimiño littéralement "minuscule" diminutif hyperbolique dérivé du commun *tipi/ttipi* (voir plus loin) qui a été aussi comme on l'a vu nom de maison (disparue ou changée de nom) à Horça est d'emploi exclusivement féminin: "*Marie dite Nimigno Pascoal*" 1805, "*Gracianne Michelco dite ñimiño*", "*Marie Chorra dite ñimiño Pétécha*" décédée à 77 ans (1858) et, sans avoir été peut-être pour autant le nom de baptême réel, tient lieu de prénom pour "*gnimigno Perousqui, veuve d'Ordoqui*" et "*gnimigno bichargorry*" âgée de 60 ans (1852).

Pipy surnom familial de "*Dominica dite Pipy Etcheverry*" (1851) reproduit sans doute ici une prononciation précisément "enfantine", éventuellement donnée par les adultes eux-mêmes imitant ce langage, du même *tipi*, plutôt que d'être une allusion à quelque énurésie!

Pouponne diminutif français féminin, l'un des très nombreux diminutifs des deux genres issus des noms français hérités du latin *puppa* comme "poupée, poupon" (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 495), est donné en absence ou oubli du prénom pour "..... dite *Pouponne Miguelgorri*" qui est "*femme de Etienne fort marchand*" (1813), avec le prénom pour "*mademoiselle Jeanne pouponne bordenave*" âgée de 82 ans, et tient lieu de prénom pour "*Pouponne Mendilaharsu, épouse de m.e Merchet Notaire*" (1833).

Taté pour "*Jean Moulchico dit Taté*" qui est "témoin" (1851), résidu durable encore une fois d'une prononciation imparfaite de petite enfance, fait partie de la série des formes enfantines issues du basque traditionnel *Joane(s)* puis *Juanes* (resté proche de l'étymon biblique "Johannes") pour "Jean", comme "Nane, Ñañe, Mane, Manez", qui n'apparaît écrit qu'à la fin du XVIIIe siècle avant de se répandre et devenir au siècle suivant une appellation générique des "Bas-Navarrais" pour leurs voisins souletins. La forme locale la plus répandue au XIXe siècle pour ce prénom est *Ganis* (voir ci-dessus *Ganishaurra*) ou *Ganich* ("*Ganich Bizcaintzs*" 1829).

Tipi "petit" (hérité du médiéval *chipi/xipi*: voir ci-dessus) est le plus employé de ces surnoms, avec ses variantes phonétiques (voir ci-dessus), donné à des puînés ou derniers nés, référant peut-être parfois à la petitesse de taille ce qui est invérifiable. Avec palatalisation hypocoristique initiale notée *th-* ou *tt-* (voir les questions de transcription et graphie au début de ce commentaire) ou non, il peut apparaître en forme basque déterminée en *-a* ("le" ou "la"): "*Jean ithurralde Thipia m.e d'Arretche*" témoin nommé par le seul surnom de même "*Tipia m.e d'Arretchia*", "*Jean Michelco dit Ttipia Leché*" de 90 ans (1841) pour qui la "panoplie" onomastique complète donne prénom, nom d'état civil, surnom et nom de maison, "*Marie Barberteguy dite Tipia*" (ibid.), "*Marie tipy Arostey*". Il tient lieu de prénom pour "*Tipia hargain, metayer de chourit*", et se confond parfois avec le nom de maison (voir plus loin) et son héritier le nom d'état civil: "*Jean Tipi m.e de Ganchal*" dit simplement sans prénom "*Tipi m. Ganhaal*", et "*Jean tipi sieur de tipi*" (1813) dit aussi "*Jean Tipy ... de Tipiborde*" (1842).

Ttittila avec sa double palatalisation diminutive qui atténue considérablement le sens de ce qui en est la base à peu près certaine *zirtzil* "haillonneux", qui est aussi le nom d'un groupe de personnages comiques du charivari souletin, est ici

déterminé et féminin "la petite haillonneuse" pour une honorable maîtresse de maison: "*Cathérine Mendilaharsou, dite Ttittila*" (1842).

On relève de plus quelques termes dont l'identification lexicale et le statut de surnom restent incertains, comme il a été déjà signalé:

Autriche pour "*Koché autriche, cultivateur à journées*" (1850): si c'est bien le nom de pays "Autriche", ce surnom évoque le contexte historique et international des guerres napoléoniennes, sinon même de l'époque révolutionnaire et du souvenir de Marie-Antoinette surnommée "l'Autrichienne".

Gaga pour "*marie gaga (...) fileuse*" et originaire de Banca: l'origine et le sens de ce sobriquet né peut-être d'un défaut d'élocution (?) n'ont probablement pas de rapport avec le moderne "gaga", tiré de "gâteaux" et attesté cependant vers le milieu du XIX^{ème} siècle en français.

Oxala pour "*Salvat oxala locataire*" (1816): rapporter ce nom à l'espagnol *ojal* "boutonnière" ou à l'interjection *ojalá!*, articulés avec une sifflante antérieure à la jota moderne, reste tout à fait incertain.

5. 2. Surnoms et noms de maison.

Les divers types de surnoms, sobriquets caractérisants, noms de positions sociales ou de métier, noms du lieu d'origine, ont fourni avec les noms de baptême ou prénoms dès le Moyen Age, à côté de la masse des noms anciens qu'on peut définir "toponymiques", des noms de maisons assez nombreux par endroits (pays de Cize). Mais cette catégorie de noms a proliféré pour les noms basques de maisons qui peuvent être dits "de seconde génération", créés avec l'extension de l'habitat à partir du XV^{ème} siècle. Dans tout le domaine basque ces noms sont en général construits soit avec le composant *-(t)egi/- (d)egi* "demeure de ..." dont le modèle de base le plus ancien déjà au XII^{ème} siècle et sans doute bien avant est *jauregi* "demeure de seigneur", soit à partir de la fin du Moyen Age avec le suffixe d'appartenance *-(r)ena* "qui appartient à ...", altéré à l'époque moderne en *-enea*, altération en cours au XIX^{ème} siècle comme le montre précisément le registre de 1804-1858. Ce suffixe peut se trouver parfois omis ou oublié dans l'usage, laissant le nom de personne, prénom ou surnom ou combinaison des deux, souvent marqué au diminutif (suffixe *-to* ou palatalisation *ttipi*, ou les deux *-tto*), seul pour faire le nom de maison ou d'état civil: *Arlan*, *Arlantto*, *Zapatagin*, *Zapataginto* etc. On peut supposer que le plus souvent ce nom de personne a été celui du premier habitant en quelque sorte "fondateur" de la maison, qui a pu être une femme, parfois aussi celui d'un habitant à quelque titre "notable" resté à une maison qui préexistait sous un autre nom.

a) Les noms de baptême basquisés, palatalisés ou non, qui ont servi à Ossès pour faire ces noms de maison de "seconde génération" et les noms d'état civil qui en sont issus, sont:

Anxela qui est sans doute pour "Angèle" malgré les variantes phonétiques dans ce genre de noms (voir plus loin *Anjeli*) dans *Anxelarena* ("*anchelarena*" 1825, "*Anachela*" 1804 etc.).

Arlan "Roland": *Arlan*, *Arlantto*.

Benat "Bernard": *Benatena*.

Betri, *Betti* (réduction de *Bettiri*), *Piarre* "Pierre": *Betirena*, *Bettirena*, *Piarrerena*.

Ernaut "Arnaud": *Ernautena*.

Erramun "Raymond": *Erramundegi*.

Ganato "Jeannette": *Ganato* (ce nom a pu avoir une forme suffixée non attestée en *-rena*, et c'est évidemment un prénom féminin, dont le masculin déjà cité hors des noms de maison était *Ganiz*, *Ganix*). On doit peut-être à ce diminutif le nom d'état civil *Anatua*, après perte de l'occlusive initiale.

Garzia "Garcie" (prénom local oublié comme tel mais extrêmement répandu jusqu'à la fin du Moyen Age): Garziarena.

Gilento "Guillaumet": Gilentena.

Jazmin plutôt que l'improbable nom arabo-persan de plante doit être une variante graphique et orale du gascon "Jacmin" pour "Jacques" (comme ailleurs "Jamin" diminutif issu du gascon "Jayme), donné à une maison de Horça (1805 etc.). Il ressemble à "Amiña" (ci-dessus) mais les deux noms et maisons sont cités séparément en 1827, 1829, 1832 etc..

Jesus "Jésus" (est resté nom de baptême en Espagne): Jesusena.

Jonko: on peut hésiter à y reconnaître un diminutif basque du prénom "Jean" soit "Jeannet" ou "Jeannot", ou du mot *jaun* "seigneur, maître".

Kaniko (écrit *Canico* adaptation basque de la prononciation espagnole avec "jota": Juanico) "Jeannot": Kanikorena, et avec adjonction de *berri* "nouveau" Kanikoperri "(maison) neuve Jeannot".

Luis "Louis": Luisena.

Marti (forme phonétiquement gasconne) et diminutif basque *Matxi* "Martin": Martirena, Matxirena.

Mixelko diminutif basque du français "Michel", en version espagnole dans le suivant:

Migel (graphie basque de la forme espagnole "Miguel") dans Donmigelena.

Otso "Loup" (prénom durant tout le Moyen Age) et son diminutif *Otxoko*: Otsotegi, Otxokorena.

Peritz (patronymique de l'hispanique "Peru" ou occitan "Per" pour "Pierre": étymologiquement "fils de Pierre"): Peritzena.

Sisto "Sixte": Sistorena.

Xantxo "Sanche": Xantxorena.

Le prénom combiné avec un surnom fait:

Antongorry: "Antoine rouge" ou "rouquin".

Bertranxipi: "Bertrand petit".

Betriluz: avec réduction finale assez fréquente de *luze* "long", "Pierre (le) long".

Ganxabal: "Jean (le) large", est la déformation du nom cité en 1632 (*Urzaiz...* op. cit. p. 77) "*Joan sabal, ioançabal*". En 1843 la forme orale réduite *ganchainia* implique une forme pleine suffixée *ganchabalenea* issue d'un plus ancien "Ganxabalena".

Gilamotx (et variantes: voir ci-dessus): "Guillaume (le) court".

Kanikoperri: "(maison de) Juanico neuve" (voir ci-dessus).

Mariurdin (déformé comme on l'a vu en "Magourdein"): "Marie bleue" ou "grise" (ou même "sale"!).

Marixuri: "Marie blanche".

Miguelgorri: "Michel rouge" ou "rouquin" nom d'état civil cité à Irissarry au XVIIIe siècle, sans nom de maison dans la vallée d'Ossès.

Pellosastria (maison d'Arrossa): "Pierrot le couturier" (emprunt espagnol "sastre").

b) Dans les surnoms proprement dits les moins nombreux sont ceux d'origine:

Arbel, Arbelena: le suffixe (altéré en Arbelenia) indique que ce n'est pas le mot *arbel* "pierre noire, ardoise" en emploi toponymique mais un surnom d'origine probablement réduit, issu de noms de maison comme "Arbelbide" ou "Arbeletxe".

Ezpondarena de même vient de l'une des nombreuses maisons anciennes dites *Ezponda*.

Florenzarena "qui est à Florence" nommait peut-être un originaire de Florence en Italie (parmi les Italiens des cours de France et de Navarre on devait compter sans doute les architectes de Jeanne d'Albret reconstruisant l'église à partir de 1556), venu avec son surnom d'origine fonder cette maison au XVIème siècle (elle porte un

linteau aux armes de Navarre stylisées du début du XVII^{ème} siècle), ou "de Fleurance" dans le Gers ville nommée sur le modèle de la ville italienne.

Garro à Ugarzan du nom de la maison noble de Mendionde (voir plus loin).

Gelos "jaloux", nom gascon de communes en Béarn et Landes (quoi qu'en disent Dauzat et Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France*, p. 314: cf. M. Grosclaude, *Dictionnaire toponymique des communes du Béarn*, p. 399-400), de maisons médiévales à Suhescun etc. et composant du nom de commune de Cize "Mongelos" ("mont jaloux"), fait le nom-surnom d'état civil d'origine pour "*jean Gelos*" (1805) et tient lieu de prénom dans "*gelos-etchart*" (1842).

Tarberena est sur le nom de Tarbes, nom d'origine qui paraît aussi dans une liste de "ministres" protestants en 1572 (dans un rôle de la Chambre des comptes de Pau de 1575), peut-être sans lien avec la maison d'Ossès.

c) Les noms de métier ou de fonction forment une liste plus fournie de surnoms:

Arotz "forgeron" fait le médiéval très répandu au moins depuis le XII^{ème} siècle *Aroztegi* "demeure de forgeron, forge", et ici le composé *Aroztegarai* réduction par haplologie d'un plus ancien "Aroztegarai" (sur *garai* "haut, situé en hauteur").

Arrabit "violon", du français "rebec" ancêtre médiéval du violon, surnom de quelque violoniste, fait *Arrabiten* et nomme aussi à Ossès le col vers les maisons Kompasena etc. et Irissarry dit "Arrabit-lepho".

Barber "barbier, chirurgien" est dans *Barberarena* et sa borde devenue maison habitée avant le début du XIX^{ème} siècle *Barberaren borda*.

Baroin "baron" a fait *Baroinarena* cité encore dans ce document, maison disparue depuis longtemps, et était déjà présent à Ossès au XVII^{ème} siècle ("Joanem de baroina" en 1673). Sauf s'il s'agit d'un surnom moqueur (comme *Aitasaindiarena* " ... du saint-père" ou "pape" pour quelque dévot au XVII^{ème}, maison disparue), le seul "baron" connu ayant des possessions à Ossès de longue date était celui de Garro de Mendionde.

Hargin "tailleur de pierre" et ensuite "maçon" nomme directement une maison "neuve" de maçon, sinon d'un "nouveau maçon": *Harginberri*.

Kapitain "capitaine" hérité sans doute des guerres du XVI^{ème} siècle: *Kapitainarena* cité le plus souvent sans suffixe.

Marchant "marchand" dans "Marchantarena" ("*marchantarenia*" 1815), la forme sans détermination "*martchantena*" (1834) "... de Marchand" (et non "du marchand") laisse penser que ce pouvait être déjà un nom de personne-surnom ou du moins compris comme tel.

Notaria "notaire": *Notariarena*.

Ofizial "official" nom du "juge ecclésiastique d'évêque" et de maison importé de Cize: l'évêque de Bayonne partisan d'Avignon avait résidé au début du XV^{ème} siècle Saint-Jean-Pied-de-Port, ou avait eu un official pour la Basse-Navarre..

President "président" est plus que douteux pour le nom d'état civil *Presidenténé* (1832) et la "borde" homonyme.

Sastre mot espagnol pour "tailleur" employé en surnom a fait le nom *Sastriarena* donné à une maison ancienne à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Teilagin "tuilier" a fait *Teilaginarena* cité en forme réduite et déformée "*Teillena, Telana, Teilenania*" (1854).

Zapatagintto diminutif double, lexical et phonétique, de *zapatagin* "savetier" a fait *Zapataginttorena*, cité en forme altérée *Çapatainthoa* et réduite dans *Çapatainenia*.

d) Dans la série la plus longue des surnoms à la base des noms de maison et de famille on trouve des sobriquets divers, certains d'identification incertaine, parfois hérités de la situation familiale du fondateur ou dénominateur de la maison, qui a pu être une femme comme on l'a vu.

Ainguru doit être la base de *Ainguriarena* (*Ainguria* sans suffixe, diversement altéré *Aingurianna*, *Ainguriainia*, *Ainguriane*) et peut être rapporté à *aingeru* "ange" (en souletin *aingiirü*) donné en prénom ou référant aux enfants habillés en "anges" des cérémonies anciennes d'enterrement (P. Lhande, *Dictionnaire basque-français*, p. 20). Le paronyme *aingura* "ancre" ne peut pas être écarté.

Amiña au sens aujourd'hui localement oublié de "grand-mère" (P. Lhande op. cit. p. 37) est employé sans suffixe.

Anderorde mot défini comme "seconde femme d'un veuf de bonne maison" (P. Lhande, op. cit. p. 42) fait *Anderordiarena* qui avait été aussi nom de maison à Baïgorry et peut-être en d'autres lieux.

Anjeli cité sans suffixe pour *Anjelirena* ("*Aingeleinia*" 1831) peut se comprendre comme une altération du diminutif phonétique *anjere* "petite dame, demoiselle" ("*Anjerenea*" à Arrossa), sans exclure une forme aujourd'hui oubliée du prénom "Angèle" (voir ci-dessus *Anxela*).

Aphal "bas", cité le plus souvent sans suffixe (1804 etc.), était déjà surnom et nom propre non déterminé par *-a* pour faire le nom de maison *Aphalena* (*aphallenia* prononciation courante, 1815) "qui appartient à Aphal".

Arruezena sur *Arruez*, écrit "*Arroues* (1804 etc.), *arroues(s)enia* (1814) localement palatalisé "*Arruixenea*", ou parfois anciennement *Arrubez* dans d'autres textes (1745 "*Arroubès*") procède d'un surnom probablement béarnais (pour *Arrou*, *Darrou*, *Arrous*, *Arrouy* cf. M. Grosclaude *Dictionnaire étymologique des noms de famille...*, op. cit. p. 47-48).

Atxo diminutif phonétique aujourd'hui exclusivement féminin de *atso* "vieux, vieille" dans son acception ancienne est dans le nom d'état civil *Atxuarena* ("*Atchouarena*", cité sans suffixe "*Atchua*" 1832).

Besin en nom gascon d'état civil "Voisin" (voir ci-dessus: en basque ce serait *auzo*).

Bixargorri ("petite barbe rousse"), avec diminutif phonétique de *bizarr* "barbe", est nom de maison toujours cité sans suffixe et resté ainsi.

Bixi diminutif phonétique de *bizi* "vie" et "vif, vivant", par extension de sens "piquant", ou plutôt ici réduction de *biritxi* "jumeau", fait en composition avec *-kide* (forme de composition de *ide* "égal, pareil en quelque chose, en bien ou en mal") le nom de maison composé inattendu *Bixikide* qui serait peut-être à l'origine une maison de "jumeaux" aujourd'hui disparue.

Burdin "fer" apparaît sous cette forme encore en 1804, puis dans des formes palatalisées (*burjin* etc.) et diversement altérées. Quelle qu'en soit la signification précise dans cet emploi, ce surnom était passé au stade de nom de famille dans la Navarre médiévale bien avant d'être nom de maison à Ossès.

Buruxuri "tête blanche" est cité une fois en nom d'état civil, issu d'un nom de maison de Bidarray.

Ergi "bouvillon" nom de maison à Anhauz ("*Ergienea*" issu de "*Ergirena*") et nom d'état civil pour "*anne Erguy*" (1811).

Errege "roi" dans le nom d'état civil "*Erregueteguy*" qui serait "demeure de Roi", issu d'un nom de maison d'Irissarry, écrit simplement *erregue* au XVII^{ème} siècle à Ossès ou ce devait être un vestige des anciens domaines royaux de la vallée.

Galana "le (ou "la") galant(e)" déjà vu en surnom personnel a fait la maison dite *Galanarena* ("*Galana de horça*" 1804, "*Galanarena*" 1814 etc.) nom altéré en "*Galenaina*" aujourd'hui en "*Kalenanea*".

Gaztea "le jeune" est resté dans le nom de la maison *Gaztearena* ("*Gastiainia*" 1850, en forme sans suffixe "*Gastia*" 1807 etc.) aujourd'hui disparue à Horza.

Gorrinoa diminutif "le petit rouquin" transcrit au féminin et en forme orale usuelle "*Dominique gorrinoua m(aître)sse*" bien qu'en position de nom d'état civil est peut-être un surnom personnel.

Harro "bouffant, ébouriffé" et aussi "léger" etc. pour "*jean harro cultivateur, metayer*" (1818) est le nom d'une maison citée ainsi à Exave (Arrossa) en 1856.

Kaderet nom de maisons d'Ossès pour *Kaderetena* ("*Caderetena*" 1851, "*Caderetena*" etc.) et *Kaderet-borda* ("*Caderet-Borda* 1804 etc.), absent des ouvrages d'onomastique connus, écrit en forme réduite dans "*Cadet Borda*" et resté ainsi dans l'usage, ne se comprend que comme une forme allongée, par effet impropre de diminutif peut-être, du nom de famille *cadet* (voir ci-dessus).

Kauxket ou *Koxket* ("*Causquet*", "*Cosquet*", 1804) probable surnom roman diminutif (-*et*), issu d'un vieux mot français *causque* (chez Rousseau, Musset etc.) absent des dictionnaires, "brûlant, vif", a fait la maison dite "*Koxketena*" puis "*Koxketenea*" ("*Koizquetenia*" 1830).

Kompas pris au français ancien "compas" au sens de "allure, marche régulière", surnom qui devait caractériser le fondateur de la maison lors de l'extension de l'habitat sur l'ancienne forêt royale avec les privilèges royaux à partir du XV^{ème} siècle, a fait *Kompasena* ("*Compassena*"), en prononciation actuelle déjà "*Compasenia*", très souvent cité en forme réduite "*Compas*".

Lasterr "course" et par extension de sens "rapide" avec la palatalisation hypocoristique notée -*is-* ou même -*iz-* a fait le nom des deux maisons *Laxterrena* ("*laisterrena*", "*Laizterrena*, *lasterrenia*"), nom de maison ou d'état civil le plus souvent cité sans suffixe "*laister*" (1809 etc.).

Marro "bélier" et par extension "entêté, bourru" nom d'état civil (1809).

Moxo dans "*Mochorena*" ou "*Mochoena*, *Mochoinia*" réduit à "*Mocho*" (1804 etc.) doit être l'emprunt espagnol *mozo* "garçon" et par extension "mousse" (également emprunté par le français à l'espagnol ou à l'italien) avec palatalisation hypocoristique, maison qui nomme aussi sa voisine "*Mochondo* "près de Mocho", et a acquis une sifflante affriquée en prononciation moderne "*Motxondo*".

Muxikorena aujourd'hui près de l'église (Horça) et *Mulxikorena* aujourd'hui au quartier des maisons *Oihenarte-Pattar-Errekatto* ne sont pas encore nettement distingués dans le registre: "*Mouchico d'Oyhenart*" contre "*Mouchicorena de horça*" (1820 etc.), et "*maison moulchico de horça*" contre "*Moulchico voisin*" de *Pattar* etc. (1842 etc.). La base commune, différenciée phonétiquement (métathèse *muxil* > *mulxi*) pour distinguer les maisons, doit être *muxiko* double ou triple diminutif de *mutil* "garçon" et par extension "domestique".

Ñimiño littéralement "minuscule", diminutif hyperbolique exclusivement féminin (voir ci-dessus) dérivé du commun *tipi/ttupi* (voir plus loin) a été aussi comme on l'a vu nom de maison disparue ou changée de nom à Horça, et était assez répandu: "*Marie dite Nimigno Pascoal*" 1804, "*Gracianne Michelco dite ñimiño*", "*Marie Chorra dite ñimiño Pétécha*" décédée à 77 ans, 1858). Sans avoir été probablement pour autant le nom de baptême réel, il tient lieu du prénom sans doute oublié pour "*gnimigno Perousqui, veuve d'Ordoqui*" (1858) et "*Gnimigno Bichargorry*" âgée de 60 ans (1852).

Olio "huile" surnom de quelque marchand d'huile sans doute était déjà nom d'état civil pour "*Samson olio locataire de hargain*" en 1809 et avait fait la maison *Oliorena* (1834) citée la même année "*olioinia*", maison détruite pour élargir la route dont un linteau de fenêtre portait précisément la date "1809" de sa construction. Le nom de famille était devenu *Grachot* ("*Grachot-olio*") avec "*Jean Grachot m.e Olioinia*, "*Jean Grachot m.e adventif d'Olio*" (1843), dit aussi "*Jean olio m.e oliorena*" (1834). La maîtresse propriétaire qu'avait épousée Jean Grachot était "*Catherine hournau cultivatrice*" née en 1779, nom écrit aussi "*ourno, ournau*" (voir ci-dessus).

Orthuts "pieds nus" écrit "*orthous*" (1811) nom réduit de maisons médiévales hors d'Ossès (voir ci-dessus) est cité en nom d'état civil.

Pattar diminutif phonétique de *patarr* "pente, côte" comme surnom issu peut-être d'un toponyme très banal, a fait "*Pattarrena*" ("*Patharrenia*" 1830) cité le plus souvent sans suffixe ("*pattar*" 1804 etc.).

Petex ou *Peteitx* surnom peut-être issu du mot *petesa* "boue que ramasse le bord des vêtements" selon la définition de Lhande (op. cit. p. 858) ou de quelque mot roman apparenté, a fait "*Petexena*" ("*peteichena, petechenia, petechena*" 1814 etc.), cité aussi sous diverses formes en nom d'état civil ("*peteix, petecha*" 1810 etc.).

Pino emprunt roman pour "pin" toujours cité ainsi sans suffixation ("*maison de pino*" 1851 etc.) est peu probable et infirmé par l'emploi moderne "*Pinoïnia*" issu nécessairement d'un ancien *Pinorena* "qui appartient à Pino", peut-être écriture locale pour le nom français "Pinaud".

Porttolo nom de maison de Gahardou toujours cité ainsi ("*Portholo*" 1804 etc., "*porttolo*" 1812) est un surnom à diminutif familial peut-être issu d'une déformation de "Portugal" ou de "Porto" et serait à ce titre un surnom d'origine.

Primuberri (1817 etc.) littéralement "aîné nouveau" ajoute l'idée de "nouveau" pour "nouvelle maison" au nom de famille *primu* "premier né, héritier" (voir ci-dessus sur le même modèle "Kanikoperri, Harginberri").

Putiko forme familière et diminutive de *mutil* "garçon" fait *Putikorena* (1825)) qui a remplacé vers 1813 un nom antérieur dérivé d'un prénom: "*Chanchonia ou poutico de Çoubialde*".

Saski "corbeille" qu'on peut supposer être un surnom de "vannier" a fait "*Saskirena*" cité en forme réduite "*Sasqui*" (1804);

Taxa "bourgeon" ou *tatxa* "tache" et divers sens dérivés a fait "*Ta(t)xarena*" nom de maison cité "*Tacharenia d'Ougarçan*" (1850) ou "*tatcha d'Iriberry*" (1809).

Tukust ("*toucoust*" 1804) dérivé en *Tukustena* dans les nombreuses citations diversement écrites ("*toucoustena*" 1814 etc.) n'est pas identifiable par le lexique connu et était issu d'un ancien *touquiest* du XVIIème siècle peut être altéré d'une façon de parler et d'une phrase romane.

Xapel pour *Xapelena* ("*chapel(l)ena*" 1818, 1824) en général cité sans suffixe ("*Chapel*" 1804 etc.) est le surnom "chapeau" partout extrêmement répandu.

Xaraboil ("*charaboil*" 1808 etc.) est altération (-b- pour -g-) banale en basque de *zaraçoil* ("*charaçoil*" 1824) "culotte" resté comme le précédent d'une façon particulière de s'habiller.

Xare écrit à la française "*charée*" (1819) peut être une forme diminutive du mot *zare* "panier" (voir ci-dessus *saski*), nom de maison "*Xarerena*" ("*maison de charé*" 1807, "*maison dite Chareïnia*" 1835) et d'état civil ("*marie charée*" 1819).

Xemeto "petit fiston" double diminutif phonétique (x-) et morphologique (-to) de *seme* "fils" *chemeto* (1806) a fait *Xemetorena* altéré en "*Chemetoinia*" (1835).

Xetrerena ("*maison de chetré*" 1822, "*chetreïnia*" 1835 etc.) doit être fait sur *chetre* "chétif" en gascon bayonnais.

Xopi base des deux maisons dites *Xopirena* ("*chopiren borda, chopiren de horça, chopirenia*" 1811 etc.) avait dû perdre une nasale finale qui était portée en 1632 "*Joannes detchegorry dit Sopin*" (*Urzaiz...* op cit. p. 63) et encore par exception dans le registre en 1833 ("*chopin-borde*") et 1834 ("*Chopin a Gahardou*), et acquis une palatale initiale hypocoristique *Ch-* en graphie basque *X-* si fréquente dans ces noms. C'est le "hoquet" en basque *zotin* ou *zopin* qui avait dû comme en français (Dauzat et Morlet, op. cit. p. 330) fournir ce surnom.

Xurito diminutif de *zuri* "blanc", a fait "*Xuritena*" de Horça ("*maison de churiten, churitenia, maison Chouriténé*" 1832 etc.) aux limites d'Iriberry et le dérivé "*Xuritenborda*" ("*chourit-borda, Churiten borda*" 1814 etc.) de la montagne d'Ahaïce qui ne fut pas forcément, vu la distance, sa borde ou métairie.

VIII. 1830-1834. La garde nationale.

1. 23 août 1830. Liste des 140 hommes de la 3e compagnie de la Garde Nationale d'Ossès pour les quartiers d'Eyharcé, Exave et Gahardou (manquent Horça, Ahaïce et Iriberrri-Ugarçan) établie sur 5 colonnes: 1° nom d'état civil et prénom, 2° nom de maison, 3° âge, 4° état, 5° grade.

"Extrait du Contrôle général de la garde nationale de la Commune d'Ossès.

3e Compagnie composée des hommes âgés de 20 à 40 ans des quartiers Eyharcé, Exave et Gahardou composée de 139 hommes (sic).

Larre guillaume firmin, Yriart Capitaine.

Noms et prénoms	Maison	âge	Etat	grade
1. Larre guillaume firmin	Yriart	30	célibataire médecin	Capitaine
2. atchoua Jean	anjerene	38	marié cultivateur	Lieutenant
3. anxola Domingo	Etcheverry	38	marié id.	Sous-lieutenant
4. Elissalde pierre	oxamendy	34	marié instituteur	Sergent-major
5. Duclos gabriel	beherecotche			
	locataire	39	marié cultiv.	Caporal fourrier
6. Yraçabal pierre	Castorené	34	marié cultiv.	sergent 1er
7. pascoal pethan	chimoun	31	marié id.	sergent 2e
8. portugal jean	tracha	39	marié id.	sergent 3e
9. aguerre pethan	gnero	31	marié id.	sergent 4e
10. aguerre Martin	arrossa	26	marié id.	caporal 1er
11. arrabit jean	ithurralde	29	celib.re id.	caporal 2e
12. anchachar martin	Berecotche	34	id. id.	caporal 3e
13. Esteberena pierre	martinene	28	id. id.	caporal 4e
14. amestoy guillen	miquelarre	39	marié id.	caporal 5e
15. Camino pierre	charbo	32	celib.re id.	caporal 6e
16. anxola Jean	Mounjo	31	marié id.	caporal 7e
17. ardouhain gaste	aguerre	36	marié id.	caporal 8e
18. yraçabal jean	Bigné	22	celib.re id.	tambour 1er
19. Etcheverry guillen	harlepo	18	celib.re id.	tambour 2e
Eyharcé				
20. (ligne barrée) anchart	jean toutarras	40	celib.re	
21. Barrot Jean	chabatene	40	marié id.	
22. harguin Salvat	Canicot	40	id. id.	
23. anchachar pierre	Etchart	39	celib.re id	
24. Duhagon jean	Etcheçahar			
	metayer	29	marié id.	
25. Bidonde pierre	peillosastria	38	celib.re id.	
26. Eyherabide martin	Estebe	38	id. id.	
27. Delgue baptiste	chutchurru	36	marié id.	
28. Duhagon jean	Callonya			
	metayer	36	marié id.	
29. anchachar jean	pellén	34	celib.re charpentier	
30. ferrando Salvat	trouday (sic)	39	marié cultiv.	
31. pascoal jean	chimoun	39	id. id.	
32. Bidart pierre	Martingaste	34	marié id.	
33. anchachahar pierre	Etchart	33	celib id.	
34. Duclos Bernard	Jaquessene	33	marié cultiv.	

35. atchoua Jean	Illaguintho	33	marié id.
36. ynçaby bernard	Elhorrichouri	33	celib.re id.
37. Ehyrabouroue Jean	aldacaits		
	locat.re	cordonnier 33	marié cordonnier
38. Mendigain Jean	Bidart	33	id. cultiv.
39. Etchepare Bernard	moulin	32	id. id.
40. Brust Jean	tristant		
	locat.re	32	id. tisserand
41. otharan tristant	toutarras		
	locat.re	36	marié forgeron
42. Inda Martin	arrossaberry	32	marié tisserand
43. arthola José	peillo locat.re	33	marié cultiv.
44. Errecart jacques	etchepare	33	marié charpentier
45. anchachar Jean	Sastria	31	marié cultiv.
46. Etcheverry jean	harosteguy	31	marié id.
47. Jaureguiberry jean	arrossa	31	marié id.
48. Mendigain pierre	trounday	31	celib.re id.
49. ohet pierre	harguina	31	marié id.
50. yrabourou	ganissene	30	celib.re id.
51. anchart pierre	callonja	29	celib.re id.
52. Hargain Jean	Poutchou	29	celib.re id. il est mis ici mais il est d'ahaice
53. Yrigoin gasté	chorra	29	marié id.
54. anchachahar betr.to	Etchart	28	celib.re id.
55. atchoua Jean	atherets	28	marié id.
56. Mendigain			
trounday (sic) pierre	Bidart	28	celib.re id.
57. Borthagaray matheis	arrossathé	27	id. id.
58. Etcheverry jean	atheretch	27	id. id.
59. heguy Jean	Castorene	27	id. id.
60. yriart charles	harotcha	27	marié id.
61. chilchart ferdinand	nausouqua	26	celib.re id.
62. ancharchahar bernard	Egnaut	29	id. id.
63. Bentem (?) pierre	choco	29	id. Etudiant
64. Erramoundeguy pierre	ainés	24	id. cultiv.
65. Eyherabide chancho	Estebe	24	id. id.
66. Jesus Jean	martingaste	24	id. id.
67. pascoal gaston	chimoun	24	id. id.
68. tristant jean	anchachahar	24	id. id.
69. Caminondo joseph	arrossathe	23	id. id.
70. Duhalde Jean	yraçabal	23	id. id.
71. tristant jean	anchachahar	23	id. id.
72. heguy jean	marticot	22	id. id.
73. Yraboure martin	ganissene	22	id. id.
74. Lardapide jean	Sastria	21	id. id.
75. Duclos Jn pierre	jacquessene	20	id. id.
76. harosteguy pascal	Carrica	20	id. id.
77. Erramoundeguy jean	aïnes	20	id. id.
exave			
78. Borthairy Jean	perits	39	celib.re
79. portugal michel	ipouts	37	marié id.
80. trounday (sic) pierre	picassarry	39	marié id.
81. tristant pierre	peillo	39	marié id.

82. anchachahar pierre	auquina	33	celib.re id
83. Borthairy gaston	perits	33	id. id.
84. pagotho Jean	harotça	33	marié id.
85. Canthero peyo	piarresgorri	39	marié maçon
86. Elissalde Baptiste	oxamendy	22	celib.re Etudiant
87. Erlax pierre	Bastero	30	marié maçon
88. anchachahar jean	Elissalde	31	marié cultiv.
89. Etcheverry pierre	Lantico		
	locataire	30	celib.re maçon
90. Martinto jean	mendiry	30	marié maçon
91. trouday (sic) jean	picassarry	30	celib.re cultiv.
92. jthurralde beti	kaudé	30	celib.re maçon
93. aldacaits pierre	martinhona	28	celib.re cultiv.
94. Carrica Salvat	chabatene	28	id. id.
95. ythurralde jean	Etcheverry	28	id. id.
96. yribarne Jean	ythola	28	id. id.
97. ythurralde predo	kaudé	30	id. id.
98. Martinto Cadet	peillo	28	id. charpentier
99. trouday (sic) jean	picassarry	29	id. cultiv.
100. oxoby pierre	Bastero	26 ans	celib.re charpentier
101. trouday pierre	picassarry	26	id. cultiv.
102. yrigoin pierre	harotça	24	id. id.
103. yrhurralde pierre	felicie	23	id. id.
104. trouday martin	picassarry	23	id. id.
105. amestoy pierre	sagachar	22	id. id.
106. Etcheverry chancho	piarresgorry	22	id. id.
107. ythurralde gracian	Etcheverry	21	id. id.
108. Mouchico jean	arroqui		
	metayer	21	id. id.
109. Nogues joseph	hargain	20	id. id.
110. anchachahar	auquina	20	id. id.
111. Borthairy jean	marigno	20	id. id.
112. amestoy jean	Sagachar	20	id. id.
gahardou			
113. yrigoisbehere pierre	guilamouts	40	marié cultiv.
114. Etchechoury pierre	ganatho	33	id. id.
115. Duhalde beti	pethes	34	celib.re id.
116. abadie Raimond	mocart	33	id. id.
117. yrigoin Salvador	Benat	32	marié id.
118. Mendilaharsu jean	Çapatagaintio	32	marié id.
119. Borthairy jean	marichoury	31	marié id.
120. heguj jean	harry	31	celib.re id.
121. Laharrague jean	portholo	31	celib.re id.
122. aguerre pierre	Mocart	29	marié charpentier
123. ardouhain Salvat	Yrigoin	29	marié cultiv.
124. Casenave Raimond	chopirene	28	celib.re id.
125. Landart Jean	Bourjin	28	id. id.
126. aguerre Jean	gnero	27	id. id.
127. Duhalde jean	pethes	27	id. id.
128. Laharrague pierre	Borthagaray		
	dom.que	27	id. id.
129. Mouchico jean	chemeto	27	marié maçon
130. Landart jean	bourjin	26	celib.re cultiv.

131. aguerre Jean	gnero	24	celib.re id.
132. ythurralde Jean	charaboil	33	marié cultiv.
133. Lissague jean	yriart	22 ans	celib.re cultiv.
134. Coré Jean	mocart	22	id. id.
135. yriberrigaray Raimond	aguerre	20	id. id.
136. Lissague dominique	yriart	20	id. id.
137. haramboure michel	apalats metayer	20	id. id.
138. ythurralde bernard	chourrout	34	marié id.
nota- le N° 52 etant à la 1ere compagnie est mis pour Le nombre de la compagnie est cent trente sept hommes pour Extrait conforme à l'original delivré par nous maire D'ossés à Monsieur Larre guillaume firmin capitaine de lad. compagnie. à osses le 23 aout 1830 J. B. Larre			
139. Pierre Poutoun	Etchaus	29 ans	marié
140. Lacoberry	Ganisto"		

2. 1834 (sans mention du jour ni du mois) : Liste des "officiers" (sic) de la Garde Nationale de la commune d'Ossès réunis par le maire Jacques-Benoît Larre, sur 5 colonnes: 1° le nom d'état civil, 2° le nom de maison (sauf pour le "capitaine" 1er nommé fils du maire qui a le nom de maison en tête, ancien "Iriarte" d'Exave dite "Larréinia") ici en italiques, 3° le prénom, 4° le n° et le nom du corps ou compagnie de la garde, 4° le grade dans le corps, 5° pour plusieurs la signature ou la mention "n'a su écrire". Le "commandant" n'est pas nommé.

"Cejourd'huy (...) mil huit cent trente quatre, en exécution de l'art. 59 de la loi du 22 mars 1831, Nous Maire de la commune d'ossès, avons réuni sous les armes la garde nationale de ladite commune pour faire reconnaître le commandant et les autres officiers élus en Exécution de la dite loi et recevoir leur sermant.

Après avoir indiqué à la Garde Nationale le motif de la réunion, nous lui avons présenté M. (...) élu Commandant, et après avoir fait Battre un ban, nous l'avons fait reconnaître en disant

Gardes Nationaux, en Exécution de la loi, vous reconnaitrez pour votre Commandant M. (...) et vous lui obeirez en tout ce qu'il commandera pour défendre la royauté constitutionnelle, la charte et les droits qu'elle a consacrés pour maintenir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir L'ordre et la paix publique (art. 1er. de la dite loi).

La reconnaissance de l'officier étant ainsi faite, il a lui-même fait reconnaître les officiers sous ses ordres en les présentant à leurs compagnies respectives auxquelles il a adressé la même interpellation que ci-dessus.

Après quoi chacun des officiers dénommés au Tableau ci-après a preté individuellement entre mes mains le serment de fidelité au Roy des français, d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

Noms (maisons)	prénoms	Corps special ou ou n° de compagnie	Grade	Signatures
Larré Guillaume	firmin	1re comp.ie fusilier	Capitaine	
Amestoy, <i>miquelarre</i>	Jean	id.	lieutenant	
Aguirre, <i>Gnero</i>	pierre	id.	Sous lieutenant	n'a su écrire
Elissalde	pierre	id.	Sergent mayor	
Martinto	cadet	id.	sergent fourrier	
portugal <i>tracha</i>	Jean	id.	sergent	
oxobi <i>Bastero</i>	pierre	id.	sergent	
Casenave <i>Chopirene</i>	raimond	id.	sergent	Casenave
Camino <i>Charbo</i>	pierre	id.	sergent	
Carrica, <i>Chabatene</i>	salvat	id.	caporal	
Hargin, <i>putchu</i>	Jean	id.	caporal	
heguy métayer d' <i>Yrongaray</i>	Jean	id.		
pagoto <i>harotçaborde</i>	Jean	id.	caporal	
Martinto <i>Mendiry</i>	Jean	id.	caporal	
Etchechury <i>Ganato</i>	pierre	id.	caporal	n'a su écrire
Arдохайн, <i>Aguerre</i>	Gasté	id.	caporal	n'a su écrire
Anxola, <i>Mounyo me.</i>	Jeune Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Atthapar, <i>martirene</i>		2e. comp.ie fusilier	capitaine	
Etcheverry, <i>haarismendy</i>	Jean	id.	lieutenant	Etcheverry
Duhalde, <i>Arroqui</i>	pierre	id.	sous lieutenant	n'a su écrire
boubée, <i>Barberarene</i>	pierre	id.	sergent mayor	
Etchechoury, <i>piarene</i>	Jean	id.	sergent	fourrier
Etchechoury				
Laborde, <i>chocolatier</i>	Jean	id.	sergent	Laborde
Arbelbide <i>Iriberrigarayi</i>	Bernard	id.	sergent	n'a su écrire
Laccaberatx <i>Notaria</i>	Jean	id.	sergent	Lacaberatz
chutchurru, <i>Anchela</i>	Jean	id.	sergent	chouchourou
Oyhenart, <i>Errecato</i>	leonard	id.	caporal	n'a su écrire
Yriart, <i>mendiguibel</i>	Jean pierre	id.	caporal	n'a su écrire
herriest, <i>orphustan</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Oyhenart, <i>caderet</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Etcheverry, <i>Ybarrondo</i>	pierre	id.	caporal	Etcheverry
Iriart, <i>Sasqui</i>	Jean	id.	caporal	Iriart
Landaboure, <i>Cosquet</i>	domingo	id.	caporal	Landaboure
Ithurralde, <i>menta</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Delissague, <i>Muchico</i>	pascoal	3e. comp.ie fusilier	capitaine	Delissague
Guiroy, <i>Yriartegary</i>	Bernard	id.	lieutenant	Guiroy
Iraçabal, <i>Etchepare</i>	Jean	id.	sous lieutenant	n'a su écrire
Iriart, <i>mendicoague</i>	Jean	id.	sergent mayor	Iriart
Ibarrondo, <i>mourguiart</i>	Jean	id.	sergent fourrier	Ibarrondo
Anxola, <i>Joncohalça</i>	Jean	id.	sergent	n'a su écrire
chutchurru, <i>laharrague</i>	Martin	id.	sergent	n'a su écrire
Mourguy, <i>Bidart</i>	pascoal	id.	sergent	n'a su écrire
Elgart, <i>Elgart</i>	Betry	id.	sergent	n'a su écrire
Iribarne, <i>Arrabit</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Souhilar, <i>Sagardilux</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Ibarmendiburu, <i>Etchebehere</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
Bidart, <i>Leche-behere</i>	Bernard	id.	caporal	bidart

Laharrague, <i>Mourguy</i>	Jean	id.	caporal	Laharrague
Chutchurru, <i>harostegui</i>	Jean	id.	caporal	chouchourrou
Michilco, <i>harretché</i>	Jean	id.	caporal	n'a su écrire
laharrague, <i>Yrigoisbeheré</i>	Michel	id.	caporal	Laharrague
Castorene, <i>Callonya</i>	Magnot	4e. comp.ie	fusilier	capitaine
Anchachahar, <i>beherecoetché</i>	Martin	id.		lieutenant
Eyherabide, <i>Estebe</i>	ganishaurra	id.		sous lieutenant
Etcheverry, <i>Anchart</i>	Betty	id.		sergent mayor
Jaureguiberry, <i>arrossa</i> ,				
	m.e Jeune	Cadet	id.	sergent fourrier
Iraçabal, <i>Castorene</i>	Jean	id.		sergent
pascoal, <i>chimoun</i>	Gasté	id.		sergent
Duclos, <i>forgeron</i>	Gabriel	id.		sergent
Arrabit, <i>Ithurrealde</i>	ganishaurra	id.		sergent
tristant, <i>Ancharchar</i>	ganishaurra	id.		caporal
Pascoal, <i>chimoun</i>	Maneis	id.		caporal
Anchachahar, <i>Etchart</i>	Betito	id.		caporal
Calonya, <i>chocolatier</i>	Bety	id.		caporal
Lachalde <i>Iraçabal</i>	Jeune	Jean	id.	caporal
Iriart, <i>harocha</i>	Michel	id.		caporal
Eyherabide, <i>Estebe</i>	Martin	id.		caporal
Arthola	Joseph	id.		caporal

Nous avons ensuite déclaré aux officiers, sous officiers et caporaux (ou Brigadiers) qu'ils étaient élus pour trois ans à Partir du dit Jour.

Nous avons prévenu MM. les officiers qu'ils avaient quinze jours pour signer le présent procès-verbal qui durant ce temps, demeurera déposé à la mairie, et qu'à défaut de l'avoir signé, ils seront considérés comme demissionnaires.

Le but de la réunion étant rempli elle s'est séparée.

fait à Ossez les jour, mois et an sus dits

Le Maire de la commune d'Ossez"

IX. 1840-1841 Liste des électeurs de la commune d'Ossès et contributions maison par maison

I

"Département des Basses-Pyrénées

Arrondissement de Mauléon

Population de la commune d'Ossès: 2309 habitants.

Commune d'Ossès.

Liste des Electeurs commun(aux)

pour 1840.

1.^{re} Partie. - Electeurs censitaires.

N° d'ordre	Noms & Prénoms	Maisons	profession titre ou fonction	Domicile réel	Age années	Total des contrib.	1841
1.	Etcheverri Dom ^{que}	harismendi	négociant	Ossès	43	463 frs. 21	1(*) 459, 79
2.	Larre Jacq ^s Benoit	iriart	medecin	id	66	327, 65	2 334, 84
3.	Beyrines Jn. Pierre	Chopirena	chirurgien	id	59	163, 72	3 168, 06
4.	Arbelbide Bernard	iriberrigaray	cultiv.r	id	45	152, 93	4 157, 05
5.	Etcheverry Jean	Anchart	id	id	58	148, 10	6 151, 57
6.	Merchot Jn. pierre	ibarmendiburu	notaire	id	59	139, 24	5 152, 25
7.	Tipi Martin	Compas <i>iriartegaray(*)</i>	cultiv.	id	66	135, 65	7 135, 36 8 124, 63
8.	Duhalde Domingo	iraçabal	id	id	60	117, 84	9 120, 71
*9.	Leiciague Gabriel	Ohet	agronome	Baigorry	40	111, 34	10 121, 61
10.	Chutchurru Martin	Laharrague	cultiv.	Ossès	44	104, 02	12 118, 25
11.	Castorene Domingo	indart	id	id	56	100, 07	11 102, 66
12.	Esteverena Pierre	Martincho	id	id	51	99, 46	9 130, 52
13.	Elgart Pierre	Elgart	id	id	39	97, 01	14 99, 35
14.	iriart Jean	Mendicoague	id	id	58	96, 36	13 98, 74
15.	Ansola Jean	Etcheberry	id	id	79	92, 71	16 95, 61
16.	iraçabal Jean	Etchepare	id	id	79	87, 56	17 89, 71
17.	Curuxague Laurent	Iraburu <i>Borthairy(*)</i>	id	id	61 51	87, 10	18 89, 10 19 88, 45
18.	Etcheverri Domingo	ibarrondo	id	id	73	84, 56	21 86, 61
19.	Laharrague Jean	Mourguy	id	id	41	84, 14	22 86, 05
20.	Bordenave Pierre	florence <i>moulchico(*)</i>	id	id	56	81, 02	20 87, 52 23 85, 26
21.	Delissague Jean	iriart	id	id	32	80, 93	25 81, 24
*22.	Dirunberry Pierre	Villeneuve	rentier	S.J. ⁿ le vieux		79, 76	24 81, 25
23.	iribarne Pierre	iribarne	cultiv.	Ossès	51	78, 15	26 79, 81
24.	Larre G. ^{me} Firmin	Lacoberri	medecin juge de px.	id	38	74, 21	27 76, 34

25. Bidart Jean	ithurralde	cultiv.	id	56	72, 30	28	73, 96	
26. Delgue Gasté	iraçabaltipi <i>harotza (**)</i>	id	id	66	74, 29	29	73, 04 30 73, 01	
27. Chutchurru Jean	harosteguy <i>d'uhaitz</i>	id	id	38	70, 98	31	72, 59	
28. Chutchurru Jean	Anchela	id	id	44	70, 34	32	71, 97	
29. Castorene Magnot	Calonya	id	id	53	70, 05	34	71, 65	
30. Ibarrondo Jean	Mourguiart	id	id	39	69,78	35	71, 46	
31. Orpustan Jean	Sisto	id	id	43	68, 72	33	71, 80	
32. Castorene Pierre	Amestoy	id	id	52	68, 42	38	69, 45	
33. Pochelu Jean	Borthagaray	id	id	55	68, 24	37	69, 78	
34. Barrandegui Sanche	Barrandegui	id	id	66	67, 92	36	70, 44	
35. iriart Jean	Baratchart	id	id	63	67, 89	39	69, 35	
36. Mourgui Pascal	Bidart	id	id	45	67, 44	40	68, 92	
37. Hargain Pierre	Monyo	id	id	67	67, 37	41	68, 82	
38. Atchoua Salvat	Trounday	id	id	45	66, 93	42	68, 23	
39. irigoin Betri	harotza	id	id	84	66, 78	30	73, 01	
40. Amestoy Bernard	Etchegoin	id	id	59	65, 97	43	67, 51	
41. Etchart Jean	Borthairy	id	id	50	65, 23	44	66, 72	
Lacoste Marc Antoine	Arrosagaray(*)	<i>douanier</i>		44		47	63, 77	
42. Boubée Pierre	Barberarena	aubergiste	<i>buraliste</i>	id	47	64, 30	45	65, 71
43. Tipy Martin <i>Pierre</i>	Tipiborde	cultiv.	id	41	62, 06	49	63, 36	
44. Atchoua Jean	Angerene	id	id	48	62, 04	48	63, 48	
45. Duhalde Jean	urdos	id	id	44	61, 92	46	64, 09	
46. Arrabit Charles	Biscains	id	id	55	61, 35	50	62, 83	
47. indart Martin	Sastria	id	id	85	60, 86	51	61, 97	
48. Etchecoury Jean	Piarrene	aubergiste	id	40	60, 24	74	49, 93	
49. irigois Jean	Moulchico charbo cibay.	cultiv.	id	53	60, 10 et...	23	85, 26	
50. ithurralde Jean	Menta	id	id	60	58, 97	54	60, 05	
51. indart Jean	irigoisart	id	id	66	58, 32	52	59, 77	
52. Bereterbide Domingo	Pattar	forgeron	id	57	58, 02	55	59, 29	
53. Portugal Jean	Tracha	cultiv.	id	49	57, 85	54	59, 17	
54. Lassave Pierre	Baratzart <i>iribarne(*)</i>	id	id	61	57, 41	56	58, 73 57 58, 65	
55. Arrossa Bernard	Joncohalza	id	id	65	56, 34	58	57, 78	
56. Anchartechar Pierre	Etchart	id	id	49	56, 19	55	59, 03	
57. Arrabit Martin	ithurralde	id	id	80	56, 10	60	57, 38	
58. Herriest Domingo	Orpustan	id	id	51	55, 24	63	56, 52	
59. iraçabal Jean	Castorena <i>harretxe ex(ave) (*)</i>	id	id	44	55, 20	64	56, 45 62 56, 22	
60. Dancourt J. ⁿ Baptiste	Delguerena	capitaine	armée	48	54, 25	64	55, 29	
61. Camino pierre	charbo	cultiv.	Ossès	42	60.	59	57, 55	
61bis harostegui Pierre	uhalde	id	id	80	53, 47	65	54, 75	
62. Monyo Pierre	urrutibés	id	id	63	53, 34	66	54, 65	
63. Mendigain Pierre	Bidart	id	id	43	52, 72	67	53, 99	
64. Duhalde Pierre	uhalde	id	id	57	52, 19	68	53, 32	
65. Anchartechar Pierre	Toutarras	id	id	67	50, 86	69	51, 77	
66. Duhalde Jean	Martirena	id	id	76	50, 07	70	51, 20	
67. Duhalde Pierre	Arroqui	id	id	68	49, 83	71	50, 96	
68. Etcheverry Jean	harosteguiborda	id	id	68	49, 62	73	50, 51	
69. Etchart Sancho	Aphal <i>piarrene(*)</i>	id	id	53	49, 67	72	50, 84 74 49, 93	
70. ibarmendiburu Jean	Etchebehere	id	id	47	48, 55	75	49, 69	
71. Hargain Jean	Poutchou	id	id	44	48, 43	76	49, 47	

	<i>Cotroil(*)</i>					77	48, 14
72. Delgue Guilen	Joncohandi	id	id	64	48, 13	78	48, 13
73. Barrot Jean	Chabatena	aubergiste	id	50	46, 89	79	48, 01
74. Laharrague Jean	irigoisbehere	cultiv.	id	42	46, 41	80	47, 41
75. Jaureguiberry Jean	urruspuru	id	id	54	46, 22	82	47, 21
76. iriart Martin	iriart	id.	id	82	46, 04	83	47, 10
77. Ospital pierre	Ganichene	id	id	54	45, 86	84	45, 71
78. Arrouès Sanche	Etchebarne	id	id	67	45, 29	85	46, 34
79. iriart Pierre	Mendiguibel	id	id	68	45, 16	86	46, 13
80. Harostegui Jean	Laster	id	id	67	44, 82	81	47, 25
81. Bidart Jean	Mocho	id	id	52	44, 49	87	45, 48
82. Ardoain Jean	Andrès	id	id	43	44, 48	88	45, 36
83. Irigoïn Jean	Chorra	id	id	39	44, 38	89	45, 37
84. ithurralde Jean	Etchegaray	id	id	55	43, 99	90	45, 01
85. irigois Pierre	Guilamots	id	id	50	43, 36	91	44, 36
86. Duhalde Pierre	Llaburra	id	id	61	43, 25	92	44, 20
87. Ospital Jean	Guilento	id	id	51	42, 62	93	43, 61
88. Tristant Jean	Anchartechahar	id	id	38	42, 47	94	43, 48
<i>Laborde Raimond</i>	<i>Luisenia(*)</i>	<i>meunier</i>				95	43, 34
89. Hargain Pierre	iribarne	id	id	54	42, 18		
					et 2 autres	57	58, 65
90. ithurralde Antoine	Erripa	id	id	74	42, 12	96	43, 09
91. Portugal Michel	ipouts	id	id	47	41, 90	97	42, 76
92. Bortheiry Jean	Marichury	id	id	41	41, 75	98	42, 68
93. Atchoua Jean	ilaguïnto	id	id	43	41, 13	99	42, 04
94. Bortheiry Gaste	Marigno	id	id	63	40, 88	100	41, 82
95. Etchegaray Bernard	Bidegain	id	id	59	40, 76	101	41, 75
96. Souhilar Pierre	Sagardiluz	id	id	45	40, 57	104	41, 47
<i>Laharrague Pierre</i>	<i>charaboil(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	37		102	40, 60
97. Nogués Jean	Lantico hig.	id	id	57	39, 70	110	39, 03
98. Michelco Jean	Harretche	id	id	36	39, 66	103	40, 50
99. Lacaberatz Jean	Notaria	id	id	42	39, 32	106	40, 06
100. Bidart Jean	Antchy	id	id	50	39, 31	105	40, 18
<i>Ardoain cadet</i>	<i>aguerre Gah.(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	45		107	39, 93
101. iriart Martin	Sasqui	id	id	36	38, 68	108	39, 66
102. Herriest Jean	Etchegoin ug.	id	id	46	38, 44	109	39, 10
103. iriart Jean	Bourhegui	id	id	50	37, 55		
<i>Merchot Raimond</i>	<i>apalats(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	45		110	38, 44
104. Trounday Domingo	Guerechit	id	id	37	37, 23	111	38, 12
105. Bidondo Jean	Landaburu	id	id	48	37, 17	112	38, 06
106. Anchartechahar Jean	Errecart	id	id	43	37, 08	113	37, 89
107. Arbeletche Pierre	Mugondo	id	id	24	37, 05	114	37, 94
108. Aguerre Pierre	Gnero	id	id	41	36, 91	116	37, 65
109. Hiriart Michel	Harotcha	id	id	37	36, 38	118	37, 19
110. ithurralde Jean	Etcheberri ex	id	id	30	36, 15	119	36, 93
111. Duhalde Jean	Martinto	id	id	63	36, 06	120	36, 75
112. Hargain Jean	Chinco	id	id	61	36, 03	121	36, 73
113. Castorene Salvat	Elichondo	id	id	51	35, 44	122	36, 05
114. Jonco Pierre	Jesusena	id	id	43	35, 22	123	35, 98
115. iriberrigaray Raim.	Higoïn	id	id	56	34, 50	124	35, 17
116. Errecalde Gracian	Garcia	id	id	44	34, 23	125	35, 04
117. Jaureguiberri Phil.	Pettanene	chirurgien	id	77	33, 76	126	34, 50
<i>iraburu martin</i>	<i>Harismendi(*)</i>	<i>meunier</i>	<i>id</i>	32		127	34, 08

118.	Minaberrigaray P.rre Arrabit	cultiv.	id	66	33, 22	129	33, 88
119.	Perousqui Arnaud Betrantipi	id	<i>laboureur</i> id	50	33, 14	128	33, 96
120.	iriartegaray Jean Capitain	id	id	49	33, 08	130	33, 86
121.	Ohet Michel Harguina	id	id	84	33, 08	131	33, 67
122.	Estebe Jean Elissalde	id	id	68	33, 00	132	33, 64
123.	Atchoua Jean Athereits	id	id	37	32, 58	133	33, 25
124.	Harretche Gracian Chanchorene	id	id	66	32, 44	134	33, 20
125.	Hegui Jean Egnautene	id	id	54	32, 22	135	32, 95
126.	Bidondo Pierre Peillosastria	id	id	48	32, 21	136	32, 87
	<i>Etchepare Martin Mentaberry(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	36		137	32, 79
	<i>iribarne Jean Peillo d'uhaitz(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	40		140	32, 55
127.	Anchartechar Jean Beherecots	id	id	69	31, 98	138	32, 68
128.	Aguerre Martin Arrossa	id	id	31	31, 76	139	32, 57
129.	Daguerre Sancho Etcheberri	id	id	46	31, 76	141	32, 84
	<i>Vanhove Aimable Joseph Arrosagaray</i>	<i>id</i>	<i>fonderie</i>	35		142	32, 17
130.	Eyherabide Martin Estebeborda	id	id	49	31, 36	143	32, 11
131.	Althapar Jean Martirena	id	Montevideo	48	31, 08	144	31, 80
132.	ibarmendiburu Michel Cristo	id	Ossès	69	30, 41	145	32, 04
	<i>chouritborda(*)</i>					146	31, 43
	<i>Ouret gracian indart borda(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	24		147	31, 41
133.	ithurralde Valentin Leche	id	id	67	30, 35	148	31,
	<i>bourhegui(*)</i>					150	30, 20
	<i>Çaragorry(*)</i>					151	30, 26
134.	iriart Pierre Abaraits	id	id	37	29, 13	152	29, 78
135.	Anchartechar Jean Pelen	id	id	41	28, 92	153	29, 54
136.	Hegui Jean Sourhay	id	id	45	28, 73	154	29, 35
137.	Joncohalza Pierre Mendi	id	id	55	28, 49	149	30, 65
138.	Trounday Martin Picassaray	id	id	47	28, 40	156	28, 98
139.	Bidart Pierre Carrica	id	id	59	28, 37	155	29, 01
	<i>Pochelu Jean Chapel(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	48		157	28, 90
140.	Oyhanart Jean Caderet	id	id	43	28, 35	158	28, 86
141.	Hargain Salvat Canicot	id	id	45	28, 25	159	28, 83
142.	Anchordoqui Jean Ansola	id	id	45	28, 23	161	28, 76
143.	iriberrigaray Pierre irigoin	id	id	68	28, 21	160	28, 81
144.	Guiroy Jean Oxoteguy	id	id	51	28, 04	162	28, 67
145.	Jaureguiberry Philippe Galana	forgeron	id	54	28, 03	163	28, 55
146.	Sala Pierre Naitourri	cultiv.	id	68	27, 99	164	28, 50
147.	Etcheverry Jean Ganatcha	id	id	47	27, 83	165	28, 37
148.	ithurralde Domingo Calonya satali	id	id	63	27, 72	166	28, 32
149.	Oyhanart Michel m(ou)lin garro	meunier	id	33	27, 49	163	28, 55
150.	Jessussena Pierre Martingaste	cultiv.	id	54	27, 31	166	27, 94
151.	Tipi Jean Ganchabal	id	id	47	27, 18	167	27, 82
152.	hiriart Jean harronyo	id	id	58	27, 05	168	27, 60
	<i>Anchartechar Salvat Sastria d'uh.(*)</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	41		171	27, 56
153.	ithurralde Etienne Athereits	aubergiste	<i>cabaretier</i> id	59	26, 66	170	27, 35
154.	Amestoy Jean Pagondoborda	cultiv.	id	55	26, 63	171	27, 24
155.	Delgue Jean Heguiluz	id	id	51	26, 41	172	27, 01
156.	Carrica Chabat chabat hig(oi)n	id	id	38	26, 27	173	26, 83
157.	Delgue Baptiste chutchurru	id	id	46	26, 14	174	26, 74
158.	Pochelu Jean Chapel	id	id	31	26, 05	159	28, 88
159.	Brust Jean Tristant	id	id	42	25, 49	176	25, 96
160.	Amestoy Jean Olhagaray	id.	id	55	25, 44	175	26, 04
161.	Celhay Charles Martinena	id	id	51	25, 39	172	27, 45

162.	Pascoal Jean	Chimoun <i>arbel(**)</i>	id	id	40	25, 21	180	25, 71 25, 46	
163.(**)	Anchartechar Jean	Auquina	id	id	68	24, 82		25, 35	
164.(**)	Arrouès Jean	Bettiri	id	id	62	24, 78		25, 30	
165.(**)	Casenave Bernard	Chopirene	cordonnier	id	71	24, 67		25, 18	
166.(**)	iriart Pierre	Eyherassarry	cultiv.	id	32	24, 64		25, 19	
167.(**)	Bentem Pierre	Chokho <i>aguerreborda (**)</i>	id	id	51	24, 01		24, 52 24, 45	
168.(**)	Laborde Jean	Tarbé <i>(illisible) (**)</i>	aubergiste	id	59	24, 01		24, 52 24, 29	
169.(**)	iraçabal Jean	Bignerena <i>me ...ent (**)</i>	cultiv.	id	51	23, 42		23, 76 23, 71	
170.(**)	Arrossa Salvat	Perits	id	id	58	22, 70		24, 70	
Supplémentaires									
171. (**)	Anchartechar Pierre	Arrosate <i>Elichat(**)</i> <i>iriart h(**)</i>	id	id	43	22, 68		23, 24 22, 17 429(***)	
172. (**)	Borthagaray Pierre	Burdin	id	id	70	21, 83			
173. (**)	Oyhanart Léonard	Errecato <i>(illisible) (**)</i>	tisserand	id	40	21, 59		21, 91 21, 73	

Dressé par nous Maire de la Commune d'Ossès assisté du Percepteur et des Commissaires répartiteurs.

à Ossès, le 4 mars 1840. = Signé: Merchat maire; Ch.^{les} Harispe percepteur; et Lassave, Etcheverry, iriart et ithurralde; répartiteurs.

2.^{eme} Partie. = Electeurs adjoints.

N° d'ordre	Noms et prénoms	maisons	Titre d'inscription		domicile	observations
			nature	date	réel	
1.	Delissague Pascal	Mouchico	ancien fonctionnaire de l'ordre administratif jouissant d'une pension de retraite.		Adjoint	Ossès
2.	Amestoy Guillaume	Miquelarre	S. lieutenant de la garde nationale		id	
3.	Beyrines Antoine	Chopirena	Lieutenant de la garde nationale		id	

Dressé par nous Maire de la Commune d'Ossès, assisté des Commissaires répartiteurs, la présente liste contenant trois inscriptions.

Ossès, le 4 mars 1840. = Signé: Merchat maire; Lassave; Etcheverry; iriart; et ithurralde, répartiteurs.

Pour copie conforme. Ossès, le 18 mars 1840.

Delissague
adj.t f. f. du maire"

Notes.

(*) Les noms et chiffres marqués d'astérisque (*) écrits en italiques correspondent aux ajouts portés en dernière colonne sur la liste de 1840 en lettres minuscules parfois illisibles, avec le n° d'ordre et le chiffre d'imposition de la liste établie en 1841 par le nouveau maire Etcheverry successeur de Merchat. On y a ajouté de même en italiques des informations supplémentaires portées dans cette liste de 1841.

(**) Les mots et noms marqués de double astérisque (**) sont absents de la liste de 1841 qui s'arrête à la somme de 25 f 71 au 180ème nom, ce qui donne le chiffre total des électeurs et des maisons imposées en 1841 en "1ère partie" (pour les 6 noms de la "2ème partie" voir page suivante). On peut voir par la comparaison avec les maisons citées au registre de décès de 1804-1858 que toutes les maisons existant à cette époque ne sont pas citées dans la liste des électeurs propriétaires de 1840-41.

(***) Ce nom et ce chiffre semblent renvoyer à Iriarte de Horça sans référence d'année ni citation en 1841.

II

1841

"2.ème Partie. = Electeurs adjoints.

N° d'ordre	Noms et Prénoms	maisons	titre d'inscription nature	date	domicile réel.	Observations
1.	Delissague (Pascal)	Mouchico	ancien fonctionnaire de l'ordre administratif jouissant d'une pension de retraite	adjoint		Ossès
2.	Beyrines Antoine	Chopirena	cap.º de la garde nationale			id
3.	Guichou Jean	Toutarras	id			id
4.	Amestoy Guillaume	Miquelarra	Lieutenant de id			id
5.	Duhalde Pierre	Arroqui	Lierutenant de id			id
6.	Eyherabide Jean	Cristo	id			id

Dressé par nous maire de la Commune d'Ossès, assisté des Commissaires répartiteurs, la présente Liste, contenant six inscriptions.

à Ossès, le 12 mars 1841.

Beyrines, Bortheiry". (*)

Note.

(*) Les deux signatures sont les noms des "répartiteurs".

*

X. 1842-1863. "Cahier pour la transcription des procès verbaux commencé le 31 août 1842" tenu par "Dominique Etcheverry aîné" maire d'Ossès.

1. (En marge:) " 31 août 1842. *Guilamots* jeune contre *Laburra*.

L'an mil huit cent quarante deux et le trente août avant midi au lieu d'ossès, par devant nous Dominique Etcheverry aîné soussigné, maire de la Commune d'Ossès, s'est présent (sic) le sieur Laurent Jaureguiberry, maître jeune de *Guilamots* du quartier de *Gahardou* commune d'ossès laboureur y demeurant, lequel nous a dit que dimanche dernier vers une heure après midi, le nommé Putico Astahibia son domestique, âgé d'environ huit ans, étant dans la basse-cour de ladite maison de *Guilamots*, Jean dit Ganis Duhalde, fils premier cadet de la maison de *Laburra* dudit *Gahardou* se mit, de la muraille de son jardin, à l'apostropher en lui disant: où as-tu ton maitre, ce diable cochon, ce diable de fourbe? qu'en entendant ces mots, le comparant sortit de sa maison à la basse-cour; qu'aussi tôt ledit Duhalde courut à lui, et commença à le battre; qu'aussi tôt après survinrent à leurs débats le pere, la mere et les trois sœurs dudit Duhalde; qu'à cette réunion, il pensa s'échaper de leurs mains; qu'il rentra dans sa maison; mais qu'encore la sœur aînée jeta une pierre dans la cuisine de *Guilamots* par la fenêtre; et que tandis qu'elle allait y jeter une autre pierre, elle en fut empêchée par le sieur Domingo Ansola maitre jeune de la maison d'*Etcheberry* dudit *Gahardou*, qui y était survenu avec plusieurs autres, parmi lesquels il cite les noms de Ganish et Manesh freres, fils de *Portolo*, Sauveur et Catherine mari et femme, maitres jeunes d'*irigoin*, dudit *Gahardou*, Mayi ancienne cadette dudit *irigoin*, Ganis et Antton freres, fils d'*Etcheberry*, St.Jean et Gracieuse mari et femme, maitres de *Mocart* dudit *Gahardou*; Que pendant ces débats, il avait reçu plusieurs coups et blessures, dont il nous a montré des marques ensanglantées au doigt index de la main droite et au visage et au cou; Que pendant ces débats encore la sœur aînée dudit Duhalde se permit de traiter le comparant de putassier et sa femme de putain, en répétant beaucoup de fois, et ajoutant en termes basques *urde puta çarra*, et en reprochant encore au comparant qu'il avait sa chemise au corps. il se plaint encore de n'avoir pu faire sortir ces gens de *Laburra* de sa basse-cour, malgré toutes ses défenses et qu'ils ne s'en allerent que lorsqu'il leur plut de le faire.

Et aux fins de faire punir comme de droit ledit Duhalde et ses pere et mere et ses sœurs il nous a demandé acte de ce dessus, ce que nous lui avons accordé pour lui servir (...) raison; et il a signé avec nous les jour mois et an ci-dessus.

Signé: Jaureguiberry - Signé: Dque. Etcheverry aîné, maire."

2. (En marge:) 1er nov.re 1842. (...) *urrutibets* sauve l'heritiere de *Mendiguibel*

"L'an mil huit cent quarante deux et le premier novembre à quatre heures après midi, dans la maison commune d'Ossès, par devant nous Dominique Etcheverry aîné, maire de la commune d'Ossès, s'est présenté le sieur Domingo Monyo, agé de trente trois ans maitre jeune de la maison d'*urrutibets* du quartier d'*ugarçan* en Ossès, laboureur y demeurant, lequel nous a exposé que dimanche dernier trente octobre, entre neuf heures et dix heures du matin les eaux étant grosses, et la rivière de *Laca* étant élevée au point d'effleurer le pont d'*ugarçan* trop délabré pour le passage des bestiaux, Marie iriart fille aînée de *Mendiguibel d'ugarçan*, âgée de dix ans, montée sur son âne se hasarda à passer ladite rivière au gué voisin au-dessus du pont; mais qu'elle fut entraînée facilement avec son âne par la force du courant jusqu'à environ trente pas au-dessous dudit pont, où elle réussit à se prendre à de (sic) branches et des ronces qui avançaient dans ladite rivière et qu'elle s'y tenait attachée à une branche d'aune, d'où elle ne pouvait cependant passer à la rive voisine à cause des ronces et des épines, du fourré et de l'escarpement qui l'en empêchaient, qu'elle y aurait péri infailliblement sans le secours d'autrui; que sa compagne Marie Harsou, d'*iriberri en Cize*, agée de 25 ans ouvriere de *Mendiguibel*, et Jeanne Perousqui femme Bidart âgée de trente trois, maitresse jeune de *Cotroil* dudit *ugarçan* la voyant en cette extrémité, n'osaient point aller lui donner secours à cause des difficultés et du danger qu'il y avait à courir; mais que sur ces entrefaites l'exposant étant survenu à cet endroit, et voyant la position et le péril extrême de ladite Marie iriart, n'hésita pas un instant à faire tous ses efforts pour la sauver, et qu'il réussit à s'en approcher et à la saisir, étant jusqu'au ventre dans un courant rapide qui l'aurait entraîné s'il ne se fût tenu fortement aux branches et aux ronces, à travers lesquelles il aurait réussi encore à remonter ladite fille au bord ou à la rive élevée qu'elle est.

De tout quoi l'Exposant nous a demandé acte, en nous priant de lui obtenir une récompense pécuniaire pour le devouement et la générosité dont il a fait preuve, et que nous certifions véritables d'après les attestations desdites Marie iriart, Marie harsou et Jeanne Perousqui, et autres renseignements que nous avons pris.

En foi de quoi fait à Ossès, les jour, mois et an que dessus. et l'Exposant ni les autres n'ont signé pour ne savoir écrire.

3. (En marge:) 28 no.bre 1842. (...) de Jean dit gashtë iriartegaray aîné de *Capitain*

"L'an mil huit cent quarante deux et le vingt-huit novembre, vers les neuf heures du matin, nous Dominique Etcheverry, maire de la commune d'Ossès, faisant les fonctions d'officier de police auxiliaire de Monsieur le procureur du Roi, sur ce qui a été rapporté par son pere, que

Jean dit Gashtë iriartegaray fils aîné de la maison de *Capitain* du quartier d'*Ahaice* de cette commune d'Ossès âgé de vingt-six ans, laboureur y demeurant, se trouvait alité dans ladite maison de *Capitain* par l'effet des coups qu'il avait reçus vendredi dernier au soir à son retour de la foire de *helette*, nous nous sommes transportés, accompagné de notre secrétaire, dans ladite maison de *Capitain*, pour constater l'état dudit Jean iriartegaray, et rédiger son rapport: Et en effet, nous avons trouvé ledit iriartegaray couché dans la chambre attenante à la cuisine au rez de chaussée de ladite maison; et ayant fait lever par sa mere le bandage ou le premier appareil qui couvrait sa principale plaie au-dessus du front, nous avons reconnu une enflure s'étendant vers le coté droit du haut de la tête, et qui était couverte en partie par des compresses et qu'il nous a dit avoir été posées samedi dernier au soir par Mr. Laugier Docteur médecin d'*irissarry* et que nous n'avons pas cru à propos de faire lever, mais sur lesquels le dit sieur Laugier fera son rapport, ainsi que les autres coups et blessures qu'il avait sur plusieurs parties de son corps: Après quoi, le dit iriartegaray interrogé sur les causes et les circonstances de ses blessures, nous a dit qu'après avoir bu deux litres de vin dans l'auberge de *Piarresenia de helette* avec Gracien iribarne d'*Ahaice* son compagnon et avec Ganis et Manesh Bidart frères fils cadet de la maison de *Mocho* dudit *Ahaice*, demeurant à *Jaxu*, ledit Manesh charpentier et Ganis domestique chez *Lohiola*, dont le fils aîné était aussi avec eux ainsi que le nommé Erlando et un autre jeune homme; ils marchaient vers Ossès, et qu'après d'un four à chaux de M. Larre médecin de *helette*, ledit Maneis Bidart insista sur certains propos impertinents, l'Exposant lui dit: que veux-tu tirer de ces propos à cette compagnie? Qu'alors ledit Manesh le prit au collet d'une main, et lui donna une poussée avec le bout du bâton; qu'aussitôt il fut pris par derrière par ledit Lohiola fils qui lui tenait les deux bras et qu'en même temps il était excédé de coups de bâton par lesdits Ganis et Manesh Bidart freres, et par ledit Erlando qu'ils appelaient leur voisin; Et qu'en cet état il fut enfin delivré desdits Bidart avec l'aide dudit Lohiola fils, qui en eut pitié; Et qu'il se retira la nuit chez lui avec l'assistance dudit Gracian iribarne son compagnon.

De tout quoi il nous a demandé acte, ce que nous lui avons accordé pour servir à ce que de raison: et il a signé (à la minute) avec nous les jour mois et an ci-dessus."

4. "Déclaration de la dame de *Jessussenia*, sur le foin de 2 jeunes Bohémiens.

L'an 1843, et le 18 mars, à sept heures du matin, par devant nous Dominique Etcheverry aîné maire de la commune d'Ossès, et d'après notre réquisition, s'est présentée Marie inchauspe femme Jonco, maîtresse avantice de la maison de *Jessussena* du quartier *Ahaice* de cette commune d'Ossès, pour faire sa déclaration au sujet de deux charges ou deux linceulées de foin, saisies hier de grand matin ou vers minuit par

deux douaniers d'*irissarry* sur deux jeunes Bohémiens assez près d'une borde d'*irigoisart d'Ahaice en ossès*, où les dits Bohémiens ont leur retraite; lequel fait paraissant suspect aux dits douaniers, les bohémiens alleguerent avoir acheté ledit foin à ladite Marie inchauspé pour la nourriture d'une vache bretonne qu'ils disaient avoir dans ladite borde.

Et en effet, lad. Marie inchauspe, interrogée par nous, et sommée de dire la vérité, a déclaré avoir convenu avec une nommée Catalin sœur desd. Bohémiens, de mettre à leur disposition dans une borde de la maison de *Jessussena*, pour le prix convenu entr'elles, deux linceulées de foin, ce qu'elle avait executé avant hier; et dont elle avait vérifié l'enlèvement avoir été fait hier de grand matin, puisque une sœur de ladite Catalin se présentait pour la pointe du jour chez *Jessussena*, pour demander à ce que la comparante allât à *irissarry* pour la justification desd. jeunes Bohémiens, qui y avaient été conduit d'abord avec leur foin.

Et lecture faite à lad. Marie inchauspe de cette declaration, elle l'a affirmée véritable, et y a persisté; et elle n'a signé pour ne savoir écrire selon qu'elle l'a déclaré.

De quoi nous avons dressé le présent acte les jour, mois et an que dessus

5. 10 et 11 avril 1843: deux pétitions au Préfet écrites sur deux colonnes séparées, au nom de Pierre Uhide et Pierre Florence chocolatiers (et un "Certificat pour le taureau" du 19 janvier).

(En en-tête:) "Copié le 11 avril 1843. les deux pétitions ci après - sur la demande de (...) Uhide Prre. chocolatier de profession habitant de la commune de *St Etienne de Baigorry*

A Monsieur le Préfet des Basses-Pyrénées officier de la Legion d'honneur.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis dans l'intention de travailler pour mon compte particulier dans mon état de chocolatier, et pour cet effet, d'établir une petite fabrique au centre de notre commune, non loin du bureau des douanes, à distance de deux heures de marche de l'extreme frontiere; et pour cela les reglements de l'administration des douanes exigent que je vous soumette préalablement un dessein, pour en obtenir la dispense nécessaire.

En conséquence, Monsieur le Préfet, je vous supplie de provoquer une autorisation qui me donne pouvoir de me mettre à l'œuvre le plus tôt possible. Par ce bienfait vous consoliderez l'existence de ma famille, et favoriserez l'industrie commerciale.

Je me sou mets d'avance, Monsieur le Préfet aux investigations de Mrs. les Employés des douanes en me conformant aux exigences de droit de leur part.

J'ai l'honneur de vous remarquer qu'il existe déjà dans cette commune une première fabrique. J'espère que je serai aussi heureux que son gérant pour en établir une seconde.

Je porte également à votre connaissance, Monsieur le Préfet, que je suis en outre cirier et confiseur. Je demande aussi la licence d'exercer cette industrie conjointement avec celle de chocolatier.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet de vous présenter les sentiments de mon profond respect.

Le nom et l'endroit de.

Certificat de M. le Maire."

(Sur le deuxième colonne:)

"A Monsieur le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Préfet des Basses-Pyrénées.

A l'honneur d'exposer avec respect Pierre Florence, chocolatier, natif de *Mendiondo*, disant qu'ayant déjà travaillé pendant plusieurs années dans une fabrique de chocolat dans la commune de *St. Etienne-de-Baigorry*, il désire maintenant d'établir une petite fabrique de chocolat pour son soumettant aux investigations des douaniers.

Mais les Règlements des Douanes exigeant une autorisation à cet effet, L'Exposant vous prie humblement, Monsieur le Préfet, de vouloir bien lui accorder ou faire obtenir l'autorisation qu'il demande. Et il se louera de votre bonté.

A Ossès, le 10 avril 1843.

P. Florence.

Vu la pétition ci dessus, le Maire d'Ossès est d'avis que le pétitionnaire obtienne l'autorisation requise pour établir une fabrique de chocolat dans cette commune.

à Ossès, le 10 avril 1843-"

(Au bas de la même feuille:)

"Certificat pour le taureau, à prime.

Nous Maire d'Ossès, canton de St. Etienne de Baigorry, certifions que le taureau que le sieur Pierre Elgart de cette commune se propose de présenter aujourd'hui au concours cantonal est en sa possession depuis; que ce taureau est âgé de et que le propriétaire s'engage à le garder pendant un an à dater de ce jour, s'il obtient la prime.

Ossès, le 19 janvier 1843. Signer, et le sceau."

6. 23 mai, 12 juin 1843. (En marge:) "Fabrique de chocolat.

Copie de l'autorisation, demandée en l'autre part par Pierre Florence.

Département des Basses-Pyrénées. - Nous, Maître des Requêtes, Préfet des Basse-Pyrénées, - Vu la pétition qui nous a été présentée par le

sieur Pierre Florence, demeurant à Ossès, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une fabrique de chocolat dans son domicile, - Vu l'avis favorable de M. le Directeur des douanes de Bayonne; - Vu les articles 37 et 41 du titre 6 de la loi du 22 août 1791; - Vu enfin l'article 75 du titre 6 de la loi du 30 avril 1806: - Considérant que la surveillance de l'établissement projeté ne présentera aucune difficulté aux agents de la Douane, - **Arrêtons** = 1° Le sieur Florence Pierre demeurant à Ossès, est autorisé à établir dans son domicile, une fabrique de chocolat, à la charge par lui de se soumettre aux formalités du compte ouvert en Douane, et au libre exercice de son atelier par les Employés sans l'assistance d'un officier municipal. = 2° une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mr. le Directeur des Douanes de Bayonne, chargé de faire surveiller l'établissement dont il s'agit. = Une autre ampliation en sera également transmise à Mr. le Sous-Préfet de l'arrondissement, qui devra en faire la notification au pétitionnaire = La présente notification ne recevra toutefois son effet, qu'après qu'elle aura reçu la sanction de M. le Ministre. - Pau en l'hôtel de la Préfecture, le 23 mai 1843. - Pr. le préfet, et par délégation, = Le conseiller de la Préfecture, = signé B. Mondiet = Pour Copie conforme. = Le sous-Préfet, = C. Dandurain.

Lettre d'envoi=Mauléon, le 12 juin 1843,= Monsieur le Maire (d'Ossès)

J'ai l'honneur de vous adresser un arrêté de M. le Préfet, qui autorise le sieur Florence Pierre de votre commune à établir dans son domicile une fabrique de chocolat.

Vous voudrez bien le lui faire parvenir sans retard.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de ma parfaite considération. = Le Sous-Préfet: c dandurain"

7. 6 juin 1843. (En marge:) "*Pelen contre Etchauz.*"

"L'an 1843. et le 6 juin, par devant nous maire d'Ossès, s'est présenté me sieur Jean Anchartechar, maître de la maison de *Pelen* du quartier d'*Eyharce* de cette commune d'Ossès, laboureur y demeurant, lequel nous a dit qu'avant hier dimanche de Pentecôte au soir, se retirant d'*Exave* chez lui, il rencontra vers 8 heures du soir à l'endroit appelé *Chori madarico erreca*, assez près de la maison de *Toutarras* dudit *Eyharce*, le nommé Peyo Poutoun maître de la maison d'*Etchauz* dudit *Eyharce*, tisserand y demeurant, lequel revenait la mesure du metre ou sa mesure de tisserand à la main, d'avoir vendu une pièce de toile dans la maison d'*ipoutcha* dudit *Eyharce*, et qui avait été garde champêtre précédemment; et que pour certaines raisons ou comptes relatifs à la dite charge de garde champêtre, le comparant étant créancier dudit Pouton, de trois francs, il les lui avait réclamés; que ledit Pouton lui répondit que le sieur Harotza lui avait fait grâce de pareille somme qu'il avait à prendre comme lui, et qu'il le priait aussi de lui faire grâce également de sa portion; mais que le comparant lui répliqua qu'il n'était pas en état de les

lui laisser, et qu'il avait besoin du sien, et qu'il voulait être payé; que là dessus ils se fâcherent, se battirent et que ledit Pouton étant armé de sa mesure de tisserand, lui en donna beaucoup de coups sur la tête, dont il nous a montré les traces, savoir: deux au haut du front, deux autres derriere la tête, et une trace livide au dessous de l'œil droit, portant sa tête pansée d'un mouchoir, et ajoutant qu'il a eu ses habits et sa chemise teints de sang, et tâchés de boue, pendant qu'ils se debattaient et se roulaient à terre; qu'enfin il réussit à lui ôter sa mesure, et qu'ensuite ledit Pouton lui fourrant la tête entre les cuisses, le jeta à terre dans un fossé, où il continua de lui donner des coups de pied jusqu'à ce que la dame ancienne de Toutarras survenant sur ces débats, l'eût délivré de ses mains. Sur quoi survint aussi le maitre jeune de Toutarras; et qu'ensuite ils se retirèrent chacun chez soi: mais que voulant faire punir ledit Pouton de ces excès, il nous demande acte de ce dessus, ce que nous lui avons accordé pour lui servir et valoir ce que de raison."

8. "19 juin 1843" (En marge: "*Tarbé*" et plus bas "grac. Mourguiart")

"Nous Dominique Etcheverry aîné, maire de la commune d'Ossès, certifions qu'ayant oui dire que quelques cabaretiers, après avoir expédié ou fait sortir le monde le soir des dimanches après l'heure de la retraite, les recevaient plus tard dans une heure avancée de la nuit, nous avons cru devoir en faire la vérification aujourd'hui lundi dix neuf juin mil huit-cent quarante trois. C'est pourquoi nous nous sommes rendus ce matin vers une heure de la nuit à la porte des cabarets, et n'entendant aucun bruit de plusieurs d'entre eux, nous avons passé outre; mais étant audevant de la maison de *Tarbé* du présent quartier de *horça en ossès*, où la nommée Gracianne Mourguiart, fille aînée d'*Esponda* dudit lieu tient cabaret, nous avons entendu un bruit assez remarquable de l'intérieur, et nous y étant introduits, nous avons trouvé une dizaine de personnes de la commune, dont plusieurs ivres, et faisant du bruit. Et nous avons déclaré à ladite Gracianne cabaretiere, qu'elle était en contravention aux reglements de la police, et que nous allions dresser procès-verbal contr'elle, pour la faire condamner aux peines de droit par le tribunal compétent.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte ledit jour lundi 19 juin 1843."

9. (En marge:) "23 juin 1843. *harronyo* contre *Pattar*."

L'an mil huit cent quarante trois, et le vingt trois juin devant nous Dominique Etcheverry, aîné, maire de la commune d'ossès, s'est présenté le sieur Pierre Laborde maître de la maison de *harronyo* du présent quartier de *horça en ossès*, charpentier y demeurant, lequel nous a dit qu'il se trouve molesté et incommodé par son voisin Domingo Bereterbide, maître de la maison de *Pattar* du même quartier *horça*, forgeron y demeurant, lequel ayant ses latrines avec les grandes issues vers la

maison de l'Exposant, et vers un chemin public, se permet de les vider par cette voie sans prendre les précautions convenables, et cause ainsi une odeur insupportable à l'exposant, à sa famille, et à tous les autres voisins et passants; que déjà l'Exposant l'avait averti et prié de ne pas agir ainsi, mais de faire un canal couvert pour vider lesdites latrines, ou de prendre quelque'autre précaution convenable; mais qu'il n'en a fait aucun cas, et que pour ainsi dire, il ne fait que rire de ceux qu'il voit ou qu'il entend se plaindre de l'incommodité causée par ses latrines: que quelquefois cette incommodité est telle que ledit chemin surnage des matières fécales, et que les cochons venant fouiller dans ces matières, causent ainsi une odeur insupportable.

A quoi voulant faire remédier par une bonne police, et faire punir même ledit bereterbide de ces désordres, qu'il renouvelle depuis six ou sept ans, malgré les plaintes de l'Exposant, il nous demande acte de ce dessus, ce que nous lui avons accordé pour lui servir et valoir ce que de raison, et il a signé avec nous.

Laberie; et Dque Etcheverry ainé maire."

10. (En marge:) "1er juillet 1843. Jean Larrabure, domestique de vacher de *Yonco-handy* pour capture de deux louveteaux.

L'an mil huit cent quarante trois et le premier Juillet par devant nous Dominique Etcheverry ainé maire de la commune d'ossès, s'est présenté le nommé Jean Larraburu, natif d'Irissarry, âgé de treize ans, demeurant depuis seize mois et demi, domestique ou petit berger dans la maison de *Yoncohandy* du quartier d'*Ahaice* de cette commune d'ossès, lequel nous a dit que dimanche dernier vingt-cinq Juin, vers huit heures du matin, étant à la recherche des vaches de la maison dans le bois d'*oyhanhandy* dans un recoin appelé *Bassassagar*, il apperçoit sous un châtaignier, deux louveteaux déjà assez grands, qui mangeaient un morceau de viande, que sa crainte de rencontrer leur mère ne lui permettait (...)" /suite au n° 12/

11. (En marge:) "Reclamation d'*Etcheberry de Gahardou*

A Monsieur le Sous-Préfet de Mauléon.

a l'honneur d'exposer avec respect Dominique Ansola; maitre jeune de la maison d'*Etcheberry du quartier de Gahardou* de la Commune d'ossès, laboureur y demeurant, disant qu'il s'est fait expliquer dans la matrice de la commune le contenu du folio 55, comprenant les propriétés ou les parcelles de sa dite maison d'*Etcheberry*, et qu'il a trouvé dans la ligne 17, le *pré de Lassarte* n° 482, de 30 ares 60 centiares porté à la 1ere classe, tandis qu'il ne devait être porté qu'à la 3e classe;

Et que le *pré Borthacopencia* dans la 34e ligne, n° 556, de 8 ares 50 c. est également porté à la 1ere classe, au lieu de l'être à la 5e comparativement aux types.

En outre, il a trouvé qu'on lui attribue dans la 15e ligne la terre *Ainineco landa* n° 406, de 24 ares 05 c. appartenant au sieur *Duhalde-Laburra* du folio 256,

Et qu'on attribue à celui-ci dans la ligne 29, la pature *Teileria* n° 417, de 25 ares 45 c. appartenant à l'Exposant.

Sur quoi il présente sa réclamation, à Ossès, le 13 juin 1843 et il n'a point signé pour ne savoir écrire. Ce qui est confirmé par nous maire d'Ossès soussigné. à Ossès, le 13 juin 1843."

12. (En marge:) "Suite du procès verbal de l'autre part du 1er Juillet 1843.

"(...) pas de s'approcher d'eux; mais deux chiens dont il était accompagné allèrent les attaquer, et les auraient bientôt déchirés; et que voyant que la louve ne paraissait pas, il osa aussi s'en approcher et les défendre des chiens, et qu'il les tua à coups de bâton; malgré quelques morsures qu'il lui faisaient aussi; et qu'il réussit à s'en emparer ainsi et qu'il les porta dans la dite maison de *Yoncohandy* où ils furent écorchés par Jean DELgue fils cadet de la maison; et que le maître lui-même voulant venir représenter leurs peaux avec leurs têtes et leurs pattes, en a été empêché par maladie de jour en jour jusqu'aujourd'hui qu'il se présente avec le Sieur Guillaume DELgue son dit maître avec les dites peaux, têtes et pattes pour réclamer la récompense qui est accordée à la capture de ces animaux.

En Effet nous avons examiné les dites peaux et nous avons bien reconnu quelles sont celles des deux louveteaux l'un mâle et l'autre femelle âgés d'environ trois ou quatre mois, tués depuis environ huit jours d'après leur état de mollesse et de putréfaction, le quel ne permettant point de les envoyer, ni en tout ni en partie à la sous-préfecture, nous avons cru qu'il suffirait de ce procès-verbal seul, que nous certifions véritable pour prouver audit Jean Larrabure la récompense qu'il mérite. En foi de quoi, fait à Ossès le jour et an dessus; et les dits Jean Larrabure et Guillaume Delgue n'ont point signé pour ne savoir écrire."

13. 5 août 1843: plainte de Etchechoury (*Piarrenia*) contre Boubée (*Barberania*).

"Lan mil huit-cent quarante trois, et le cinq aout, par devant nous Dominique Etcheverry aîné, maire de la commune d'Ossès, s'est présenté" le sieur Jean Etchechoury, maître de *la maison de Piarrenia du présent quartier de horça* de cette commune d'Ossès, aubergiste y demeurant, lequel nous dit avoir à nous porter une plainte et faire une dénonciation contre le sieur Pierre Boubée, *maître jeune de la maison de Barberania* dud. présent quartier de horça, receveur buraliste y habitant, lesquelles plainte et dénonciation il nous a fait de manière suivante:

1° Que led. Boubée lui fait payer les passavants trente cinq centimes, tandis qu'on les lui délivre a vingt cinq centimes dans les autres bureaux; à propos de quoi Mr. Passeman lui aurait dit de recourir à lui au besoin.

2° Que led. Boubée tient en même temps auberge et le bureau de tabac et le passavant, qui lui paraissent ne devoir pas être ensemble.

3° Que la surcharge de dix centimes provient apparemment dans la question du premier article, de ce que Pierre Oyhénart son beau-père qui ne sait pas lire, et peut à peine signer, se met caution pour les passavants.

4° Que beaucoup de personnes se plaignent de la mauvaise qualité de son tabac; et que pour particulariser, il a eu le sien de Durruty peintre-tapissier de St. Jean pied de port, qui a travaillé ici pendant quinze jours faire sécher au soleil le tabac trop humide, acheté chez lui; et que d'autres personnes se plaignent d'avoir payé 2fr. 25c. la qualité comune de tabac de 2 fr.

5° Que quand on va demander un passavant chez le dit Boubée on le trouve rarement chez lui, et qu'en son absence il a eu peine à avoir des passavants signés par sa femme ou son fils aîné.

6° Que ledit Boubée par sa position de buraliste, peut introduire chez lui le vin qu'il voudra, sans encourir le risque de payer l'amende, à laquelle il assujettit tous ses voisins.

7° Que comme bon voisin, il aurait supporté l'infériorité de sa position de non buraliste et de simple aubergiste, si ce n'eut été que led. Boubée s'est avisé de dénoncer pour avoir vendu le restant de quelques moutons tués pour sa consommation malgré qu'il eût connaissance que le plaignant informé par nous qu'il ne pouvait pas vendre un demi kilogramme de mouton sans le soumettre à prendre la patente de boucher avait fait cette soumission le 24 juillet dernier à St. Jean pied de port, devant Mr. Charles Harispe percepteur de notre canton, et qu'en tant que de besoin, il continue et renouvelle présentement la même soumission par le présent acte, n'ayant droit desir que l'égalité à laquelle ont droit tous les français, et ne voulant pas se soumettre aux caprices et à la malveillance, dit-il, dud. Boubée, qu'il accuse encore de lui avoir fait attendre un passavant jusqu'à ce qu'il convint de le lui donner le jour de jeudi saint passé, qu'il le trouva occupé à tuer une vache; et qu'en toute circonstance, il lui répugne de recourir à lui pour les passavants à cause de ses difficultés

8° Que quelque fois par fantaisie led. Boubée l'oblige de fournir une caution pour le passavant, tandis que d'autres fois il le lui accorde de sa signature.

9° Qu'en outre led. Boubée trafique en mulets, chevaux et vaches, et qu'il a une grande boutique, où il vend, outre les drogueries communes, des liqueurs, des bonnets de laine, et autres articles qui lui paraissent être au-dessus de la patente de boucher.

10° Qu'enfin le plaignant croyait pouvoir avec sa patente d'aubergiste qui lui compute 24fr. 67c. tuer et vendre quelques moutons dans cette saison de l'année, ne le faisant pas dans le reste du temps; mais que de plus il y a d'autres personnes qui tuent plus de moutons que le plaignant, sans que led. Boubée les dénonce, parce qu'elles contribuent d'accord à sa patente.

De tout quoi le plaignant nous a demandé acte, en nous priant de vouloir l'adresser à M. le procureur du Roi à St palais, et il a signé avec nous les jour mois et an ci dessus."

14. (En marge:) "Plainte du Sr. Jn. Borthairy maitre de *marichuri de Gahardu*, contre Pierre Etchechouri maître de *Ganatho* du même quartier

L'an mil huit cent quarante trois et le six septembre par devant nous Dque Etcheverry aîné maire de la Commune d'osses s'est présenté le Sieur Jean Borthairy maitre de lad maison de *Marichury* du quartier de Gahardou de cette commune d'ossés laboureur y demeurant, lequel nous a dit vouloir porter sa plainte en justice contre le Sieur Pierre Etchechouri maitre de la *maison de Ganatto et de celle de Betrilus du dit quartier de Gahardou* laboureur y demeurant, et qu'à cette fin il nous priait de vouloir rediger sa plainte, ce que nous avons fait ainsi qu'il suit: Savoir que lundy dernier quatre de ce mois, le dit Etchechoury s'est permis de couper de la fougère dans une etendue d'environ treize ares dans une fougeraie ou pature appartenante au plaignant, et comprise dans la matrice de ses propriétés pour l'étendue de six hectares soixante trois ares et vingt centiares dans le lieu dit *Ametzaté*, et porté aussi dans le plan sous le n° 79 que voulant faire punir le dit Etchechoury conformément a la loi, il nous demandait acte de sa plainte, ce que nous lui avons accordé pour lui servir ce que de raison et a signé avec nous.

Borthairy. Dque. Etcheverry, aîné, maire"

15. (En marge:) "Etienne Ithurralde maître de la maison *Marcossenia, aubergiste d'ossés quartier d'Eyharce*. 11. 7bre. 1843.

Le lundy onze septembre mil huit cent quarante trois Dqsue. Etcheverry aîné, maire de la commune d'ossès certifions que faisant hier au soir jour de dimanche notre ronde ou visite dans les auberges et les cabarets pour s'assurer, si on y donnait à boire et à manger, ou si on tenait encore du monde, après la retraite sonnée à 9 heures du soir, en contrevention aux lois et aux reglements et nous étant introduits vers l'heure de minuit dans la *maison d'Athereits dite autrement Marcossenia au quartier Eyharce* de cette commune de cette commune d'ossès, ou il y a auberge tenu par le sieur Etienne Ithurralde maitre de la dite maison nous y avoins trouvé environ une Dizaine de personnes de la commune même d'ossès, y étaient encore à boire depuis depuis (sic) le soir du dimanche; ce que voyant, nous avons déclaré au dit Etienne Ithurralde qu'il était en contravention aux Reglements de police, et que nous allions

dresser procès-verbal, pour le faire condamner à l'amende par le tribunal de police. En foi de quoi ossès, le jour mois et an ci-dessus."

16. (sans marge ni titre)

"Ce lundi onze septembre mil huit cent quarante trois, nous Dominique Etcheverry aîné, maire de la commune d'ossès, certifions que faisant notre ronde ou visite des auberges et cabarets, après la retraite sonnée après les neuf heures du soir, pour voir si on donnait à boire et à manger, ou si on y tenait même du monde contrairement aux lois et règlements de police; et après avoir fait premièrement notre tournée dans les quartiers d'Eyharcé et d'Exave, nous nous sommes introduit vers une heure de ce matin dans *la maison de Tarbé du présent quartier de Horça en Ossès*, où il y a une auberge tenue par Gracianne Mourguiart, fille aînée de la *maison d'Esponda dudit Horça*, locataire dans ladite maison de Tarbé; et nous y avons trouvé plusieurs personnes de dehors, habitants de la commune, dont quelques-uns s'empresaient d'éviter d'être connus de nous et d'éviter notre présence en se sauvant par les fenêtres ou autrement; Et cependant nous y avons reconnu le sieur Pierre Etchechury, maitre *des maisons de Ganatto et de Betriluz*, et le sieur Laurent Jaureguiberry maitre jeune de la *maison de Guilamots, les deux du quartier de Gahardou en Ossès*, laboureurs y demeurants; et nous leur avons déclaré, ainsi qu'à ladite Gracianne Mourguiart aubergiste qu'ils étaient en contravention auxd. reglements de police; et à celle-ci en recidive à cause de notre procès-verbal du 19 juin dernier; et que nous allions dresser procès verbal contre les trois pour les faire condamner aux amendes par le tribunal de police. = En foi de quoi, fait à Ossès les jour mois et an ci dessus."

17. (En marge:) "1er janvier 1844. *iriberrigaray et Errecato*. (*)

L'an mil huit cent quarante quatre, et le premier Janvier, s'est présenté *Sanche dit Cadet Arbelbide, fils aîné de la maison d'iriberrigaray* de cette commune d'Ossès, laboureur y demeurant, lequel nous a dit qu'hier au soir vers minuit il se retirait chez lui, et se trouvant derriere la maison *d'ibarmendiburu de horça* avec son oncle *Cadet Daguerre, maitre de la maison d'Etcheberry de horça*, ils entendirent répéter le mot coucou - qu'ils prirent pour un mot ou un cri de défi, prononcé par Léonard Oyhanart maitre de la *maison d'Errecato* et par Martin Ibarrondo maitre jeune de la maison de *Sastria*, les deux de horça, qui criaient coucou iriberri! quartier dudit Arbelbide comparant; que celui-ci ayant aussi crié coucou horça! les deux de horça vinrent aussi derriere la maison d'ibarmendiburu, et que là, ledit *Léonard Oyhanart-Errecato* attaqua avec les dents le comparant, et qu'il lui mordit le pouce et le petit doigt de la main droite, ou nous avons vu réellement les traces de fortes morsures; qu'on outre il lui a déchiré la veste et le gilet.

De tout quoi il nous a demandé acte, ce que nous avons accordé pour servir et valoir ce que de raison; et n'a signé avec nous pour avoir déclaré ne pouvoir le faire à cause de la blessure du pouce.

Dque. Etcheverry"

(*) Voir le récit plus complet du même incident par la partie adverse au n° 20 ci-dessous.

18. (En marge:) "Jesus: Etat des pertes

Copie de l'Etat présenté le 31 décembre 1843.

Pertes et accidents imprévus. Estimation approximative des pertes

Département des Basses Pyrénées, Arrondissement de Mauléon, Canton de St. Etienne de Baigorry; Commune d'Ossès.

Etat d'un habitant de la commune d'Ossès qui a des pertes par l'effet de l'Epizootie, pendant les onze derniers mois inclusivement.

(Texte en 4 colonnes, la quatrième mise ici à part et en dessous

nom et prénom Etat (...) de l'habitant	nature	evaluation des pertes	contribution par le perdant	reuni
<i>Pierre Jongo, dit</i>	4 vaches	600 fr.		
<i>Jesus, laboureur</i>	1 genisse	80"		
de la commune	2 veaux	160"		
d'Ossès,	1 truie	78"		
quartier d'Ahaice	31 brebis	310"		
	14 antenoises	105"		
	11 chevres	100"		
	1 baudet	45"		
	4 porcs	60"		
	1 cheval	200"		
	Total	1738"		

(4ème colonne)

Etat sur ses facultés foncières et immobilières et du détail de l'aisance ou de gêne, s'il est en état de réparer ses pertes sans le secours du Gouvernement.

Ses facultés et ses moyens sont beaucoup plus en de là qui ... à l'aisance qu'il n'avait d'autre ressource que de ses bestiaux pour l'entretien de sa famille au nombre de sept. Cette perte l'a mis dans la détresse la plus absolue, il ne pourra désormais remonter ses pertes à moins d'un secours du gouvernement, qu'il sollicite et implore sa bienfaisante justice pour qu'il veuille lui accorder se cours a raison de ses pertes.-

Fait et rédigé par nous maire de la Commune d'Osses le présent Etat montant à dix-sept cents trente huit francs.
à Ossès le 27 décembre 1843."

19. (En marge:) "Département des Basses-Pyrénées. Arrondissement de Mauléon. Canton de St. Etienne de Baigorri. Commune d'Ossès. Copie d'un autre papier du même Jesus, en une page.

L'an mil huit cent quarante trois, et le vingt sept décembre à dix heures du matin, nous maire de la commune d'Ossès, Etant instruit que le sieur *Pierre Jonggo dit Jesus*, laboureur de la commune d'Ossès, avait éprouvé la perte de presque la totalité de son bétail, nous y sommes rendus au domicile dudit Jonggo dit Jesus, accompagné des sieurs
(laissé en blanc)

Les deux membres du conseil municipal, où nous avons remarqué qu'une vache était morte subitement; et d'après les renseignements et vérifications que nous avons pris, il paraîtrait que depuis environ vingt jours, qu'il vient de perdre une vingtaine de brébis, un baudet, et quatre petits porcs. Il a aussi éprouvé d'autre menu et gros bétail pendant les onze derniers mois inclusivement, le tout designé et évalué ci après, savoir

1° quatre vaches, estimées six cents francs	600fr.00c
2° une genisse, estimée quatre vingt francs	80" 00
3° Deux veaux estimés cent soixante francs	160" 00
4° une truie âgée de deux ans, estimée soixante dix huit fr.	78" 00
5° trente une brébis estimées à raison de dix francs chaque, trois cent dix francs, à	310" 00
6° quatorze antenoises, estimées à raison de sept francs cinquante centimes chaque, cent cinq francs	105" 00
7° onze chevres, estimées à raison de dix francs chaque, cent fr.	100" 00
8° un baudet, estimé quarante cinq francs	45" 00
9° quatre porcs esimés à quinze à quinze francs chaque, soixante fr.	60"00
10° un cheval deux cents francs	200" 00
Total dix sept-sept cents trente huit francs	1738"

fait et clos à Ossès les jour, mois et an que dessus.

Les Membres

Le Maire"

20. (En marge:) "1er janvier 1844. *Errecatto* c. les fils *iriberrigaray* et *Arroqui*.

Le premier janvier mil huit cent quarante quatre, pardevant nous Dominique Ertcheverry aîné, maire de la commune d'Ossès, s'est présenté le sieur *Léonard Oyhenart*, maitre de la maison d'*Errecatto* du présent quartier de *Horça* en Ossès, tisserand y demeurant, lequel nous a dit qu'hier soir vers minuit il sortit de la maison de *Barberarenia* dudit *Horça*, en compagnie et de bon accord avec le maitre jeune de *Sastria*, et le

maitre de *harronyo* les deux de *horça*, et avec *Sanche dit Cadet Arbelbide* fils ainé d'*iriberrigaray*, et *Ganis haurra Duhalde* fils d'*arroqui*, ces deux derniers du quartier d'*iriberry* en *Ossès*; que ces deux derniers s'étant arrêtés quelque peu vers le derriere de la maison d'*ibarmendiburu* de *horça*, les trois autres avaient pris le devant; et qu'ensuite ledit *Arbelbide* se mit à crier coucou Horça, bitor iriberry! qu'il répéta beaucoup de fois; que ces cris étant une insulte et un defi pour le quartier de *horça*, ledit maitre de *Sastria* voulut aller vers ceux d'*iriberry*; mais que ledit *harronyo* et le comparant faisaient leur possible pour l'en empecher; et que les autres avancerent aussi, et qu'ils ne purent empêcher la rencontre; qu'alors ledit *Arroqui* donna une poussée au comparant, et qu'aussitot le dit *Arbelbide* l'assaillit par derriere et lui donna beaucoup de coups de poing dont il a des traces dans les tumeurs ou enflures qu'il a à la tête, ainsi que diverses égratignures que nous avons vues dans son cou et dans son visage; et que meme ledit *Arbelbide* s'étant avisé de fourrer sa main dans le bouche du comparant, comme pour la lui fendre, celui-ci fut alors forcé d'attaquer cette main avec ses dents; qu'enfin il a eu aussi sa chemise, sa veste et son gilet déchirés dans cette rencontre, et qu'ensuite s'en étant dépêtré, et s'étant retiré chez lui dans la *maison d'Errecato*, lesdits *Arbelbide* et *Arroqui* venant à passer plus tard tout près de là, répéterent les cris de coucou et autres cris pour provoquer et le menacer pour la suite, en le défiant de sortir à sa porte s'il avait du cœur et s'il était homme; et qu'il s'en souviendrait encore, et autres pareilles menaces. De tout quoi le comparant nous a demandé acte, et nous le lui avons accordé pour lui servir et valoir ce que de raison, et il a déclaré ne savoir signer.

De plus, le comparant ajoute que dans ladite rencontre led. *Arbelbide* avait le couteau ouvert à la main, et criait je t'arracherai l'ame, et qu'on eut beaucoup de peine à le contenir. De quoi acte pareillement aux mêmes fins.

D. E."

21. (En marge:) "9 janvier 1844. *Betri Pattar* noyé. *Jean Mendilaharsu*

L'an mil huit cent quarante quatre, et le neuf du mois de janvier, nous *Dominique Etcheverry* ainé, maire de la commune d'*Ossès*, sur le rapport qui nous a été fait qu'il se trouvait un homme noyé, et rejeté ou déposé par *la riviere de Laca* sur une prairie d'*Arroqui d'iriberry* en *Ossès*, un peu plus haut que le *pont de Sarive* (*), nous nous y sommes rendu vers les onze heures du matin pour faire les constatations, accompagné de *Mr. Jean-Pierre Beyrines* chirurgien, et étant arrivés auprès du corps dudit homme, nous l'avons reconnu pour être celui de *Jean dit Betri Mendilaharsu*, âgé d'environ quarante neuf ans, ancien fils cadet de *la maison de Pattar* du quartier de *Horça* en *Ossès*, laboureur y demeurant, célibataire, chargé particulièrement de garder et de soigner le même troupeau de ladite maison; et comme nous étions à la recherche d'autres

renseignements, sont intervenus le pasteur d'*Anchela* et le pasteur de *Sastriarena de Horça* qui avaient coutume d'aller avec ledit Mendilaharsu à la montagne de *Baïgoura* pour la conduite et le soin de leurs troupeaux respectifs, savoir Pierre Uhalde âgé de 16 ans, fils de *Bichar de Lafonderie*, pasteur d'*Anchela*, et Raimond Aphaï, âgé de 17 ans, fils de *Gaztiarena de horça*, pasteur de *Sastriarena*, lesquels, après avoir promis sous serment de dire la vérité, ont déclaré unanimement que hier lundi, après s'être acquitté de leur tâche pour leurs troupeaux, ils se rendirent les trois auprès du passage à gué et à roc dudit torrent d'*Elouet-erreca*, qui se trouve un peu au dessus du vieux moulin d'*Elouet-erreca* vers les cinq heures du soir; mais que les grandes pluies de toute la journée ayant fait grossir extrêmement ledit torrent, ils hésiterent à tenter le passage devenu très périlleux; mais que ledit Mendilaharsu se voyant plus âgé et plus fort que les dits déclarants, osa le tenter, malgré leurs représentations, en s'appuyant de son bâton contre la grande rapidité du courant; mais qu'il eut bientôt de l'eau jusqu'aux hanches et même jusqu'au cou, et qu'aussitôt il fut entraîné par la violence de l'eau sans qu'il put s'aider de rien, et sans qu'ils pussent lui donner aucun secours, et qu'il roula ainsi dans les grandes chutes rocailleuses dudit moulin et dans les précipices inférieurs, et qu'ils prirent un autre chemin pour se retirer chez eux, et donner avis de cet accident dans la maison *Pattar*.

Nous avons constaté, en tant que de besoin, que ledit Mendilaharsu portait encore après environ un quart de lieue d'entraînement, une grande veste, un gilet rouge en laine, un pantalon noir d'étoffe, une chemise, une paire de chaussettes blanches de laine et qu'il y avait dans ses poches un chapelet et une pièce de cinq centimes.

Après quoi, Mr. Beyrines ayant procédé, sur notre invitation à la visite du cadavre, a déclaré que, malgré des plaies à la tête, et de très-fortes contusions surtout à la tête et en divers points du corps, occasionnés par des chutes qu'il a du faire surtout dans deux précipices très profonds, il est mort d'asphyxie par submersion.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec Mr. Beyrines, et non les dits uhalde et Aphaï pasteurs, pour ne savoir écrire, après qu'il en a été fait lecture.

Signé: Beyrines et Dque. Etcheverry aîné, maire."

(*) Ce nom d'un ancien pont sur le Laca en aval d'Iriberry au bas de la maison d'Arroki est probablement celui de l'actuel pont dit de "Sabio" vers Irissarry, ou d'un ouvrage qui l'a précédé dans le même secteur.

22. (En marge:) "21 mai 1844. *Elichat*

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt-un mai à huit heures du matin par devant nous Pascal Delissague adjoint au maire de la commune d'ossès, s'est présenté le sieur Dominique Camino, maître ancien de la maison de *Bichargorry du quartier d'iriberry* de cette commune d'ossès, gardebois duement (sic) assermenté; lequel nous a déclaré que

faisant sa tournée après midi, il surprit hier vers sept heures du soir, le nommé Pierre Amestoy, héritier de la *maison d'Elichat* dudit quartier d'iriberry, qui coupait des pieds de tausin dans le tausinat de l'ancienne *borde d'Etchechury*, appartenant à Mr. Etcheverry, maître de la *maison de Harismendi*, maire de cette commune, et qu'ayant dit audit Amestoy: tu travailles là dans un bon poste, celui ci lui répondit: oui c'est vrai: et qu'il constata avec ledit Amestoy qu'il avait déjà coupé sept pieds de tausin de la grosseur d'environ le poignet, et qu'il les avait ébranchés et préparés de manière à les porter sur l'épaule: et qu'enfin ledit Camino gardebois allant continuer sa tournée en diligence, par le côté de lad. *borde d'Etchechury*, led. Amestoy le suivit portant lesd. sept pieds de tausin qu'il déposa sur la pile de fougère qui se trouve auprès de lad. *borde*

A quoi ledit Camino ajoute qu'ayant lieu de penser que ledit Amestoy est un de ceux qui se permettent de commettre de tels actes sur la propriétés (sic) d'autrui, il demande qu'il soit puni suivant la rigueur de la loi; auquel effet il a demandé acte de sa déclaration, qu'il certifie véritable et a affirmé sous serment. et qu'il n'a point signé avec nous, pour ne savoir écrire les jour mois et an ci-dessus.

Enreg.é à St. Jn. pied-de-port le 23 mai 1844.

8°. 2 V°. c. 5. Reçu 2 fr; decime (sic) 20 centimes

Signé: Baudon"

23. (En marge:) "Esponda, Elichat et Sisto.

L'an mil huit cent quarante quatre, et le onze juin je soussigné Dominique Etcheverry, aîné, maire de la commune d'ossès, certifie, que le sieur *Gratien Mourguiart Esponda instituteur du présent quartier de horça*, me fit savoir le cinq de ce mois par son fils dit Cadet, qu'on lui avait enlevé de sa fougère un certain nombre de fagots d'écorces de tausin qu'il avait faits dans son tausinat; et que sur mon observation qu'il ferait mieux d'attendre d'attendre (sic) l'apparition de quelque coupable pour venir enlever deux fagots qui avaient été déposés ou cachés (sic) par le voleur dans la fougère d'*Eyherassarry*, ses gens appostés surprirent en effet la nuit du cinq au six dud. mois, le nommé *Pierre Amestoy héritier de la maison d'Elichat du quartier d'iriberry en ossès* qui venait pour enlever lesdits fagots avec le sieur ~~*Jean Pierre orpustan maître de la maison de sisto d'iriberri*~~ (passage barré, et au-dessus:) et qui avoua que la veille il était accompagné dans ledit vol d'écorces, et qu'au lieu de me les amener devant moi (barré, au-dessus:) dénoncer, et d'en porter plainte en règle selon les lois et les régler (sic), ledit Mourguiart a cru à propos de faire aller devant lui lesd. Elichat et Sisto devant lui (sic) et de convenir avec eux que moyennant dix (barré, au-dessus:) quinze francs qu'ils lui payeraient, il leur pardonnait cette action et les tiendrait quittes de cette affaire; mais comme de tels arrangements sont blamables et punissables selon la loi, j'en ai dressé le présent rapport pour l'envoyer à Monsieur le

Procureur du roi, afin qu'il veuille poursuivre et faire punir suivant la loi, lesdits Elichat, Sisto et Mourguiart, tous les trois pour leur vol et connivence. Dont acte fait à ossès, les jour mois et an ci-dessus."

24. (Sans titre, sur deux colonnes)

(Colonne de droite:)

"A Monsieur le Sous-Préfet du 3ème Arrondissement des Basses-Pyrénées

Ont l'honneur d'Exposer les sieurs *Jean Etcheverry et Salvat Anchouarena*, le premier maitre de la *maison d'Anchart* et l'autre de celle de *trounday*, ~~de la commune d'ossès, quartier d'Eyharcce~~ (barré) tous deux propriétaires cultivateurs de la commune d'ossès, quartier d'Eyharcce y demeurant

Disant qu'ayant besoin d'un garde pour la, surveillance de leurs propriétés et bois situés en la commune d'ossès, ils ont fait choix, dans cet objet, du sieur *Jean heguy douanier retraité* âgé de cinquante trois ans, de la dite commune d'ossès, y demeurant, auquel ils prient Monsieur le Sous-Préfet de vouloir accorder une commission de garde particulier pour pouvoir exercer ses fonctions

Et les dits Jean Etcheverry et Salvat Anchouarené (sic) n'ont signé pour ne le savoir

à ossès le 14 Dbre. 1844."

(Colonne de gauche, 1er paragraphe:)

"Nous Maire de la commune d'ossès, déclarons et certifions que le sieur Jean heguy dénommé ci-contre, est de bonne vie et mœurs, que sa conduite est fort bonne et exempte de tout reproche.

En foi de quoi nous lui avons delivré le present certificat

à ossès le 14 Dbre. 1844

D.. Et ainé"

(2d paragraphe:)

"Je soussigné maire de la commune d'osses certifie que la nommée *Marie Oyhenart* ne possède ni meubles, ni immeubles, dans cette commune

En foi de quoi

osses le 14 Dbre. 1844"

25. (En marge:) "Gratianne mourguiart femme de Erramounde-behere Aubergiste

Nous Dominique Etcheverry ainé, maire de la commune d'ossès, soussigné, certifions que nous étant occupés de faire la visite des auberges après l'heure de la retraite, pour le soir de la fête de Noel vingt cinq décembre vers une heure du matin dans *la maison de tarbé du présent quartier de horça en ossès*, ou il y a un cabaret tenu par Gracianne Mourguiart femme de (un blanc) Erramounde-behere, et quoiqu'il fût

déjà passé tant de temps depuis l'heure de la retraite, et quoique nous eussions pris la précaution de prévenir tous les cabaretiers vers huit heures et demy d'hier au soir, c'est-à-dire, environ demi heure après la retraite sonnée, nous avons trouvé à notre grand étonnement qu'il restait encore dans la chambre de la dite maison de *tarbé* une Dizaine d'hommes.

Sur quoi nous avons notifié à la dite Gracianne Mourguiart qu'elle était en contraventions aux reglements de la police, et que nous allions la citer devant le tribunal de police, pour la faire condamner aux peines et ammandes qu'elle a encourues.

En foi de quoi avons ci signé à ossès le 26 Dbre. 1844."

26 a. (2 décembre 1844)

"Nous maire de la commune d'ossès certifions que la demoiselle *Marie Pecoits* journalière agée de trente six ans, locataire, demeurant avec sa mère *Agna Pecoits* aussy journalière *dans la maison d'Inchabort de Gahardou en ossès*, nous a demandé l'extrait de son acte de naissance, comme étant née le 29 avril 1808, dont il lui conste par son acte de Bapteme et par d'autres renseignements.

Mais qu'ayant fait la recherche de cet acte dans le Registre de la dite année de 1808 et autres devers la dite époque nous nous sommes assurés que le dit acte ne sy trouve pas.

En foi de quoi
ossès le 27 Dbre. 1844."

26b. (En marge:) "Marie Pecotche

Nous Maire de la commune d'ossès, certifions que *Marie Pecotche*, journalière, agée de 36 ans, demeurant dans la maison d'Inchabort de Gahardou en ossès, qui désire d'obtenir une enquête gratuite pour remplacer son acte de naissance.

Est en état d'indigence, et dans le cas de profiter des Avantages de la loi du 25 mars 1817, Article 95.

En foi de quoi fait à ossès le 28 décembre 1844.

Nous *Charles harispe percepteur* des contributions directes de la commune d'ossès, attestons que *Marie Pecotche* denommée ci dessus, ne figure pas sur les roles de la contribution foncière
à St. Etienne de Baigorry le 29 fécebtre 1844."

27a. (30 décembre 1844)

"Nous maire de la commune d'ossès certifions que *Marthe Mendilaharsu* de cette commune, ~~d'ossès~~ (barré) mere du sieur *Pierre Moulié* Lieutenant des Douanes français dans la Brigade du Bas-Cambo, lui a déclaré qu'elle a un arrangement important de famille à passer le

onze Janvier prochain, et qu'elle desire que son dit fils s'y trouve sans faute avec la permission de ses chefs.

En foi de quoi fait à ossès, le 30 Dbre. 1844."

27b. (Même feuille: modèle pour réquisition des gendarmes. Sans date)

"Le maire d'ossès requiert les gendarmes en résidence à Baïgorry de conduire devant M. le Procureur du roi à St. Palais lesd nommés prevenus de vagabondage .. vol ..

Fait à la pairie d'ossès le"

28. (En marge:) "Jean Anxola dit *monnyo* et Martin coré dit *Arlanto*.

L'an mil huit cent quarante six et le vingt janvier à neuf heures du matin, par devant nous nous (sic) Dque. Etcheverry ainé maire de la commune d'ossès, canton de St Etienne de Baïgorry Département des Basses Pyrénées.

Est comparu le sieur Jean Anxola laboureur maitre de la *maison de Monyo du quartier de Gahardou* au dit Ossès y demeurant. Lequel nous a déclaré qu'on lui volait de la rave de son champ clos appelé *Etchebarneco landa*.

Le nommé Martin coré maitre jeune de la *maison d'Arlanto* du dit quartier de Gahardou a été aperçu par les nommés St.Jean Aguerre et Jeanne monyo fils cadet et maitresse de la *maison de Gnero* du dit quartier enlevant de la rave avec une corbeille du dit champ appelé *Etchebarneco Landa* à la nuit tombante des 9 et 11 du dit mois de Janvier.

En conséquence le requérant desire être satisfait de son malheur et que le dit coré coupable soit puni conformément à la loy

Ainsy faisant droit à la requisition du sieur Anxola nous lui avons dressé le présent

à ossès le jour mois et an que dessus.

Enregistré à St. Jn. pied de port le vingt trois janvier 1846

f° 39 v° c. j. reçu deux francs 20 c Vivier"

29. (4 septembre 1846)

"Le deux du mois de 7bre. an mil huit cent quarante six, par devant nous maire de la commune d'Ossès est comparu le sieur Jean Joandet, *instituteur* communal d'Ahaïce, en Ossès, lequel nous a fait la plainte suivante: que dimanche dernier trente août, vers dix heures, il est allé dans un cofre qu'il tient dans sa chambre *maison Elichaga, sise audit quartier d'Ahaïce* pour en retirer une chemise. Qu'à son grand étonnement, il s'aperçut qu'on lui avait volé d'un vase d'étain quatre pièces de cinq francs et une pièce de deux francs, en y laissant quatre pièces de cinquante centimes. Que son premier soin a été de se mettre dans la voie de découvrir le voleur. Qu'à cet effet il s'est adressé au sieur *Laharrague, maître d'Irigoisbehéré* de cette commune qui lui a dit que le

nommé Jean Caillava, âgé de dix huit ans, domestique du sieur *Pascal Mourguy maître de Bidart du dit lieu d'Ahaïce*, étant sans ressources aucune, venait d'acheter trois brebis à *Basco caillava, son oncle demeurant dans la maison d'Irigoisbehéré d'Ahaïce*. En conséquence nous avons appelé et interpellé ce dernier qui nous a dit qu'effectivement il avait vendu à son neveu trois brebis pour vingt-deux francs et qu'il avait reçu à compte dix sept francs. Nous avons ensuite appelé devant nous et interpellé le dit Jean Caillava de nous dire d'où il tenait cet argent. A la 1ère interpellation il nous a répondu qu'il l'avait emprunté à *Domingo Ibarmendiburu, cadet d'Etchébehéré* de cette commune, et à la seconde que c'était son maître qui le lui avait avancé à compte de ses gages. Ces deux déclarations étant démenties par la déposition *des dits Ibarmendiburu Domingo et Mourguy Basco*, nous avons dressé de tout ce que dessus le présent procès-verbal pour qu'il y soit donné la suite qu'il conviendra.

Fait à la mairie d'Ossès; le 4 7bre 1846

Le Plaignant: signé Joandet. Le Maire:
signé: Dque. Etcheverry aîné, maire."

30. (26 janvier 1856)

"Nous maire de la commune d'ossès, canton de St. Et. de Baigorri département des Basses Pyrénées, certifions que le nommé *Jean Itcé* âge de quatorze ans sans profession, né à Bidarray domicilié à ossès, fils de *Jean Itcé et de marie carrica* tient une bonne conduite.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat sur papier non soumis au timbre, son indigence étant notoire dans sa commune

Fait à la mairie d'ossès, le vingt six Janvier mil huit cent cinquante sept.

31. (1856: succession de la maison *Iraburu d'Eyharce*)

"Succession de *dame D'Elgue catherine, femme de Laurent Curuxague* menagère, décédée à ossès le 24 8bre. 1856 à l'âge de 74 ans.

Cette succession est dévolue à ses sept enfants appelés, savoir

1° Jean dit Gasté cuxague (sic), maitre jeune, laboureur, domicilié à ossès,

2° Jeann Mari curuxague (sic) d'état labeur domicilié (sic) à ossès,

3° Jean cuxague (sic), laboureur demeurant au Brésil,

4° Marie curuxague, d'état de labeur domicilié (sic) à ossès,

5° françois curuxague, cultivateur, demeurant à montevideo,

6° Pierre cadet curuxague, laboureur, domicilié à ossès,

7° Jean curuxague, laboureur, demeurant à Montevideo.

La succession se compose:

le *domaine d'Iraburu*, situé à ossès quartier d'Eyharce donnant un revenu cadastral de 222# 169

(...) de revenu réel en multipliant le revenu par trois soit .. 666#487

Il est donc estimé1333#609

En vertu de son contrat de mariage daté du 20 j... 1850, retenu de feu Me. Etcheverry Jean Gasté curuxague, maître jeune en a le quart
 3332#40

(...) 9997"208

Etat estimatif du mobilier délaissé par Delgue Catherine femme de Laurent Curuxague, décédée à ossès le 24 8bre 1856.

1° quinze draps de lit à 4# pièce	60#
2° dix huit serviettes à 75c	13#60c
3° deux nappes	12
4° douze chemises de femme	24
5° deux bois de lit, avec paillasse de matelas et deux traversins	40
6° ustensiles de cuisine	160
7° une vache avec son fruit	100
8° quinze Brebis	100

429#60"

32. (1858. Sur la même feuille)

"Nous maire de la commune d'ossès certifions que *la maison de Bertrantipy*, située au quartier d'Ahaïce appartenant à Pérousquy Bertrant est devenue la proie des flammes le quatorze du present mois. Que le perdant est dans la gêne ayant une mère octogénaire, trois enfants en bas âge et sa femme alitée depuis plus de deux ans. Nous prions en conséquence M.M. les collègues du canton à vouloir autoriser le dit Pérousquy à faire une quête dans leurs communes.

Fait à ossès le 25 février 1858"

33. (1856)

"Par devant nous, maire de la commune d'osses est comparue *Gracianne Idiart veuve, née Martinto Lucuague* domiciliée à ossès, mère de Sr Pierre Idiart préposé des douanes au poste d'olhet près de St Jn de Luz laquelle nous a déclaré et affirmé qu'elle doit procéder a un arrangement important de famille avec son frère et que, pour cet objet, la présence dudit Sieur Pierre Idiart son fils lui serait de toute nécessité.

Nous prions en conséquence Monsieur le Directeur des douanes qu'il daigne accorder au Sieur Idiart une permission de huit jours afin qu'il puisse se rendre auprès de sa vieille mère.

Fait à la mairie d'ossès le vingt huit Novembre mil huit cent cinquante six."

34. (1857. Sur la même feuille)

"Certificat d'indigence.

Nous maire de la commune d'ossès

vu la loi du 10 décembre 1850 certifie l'indigence *de Marie Legarret* (...) âgée de trente ans (...) journalière domiciliée à ossès, fille légitime de *Bernard Legarret et Gracianne Amestoy meunière demeurant au moulin de M. Larre à ossès.*

En foi de quoi et à l'effet par elle de contracter mariage je lui ai délivré le présent certificat pour obtenir la franchise de tous les écrits de greffe, de timbres et d'enregistrement et les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété et tous autres actes dont la production pourra être nécessaire pour la célébration de son mariage.

fait à ossès le 25 Janvier 1857."

35. (1863)

(En marge:) "Arrondissement de Mauléon - Canton de St. Et.ne de Baigorry - Commune d'ossès

Nous, maire de la commune d'ossès, certifions que le Sieur *Anxola Dominique*, propriétaire à ossès, possède une génisse âgée de quatre mois, élevée par lui et destinée à la reproduction

En foi de quoi

fait à la mairie d'ossès le 8 Nbre 1863."

*

XI. Un essai d'enseignement laïc "populaire" à Ossès en 1898, d'après la journal argentin *Eskual Herria* (Buenos-Aires) du 10 avril 1898.

Voici tel quel (on a accompagné d'un « sic » entre parenthèses les formes et graphies, usuelles ou « coquilles », qui pourraient surprendre le lecteur actuel, et numéroté les paragraphes) l'article en langue basque que les lecteurs de l'hebdomadaire argentin *Eskual Herria*, *Journal basque français du Rio de la Plata paraissant le dimanche*, qui commença à être publié à Buenos Aires le 2 janvier 1898 (voir Claude Mehats : *Organisation et aspects de l'émigration des Basques en Amérique, 1832-1976*, p. 290-294, Vitoria 2005), pouvaient lire dans le n° 15 de ce journal daté du 10 avril 1898 et dans la rubrique en langue basque *Eskual herriko berriak* (venait ensuite le même titre en français *Nouvelles du Pays basque* où les « nouvelles » étaient en général différentes) :

«Orzaize

(§1) « Otso batek ikusirik inguruko ardiatarik guti baizen ez zuela gehiago amarrutzen ahal, gogoratu zitzayon (sic) behar zuela hekien ganat berriz heltzeko, asmatu zerbait acheri joko. Bestitzen (sic) da beraz artzain gisan, kapoussail (sic) batez estaltzen du bizkarra, aztaparretan hartzen makila bat, ahantzi gabe chirula. Gogo onez bere gapelutik izkribuz ezarriko zuen : « Ni naiz Martin, arthalde hunen artzaina. »

(§2) « Gisa hortan jauntzia eta bere pattac makilaren puntari lotuak, emeki hurbiltzen da arthaldeari buruz. Martin, sorho-ilean (sic) etzana, gochari (sic) lo zagon ; lo zauden zakurrak, lo ere kasik ardi guziak.

(§3) « Gure Martin faltsuak uzten ditu, diren bezala, lo egitera : bainan iduritu zitzaion (sic) bere harpe chokorat ardien biltzeko kombeni zela bertze artzainek bezala oyhu (sic) egin zezan. Bainan huntan galdu zen. Nihola ere ezen (sic) jauntziarekin batean hartu ahal artzainaren boza, eta bere orroaz inharrosten du oyhan (sic) guzia. Hunen botzera (sic), guziak, muthil, ardi, zakur, iratzartzen dira. Otso gaizchoa (sic) orduan bere kapusailaz (sic) trabatua, ez daite bihurez (sic) ihesari eman, eta luzatu gabe, han berean bildu zuen bere kondua.

(§4) « Gure Lewy ere penatua dabila nahiz eta Orzaiztarren bihotzak bereganatu. Ez du nihon ere pausurik, nihon segurrik. Dio gizon aiphatua dela, izpiritu abilekoa eta jakintsuna, eta bere jakitatea, abilezia, eta aiphamen (sic), nahi lituzke oroen (sic) zerbitzuko ezarri : bainan orai artinokoan segurrik, hedatu dituen sareak, alferretan hedatu ditu, eskaintzen dioten eskua, Orzaiztarrek ez dute tinkatu nahi. Diote, ez arrazoinik gabe : « Orai artio bizi izan gira Lewy gabe ; argi eta kontseilu behar ditugunean, baditugu herrian berean, gizon jakintsun eta argitzaila (sic) eta Lewy ez berzelako (sic). Dagola beraz Abartiagan, guk ez diogu deusik galdatzen. »

(§5) « Bainan achola guti du Lewyk: igual zako muthurrekoa, muthurrekoaren gainean izanik ere. Bera ez denean sobera fida kampotiarrei hel egiten du, jin zaizkon laguntzera eta noizetik noizera kampotiarrak heldu zaizku Garizuman Ihautiri egitera.

(§6) « Beraz bilkura ginduen Orzaizen iragan igandean, nechkatilen eskolategian, edo anderetegian, ez seroretan. Bagintuen guri eskola emaitera jinak zazpi auzo herrietako errient ; zortzigarren zen Donibaneko errient nausia. Eta ba, zortzi errient, Lewyk keinu eginik harat lasterka ethorriak. Berroyen bisaya (sic) ; erran bezate gero bazterretik Orzaizen, iguzki bethean, gau ilhuna dela.

(§7) « Zer iragan da, zer solas ibili dute bilkura hortan. Eman dezagun ez zela han politikazko solasik. Komedia puchka bat jokatu dutela irri eginarazteko eta gero Lewyren izenean, errient bat mintzatu dela erranez nola behar den ongarrria egin, lurra itzuli, arboleak 2 (sic) landatu, etc... Nihaurrek (sic) deusik ez dut entzun bainai (sic) hiz (sic) hauk aditu ditutlaborari batek erraiten bere lagun bati : « Ez gituk gehiago haurrak eskolan ibiltzeko ; behinere eskalapoin egilek ez ditek deus handirik ikassi (sic) oski egiler edo zapatainari. Bakotchak mundu huntan bere ofizio. »

(§ 8) « Bakotchak bere ofizio, Ganich zure adiskideak (sic) hori bera erraiten dautzu, o Musde Lewy. Badugu gure errienta, dagozila bertzeak bere herrietako eskolan ; zaude zu Abartiagan, guk (sic) zure bortari tok egitera jin artio.

GANICH »

1. Ecriture et graphie

La question ne touche en rien, ou presque, le fond de ce récit satirique fort bien conduit, mais demande tout de même une mise au point pour le lecteur moderne. Tout d'abord, il n'y pas à être surpris qu'un article de journal en basque imprimé au XIXe siècle à Buenos-Aires, par des ouvriers d'imprimerie qui n'étaient pas forcément coutumiers de l'écrit basque, comporte, outre les variantes graphiques propres à l'écrit de ce temps-là et bien connues de tous on le suppose, quelques fautes d'imprimerie, ce qu'on nomme en français des «coquilles», certaines redevables comme souvent à la mauvaise lecture du manuscrit original :

ainsi, paragraphe après paragraphe :

sorho-ilean (§2) est pour l'habituel *sorhopil* « pelouse », le mot étant coupé en bout de ligne par le trait d'union qui a pris, semble-t-il, la place du *-p-* ;

gochari (§2) pour dire « à son aise, doucement » doit être pour *gochara* (goxara), étant peu probable que l'imprimeur l'ait confondu sauf par inadvertance avec le dialectal *gosari* « petit déjeuner » qui serait du reste à Ossès *askari*, et encore moins que le manuscrit ait pu comporter, selon un modèle orthographique ancien et rare, *gochaci* pour *-qui/-ki* ;

bihurez (§3) « en tournant, faisant demi-tour » devrait avoir une vibrante forte *bihurrez* forme plus rare que le participe à l'instrumental *bihurtuz* au même sens ; l'erreur de vibrante est en sens inverse dans *nihaurrek* (§7) pour *niharek* « moi-même », par attraction peut-être de *haurrak* « enfants » au même §;

aiphamen (§4) : l'-a déterminant final attendu dans l'énumération, *jakitatea* « le savoir », *abilezia* « l'adresse », *aiphamena* « la réputation », a été omis ;

argitzaila (§4) est un « barbarisme » qui n'existe pas en basque, au lieu du pluriel attendu : *baditugu ... gizon jakintsun eta argitzaileak* « nous avons ... des hommes savants et capables d'éclairer » ;

berzelako (§4) est à première vue pour *bezalako* dans la tournure *ez bezalako* « bien meilleur » (littéralement « non semblable, différent »), avec la forme étymologique à sifflante fricative (encore dans le bas-navarrais des Aldudes) *berze* « autre » ; mais ce pourrait être plutôt une tournure de sens voisin, *Lewyz berzelako* « autre (au sens de « meilleur ») que Lewy », avec le nom de personne à l'instrumental qui aurait pu être écrit avec voyelle de liaison, normalement inutile sauf si elle est due à l'-y grec final inhabituel en basque, *Lewy-ez*, que la séparation de *ez* (par le typographe ?) a rendue méconnaissable ;

bainai (§7) pour *bainan* (§3) ; *hiz* (§7) pour *hitz* « mot » ;

la double sifflante de *ikassi* (§7) semble aussi une coquille, une graphie « à l'ancienne » étant peu vraisemblable dans ce seul mot (à part *kapoussail* ci-dessous).

Certains faits tiennent de la simple variante orthographique, à une époque où la « normalisation » graphique n'est pas tout à fait en place, ou à des variations dialectales :

zytzaion (§1) et *zitzaion* (§3) ;

bestitzen (§1) avec sifflante apicale est un labourdinisme (sens religieux « ensevelir » d'après Lhande) pour l'habituel bas-navarrais *beztitzen* avec dorsale emprunté au vieux roman « vestir », moderne « vêtir » ; de même nature est la forme *adiskideak* (§8) « les amis » par rapport à *adixkide*, où la palatalisation de sifflante (d'un très probable étymon *adin(e)z-k-ide* « égal par l'âge ») très ancienne est la conséquence de la voyelle *-i-* avec l'effet d'hypocoristisation qui en résulte ici, comme dans "Ixturitz" de l'ancien Izturitz etc.

kapoussail (§2) écrit pour ce « capuchon » d'emprunt (dans tous les sens !) un peu « à la française » à côté de *kapusail* (§3), ce qui semble exclure une intention parodique, mais on peut après tout hésiter ;

ezen (§3), utilisé habituellement pour la conjonction « car », semble représenter le verbe négatif « il n'était pas », qui se mettait en séparant l'assertion négative *ez zen* en général dans l'écrit depuis le XVIIIe siècle, sauf dans la graphie phonétique régulière des classiques des XVIe et XVIIe siècles *etzen*, mais le fait que la négation est partout séparée dans le texte (*ez zela* §7) rend une forme réduite « contractée » peu probable ; et surtout, avec *hartu* « pris », on attend un auxiliaire transitif en graphie phonétique classique *etzuen* et dans celle du texte *ez zuen* « il n'avait pas » ; c'est donc sûrement une coquille ;

oyhan (§3), *berroyen bisaya* (§6) : le *y* grec est une manière de distinguer le « yod » semi-consonne de la voyelle pleine *i* de l'écriture ancienne, quoique employée ici irrégulièrement (voir ci-dessus *zitzaion*), irrégulière aussi devant consonne dans *oyhan/artzaina* (§1) etc., mais qui peut être attribuée au manuscrit original ;

boza, botzera (§3) : quoique la sifflante fricative soit habituelle dans cet emprunt au castillan et étymologique donc, et que Lhande la présente improprement comme « variante » de *botz* (qui est la vraie variante phonétique), l'affriquée de cette dernière « commune » selon le même Lhande est tout de même plus occidentale : à Ossès (comme en « souletin » selon Lhande) on emploie seulement la fricative, ce qui peut laisser soupçonner un « conflit dialectal » ou dans le manuscrit ou chez les imprimeurs ;

oroen (§4) « de tous » au lieu de la graphie attendue *ororen* semble une intrusion dans l'écrit de la forme orale avec effacement de vibrante intervocalique (on dit même en effaçant la diphtongue consécutive à cet effacement *oron*), un peu surprenante tout de même pour un mot resté aujourd'hui, et sans doute déjà à la fin du XIXe siècle, surtout propre à la langue littéraire ou tout au moins « soignée » ;

arboleak (§6) : *arbole* existe bien à côté de l'emprunt latin (*arbore*) le plus usuel *arbol(a)* « arbre », et il serait selon Lhande plutôt « souletin », et en tout cas inusité à Ossès ; mais comme le texte de « Ganich » ne semble pas souletin (voir *boz*) malgré *oski* du § 7 « chaussure », on peut hésiter sur la réelle distribution dialectale du mot.

Quelques mots doivent être mis à part :

guk (§8) ergatif au lieu du *gu* nominatif attendu devant verbe intransitif *jin* « venir » semble une faute tout simplement, à moins qu'il y ait une « rupture de construction » sous-jacente, et accord avec le plus proche, à savoir le nom verbal lui bien transitif *egitera* « à faire », figure rhétorique banale, quoique surprenante ici ;

gaizchoa (§3) est tout aussi surprenant quoique d'ordre strictement graphique : maintien de la sifflante dorsale de *gai(t)z* « mauvais » devant la sifflante palatale du diminutif *-cho*, ordinairement *gaicho/gaixxo*. Faute ou volonté ? La teneur fortement ironique et même satirique du texte peut laisser penser à une « figure de mot », le « mot-valise » des rhétoriciens, très astucieusement (un peu « diaboliquement » même) créée, en revenant aux sources étymologiques du mot, pour faire sentir que notre « pauvre » faux berger, *gaicho* dans la graphie du temps, sur lequel le conteur fait mine de s'apitoyer, est en réalité « mauvais » *gaitz* ;

berroyen bisaya (§6) : outre sa graphie, cette expression connue est commandée par le tabou, strictement ecclésiastique et religieux, qui interdisait de jurer par le nom

des êtres surnaturels, Dieu et les saints, mais aussi le diable ; comme le français a vu naître les « palsambleu » au lieu du médiéval « par le sang (de) Dieu » et autres « parbleu », ou "Jarnicoton » dans la bouche de Henri IV (« Je renie Coton », son confesseur, au lieu de « Je renie Dieu » bien mal venu dans la bouche d'un roi si souvent converti, et enfin « pour de bon » !) ; à Ossès on dit bien comme partout *debruien bisaia* et plus couramment en réduisant la diphtongue *debrien bisaia* « (par le) visage des démons », juron banal et inoffensif, mais que le conteur « Ganich » a voulu éviter, pour des raisons qu'on pourra chercher ;

Orzaize au titre et au § 4 pour Ossès (et *Orzaiztarrek* « les Ossésiens » §4) est la forme très courante encore à cette époque et du reste étymologique, sans l'automatisme actuel de la sifflante affriquée après vibrante (« *Ortzaize* »), avec la fricative originelle, mais addition, non étymologique et inconnue avant le XIXe siècle, du *-e* final.

2. L'ironie de la fable

Les détails d'écriture et d'imprimerie écartés, qui ne déparent en rien la teneur vraiment littéraire du récit, le lecteur est surtout frappé par la verve ironique, et au fond même fortement satirique et polémique, échappant dès l'abord au genre neutre de l'information, pour entrer de plain pied dans le récit fabulistique : *Otso batek ikusirik inguruko ardiatarik guti baizik etzuela gehiago amarrutzen ahal...* « Un loup ayant vu qu'il ne pouvait plus prendre par surprise que peu des brebis des environs... »

Le verbe *amarrutze* est une sorte de néologisme, mais très banal en basque qui fait des verbes à peu près de tout, sur le substantif *amarru* « astuce » (Lhande ne donne que les dérivés nominaux de ce terme qu'il tient pour « bas-navarrais », mais est donné aussi comme labourdin et même guipuscoan), lui-même lié sans doute au latinisme (*h*)*amu* « haim, hameçon ». Ce n'est pas du tout, ou très peu, un compte rendu informatif sur la réunion tenue par « Lewy » avec les instituteurs laïcs du canton, à l'exception de deux lignes au § 7. Il y a en revanche plusieurs allusions, en commençant par cette première phrase, puis au § 4 (*orai artinokoan segurik hedatu dituen sareak alferretan hedatu ditu* : « jusqu'à présent du moins les filets qu'il a tendus, il les a tendus en vain »), sur les avanies et rebuffades, c'est-à-dire étymologiquement les « gifles, soufflets », mais le texte dit mieux (§5), de « coups de poings sur coups de poings sur le museau » (*muthurrekoa muthurrekoaren gainean...*), qu'il aurait déjà reçus pas le passé.

A part le verbe *amarrutze* qui est une invention de « Ganich », le début du récit sonne familièrement à nos oreilles, puisque c'est, en prose, une imitation presque littérale de la fable du « Loup devenu berger » dans la version de La Fontaine (Livre III Fable III des *Fables choisies mises en vers*, Paris 1668), qui inspira aussi celle du Labourdin Goyhette (*Liburu III, Fable XII des Fableac edo Aleguiac Lafontenenetarik berechiz hartuac*, Bayonne 1852) :

Le loup devenu berger
Un loup qui commençait d'avoir petite part
Aux Brebis de son voisinage,
Crut qu'il fallait s'aider de la peau du Renard
Et faire un nouveau personnage.
Il s'habille en Berger, endosse un hoqueton
 (...)
Pour pousser jusqu'au bout la ruse,
Il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.
 (...)

Oxo artçain billhacatua
Oxo batec ikusiric gutituz çoala,
Inguruco ardietaric billtcen çuen grabela :
Gogoratu çuen cela harentçat hoberena
Eguita casu hartan harc acheriarena.
Artçain gisa da beztitcen,
Capusaill batez estaltcen :
 (...)
 Yocoa cedin complia,
Harc escribuz eçarria,
Eman çukien gogotic
Çariola capelutic :
 « Ni naiz Manoel artçaiña
 « Arthalde handi hunena. »

Le sujet avait été déjà traité en mode souletin par Archu (*La Fontainaren aleguia berheziac*, n° 19, La Réole 1848). Sans aller plus loin dans la comparaison, il est clair que notre « Ganich » a incontestablement une culture littéraire, et que le recueil de l'abbé Goyhetxe, sinon peut-être celui d'Archu, lui est familier, puisqu'il lui doit la traduction du «hoqueton » de La Fontaine, simple « veste de paysan », par *kapusai*, *kapusail* « capuchon ». Archu l'avait traduit par le mot souletin *escapil* correspondant au béarnais «scapule/escapule», donné comme équivalent de « scapulaire » au sens de « pièce d'étoffe fendue pour passer la tête et qui retombe jusqu'aux pieds » (Lespy et Raymond, *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*). Alors que « scapulaire » se réfère seulement à la base étymologique « épaule », l'idée de «capuche, capuchon » incluse dans *kapusail* a une portée expressive tout autre, même s'il est probable par ailleurs que les fables d'Archu étaient, pour diverses raisons, éloignement dans la publication, statut non ecclésiastique de l'auteur enseignant « laïc » justement, moins familières à notre chroniqueur.

Le travestissement métaphorique en « renard » («crut qu'il fallait s'aider de la peau du Renard »), symbole traditionnel de la « ruse » et lieu commun de la fable, est repris à La Fontaine par les trois auteurs basques, littéralement chez Archu (*hacheri larru bat jauntsirik* (sic) « ayant vêtu une peau de renard »), en imitation explicite chez Goyhetche (*eguita casu hartan harc acheriarena* « faire semblant dans ce cas, lui, d'être le renard »), avec une formule d'ironie amusée chez « Ganich » (*behar zuela... asmatu zerbait acheri joko* « qu'il devait ... inventer quelque tour de renard »).

La suite de la fable se développe sur le même schéma : le loup-berger est trahi par sa voix, et son stratagème éventé, « il ne put ni fuir ni se défendre. », qui est chez La Fontaine la fin de la fable proprement dite. Goyhetche complète cet épisode final (*bere contua ukhan çuen, / Nola merci baitçuen*: « il reçut son compte comme il le méritait »), et Ganich, en moins moraliste, y apporte sa courte mais efficace variation: *ez(u)en jauntziarekin batean hartu ahal izan artzainaren boza (...) eta luzatu gabe, han berean bildu zuen bere kondua* : « il ne put, en même temps que le vêtement, prendre la voix du berger (...) et sans attendre, il reçut son compte sur le champ.»

Les quatre auteurs, en revanche, divergent plus ou moins dans le nom du faux « berger » : La Fontaine l'avait nommé « Guillot » le diminutif familier de « Guillaume » tenu pour « méridional » (Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms et prénoms de France*), repris par Archu et basquisé en « Guilen/Gilen » (peut-être déjà devenu, par rapport à sa fortune médiévale, un peu comique comme dans la formule populaire *To Gilen, harrak Gilen* etc.), sans le diminutif qui eût fait « Gilento », mais changé par Goyheche en un *Manoel* plus inattendu. « Ganich » n'en conservant que l'initiale a préféré *Martin* à la fois bien plus familier et plus expressif. Ce respectable prénom, dédicace de tant d'églises depuis le fameux évêque de Tours, extrêmement

répandu aussi dans l'anthroponymie médiévale, a fourni des composés bien connus appliqués souvent à divers animaux, tel le « martin-pêcheur » français, « nom de bœuf » dans le dictionnaire béarnais de Lespy et Raymond, parfois surnom de l'ours aussi : pour le basque, Azkue dans son *Diccionario vasco-español-francés* en donne une bonne douzaine de composés, appliqués en général à des oiseaux parfois à des plantes. C'était aussi l'un des noms donnés à l'ours, et il se trouve justement que *l'Eskual Herria* des 23 et 30 janvier de cette même année 1898 venait de publier un récit signé de « J.-B. » Fiterre intitulé *Maître Martin Hartzaren bisita baten berri* « Nouvelle d'une visite de Maître Martin l'ours ».

C'est peut-être le dictionnaire de Lhande qui donne la clef de ce nom du brave berger endormi dont voudrait s'affubler sur son écriteau le faux berger (*Gogo onez bere gapelutik ezarriko zuen izkribuz* « Ni naiz Martin, arthalde hunen artzaina » : « Il aurait mis volontiers un écriteau à son chapeau : « Moi je suis Martin, le berger de ce troupeau » §1) ; le sens figuré de ce prénom dans le basque de nos régions, où il le donne pour « commun », est celui-ci : « 2° surnom que l'on donne au bélier ». Et c'est bien ce qui a dû inspirer le chroniqueur de *l'Eskual Herria* argentin : par convenance avec le « troupeau de brebis » *arthalde* d'abord, et puis peut-être pour une autre raison, plus polémique, référant en sous-entendu à la réputation d'être un peu « coureur de jupons » prêtée par les anciens du pays d'Ossès au personnage ainsi travesti en « loup-berger-bélier »...

3. Mais qui est « Ganich » ?

Parmi les lecteurs possibles du journal basque de Buenos-Aires il ne manquait pas de gens originaires du pays et de la commune d'Ossès (encore unie jusqu'en 1925 à Saint-Martin-d'Arrossa) sans aucun doute intéressés par ce qui se passait dans leur pays : les Aguerre, Ardohain, Beretervide, Duhalde, Laharrague et bien d'autres étaient, certains depuis le tout début du XIXe siècle, répartis des deux côtés de l'Atlantique. Le prénom « Ganich » même avait été peu de temps auparavant particulièrement connu dans le pays et hors de lui, puisque le fameux « Ganich de Macaye », quoique s'appelant Anchordoqui nom issu du très voisin Bidarray (qui fit partie de la vallée d'Ossès jusqu'en 1800) dont c'est un toponyme typique, et marié près de là à Macaye, village labourdin frontalier de Bidarray, était justement né à Ossès (voir *Urzaiz, la vallée d'Ossès en Basse-Navarre*, Izpegi 2002). Mais ses exploits eurent lieu un demi-siècle plus tôt au moment de la première guerre carliste.

En fait « Ganich » est une forme d'abord labourdine du prénom qui était normalement encore à Ossès et aux environs « Joannes », et par altération, quoique tardive, de ce dernier dans le langage enfantin, « Manez » avec ses variantes hypocoristiques « Manex, Mañex », comme *joan* « aller » était couramment en Labourd *gan* (chez Elissamburu par exemple) et le prénom féminin *Juana* parfois « Gana » (chez Duvoisin). Il y a d'autres marques incontestablement labourdines dans le texte, qui ne sont pas en usage courant en pays d'Ossès, quoique, comme la plupart des dialectismes, compris de tous :

dans le lexique *baizen* (§1) donné comme « labourdin, navarrais » par Lhande est inusité dans le parler d'Ossès au profit de *baizik* qui n'est donc pas seulement « souletin », et couramment *bezik* ; *izkribuz* (§1) serait dans le parler d'Ossès *izkirioz* ; *galdatzen* (§4) serait, comme dans le texte de Lewy lui-même cité ci-dessous *galdegiten*; *nechkatila* (au génitif pluriel au §6) est « souletin » d'après Lhande (pas inconnu du reste aussi en labourdin), mais n'est, en « navarrais » c'est-à-dire « bas-navarrais », utilisé qu'au sens défavorable « fille de mauvaise conduite », sens qu'on ne peut attribuer à son emploi dans le texte, quoique utilisé peut-être en opposition avec *seroretan* « chez les sœurs (religieuses) » ; mais, peut-être pris de quelque remords, l'auteur l'a corrigé avec le composé du reste inattendu *anderetegian* « dans la demeure des demoiselles » (-*tegi* a pris à l'époque moderne un valeur péjorative plus

ou moins marquée que ce terme n'avait pas à époque ancienne, s'étant comme « spécialisé » dans les abris pour animaux : difficile néanmoins d'attribuer tant d'arrière-pensées à notre chroniqueur ! ; on a vu ci-dessus le cas de la forme *arbole*;

dans les faits de grammaire, le plus remarquable est assurément le datif pluriel utilisé de manière contradictoire, en forme typiquement labourdine (pour s'en tenir aux dialectes de France) dans *kampotiarrei* (§5) « aux étrangers au pays », mais en forme proprement bas-navarraise (depuis au moins Dechepare publié en 1545, et sans aucun doute bien plus tôt) dans la prétendue citation du « laboureur » local qui clôt le texte et condamne l'action de Lewy *oski egiler* (§7) « aux fabricants de chaussures », le seul employé en Ossès (et par Lewy dans le texte ci-dessous *zuer bihurtzea, zuer da*) : mais, comme s'il voulait camoufler l'imitation – ou par confusion réelle du « bas-navarrais » et du « souletin » ? -, il a employé pour « chaussure » *oski* certes « navarrais » et « souletin » chez Lhande, mais pas du « bas-navarrais méridional » qui est celui d'Ossès et Baïgorry ; ce mot était pourtant familier à tous les lecteurs basques cultivés depuis les proverbes d'Oyhénart etc. ; le génitif pluriel du démonstratif lointain *hekien* (§1) est encore une forme typiquement labourdine, le bas-navarrais local disant au mieux *heien* (et ordinairement par réduction de diphtongue *heen*) ;

plusieurs formes verbales indiquent aussi la plume labourdine : le datif d'auxiliaire *zitzaion* (§1, 3) « il lui est » serait *zizakon* à Ossès ; *ginduen* (§6) « nous l'avions » y serait en forme « pleine » *ginuen* ; le potentiel auxiliaire de *ez daite* (...) (*eman*) (§3) « il ne peut (se mettre) » serait *ditake* comme dans le texte de Lewy (*ditake, litake*) ; *dagozila* (§8) forme « savante » (de *egon* « rester, demeurer ») et refaite sur *doazila* (de *joan* "aller") aurait la forme régulière et courante *daudela* « qu'ils restent » ; l'auxiliaire masculin en allocutif *ez ditek* (§7) « ils ne (te) l'ont pas » serait *ez die* dans la bouche d'un laboureur d'Ossès auquel il est attribué ; au lieu de l'auxiliaire intransitif *izan* on aurait *ukan* transitif dans *muthurrekoak izanik ere* « même s'il a eu (reçu) des coups de poing ».

Aux faits de langue, le texte de Ganich ajoute des références explicites ou implicites qui laissent penser non seulement qu'il est labourdin, mais aussi, qu'il représente la tradition cléricale conservatrice qui domine alors, depuis la Restauration et davantage depuis le Second Empire, dans les campagnes basques. Cet aspect du texte apparaîtra mieux quand le personnage de « l'ennemi » et sa position dans ce débat tout à fait politique se dessineront mieux, comme on le verra plus loin, par contraste. Mais il est déjà assez net dans la dénonciation implicite que contient l'évocation du lieu où s'est déroulée la séance d'éducation « populaire » et précisément « paysanne » organisée par Lewy : *nechkatilen eskolategian edo anderetegian, ez seroretan* (§6), « à l'école des filles ou la maison des demoiselles, et non chez les sœurs », c'est-à-dire l'école publique des filles (qui est alors séparée de celle des garçons). On en déduit aussi que la maison des religieuses, c'est-à-dire l'école catholique pour les filles (il faudra attendre la veille de la seconde guerre mondiale pour voir installer, après la « cession Laharrague » de la maison Etxebertze faite en 1927 où était déjà l'école des filles, l'école catholique des garçons), eût été aux yeux du chroniqueur le lieu convenable pour la séance.

Au juron édulcoré *berroyen bisaia*, il a ajouté une tournure imagée du vocabulaire religieux, sans doute banale comme d'autres, mais qui dénonce sur le mode comique une action immorale du seul point de vue religieux : *heldu zaizku Garizuman Ihautiri egitera* « ils viennent nous faire Carnaval en Carême » (§5 : en notant au passage que l'auxiliaire intransitif *zaizku* eût pris en bas-navarrais comme en souletin par contamination analogique ancienne, depuis le XVIIe siècle au moins, la forme du transitif *zauzku*, comme dans le texte de Lewy cité plus loin *etzaut iduri* « il ne me semble pas »).

L'autre aspect polémique du texte, plus perceptible encore en raison de la charge d'ironie amusée dont elle s'enveloppe, touche aux instituteurs appelés par Lewy pour organiser la séance, instituteurs publics évidemment sans avoir à le préciser (le développement de l'enseignement privé pour les garçons se fait plus tard), sauf dans la désignation de « l'instituteur principal » de Saint-Jean-Pied-de-Port : *guri eskola emaitera jinak zazpi auzo herrietako errient ; zortzigarren zen Donibaneko errient nausia* (§6), « sept instituteurs des villages des environs venus nous faire l'école ; l'instituteur principal de Saint-Jean(-Pied-de-Port) était le huitième ».

Chaque terme ou expression est ironique : les élèves, « nous », sont des personnes majeures et non des enfants ; les huit instituteurs (*ba, zortzi* : « oui, huit ! » souligne le texte) y sont venus, et même « en courant », sur un simple « clin d'œil » de Lewy : *Lewyk keinu eginik harat lasterka ethorriak*. » L'exclamation, même tempérée par la bienséance tout ecclésiastique de *berroeyn bisaya* (« par le visage des diables » : voir ci-dessus), forme l'acmé de la figure ironique qui gouverne le paragraphe 6, et qui l'intègre parfaitement dans le mouvement général de la parodie fabulistique.

Même si le grand débat politique des républicains laïcs et des milieux cléricaux conservateurs en France qui se résoudra moins de dix ans plus tard par la loi dite de « séparation de l'Église et de l'État » n'est pas ouvertement exprimé, il est tout de même présent dans le texte, mais par une seule expression formulée sur le mode de la concession à peine réticente : *eman dezagun ez zela han politikazko solasik*, « admettons qu'il n'y avait pas là-bas de propos politique ». C'est que, si le débat sur le gouvernement entre républicains et monarchistes, ou même entre républicains conservateurs et progressistes, ou pour résumer le tout « entre gauche et droite », n'avait en effet aucune raison d'y avoir sa place, et n'y en eut sans doute pas, cet exercice d'enseignement « populaire laïc » pouvait bien être ressenti comme un acte politique, et l'était en effet, par sa nature autant que par l'identité des protagonistes, instituteurs déplacés sur un simple « coup d'œil », et le promoteur de l'affaire, Lewy, déjà connu effectivement pas ses prises de position.

Mais avant d'en venir à Lewy, est-il enfin possible de cerner le « chroniqueur », très probablement d'origine et en tout cas de dialecte labourdin (et sachant faire au moins partiellement la différence entre sa propre langue et celle du cru : voir ci-dessus), très probablement aussi, d'après l'analyse du texte, conservateur et clérical ? Même si les tenants du parti conservateur et clérical sont majoritaires en Ossès alors comme dans toute la campagne basque environnante, les Labourdins d'origine sont sûrement beaucoup moins nombreux dans les 2000 habitants environ que compte la commune d'Ossès (avec Saint-Martin-d'Arrossa) en 1898. Rien ne permettrait pourtant, et même une prospection précise des archives, de les identifier sûrement aujourd'hui. Il y a tout de même une présence labourdine bien nette et forte en ces années à Ossès : c'est le fameux « monseigneur » Laurent Diharassarry, curé de Saint-Julien d'Ossès jusqu'à sa mort accidentelle en 1902.

Il est connu à la fois pour ses positions politiques et comme poète basque. Natif de Sare, il était curé de Cambo, paroisse prospère du Labourd intérieur, politiquement engagé comme monarchiste et anti-républicain notoire, opposé donc au ralliement de l'église catholique à la République. Son hostilité au régime républicain l'avait mené d'abord, avec quelques autres, à s'opposer à l'évêque concordataire Jauffrey nommé à Bayonne en 1889 pour ramener le clergé basque, de gré ou de force, à la République à laquelle s'était déjà rallié le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger et natif de Bayonne. On l'avait donc « rétrogradé » à Ossès, paroisse plus rurale et moins prestigieuse, et comme, avec d'autres prêtres sanctionnés, il avait fait appel de la décision à Rome, il avait reçu en compensation le titre de « monseigneur ». Il n'en avait pas moins continué à œuvrer en politique, publiant un fameux « catéchisme électoral » (« Celui qui vote pour un ennemi de l'Église est aussi coupable que le fils dont la lâcheté arme le bras de sa mère... » : cité

dans *l'Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous la IIIe et la IVe République* de Jean Micheu-Pouyou, Paris 1965, p. 147), se présentant, sans être élu, aux élections législatives du 20 août 1893, où les républicains l'emportèrent en Basse-Navarre et Soule, dans le 2ème arrondissement de Bayonne « Pour Dieu et la religion chrétienne, contre les sectaires qui veulent une France athée et « franc-maçonnique » (ibid. p. 148).

Il pratiquait aussi le vers basque, quoique peu de ses textes soient présents dans les recueils publiés, mais toujours dans le même esprit de propagande religieuse. Deux poèmes de lui, au moins, sont connus, et tous deux ont trait à la victime de la Terreur révolutionnaire pendant la guerre avec l'Espagne, dont l'église catholique locale tenta de faire une sorte de « Jeanne d'Arc », la rajeunissant d'une vingtaine d'années par rapport à la réalité et lui attribuant des intentions pieuses qui semblent avoir été assez loin des faits avérés : Madeleine Larralde, native de Sare comme lui-même. Le premier avait été présenté au concours de poésie d'Abbadie d'Arrast en 1894 au nom de « deux pasteurs du Baïgoura » (*Baigurako bi artzain*), le second étant l'abbé Daguerre curé d'Irissarry; Pierre Haristoy leur collègue et historien le publia dans ce semi-anonymat dans ses *Paroisses du Pays basque I*, p. 299-300; le deuxième poème à son seul nom, signé « Diharassarry Orzaizeko erretora » (« le curé d'Ossès »), lui avait valu le premier prix au même concours en 1895 (voir J. Goyhenetche « Deux cas historiographiques des guerres de la Convention... », *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basques au XIXe siècle*, Izpegi 1994, p. 178-185). Il est aussi question de fable et de « loups » dans ce poème glorifiant le sacrifice de Madeleine Larralde pour ses convictions religieuses (c'était le sujet imposé au concours cette année-là), pour les soldats de la Révolution qui « semblables à des loups » (*otsoen pareko*) ont arrêté Madeleine et, dans une référence claire à La Fontaine, « mènent l'agneau dans la gueule du méchant loup » (*Otso gaitzaren ahora bildotcha bidaltzen*), c'est-à-dire auprès de Pinet le représentant du gouvernement révolutionnaire à Saint-Jean-de-Luz. On peut aisément en déduire que si le chroniqueur satirique du journal argentin qui tente de ridiculiser le « loup-pasteur » Lewy et son essai d'enseignement, prenant indûment la place du « vrai » pasteur, le prêtre, n'est peut-être pas forcément Diharassarry lui-même, c'est sûrement, dans le style de la même fable, « quelqu'un des siens », un proche par la culture littéraire, le style et la pensée politique.

4. Les Lewy d'Abartiague, Ossésiens d'adoption

Le personnage qui organisait avec l'aide de huit instituteurs de la région la séance d'enseignement d'éducation populaire et agricole, sans doute le dimanche précédant le numéro d'*Eskual Herria* du 10 avril 1898, le 3 donc, s'était fait une figure de notable dans la région, mais assez originale, surtout dans le contexte politique et religieux qui vient d'être évoqué. Le premier « Loewy », d'origine hollandaise, d'ascendance juive et de religion protestante, avait épousé une petite-fille de Pierre Bordenave, propriétaire de Florençaren-borda à Ossès, au début du XIXe siècle. Par les Bordenave il se trouvait aussi apparenté aux Beyrines. Ces deux noms, venus comme Loewy de l'extérieur du pays, s'y étaient installés de la même façon: Jacques Bordenave protestant originaire de Sauveterre-de-Béarn où il était né en 1699 avait épousé Gracianne d'Elizaga (maison médiévale d'Ahaïce) héritière de la maison « Florenzarena » à Horça, qui devint dès lors la maison des « négociants » Bordenave. Sur le très curieux linteau placé au-dessus de la porte lors des réfections de cette maison est portée une inscription incomplète : DE FLORENÇA, datée de IVLIVS – « juillet » – 1633, encadré de deux représentations stylisées des "chaînes" de Navarre.

Jean-Baptiste le fils du précédent, marié à Saint-Sébastien avec Maria de Tastet d'une famille d'armateurs de cette ville fut le premier maire d'Ossès à la Révolution (1791). Une de leurs filles épousa à son tour un Beyrines, nom venu lui de

Roquebroue près d'Aurillac où Jean était né en 1701, et se maria successivement avec deux héritières d'Ossès, comme fit aussi mais une seule fois son fils Salvador qui, après avoir fait à Paris (« son idiome naturel est le basque » est-il noté) des études de chirurgien, devint par mariage maître de Murgi (maison franche médiévale). Leur fils cadet Jean-Pierre, officier de santé, épousait lui Dominique Bordenave, l'une des filles de l'ancien maire, et c'est leur petit-fils Jean-Baptiste Beyrines, négociant en laines, qui sera à son tour le maire d'Ossès de 1920 à 1952.

Le mariage de ce premier Loewy lui permit de prendre, et après lui à son fils Emile et à ses deux petits-fils nés à Paris, William ou « Willy » en 1866, dont il est question ici, et son frère cadet René-Laurent en 1867, le nom de « Loewy d'Abartiague », l'orthographe primitive du nom se simplifiant assez vite à « Lewy ». Abartiaga « lieu où abonde la végétation » est le nom du plateau qui fait limite entre Ossès et Irissarry, et plus précisément de l'espace boisé où passait l'ancien chemin royal d'accès en vallée d'Ossès par Hélette et Irissarry (« Orzaiz-bidea » dans l'ancienne documentation), après avoir passé le Laca vers Ugarzan par la maison Garziarena, ou par le joli pont médiéval à arche unique vers Abartiague. Là se trouvait, au bord même du chemin, *Florenzaren borda* « la borde de Florence » (celle de la maison des Bordenave) nom souvent porté sur les cartes, où il fit bâtir, en face de l'ancienne « borde » devenue métairie (on l'appelle sur place « Lebinea » par réduction de la forme pleine qui eût été normalement « Lebirena »), l'ancienne route entre deux, une maison un peu bizarre d'allure mais imposante et cossue, qui prit une réputation de « château » (en 1913 le journal départemental de Pau la donne effectivement avec le dessein correspondant aux « châteaux » de la commune avec le nom de « Lewy d'Abartiague »), avec un parc planté de conifères et quelques hectares de terre d'un seul tenant. Dans le même document « M. Lewy d'Abartiague » est dit « président » des neuf administrateurs locaux du « Crédit Agricole ».

« Willy » Lewy d'Abartiague avait tenté une carrière politique, en se présentant aux élections du Conseil Général de 1895 : dans la version basque de l'appel aux électeurs qu'il publia alors, daté du 8 juillet et signé de « Lewy d'Abartiague, Ingénieur Civil, Officier d'Académie » (voir *Urzaiz, La vallée d'Ossès...* op. cit. p. 283-284), il se présente à la fois, malgré ses origines, comme Basque authentique, et aussi comme partisan avoué de la République, rappelant au passage la défaite « impériale » de 1870. Basque quand il affirme que « ma famille, comme vous le savez, sort d'Ossès ; et bien que je sois né à Paris, je suis Basque aussi bien de cœur que de sang » (« *Ene familia, dakizuen bezala, Orzaizetik atheratzen da ; eta nahiz Parisen naizen sorthua, Eskualduna niz odolez bezen ongi bihotzez* »). Républicain tout autant et reconnu comme tel : « car vous connaissez assez bien mes sentiments : j'accepte et je sers de bon cœur la République, qui est, après le malheur de 1870, le Gouvernement que la France, dans son entière liberté, a choisi et conservé » (« *ezik aski ongi ezagutzen dituzue ene sendimenduak : onhesten dut eta gogotik zerbitzatzen Errepublikak, zoina beita 1870ko zorigaitzetik lekhora, Frantziak, bere libertate osoan, hautatu eta atchiki duen Gobernamentua* »).

C'était là des propos bien propres, outre sa qualité de protestant et laïc déclaré, à réveiller l'animosité de ses adversaires d'opinion, monarchistes ou bonapartistes plus ou moins avoués, si nombreux en particulier dans les milieux ecclésiastiques très influents dans la région, dont le récit de « Ganich » de janvier 1898 donne l'exemple. Malgré ses titres et ses qualités, il ne fut évidemment pas élu. Son nom apparaît par ailleurs à la même époque dans des activités éducatives et bascophiles. Dans sa *Bibliographie de la langue basque* (1-2, réédition, Saint-Sébastien 1984) Julien Vinson cite plusieurs de ses publications (p. 635, 734, 747, 752, 760) : « De l'origine des Basques », Paris, *Nouvelle Revue* du 15 décembre 1895 ; « Le général Darrecagaix et les Basques », Bayonne, *L'Avenir des Pyrénées et des Landes* du 18 février 1897 ; un article signé de « Jean Delusse » au sujet d'« une communication faite

à la Société de Géographie par M. Lœwy d'Abartigue » est publié le 5 mars 1896 dans *La France*, journal politique de Bordeaux, et deux articles sur la même communication (sans précision du sujet) paraissent successivement, l'un dans *Le Petit Journal* à Paris le 26 février 1896, l'autre dans le *Journal de Saint-Palais* du 8 mars 1896.

Il avait aussi prêté son nom à Jean-Baptiste Elissamburu, décédé en 1885, et qui avait déjà utilisé plusieurs pseudonymes pour faire publier ses chants, dans la publication que divers « républicains » firent plus tard, dans le contexte des mêmes conflits politiques et à l'appui de l'esprit républicain, du *Lehen eta orai* « Autrefois et aujourd'hui » composé en 1879. Le poète y exaltait la fin de la monarchie et l'esprit de 1789, et Lewy pouvait bien y reconnaître sa propre pensée (voir A. M. Labayen, *Elizanburu, bere bizitza ta lanak, su vida y obras*, Saint-Sébastien, Auñamendi, 1978, p. 158 et 161). Cette publication signalée à Philippe Veyrin aurait provoqué son étonnement: « Mais comment est-ce possible? Lewy d'Abartigue étant connu comme un Souletin protestant ? » (Ibid. p. 161) La confusion entre « Basse-Navarre » et « Soule » était assez courante, et pas seulement chez les dialectologues. Elissamburu, de son vivant, s'était bien gardé de donner ce chant aux concours d'Abbadie d'Arrast organisés en 1879 à Elizondo (Navarre). Il la présenta, avec un passage de son récit en prose Piarres Adame, deux œuvres d'esprit non conformiste et pour tout dire « mal pensantes » dans le contexte clérical et moralisant du temps, aux fêtes basques, d'esprit qu'il dut juger plus ouvert, qui eurent lieu aussi à Saint-Sébastien (voir X. Elozegi, « Jean-Baptiste Elizanbururen bizitza », *Euskera* 1992, 1, p.97-98).

A titre de souvenir personnel, ayant peut-être vu sans le savoir Lewy qui passait ses vacances avec sa famille à Ossès (mais bien oui sa seconde épouse qu'on promenait sur une chaise roulante dans son parc et sur la route d'Irissarry), sinon sur la photographie de mariage de mes parents (1932) où il était invité en voisin, je sais seulement que lorsqu'il mourut le 9 juillet 1944, ma mère assista à l'enterrement: le corps d'un protestant ne pouvant entrer dans l'église pour la cérémonie funèbre, celle-ci eut lieu dans le cimetière, tout à côté de la porte nord où il est enterré. Le pasteur protestant y fit seulement un sermon qui parut à ma mère, selon ce qu'elle nous en dit au retour, d'une très belle tenue et très religieuse. La maison d'Abartigue quelque temps après changea de main et les héritiers de Lewy n'ont plus vécu à Ossès.

Pour revenir à la séance d'éducation populaire et agricole d'avril 1898 organisée par « Musde Lewy » - pour souligner ainsi (« Mons de L.») son état de notable et non de vrai paysan - (*errient bat mintzatu dela erranez nola behar den ongarrria egin, lurra itzuli, arboleak landatu* « qu'un instituteur y a parlé en disant comment il faut faire la fumure, labourer la terre, planter les arbres » : §7), mêlée comme il se doit en bonne pédagogie de quelque divertissement (*Komedia puchka bat jokatu dutela irri eginarazteko* « qu'ils ont joué un peu de comédie pour faire rire »), elle est censée avoir été inutile et a provoqué l'ironie de l'assistant entendu (ou non !) par « Ganich »: *behinere eskalpoin egilek ez ditek deus handirik ikassi oski egiler edo zapatainari. Bakotchak mundu huntan bere ofizio* : « jamais les galochiers n'ont appris grand-chose aux savetiers et aux cordonniers. A chacun son métier dans ce monde. » L'enseignement agricole, absent de l'école, était-il donc si superfétatoire dans les campagnes de cette fin du XIXe siècle ? Non seulement c'était bien un sujet du temps, puisque Duvoisin, d'esprit politique tout à fait contraire à Lewy, avait publié moins d'un demi-siècle plus tôt (1856) en plein Second Empire son *Laborantzako liburua* (« Le livre d'agriculture »), mais Lewy lui-même, par ses titres réels, que « Ganich » lui fait étaler avec ironie (*dio gizon aipatua dela, izpiritu abilekoa eta jakintsuna* : « il dit qu'il est un homme connu, habile d'esprit et savant », §4), qui le mènent à administrer la caisse locale du Crédit Agricole, propriétaire terrien avec ses métayers d'Abartigue, était tout à fait apte à organiser, sinon à assurer lui-même, mais sans aucun doute en connaissance de cause, une telle séance, dont on ne sait du reste si elle fut unique,

donc peu utile de fait, ou si elle entra dans un ensemble suivi de ce que nous nommerions «des cours pour adultes ». Comme secrétaire de la Société d'Études Basques, Lewy d'Abartiague aura bientôt, pour l'Exposition universelle de 1900 à Paris, à s'occuper d'un Congrès International d'Études Basques tenu dans cette ville en septembre de la même année (voir M. Goyhenetche, *Histoire Générale du Pays Basque*, IV, p.11-12).

Le compte rendu en style et parodie de fable que le chroniqueur «Ganich», probable écrivain labourdin représentant du parti le plus conservateur installé à Ossès, très proche pour le moins de «monseigneur Diharassarry », que pouvaient lire les bascophones de Buenos-Aires le 10 avril 1898 était bien plus qu'une simple «information» perdue au milieu d'autres « nouvelles du Pays basque » (*Eskual-herriko berriak*), un peu plus longue seulement que la plupart d'entre elles. Cette jolie pièce littéraire sur le mode satirique, à peine déparée par quelques fautes d'impression, dut en amuser plus d'un parmi les plus cultivés, ayant conservé, originaires d'Ossès ou non, suffisamment l'usage de la langue basque, capables d'en apprécier les tournures parodiques, et bien davantage s'ils en saisissaient tout le sous-entendu idéologique et politique. Ainsi parvenait jusqu'aux bords du Rio de la Plata, l'écho bien sonore du conflit majeur de ce temps-là qui était au cœur du débat politique dans les provinces basques de France : entre les conservateurs cléricaux nostalgiques de la monarchie ou du bonapartisme, plus d'un demi-siècle après l'instauration de la IIème République, et les notables républicains déclarés, tels Lewy d'Abartiague. Ils allaient bientôt sceller la victoire sur leurs adversaires avec la loi de séparation de l'Église et de l'État votée moins de dix ans plus tard, et, à part la période pétainiste de l'occupation plus trouble, pour le moins, sur cette question, maintenue depuis lors comme composante essentielle du régime.

Jean-Baptiste ORPUSTAN

(Une version de ce texte a été publiée dans *Iker-21 Hommage à Jean Haritschelhar* Bilbao 2008 p. 473-489).

XII. Le monument aux morts de la guerre de 14-18:

appel à souscription et correspondance.

1. Appel du conseil municipal d'Ossès à une souscription pour financier un monument aux morts de la guerre de 1914-18.

"OSSES, le 14 Avril 1924 (*)

*Mr Laharrague (**)*

La Commune d'Ossès, désireuse de remplir son devoir de reconnaissance envers ses enfants morts pour la France a décidé d'ériger en leur honneur un monument commémoratif.

Sur un millier d'habitants (***) nous avons eu 44 morts, proportion énorme, et pour la plupart d'entre eux, dont les corps n'ont pu être ramenés des champs de bataille, il n'y a même pas une inscription dans notre vieux cimetière.-

Une faible agglomération comme la notre ne dispose pas de grands moyens pour élever un souvenir digne des braves jeunes gens que nous voulons célébrer mais les villes les plus importantes peuvent-elles prétendre que leurs monuments, leurs manifestations les plus grandioses ont été ou seront à la hauteur des sacrifices de leurs fils? Non hélas!

Aussi serons-nous obligés d'être modestes car la moindre chose coûte aujourd'hui fort cher mais nous avons le désir de faire aussi bien que possible et nous faisons appel dans ce but à la générosité de notre population clairsemée et nous nous permettons aussi de nous adresser à tous ceux qui peuvent être attachés à notre bon vieux village, par quelque lien du cœur.-

*Nous n'ignorons pas que discrettement mais genereusement vous vous interessez deja a notre jeunesse, ce dont nous vous savons gre - (****)*

S'il vous plaisait de contribuer par une souscription à la réalisation de l'œuvre qui doit perpétuer le souvenir de nos chers morts, votre terre natale vous en serait profondément reconnaissante.

Veillez croire, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs et agréer les vœux que nous formons à Ossès pour votre santé et celle de votre famille.-

Pour le Conseil Municipal

LE MAIRE." (*****)

(*) Reproduction exacte du texte dactylographié sans doute par le secrétaire de mairie. Documents communiqués par M. Jean-François de Susbielle petit-fils de Jean-Baptiste Beyrines maire d'Ossès en 1924.

(**) Les mots reproduits en italique sont ajoutés à la main à l'adresse de Michel Laharrague (1842-1925) alors propriétaire de la Villa Pia à Bayonne qui était né à la maison Irigoizbeherea.

(***) Saint-Martin d'Arrossa qui faisait partie d'Ossès jusque-là était devenue commune indépendante d'Ossès l'année précédente 1923 après un très long conflit.

(****) Allusion probable à la maison Etxebertze où se faisait de l'enseignement, vendue par ses propriétaires, acquise par Laharrague et cédée purement et simplement pour l'usage des habitants: l'acte notarial d'achat par Léon-Marie Laharrague fils du précédent est cependant de 1926.

2. Deux lettres sur la demande de souscription adressée le 14 avril 1924 par le maire et le conseil municipal d'Ossès pour l'édification d'un monument aux morts de la guerre de 1914-18, communiquées par M. Jean-François de Susbielle petit-fils du maire de l'époque Jean-Baptiste Beyrines.

2a. Lettre manuscrite signée par Michel Laharrague alors propriétaire de la Villa Pia à Bayonne, souscription de 5.000 francs, soit près de la moitié du prix du monument facturé 12.000 francs par l'entreprise Rombeaux-Roland de Jeumont (Nord). Michel Laharrague avait perdu à la guerre son fils Jean dont le nom est sur le monument aux morts de Bayonne.

"Bayonne le 20 avril 1924

Monsieur le Maire

En réponse à votre lettre du 14 avril courant, au sujet de l'érection d'un monument en l'honneur des enfants d'Ossès morts pour la France, je vous remercie de vous être rappelé de moi.

Je n'oublie pas qu'Ossès est ma ville natale et c'est avec grand plaisir que je participe à la souscription que vous avez ouverte. Veuillez trouver ci-joint un chèque de cinq mille francs n° 20141 sur le Comptoir National d'Escompte

Agréez cher Monsieur le Maire l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Laharrague"

2b. Lettre non signée ou incomplète du 27 avril 1924, qui doit être une copie ou un brouillon du remerciement du maire pour la souscription précédente, faisant allusion au deuil éprouvé par Michel Laharrague lui-même.

"Ossès le 27 Avril 1924

Cher Monsieur,

Nous avons été très touchés tant par votre manière charmante de donner que par votre générosité qui dépasse tellement nos modestes prétentions que nous en serions confus s'il ne s'agissait d'une œuvre à laquelle nous tenons et que nous nous réjouissons de pouvoir mener à bonne fin de façon convenable grâce votre bienfaisante libéralité -

Tous à Ossès nous vous en serons d'autant plus reconnaissants que nous ressentons plaisir et émotion à constater que le souvenir de notre bon vieux

village reste encore vivace en vous; nous reconnaissons aussi un cœur de père éprouvé par la guerre et qui a toutes nos sympathies -

Interprète de tous les Orsaistar je vous prie de croire, cher Monsieur, à nos sentiments les plus cordiaux, à notre profonde gratitude."

3. Lettre de livraison du monument et facture du 11 mars 1926.

"GRANITS . MARBRES . PIERRES

Edouard ROMBAUX-ROLAND à JEUMONT (Nord)

Jeumont, le 11 Mars 1926

Monsieur Beyrines,

Maire de et à OSSES. (Pyrénées Orientales) (sic)

Nous vous confirmons notre télégramme en réponse au vôtre:
"Moyennant commande avant quinze courant, acceptons livrer France pleurant ses Morts pour douze mille. Autres projets treize mille. Lettre suite (sic) Rombaux-Roland.

Par suite des circonstances économiques, ce n'est pas 500 francs d'augmentation que nous devrions vous demander sur nos offres de l'an passé (soit moins de 5%).

En effet, la crise économique nous a obligés à relever nos prix dans la proportion des articles de toutes les autres industries soit de 15 à 20%.

Nous ne sommes pas plus à l'abri que quiconque des événements (sic) économiques.

Il nous est absolument impossible de livrer les monuments offerts à moindre prix que ceux de notre télégramme dont confirmation ci-dessus.

Notre livraison s'entendrait comme nous vous l'avons exprimé par nos offres du 14 Mars sur wagon gare destinataire, réseau de la Cie du Midi la plus proche de votre lieu.

Si nous vous consentons des conditions aussi réduites, c'est pour pouvoir tout simplement arriver à augmenter nos références dans votre région.

Nous espérons vous lire d'accord et vous prions d'agréer Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pr. l'Administrateur Délégué
(signature)"

XIII. Août 1938.

"Mgr Saint-Pierre et Jean Ybarnégaray inaugurent à Ossès un fronton avec mur à gauche.

Dimanche dernier fut une journée marquante pour les pelotaris d'Ossès. Un fronton est né dans l'enceinte de la cité paroissiale; il est né grâce à des concours bénévoles à des dévouements et des dons.

Ce fronton a ceci de particulier: il possède un mur à gauche, comme chez nos voisins d'au-delà les Pyrénées; ainsi s'apparente-t-il avec les installations de Domezain, des Aldudes et de Plaza-Berri, à Biarritz.

A Ossès, le mur de face a une hauteur de 8 mètres au centre et de 7m. 50 sur les côtés, sa largeur étant de 9 mètres et son épaisseur de 0m. 60. La ligne au-dessous de laquelle le pelote est fausse a été tracée selon le règlement de F.F.P.B., à 0m. 75 du sol.

Il est construit, bien entendu, en bonne pierres de taille, dont les carrières sont abondantes dans cette région montagneuse.

Au centre, flamboient les couleurs de l'Eskualherria: verte, rouge et blanche; les armes d'Ossès et un liseré rouge et vert occupent une partie du côté droit; l'écusson représente un aigle, ailes déployées, qui surmonte, semble-t-il, le mont Baïgourra (sic), qui est la montagne d'Ossès. Le mur de gauche s'étend sur une distance d'environ 5 mètres et 5m. 20.

La partie cimentée s'étend jusqu'à 13m. 50 du mur de face. Au delà, le sol est constitué par le sable gras d'une carrière voisine. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce terrain de jeu très soigné.

La construction de la cité paroissiale et de ce fronton fut décidée en octobre 1937, et le premier coup de pioche dut donné le 2 novembre 1937. Quelques mois plus tard, le 28 janvier 1938, l'école Saint-Michel était ouverte aux maîtres et aux élèves, et le fronton, édifié patiemment avec la collaboration de la jeunesse, était prêt à recevoir des joueurs dès le mois de juillet. Dimanche la fête tant attendue se déroula au milieu d'un grand concours de peuple.

A l'issue des vêpres, Mgr Saint-Pierre prononça les paroles rituelles et bénit le fronton et les pelotaris. Il était entouré du doyen de Sfax, en villégiature à Villefranque; du chanoine Durquet; du curé d'Ossès, l'abbé Cho(r)hy; de MM. Jean Ybarnégary, député, président de la F.F.P.B.; Beyrines, maire de la commune; Louis Etcheverry, conseiller d'arrondissement, trésorier de la F.F.P.B.; Jacques Saint-Pastou, vice-président de la F.F.P.B.

M. Jean Ybarnégaray prononça en basque une allocution chaleureuse et brisa sur le mur la traditionnelle bouteille de champagne.

Dans l'assistance, à des places réservées, nous avons noté la présence de Mme Jean Ybarnégaray, du général et de Mme Détroyat, de Mme Louis Etcheverry, de MM. Joseph Sala; Lacourrège, président de l'U.N.C.; de l'abbé Mendiboure; du vicaire Etchegaray, et du père Héguy,

curé de Zifta, en Egypte: des membres du Conseil municipal d'Ossès; de M. Duverdier, et d'un grand nombre de personnalités de la région.

La partie, qui opposa l'excellent professionnel Pierre Salinas et Aguerre, un bon amateur de Saint-Martin-d'Arrossa, au solide Etcheverry, d'Ostabat et à l'abbé Beheran, finaliste du championnat de France amateur, s'avéra intéressante, bien qu'une certaine inexpérience du mur à gauche se soit manifestée dans le camp Etcheverry-Beheran. Sans doute est-ce en partie à cette circonstance que nous devons le sensible écart de points qui marque la victoire du camp Salinas-Aguerre, victoire éclatante, puisqu'elle se traduit par 50 points à 39.

Salinas possède toujours ses merveilleuses qualités d'endurance et d'intelligence du jeu; son coéquipier Aguerre se montra arrièrè très sûr et frappant sec.

Cette journée, fort bien réussie, laissera un souvenir durable à Ossès. Les amis de la pelote basque peuvent se réjouir de posséder un fronton avec mur à gauche, qui leur permettra d'organiser des parties intéressantes avec le concours de nos meilleurs pelotaris basques français et basques espagnols.

Mais ce dont nous devons surtout nous féliciter et féliciter les promoteurs et les réalisateurs de cette œuvre, c'est la perspective d'y former de jeunes pelotaris.

Les bas-Navarraï (sic) ont prouvé en maintes circonstances qu'ils avaient des qualités hors de pair: puissance, souplesse, endurance; et sous l'égide du patronage Jeanne-d'Arc, la F.F.P.B. et le comité régional comporteront dans peu de temps une pléiade de bons spécialistes de la main nue, qui, n'en doutons pas, feront parler d'eux dans les annales du sport national."

(Article paru dans *La Petite Gironde*) (*)

(*) *La Petite Gironde* qui se disait "Journal Républicain Quotidien" parut à Bordeaux de 1872 à 1944. Qualifié par certains de "journal pétainiste à tendance collaborationniste", il cessa de paraître à la veille de la Libération. Accusé de collaboration son directeur Michel Chapon fut acquitté par le Tribunal militaire de Bordeaux et reçut en décembre 1945 du général de Gaulle la croix de fer 1939-1945.

ANNEXE I

Extraits de listes d'habitants et paroissiens de la "confrérie du saint rosaire" à Ossès établies au début du XVIIe siècle.

N.B. Rédigées en 2 colonnes par page, sans en-tête mais avec des notes internes rédigées en latin ou en français, une large partie de ces longues listes est devenue illisible par altération du papier ou effacement de l'encre. On en présente ici quelques pages. Le manuscrit porte toujours le prénom suivi du nom de la maison habitée ou d'origine, qui fait alors nom d'état civil. S'y ajoutent parfois l'abréviation "def.to" ou "def.ta" etc. pour "défunt, défunte" et quelques autres mots et noms vestiges parmi d'autres de l'ancienne langue administrative castillane du royaume de Navarre. Les passages non lus sont indiqués par des points de suspension entre parenthèses. Dans ces longues listes qui valent à peu de chose près recensement aux périodes et lieux cités, les noms des divers quartiers sont mêlés, en particulier ceux de Bidarray qui n'a pas encore de statut administratif propre.

Page 1 (où la colonne 2 est entièrement effacée sauf quelques prénoms):

"(...)
 Maria de (...)
 Juana de Iribarne
 Domingo de (...)
 Juanes de Iraburu
 Maria de Mouru
 Ramon de (...)
 Juana de Echepare
 Beltran de Gastonena
 Juanot de Heguia
 Pedro de Iribarne
 Graciana de Errecart
 Piarres de Errecart def.to
 Maria de Errecard (*sic*)
 Juanes de Ituralde
 Maria de Oheta
 Betiri de Ituralde def.to
 Juaneta de Ch(...) df.ta
 Maria de Ituralde
 Juan de Ituralde
 Maria de (...)
 (...)
 Graciana de Ituralde
 (...)
 Esteben de (...)
 Mariana su muger
 Domingo de Olagaray (...)
 Miginota de Gorosarzu
 Francesa de Olagaray
 (...)

Page 4 colonne 1:

(...)
 (...) de guiramochena
 Juanes de hargain

Juanes de Argain
 Maria de Argain
 Domingo de ossomendi (*sic*)
 isabel de aguerre
 Juanesto de mendicoaga
 Mariaeder de lhospital
 catalina de mendicoaga
 Juana de Argain y doray
 Maria de oyharart
 Domingo de oyharart
 Dominica de oyharart
 Martin de oyharart
 Sancho de oyharart
 Juana de oyhart (*sic*)
 Isabel de oyhart
 Maria de oyhart
 Juanes de oyhart
 Juana de oyhart
 Beltran de iriberri
 gratian de Mourgui
 Domingo de iriberri
 Petri de iriberri
 Maria de iriberri (*deux fois*)
 Juanes de inda (*deux fois*)
 Maria de inda
 Juana de inda
 Maria de ississarri
 (...)

Page 4 colonne 2:

Sancho de (...)
 guilen de (...)
 Maria de bortagarai
 Maria de iriberri (*deux fois*)
 Pedro de iriberri
 Andres de iriberri
 gratiana de iriarte
 Pedro de iriarte
 Dominica de iriarte
 Maria de Echegoin
 Juanes de Echegoin
 Martin de Echebarne
 Petro de Echabarne
 Piarres de echabarne
 Dominica de echabarne
 Dominx de Amestoy
 Petro de Amestoy
 Juana de heguigorri
 gaston de heguigorri
 Pedro de heguigorri
 Juana de oyhararte
 Peedro de echeto
 Martin de Arrosagarai

Juana de Isisarri
 Pedro de vidart
 Juanes de vidart
 estefania de vidart
 Maria - vidart
 Martin de oyharart
 Juana de Murguiart
 graciana de Murguiart
 Pedro de Juanperitzena
 Juanes de - iriqui
 Maria de - Murguiart
 Juana de - iriqui
 Joaneta burhegui

Page 5 colonne 1:

(...) de iriarte
 Maria de iraburu
 Juana de iriarte
 Pedro de iriarte
 gratiana de iriarte
 Maria de Joncorena
 Juanes de iriarte
 Domingo de iturralde
 Petri de Joncorena
 Juana de iriquigarai
 Maria de iriquigarai
 Maria de Ametzbilu
 Juanes de Ateaterena
 gratiana de ezponda
 Pedro - de ezponda
 Juanes de ezponda (*deux fois*)
 Pedro de eiharasarri
 Maria de elizondo
 catalina - de Ametztoy
 gratiana de Azcue
 Anton de Ametztoy

 Maria de Ametztoy (*deux fois*)

 Maria de echebehere

 Martin de echeberri
 Dominx de echeberri (*deux fois*)
 Pedro de echeberri (*deux fois*)
 Martin de echeberri
 Juanes de iribarne
 Martin de iribarne
 Pedro de iribarne
 Maria de Echegoin
 Pedro de murgui
 Juanes de murgui (*deux fois*)
 Juanes de iriberri
 Maria de murgui (*trois fois*)

Page 5 colonne 2:

(...)
 Maria de Elichaga
 Piarres de echabarne
 Juanes de Echebarne
 Domingo de iriarte
 Domingo de Murgui
 Juana de Echagarai
 Pedro de baracharte
 M.a de baracharte (*trois fois*)
 Juanes de baracharte
 Pedro de baracharte
 Aines de irazabal (*deux fois*)
 Petrito de irazabal
 gratiana de irazabal
 Petri de irazabal
 gaston de irazabal
 Domingo meciena (?)
 Joana de yribarene

C ego frater petrus Bidessoyst servus humilis supp. ordinis fratrum predicatorum concret... bazad... Confirmo cumfraternitatem Sancti Rosarii dei genitricis marie cum om... indulgentijs et privilegiis nobis concessis a subernis pontificibus concedo huic fraternitati conc... in hac parroquia dorsais ... presi...io homi dug... parr... predicti conventus authorita... data actum die sedecima mensis januarij anni 1648" (*signature illisible*).

(Traduction du texte latin partiellement illisible et de lecture douteuse:

"Moi frère Pierre Bidessoyst humble serviteur suppliant de l'ordre des frères précheurs ... je confirme la confraternité du saint rosaire de Marie mère de Dieu avec toutes les indulgences et tous les privilèges à nous concédés par les suprêmes pontifes, je concède à cette fraternité ... dans cette paroisse d'Orsais ... donnée (par) l'autorité du conseil susdit, fait le seizième jour du mois de janvier de l'an 1648".)

Page 10 col. 1 seule d'abord à moitié effacée:

(...) de Elizaga
 (...) de tipirena
 (...) de elizaga
 Pedro de Iriqui -
 (...) -ragaray -
 (...) de garro
 (...) elgart
 Pedro elgart
 (...) murguiart
 Martin baracart
 Martin ansola
 (...) echebers
 (...) ospital
 (...) de argain su hija

Puis une ligne-titre sur toute la page:

1640 Curé M.r Cruchague

Sur la colonne 1 une suite de noms barrés:

(...) Doyhenart vicaire

juanesto mendibile
 (...)sto Arbel
 (...)to Larramendi
 (...)ot d'Iriberrj
 (...) mendibile
 (...) Etchegointo fils de Arbel
 (...)a de Mendibile Marie dela(...)
 bernart de Marisquirena
 (...)squirena
 (...)

Sur la colonne 2:

Icy Comancent d'entrer les confreres du St rosaire receux du temps de la Cure de Monsieur de Cruchague Lan mil six cens quarante et neuf

Page 11, colonne 1 presque entièrement effacée:

(...)

 tristant de Larmendy par la

 (...)

 au temps du Curé m.r Bernardo detchautz et dona gracia lan 1640 et 1641

 Angela de barberarena

 (...) tristant de Larmendy notaire

 Joane de Larmendy sa fille

 (...)

 gaston son fils

 (...) doyharart

 (...) doyharart

 (...)

Page 11 colonne 2 presque entièrement effacée:

(...)

 Ernaut uhalde (...)

 mde pagalde

 Jean (...)rart Dominique Dominx p(...)

 (...) estefania la(...)

 Pedro (...)rren

 Pia(...) d'(...)

 Joana de Echarte

 Pedro (...) Echebertz

 m.a (...) uhalde

 m.a bellare

 Joana domins m.a sancho ibarmendiburu

 Joanes et Joanes (...) mugape

Joannes Joannes Joannes Joanna ernaga

 m.a m.a m.a Pedro Echebertz

 Joanes (...) m.na et m.el urdoz

 Agnes, Joanes Pedro bernardo aincy Joana de marisquirena

 Juliana echebertz

Estant Curé Monssire Jean d'olce et Michel d'Atzme son vicaire les personnes suivantes furent receues dans la d.te confrérie de Nostre dame du Rosaire. l'An 1648.

Michel d'Atzme vicaire

 Domingo Appalloa

Maria Erregue
 Joannes de garro
 chatarina d'Aynyce
 Dominique de Beneyac
 Dominche d'etchebertz

Page 14 colonne 1:

(...) d'osces en Lan 16(...)
 (...)rtin Etcheberj et Marie (...)tche behere sa feme
 Joanisto de Larramendi et Agnes marisqueirena sa feme
 Maria Martin de tambourinena
 Miguel doyharart de Marisqueirena
 Joanisto Marisqueirena son fils
 Marieder Marisqueirena feme du susd. Juanisto
 Chanco harguina et Izabel sa feme et Joana leur fille
 Joannes Ibarrondoburu et Agnes sa feme
 Marie hiriart
 Joanne barberarena et sa tante Joane barberarena
 Maria serora barberana (*sic*)
 angelica barberarena
 Maria Ississarj demeurant a pierristorenia, et Estebenia sa fille
 Maria pierristorenia aussy sa fille
 pedro Elicagua son mary.
 Joanis d'Uhalde et Marie d'Uhalde sa belle mere et gratiane sa fille, et Miguel
 son frere, et gratiane sa sœur autre
 gratiane Charrorena et Joana sa fille et Joanicot Charrorena
 pierris Eliçaga et Marie Martinto sa feme
 domingo Cadret et Isabel sa feme et Marie leur fille, et Marie Cadret le belle
 mere dud. cadret
 Jeanne d'Ississarri et Martin d'arrosagaray autrement tarbe son marj et gratian
 son frere
 estebenia fille de Baratzart

Page 14 colonne 2:

(...) habitant (...)a Inda
 Maria dame de Naitourj (...)
 Joanisto son fils sieur de N(...) et Marie sa feme.
 Maria Joanarrena et Ma(...)
 domingo de harosteguuy et (...) sa feme.
 Maria tamborinena et Ma(...) fille et estebenia Lautre f(...)
 dominche tamborjne (...) sa sœur
 Petiri ourdochoto sieur ancien, Ma(...) et Marie sa feme et Je(...) mere et marie
 fille de la (...) Marie.
 petiri de pedrottoarenia (...) sa feme
 Maria Ibarrondo
 Jeanne Ississarri
 Joana ourdoch. et la (...)
 Maria vieille dame d'Ibarrondo, J(...) dibarrondo sieur dibarrondo.
 Joanisto de Caderet et domin(...) dibarrondo sa feme. Joan(...) Autrement
 Juliana dame (...)
 fils du susd. Joannes
 Mari tambourin et Marie (...) et dominch aussy sa fille
 Marie fille detchebers et J(...) d'Inçaurt son Mary
 Marie d'Ibarrondo fille et (...) despelette son m(...)

Joanna fille d'Iribarne et (...) d'Iribarne sa grand(...)
 Martin sieur d'et(...)
 dominch sa (...)

Page 15 colonne 1:

Ramon Bortagaray
 Joannisto oralarrape
 Joannes Unhayarena
 Piarres Joan de harro
 gratiana Unhayarena
 Joanna Unhayarena
 Chatarina Unhayarena
 Maria garaycoeche
 Joanna de Ripa
 Joanna Carborena
 Maria de Sorhaya (*deux fois*)
 Joanis de Marchanta
 Maria Etcheverry
 Maria Marrorena
 Joannes recart (*deux fois*)
 Betri Recart
 Maria Recart
 Po. de Sagaroy charria
 Po. Unhayarena
 Domingo de Gostarassu
 Miguel de harreche
 Dominica de harreche
 (...)anna de harreche
 (...)

Page 15 colonne 2:

Maria La(...)aray
 Maria de Inçabi
 Gratian de orhate
 Joannes de Inçaurgarate
 Ramon Urdaburu
 Chavat Echechurry
 Chatarina Ezteinu
 Chatarina halçart
 Joannes de Eztaynu
 Pascual de Echebeltz
 Pedro de Iriart
 Maria oyharçabal (*trois fois*)
 Maria de Echeto
 Maria de oheta
 Joannes de Uhalde
 Joanna de Uhalde
 Maria de Eliçalde
 Joannesto Eliçalde
 Maria de Eliçalde
 Joanna Picasaroj
 Maria Eyharaborda
 Joannes de Lardapide
 gratiana de Lardapide

Page 20 colonne 1:

Exave (? nom de quartier partiellement coupé et peu lisible)

gratiana harri (...)
 Miguel hargain
 Bernad Echeto
 Joanesto Echeverry
 Po. de Sagardizar
 Domingo de hargaingaray
 Maria de Ma(...)gart
 Joanna de Recarte
 joancho Ireguy
 Dominica Y(...)
 Maria I(...)
 Joannes Iregui
 Chatarina oyhabila
 Benat Elizalde
 gratiana St. Martin
 Maria Irungaray
 Joannesto Echechury (*deux fois*)
 Gratiana sagardiçar
 Gratiana harreche
 Maria Recart
 Pelen Iribarne deff.
 Po .Iribarne deff.
 Miguel Echeberry deff.
 Chatarina Jo(...)narena deff.
 Po. Sagardicart
 gratiana I(...)
 Betiri hargayn
 Dominx hargayn
 Maria hargayn
 Gratiana Recahandi
 Pedro Lardapide

Page 20 colonne 2:

Maria Recart
 Betri recart
 Maria Recart deff.
 Gратиanna recart deff.
 Joannes Recart deff.
 Miguelcho hargain
 Betri de Echechury
 Maria Recart
 Martin recart deff.
 Betri Unhayarena
 Gratiana de Iriart deffunta
 Ramon Vidarray
 Joannes de Ezteynu
 Joannes Iribarne
 Dominx Inçabi
 Joannesto Inçabi
 Sebastian Inçabi
 Po. Inçabi (*deux fois*)

Page 21, en haut de page: 1641 Exave
colonne 1:

Joanesto (...)
 Maria picasaroy
 Guana picasaroy
 catalina echeberry
 maria echeberry
 maria yrungaray
 maria echeverry
 Pelen ech(...)
 (...)
 Betri Iracelhay
 Joana yracelhay
 maria yracelhay
 otra maria yracelhay
 niñas
 Dominx de maestrenea
 Joanneta maestrenea
 Chatarina de Essauz
 su hermana Maria
 Dominx Maestruyarena
 Juanesto Domenluxarena
 (...) picasaroy
 Maria picasaroy
 Chatarina domenluxa
 Maria Eliçalde
 Dominx de hargain
 Joanis de Echatiarra
 Maria de Arroqui
 Joanesto de Arroqui
 Martin ferrando
 (...)

Page 21 colonne 2:

M.e Jean dohet prêtre
 Jean diraburu etchebier
 Sancho Etcheberry
 Pedro chuchurru
 Laurenz Martinena
 Miguel harreche
 Betiri Martinena
 nimino Martinena
 otro Miguel Martinena
 Joanesto Ag(...)
 Joannis (...)
 Maria oheta (*deux fois*)
 Maria picarena
 Maria Leyçarraga
 Maria Martiarena
 Gratia Erneta
 Maria iriarte (*trois fois*)
 Chatarina Çubiburu
 Maria larralde
 Maria charborena

Piarres Charborena
 Maria Charborena
 Maria Benatena
 Chatarina Iracelay
 Joanna (...)

Page 26 colonne 1 presque effacée:

(...)
 (...) Yrongaray
 (...)
 Joannes Ohet
 Pedro de Iriart
 Joannes (...)
 Gratiana de Martinena
 Joannes de Martinena
 Domingo filichorena
 Maria Errecahandi
 Chabat Erripa
 Estefania de Martiarena
 Chatarina de Picarena
 Joanes de Martiarena
 Maria oralarrape
 (...) oralarrape
 Joanna oralarrepe
 (...) de Larralde
 (...) l(...)saroy
 (...) Laparsaroy
 Joanna de Elgart
 (...) de Martirena
 (...) de Dominlux
 (...) Dominlux
 Chabat (...)
 gratiana (...)
 Maria de Larralde

Page 26 colonne 2:

Maria Urdaburu
 Maria de Charborena
 Piarres Charborena
 Joannesto Recart
 Maria de Irungaray
 P.o de Eliçalde
 Gratiana de Unhayarena
 Joanna Domin(...)arena
 Martiarena Maria
 Gratiana Lichero
 Gratiana Martiarena defunta
 Seuastian de Iriart
 Chatarina de Ihiga
 Pedro de Arroqui defunto
 Maria Yrungaray
 Miguelcho Irungaray
 Gratiana Unhayrenia
 Joanna harozarena

Piarres harrozarena deffuntos
 Jioanna de Betrisanz
 Maria de Urdinena
 Dominica de Joantorena
 Joanna de Marchantarana
 Gratiana de Martiarena
 Maria Arroqui
 Gaston Iribarne
 Dominica de Iribarne
 Joanna de Iribarne

Page 27 colonne 1:

(...)
 Maria Caldain
 Joanna de Lardapide
 Maria Murguiart
 Joanna harozarena
 Enaut Ilaguyna
 Miguel de Ilaguyna
 Miguel de Echechury
 Ferrando de Ilaguyna deffunct
 Maria Ilaguyna defunct
 Pedro Ilaguyna deffuncto
 Maria Ilaguyna defunct
 Beltran de Echechury deffunct
 Gratiana de Echechury deffunct
 Joannes de Ithurralde
 Martin de Ithurralde
 Pello Anchart
 Domingo Joancochia
 Martin Aldacayz
 Piarres chanchorena
 Joannes Anyererena
 Donperiz Echeverry
 Joannot Picarena
 Gracian nobliarena
 Chabat Vidart
 Joanna Vidart defuncta
 (...) de Lichero

Page 27 colonne 2:

(...)
 Maria (...)
 Dominx Chabadina
 Maria Echapare
 Dominx Mar(...)
 Joannes Arrosate
 Pedro ossandaburu
 Maria Iturralde
 Maria Ibarrola
 Joanna Echeverry
 Maria Caldayn
 Joanna Gastonena
 Miguel marrorena

Joannesto chorarena
 P.o chorrarena (*sic*)
 Mari(a)na chorrarena dif.
 Maria chabadinarena
 Dominica Baraçarte
 Martin de Aberachena
 Piarres Ramonena
 Maria Ibarra
 Maria halçart
 Maria (...)
 Joannes de Iraçabal
 Chatarina Chast(...)
 Sebastian b(...)
 Gaston (...)

Paga 28 colonne 1:

Joana Joan gordo
 Juanesto de Juan gordo
 Juan Juan gordo
 Maria pusantena
 Maria anchart
 Maria teyleria
 Joannes de Betrisanz -
 Maria de Leyçarazu
 Dominica Anyererena
 Joannes de Anyererena
 Maria de Anyererena
 Joannes de Anyererena
 Maria Arroqui
 Dominus Joannes de Arroqui
 Maria Chabadina
 Joanna Esteverena
 Maria de Arrossa (*trois fois*)
 Joana de Picarena
 P.o de Picarena
 Ma(...)not Picarena
 Joannes Urruti
 Maria de Urruti
 Joannes Miguelto
 Pedro de Errecart
 (...) Anchart

Page 28 colonne 2:

Martin ossanda buru lepo
 Maria ossanda buru lepo
 Gratiana ossanda buru lepo
 Domingo ossanda buru lepo
 Joannesto ossanda buru lepo
 Martin ossanda buru lepo
 Pedro ossanda buru lepo
 Gaston ossanda buru lepo
 Gratiana tamborinarena
 Martin Atherex
 Maria Atherex

Maria Margaritena
 Gratiana de Ibarrola
 Domenx Ibarrola
 Betri Ibarrola
 Maria Vidart
 Chatarina de Iracabal chipi
 Betri Vidart
 Joanna Iraburu
 Joannesto Ibusti
 Joannes Arosteguy
 Maria chorrarena
 Dominx Iramuno
 Maria Beherecoeche
 Dominx haroztegy
 Dominx picarena
 Enaut Ireguy
 Chabat Ibarrola
 Gaston Margarita
 Joannes Margarita
 Joannes de Marticot
 Martin de Marticot

Page 29 colonne 1:

(...) Arrossagaray
 (...) Elicalde
 (...) de Charranchoua (*deux fois*)
 (...) de oyharat
 (...) de Larramendi (*deux fois*)
 (...) de Lepagalde
 (...) Beneiac deff.
 (...)na de Arrain
 (...)na de Beneiac deff.
 (...)nia de Muchicorena
 (...) de Baraciart
 (...) Michelco
 (...) Malirena
 (...) ourdosto
 (...)dosto
 (...) diff
 (...) oyharart diff (*deux fois*)
 (...)o de Ibarrondo
 (...)nica de Ibarrondo
 (...) Barberarena
 (...) Amestoy

Page 29 colonne 2:

Maria Uhalde
 Gratiana Uhalde diff
 Maria Aynciburu
 Estefania de Aynciburu
 Miguel Aynciburu
 Maria Echeberz (*deux fois*)
 Maria Betrirena
 Dominica de Uruzpuru

Maria de Iriqui
Sebastian Anchart
Maria Piarresena
Maria Oyharart
Domingo Michelco
Joannes Piarresena
Maria Piarresena
Maria Piarresena diff
Piarres Piarresena diff
Joannes Piarresena diff
Maria Piarresena diff
Joanna chanchorena
Joannes de chanchorena
gratiana chanchorena
Dominica chanchorena
Chatarina Echuritena
Domingo de ossamendi
Isabel de Aguerre diff
Martin de ossamendi diff
Dominica de Sala
Joannes de Eliçaga
Gaston de oyharart"

Fin de la trasnsription
J.-B. O.

ANNEXE II. Les quartiers de la commune d'Ossès, anciens et nouveaux.

Des 7 premiers quartiers qui formaient dès avant le XIV^{ème} siècle où il sont tous cités la "vallée d'Ossès" dans l'actuelle province de Basse-Navarre rattachée au royaume de Pampelune du XI^{ème} siècle jusqu'en 1530, chacun avec son conseil de maîtres de maison pour la répartition des taxes, 5 ont formé la commune d'Ossès après la séparation des deux quartiers d'Eyharcé et Etxave pour faire la commune d'Arrossa séparée par le cours de la Nive en 1925: ce sont Horça, Ahaïce, Gahardou, Iriberry et Ougarçan. Bidarray, sans peuplement fixe hors des employés de la commanderie installée par l'abbaye de Roncevaux avant le XIII^{ème} siècle, s'est développé en habitat issu des anciens quartiers à partir du début du XVII^{ème} siècle et est devenu commune autonome en 1800.

Horça.

Ce quartier approximativement central dans la vallée s'étend sur la première terrasse au pied du mont Baïgoura, jusqu'au cours du Laca qui lui sert de limite au sud dans la plaine basse, entre Iriberry au nord/nord-est et Gahardou à l'ouest. C'est cette position qui a dû lui donner son nom Horza, dont on peut penser que c'est une évolution ancienne du vieux mot basque **urd-** au sens de "plat, plateau": on le retrouve à peine changé dans le mot composé déjà médiéval et moderne de même sens *ordoki*, et plus anciennement changé en *urç-* dans la forme mal latinisée *ursaxia* du X^{ème} siècle donné à toute la vallée, au sens réel et anciennement territorial de ce mot. De ce nom Horça composé avec le nom ancien d'Ahaïce est issu manifestement celui de l'ancienne vallée et de la commune actuelle "Orzaiz" passé à "Ossès" dès le XII^{ème} siècle dans la langue officielle romane: le gascon bien avant le français. Mais le plus curieux est que la base ancienne *urd-* a été conservée dans le nom de l'une de la vingtaine des maisons et domaines ruraux les plus anciens du lieu. Cette maison située au bord même du plateau faisant à peine place à la route départementale qui traverse le quartier est *Urdoç* (première citation connue ainsi en 1344) dite "Urdoxa". Le même nom "Urdoç" a été donné aussi bien au quartier de la vallée de Baïgorry qu'à la commune de la vallée d'Aspe en Béarn qui a conservé de nombreux vestiges de toponymes basques.

Ce vaste quartier central s'arrête au nord-est après les terres des maisons Xuritena et Tano-eihera sur la route d'Irissarry (Départementale 8) au quartier d'Iriberry, au nord-ouest au mont Baïgoura, à l'ouest/sud-ouest aux maisons Landartea et Zelhaia qui ne sont pas médiévales où commence le quartier de Gahardou. La série des maisons qui longent la route ancienne antérieure à la départementale à l'ouest au pied même des pentes du Baïgoura, y compris Andresena et Kaderet-borda avec leurs terres, en faisait partie. La plupart des petits commerces, artisans (forges) et buvettes se groupaient autrefois à Horça autour de la mairie, des écoles, de l'église principale et du fronton de pelote après l'ancien jeu de paume. On verra que l'activité commerciale et artisanale s'est déplacée et développée à partir de la fin du XX^e siècle dans un tout autre espace en créant un quartier nouveau.

Ahaïce, Ahaizemendi et Zubialde.

Écrit au moyen âge "*aiza, haiz*" etc. le nom du quartier d'Ahaïce qui comprenait anciennement tout l'espace plus montagneux sur la rive gauche du Laca, entre les dernières terres d'Iriberry (lieu-dit "Galharrondo" près du moulin d'Iriberry) à l'est, de Gahardou à l'ouest et jusqu'à la limite d'Ispoure et du pays de Cize au sud, est l'ancien mot basque *aitz* "rocher, pierre" et par extension de sens "espace montagneux". Parmi vingt-cinq maisons et domaines médiévaux (autant que tout Irissarry à l'époque), les uns se groupent en hameau avec la chapelle Saint Vincent (un vicariat jusqu'au XIII^e siècle), d'autres forment des écarts assez étendus depuis Murgi à l'ouest jusqu'à Urruzpuru à l'est, après le lieu-dit *Irigoizeta* du nom des trois maisons anciennes Irigoiz situées vers le soleil levant et l'est *goiz* en basque. Des maisons du quartier nomment la montagne, comme Mendi "mont" autrefois dans le bourg, aujourd'hui dans la montagne d'Oihanhandi ("grande forêt"), Mendikoaga "lieu de collines". Une route ancienne part du hameau par les écarts de Mendikoaga, Murgi etc. vers Gahardou et Arrossa.

Après les privilèges royaux autorisant aux XV^e et XVI^e siècles l'extension de l'habitat et l'exploitation des terres de l'ancienne forêt royale, le quartier du bas s'est augmenté de nouvelles maisons et domaines dans les espaces hauts et montagneux formant l'écart dénommé **Ahaizemendi** "montagne d'Ahaïce". S'y rattachent aussi bien le groupe de maisons s'étendant au pied des monts jusqu'au cours de la Nive au sud-ouest, lieu-dit *Uhaitzerreka* (exactement "le ravin du torrent"), que les domaines longeant à l'est l'ancienne "grande forêt" d'Oihanhandi aujourd'hui totalement déboisée, jusqu'aux limites d'Irissarry (maison Mugondo "près de la limite"). L'ensemble comptait plus de 70 maisons "du bas" et "du haut" avec leurs terres en 1700, plus de 80 en 1800.

Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle et bien après la seconde guerre mondiale (une seule maison y est de très peu antérieure à 1945) que s'est développé en bas sur la rive gauche du Laca côté Ahaïce l'habitat au nouveau quartier de **Zubialde** "près du pont" entre Horça et Ahaïce qui lui donne son nom. Auparavant il y avait aussi côté Horça et en faisant partie trois ou quatre maisons d'artisans qui prenaient le nom du lieu (Zubialde-Etxeberria "la maison neuve près du pont" détruite pour élargir la route). Le nouvel habitat s'est étendu dans la plaine côté Ahaïce sur des terres ayant appartenu à des maisons de Horça, au pied de la montée dite "Aphatteko pahata": littéralement "la pente de l'abbaye", en fait "de l'église" de Horça selon un sens ancien du mot roman bien oublié. C'est la route qui mène au quartier d'Ahaïce du bas et du haut, et par l'embranchement à gauche vers l'est à l'écart d'Irigoizeta.

Gahardou avec Iraordoki et Aphalats-ordoki.

Gahardou, aujourd'hui traversé par la Départementale 918 (route de Bayonne ouverte à la fin du XVIII^e siècle), se disait anciennement *Galhardu* ou *Garhardu*, sur le mot ancien *galharr* "charbon de bois", une activité qui n'a laissé sur place aucune trace visible. Le quartier qui s'étendait au pied du Baïgoura jusqu'aux limites de Bidarray au nord-ouest (maison et lieu-dit Higuain) avait eu près d'une

vingtaine de maisons et domaines médiévaux. Il allait au-delà du Laca vers le sud à la fois jusqu'à à l'écart de Bidagain ("sur le chemin": celui qui allait de Horça en bas et Ahaïce en haut vers Arrossa), et sur le Laca au moulin dit "de Garro", en réalité de la maison Gaztenarena qui avait appartenu à Garro de Mendionde. Des maisons s'étaient tardivement édifiées près du pont sur la Nive vers Arrossa et Baïgorry sur des terres qui appartenaient à Arrossa (quartier Eyharce après le pont) avant la séparation des deux communes.

A partir de la fin du XXème siècle tout l'espace jusque-là inhabité à l'est de la Nive et au sud du Laca a été considérablement modifié par le développement de deux nouveaux ensembles d'habitat et d'activités sur des terrains appartenant en grande partie à des maisons anciennes de Gahardou ou d'Eyharce à Arrossa. Leur nom même indique leur situation ancienne, bien différente de l'actuelle: **Iraordoki** "plat des fougères" en bas, et **Aphalats-ordoki** en haut "plateau d'Aphalats", sur le nom de l'une des maisons médiévales du quartier groupé qui avait, avec d'autres, des terres à cet endroit. Le haut plateau d'Aphalats-ordoki a vu, comme ailleurs Zubialde, s'établir un ensemble de nouvelles maisons qui restent pour la plupart étrangères aux activités agricoles des domaines traditionnels.

Le nouveau quartier du bas **Iraordoki** s'est édifié des deux côtés de la route départementale 918 en ligne droite jusqu'aux maisons plus anciennes près du pont sur la Nive. Les bâtiments, de style local apparenté aux maisons traditionnelles de la région ou d'architecture nouvelle, abritent des activités diverses de commerce et d'artisanat, remplaçant ainsi à de plus vastes proportions et avec des services nouveaux, ce qui caractérisait autrefois le centre ou "place" de Horça. C'est dans cet espace alors vide d'habitants et qu'il désignait comme étant "la plaine belle et vaste d'Irordoquy à peu près le centre des quartiers de la commune", que le maire d'Ossès lui-même d'Eyharce à Arrossa fit célébrer le 19 juin 1810 par de grandes cérémonies religieuses en plein air la naissance du "roi de Rome", le fils de Napoléon Ier et Marie-Louise d'Autriche. C'est actuellement le lieu de la fête bisannuelle des artisans.

Iriberry et Ougarçan (Ugarzan).

Les deux anciens quartiers moins étendus d'Iriberry et Ougarçan, qui ne comportaient au XIVème siècle que moins d'une dizaine de maisons et domaines chacun, occupent l'un après l'autre l'espace vers le nord-est et le nord de la vallée jusqu'aux limites d'Irissarry. Après la création de Bidarray au XVIIe siècle, ils ont été réunis en un seul ne nommant plus qu'un jurat ensemble au lieu de deux distincts sous l'Ancien Régime, sauf les années où chaque quartier à tour de rôle nommait deux jurats. C'était, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et l'ouverture de la route aux gorges de la Nive, le lieu où l'on est entré dans la vallée par la vieille route de Bayonne (dite tardivement "route Napoléon"), qui prenait dans la traversée d'Irissarry le nom *Orzaiç-bidea* "la route d'Ossès". Deux ponts débouchaient sur le territoire d'Ugarzan: le premier avant le cours du Laca au nord qui ne fut sans doute d'abord qu'un gué sur le ruisseau Elhoura (*elburra* en basque "la neige") descendant du sommet principal du Baïgoura (895 m.), tout près de la dernière

maison d'Ossès de ce côté Garziarena, l'autre très beau pont ancien en parfait demi-cercle sur le Laca, au pied des dernières maisons d'Irissarry de ce côté: Uharte et Harnabarr.

Comme pour les autres **Iriberrri** "ville neuve" en Cize ou ailleurs, la "nouveauité" du quartier devait remonter jusqu'à la fin de l'Antiquité au moins, puisque le lieu est habité et nommé ainsi dès les premiers documents sur le pays au XIIème siècle. Les maisons avec peu d'écart s'inscrivent sur le plateau au-dessus de la boucle du Laca, les terres débordant assez largement au delà de la rivière haut vers l'est (Abartiague, Irapiztia), et sur elle au sud (ancien moulin). Sur la départementale vers la limite d'Irissarry après le pont et la côte de Sabio on perçoit encore une partie des murs de l'usine des "Chaux et ciments d'Ossès" qui y a fonctionné au début du XXème siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale. Le quartier avait compté une vingtaine de maisons au début du XIXème siècle, et en retrouve autant grâce aux nouvelles constructions au début du XXIème.

Ugarzan qui ferme la vallée vers le nord-est, au pied du fort dénivèlement que suit le Laca devenu torrentiel après les dernières hauteurs d'Irissarry (ancienne maison Gazteluzahar et abri sous roche préhistorique d'Azkonzilo), semble tirer son nom des galets (*ugarri*) apportés par la rivière jusqu'au bassin de Mirueta et plus bas jusqu'au pont. Les maisons les plus anciennes se groupent sur un plateau des deux côtés de la route après le pont et la maison dite pour cette raison "Ospitalea" que possédaient les Hospitaliers de Roncevaux au XIIIème siècle avant de devenir "abbaye laïque" et passer aux mains des habitants. Avec des habitats d'écart, étendus depuis Irissarry (Garziarena à la frontière même) jusqu'aux vallons montagneux du Baïgoura (Mendiguibel "derrière la montagne"), le quartier avait plus d'une vingtaine de maisons au début du XIXème siècle, pour la plupart disparues. C'est sur les terres d'Ugarzan (Landaburu "bout de lande" devenu restaurant et le "château" bâti par Lœwy d'Abartiague) que débouchait comme on l'a dit jusqu'à la fin du XVIIIème siècle l'unique voie carrossable d'accès dans la vallée depuis la route ancienne de Bayonne en Cize.

Jean-Baptiste Orpustan

Orzaizeko auzoak, zahar eta berri.

XI-garren mendetik 1530-erano Iruñeko erresumari lotua zen Baxe-Nabarreko herrialdean, XIV-garren mendean "Orzaizko ibarra" egiten zuten 7 lehenbiziko auzoetarik, bakoitza bere etxeko jaunen bilzarrearekin zergen uzitzeko, 5-ek egin dute Orzaizeko herria, Errobiko ibaiaz berexirik 1925-ean Arroza herriko Eihartzea 'ta Etsaba bi auzoak baztertu zirenez geroztik: horiek dira Horza, Ahaize, Gahardu, Iriberrri eta Ugarzan. Bidarra, jenderik gabe XIII-garren mende aitzinean Orreagako komentuak hor jarri zuen komanderiako langileak salbu, lehengo auzoetarik jalgi ondokoez jendeztatu da XVII-garren mende hastapenetik, eta bere gain herri bilakatu 1800-ean.

Horza.

Ibarreko erdigunea nunbait han hartzen duen auzo hau Baigurako mendiaren beheko zabalzan hedatzen da, ibar behean hegoaldeetik mugatzen duen Lakako errekarano, iphar-sortaldean Iriberrirano eta sartaldean Gahardurano. Gune molde horrek emana daukoke bere izena "Horza", uste ukaiten ahal baita **urd-** euskal-hitz zaharraren aspaldiko aldatze baten ondorioa dela, hortik jalgia den *ordoki* ertaroko eta oraiko hitz batzunduaren erran-nahi berean, aspaldi *urx*-era aldaturik gaizki latindua *ursaxia* moldean X-garren mendean ibar osoari emaiten zizakon izenean, hitzak duen erran-nahi zuzen eta herrialdetakoan. Ahaizeren lehengo izenarekin moldatu den izen hortarik jalgia da ageriki ibarraren eta oraiko herriarena "Orzaiz", XII-garren mendetik "Ossès"-era aldaturik erdara ofizialean: gaskoina frantsesa baino ainitzez lehenago. Baina bitxiena da **urd-** erro zaharra gelditu dela auzoko hogeit bat Ertaroko etxe 'ta etxaldetarik baten izenean. Etxe hau ordokiko hegian berean jarria, lekua aitzinean doi-doia utziz auzoa zeharkatzen duen errepide departamentalari, *Urdoz* da 1344-an lehen aldiko izkiribatua aurkitzen den moldean, orai "Urdoxa". "Urdos" izen bera emana izan zen Baigorri ibarreko auzoari bezala "Aspe" ibarreko herriari, leku-izen euskaldunen hatz ainitz atxiki duen Biarnoan.

Erdiguneko ibar zabal hori gelditzen da iphar-sortalde aldera Irisarriko bidean (8 errepide departamental) Iriberrri auzoan, iphar-sortaldean Baigura mendian, sartalde-hegoaldean Gaharduko auzoa hetarik hasten den Landartea eta Zelhaia Ertaroaz geroztikako etxetan. Sartaldera Baigurako malden zolan berean Departementala baino lehenagoko bide zaharraren luzaran jarria den etxe lerroa, Adresena eta Kaderet-borda barne, Horzako izan da betidanik. Saldegi ttipi, ofiziale (arotzak) eta ostatu gehienak ezta aspaldi Horzan bilduak ziren, herriko etxearen, postaren, ikastegien, eliza nagusiaren eta (ahur-joko zaharraren ondotik) pilota-plazaren inguruetan. Ikusiko da saldegiak eta ofizialegoa lekuz aldatu direla gehienean eta XX-garren mende azkenetik hedatu osoki bertzelako gune batean auzo berri bat eginez.

Ahaize, Ahaizemendi eta Zubialde.

Lehenago, goizaldera Iriberrriko azken lurren ("Galharrondo" izeneko lekua Iriberrriko eiheraren ondoan) eta sartaldera Gaharduko artean, Izpurako eta Garaziko mugarano hegoaldera, Lakako errekararen ezkerreko eremu menditsuago guzia hartzen zuen Ahaizeko auzoaren izena, Ertaroan "*aiza*, *haiza*" eta b. izkiribatua, *aitz* "harri, harroka" eta hedamenez "eremu menditsu" erran nahi zuen hitza da.

Ertaroko hogeit-ta bortz etxe 'ta etxaldetan (Irisarri guzian bezainbat orduan), batzu herrixkan bilduak dira Bixintxoko kaperarekin (bikarigo bat XIII-garren menderano), bertze batzuek bazter-leku aski hedatuak hartzen dituzte, sartaldean Murgitik sartaldean Urruzpururano, iguzki sartaldera edo goizaldera dauden hirur "Irigoiz-" izeneko etxetarik *Irigoizeta* deitu lekuan gairi. Auzoko etxe batzuek mendia izendatzen dute, hala nola "Mendia" lehenago herrixkaren barnean, orai Oihanhandiko mendian, "Mendikoaga" (mendi ttipi lekua). Aspaldiko bide bat abiatzen da auzo bildutik Mendikoaga, Murgi eta bertze bazter-lekuetan gairi Gahardu eta Arroza aldera.

XV eta XVI-garren mendetan jendetzearen hedatzea eta lehengo erret-oihaneko lurren lantzea haizu utzi zuten lege berezien ondotik, beheko auzoa etxe 'ta etxalde berri batzuek

handitu da **Ahaizemendi** izeneko eremu gora eta menditsuetan. Horri lotzen zazko hego-sartalderra *Uhaitzerreka* erran lekuan Errobiko errekarano hedatzen den etxe multzoa alde batetik, sartalderra gaurregun osoki zuhatzez hustua den lehengo "Oihanhandia" hunkitzen duten etxaldeak bertzetik, Irisarriko mugarano, hetan "Mugondo". Auzo osoak bazituen "behereko" eta "gaineke" 70 etxez goiti 1700-ean, 80-ez goiti 1800-an.

XX-garren mende azkenean eta munduko bigarren gerlaz berantago baizik (etxe bakar bat da 1945 baino biziki guti aitzinekoa) ezta hedatu bizilekua behean, Errobiko hegi ezkerrean Ahaizeko aldera, Horza eta Ahaize arteko zubiak deitzen duen **Zubialde** auzo berrian. Aitzinean baziren Horzako aldean eta hartan hartuak lekuaren izena hartzen zuten (Zubialde-Etxeberria bidearen zabaltzeko barreatua) ofizialen hiruzpalaur etxe. Bizileku berria Ahaize aldera hedatu da Horzako etxetakoak ziren lurretan, "Aphatteko-pahata" dioten maldaren behean: egiazki lehenago elizari (Horzakoari) erdaraz emaiten zizakon "abbadia" erdal-izenarekin. Bide horrek derama Ahaizera eta Ahaizemendira, eta sortalderra bidekurutzetik ezker Irigoizetako bazterlekura.

Gahardu, Iraordoki eta Aphalats-ordoki.

Gahardu, 918 errepede departamentalaz zeharkatua (Baionako bide XVIII-garren mende azkenean idekia), lehenago *Galhardu* edo *Garhardu* izendatzen zen, *galharr* (zur-ikhatz) euskal-hitz zaharretik, lekuan ikus daitekeen hatzik utzi eztuen lana. Iphar-sartaldean Bidarraiko mugetarano (Higuain izeneko etxe 'ta lekua) Baigurako oinetan hedatzen zen auzoak ukanak zituen Ertaroan hoge bat hurbil etxe 'ta etxalde. Lakatik hara bazoan hegoaldera Bidagain etxerano (beherean Horzatik eta gainean Ahaizetik Arrosara deraman bidean), eta Lakan "Garrokoa" dioten eiherarano, egiazki Lekorneko Garrorena izana zen Gaztenarenekoa. Etxe batzu jarriak ziren berant Arrosa eta Baigorriako zubiaren ondoan Arrosakoak (zubi haraindiko Eihartze auzoa) ziren lurretan, bi herriak berexi baino lehen.

XX-garren mende azkenetik Errobiko sartaldean eta Lakako hegoaldean ordurano jendeztatua etzen eremu guzia handizki aldatu da bizileku eta egintzalde berri andana batzuen hedatzeaz, Gahardukoak edo Arrosan Eihartzeko etxe Ertarokoenak izanak ziren lurretan. Izenek berek erraiten dute horien lehengo izanara, oraitotik ontsa bertzelakoa: **Iraordoki** (iratze ordokia) behean, **Aphalats-Ordoki** gainean, alde hortan auzo bilduko etxe batek, bertze batzuekin, ukanak zituen lurren izenetik. Aphalats-Ordoki gorak ikusi du, Zubialdek bere lekuan bezala, etxalde ohikoen laborantzatik gehienean berex dagon etxe multzo bat jartzen.

Iraordoki beheko auzoa 918 errepede departamentalaren bi aldetan zuzen eraiki da Errobiko zubi bazterreko etxe zaharagoetarano. Eraikuntzek, herrialdeko etxe ohikoen iduriko molde lekukoan ala eraik-molde berriagoan, badaduzkate saldegi eta ofiziale, horrela ordainduz, arau zabalago batzuetan eta zerbitzu berri batzuekin, lehenago Horzako erdiguneak edo "plazak" zuen berezitasuna. Orduan egoilez hutsa zen eta "Irordokiko ibar eder eta zabal nunbait han herriko auzoen erdigunea" zela zion eremu hortan zuen Orzaizeko auzaphez bera Arrosa Eihartzekoak 1810-eko ekhainaren 19-an erlisionekeo zeremonia handi batzuek ospa-arazi "Erromako errege" zioten Napoleon Lehen eta Austriako Maria-Luizaren semearen sortzea. Gaurregun ofizialen bi urtetako bestaren lekua da.

Iriberrri eta Ugarzan.

Iriberrri eta Ugarzan auzo gutiago hedatuek, XIV-garren mendean bakoitzak hamar bat etxe 'ta etxaldez gutiago baizik etzutenek, hartzen dute bat bertzearen ondotik ibarrarren iphar-sartaldeko eta ipharraldeko eremua Irisarriko mugarano. Bidarrai jendeztatua izan zelarik XVII-garren mende ondoan, elgarrekin zinegotzi bakar bat baizik hautatzen etzuen auzo bakar batera bildu ziren, aldizka auzo bakoitzak biga izendatzen zituen urtean salbu. XVIII-garren mende azkenerano eta Errobi erreko bidearen idekitzerano hortik izana da Orzaizeko ibarrera sartzeko gune bakarra Baionako bide zaharretik (berant "Napoleon bidea" izendatu da), Irisarriren zeharkatzean *Orzaiz-bide* izena hartzen zuena. Bi zubiek bazeramaten Ugarzanekeo lurraldera:

lehenak ipharraldean Lakako erreka baino gorago Baigurako hegi gorenetik (895 m.) jausten den Elhurra izeneko uhaitza iraganez zubia baino lehen ibi zenbaitetik, Garziarena alde hortan Orzaizeko azken etxearen ondoan, bigarrenak Lakaren gaineko inguru-erdi betegin bateko zubitik, alde hortan Uharte 'ta Harnabar Irisarriko azken etxetako oinean.

Bertze **Iriberr**i deituetan bezala Garazin ala nun nahi, auzoaren "berritasuna" Zaharraro azkenerano bederen igan zaitekeen, lekua jendeztatu eta izendatua denaz geroz XII-garren mendean herrialdeaz ari diren lehenbiziko paperetan. Etxeak bazterleku gutirekin Lakaren itzulgune gaineko ordokian jarriak dira, lurrak ibai haraindian aski urrun hedatzen direlarik sartaldera gora (Abartiaga, Irapiztia) ala urerano hegoaldera (Iriberriko eihera). Errepide departamentalean Irisarriko muga aldera Sabioko zubia iraganik maldaren gainera heltzean ikusten dira oraino XX-garren mende hastapenean munduko bigarren gerlarano ari izen den "Chaux et ciments d'Ossès" izeneko landegiaren harresi zatiak. Auzoak osoan ukanak zituen hogeit bat etxe XIX-garren mendean, eta bertze hoinbertze aurkitzen dira XXI-garren hastapenean eraikuntza berri batzuekin.

Ibarra iphar-sortaldera hesten duen **Ugarzan**-ek, Irisarriko azken goratasunen ondotik (Gazteluzahar etxea, Azkonzilho harpe aitzin-ixtoriokoa) uhaitz bilakatzen den Lakaren jauste azkarretik landa, urak Miruetako urzilora eta beharago zubirano deramatzan ureko harri leundu *ugarri* deituetarik hartu du iduriz izena. Etxe zaharrenak ordokian bilduak daude bideko alde bietan zubiaren ondotik eta Orreagako komentuak XIII-garren mendean hor zuen eta hortakotz "Ospitalea" deitu, "abadia laika" bilakatu eta gero herritarren eskuetara iragan den etxetik hara. Bizileku baztertu batzuekin, Irisarriko mugatik (Garziarena mugan berean) Baigurako nabetara (Mendigibel), auzoak bazuen hogeit etxe baino gehiago XIX-garren mendean, gehienak orai utziak. Ugarzaneko lurretan (Landaburua ostatu bilakatua, "Lœwy Abartiagakoak" eraik-arazi zuen "jauregia") sartzen zen ikusi den bezala XVIII-garren mende azkenerano Baionatik Garazirako bide zaharretik Orzaizeko ibarrera zeraman karrosabide bakarra.

Jean-Baptiste Orpustan
2021-eko urtarrila

Table des matières

Préface	p. 2
I. Premières mentions	p. 4
II. 1244-1299	p. 7
III. Le pays d'Ossès aux XIVe et XVe siècles	p. 10
IV. Actes du XVIIe siècle	p. 19
V. Actes du XVIIIe siècle	p. 37
VI. La Révolution, l'Empire et le XIXe siècle	p. 58
VII. Registre des sépultures 1804-1858	p. 95
VIII. 1830-1834. La garde nationale	p. 263
IX. 1840-1841. Liste des électeurs	p. 269
X. 1842-1863. Transcription des procès verbaux	p. 275
XI. 1898. Un essai d'enseignement	p. 298
XII. Le monument aux morts de 1914-1918	p. 310
XIII. Août 1938, inauguration	p. 313
Annexe I. Listes d'habitants établies au début du XVIIe siècle.....	p. 315
Annexe II. Les quartiers de la commune d'Ossès, anciens et nouveaux, en français et en basque	p. 329

*

*